LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Éduc.
C

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

7K

CONGRÈS INTERNATIONAL
DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

TENU A PARIS DU 6 AU 11 AOUT 1900

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

M. BOUQUET
CONSEILLER D'ÉTAT
Directeur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

RAPPORTS, DISCUSSIONS
TRAVAUX ET RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

M. E. PARIS
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

58197
6/10/02

PARIS
LIBRAIRIE NONY ET Cie
63, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 63

1900

COMMISSION D'ORGANISATION — RÈGLEMENT

COMITÉ DE PATRONAGE — DÉLÉGUÉS OFFICIELS

ADHÉRENTS

QUESTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION

RAPPORTS

COMMISSION D'ORGANISATION

BUREAU

Président.

M. Bouquet (L.), directeur de l'enseignement technique, du personnel et de la comptabilité au Ministère du commerce.

Vice-Présidents.

MM. Laussedat (le colonel), directeur du Conservatoire national des arts et métiers, membre de l'Institut.

Masson (Georges), président de la Chambre de commerce de Paris (décédé).

Secrétaire général.

M. Lagrave (Michel), sous-directeur au Ministère du commerce.

Sécrétaire général adjoint.

M. Paris (Émile), directeur de l'École commerciale de Paris.

MEMBRES

MM. Buquet (Paul), directeur de l'École centrale des arts et manufactures.

Cantagrel, directeur de l'École supérieure de commerce de Paris.

Couriot (Henry), inspecteur régional de l'enseignement technique.

MM. Delmas (Fernand), inspecteur régional de l'enseignement technique.

Duvignau de Lanneau, directeur de l'École préparatoire à l'École centrale des arts et manufactures.

Grelley (Jules), inspecteur régional de l'enseignement technique.

Guillaume, examinateur à l'École des hautes études commerciales et à l'Institut commercial de Paris.

Jacquemart, inspecteur général des écoles nationales d'arts et métiers et de l'enseignement technique.

Jacquemet, directeur de l'École nationale d'arts et métiers d'Angers.

Jourdan (Édouard), directeur de l'École des hautes études commerciales.

Klein, directeur de l'Institut commercial de Paris.

Lauth (Charles), directeur de l'École de physique et de chimie industrielle de la Ville de Paris.

Lebois, inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Malepeyre, directeur de l'École supérieure de commerce de Rouen.

Mlle Malmanche (Marguerite), inspectrice des cours d'enseignement commercial de la Ville de Paris.

MM. Manès (J.), directeur de l'École supérieure de commerce de Bordeaux.

Dubois (Marcel), professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Martel (Félix), inspecteur général de l'instruction publique.

Mesureur (J.), membre de la Chambre de commerce de Paris, membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique.

Neveu, secrétaire général de l'Association des anciens élèves de l'École centrale.

Pasquier (Paul), sous-directeur de l'enseignement technique au Ministère du commerce.

MM. Penot (Saint-Cyr), directeur de l'École supérieure de commerce de Lyon.

Saignat (Léo), professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, président du Comité permanent des Congrès de l'enseignement technique.

Siegfried (Jacques), inspecteur régional de l'enseignement technique.

Mlle Toussaint, secrétaire générale de la Société pour l'enseignement professionnel des femmes.

M. Vallat, inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Mlle Vigneron, directrice de l'École pratique de commerce et d'industrie du Havre.

MINISTÈRE
DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'EXPLOITATION

CONGRÈS INTERNATIONAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1er juillet 1899.

CONGRÈS INTERNATIONAL
DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(PARIS, 6 AOUT 1900)

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous informer que, par arrêté en date du 11 juin 1898, M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes a institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international de l'Enseignement technique.

Ce Congrès, auquel nous vous prions de vouloir bien prendre part, tiendra ses séances du 6 au 11 août 1900, au Palais des Congrès.

Des congrès analogues, dont les travaux ont donné des résultats très appréciables, ont déjà eu lieu à Bordeaux, à Paris, à Londres, à Anvers et à Venise.

Vous connaissez d'ailleurs l'importance prise par l'enseignement technique dans ces dernières années. Nous espérons donc que vous voudrez bien nous prêter votre précieux concours pour examiner avec nous, en 1900, les questions si intéressantes que soulève l'organisation de cet enseignement, tant en France qu'à l'étranger.

Le programme du Congrès international de l'Enseignement technique sera étudié par la Commission d'organisation et sera

ultérieurement adressé à toutes les personnes qui auront adhéré au Congrès.

Nous comptons que vous voudrez bien nous donner votre adhésion, et nous vous prions à cet effet de remplir le bulletin ci-joint qui devra être renvoyé, avec le montant de la cotisation, à M. Paris, secrétaire général adjoint du Congrès, directeur de l'École commerciale de Paris, avenue Trudaine, 39.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour la commission d'organisation :

Le Secrétaire général, Michel LAGRAVE.

Le Président, L. BOUQUET.

RÈGLEMENT

Article premier. Conformément à l'arrêté ministériel en date du 11 juin 1898, il est institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international de l'enseignement technique.

Art. 2. Ce Congrès s'ouvrira le 6 août 1900 dans la salle du Palais des congrès; sa durée sera de six jours.

Art. 3. Un comité de patronage, composé de personnages éminents français et étrangers, sera choisi par la Commission d'organisation.

Art. 4. Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion au secrétaire général de la Commission d'organisation en y joignant le montant de la cotisation fixée à 6 francs et dont la demande aura été agréée par le bureau de la Commission d'organisation.

Art. 5. Le produit des cotisations servira à couvrir les frais d'impression, de correspondance, de sténographie, etc., nécessités par l'organisation et le fonctionnement du Congrès. Si ces frais laissent un excédent, le solde de la cotisation sera affecté à l'achat de volumes, matériel et objets destinés aux établissements d'enseignement technique. Les membres du Congrès recevront gratuitement toutes les publications et le compte rendu détaillé des travaux du Congrès.

Art. 6. Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins de la Commission d'organisation et qui sera signée par le président et le secrétaire général.

Ces cartes, qui ne donnent aucun droit à l'entrée gratuite à l'Exposition, sont strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée.

Art. 7. Le bureau de la Commission d'organisation fera procéder, lors de la première séance, à la nomination du bureau du Congrès qui aura la direction des travaux de la session.

Art. 8. Le bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

Art. 9. Le Congrès pourra comprendre :

Des séances générales publiques ou non,
Des séances de sections,
Des conférences,
Des visites aux établissements d'enseignement technique.

Art. 10. Le Congrès se divise en deux sections :

Section de l'Enseignement industriel,
Section de l'Enseignement commercial.

Chaque membre du Congrès devra indiquer la section dont il désire faire partie.

Un membre peut faire partie des deux sections.

Art. 11. Les sections nommeront leur bureau, s'organiseront et fonctionneront conformément aux règles établies par le Congrès.

Art. 12. Les jours et heures des séances de sections seront fixés par le bureau du Congrès. Les vœux émis par les sections seront soumis à la sanction du Congrès réuni en assemblée générale.

Les questions d'intérêt commun seront portées devant les deux sections réunies en assemblée générale.

Art. 13. A l'ouverture de chaque séance du Congrès ou des sections, le procès-verbal sommaire de la séance précédente devra être lu et proposé à l'approbation des membres du Congrès ou de la section.

Art. 14. Les membres du Congrès ont seuls le droit d'assister aux séances qui ne sont pas publiques et aux visites préparées par la Commission d'organisation, de présenter des travaux et de prendre part aux discussions. Les travaux présentés au Congrès devront se rattacher aux questions figurant au programme.

Les travaux qui ne se rapporteraient pas au programme ne pourront être mis en discussion. Ils seront reçus au secrétariat du Congrès qui se chargera de leur distribution. Ces travaux ne pourront être imprimés aux frais du Congrès.

Les délégués des administrations publiques françaises et étrangères jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

Art. 15. Le programme du Congrès sera arrêté à l'avance et publié par les soins de la Commission d'organisation.

Art. 16. Aucun travail ne peut être présenté en séance, ni servir

de point de départ à une discussion si, avant le 1er mai 1900, l'auteur n'en a communiqué le résumé ou les conclusions à la Commission d'organisation qui prononcera sur son admission.

Art. 17. Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de quinze minutes, ni répondre sur le même sujet, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Art. 18. Les membres qui auront pris la parole dans une séance devront remettre au secrétaire, dans les vingt-quatre heures, un résumé de leurs communications pour la rédaction des procès-verbaux définitifs. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le secrétaire en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

Art. 19. La Commission d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des résumés : elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié en temps utile.

Art. 20. Les procès-verbaux définitifs seront imprimés et distribués aux membres du Congrès le plus tôt possible après la session.

Art. 21. Un compte rendu détaillé des travaux du Congrès sera publié par les soins de la Commission d'organisation. Celle-ci se réserve de fixer l'étendue des mémoires ou communications livrés à l'impression.

Art. 22. Le bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

COMITÉ DE PATRONAGE

Président d'honneur : M. le Ministre du Commerce

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

MM. le Dr Stegemann, Conseiller du gouvernement, président de l'Alliance allemande pour l'enseignement commercial, Breitestrasse, 9, à Brunswick, Vice-Président du Congrès.

Habenicht, membre de la Chambre de commerce et du Conseil de l'Ecole supérieure de commerce de Leipzig.

AUTRICHE

MM. le Dr Adolphe Müller, Conseiller de division au ministère de l'Instruction publique à Vienne.

Milosch Fesch, Conseiller de division au ministère de l'Instruction publique à Vienne.

le Dr Rudolf-Schindler, sous-secrétaire au ministère du Commerce, 8, Postgasse, Vienne.

le Dr H. de Perger, Conseiller aulique, professeur à l'École polytechnique de Vienne.

J. Franke, Conseiller aulique, inspecteur d'écoles à Lemberg.

le Dr Ch. Zehden, Conseiller du gouvernement, inspecteur à Vienne.

DANEMARK

MM. le professeur H. P. J. J. Thomsen, directeur de l'École polytechnique à Copenhague.

MM. le directeur Ph. Schou, Conseiller d'État, président du Comité de la Société technique à Copenhague.

Ch. Ambt, ingénieur de la ville de Copenhague, président de la Commission de l'École de la Société technique.

le Dr H. L. Möller, directeur des Écoles de commerce de la Fondation Brock, Ny Toldbodgade, 3, à Copenhague.

GRANDE-BRETAGNE

M. le duc de Devonhire, V. G., Picadilly, Londres.

T. Hble Sir John Gorst, membre du Parlement, vice-président du Conseil d'administration de l'enseignement.

Sir George Kekewich, K. C. B., secrétaire de la section d'enseignement et de la section des sciences et des arts.

MM. le capitaine Abney, C. B., directeur adjoint et secrétaire de la section des arts et des sciences.

Earl Spencer, K. G., vice-président de l'Association nationale pour la propagation de l'instruction technique et secondaire.

T. Hble Sir W. Hart Dyke, Bart. membre du Parlement.

T. Hble Sir Bernard Samuelson, membre de l'ancienne Commission royale d'enseignement technique.

Sir K. E. Roscoe, F. R. S., membre de l'ancienne Commission royale d'enseignement technique.

Sir Swire Smith, membre de l'ancienne Commission royale d'enseignement technique.

W. Woodhall, Esq., membre du Parlement et de l'ancienne Commission royale d'enseignement technique.

T. Hble I. Bryce, membre du Parlement.

M. le Professeur James Stuart, membre du Parlement.

T. Hble Horace Plunkett, membre du Parlement, vice-président de la Commission d'éducation agricole et technique pour l'Irlande.

Henry Hobhouse, Esq., membre du Parlement.

Mme la comtesse de Warwick.

A. C. Humphreys Owen, Esq., membre du Parlement.

T. H^ble^ Lord Reay, président de la Commission des écoles de Londres.

T. H^ble^ A. H. D. Acland, ancien vice-président des Comités des Conseils d'enseignement.

Sir Owen-Tudor Burne, G. C. I. E., major général, président de la Société des arts, 132, Sutherland Avenue, W., à Londres.

Sir John F. D. Donnelly, K. C. B., major général, secrétaire du Département des arts et des sciences à Londres.

M. le Pr William Garnett, Technical Education Board, à Londres.

Sir Owen Roberts, M. A., D. C. L., trésorier de la Société des arts, John street Adelphi, W. C., à Londres.

Sir Henry Trueman Wood, secrétaire de la Société des arts, John street Adelphi, W. C., à Londres.

GRÈCE

MM. le comte Tipaldo Foresti Panagino, consul de Grèce à Venise.

Négris, député, ancien ministre des Finances et ancien vice-président de la Société biotechnique hellénique à Athènes.

Th. Retsinas, député, industriel et ancien maire du Pirée, à Athènes.

Cordellas, ingénieur des mines, président de la Société des ingénieurs grecs, vice-président de la Société biotechnique hellénique, à Athènes.

Théophilas, directeur de l'École polytechnique d'Athènes.

Dambergis, professeur à l'Université d'Athènes.

Roussopoulos, professeur à l'École militaire et directeur de l'École industrielle et commerciale d'Athènes.

HONGRIE

MM. Joseph Szterényi, Conseiller de division au ministère royal hongrois du Commerce, Lanczhid-uteza, 3, Budapest.

Camille Fittler, directeur de l'École des arts industriels, Kinizsi uteza, 31, Budapest.

ITALIE

MM. Pascolato, ministre des Postes.

Eduardo Vivanti, vice-président de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce de Venise.

NORVÈGE

MM. Carl C. Berner, ancien directeur de l'École technique de Bergen, ancien ministre, président de l'Odelsthing, président du Comité parlementaire pour l'instruction technique.

A. J. Krogh, membre du Storthing, fabricant d'instruments de précision, membre du Comité norvégien pour l'Exposition de 1900, à Christiania.

E. A. H. Sinding, directeur de l'École technique de Christiania.

PORTUGAL

S. Exc. le Conseiller Ressano Garcia, ancien ministre des Finances de Portugal, député au Parlement, ingénieur diplômé de l'École des ponts et chaussées de Paris, professeur à l'Institut industriel et commercial de Libourne, professeur à l'École militaire, directeur général des Travaux de la ville de Lisbonne.

MM. Joaquim DE ARAUJO, consul de Portugal à Gênes.

Antonio de Portugal DE FARIA, consul de Portugal à Livourne.

le vicomte DE FARIA, chargé d'affaires de Portugal près les Républiques argentine et de l'Uruguay.

ROUMANIE

MM. Ferdinand GHIKA, ancien président du Conseil de préfecture du département de Bukarest, ancien Conseiller général, ancien inspecteur général à l'Administration des hôpitaux civils de Bukarest.

RUSSIE

MM. E. P. KOVALEVSKY, fonctionnaire au ministère de l'Instruction publique à Saint-Pétersbourg.

Gregory VILENKIN, aide de l'agent du commerce du ministère des Finances de Russie.

SUÈDE

MM. B. V. ADLER, directeur de l'École des arts et métiers à Stockholm.

E. B. TERNQUIST, professeur de chimie et directeur de l'École professionnelle d'Orebro.

le Dr Axel AHLSTRÖM, directeur de l'École supérieure de commerce de Gothenbourg.

SUISSE

M. le Dr Ulrico SCHMIDLIN, secrétaire de la division de l'Enseignement, à Berne, Vice-Président du Congrès.

MEMBRES FRANÇAIS

MM. Aynard, député, ancien président de la Chambre de commerce de Lyon, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Beauregard (Paul), député, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

Berger (Georges), député, vice-président du Conseil de perfectionnement du Conservatoire national des arts et métiers.

Boucher (Henry), député, ancien ministre du Commerce.

Bourgeois (Léon), député, président du Groupe de l'enseignement à l'Exposition de 1900.

Buhan (Eugène), ancien président de l'Association philomathique de Bordeaux.

Delombre (Paul), député, ancien ministre du Commerce.

Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Lebon (André), ancien ministre du Commerce.

Lockroy, député, ancien ministre du Commerce.

Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce.

Lucipia, ancien président du Conseil municipal de Paris.

Marty, ancien ministre du Commerce.

Maruéjouls, député, ancien ministre du Commerce.

Mesureur, député, ancien ministre du Commerce.

Poirrier, sénateur, ancien président de la chambre de Commerce de Paris.

Reymond, sénateur, ancien directeur de l'École centrale.

Ribot, député, président de la Commission de l'enseignement à la Chambre des députés.

Roche (Jules), député, ancien ministre du Commerce.

Rouvier, député, ancien ministre du Commerce.

Siegfried (Jules), ancien ministre du Commerce.

MEMBRES DU CONGRÈS

DÉLÉGUÉS OFFICIELS DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

AUTRICHE

M. Fr. de Stadler Wolffersgrun, chef de division au ministère de l'Instruction publique à Vienne, Vice-Président du Congrès.

BELGIQUE

MM. Eugène Rombaut, inspecteur général de l'Industrie et de l'Enseignement professionnel, 27, rue des Drapiers, à Bruxelles, Vice-Président du Congrès.

Paul Wauters, ingénieur, inspecteur au Ministère de l'Industrie et du Travail, 16, boulevard Bisschoffsheim, à Bruxelles, Vice-Président du Congrès.

Carton de Wiart, député de Bruxelles.

CANADA

M. James Mavor, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto.

ESPAGNE

MM. Gonzalo Reparaz, professeur de géographie commerciale à Madrid, 10, cité Trévise, Paris, Vice-Président du Congrès.

Fernando Santoyo y Osorio, 35, rue Brunel, Paris.

ÉTATS-UNIS

MM. C. P. Brooks, président de l'École textile de New Bedford, New Bedford, Massachussets.

le Dr James Mac Alister, président de l'Institut Drexel des arts, des sciences et de l'industrie.

le Pr Georges Wilkins, professeur au Collège de Alabana.

le Pr E.-J. James, Université de Chicago, Vice-Président du Congrès.

GRANDE-BRETAGNE

M. Gilbert Redgrave, inspecteur principal près la succursale de South Kensington du Comité de l'instruction publique.

Sir Philip Magnus, secrétaire de l'Institut de la Cité et des Corporations de Londres, Vice-Président du Congrès.

J. Struthers, Esq., secrétaire adjoint du Scotch Education departement.

GRÈCE

M. C. Stéphanos, professeur à l'Université, secrétaire général de la Société biotechnique hellénique à Athènes, Vice-Président du Congrès.

HONGRIE

MM. Louis Péterffy, directeur général de l'Enseignement industriel à Budapest, ministère du Commerce, II Lanczhid uteza 3.

Charles Hegedüs, directeur de l'École supérieure d'industrie de l'État, à Budapest, Vice-Président du Congrès.

le Dr Béla Schack, inspecteur général des Écoles supérieures de commerce, au ministère des Cultes et de l'Instruction publique, à Budapest, Vice-Président du Congrès.

ITALIE

MM. le sénateur Stanislas Cannizzaro, Vice-Président du Sénat.

le commandeur Ghérardo Callégari, directeur chef de bureau au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

Fradeletto, député, professeur à l'École supérieure de Commerce de Venise.

le commandeur C. F. Ferraris, professeur de statistique, délégué du Ministère de l'Agriculture et du Commerce et de l'École supérieure de Commerce de Venise, Vice-Président du Congrès.

JAPON

M. Tanaka yudzuron, docteur en droit, Vice-Président du Congrès.

MEXIQUE

MM. Ramon Fernandez, ingénieur civil, consul du Mexique à Marseille, adjoint au commissaire général du Mexique à l'Exposition de 1900, 7, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

Ricardo de Maria Campos, administrateur des Douanes maritimes du Mexique, trésorier de la Commission mexicaine à l'Exposition universelle de 1900, 7, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

Miguel A. de Quevodo, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Manuel F. Alvarez, ingénieur, directeur de l'École des Arts et Métiers de Mexico, Vice-Président du Congrès.

NORVÈGE

M. Carlo Polaczek, directeur de l'École de commerce de Christiania, Vice-Président du Congrès.

PAYS-BAS

MM. C. Pynacker Hordyk, ancien ministre de l'Intérieur, ancien gouverneur général des Indes, membre de la Première Chambre des États généraux. Président de l'Union nationale de l'Enseignement commercial, Vice-Président du Congrès.

Pierre Tjeeck-Willink, secrétaire de l'Association nationale pour l'Enseignement commercial, à Delft.

PÉROU

M. Aléjandro O. Déustua, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lima, Vice-Président du Congrès.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MM. Pedro Séré, vice-consul de la République Argentine au Havre.

le Dr Carlos Salas, député national.

Carlos Garcia-Mansilla.

RUSSIE

MM. Arthur de Raffalovitch, membre du Conseil du Ministre des Finances, conseiller d'État Actuel.

Eugraphe de Kovalewsky, fonctionnaire pour missions spéciales près le Ministère de l'instruction publique ; conseiller de Cour.

Serge des Carrières, chambellan de la Cour de Sa Majesté l'Empereur, conseiller d'État Actuel.

Wladimir Pastchenko, artiste sculpteur.

Boris Ovsiannikoff, professeur de l'institut électrotechnique à Saint-Pétersbourg, assesseur de Collège.

Arcadie Schwann, conseiller de Collège.

MM. Nicolas Tawildaroff, professeur émérité de l'Institut Technologique de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État Actuel.

Kharlampi Golovine, directeur et professeur émérité de l'Institut Technologique de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État Actuel.

Victor Kirpitcheff, directeur de l'Institut Polytechnique à Kieff, conseiller d'État Actuel.

Albert Benoit, inspecteur de l'Enseignement du dessin aux Écoles du Département du Commerce, conseiller honoraire.

Siméon Grigorieff, inspecteur de l'Enseignement commercial au Ministère des Finances, conseiller d'État Actuel.

SUÈDE

MM. le Dr A. W. Munthe, directeur de l'École supérieure de commerce Fr. Schartau, à Stockholm, Vice-Président du Congrès.

le Dr Axel Anders Ramm, censeur de la Comptabilité municipale de Gothenbourg, Vice-Président du Congrès.

DÉLÉGUÉS OFFICIELS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Ministère de la Guerre.

M. Gardieu, sous-intendant militaire de 1re classe, directeur de l'École d'administration militaire, Vice-Président du Congrès.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

MM. Martel (Félix), inspecteur général de l'Instruction publique, membre de la Commission d'organisation, Vice-Président du Congrès.

Leblanc (René), inspecteur général de l'Instruction publique, Vice-Président du Congrès.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

M. Paul Jacquemart, inspecteur général des Écoles nationales d'Arts et Métiers et de l'Enseignement technique. Membre de la Commission d'organisation, Vice-Président du Congrès.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

MM. Adler (Abraham), professeur et vice-directeur de l'École supérieure de commerce de Leipzig.

le Dr Auler, directeur du Gymnase à Dortmund.

Bonhoeffer, directeur de l'École de commerce de Stuttgard.

Chambre de Commerce de Bonn (M. Uhlitzsch, secrétaire).

Chambre de Commerce de Leipzig (M. Julius Gensel, secrétaire).

Chambre de Commerce de Metz (délégués : M. Houpert, membre ; M. Mamet, secrétaire).

Chambre de Commerce et Conseil des Prud'hommes de Plauen (Saxe).

MM. Cortijo (A.), directeur de « The Berlitz school of languages » de Hambourg.

Eissen (Charles), vice-président de la Chambre de commerce de Strasbourg, Langstrasse, 143, Strasbourg (Alsace).

Grimm (Otto), conseiller municipal, président du Comité scolaire, Frankfurt-a.-Main.

Habenicht, membre de la Chambre de commerce et du Conseil de l'École supérieure du commerce de Leipzig (membre du Comité de patronage).

le Dr Hacks (Jacob), directeur de la « Realschule », à Kattowitz.

le Dr Haug (Hugo), secrétaire de la Chambre de commerce de Strasbourg (Alsace).

Hatschek (Hans), syndic de la Chambre de commerce, à Frankfurt.

Hey (Jean), professeur à l'École impériale technique de Strasbourg (Alsace).

Hildebrands (Hermann), administrateur de « The Berlitz school of languages », Leipzigerstrasse, 113, à Berlin.

MM. Huber (Theodor), professeur à l'École supérieure de Commerce de Stuttgard.

Leboucher (Gaston), directeur de « The Berlitz school of languages » Strohmarkt, 8, Neustadt a. H.

le Dr Lüngen (Wilhelm), inspecteur des écoles communales, neue Kräme, 5, Frankfurt am Main.

Menner (Hermann), directeur de banque, Landau-Pfalz.

Nicaise (Léon), directeur de « The Berlitz school of languages » de Düsseldorf, Essen, Bochum, Viel, Lubeck, Bonn, Gladback, Haag, Rotterdam, Utrecht et de Suède et de Norvège, Kaiser Wielhelmstrasse, 19, à Düsseldorf.

Pakscher (Arthur), directeur de « The Berlitz school of languages », à Dresde.

Platen (Emil), inspecteur des écoles communales, Kaiserstrasse, 33, à Magdebourg.

Puda (Louis), directeur de l'École supérieure de commerce, Berlinerstrasse, 20, à Meiningen.

Rathert, professeur à Herford (Westphalie).

Reuter (Wilhelm), professeur à l'Institut commercial de Leipzig-Gohlis.

Sander, professeur à Brême.

Schaarschmidt (Paul-Henri), professeur de Sciences commerciales, à Dresde.

Schubert (Carl), négociant et juge au Tribunal de commerce, Wettinerstrasse, 4, à Dresde (Saxe).

Société industrielle de Mulhouse (Alsace).

MM. Sombart (Carl), conseiller municipal à Magdebourg.

le Dr Stegemann, conseiller du Gouvernement, président de l'Alliance allemande pour l'enseignement commercial, Leonhardstrasse, 21, à Brunswick (Membre du Comité de patronage).

Mme Stegemann, Leonhardstrasse, 21, à Brunswick.

MM. Stegemann (Franz), secrétaire général de l'Alliance allemande pour l'enseignement commercial, Breitestrasse, 9, à Brunswick.

le Dr Stephan (Jacob), directeur de l'École de commerce de Geestemünde.

Le Syndic des Commerçants de Berlin, neue Friedrichstrasse, 51.

M. Takimoto (Joshio) Giselastrasse, 38/o, à Munich.

La Ville de Colmar.

MM. Vortmann (Wilhelm), directeur et professeur du Cours de commerce, à Mulhouse (Alsace).

Wake (James), directeur de « The Berlitz school of languages », Poststrasse, 51, à Chemnitz.

Zander (W.), directeur de l'École de commerce de Grimma (Saxe).

AUTRICHE

MM. Bachmayer, professeur à l'École commerciale, 4, Johannesgasse, Vienne.

Bartole (Nicolà), directeur de la Banque populaire, à Trieste.

Bily (Karl), directeur de l'École spéciale de serrurerie, à Suriatniki, Galicie.

Blaha (Karl), professeur spécial de bijouterie pratique. Gablonz, Böhmen.

Braidotti (Lodovico), professeur à l'École de commerce, Trieste.

Braulik (Auguste), directeur de l'École de tissage de Neutitschein, Mähren.

Chase von Jungwirth, professeur spécial à Teplitz-Schœnau.

Chramosta (Josef), professeur de dessin à l'École de tissage de Königinhof, a/E.

De Demetrio (Jean), directeur de la Bourse, membre de la Chambre de commerce de Trieste.

MM. Dietzschold (Curt), directeur de l'École d'horlogerie de Karlstein.

Erni (Fidelis), directeur de l'École spéciale autrichienne de la broderie à la machine, à Dornbirn, Vorarlberg.

Milosch Fesch, conseiller de division au ministère de l'Instruction publique, à Vienne (Membre du Comité de patronage).

Feilbogen (Siegmund), professeur à l'Académie d'exportation, Berggasse, 16, Vienne.

le Dr Feitler (Siegmund), professeur à l'Académie d'exportation, Berggasse, 16, Vienne.

Flögl (Alphonse), directeur de l'École d'industrie textile, à Brün.

J. Franke, conseiller aulique, inspecteur d'écoles à Lemberg (Membre du Comité de patronage).

Gerstner (Wilhelm), professeur à l'École spéciale de céramique, à Teplitz-Schœnau.

Haider (Franz), professeur à l'École spéciale des industries de Bozen.

Hanel (Anton), conducteur des travaux à l'École spéciale de Haida, Böhmen.

Hellauer (Josef), professeur à l'Académie d'exportation, Berggasse, 16, Vienne.

Hesky (Carlo), directeur de l'École nationale des arts et métiers de Trieste.

Hamann (Wilhelm), directeur de l'École spéciale de Frendenthal (Silésie).

Irk, professeur à l'École spéciale de Karlstein an-der Thaya.

von Kallay (Friedrich), directeur de l'École spéciale de Kotomyja (Galicie).

Kalmann (Guillaume), professeur et directeur de la section technique de chimie à l'École industrielle de Bielitz (Silésie).

Kiebacher (Alois), professeur à l'École nationale d'arts et métiers de Salzbourg.

MM. Kinzer (Heinrich), directeur de l'École de tissage à Jagerndorf (Silésie).

Knabl (Josef), directeur de l'École spéciale de Gottschee-Krain.

Kohn (Moriz), professeur à l'École nationale des arts et métiers de Pilsen.

Korlik (Bernard), professeur spécial à l'École de tissage de Mahr-Schönberg.

le Dr Kreibig, professeur à l'École supérieure de commerce de Vienne.

Kubès (Jan), ingénieur et professeur à l'École d'industrie de Plzèn (Bohême).

Kusy (Anton), professeur à l'École professionnelle de Prague.

Larch (Hans), professeur et directeur de l'École spéciale de Gröden (Tyrol).

Lenz (Henrich), directeur de l'École du travail sur pierre à Laas (Tyrol).

Masèk (Josef), directeur de l'École spéciale d'orfèvrerie, à Turnau.

Minkus (Frédéric), conseiller d'administration du Musée des arts décoratifs à Linz, (Vice-Président du Congrès).

Mooney (Hubert), directeur de « The Berlitz school of languages », Josefstadt, 1, à Brünn.

le Dr Müller (Adolphe), conseiller de division au ministère de l'Instruction publique à Vienne (membre du Comité de patronage).

Nahma (Georg), directeur de l'École spéciale de Landskron-Böhmen.

Nowack (Hans), professeur spécial à l'École d'ébénisterie de Bozen (Tyrol).

le Dr H. de Perger, conseiller aulique, professeur à l'École polytechnique de Vienne (membre du Comité de patronage).

Péro (Franz), professeur à l'École professionnelle de Prague.

MM. Porges (Alois), professeur, directeur de l'École spéciale de céramique de Bechyn-Böhmen.

Raubal (Nicolans), professeur et architecte à Reichenbergen (Bohême).

Ringel (Joseph), professeur spécial à Sternberg in Mähren.

Romstorfer (Carl), directeur de l'École nationale des arts et métiers et de l'École commerciale y annexée, à Czernowitz-Bukowine.

Rosmaël (François), directeur de l'École industrielle de Wal-Meseritsch (Moravie).

Rössler (François), directeur de l'École d'apprentissage de Klàdno (Bohême).

Sartori (Guiseppe), professeur d'électrotechnie à l'École industrielle supérieure de Trieste.

Schmid (Anton), Vice-Directeur du Musée commercial royal impérial autrichien, Bleicherg., Vienne.

Dr Rudolf-Schindler, sous-secrétaire au ministère du Commerce, Postgasse, 8, à Vienne (membre du Comité de patronage).

Sieger (Robert), professeur à l'Académie d'exportation, Wallzeile, 12, à Vienne.

Smereczynike (Franz), directeur de l'École spéciale de Sulkowice-Galizien.

Spannring (Hubert), sculpteur, professeur à l'École spéciale de Villach.

Stübchen-Kirchner (Robert), directeur de l'École spéciale de céramique à Teplitz-Schoenau.

Svoboda (Karl), directeur de l'École spéciale d'ébénisterie à Chrudim, Böhmen.

Svoboda (Octavio), professeur de dessin à Humpolec, Böhmen.

Tiller (Alois), conducteur des travaux à Frendenthal (Silésie).

Trautzl (Julius), professeur à l'École professionnelle, Schellinggasse, 13, à Vienne.

M. Unger (Anton.), directeur de l'École de broderie à Graslitz, Böhmen.

Union des Professeurs des Établissements commerciaux autrichiens (le professeur Reibel, président, délégué), Krugerstrasse, 3, à Vienne.

MM. Villa (G.), directeur de « The Berlitz school of languages », Rothenthurmstrasse, à Vienne.

le Dr Voigt (Ludwig), directeur de l'École supérieure de commerce à Gablonz a/N (Bohême).

Voslar (Mathias), directeur de l'École de tissage de Humpolec, Böhmen.

Wald (Jacob), professeur à l'École nationale des arts et métiers de Klagenfurt-Kärnten.

Wolfrum (Max), professeur à l'Académie de commerce, à Olmutz.

le Dr Ch. Zehden, conseiller du gouvernement, inspecteur à Vienne (membre du Comité de patronage).

Ziegler (Julius), professeur, Schönbrunnerstrasse, 188, à Vienne.

BELGIQUE

Administration communale de la ville de Bruges.

MM. Aretz (A.-J.), professeur à l'École des hautes études commerciales, 96, rue Froidmont, Liège.

Baré (Charles), directeur de l'École professionnelle d'armurerie, rue d'Agimont, 11, à Liège.

Blairon (Hector), président de l'Association des élèves de l'École industrielle de la Louvière, route de Binche, Manage.

le Dr Boonroy (J.-H.), directeur de l'École industrielle d'Anvers.

Cercle des Anciens Étudiants de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Chambre française de commerce et d'industrie de Bruxelles (M. Barre, ingénieur, délégué).

Chambre de commerce de Liège.

MM. Defontaine (Jules), directeur de l'École industrielle de Bruxelles.

l'Échevin de l'Instruction publique de la ville de Liège.

Gauot (Auguste), directeur de « The Berlitz school of languages », à Anvers.

Godeaux (Auguste), directeur de l'École industrielle de Morlanwelz.

Grandgaignage (Edm.), directeur de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers.

Heinzman-Savino, professeur, délégué de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.

Institut commercial des industriels du Hainaut, à Mons.

Institut supérieur de brasserie de Gand (M. van Laer, directeur, délégué), rue de Bruges, 41, à Gand.

MM. Launoy (Jules), directeur de l'École industrielle de Soignies.

Lebeaud (Charles), directeur de « The Berlitz school of languages », rue Royale, 140, à Bruxelles.

Lefebvre (Laurent), professeur de comptabilité, président de l'Association des comptables, 59, rue Chéri, Liège.

Malevé (Alphonse), avocat, rue Keyenveld, 33, à Ixelles-Bruxelles.

Van Peborgh (Léon), conseiller communal, Marché-aux-Souliers, 16², à Anvers.

Pieraerts, directeur de l'École supérieure de commerce annexée à l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles.

La ville d'Anvers.

M. Verspreeuwen (Jules), négociant, échevin du commerce de la ville d'Anvers.

BRÉSIL

M. de Silva Freire (Victor), professeur à l'École polytechnique de Saô-Paulo.

CANADA

M. Larose (Ludger), professeur de dessin à l'Académie commerciale, 813, avenue Mont-Royal, Montréal.

DANEMARK

MM. Ambt (Ch.), ingénieur de la ville de Copenhague, président de la Commission de l'École de la Société technique (membre du Comité de patronage).

le Dr Möller (H. L.), directeur des Écoles de commerce de la Fondation Brock, ny Toldbodgade, 3, à Copenhague (membre du Comité de patronage).

Möller (Carl), président de « Bornholms Handelsakademi », à Rónne.

Olsen (Niels), ingénieur et directeur de l'École technique d'Aalborg.

Raemussen (H.), directeur de l'École technique de la ville d'Odense.

le Directeur Ph. Schou, Conseiller d'État, président du Comité de la Société technique à Copenhague (membre du Comité de patronage).

le Pr H. P. J. J. Thomsen, directeur de l'École polytechnique à Copenhague (membre du Comité de patronage).

ESPAGNE

M. Alouso y Fernander (José), professeur à l'Université de Grenade.

MM. Arnal y Ramos, Santiago, inspecteur d'enseignement primaire à Barcelone.

Aza (Gérardo), président de la Chambre de commerce et de navigation d'Oviedo.

Bacas y Monten, ingénieur en chef de la marine, directeur de l'École d'ingénieurs de Bilbao.

Capdevila (Mariano), ingénieur, Calle de Valencia, 260, à Barcelone.

Chambre de Commerce et de Navigation de Séville.

Collège des Experts commerciaux de Malaga.

MM. Fresnedo de la Calzada, directeur de l'École de commerce de Santander.

Font (Henri), professeur à l'École supérieure d'architecture de Madrid.

Gaite (Antonio), à l'Institut de Orense.

Gomez Chaix (Pedro), professeur et secrétaire de l'École supérieure de commerce de Malaga.

Heredia (Rafael), directeur de la *Revista Pericial Mercantil*, à Madrid.

Macias (Marcelo), directeur de l'Institut de Orense.

Moreno-Barcia (Segundo), directeur de l'École supérieure de commerce de La Coruña.

Pasco y Mensa (José), professeur de l'enseignement supérieur, pasje Permanyer, 4, à Barcelone.

Pela (José), agent maritime, Conseiller du commerce extérieur, à Alicante.

Raduan (Émile), directeur de l'École des arts industriels, à Alcoy.

San Roman, secrétaire général de la Chambre de commerce, d'industrie et de navigation d'Oviedo.

Torrents y Monner (Antonio), professeur à l'École supérieure de commerce de Barcelone.

ÉTATS-UNIS

MM. Alderson (Victor), doyen de l'Institut technologique d'Armour, à Chicago.

Bailly, directeur de « the Berlitz school of languages », auditorium tower, à Chicago.

le professeur M. D. Berlitz, créateur de la Méthode, Madison square, à New-York.

Bische, directeur de « the Berlitz school of languages », Chenust, St 1541, à Philadelphie.

Colin, directeur de « the Berlitz school of languages », Mermod et Jaccard Building, 701, à Saint-Louis.

Crafts (James), président de l'Institut technologique, à Boston.

Dabney (Charles), président de « The University of Tennessee », à Knoxville.

Devineau (Louis), directeur de « the Berlitz school of languages » de Brooklyn.

Greene (Bertram), étudiant à l'Institut technologique du Massachusetts, Louisburg square, 6, Boston.

Harris (Abram), président de l'Université de Maine, à Orono-Maine.

Hofman (Heinrich), professeur à l'Institut technologique, à Boston.

Huébert, directeur de « the Berlitz school of languages », Boylston street, 132, Boston.

Joly, directeur des Écoles Berlitz, Madison square à New-York.

Mayer (Louis), directeur de « the Berlitz school of languages », Pike Buildig à Cincinnati.

Miller (L. W.), directeur du Musée et de l'École des arts industriels de Pensylvanie, à Philadelphie.

MM. Reeve (Sidney), professeur à l'Institut polytechnique, à Worcester, Mass.

Révérend Roberts (William), président du « Centre College », à Danville, Kentucky.

Search (Theodor), président de l'Association nationale des manufactures des États-Unis, South Broard, 32, à Philadelphie.

Skalweit (Richard), directeur de « The Berlitz school of languages », 515, Penn avenue, à Pittsburg (Pensylvanie).

Thomas, C. W., professeur au collège, Lexington avenue, 17, New-York.

Mme Thomas, C. W., Lexington avenue, 17, New-York.

MM. Tuck, membre du Jury international de l'Enseignement technique, Juge de la Commission internationale au Caire.

Umpleby (Fonwick), professeur de dessin textile, Third street, 83, à Lowell, Mass.

Wade (Jos.), éditeur et directeur de *Fibre and Fabric*, Atlantic av. 683, à Boston, Mass.

Wcenis (Julius), professeur de chimie agricole au Collège d'agriculture et des arts mécaniques de l'État d'Iowa.

GRANDE-BRETAGNE

MM. Le capitaine Abney C. B., directeur adjoint et secrétaire de la Section des arts et des sciences (membre du Comité de patronage).

T. Hble A. H. D. Acland, ancien vice-président des Comités des conseils d'enseignement (Membre du Comité de patronage).

MM. Ascough (William), secrétaire de « The school Board », à Scarbovough.

Baker (Arthur), secrétaire of « The technical education Committee ». The Education office, à Leicester.

Barber (W. H.), directeur de l'École moderne de Leeds, Yorkshire.

MM. Barker (Thomas), secrétaire de la Chambre de commerce, Exchange Builduigs, à Liverpool.

Bousfield (Willam), avocat, Hyde Park Gate, 20, à Londres.

T. H^ble J. Bryce, membre du Parlement (membre du Comité de patronage).

Sir Owen Tudor Burne, C. C. I. E., major général, président de la Société des arts, 132, Sutherland avenue, W., à Londres (Membre du Comité de patronage).

Comité de l'Instruction technique du Comté de Lancashire, County offices, Preston (délégués : M. Bennion J. A. — M. Thomas Snape, Vice-Président du Congrès. — M. J. J. Riley).

Comité de l'Instruction technique du Conseil du Comté de Brighton. (M. Lowther, président, Ditchling Rise, 51, à Brighton. — Le Dr Draper, directeur, Richmond Terrace, à Brighton).

Conseil des Écoles de la ville de Nottingham (M. Makepeace, vice-président, Waldeck road, 21, à Nottingham — M. Abel, secrétaire, School board offices, à Nottingham).

MM. Cook (Frederick), inspecteur principal des Écoles auprès du Conseil du Comté de West Riding of Yorkshire, à Yorks.

Cooke (George), président de « The technical education committee », The Gables, Gosport.

Cope (Thomas), président de « The technical education Committee », Asbaston Hall, Nuneaton.

Cowan, directeur de l'École technique de Winchester.

Crowther (James), principal de l'École municipale technique d'Halifax.

le duc de Devonhire, V. G., Picadilly, Londres (président d'honneur du Comité permanent et membre du Comité de patronage).

Sir John F. D. Donnelly, K. C. B., major général, secrétaire du département des arts et des sciences à Londres (membre du Comité de patronage).

T. H^ble sir W. Hart Dyke, Bart. membre du Parlement (membre du Comité de patronage).

Rév. Finch, président du Comité d'instruction du conseil du comté de Cambridge.

MM. Fitsch (Louis), directeur de « The Berlitz school of languages », à Londres, 142, Queen's road, Bayswater.

Furnbull (William), inspecteur de « Elementary schools ». Mountview, Sheffield.

le Pr William Garnett, Technical education board, à Londres (membre du Comité de patronage).

Gladstone (John), Pembridgt square, 17, à Londres.

T. Hble sir John Gorst, membre du Parlement, vice-précédent du Conseil d'administration de l'Enseignement (membre du Comité de patronage).

MM. Graham (James), inspecteur des langues modernes auprès du Conseil du Comté de West Riding of Yorkshire, Yorks.

Hack (Daniel), membre du Conseil de l'Instruction publique, Fircroft, Withdean, Brighton.

Halsey (Edward), président de « The technical education Committee », Drayton Gardens, 104, South Kensington, Londres.

Hard (Thomas), secrétaire adjoint au département de l'agriculture et de l'enseignement technique d'Irlande, Dublin.

Hector (Thomas), secrétaire de l'administration scolaire d'Aberdeen (Écosse).

Hetcher (George), inspecteur des pensions d'éducation, Cumberland Lodge, Moseleg à Birmingham.

Hill (James), secrétaire de « The technical education Committee », Craven road, Reading.

Henry Hobhouse, Esq., membre du Parlement (membre du Comité de patronage).

MM. Hooper (George), membre de « The commercial Education Committee » de la Chambre de commerce, Elmleigh, Beckenham, Kent.

Hope (Henry), à Aberlady N. B.

MM. Kabn (Augustus), directeur de la section commerciale à l'University Collège, Gower street, Londres.

Keen (Austin), secrétaire du Comité d'instruction du Conseil du Comté de Cambridge.

Sir George Kekewich, K. C. B., secrétaire de la section d'Enseignement et de la section des Sciences et des arts (membre du Comité de patronage).

MM. Leitner (Simon), ancien négociant, Solihull près Birmingham.

Lubbock (John), membre du Parlement, banquier à Londres.

Macan (Hugues), County Hall, Kingston-on-Thames, Londres.

Maddison (Robert), président de « The school Board », à Barnsley.

Meyer (John), vice-consul d'Autriche-Hongrie, délégué de la Chambre de commerce, Broad street, 297, Birmingham.

Middleton (Reginald), ingénieur civil, Victoria street, 17, Westminster, Londres.

Nixon (Alfred), directeur et secrétaire organisateur des Cours du soir commerciaux, Manchester.

A. C. Humphreys Owen, Esq., membre du Parlement (membre du Comité de patronage).

MM. Pickles (John), instituteur, Broadway road, à Bristol.

Pilley (John), professeur de chimie, Camberwel Grove, 167, Londres.

T. H^ble Horace Plunkeet, membre du Parlement, vice-président de la Commission d'éducation agricole et technique pour l'Irlande (membre du Comité de patronage).

MM. Prud'hommeaux (Paul), directeur de « The Berlitz school of languages », 10, North street Quadrant, à Brighton.

Pullar (Robert), teinturier à Perth (Écosse).

Rainlow (Edwin), secrétaire de l'Institut technique, à Coventry.

T. H^ble Lord Reay, président de la Commission des écoles de Londres (membre du Comité de patronage).

MM. Redmayne (John), directeur de l'Institut technique des Orfèvres, New Cross, à Londres.

Reynolds (John), directeur de l'Instruction technique, à Manchester.

le marquis de Ripon (George), pair du royaume, Chelsea Embankment, 9, Londres.

Sir Owen Roberts, M. A., D. C. L., trésorier de la Société des arts, John street Adelphi, W. O., à Londres (membre du Comité de patronage).

MM. Rollit (Albert), président du Comité de l'Éducation commerciale, 45, Belgrave square, Londres.

Rooper (Thomas), inspecteur des écoles, Cumberland place, 12, à Southampton.

Sir K. E. Roscoe, F. R. S., membre de l'Ancienne Commission royale d'Enseignement technique (membre du Comité de patronage).

M. Sallet (André), directeur de « The Berlitz school of languages », Oxfort street, 231, à Londres.

T. H^ble Sir Bernard Samuelson, membre de l'Ancienne Commission royale d'Enseignement technique (membre du Comité de patronage).

Sir Swire Smith, membre de l'Ancienne Commission royale d'Enseignement technique (membre du Comité de patronage).

MM. Carl Spencer, K. G., vice-président de l'Association nationale pour la propagation de l'Instruction technique et secondaire (membre du Comité de patronage).

Spooner (Henry), directeur de l'École polytechnique de Engineering, Londres.

Miss Stevenson (Flora), Randolph Crescent, 13, à Édimbourg (Écosse).

MM. le Pr James Stuart, membre du Parlement (membre du Comité de patronage).

Swaysland (Edward), professeur pour la fabrication des chaussures, Derngate, 21, à Northampton.

MM. Tillyard (Alfred), conseiller, éditeur et propriétaire de journal à Fordfield-Cambridge.

Verney (Edmund), baronet, Claydon House, à Winslow-Bucks.

Wallis (Walter), directeur de l'École des arts, Rembrandt Lodge, Spencer Road, Croydon.

Ware (Fabian), délégué du Comité de l'Instruction publique de la Commission royale britannique, Londres.

Mme la comtesse de Warwick (membre du Comité de patronage).

MM. White (James), Balouddeon, Dundee (Écosse).

Whitfield (Edward), conférencier à l'École de commerce, University college, Liverpool.

Sir Henry Trueman Wood, secrétaire de la Société des arts, John street Adelphi, W. C., à Londres (membre du Comité de patronage).

W. Woodhall, Esq., membre du Parlement et de l'Ancienne Commission royale d'Enseignement technique (membre du Comité de patronage).

GRÈCE

MM. Cordellos, ingénieur des mines, président de la Société des ingénieurs grecs, vice-président de la Société biotechnique hellénique, à Athènes (membre du Comité de patronage).

Dambergis, professeur à l'Université d'Athènes (membre du Comité de patronage).

Delacovias (Nicolas), avocat-publiciste, 10, rue Lycabète, Athènes.

Négris, député, ancien ministre des Finances et ancien vice-président de la Société biotechnique hellénique, à Athènes (membre du Comité de patronage).

le comte Tipaldo Foresti Panagino, consul de Grèce à Venise (membre du Comité de patronage).

MM. Raptakis (Jean), professeur ingénieur à l'École des ponts et chaussées d'Athènes.

Th. Retsinos, député, industriel et ancien maire du Pirée, à Athènes (membre du Comité de patronage).

Roussopoulos, professeur à l'École militaire et directeur de l'École industrielle et commerciale d'Athènes (membre du Comité de patronage).

Théophilas, directeur de l'École polytechnique d'Athènes (membre du Comité de patronage).

HONGRIE

MM. Agotai (Louis), ingénieur, professeur de dessin industriel, à Budapest.

Boisserée (Otto), directeur général de « The Berlitz school of languages », de Roumanie, de Serbie et de Bulgarie, Erzsebet' kornt, 15, à Budapest.

Fittler (Camille), directeur de l'École des arts industriels, Kinizsiuteza, 31, à Budapest (membre du Comité de patronage).

Kirchner (Béla), directeur général des Écoles commerciales, à Budapest.

Sandy (Jules), architecte, professeur à l'École industrielle de Budapest.

Szterényi (Joseph), Conseiller de division au ministère royal hongrois du Commerce, Lanezhid-uteza, 3, à Budapest (membre du Comité de patronage).

ILE DE CUBA

M. Carlos Theye, professeur de chimie, à la Havane.

ITALIE

MM. Alfiéri (Victorien), professeur de comptabilité à l'Institut royal technique de Perugia.

de Angeli (Ernesto), industriel, sénateur du royaume, Milan.

le professeur Carlo Bottoni, Conseiller de la chambre de Commerce, Cassa di Risparmio, Ferrara.

Brini (Joseph), professeur de la Faculté de droit de l'Université de Bologne.

Castelnuovo (Enrico), professeur à l'École supérieure de commerce de Venise.

Chambre de commerce et des arts de Brescia (M. Bénédini, député de Brescia, délégué).

Chambre de Commerce et des Arts de Civita Vecchia.

MM. Chiesa (Michel), député au Parlement italien, Turin.

le professeur Cordelli (Enrico), délégué de la Fédération nationale des professeurs de l'Enseignement technique, Saluzzo.

Domenico Ettore, professeur de comptabilité à l'Institut technique de Florence.

École de Commerce de Peroni (M. Bénédini, député de Brescia, délégué).

École royale supérieure d'application pour les Études commerciales, via Garibaldi, 5, à Gênes.

MM. Ferrari-Piétrogiorgi, président de l'Institut technique Sommeiller de Turin.

Garnier (Édouard), directeur et propriétaire de l'École spéciale de Commerce de Turin.

Gelosi (Giovanni), professeur à l'Institut technique de Rome.

le comte Grimani, maire de la ville de Venise.

le commandant Lattès, inspecteur royal de l'industrie et de l'enseignement industriel, via Nazionale, 96, Rome.

MM. Maglione, directeur de l'Institut Maglione et Rossi, à Milan.

Michel (Carlo), président de la « Camera di Commercio », via Stana, 51, Alessandria.

Mondolfo (Guilio), professeur de comptabilité et tenue de livres, Pergola (Marche).

Pascolato, ministre des Postes (membre du Comité de patronage).

Pasquali (Ernesto), président de la Commission de vigilance de l'Institut technique Sommeiller, à Turin.

Pertile (Gino), négociant, de la maison Pertile et Cie de Singapore, à Padova.

Turchetti (Corrado), directeur de l'Institut technique, via Marsala, 16, à Brescia.

Union coopérative de consommation, via Carlo Alberto, 1, Milan.

MM. Eduardo Vivanti, vice-président de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce de Venise (membre du Comité de patronage).

Zwicky (Jacques), directeur général du « Colonificio Veneziano », à Venise.

JAPON

MM. Makino, professeur-adjoint à l'École d'industrie de Tokio.

Matsoumoura, 165, rue de l'Université, Paris.

Okada, conseiller au Ministère de l'Instruction publique, Tokio.

Tanimoto (Tomeri), professeur à l'École normale supérieure de Tokio.

le Dr Tokuzo Tokuda, professeur d'économie à l'École commerciale impériale de Tokio.

Tonosuke Watanabe, secrétaire au Ministère de l'Instruction publique de Tokio.

Séki, professeur à l'École supérieure de commerce de Tokio.

NORVÈGE

MM. Carl Berner, ancien directeur de l'École technique de Bergen, ancien ministre, président de l'Odelsthing, président du Comité parlementaire pour l'Instruction technique (membre du Comité de patronage).

A.-J Krogh, membre du Storthing, fabricant d'instruments de précision, membre du Comité norvégien pour l'Exposition de 1900 à Christiania (membre du Comité de patronage).

E.-A.-H. Sinding, directeur de l'École technique de Christiania (membre du Comité de patronage).

PAYS-BAS

MM. Blooker (Dirk), ingénieur-mécanicien, Sarphatistraat, 10, Amsterdam.

Boers (Frédérick), exportateur agent et commissionnaire, Rotterdam.

Boissevain (Charles), industriel, Rœmer Visserstraat, 42, Amsterdam.

Fikkert (Bernard), directeur de la « Handelsklasse », à Groningue.

De Jongh, professeur à l'École moyenne supérieure de l'Etat, v. Alphenstraat, Utrecht.

Klik (Dirk), marchand, Le Helder.

De Lohman (Savornin), ancien ministre de l'Intérieur, Fromphstraat, 344, La Haye.

Van Marken, imprimeur, à Delft.

Polak (Abraham), industriel, membre de la chambre de Commerce, Kornputsingel, Steenuyk.

Société du Commerce et de l'Industrie, à Roermond.

M. De Visser (W.), directeur des cours du soir, groote Kerkhof, 17, à Deventer.

M. Wind Hzn (Jan.), directeur de la Société anonyme des ateliers de construction, rue de Blyham, à Winschoten.

PORTUGAL

MM. Joaquim de Araujo, consul de Portugal à Gênes (membre du Comité de patronage).

Arroyo (Antonio José), inspecteur des Écoles industrielles et commerciales du Portugal.

Cordeiro (Luciano), Conseiller royal, Secrétaire perpétuel de la Société de géographie, Lisbonne.

Antonio de Portugal de Faria, consul de Portugal à Livourne (membre du Comité de patronage).

Le vicomte de Faria, chargé d'affaires de Portugal près les Républiques Argentine et de l'Uruguay (membre du Comité de patronage).

Guerreiro (Mendès), délégué de l'Association des ingénieurs civils portugais.

Monteiro (José), professeur à l'École des Beaux-Arts de Lisbonne.

Péquito (Alfonso), professeur à l'Institut industriel et commercial de Lisbonne.

Le Dr Pereira Caldos (José), professeur doyen du Lycée central, rua dor Agnas, à Braga.

S. Ex. le conseiller Ressano-Garcia, ancien ministre des Finances de Portugal, député au Parlement, ingénieur diplômé de l'École des ponts et chaussées de Paris, professeur à l'Institut industriel et commercial de Lisbonne, professeur à l'École militaire, directeur général des travaux de la ville de Lisbonne (membre du Comité de patronage).

M. Velloso (Rodrigue), avocat et notaire, rue Augusta, 141, Lisbonne.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

M. Nelson (Enrique-M.), ingénieur-agronome, directeur de l'Enseignement agricole au Ministère de l'agriculture, 481, entre Rios, Buenos-Ayres.

ROUMANIE

MM. Ferdinand Ghika, ancien président du Conseil de préfecture du département de Bukarest, ancien conseiller général, ancien inspecteur général à l'Administration des hôpitaux civils de Bukarest (membre du Comité de patronage).

Hingerl (M.), directeur de « The Berlitz school of languages », à Bucarest.

Jonascu (Romulus), professeur à l'École commerciale de Jassy.

Munteanu (J. G.), directeur de l'École supérieure de commerce de Galatz.

Romanesco (Nicolas), publiciste, ancien député roumain.

RUSSIE

MM. Baratz (S. M.), professeur à l'Ecole de commerce de Saint-Pétersbourg.

Birkhan (Ernest), bachelier ès sciences économiques, san Stéfano, palazzo Pisani, 2810, Venise.

Mme Davidof (Sophie), présidente de la Société pour l'encouragement de l'Enseignement professionnel des femmes, 3, Zacharievska, à Saint-Pétersbourg.

M. Fischer (Max), directeur de l'École commerciale de Tiflis, conseiller d'État, Veldes. Oberkrain (Autriche).

Mme Gatzouk-Pospeloff (Marie), directrice de l'École professionnelle, à Saint-Pétersbourg.

MM. Giraud (Paul), fabricant de soie et coton, Conseiller du commerce extérieur à Moscou.

Klaczko (Max), professeur d'École commerciale, Wallstrass, 16, à Riga.

Kolmacoff (Alexis), directeur de l'École commerciale à Saint-Pétersbourg.

Korwatoosky, inspecteur général de l'Enseignement agricole (Ministère de l'instruction publique), Saint-Pétersbourg.

E. P. Kovalevsky, fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique à Saint-Pétersbourg (membre du Comité de patronage.)

Krakou, professeur à l'Institut supérieur électro-technique, à Saint-Pétersbourg.

Laskus (François-Joseph), fondateur de l'École commerciale supérieure, rue Koszykowa, 9, Varsovie.

S. Ex. de Messoyédoff (Pierre), conseiller privé, attaché au ministère des voies de communication, Fontanka, 101, à Saint-Pétersbourg.

MM. Nébolsine (Alexandre), président de la Commission permanente de l'Enseignement technique de la Société impériale technique russe, 2, Ponteleimonovsky, à Saint-Pétersbourg.

Okolski (S. J.), conseiller à la cour, ingénieur agrégé de l'Institut polytechnique de S. M. Nicolas II, Varsovie.

Roux (Emile), employé au Crédit lyonnais, à Saint-Pétersbourg.

Mme Schouisky (Alexandrine), directrice de l'École professionnelle de Dervis.

M. Siniavsky (Antoine), professeur à l'École supérieure de commerce de Bielostok.

Société pour l'amélioration du travail populaire en Russie, canal Catherine, 24, à Saint-Pétersbourg.

MM. Gregory Vilenkin, aide de l'agent du commerce du ministère des Finances de Russie (membre du Comité de patronage).

Wolff, rédacteur du journal russe « la Comptabilité », Neosky, 64, Saint-Pétersbourg.

MM. Zaleski (Stanislas), professeur de chimie, Sergejewskoja 20, log 18, Saint-Pétersbourg.

Zorine (Serge), professeur de comptabilité à l'École de commerce de Moscou.

SUÈDE

MM. B. V. Adler, directeur de l'École des arts et métiers, à Stockholm (membre du Comité de patronage).

le Dr Axel Ahlström, directeur de l'École supérieure de commerce de Gothenbourg (membre du Comité de patronage).

Bergström, directeur de la Banque de commerce de Gothenbourg.

E. B. Ternquist, professeur de chimie et directeur de l'École professionnelle d'Orebro (membre du Comité de patronage).

SUISSE

École de commerce de Chaux-de-Fonds.

MM. Fivat (Charles), directeur de l'École supérieure de commerce de Genève.

Gaille (Charles), directeur de l'École de commerce de Neuchâtel.

Genoud (Léon), député, rédacteur en chef de la *Revue Suisse de l'Enseignement professionnel et de l'artisan*, Fribourg.

Le Grand Roy (Eugène), directeur de l'École de dessin professionnel et de modelage, Neuchâtel.

May (Samuel), professeur, villa Bon Accueil, route de Morgues, Lausanne.

Nepper (Jules), professeur de sciences commerciales, boulv. 4, Fribourg.

Renz (Hugo), professeur, 4, Theodorsgraben, Batel.

MM. Le Dr Ulrico Schmidlin, secrétaire de la division de l'Enseignement à Berne (membre du Comité de patronage).

Schurter (Jean), prorektor de l'École supérieure de jeunes filles de Zurich, président de l'Association des professeurs des écoles de commerce suisses, Gerechtigkeitsg, 19, à Zurich (vice-président du Congrès).

Waldburger (Ernest), professeur à l'École cantonale de commerce et secrétaire de l'Association des professeurs des écoles de commerce suisses, seefeldstrasse, 49, à Zurich.

Weber (Gustave), professeur, délégué de l'administration des Écoles de la ville de Zurich, 43, Klausstrasse.

Wick (W.), directeur de l'École cantonale de commerce de Lucerne.

TURQUIE

MM. Corbelli (Alessandro), professeur à l'École royale technique commerciale italienne, à Smyrne (Turquie d'Asie).

MEMBRES FRANÇAIS

MM. d'Abeilhon (Robert), directeur de l'École professionnelle d'imprimerie d'Autun (Saône-et-Loire).

Abeille (Joseph), président de la Société académique de comptabilité, cours Lieutard, 37, Marseille.

Le frère Abélien (Joseph), professeur au pensionnat de Passy, 68, rue Raynouard, Paris.

MM. Agar (Ely), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, boulevard Haussmann, 17, Paris.

Alasseur (Amédée), ancien président de section au Tribunal de commerce de la Seine, rue du Louvre, 5, Paris.

Le frère Albin, professeur du cours supérieur de Sainte-Marie du Havre, 12, rue Montesquieu, Le Havre.

Alliance syndicale du commerce et de l'industrie (M. Bailly, délégué, 47, rue Vivienne, Paris).

Mlle Allo (Alice), professeur à l'École pratique de commerce pour les jeunes filles, à Nantes.

MM. Alphen (Fernand), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, rue de Surène, 3, Paris.

Alphen (Robert), élève de l'École des hautes études commerciales, rue de Surène, 3, Paris.

Amson (Maurice), président de la Chambre syndicale de la maroquinerie, rue de la Folie-Méricourt, 68, Paris.

Le frère Anatole, professeur au pensionnat de Passy, 68, rue Raynouard, Paris.

MM. Ancel (Paul), industriel à Granges (Vosges).

André (Alexandre), négociant en huiles, rue de la Tour-des-Dames, 11, Paris.

MM. Anglès (Paul), sous-directeur de l'École des hautes études commerciales, rue de Tocqueville, 43, Paris.

Arán y Torres (Miguel), professeur d'espagnol, route de Neufchâtel, 37, à Boisguillaume, près Rouen.

Arbouch (Guillaume), professeur d'espagnol à l'École supérieure de commerce de Paris, rue Perdonnet, 12, Paris.

Arsandaux (Octave), sténographe du Sénat, secrétaire adjoint du Conseil général du Doubs, rue d'Amsterdam, 82, Paris.

Association amicale des anciens élèves de l'École de Cluny (M. Martin, président, rue J.-J. Rousseau, 14, Paris, — M. Schalbart, ancien président, avenue Ledru-Rollin, 67, Le Perreux (Seine), — M. Andrau, délégué, rue de Lévis, 24, Paris).

Association amicale des anciens élèves de l'école publique de garçons a Nantes (M. Brochard, directeur de l'École, délégué).

Association des anciens élèves de l'École des hautes études commerciales, boulevard Malesherbes, 108, Paris.

Association des anciens élèves de l'École commerciale, avenue Trudaine, 39, Paris.

Association des ingénieurs de l'institut industriel du Nord, rue Faidherbe, 17, Lille.

Association philotechnique, rue Saint-André-des-Arts, 47, Paris (M. Rotival, délégué).

Association polytechnique des Pyrénées-Orientales (M. Blanquer, président, rue Saint-Sauveur, 7, Perpignan).

Association sténographique unitaire de Paris (M. Roy, vice-président, rue Monge, 16 ; M. Dorlencourt, trésorier adjoint, avenue Victoria, 14).

MM. Aubaile (Alexis), ingénieur, rue de Vincennes, 106, à Montreuil (Seine).

Audemar (Henri), ingénieur, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, à Dôle (Jura).

MM. Audier (Victor), négociant, distillateur à Valence-sur-Rhône (Drôme).

Aynard, député, ancien président de la Chambre de commerce de Lyon, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique (membre du Comité de patronage), 4, avenue Van-Dyck, Paris.

Azam, professeur à l'École de commerce et d'industrie de Mazamet (Tarn).

Bagot (Aristide), parfumeur, rue de Paris, 117, Pantin.

Baillou (André), propriétaire, rue de la Croix-de-Seguey, 96, Bordeaux.

Balsan (Charles), manufacturier, rue des Bons-Enfants, 21, Paris.

Baradeux (Albert), négociant en tissus et confections, place Saint-Pierre, 1, Saumur (Maine-et-Loire).

Barbier (A.), directeur de « The Berlitz school of languages », Cours Lieutard, 4, Marseille.

Barbier (Théophile), ingénieur des arts et manufactures, rue Saint-Denis, 185, Paris.

Barbotheu (Georges), ingénieur-constructeur, rue Béranger, 17, Paris.

Barcelo (Salvador), professeur à l'Institut Rudy, rue Caumartin, 4, Paris.

Barillot (Louis), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue de Milan, 12, Paris.

Barot (Alexandre), professeur au lycée Montaigne, 84, rue Claude-Bernard, Paris.

Barriol (Alfred), ancien élève de l'École polytechnique, délégué de l'Association philotechnique, rue Nationale, 33 *bis*, Argenteuil.

Barroux (Félix), facteur de pianos, rue de Sèvres, 91, Paris.

Basset (Frank), avocat, examinateur à l'École supérieure de commerce du Havre, rue Fontenelle, 13, Havre.

MM. Bastide (Jules), à La Houssaye (Seine-et-Marne).

Bauche (Maurice), ancien élève de l'École supérieure de commerce de Paris, boulevard Pereire, 163, Paris.

Baugue (Georges), directeur de l'École supérieure de commerce de Nancy.

Baumann (Adolphe), ingénieur civil et industriel, cité Pelleport, 12, Paris.

Bayle (Raoul), fabricant de conserves alimentaires, rue Latour, 26, Bordeaux.

Bayle (Georges), ancien élève de l'École des arts et métiers, rue Latour, 26, Bordeaux.

Bazannery (Louis), ingénieur, boulevard de Strasbourg, 203, Boulogne-sur-Seine.

Bazin (Charles), trésorier de l'École professionnelle du papier et des industries qui le transforment, délégué de la chambre syndicale du papier, 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

Beauchoux (Victor), directeur de « The Berlitz school of languages », rue Jeanne-d'Arc, 21, Rouen.

Beaurain (Georges), voyageur de commerce, rue de la Madeleine, 8, Rouen.

Beauregard (Paul), député, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (membre du Comité de patronage), 76, rue de Rennes, Paris.

Beauvais (Joseph), directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie de Reims.

Bécourt (Louis), professeur au lycée Saint-Louis et à l'École municipale J.-B. Say, rue Tahère, 16, Saint-Cloud.

Bellet (Daniel), correspondant de « l'Engineering de Londres », rue des Canus, 18, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

Belly (Jean), directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie d'Agen.

Bénard (Charles), officier de marine, administrateur des docks maritimes, avenue Thiers, 30, Bordeaux.

MM. Benoiston (Aurélien), négociant industriel, rue du Temple, 164, Paris.

Benoit, ingénieur en chef des mines, en retraite, rue des Jointures, 6, à Saint Dié (Vosges).

Benoit-Germain (Ernest), inspecteur départemental de l'Enseignement technique, boulevard de la République, 2, Nîmes.

Bérard (Étienne), professeur à l'École supérieure de commerce de Paris, rue Casimir-Delavigne, 2, Paris.

Bérenger (Alfred), inspecteur régional de l'Enseignement commercial, rue de la Boëtie, 32, Paris.

Berge (René), ingénieur civil, rue Pierre-Charron, 12, Paris.

Berger (Georges), député, vice-président du Conseil de perfectionnement du Conservatoire national des arts et métiers (membre du Comité de patronage), 8, rue Legendre, Paris.

Bernard, professeur à l'École pratique de commerce du Mans.

Bernès (Henri), professeur de rhétorique au lycée Lakanal, 127, boulevard Saint-Michel, Paris.

Bernier (Frédéric), directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie de Fourmies (Nord).

Berthélemy (Pierre), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, à Sains-du-Nord.

Mlle Berthier (Marie), professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie de Nantes.

MM. Berthuin (Léon), directeur de l'École nationale professionnelle de Voiron (Isère).

Bertrand (Frédéric), président des Chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, rue Clapeyron, 23, Paris.

Bertrand (Victor), directeur de l'École pratique d'industrie de Lille.

Bertrand (Maurice), industriel, avenue de Villiers, 11, Paris.

Béziers (René), fabricant de conserves alimentaires, ancien élève de l'École des hautes études commerciales, à Douarnenez (Finistère).

MM. Bichon (Marcel), sous-directeur de l'École supérieure de commerce de Montpellier.

Bigot (Eugène), libraire-éditeur, rue de la Tour-d'Auvergne, 22, Paris.

Bingham (William), professeur à l'École des hautes études commerciales et à l'École commerciale, rue Blanche, 6, Paris.

Birman (Joseph), banquier, rue Montholon, 32, Paris.

Birmann (Émile), professeur à l'École commerciale et à l'École Turgot, rue Alphonse-Palles, Le Vésinet (S.-et-O.).

Bisset (Jules), ancien élève de l'Institut commercial, rue Jomard, 5, Paris.

Biver (Alfred), directeur général des glaceries de Saint-Gobain, 108, rue de Rennes, Paris.

Blanchard (Henri), professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie de Limoges.

Blanchet (Augustin), fabricant de papier, ingénieur des arts et manufactures, à Rives (Isère).

Blazeix (Jean), ingénieur des arts et manufactures, rue de Provence, 34, Paris.

Bloch, professeur d'allemand, place Malesherbes, 11, Paris.

Bloch (Oscar), professeur à l'École des hautes études commerciales et à l'École commerciale, place Malesherbes, 11, Paris.

Blondel (Georges), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue des Saints-Pères, 8, Paris.

Blondel (Maurice), ancien élève de l'École supérieure de commerce de Paris, cultivateur à Guérard (Seine-et-Oise).

Blondel (Alphonse), facteur de pianos, rue de l'Échiquier, 53, Paris.

Blumenthal (W.), négociant, rue Richer, 15, Paris.

Bocquet (Waldimir), professeur de dessin industriel, rue Sainte-Marie, 12, Paris.

Boison (Jules), président du Patronage industriel des Enfants de l'Ébénisterie, avenue Ledru-Rollin, 77, Paris.

MM. Boiteux, brasseur à la Mouillère-Besançon (Doubs).

Bolack (Lucien), directeur du Contentieux, rue d'Allemagne, 17, Paris.

Bollack (Léon), directeur de la « Langue Bleue », avenue Malakoff, 147, Paris.

Bolle (Maurice), ingénieur, rue de Bourgogne, 16, Vienne (Isère).

Bon (Théodore), directeur de l'École industrielle de Tourcoing.

Bon (Claude), professeur à l'École Vaucanson, Grenoble (Isère).

Bonifas (Paul), négociant-commissionnaire, Conseiller du commerce extérieur, rue Tourat, 40, Bordeaux.

Bonnin (Charles), ingénieur, professeur à l'École supérieure de commerce de Lille.

Bontou (Alcide), professeur à la Société philomathique, rue Frère, 11, Bordeaux.

Borderel (Jean), directeur des Cours professionnels de la Chambre syndicale de charpente, rue de Clignancourt, 135, Paris.

Bosquet (Émile), chef des travaux des ateliers de reliure de la maison Hachette, rue de Vaugirard, 101, Paris.

Bouché (Joseph), surveillant général à l'École des hautes études commerciales, rue Jouffroy, 3, Paris.

Boucher (Henry), député, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 9, rue Mazarine, Paris.

Boucherot (Paul), conférencier à l'École supérieure d'électricité, rue Laugier, 46, Paris.

Bouchez-Beru (Émile), Conseiller du commerce extérieur, à Arras.

Boudouard (Octave), président de l'Association amicale des anciens élèves de l'École de physique et de chimie de Paris, 84, rue Monge.

Bougard (Louis), vice-président de la Chambre syndicale des dentelles, rue d'Aboukir, 37, Paris.

MM. Bougenaux (Édouard), ingénieur des arts et manufactures, rue de Greuze, 14, Paris.

Bouquet (L.), directeur de l'Enseignement technique, du Personnel et de la Comptabilité au ministère du Commerce (président du Comité d'organisation et président du Congrès).

Bourcart (Gabriel), professeur à la Faculté de droit, quai Isabey, 17, Nancy.

Bourdon (Charles), professeur à l'École centrale, boulevard Beauséjour, 1, Paris.

Bourgeois (Léon), député, président du Groupe de l'Enseignement à l'Exposition de 1900 (membre du Comité de patronage).

Mme Bourgeois (Charlotte), directrice de l'École municipale professionnelle de jeunes filles, rue de la Tombe-Issoire, 77, Paris.

MM. Bousquet, directeur de l'École pratique d'industrie de Marseille.

du Bousquet (Gaston), ingénieur au chemin de fer du Nord, rue des Poissonniers, 78, Paris.

Boutin (Léon), trésorier de l'École de boulangerie, rue des Panoyaux, 15, Paris.

Bouton, 50, rue Pierre-Corneille, Lyon.

Bouyssi (Albert), professeur à l'École culinaire de Paris, fabriquant de biscuits aux sels de Vichy, à Vichy.

Bovar (Eugène), vice-trésorier de l'Association des anciens élèves de l'Institut commercial, rue de l'Ancienne-Comédie, 16, Paris.

Boyer (Germain), inspecteur départemental de l'Enseignement commercial, rue de la Paix, 8, Saint-Étienne.

Breugnot (Maurice), secrétaire de la « Ligue coloniale de la Jeunesse », rue du Mont-Thabor, 4, Paris.

Breuil (Maurice), à Dijon.

Briaud (Alexis), ingénieur des arts et manufactures, boulevard Saint-Germain, 36, Paris.

Brissou (Jean), maire de Cognac (Charente).

MM. van Brock (Gaston), avenue Kléber, 30, Paris.

Bruitte (Augustin), négociant en soies, rue Fabert, 42, Paris.

Brun (Léopold), ancien élève de l'École supérieure de commerce de Marseille, cours Voltaire, à l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse).

Brunsvick (Fernand), ingénieur des arts et manufactures, délégué de l'Association philotechnique, rue d'Amsterdam, 51, Paris.

Buhan (Eugène), ancien président de l'Association philomathique de Bordeaux (membre du Comité de patronage), négociant à Bordeaux.

Buirette-Gaulard (Eugène), filateur à Suippes (Marne).

Buisson (Georges), président de l'Association amicale des sténodactylographes, rue d'Arcole, 17, Paris.

Buisson (Georges), ancien élève de l'École supérieure de commerce du Havre, boulevard Montparnasse, 166, Paris.

Bultingaire (Léon), directeur de « The Berlitz school of languages », rue Nationale, 74, Lille.

Buquet (Paul), directeur de l'École centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (membre du comité d'organisation, vice-président du Congrès et président de la section industrielle).

Burdallet (Clément), chef de district à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Le Merlerault (Orne).

Busser (Jacques), professeur de comptabilité à l'École supérieure de commerce de Marseille.

Buxtorf (Emmanuel), président de la Société de l'École de bonneterie, rue de Paris, 22, Troyes.

Cail (Pierre), ingénieur des arts et manufactures, avenue Henri Martin, 75, Paris.

Caillard (Constant), directeur de l'École Vaucanson, à Grenoble.

Caillaux (Jules), membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, boulevard Sébastopol, 90, Paris.

MM. Callens (Émile), licencié en droit, 8, rue des Augustins, Amiens.

Calonne (Fernand), commerçant importateur, boulevard Saint-Germain, 152, Paris.

Camion (Georges), membre de la Chambre de commerce de Charleville, à Vivier-au-Court (Ardennes).

Canonville-Deslys (Thomy), ingénieur civil, rue Beauvoisine, 26, Rouen.

Cantagrel (Victor), directeur de l'École supérieure de commerce de Paris (membre du Comité d'organisation).

Cardin (Georges), élève de l'École des hautes études commerciales, rue Prony, 59, Paris.

Cardin (Ulysse), professeur de langues à l'Institut polyglotte, rue Chaptal, 14, Paris.

Carénou (Édouard), ingénieur, rue de Chabrol, 67, Paris.

Carpentier d'Agneau (Maurice), attaché à la Banque internationale, rue du Rocher, 80, Paris.

Cartier (André), route de Flandre, 82, Pantin (Seine).

Castagné (François), professeur à l'École commerciale, 39, avenue Trudaine, Paris.

de Castro (Lazare), agent de change, rue Taitbout, 16, Paris.

Cauvin (Ernest), député, membre du Conseil général de la Somme, rue de Milan, 5, Paris.

Cavalier (Hippolyte), ingénieur, rue des Ateliers, 9, Montpellier.

Chabal (Henri), ingénieur des arts et manufactures, attaché aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, professeur à l'École d'ingénieurs de Marseille.

Chabrillat (Eugène), examinateur à l'École des hautes études commerciales, rue Truffaut, 33, Paris.

Chailly (Achille), industriel, vice-président de la Chambre syndicale des huiles et graines industrielles, usine des Ursulines, Saint-Denis.

MM. Chalot (Albert), négociant, rue Lavoisier, 23, Paris.

Chambard (Arthur), ingénieur, inspecteur de l'Enseignement industriel, à Auxerre.

Chambonnaud (Léon), professeur à l'École de commerce de Limoges.

Chambre de commerce de Paris, 2, place de la Bourse (M. Soufflot, délégué).

Chambre de commerce de Lyon.

Chambre de commerce de Bordeaux.

Chambre de commerce d'Angers (M. Girard, membre de la Chambre de commerce, délégué).

Chambre de commerce de Saint-Étienne.

Chambre de commerce de Cambrai (M. Cornaille, président).

Chambre de commerce d'Avesnes.

Chambre syndicale du papier, rue de Lancry, 10, Paris.

Chambre syndicale professionnelle des ouvriers passementiers (M. Desjardins, trésorier, faubourg Saint-Antoine, 71, Paris).

MM. Chambrelent (Alphonse), ingénieur des arts et manufactures, rue Gounod, 7, Paris.

Chanel (Joseph), avocat, rue de Rennes, 80, Paris.

Chansarel, sous-directeur au ministère de la Marine, examinateur à l'École des hautes études commerciales, boulevard de Courcelles, 81, Paris.

Chanut (Pierre), maître ouvrier aux Écoles municipales, rue Girardon, 5, Paris.

Chappée (Armand), inspecteur à l'École de commerce et d'industrie, Le Mans.

Chapuis (Joseph), président, directeur de l'École professionnelle du papier et des industries qui le transforment, délégué de la chambre syndicale du papier, 20, rue Baudin, Paris.

Charabot (Eugène), professeur à l'Institut commercial, rue des Boulangers, 29, Paris.

Le Frère Charles, à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, 27, rue Oudinot, Paris.

MM. Charliat (Alexandre), professeur à l'École des hautes études commerciales et à l'École commerciale, rue Paradis, 46, Paris.

Charlot (Albert), membre du Comité de l'Association des anciens élèves de l'École commerciale, rue Pasteur, 4, Saint-Cloud (S.-et-O.).

Chatel (Maurice), rue Piedfort, 2, Havre.

Chatelet (Jules), négociant en bois, quai de la Rapée, 72, Paris.

Chausse (Émile), conseiller municipal de Paris, avenue Philippe-Auguste, 64, Paris.

Chauvin (Julien), administrateur comptable, avenue de Gravelle, 30, Charenton (Seine).

Chavanne (Antoine), inspecteur départemental de l'Enseignement technique, boulevard de la Rochette, Sedan.

Chave (Marius), ingénieur à l'École d'arts et métiers de Lille.

Chedeville (René), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, passage des Eaux, 7, Paris.

Cherfils (Jean), courtier maritime, maire de Saint-Martin-du-Manoir, rue de Gaffe, 6, Havre.

Chevalier (Victor), professeur d'allemand à l'École des hautes études commerciales, rue du Marché, 39, Neuilly-sur-Seine.

Chevalier (Philibert), chimiste manufacturier, cours de la République, 60, Lyon-Villeurbanne.

Chevallier (Joseph), directeur de l'École pratique d'industrie de Rouen.

Chômienne (Claudius), inspecteur départemental de l'Enseignement technique, Rive-de-Gier (Loire).

Chossonnerie (Denis), industriel, président de la Chambre syndicale du bois d'ébénisterie, passage Gatbois, 14, Paris.

M. Chrétien, préparateur à l'École des hautes études commerciales, rue de Tocqueville, 43, Paris.

Le frère Christan (Joseph), directeur de l'École professionnelle, rue de Hercé, Nantes.

MM. Claperon (François), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue Nollet, 81, Paris.

Clavel, sous-directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie, à Nîmes.

Clerc (Emile), président de la Cie d'assurances « l'Ouest » avenue Mac-Mahon, 6bis, Paris.

Cochery (Adolphe), sénateur, avenue d'Iéna, 38, Paris.

Codron (Clément), ingénieur, rue Solférino, 270, Lille.

Codron, professeur et directeur d'ateliers à l'Institut industriel du Nord de la France, à Lille.

Coffignier (Charles), ingénieur chimiste, rue Lafayette, 149, Paris.

Cohendy (Émile), professeur à la Faculté de droit de Lyon, 34, chemin de Sainte-Irénée, Lyon.

Cohn (Henri), inspecteur d'assurances, avenue Montespan, 7, Paris.

Colas (Albert), industriel, président de la Société des Études physiologiques et sociales, place Jussieu, 1, Paris.

Colas (Élie), chef des travaux à l'École Vaucanson, Grenoble.

Colcombet (Alexandre), fabricant de rubans, ancien président du Tribunal de commerce, place de l'Hôtel-de-Ville, 8, Saint-Étienne.

Colin (Joseph), élève à l'École des hautes études commerciales de Paris, Morez (Jura).

Collonge (Benoît), directeur général des Écoles Berlitz, avenue de l'Opéra, 27, Paris.

Le frère Colman de Jésus, directeur du cours professionnel des Frères de Saint-Brieuc.

MM. Colomb (Jean), professeur de comptabilité, place Guichard, 67, Lyon.

Combes (Adrien), sous-directeur de l'École supérieure de commerce de Marseille.

Compagnie française d'assurances « le Secours », rue des Pyramides, 15, Paris.

Compagnie des mines de vicoigne et de nœux, à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

MM. Compasieu (Adolphe), avocat, avenue Victor-Hugo, 14, Aix-en-Provence.

Constant (Jules), président du Comité de patronage des tapissiers décorateurs, rue Casimir-Périer, 7, Paris.

Contamine de Latour (Emmanuel), professeur d'espagnol à l'École des hautes études commerciales et à l'École commerciale, rue d'Alsace, 21, Clichy-la-Garenne (Seine).

Conte (André), fondé de pouvoirs de A. Garnier, négociant et agent des Messageries maritimes, Majunga (Madagascar).

Coquelet (Georges), professeur de dessin géométrique et industriel au Collège Rollin et dans les Écoles de la Ville, boulevard du Palais, 13, Paris.

Coquentin (Albert), professeur honoraire à l'Institut commercial, rue Victor-Hugo, 95 *bis*, Bois-Colombes (Seine).

Cora, chef de bureau au Ministère du commerce et de l'industrie, Paris.

Le Frère Corèbe-Hubert, directeur des cours professionnels des Frères de Paimpol.

MM. Corlieu (Auguste), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue Jouffroy, 4, Paris.

Cormouls-Houlès (Eugène), industriel, inspecteur de l'Enseignement commercial, Mazamet (Tarn).

Corompt (Claude), trésorier général de la Fédération centrale des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens, rue de la Saussière, 26, Boulogne-sur-Seine.

Mme Coudert, professeur aux Cours du soir de l'École commerciale, rue Poncelet, 19, Paris.

MM. Coulet (Hippolyte), professeur d'enseignement manuel, rue Durand, 7 et 11, Montpellier.

Couriot (Henry), inspecteur régional de l'Enseignement technique (membre du Comité d'organisation).

L'abbé Courquin, professeur à l'École industrielle de Tourcoing (Nord).

MM. Courteix (Fernand), fabricant de broderies, rue de la Paix, 10, Paris.

Courtoix (Georges), architecte, rue Mansart, 11, Paris.

Coutant (Pierre), entrepreneur de peinture, rue de Thann, 11, Paris.

Crépelle (Jean), constructeur-mécanicien, rue de Valenciennes, 50, Lille.

Crétois (Marcel), ancien élève de l'École supérieure de commerce de Paris, avenue Thiers, 3 *bis*, Le Mans.

Creton, professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie d'Agen.

Crouigneau (Léon), directeur de l'agence de la Société générale, rue Nationale, 43, Lille.

Le Frère Cyprien Éloi, directeur du cours professionnel des Frères de Lambézellec, près Brest.

Le Frère Dacinthe, chef de travaux techniques à l'École professionnelle des Frères de Nantes.

MM. Dalissier (Léon), directeur d'usine, rue du Delta, 6, Paris.

Daltroff (Julien), industriel, rue de Cléry, 17, Paris.

Damide (Albert), fabricant de chaussures, rue d'Aumale, 20, Granvilliers (Oise).

Daniel (Hervé), directeur de l'École pratique d'industrie de Brest.

Dantzer (James), professeur à l'École supérieure de commerce de Lille.

MM. Dantzer (Robert), professeur à la Société industrielle, rue de Noyon, 29, Amiens.

Dany (Adolphe), directeur de l'École supérieure de commerce du Havre.

Dardant (Antoine), professeur à l'École de commerce et d'industrie de Limoges.

Dargaud (Étienne), ingénieur chimiste, rue de Flandre, 97, Paris.

Darqué (Alfred), professeur à l'École supérieure de commerce de Bordeaux.

Daure (Charles), négociant en laines, à Mazamet (Tarn).

Dauriat (Mathurin), chef de dépôt, en retraite des Chemins de fer de l'Est, rue Lécluse, 18, Paris.

Debenham (Frank), négociant, rue Réaumur, 5, Paris.

Debiton (Antonin), président du Groupe Stephanois de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de commerce, place Marengo, 9, Saint-Étienne.

Decauville (Paul), ingénieur, avenue Matignon, 15, Paris.

Dedet (Auguste), directeur de la Société des mines de Wassy, à Pont-Varin, par Wassy (Haute-Marne).

Deforge (Léon), conducteur des ponts et chaussées, rue Amos Barbot, 32, La Rochelle.

Delaby (Alexandre), industriel, rue de Trévise, 4, Paris.

Delafosse (Albert), ancien élève de l'École d'arts et métiers, à Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne).

Delagrave (Charles), éditeur, rue Soufflot, 15, Paris.

Delamarre-Deboutteville, à Fontaine-le-Bourg (Seine-Inférieure).

Delanghe (Marcel), professeur d'allemand à l'École commerciale, rue Elzévir, 11 *bis*, Paris.

Delaplace (Jules), directeur de l'École commerciale de Vincennes (Seine).

MM. Delaporte (René), professeur à l'Institut commercial et à l'École commerciale, rue d'Ulm, 40, Paris.

Delaune (Marcel), député du Nord, distillateur à Seclin (Nord).

Delcons (Louis), secrétaire général honoraire de l'Union du commerce en gros des vins et spiritueux de la Seine, rue de Paris, 185, Charenton (Seine).

Delcous, professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie d'Agen.

Delmas (Fernand), inspecteur régional de l'Enseignement technique (membre du Comité d'organisation), 4, rue de Lota, Paris.

Delostal (Edmond), boulevard de la Chapelle, 39, Paris.

Delombre (Paul), député, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 89, rue de Monceau, Paris.

Delpech (Albert), professeur d'enseignement commercial, rue des Dames, 62, Paris.

Delrue (Georges), négociant en grains, Conseiller du commerce extérieur, à Dunkerque.

Delval (Auguste), courtier en marchandises, à Fourmies (Nord).

Demaria (Henri), constructeur d'appareils photographiques, Conseiller du commerce extérieur, rue du Canal-Saint-Martin, 2, Paris.

Dernelle (Émile), fondé de pouvoirs de M. Oudin, banquier, rue de Milan, 8, Paris.

Derode (Lucien), membre, secrétaire de la Chambre de commerce, boulevard Sébastopol, 8, Paris.

Deros (Alfred), ingénieur chimiste, place de la Bourse, 14, Marseille.

Desbois (Paul), vice-président de la Société industrielle, Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure).

Deschamps (Hippolyte), professeur au lycée de Lyon.

Deschiens (Victor), ingénieur des arts et manufactures, quai du Moulin, 7, Ile Saint-Denis (Seine).

MM. Desgranges (Joseph), acheteur dans une maison de commission, rue de Parme, 10, Paris.

Desormes (Claude), directeur de l'École Gutenberg, rue Denfert-Rochereau, 77, Paris.

Despaulx, à Caluire (Rhône).

Desprès (Félix), fabricant joaillier, rue d'Hauteville, 62, Paris.

Deville (J.-A.), négociant armateur, Conseiller du commerce extérieur, rue Grignan, 2, Marseille.

Diez (Pablo), négociant en vins, avenue de Villiers, 124 *bis*, Paris.

Digeaux (Charles), comptable et directeur de « l'Essai Littéraire », rue Baudin, 17, Paris.

Digeon (J.), constructeur, rue du Terraze, 15, Paris.

Diringer (Alexis), secrétaire de l'Assistance paternelle aux enfants employés dans les industries des fleurs et plumes, rue des Petits-Champs, 47, Paris.

Doll (Georges), négociant, place des Victoires, 2, Paris.

Doucet, cartonnier typographe, 62, rue Mercière, Lyon.

Dreyfus (Carlos), commissionnaire en soieries, rue de la République, 30, Lyon.

Driessens (Charles), fondateur des Cours d'économie domestique et de cuisine ménagère, rue des Boucheries, 5, Saint-Denis (Seine).

Drouilhet de Sigalas (Henri), à Montcassin, par Villefranche-du-Queyran (Lot-et-Garonne).

Druot, professeur à l'École nationale des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.

Dubois (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres de Paris (membre du Comité d'organisation).

Dubousquet (Louis), président de l'Association philotechnique, rue du Landy, 11, Saint-Ouen (Seine).

Dubrujeaud (Léon), industriel, membre de la Chambre de commerce de Paris, rue Freycinet, 4, Paris.

MM. Dufourcq-Lagelouse (Jean), fondé de pouvoirs de la Société marseillaise, rue de Rome, 74, Paris.

Dufresne (Henri), inspecteur principal aux Chemins de fer de l'Ouest, rue de Rome, 44, Paris.

Dugoujon (Joseph), ancien manufacturier, rue Saint-Vincent, 21, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Dumont (Cléomène), bonnetier en gros, rue de Rivoli, 118, Paris.

Mlle Dupin, professeur aux Cours du soir de l'École commerciale, rue Pierre-Picard, 5, Paris.

MM. Duployé (Émile), auteur de la sténographie Duployé, à Sinceny (Aisne).

Dupoux (Albert), directeur de la maison Arcis et Long, avenue de la République, 71, Paris.

Dutheil (Hervé), directeur de l'École pratique d'industrie de Brest.

Duval (Édouard), président du Conseil d'administration de la Compagnie Fives-Lille, rue Caumartin, 64, Paris.

Duval (Antony), commis des douanes et régies de l'Indo-Chine, Kampol (Cambodge).

Duvignau de Lanneau, directeur de l'École préparatoire à l'École centrale des arts et manufactures (membre du Comité d'organisation).

École Jean de Tournes, rue Mercière, 62, Lyon.

École municipale professionnelle ménagère, 20, rue Fondary, Paris (délégués : M. Lahoussaye, Couturier, 20, avenue de l'Opéra ; Mme Lamouroux, 90, rue Lecourbe).

Le frère Edmond, directeur de l'École professionnelle Saint-Nicolas, 92, rue de Vaugirard, Paris.

MM. Edom (Henri), expert comptable et professeur de comptabilité, place Saint-Pothin, 3, Lyon.

Elcus (Charles), commis d'agent de change, rue du Dr Blanche, 27, Paris.

MM. Eppe, professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie d'Agen.

Espagne (Georges), sous-officier au 5e génie, caserne de Satory, à Versailles (Seine-et-Oise).

Établissements Kullmann (manufacture de tissus de coton), à Épinal.

MM. Etevenon (Paul), examinateur à l'École des hautes études commerciales et professeur à l'Institut commercial, boulevard Malesherbes, 167, Paris.

Eyrolles (Léon), directeur de l'École spéciale de travaux publics, 12, rue du Sommerard, Paris.

Fabre (Jean), directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie de Béziers (Hérault).

Fadié (Jules), courtier en farines, boulevard National, 103, Clichy (Seine).

Farjon (Ferdinand), industriel, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, rue Dutertre, 22, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Fassina (David), négociant, rue de la Liberté, 6, Alger.

Faure (Emmanuel), président de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce de Bordeaux, rue Jean-Soula, 25, Bordeaux.

Faure (Gabriel), professeur de comptabilité à l'École des hautes études commerciales, boulevard des Batignolles, 78, Paris.

Favrais (Étienne), directeur de l'École de boulangerie, rue Boyer-Barret, 8, Paris.

de Félice (Jean), professeur à l'École supérieure de commerce de Bordeaux.

Ferembach (Louis), entrepreneur de menuiserie, rue Saint-Ferdinand, 23, Paris.

Ferrand (Paul), ingénieur des arts et manufactures, quai de Béthune, 18, Paris.

Feuillet (Jules), filateur, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, Avesnes (Nord).

MM. Flacon (François), directeur des forges de Jœuf (Meurthe-et-Moselle).

Fleurent (Émile), professeur au Conservatoire national des arts et métiers, rue Milton, 20, Paris.

Fleury (Paul), gérant du Comptoir de l'industrie linière, rue d'Uzès, 9, Paris.

Flouret (Ferdinand), président de la Société des Compagnons charrons du devoir, rue Neuve de la Chardonnière, 11, Paris.

Fontaine (Maurice), ingénieur principal des mines de Courrières, à Sallaumines (Pas-de-Calais).

Forest (Jacques), fabricant de plumes, rue de la Michodière, 21, Paris.

Fort (Jean), administrateur délégué de la Fédération centrale des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens, quai de Conti, 11, Paris.

Fossier (Émile), dessinateur industriel (soldat au 106° de ligne, 6° Compagnie, à Châlons-sur-Marne).

Fouquet (Ernest), président de la Société sténographique de l'Orillon, Paris.

Fourié, directeur de l'École pratique de Mazamet (Tarn).

Fournier (Albert), tailleur de pierre, syndic, rue Dulong, 15, Paris.

Francin (Jules), industriel, rue des Jardiniers, 16, Nancy.

Frilley (Jean-François), chef d'institution, rue Dulong, 44, Paris.

Frilley (Albert), chef d'institution, rue Dulong, 44, Paris.

Fringnet (Alphonse), inspecteur d'académie, rue Claude-Bernard, 62, Paris.

Mlle Fritsch, sous-directrice de l'École pratique du Havre.

MM. Froment-Meurice (François), conseiller municipal de Paris, rue d'Anjou, 46, Paris.

Gadras, professeur à l'École de contremaîtres et à l'École professionnelle de Cluny (Saône-et-Loire).

MM. Gard (François), chef de bureau au P.-L.-M., boulevard Montparnasse, 142, Paris.

Garnier (Jules), professeur à la Faculté de droit, rue Isabey, 8 *bis*, Nancy.

Garnier-Thiébaut (Jules), fabricant de toiles de lin, boulevard du Lac, 12, Gérardmer (Vosges).

Gauran (Hippolyte), inspecteur de la Banque Impériale ottomane, Constantinople.

Gauthier (Laurent), fabricant de passementeries, rue Pizay, 14, Lyon.

Gauthiot (Charles), secrétaire général de la Société de géographie commerciale, boulevard Saint-Germain, 63, Paris.

Gautier (Alexandre), inspecteur régional de l'Enseignement industriel, Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).

Gautreau (Théophile), ingénieur à Dourdan (Seine-et-Oise).

Gaveau (Gabriel), facteur de pianos à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Gay (Pierre), répétiteur à l'École Lavoisier, boulevard de Port-Royal, 49, Paris.

Genestal (Henri), membre de la Chambre de commerce du Havre, rue de la Ferme, 23, au Havre.

Gensoul (André), maire de Châteauneuf, rue Vaubecour, 42, Lyon.

Gény (Clément), membre fondateur de l'enseignement de la mécanique prothétique et herniaire, rue des Lombards, 31, Paris.

Gérard (Ernest), rue de Suresnes, à Nanterre (Seine).

Gerson (Georges), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, rue Clément-Marot, 22, Paris.

Gerschel (Jules), professeur d'allemand à l'École nationale forestière de Nancy.

Gervaise (Gaston), directeur de l'usine des lampes homogènes françaises, rue de la Tour, 108, Paris.

Gibrac de Saint-Giron, homme de lettres, 62, rue de Rennes, Paris.

MM. Giffaut (Georges), directeur de l'École professionnelle de couverture et plomberie, boulevard Montparnasse, 87, Paris.

Gil (Émile), professeur à l'École supérieure de commerce, boulevard des Batignolles, 96, Paris.

Girard (Aristide), directeur de l'École de commerce de Narbonne (Aude).

Girodon (Léo), industriel, rue Saint-Sauveur, 11, Paris.

Giroz (Victor), ingénieur, place Boulnois, 2, Paris.

Gizon (Arthus), négociant, place du Louvre, 3, Paris.

Gobron (Louis), docteur en droit, rue Vaneau, 27, Paris.

Godet (René), directeur de la Société des corderies de la Seine, au Havre.

Gouget (Ferdinand), commissionnaire, rue Joutx-Aigues, 1, Toulouse.

Gouilly (Alexandre), ingénieur des arts et manufactures, rue Garnier, 27, Neuilly (Seine).

Goulette (Eugène), président de la Chambre syndicale de la passementerie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 15, Paris.

Gourdon (Camille), professeur à l'École supérieure de commerce de Lyon.

Goux (Louis), censeur à l'École supérieure de commerce de Lyon.

Govin (Léon), professeur à l'École supérieure de commerce de Nancy.

Granger (Albert), professeur de technologie céramique à l'École d'application de la manufacture de Sèvres et à l'École municipale de physique et de chimie, 9, rue Gounod, Paris.

Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris (membre du Comité de patronage), à la Sorbonne.

Grelley (Jules), inspecteur régional de l'Enseignement technique (membre du Comité d'organisation).

Grenthe (Louis), ingénieur constructeur à Pontoise (Seine-et-Oise).

MM. Grillet (Emile), président de la Chambre syndicale des fabricants de plumes pour parures, rue du Faubourg-Poissonnière, 9, Paris.

Grison (Georges), commis des douanes à Boulogne-sur-Mer.

Grommer-Gromoff (Jacques), 161, rue Saint-Honoré, Paris.

Grosjean (Albert), directeur de la Société Leclanché, rue de Longchamp, 158, Paris.

Grou (Alfred), ancien sous-préfet, 191, rue Legendre, Paris.

Groussier (Arthur), député, boulevard de la Villette, 171, Paris,

Grouvelle (Philippe), ingénieur, professeur à l'École centrale, avenue de l'Observatoire, 18, Paris.

Gruel, président de la Chambre syndicale de la reliure, directeur des cours de l'Association philotechnique, rue Saint-Honoré, 418, Paris.

Guadalupe (Isidore), professeur d'espagnol au Collège Rollin, avenue Frochot, 5, Paris.

Guerbet (Marcel), docteur ès sciences, rue Brochant, 37, Paris.

Mme Guerre-Lavigne, professeur aux Écoles professionnelles de la ville de Paris, 34, rue de Trévise, Paris.

MM. Guilbot (Elisée), chef d'institution, cours d'Aquitaine, 70, Bordeaux.

Guillaume (Auguste), examinateur à l'École des hautes études commerciales et à l'Institut commercial de Paris (membre du Comité d'organisation), 27, rue d'Erlanger, Paris.

Guinchard (Léon), professeur de comptabilité, boulevard Pereire, 28, Paris.

Gunsburger (Henri), manufacturier à Arpajon (Seine-et-Oise).

Guzel (Michel), employé d'agent de change, rue de Miromesnil, 51, Paris.

Haas, ancien industriel, avenue Raphaël, 2, Paris.

Hailaust, négociant en bois du Nord, Conseiller du commerce extérieur, à Nantes.

MM. Hamon (Joseph), directeur du Cercle des maçons et tailleurs de pierre, rue des Chantiers, 7, Paris.

Hanley (Albert), directeur de l'École professionnelle de Choisy-le-Roy (Seine).

Hanns (Alfred), professeur au lycée de Nancy.

Hanriat (Alfred), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, à Villepreux (Seine-et-Oise).

Harrewyn (Frédéric), négociant, place Frédéric-Sauvage, 8, Boulogne-sur-Mer.

Hecht (Victor), membre du jury d'examen des Écoles supérieures de commerce, rue Jeanne-d'Arc, 63, Lille.

Hegelbacher (Charles), sous-directeur de l'École centrale, rue Montgolfier, 1, Paris.

Henry (Émile), représentant à Paris de la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, rue Caumartin, 62, Paris.

Henry (Louis), tapissier, rue Auber, 13, Paris.

Herborn, directeur de l'École professionnelle de l'Est, à Nancy.

Mme Hervieu, professeur aux Cours du soir de l'École commerciale, rue de Dunkerque, 54, Paris.

MM. Hiélard (Charles), inspecteur régional de l'Enseignement commercial, rue Sainte-Anne, 10, Paris.

Hiller (Charles), professeur à l'École supérieure de commerce de Marseille.

Hirsch (Joseph), professeur au Conservatoire national des arts et métiers, rue Castiglione, 1, Paris.

Hirschmann, rue d'Hauteville, 25, Paris.

Hoffet (André), ancien élève de l'École supérieure de commerce de Lyon, place d'Helvétie, 5, Lyon.

Holfeld (Charles), ingénieur de la Compagnie du câble télégraphique, rue d'Hauteville, 45, Paris.

Houppe (Xavier), président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture, rue du Dôme, 9, Paris.

MM. Hue (Théophile), directeur de l'École pratique d'industrie de Rennes.

Hug (Paul), ingénieur, rue de Lyon, 37, Paris.

Hugot (Victor), membre de la Chambre de commerce, rue de la Renaissance, 4, Paris.

Humbert (Charles), importateur et industriel, rue de la Vallée, 48, Havre.

Humblot (Firmin), professeur à l'École des hautes études commerciales, 12, rue Guersant, Paris.

Hussenol de Senonges (Hubert), inspecteur de l'Enseignement technique, 10, rue de Phalsbourg, Paris (secrétaire-adjoint de la section commerciale).

Igoult, secrétaire à l'École des hautes études commerciales, Paris.

Imbert, directeur des études à l'École centrale, rue Montgolfier, 1, Paris.

Imbert (Arganemnon), inspecteur régional de l'Enseignement technique, 17, rue de Normandie, Asnières (Seine).

Institut industriel du nord de la France, rue Jeanne-d'Arc, 17, Lille.

Institut sténographique de France (M. Depoin, président), boulevard Saint-Germain, 150, Paris.

MM. d'Isle (Raoul), vice-président de l'Assistance paternelle aux enfants employés dans les industries de fleurs et plumes, boulevard Sébastopol, 90, Paris.

Isselin (Edgard), rue Gay-Lussac, 48, Paris.

Jacquemet (Édouard), directeur de l'École nationale d'arts et métiers d'Angers (membre du Comité d'organisation).

Jacquemin (Léon), administrateur des salines de Laneuville, par Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle).

Jacta (Georges), directeur de l'École professionnelle de la Chambre syndicale de la bijouterie, rue des Pyramides, 10, Paris.

Mlle Janicot (Claudine), professeur à l'École pratique de commerce pour les jeunes filles, à Nantes.

MM. Jannetaz (Paul), répétiteur à l'École centrale, secrétaire de la Société des Ingénieurs civils, rue Claude-Bernard, 68, Paris.

Jansen (Jean-Henri), tapissier-décorateur, rue Royale, 6, Paris.

Japy (Henry), inspecteur de l'Enseignement technique, rue de Courcelles, 99, Paris.

Japy (Fernand), industriel à Beaucourt (territoire de Belfort).

Jayet (François), directeur de l'École pratique d'industrie de Boulogne-sur-Mer.

Jeanmaire (Jules), chef d'atelier des aciéries G. Robert et Cie, à Stenay (Meuse).

Jeanne-Julien, directeur d'agence à la Société générale, rue Faraday, 17, Paris.

Jeannin (Jules), directeur de l'École moderne de menuiserie, rue de Grenelle, 30, Paris.

Jonte (Emile), ingénieur, rue Sedaine, 42, Paris.

Jossier (Gabriel), fabricant de cuirs vernis, rue Béranger, 13, Paris.

Joubert (Louis), ingénieur, boulevard Magenta, 46, Paris.

Jouglet (Adolphe), ingénieur, cours des arts et métiers, 2, Aix-en-Provence.

Jourdain (René), inspecteur de l'Enseignement technique, administrateur directeur du chemin de fer de Saint-Quentin.

Jourdan (Édouard), directeur de l'École des hautes études commerciales (membre du Comité d'organisation).

Journé (Camille), négociant, rue d'Uzès, 9, Paris.

Jugand (Frédéric), vice-président de la Chambre syndicale de menuiserie, rue Ganneron, 23, Paris.

Le frère Julien, professeur à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, 27, rue Oudinot, Paris.

M. Jully (Alexis), inspecteur de l'enseignement manuel dans les écoles de la ville de Paris, rue Charpentier, 5, Bois-Colombes.

M. Jungfleisch (Émile), professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers, 74, rue du Cherche-Midi, Paris.

Le frère Justinien, professeur à l'Institut des Frères, 27, rue Oudinot, Paris.

Le frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, rue Oudinot, 27, Paris.

MM. Kahn (Paul), industriel, rue Réaumur, 130, Paris.

Kaufmann (Tony), employé de commerce, rue Vital, 5, Paris.

de Kenenburgh (Baudoin), rue Beaujon, 42, Paris.

Kester (Gustave), membre de la Chambre de commerce de Paris, avenue de l'Opéra, 9, Paris.

Kirche (Jean), chef de comptabilité, rue Lionnois, 4, Nancy.

Mme Kirschbaum (Catherine), directrice de l'École pratique de commerce et d'industrie de Saint-Étienne.

MM. Kiss (Édouard), courtier en marchandises, rue de la République, 26, Marseille.

Klein (Jean), directeur de l'Institut commercial de Paris (membre du Comité d'organisation).

Klenlo (Albert), économe comptable de l'École supérieure de commerce de Marseille.

Klenlo (Adolphe), professeur à l'École supérieure de commerce de Marseille.

Kling (André), professeur à l'Institut commercial, faubourg Saint-Denis, 226, Paris.

Klotz (Henry), industriel, rue de Tilsitt, 12, Paris.

Koehler, à la Banque impériale ottomane, Constantinople.

Kugelmann (Joseph), imprimeur, rue Grange-Batelière, 12, Paris.

Kuhff (Philippe), route de Cherbourg, 6, à Nanterre (Seine).

Laass d'Aguen, directeur de la Compagnie d'assurances « le Secours », rue des Pyramides, 15, Paris.

MM. Labbé, directeur de l'École nationale professionnelle d'Armentières (Nord).

Lacroix (Paul), président de l'Association du commerce et de l'industrie, route de Gières, 3, Grenoble.

Lacube (Sylvain), industriel, inspecteur départemental de l'Enseignement technique à Tarbes.

Laforge, directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie de Cette.

Lagrave (Michel), sous-directeur au ministère du Commerce (secrétaire général du Comité d'organisation et secrétaire général du Congrès).

Laguionie (Gustave), président de la Chambre syndicale de l'industrie et du commerce parisien des soieries, rue Vivienne, 20, Paris.

Lahaye (Jules), professeur à l'École supérieure de commerce de Marseille.

Lalanne (Alban), tailleur, boulevard Haussmann, 134, Paris.

Laloue (Adrien), négociant en plumes et fleurs pour parures, quai de Passy, 28, Paris.

Lamaire (Pierre), professeur au collège Chaptal, rue Truffaut, 25, Paris.

Lambert (Henry), ancien élève de l'École supérieure de commerce de Paris, rue Banaudon, 13, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Lambert (Paul), courtier en marchandises, rue Richelieu, 108, Paris.

Lamour (Eugène), rédacteur au ministère du Commerce, Paris.

Landry (Paul), ingénieur constructeur, directeur des cours professionnels de la Chambre syndicale des entrepreneurs de serrurerie, rue Rochechouart, 66, Paris.

Lang (Émile), professeur d'allemand, 7, rue Sontay, Paris.

Langlade (Albert), ingénieur civil, place de la Liberté, 16, Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

MM. Langlade (L.), professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie de Limoges.

Langlois (Ernest), employé à la Société coopérative de boulangerie, rue de Neuilly, 9, Suresnes (Seine).

Laniel (Henri), manufacturier, député du Calvados, rue de Bourgogne, 37bis, Paris.

Lanier (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Janson de Sailly et à l'École des hautes études commerciales, rue Boissière, 59, Paris.

Lantzenberg (Julien), Foschow Road, Schanghaï (Chine).

Mlle Lapeyre (Léontine), professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie pour les jeunes filles, Nantes.

M. Lapostolet (Léon), négociant en grains, rue du Louvre, 8, Paris.

Mme Laskus (Anna), 3, boulevard Montmartre, Paris.

M. Latour (Dominique), fabricant d'instruments de précision, rue des Francs-Bourgeois, 23, Paris.

Mlle Launay (Marie), professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie pour les jeunes filles, Nantes.

MM. Laur (Francis), administrateur délégué de l'*Écho des mines et de la métallurgie,* rue Brunel, 26, Paris.

Laurens (Henri), libraire-éditeur, rue de Tournon, 6, Paris.

le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire national des arts et métiers, membre de l'Institut (vice-président du Comité d'organisation et vice-président du Congrès).

Lauth (Charles), directeur de l'École de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (membre du Comité d'organisation).

Lavergne (Pierre), capitaine au long cours, rue David-Johnston, 23, Bordeaux.

Laville (Pierre), négociant industriel, rue Étienne-Marcel, 4, Paris.

Leautey, publiciste, 5, rue Geoffroy-Marie, Paris.

MM. Leblond (René), rue Oudinot, 5, Paris.

Lebois, directeur de l'École pratique d'industrie de Saint-Étienne, inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie (membre du Comité d'organisation).

Lebon (André), ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 2, rue de Tournon, Paris.

Lebreton (Auguste), contremaître de charpenterie au Château-d'eau, ancien professeur aux cours de la société philomathique de Bordeaux, rue Saint-Dominique, 86, Paris.

Lebrou (Paul), ingénieur des arts et manufactures, à Roquefort (Aveyron).

Lecerf (Félix), ingénieur des arts et manufactures, rue Mozart, 74, Paris.

Lechère (Émile), négociant, agent général de la maison Moët et Chandon, place de l'Opéra, 8, Paris.

Lecherf (Lucien), au service commercial du P.-L.-M., avenue Ledru-Rollin, 56, Paris.

Lecomte (Alfred), manufacturier à Sedan (Ardennes).

Leconte (Alexandre), ingénieur, rue de la Parfumerie, 4, Asnières (Seine).

Lederlin (Armand), administrateur de la blanchisserie et teinturerie de Thaon-les-Vosges.

Lefebvre (Émile), professeur à l'École pratique d'industrie du Havre.

Le Garrec (René), ingénieur, rue du Palais, 6, La Rochelle.

Legendre (Gustave), professeur à l'École supérieure de commerce, avenue de la République, 43, Paris.

Le Grand (Alexandre), directeur général de la Société anonyme de la Bénédictine à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le Hénaff (François), avocat à la Cour d'appel, place du Palais-Bourbon, 3, Paris.

Lejeune (Alphonse), directeur de l'École supérieure de commerce de Marseille (déécdé).

MM. Lelarge (Joseph), directeur de « The Berlitz school of languages », rue de la République, 13, Lyon.

Lemaigre, président honoraire de la chambre syndicale et de patronage des apprentis décorateurs, 14, rue de Birague, Paris.

Lemaistre (Alexis), artiste peintre, auteur de *Les Écoles professionnelles,* boulevard Beaumarchais, 55, Paris.

Lemale (Jules), vice-président au syndicat patronal de la reliure et de la brochure, rue Cœtlogon, 7, Paris.

Lemesle (Maurice), chef de comptabilité à la Compagnie générale d'électricité, rue Joubert, 25, Paris.

Le Mignon (Georges), rue Saussure, 139, Paris.

Lenglet (Louis), actuaire à la Compagnie d'assurances « le Phénix », rue des Abbesses, 46, Paris.

Léoboldi (Jacques), rue de Maubeuge, 42, Paris.

Le frère Léonce, directeur du pensionnat de Longuyon (M.-et-Mlle).

MM. Lepesqueur (Samson), vice-président de la Société industrielle à Elbeuf (Seine-Inférieure).

Leprince (Désiré), vice-président de la Chambre syndicale de la passementerie, rue de Cléry, 4, Paris.

Leroux-Thézard, libraire-éditeur à Dourdan (Seine-et-Oise).

Leroy (Modeste), député de l'Eure, rue de Bourgogne, 29, Paris.

Leroy-Dupré (Marcel), banquier, vice-président de la Chambre syndicale des industries diverses, faubourg Saint-Antoine, 74, Paris.

Leroy-Petit (Gustave), inspecteur de l'Enseignement technique, rue de l'Avalasse, 12, Rouen.

le D^r^ Le Roy des Barres (Alexandre), président de l'Association philotechnique de Saint-Denis, rue des Ursulines, 24, St-Denis.

Mlle Lesguilliez (Amélie), directrice de l'École pratique de commerce et d'industrie pour les jeunes filles, Nantes.

M. Les Mazis (Raoul), directeur des Cours professionnels de la Fédération centrale des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens, avenue de Wagram, 167, Paris.

MM. Lespès (Henri), professeur à l'École pratique d'industrie de Brest.

Levallois (Pierre), négociant, maire adjoint du 2e arrondissement, rue du Sentier, 24, Paris.

Lévarey (Achille), professeur à l'École supérieure de commerce du Havre.

Levesque (Louis), industriel, boulevard Delorme, Nantes.

Lévi (Prosper), boulevard Sébastopol, 87, Paris.

Lévi (Raymond), élève à l'École des hautes études commerciales, rue Vignon, 11, Paris.

Levraux (Achille), secrétaire de la chambre syndicale des tapissiers décorateurs, 48 et 50, boulevard Haussmann, Paris.

Lévy (Raphaël), négociant commissionnaire, rue d'Hauteville, 32, Paris.

Lhermitte (Henry), négociant en chiffons, rue de la Rampe, 28, Brest (Finistère).

Liandier (Vallier), professeur d'enseignement commercial à Aire-sur-l'Adour (Landes).

Liard (Hippolyte), rue Decamps, 42, Paris.

Lidy (G.), ingénieur en chef du service municipal de la ville de Bordeaux, délégué de la ville de Bordeaux.

Limousin (Henri), industriel, avenue Daumesnil, 34, Paris.

Lockroy, député, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 140, avenue Victor-Hugo, Paris.

Loir (Jean-Baptiste), professeur de tissage à l'École supérieure de commerce de Lyon.

Long (François). industriel, cours Vitton prolongé, 188, Lyon.

Mlle Lonzy (Andrée), professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie pour les jeunes filles, Nantes.

M. Lopès-Dias (Joseph), négociant, inspecteur de l'Enseignement technique, place Gambetta, 28, Bordeaux.

MM. Lorge, cartonnier typographe, 62, rue Mercière, Lyon.

Lorilleux, fabricant d'encres d'imprimerie, 16, rue Suger, Paris.

Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 12, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

Loyeau (Pierre), chef de service à la Société de pavage et des asphaltes de Paris, rue du Cardinal-Lemoine, 18, Paris.

Lucas (Victor), ingénieur, rue Sadi-Carnot, 103, à Bagnolet (Seine).

Lucipia, ancien président du Conseil municipal de Paris (membre du Comité de patronage), 15, rue Béranger, Paris.

Lyandrat (Joseph), caissier-comptable de notaire, place Bellecour, 8, Lyon.

Maës (Georges), manufacturier, inspecteur régional de l'Enseignement commercial, 19, rue du Réservoir, à Clichy (Seine).

Magalon (Joseph), professeur de navigation à l'École supérieure de commerce de Marseille.

Maggiar (Octave), négociant-industriel, rue Saint-Lazare, 28, Paris.

Magnard (Pierre), gérant de la Société nouvelle des Fonderies de Fourchambault (Nièvre).

Magniant (Adrien), chef de bureau de la Société générale, rue de Coulmiers, 2, Nogent-sur-Marne.

Maguennehen (Fernand), sénateur à Amiens.

Mahaut (Auguste), agent de la Société générale de navigation sur les canaux du centre, à Marseilles-les-Aubigny (Cher).

Mahé (Albert), professeur, rue Mondenard, 95, Bordeaux.

Mahy (Louis), ingénieur à la maison des moteurs à gaz Pierson, avenue Rapp, 10, Paris.

Maix (Victorin), secrétaire de l'Inspection académique, rue de Graffigny, 30, Nancy.

Majoux (Georges), de la maison Majoux et Cie (Compagnie maritime et commerciale), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, quai de la Visite, 12, Dunkerque.

M. Malepeyre (Octave), directeur de l'École supérieure de commerce de Rouen (membre du Comité d'organisation).

Mlle Malmanche (Marguerite), inspectrice des Cours d'enseignement commercial de la ville de Paris (membre du Comité d'organisation), 23, rue d'Arcole, Paris.

MM. Mando (Eugène), député et conseiller général des Côtes-du-Nord, à Langast, par Plouguenast (Côtes-du-Nord).

Manducher, chef d'atelier à l'École pratique de commerce et d'industrie, de Mazamet (Tarn).

Manès, directeur de l'École supérieure de commerce de Bordeaux (secrétaire du Comité permanent et membre du Comité d'organisation).

Mantout (Élie), conseiller du commerce extérieur, rue Saint-James, 25, Neuilly (Seine).

Mapou (Charles), représentant de banque, avenue Mac-Mahon, 13, Paris.

Maran (Jules), président de la Société syndicale et professionnelle des maîtres-tailleurs, allées de Tourny, 11, Bordeaux.

Maraudon (René), constructeur mécanicien à Tauxières (Marne).

Marcadet (Jules), secrétaire général de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de commerce, rue de Rennes, 91, Paris.

Marchal (J.), directeur du journal *Banque et Commerce*, rue d'Enghien, 20, Lyon.

Marchal (Jean), directeur des travaux municipaux, rue des Processions, 5, Châlons-sur-Marne.

Marchand (Alexandre), curé à Pont-du-Bois (Haute-Saône).

Marchand (Albert), ingénieur constructeur, rue de Barrême, 17 et 19, Lyon.

Margerie (Charles), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue de Boulainvilliers, 41, Paris.

Margnat (Édouard), négociant en vins, quai de la Tourette, 5, Marseille.

MM. Mariaud (Pierre), professeur, rue de Passy, 61, Paris.

Marie (Jules), rue d'Anjou, 4, Paris.

Marie (Emile), ferronnier d'art, 47, rue Saint-Malo, à Bayeux (Calvados).

Marin (Louis), avenue de l'Observatoire, 13, Paris.

Marquis (Eugène), Conseiller du commerce extérieur, boulevard de Sébastopol, 92, Paris.

Martin (Gustave), directeur de l'École pratique d'industrie du Havre.

Martin (René), négociant distillateur, rue de Paris, 3, à Joinville-le-Pont (Seine).

Marty, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), à Belpech (Aude).

Maruéjouls, député, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 28, rue du Luxembourg, Paris.

Marx (Alfred), directeur de la Cie d'éclairage Denayrouze, boulevard Malesherbes, 97, Paris.

Masaki (Naokiko), inspecteur de l'Instruction publique du Japon, rue des Belles-Feuilles, 17, Paris.

Masfrand (Jules), chimiste-industriel, rue d'Avron, 93, Paris.

Mascuraud (Alfred), président de la Chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, rue du Général-Morin, 8, Paris.

Masson (Georges), président de la Chambre de commerce de Paris (décédé).

Masson (Léon), sous-directeur du Conservatoire national des arts et métiers, rue Saint-Martin, 292, Paris.

Masson-Forestier (Alfred), docteur en droit, villa Mozart, 5, Paris.

Mathé, directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie de Limoges.

Matifas (Gustave), avocat à la Cour d'appel, professeur de législation à la Société industrielle, 21, rue Lamarck, Amiens.

MM. Maurry (Fernand), professeur à l'École supérieure de commerce de Marseille.

Maybluh (Charles), ingénieur civil des mines, chimiste, rue Rivay, 59, à Levallois (Seine).

Melon (Paul), consul général de Monténégro, 24, place Malesherbes, Paris.

Menat, directeur de l'École professionnelle de Clermont-Ferrand.

Ménier (Charles), directeur de l'École supérieure de commerce de Nantes.

Ménier (Georges), importateur-exportateur, rue du Nord, 29, Cognac (Charente).

Merlant (Francis), industriel, maire adjoint, Terme Camus, 39, Nantes.

Mesureur (J.), membre de la Chambre de commerce de Paris, membre du Conseil supérieur de l'enseigment technique (membre du Comité d'organisation et vice-président du Congrès), 77, rue de Prony, Paris.

Mesureur, député, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 21, rue d'Uzès, Paris.

Métayer (Georges), avocat, rue de la Seille, 16, Rouen.

Métral (Pierre), professeur à l'École Colbert, rue Lafayette, 239 *bis*, Paris.

Metz (Arthur), président de l'Union céramique de France, rue de Rocroy, 21, Paris.

Meunier (Félicien), dessinateur à Sobre-le-Château (Nord).

Meyrat, professeur à l'École pratique de commerce de Limoges.

Michaud (Edmond), membre de la Chambre de commerce, rue Boissy-d'Anglas, 11, Paris.

Michaux (Georges), ingénieur des arts et manufactures, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 64, Paris.

Michel (Léon), négociant à Cognac (Charente).

MM. Michel (Charles), industriel, boulevard de Vaugirard, 16, Paris.

Mignot (Edmond), commissionnaire importateur et exportateur, rue de la Fuie, 63, Le Mans.

Milcent (Gustave), professeur à l'École supérieure de commerce du Havre.

Millet (Gustave), ingénieur à l'École d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

Millot (Joseph), constructeur à Gray (Haute-Saône).

Moisant (Armand), président de la Chambre de commerce, boulevard de Vaugirard, 20, Paris.

Mommessin (Joanny), négociant-distillateur à Charnay près Mâcon.

Monier (Léon), ingénieur civil, rue Robert, 1, Nîmes.

Moniteur industriel, rue de Berlin, 16, Paris.

MM. Monniot (Émili), industriel, avenue Daumesnil, 32, Paris.

Montagne (Ernest), inspecteur départemental de l'Enseignement technique, cours Tarlée, 6, Sens.

Montarial (J.), ingénieur des arts et manufactures, rue Claude-Bernard, Puteaux (Seine).

Montupet (Antonin), ingénieur-constructeur, rue de la Voûte, 19 à 25, Paris.

Moreau, professeur à l'École pratique de commerce de Mazamet (Tarn).

Morel (Auguste), ingénieur des arts et manufuctures, inspecteur régional de l'Enseignement technique, rue de Paris, 114, Montreuil-sous-Bois (Seine).

Moret (Émile), expert-comptable, rue Saint-Jean, 57, Nancy.

Morin (J.-B.), professeur à l'Institut commercial, boulevard Pereire, 179, Paris.

Morineau (Ferdinand), ingénieur aux mines de Pontpéan, hôtel moderne, à Rennes.

MM. Moschetti (Jean), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, avenue de Sospel, Menton (Alpes-Maritimes).

Mossant (Charles), industriel, conseiller général de la Drôme, à Bourg-le-Péage.

Mouchel (Charles), ingénieur, professeur honoraire à l'Association polytechnique, rue de Fleurus, 23, Lille.

Moufort (Benjamin), inspecteur départemental de l'Enseignement commercial, avenue Pasteur, 18, Nantes.

Mouilbau (Jean), industriel, rue Saint-Denis, 100 et 102, Paris.

Moullé (Henri), négociant en vins, avenue des Charmes, 6, Vincennes.

Moutier (Ernest), ingénieur des services techniques à la Compagnie du Nord, rue de Rocroy, 29 *bis*, Paris.

Munzler (Hermann), négociant, rue François-Millet, 24, Havre.

Myard, directeur de l'École primaire supérieure de Belley (Ain).

Neveu, secrétaire général de l'Association des anciens élèves de l'École centrale (membre du Comité d'organisation et secrétaire de la section industrielle), 4, rue Blanche, Paris.

Nicolas, professeur à l'École nationale professionnelle d'Armentières (Nord).

Ninet (Georges), négociant, conseiller général à Saint-Pierre (Martinique).

Nivert (Émilien), président de la Société industrielle d'Elbeuf.

Nivoit (Edmond), inspecteur général des mines, rue de la Planche, 4, Paris.

Noel (Georges), ingénieur des arts et manufactures, rue Thiébaut, 68, Havre.

Noxy (Alexandre), libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, 63, Paris.

Norberg (Charles), de la maison Berger-Levrault, éditeurs de la bibliothèque de l'enseignement commercial, rue des Beaux-Arts, 5, Paris.

Office Picard (brevets d'invention), rue Saint-Lazare, 97, Paris.

MM. Ouachée (Marcel), ancien élève de l'École supérieure de commerce de Paris, Saint-Leu-d'Esserent (Oise).

Oustau (Laurence), industriel, à Aureilhan-Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Ozout (Lucien), secrétaire de l'Inspection académique, rue Chasselièvre, 62, Rouen.

Paponot (Léon), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, avenue Rapp, 20, Paris.

Paris (Émile), directeur de l'École commerciale de Paris (secrétaire général adjoint du Comité d'organisation et secrétaire général du Congrès).

Paris (Edmond), professeur, rue des Héros, 20, Marseille.

Parrain (Julien), professeur d'espagnol, rue Labirat, 20, Bordeaux.

Parrot (Gabriel), ingénieur des arts et manufactures, rue Vallier, 1, Levallois (Seine).

Pasquier (Paul), sous-directeur de l'Enseignement technique au ministère du Commerce (membre du Comité d'organisation), rue de Grenelle, Paris.

Patient (Benjamin), professeur à l'École supérieure de commerce de Nancy.

Patoureau (Jacques), ingénieur à la Compagnie centrale des émeris et produits à polir, rue Ledru-Rollin, 25, Ivry-Centre.

Pattison (Thomas), professeur d'anglais, rue de Constantinople, 28, Paris.

Paturaud (Antoine), entrepreneur de travaux publics, rampe Magenta, 2, à Alger.

Paulet (Georges), chef de division au ministère du Commerce, rue Vineuse, 49, Paris.

Pauly (Jean), directeur de l'École pratique d'industrie de Morez (Jura).

Peignot (Albert), préparateur au Conservatoire national des arts et métiers, avenue des Gobelins, 70, Paris.

MM. Pélissier (Pierre), professeur à l'École coloniale, rue Sainte-Beuve, 5, Paris.

Pelletier (Michel), avocat à la Cour d'appel, boulevard Haussmann, 99, Paris.

Penot (Saint-Cyr), directeur de l'École supérieure de commerce de Lyon (membre du Comité d'organisation).

Pépin (Pierre), professeur à l'École supérieure de commerce de Montpellier.

Pereire (Eugène), inspecteur de l'Enseignement commercial, faubourg Saint-Honoré, 45, Paris.

Périgaud (Joseph), commis des douanes et régies de l'Indo-Chine, à Saïgon (Cochinchine).

Périssé (Sylvain), inspecteur régional de l'Enseignement technique, rue d'Amsterdam, 67, Paris.

Pernette (Charles), directeur fondateur de l'École des cochers de la ville, rue Marcadet, 137, Paris.

Péroche (Henri), ancien élève de l'Institut commercial, rue Gambetta, 37, Creil (Oise).

Perrin (Henri), inspecteur départemental de l'Enseignement technique, sucrerie de Chalon-sur-Saône.

Perrin (Alfred), directeur de l'École nationale professionnelle de Vierzon (Cher).

Perrin (Joseph), attaché à la direction des Forges de Gueugnon (Saône-et-Loire).

Perrochon (Albert), rue Thiers, 16, La Rochelle.

Pescaire (Charles), directeur de l'École professionnelle, avenue de Saint-Cloud, 52, Versailles.

Petit (Léopold), négociant en vins à Saint-Laurent-de-Cérès (Charente).

Petitjean (Jules), secrétaire du Syndicat général du commerce et de l'industrie, 57, avenue de Saint-Mandé, Paris.

Pétot (Lucien), industriel, avenue Parmentier, 146, Paris.

M. Philippi (Jean), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue Lakani, 8, Paris.

Le frère Pierre-Maurice, professeur du Cours commercial, 24, montée Saint-Barthélemy, Lyon.

MM. Pigier, directeur de l'École pratique de commerce, rue de Rivoli, 53, Paris.

Pillet (Jules), ingénieur des arts et manufactures, professeur de dessin industriel, boulevard Garibaldi, 38, Paris.

Pinault (Eugène), fabricant tanneur, maire de Rennes.

Piquery (Auguste), rue de Strasbourg, 7, Alger.

Pitaval (Robert), directeur général de l'*Écho des mines et de la métallurgie,* rue Brunel, 26, Paris.

Plichon (Jean), ingénieur, député du Nord, avenue de Breteuil, 35, Paris.

Poirrier, sénateur, ancien président de la Chambre de commerce de Paris (membre du Comité de patronage).

Pollet (Alphonse), membre de la Chambre de commerce de Tourcoing.

Le frère Pompée Joseph, directeur de l'École professionnelle de la Salle, 5, rue Moisson, à Lyon.

MM. Pons, professeur à l'École pratique de commerce de Marseille.

Ponseel (Auguste), ingénieur, directeur de l'usine électrique de Paramé (Ille-et-Vilaine).

Pottecher (Benjamin), industriel, Conseiller du commerce extérieur à Bussang (Vosges).

Poucholle (Antonie), professeur à l'École de Cluny (Saône-et-Loire).

Poujade (Jules), professeur d'écriture, faubourg Montmartre, 13, Paris.

Préveraud de Vaumas, ingénieur des arts et manufactures, attaché au Crédit Lyonnais, rue Lecourbe, 226, Paris.

Provost-Blondel (Léon), graveur, rue de Richelieu, 38, Paris.

MM. Prugnat (Élie), chef de comptabilité, avenue d'Orléans, 109, Paris.

Quédrue (Eugène), rue Dancourt, 3, Paris.

Quéroy, commissaire-contrôleur des Sociétés d'assurances contre les accidents du travail au Ministère du commerce, Paris.

Quinson (Frédéric), directeur général des peignages de la Société industrielle de Tenay (Ain).

Quintard (Edmond), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue Nollet, 81, Paris.

Quistrebert (Hippolyte), secrétaire de la Société anonyme des voiliers de Saint-Nazaire, rue de l'Océan, 87, Saint-Nazaire.

Rambaud (Jules), industriel, rue du Parc-Royal, 16, Paris.

Rameau (Maurice), élève à l'École des hautes études commerciales, Herblay (Seine-et-Oise).

Ravinet (Louis), fabricant d'orfèvrerie, rue du Temple, 83, Paris.

Regard (Léon), ingénieur civil, rue de la Préfecture, 10, Besançon.

Renault (Charles), professeur à l'École supérieure de commerce, rue du Mont-Thabor, 25, Paris.

Le frère René, professeur à l'École professionnelle des frères de Nantes.

MM. Rengnet (Paul), rédacteur colonial au journal *Banque et Commerce*, légation de France, à Rio-de-Janeiro (Brésil).

Renouard (Alfred), ingénieur, président honoraire de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure de commerce, rue Mozart, 49, Paris (secrétaire de la section commerciale).

Revillon (Anatole), vice-président de la Chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, rue de Rivoli, 79, Paris.

Reymond, sénateur, ancien directeur de l'École centrale (membre du Comité de patronage), 85, boulevard Saint-Michel, Paris.

Ribot, député, président de la Commission de l'enseignement à la Chambre des députés (membre du Comité de patronage), 6, rue de Tournon, Paris.

MM. Ribourt (Léon), professeur à l'École centrale, rue Caumartin, 64, Paris.

Ricard (Émile), directeur de l'École de Cluny (Saône-et-Loire).

Richard (Adolphe), répétiteur à l'École centrale, rue du Cardinal-Lemoine, 73, Paris.

Richard (Max), membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, rue de la Madeleine, 17, Angers.

Risler (Charles), maire du 7e arrondissement, rue de l'Université, 39, Paris.

Rispal (Auguste), négociant en métaux, député, Le Havre.

Risson (Paul), professeur à l'École supérieure de commerce, rue Jules-César, 19, Paris.

Mlle Rivière (Marguerite), professeur à l'École pratique de commerce et d'industrie pour les jeunes filles, Nantes.

Mme Robert, professeur aux cours du soir de l'École commerciale, rue Perdonnet, 1, Paris.

MM. Roche (Jules), député, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 84, boulevard des Batignolles, Paris.

Rocheteau (E.), président du Syndicat général de l'ameublement, avenue Jeanne-d'Arc, 31, Bordeaux.

Roinard (Auguste), ingénieur de l'École nationale d'arts et métiers d'Angers.

Roos (Lucien), professeur à l'École supérieure de commerce de Montpellier.

Roron (Élisée), professeur à l'École supérieure de commerce de Lille.

Rosenthal (Adolphe), ingénieur à la Société générale des freins, rue Cadet, 26, Paris.

Rouard (Georges), employé de commerce, rue Étienne-Marcel, 39, Paris.

Rousseau (Philippe), ingénieur de la maison de la Mathe, rue Faidherbe, 6, à Saint-Mandé (Seine).

MM. Rousselot, industriel, ancien élève de l'École des hautes études commerciales, 50, rue Boileau, Paris.

Rousset (Alfred), directeur de l'École pratique de commerce et d'industrie du Mans (Sarthe).

Roussillon (Auguste), vice président du syndicat général de l'industrie de la chaussure, rue d'Angoulême, 64, Paris.

Rouvier, député, ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), à Saint-James, Neuilly (Seine).

Roux, professeur, avenue de la Révolution, 51, Limoges.

Roy (Alexandre), ingénieur-constructeur-mécanicien à Saint-Ciers-Lalande (Gironde).

Rudolph (Ernest), négociant en bois du nord, quai de l'Oise-Villette, 7, Paris.

Ruzé (Eugène), négociant en fourrures et pelleteries, boulevard Haussmann, 23, Paris.

Sabathier (Paul), ingénieur, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, rue Picpus, 2, Le Havre.

Saignat (Léo), professeur à la Faculté de droit de Bordeaux (Président du Comité permanent, membre du Comité d'organisation et vice-président du Congrès).

Saint-André de Lignereux, professeur d'art décoratif, boulevard des Batignolles, 86, Paris.

Saint-Germain, fabricant de meules artificielles, avenue de la République, 66, Paris.

Sallès (Antoine), professeur à l'École supérieure de commerce de Lyon.

Sampolo (Joseph), professeur honoraire à l'École Colbert, rue Lafayette, 113, Paris.

Sansbœuf (Joseph), architecte, maire adjoint du 8e arrondissement, boulevard Malesherbes, 91, Paris.

Sappey (Louis), industriel, cours Berriat, 2, Grenoble.

Sarrazin (Albert), avocat à la Cour d'appel, place des Carmes, 31, Rouen.

MM. Sas (Julien), directeur de la Compagnie algérienne, rue des Capucines, 11, Paris.

Saulnier (Adrien), entrepreneur, rue du Cherche-Midi, 81, Paris.

Sault (Georges), boulevard Magenta, 39, Paris.

Savoie (Charles), vice-président de la Chambre syndicale de vannerie française, passage Delessert, 3, Paris.

Le frère Scheiller, professeur à l'Institut des frères des Écoles chrétiennes, 27, rue Oudinot, Paris.

MM. Schlœsing (Théophile), directeur de l'École d'application des manufactures de l'État, quai d'Orsay, 67, Paris.

Schmidt (Henri), directeur de la brasserie Dumesnil, rue Dareau, 30, Paris.

Schmitt (Gustave), attaché au service de la comptabilité des Chemins de fer du nord de l'Espagne, rue de Cormeille, 68, Levallois (Seine).

Schmitt (Louis), professeur honoraire de l'Université, avenue du Roule, 97, Neuilly (Seine).

Schneider et Cie, industriels au Creusot (Saône-et-Loire) (M. Lapret, délégué).

Schœller (Adolphe), chef adjoint des services commerciaux du Chemin de fer du Nord, route de Saint-Leu, 58, Montmorency (Seine-et-Oise).

Schwob (Maurice), industriel, rue Lafayette, 69, Paris.

Sébastien (Gustave), président de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, rue Charles-Picard, 16, à Saint-Quentin.

Scrive-Loyer (Jules), filateur, rue Gambetta, 294, Lille.

Sée (Edmond), ingénieur constructeur, rue d'Amiens, 15, Lille.

Ségrétier (Eugène), directeur commercial de la Compagnie des accumulateurs Blot, rue Truffaut, 33, Paris.

Seppe (François), industriel métallurgiste, rue Royale, 7, Lyon.

Sépulchre (Georges), ingénieur des arts et manufactures à Berlaimont (Nord).

MM. Seyrig (Théophile), ingénieur constructeur, rue de Rome, 43, Paris.

Siegfried (Jules), ancien ministre du Commerce (membre du Comité de patronage), 226, boulevard Saint-Germain, Paris.

Siegfried (Jacques), inspecteur régional de l'Enseignement technique (membre du Comité d'organisation, vice-président du Congrés et président de la section commerciale).

Siegfried (Jules), industriel, rue Saint-Ferdinand, 41, Paris.

Silhol (Alfred), sénateur, avenue Vélasquez, 3, Paris.

Simon (Frédéric), Conseiller du commerce extérieur, rue Fontaine-au-Roi, 15, Paris.

Mme Smyth (Martha), secrétaire de l'École professionnelle de Levallois, rue Lalo, 10, Paris.

Société académique de comptabilité, boulevard Sébastopol, 66, Paris (Délégués : MM. Malepeyre, vice-président honoraire, directeur de l'École supérieure de commerce de Rouen ; Reymondin, secrétaire général).

Société amicale des anciens élèves de l'École supérieure de commerce du Havre.

Société des anciens élèves des Écoles nationales d'arts et métiers, rue Chauchat, 6, Paris (Délégués : MM. Duvignaud, boulevard Voltaire, 15, Paris ; Lamaure, 49, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine).

Société de l'école d'horlogerie de Paris, rue Vivienne, 36 (M. Rodanet, président, délégué).

Société de géographie commerciale de Bordeaux (MM. Manès et Mahé, délégués).

Société industrielle d'Amiens, rue de Noyon, 29.

Société industrielle de Reims, rue Ponsardin, 18.

Société des laboratoires Bourbouze, rue du Mont-Cenis, 112, Paris (M. Pihan, président fondateur, délégué).

Société philomathique de Bordeaux, cours du 30 Juillet, 2 (M. Merckling, directeur général des cours, délégué).

Société de propagation de l'instruction, rue Nicolas, 28, Bordeaux.

Société de propagation des langues étrangères en France, rue Serpente, 28, Paris.

Le frère Sophrome, chef d'atelier d'ajustage à l'École professionnelle de la Salle, Lyon.

MM. Soufflot (Paul), joaillier, membre secrétaire de la Chambre de commerce, rue du Quatre-Septembre, 10, Paris.

Soulé (Lucien), président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de couverture et plomberie, rue Debelleyme, 5, Paris.

Soux (Bertrand), chef d'atelier honoraire des Écoles nationales d'arts et métiers, à Sainte-Croix-Volvestre (Ariège).

Spitalier (André), contremaître aux Chemins de fer de l'État, rue de Vierzon, à Orléans.

Stephan (Adam), directeur de la brasserie Grüber, à Melun.

Stephan (Charles), ancien élève de l'Institut commercial de Paris, Capuchinas, 2, à Mexico.

Stern, graveur, passage des Panoramas, 47, Paris.

Stockman (Oscar), industriel, rue Legendre, 150, Paris.

Sturmlinger (Léon), ingénieur constructeur, rue Boïeldieu, 17, Le Havre.

Suffren (Henry), chef des travaux à l'École pratique de commerce et d'industrie de Béziers.

Syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux, rue de Lancry, 10, Paris (délégués : M. Poullain, président, membre de la Chambre de commerce; M. Petitpont, vice-président; M. Jossier, rapporteur; M. Prévot, trésorier).

MM. Tachon, industriel à Charlieu (Loire).

Tantet (Charles), maire du 3e arrondissement, rue Turbigo, 89, Paris.

Tanviray (Jules), directeur de l'École d'agriculture du Paraclet, près Boves (Somme).

Tardif (Alfred), président d'honneur de la Chambre syndicale des doreurs, rue du 29 Juillet, 9, Paris.

MM. Tardy (Alfred), constucteur-électricien à Valence-sur-Rhône.

Tassain (Félix), ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., à Autun (Saône-et-Loire).

Tassilly (Eugène), chef des travaux pratiques à l'École de physique et de chimie industrielles, rue des Ursulines, 6, Paris.

Tavernier (Arsène), conducteur des travaux à la ville, rue d'Ulm, 7, Paris.

Tavernier (Alexis), publiciste financier, rue de Navarin, 20, Paris.

Tavernier (Charles), couturier, faubourg Saint-Honoré, 123, Paris.

Tenneson (Joseph), fondé de pouvoirs de la maison Peltereau (tannerie, corroierie), à Châteaurenault (Indre-et-Loire).

Thaller (Edmond), professeur à la Faculté de droit, rue de Tournon, 4, Paris.

Thévenin (Léon), professeur à l'École des hautes études commerciales, rue de Grenelle, 103, Paris.

Thomas (Georges), inspecteur départemental de l'enseignement commercial, boulevard Scaliger, 26, à Agen.

Thomas (Charles), directeur de l'École manufacturière d'Elbeuf (Seine-Inférieure).

Thouvignon (Maurice), rue de Clignancourt, 68, Paris.

Thibaud (Ludovic), professeur de comptabilité, rue du Petit-Bourgneuf, à Luçon (Vendée).

Thiolère (Édouard), professeur d'outillage commercial, faubourg Stanislas, 54, Nancy.

Thuriau (Lucien), rue de Vaugirard, 208, Paris.

Tischer (Charles), professeur à l'École supérieure de commerce, avenue Gambetta, 4, Paris.

Tisseyre (Albert), membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, rue Boudet, 43, Bordeaux.

Tissot (Paul), professeur de comptabilité, boulevard Saint-Germain, 7, Paris.

MM. Tourgnol (Jules), député, avenue de Tourville, 16, Paris.

Tournier (Pierre), inspecteur départemental de l'Enseignement technique, à Coarraze (Basses-Pyrénées).

Mlle Toussaint, secrétaire générale de la Société pour l'enseignement professionnel des femmes (membre du Comité d'organisation), 7, rue de Bruxelles, Paris.

MM. Trinquart (Adolphe), ingénieur aux Forges de Jœuf (Meurthe-et-Moselle).

Triossi (Joseph), meunier, ancien élève de l'École supérieure de commerce de Marseille, rue Colbert, 3, Marseille.

Triossi, lieutenant d'artillerie de réserve de l'armée active italienne, rue Colbert, 3, Marseille.

Troubat (Antonin), à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).

Troyon (Jules), examinateur à l'École supérieure de commerce de Nancy, à Vagney (Vosges).

Uhry (Alfred), professeur à l'École supérieure de commerce de Paris, 23, rue d'Abbeville, Paris.

Union des comptables (M. Artaud, délégué), rue du Faubourg-du-Temple, 16, à Paris.

Union fraternelle des employés de commerce et d'industrie (délégué, M. Jullien-Nicolet, 59, rue Voltaire, à Lyon).

Union syndicale et fraternelle des maîtres-tailleurs de Paris (M. Bounel, président et délégué, 49, rue du Commerce).

Union industrielle (M. Pierre, directeur, délégué), rue Richelieu, 97, Paris.

MM. Urwiller (Auguste), comptable, rue Littré, 16, Paris.

Vaillant (Édouard), député, villa du Bel-Air, 15, Paris.

Vallat, inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie (membre du Comité d'organisation), à Nîmes (Gard).

Vançon (Georges), à Sens (Yonne).

Vassart (Henri), directeur de l'Institut technique de Roubaix.

Véra (Émile), dessinateur, rue Saint-Dominique, 85, Paris.

Verboom (Marcel), ingénieur, rue Philippe-de-Girard, 26, Paris.

Mlle Vigneron, directrice de l'École pratique de commerce et d'industrie du Havre (membre du Comité d'organisation).

MM. Vigouroux (E.), membre du jury d'examen des Écoles supérieures, rue de Patay, 75, à Bordeaux.

Villard (Théodore), ancien président de la Société centrale du travail professionnel, boulevard Malesherbes, 138, Paris.

Villiet (Gilbert), ancien élève de l'École des hautes études commerciales, Bar-sur-Seine (Aube).

Vimont (Alexandre), directeur de l'École Germain Pilon, rue Sainte-Élisabeth, 12, Paris.

Virat (Ferdinand), entrepreneur de travaux publics, avenue Daumesnil, 34, Paris.

Vuaillet (François), ingénieur des arts et manufactures, Grand'-Rue, 119, à Saint-Maurice (Seine).

Vuibert (Henry), éditeur, boulevard Saint-Germain, 63, Paris.

Waelès (Alphonse), distillateur, avenue de la Gare, 29, Soissons.

Mme Wallis, 24, rue Boissonade, Paris.

MM. Wauthy (Charles), fondeur, à Sin-le-Noble (Nord).

Weil (Gaston), négociant, rue Le Peletier, 42, Paris.

Wellhoff (Édouard), directeur général des Écoles Berlitz, avenue de l'Opéra, 27, Paris.

Welter, ingénieur des usines du Creusot (Saône-et-Loire).

Wickham (Georges), maire adjoint du 2e arrondissement, rue de la Banque, 16, Paris.

Van Wijck (Henri), directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Conseiller du commerce extérieur, boulevard de la Station, 21, à Garches (Seine-et-Oise).

Woussen (J.-B.), négociant, Conseiller du commerce extérieur, rue Maurienne, 20, Dunkerque.

Yot (Victor) chef de la comptabilité de la Banque de France, Paris.

Yvon (Jules), directeur de l'Institut populaire d'enseignement commercial, rue Claude-Bernard, 17, Paris.

Zafiropulo, négociant, allées des Capucines, 28, Marseille.

MINISTÈRE
DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'EXPLOITATION

CONGRÈS INTERNATIONAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, 15 *décembre* 1899.

CONGRÈS INTERNATIONAL
DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

(PARIS, 6 AOUT 1900)

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous communiquer, d'autre part, le programme du Congrès international de l'Enseignement technique, tel qu'il a été élaboré par la Commission d'organisation.

Aux termes de l'article 16 du Règlement, aucun travail ne peut être présenté en séance, ni servir de point de départ à une discussion si, avant le 1er mai 1900, l'auteur n'en a communiqué le résumé ou les conclusions à la Commission d'organisation qui prononcera sur son admission.

Nous vous prions donc de vouloir bien adresser, avant la date sus-indiquée, à M. PARIS, secrétaire général adjoint, *avenue Trudaine*, 39, *à Paris*, toutes les communications que vous pourriez avoir à faire au sujet de ce programme.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la commission d'organisation :

Le Secrétaire général,
MICHEL LAGRAVE.

Le Président,
L. BOUQUET.

PROGRAMME

A. — SECTION COMMERCIALE

I. — Organisation de l'enseignement commercial pour les jeunes filles. Résultats acquis, mesures à adopter pour son perfectionnement. (Rapporteur : Mlle Vigneron, directrice de l'École pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles du Havre.)

II. — Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement commercial? (Rapporteur : M. Martel, inspecteur général de l'instruction publique.)

III. — Est-il utile d'avoir, dans les écoles de commerce, un cours de « Bureau commercial ou Bureau modèle » ? En quoi doit-il consister et quelle méthode doit-on y suivre? (Rapporteur : M. Jacques Siegfried, inspecteur régional de l'enseignement technique.)

IV. — Des cours commerciaux destinés aux « adultes ayant cessé de fréquenter l'école ». Des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs. (Rapporteur : M. Couriot, inspecteur régional de l'enseignement technique.)

B. — SECTION INDUSTRIELLE

I. — Organisation de l'enseignement industriel pour les jeunes filles. Résultats acquis, mesures à adopter pour son perfectionnement. (Rapporteur : Mlle Toussaint, secrétaire générale de la Société pour l'enseignement professionnel des femmes.)

II. — Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement industriel? (Rapporteur : M. Jacquemart, inspecteur général des écoles d'arts et métiers et de l'enseignement technique.)

III. — Dans quelle mesure doit-on établir des écoles d'apprentissage pour les diverses branches d'industrie? De l'organisation générale de ces écoles. (Rapporteur : M. Vallat, inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie.)

IV. — Des cours industriels destinés aux « adultes ayant cessé de fréquenter l'école ». Des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs. (Rapporteur : M. Delmas, inspecteur régional de l'enseignement technique.)

V. — Moyens pratiques de retenir les élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage dans les écoles pratiques d'industrie et similaires. (Rapporteur : M. Lebois, inspecteur des Écoles pratiques de commerce et d'industrie.)

RAPPORTS

SECTION COMMERCIALE

Ire QUESTION

Organisation de l'enseignement commercial pour les jeunes filles. Résultats acquis. Mesures à adopter pour son perfectionnement.

(Rapport présenté par Mlle Vigneron, directrice de l'École pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles du Havre et des Sections Normales préparatoires au professorat commercial et au professorat industriel.)

La nécessité d'un enseignement commercial pour les femmes est maintenant hors de discussion. Il reste, examinant les moyens mis en œuvre, retenant les faits acquis, à rechercher les mesures les plus propres à contribuer à son développement et à en assurer le succès. Le ministère du Commerce, la Ville et la chambre de Commerce de Paris, certaines municipalités, quelques chambres de Commerce, des sociétés diverses de province ont créé — et quelques-unes de ces dispositions sont déjà de dates anciennes — des écoles spéciales et des cours d'adultes, donné des subventions, encouragé des initiatives privées. Le 3e congrès de l'enseignement technique réuni à Bordeaux en septembre 1895 constata l'extension progressive de cet enseignement et exprima le vœu d'en voir l'essor devenir de jour en jour plus rapide. Rappelons donc sommairement les conditions dans lesquelles les jeunes filles seront appelées à utiliser ces connaissances spéciales et de quelles ressources elles leur peuvent être dans les différentes situations qui les attendent.

Les unes, mariées et favorisées par la fortune, peuvent se renfermer uniquement dans leurs devoirs domestiques. Sans doute, celles-là n'auront pas à utiliser directement la science commerciale qu'elles auront acquise, mais l'habitude d'assigner à chaque somme une destination précise, de balancer judicieusement recettes et dépenses, influera heureusement sur leur manière d'administrer les revenus du ménage et d'équilibrer leur budget. Malheureusement, le cas de ces privilégiées tend à devenir de plus en plus rare dans la classe moyenne où la plupart des femmes doivent chercher, en travaillant au dehors, à ajouter leur gain à celui du mari.

Si cette nécessité existe, si la famille est nombreuse, les ressources minimes, de quel secours alors seront pour la femme les connaissances comptables, qui lui permettront d'apporter son appoint au budget sans dépense de forces physiques, par un travail qui demande de l'attention, du soin, de l'exactitude, toutes qualités en harmonie avec la nature féminine? Dans certains cas même, ce travail ne lui demandera que quelques heures par jour et ne l'obligera pas à remettre en d'autres mains le soin de son intérieur. La femme mariée à un commerçant sera, pour son mari, un précieux auxiliaire si elle peut allier à la direction de son ménage la tenue ou la surveillance des écritures commerciales. Combien a-t-on vu de maisons de commerce péricliter rapidement par suite de l'élévation disproportionnée des frais généraux ou d'une surveillance insuffisante! Diminuer ceux-là, partager celle-ci, doit être le rôle de la femme. L'enseignement commercial bien compris lui permettra de s'en acquitter parfaitement.

Devient-elle veuve, ne dispose-t-elle pour élever ses enfants que de ressources insuffisantes, si la possession d'un petit capital lui permet de se mettre elle-même à la tête d'un commerce, n'est-ce pas dans son instruction commerciale qu'elle puisera les moyens de le faire réussir? Doit-elle avoir recours aux autres et quitter les siens pour trouver une situation au dehors, ne s'estimera-t-elle pas heureuse de s'être mise en mesure de remplir un emploi bien rétribué? Mais, dira-t-on, les postes confiés aux femmes sont généralement peu importants et presque toujours

mal payés. Si cependant certaines femmes sont capables de remplir des fonctions plus lucratives, pourquoi les leur refuser? Outre les femmes veuves obligées de se suffire, il en est d'autres aussi dignes d'intérêt; celles qui, célibataires et sans fortune, souvent obligées de soutenir de vieux parents ou d'élever des frères et des sœurs, luttent, elles aussi, pour la vie. Ce n'est pas, je crois, faire du féminisme déplacé que de réclamer pour elles le droit de vivre d'un travail rémunérateur. Si l'enseignement commercial leur a fourni les moyens d'occuper dans le commerce une situation relativement élevée, il faut espérer qu'elles ne se heurteront pas à une résistance systématique.

Le 3e congrès de l'Union allemande pour l'enseignement commercial réuni en octobre 1899 dans la ville de Hanovre s'est prononcé chaleureusement en faveur de l'instruction commerciale des femmes. L'un des délégués, M. Schaufer, de Francfort, Président de l'Union des commerçants allemands, a surtout insisté sur ce point que si la préparation commerciale de la femme est solide et sérieuse, son salaire ne doit pas être inférieur à celui de l'homme. « Les statistiques actuelles, dit-il, prouvent clairement qu'il est « aujourd'hui démodé de prétendre que la place de la femme « n'est pas dans le commerce ; à nous de donner à la jeune fille « une préparation suffisante pour qu'elle ne fasse pas diminuer « le taux des salaires sur le marché du travail. A ce point de « vue, l'École commerciale de Francfort nous a déjà donné « d'excellents résultats. Il faut que le niveau des cours commer- « ciaux réservés aux femmes puisse devenir assez élevé pour « qu'une sélection s'opère parmi celles qui se destinent à cette « carrière. On évitera ainsi l'encombrement que paraissent « craindre certains membres du Congrès. »

M. Meyer, de Berlin, émet cet avis que les jeunes filles ayant vécu de leur travail seront les meilleures ménagères. Pour savoir bien dépenser l'argent, il n'est pas inutile de savoir le gagner. Les jeunes filles de la classe aisée, en Allemagne, étudient volontiers la comptabilité. Parmi les nombreuses écoles commerciales de Berlin, il s'en trouve une qui est fréquentée uniquement par les jeunes filles de la haute bourgeoisie. Ce fait est digne de remarque. Les cours payants à raison de

75 marks (1) par semestre sont suivis par une centaine d'élèves qui viennent y chercher, non une profession proprement dite, mais des connaissances utilisables dans bien des situations élevées.

Si j'insiste sur ce Congrès de Hanovre, que je crois avoir été le dernier en date avant celui qui nous réunit aujourd'hui, c'est uniquement pour rappeler que l'accord se fait partout en Europe sur la nécessité de distribuer largement l'enseignement commercial aux jeunes filles.

Parmi les bienfaits de cet enseignement ne peut-on même, sans être paradoxal, faire entrer en ligne de compte l'influence de la mère sur la voie choisie par le jeune homme ? Si, jeune fille, elle s'est intéressée aux études commerciales, si elle en apprécie l'importance, n'aura-t-elle pas une tendance à diriger de ce côté les idées de son fils ?

PROGRAMMES DES COURS COMMERCIAUX

Voyons maintenant ce que doit être cet enseignement commercial appelé à rendre de tels services. Il ne pourra s'accommoder aux besoins de la vie, s'élargir et se compléter suivant les circonstances, que s'il a pour base une instruction générale solide. Quel commerçant n'exige en premier lieu de ses employés une écriture très lisible, une correspondance claire et correcte, des calculs rapides et sûrs ? La connaissance des différentes méthodes de comptabilité ne prévaudra jamais contre une préparation sérieuse en français et en calcul. C'est pourquoi je demanderais aux élèves de tous les cours commerciaux, soit la justification de ces connaissances, soit l'obligation de suivre une année de cours préparatoires spécialement consacrée à les leur donner. J'estime que, même si le temps leur manque pour prolonger leurs études, elles tireront plus de profit de l'année préparatoire que de cours purement techniques qui ne s'appuieraient pas sur de sérieuses connaissances générales.

Du reste, l'enseignement commercial doit être assez large

(1) 93 fr. 75.

pour que les jeunes filles qui l'ont reçu puissent faire un autre emploi de leurs facultés suivant les aléas de la vie. Les élèves des Écoles pratiques, sortant avec le certificat de fin d'études commerciales, ne vont-elles pas souvent à l'étranger pour y acquérir, en échange de l'enseignement du français, l'usage courant de la langue du pays? Rentrées en France, elles sont dans d'excellentes conditions pour trouver un emploi lucratif. Il ne faut pas que la préparation commerciale, trop exclusive et trop étroite, rende la jeune fille impropre à d'autres fonctions.

Programmes. — Cette préparation est, disons-le, assez générale et assez complète dans les écoles de commerce de trois années d'études. Leur programme comprend, en effet :

Arithmétique commerciale.
Comptabilité et tenue de livres.
Notions de droit usuel et de législation commerciale.
Correspondance commerciale.
Notions sur les marchandises.
Géographie commerciale.
Notions d'économie commerciale.
Calligraphie.
Sténo-dactylographie.
Langues vivantes.

A côté de cet enseignement spécial, quelques heures sont généralement consacrées à fortifier l'enseignement général déjà acquis à l'école primaire.

Ce programme complet doit, bien entendu, se restreindre dans les cours d'adultes qui n'en gardent que les matières directement utilisables. Leur public ne dispose que d'un temps limité et veut tirer des connaissances acquises un profit immédiat.

Quant à l'application du programme, quelle qu'en soit l'étendue, elle doit autant que possible s'adapter aux besoins locaux. Dans une ville où les jeunes filles sont agréées dans les banques, on pourra les exercer plus particulièrement aux calculs des bordereaux et des comptes courants d'intérêts : dans une ville maritime, elles apprendront utilement le change des monnaies et les notions élémentaires de droit maritime ; dans les régions où le commerce a un caractère international, elles se familiari-

seront avec la langue étrangère la plus usitée dans les transactions. Pour certains cours, cette adaptation n'est possible que dans une mesure très restreinte : la tenue des livres, par exemple, comporte des principes généraux que chaque comptable applique à sa manière. Il faudra toujours à l'élève la mieux préparée quelques jours d'apprentissage dans la maison de commerce qui l'emploiera.

Mais si elle a compris que l'établissement d'un inventaire rapide et exact doit être le but de tout système d'écritures commerciales, elle rendra très vite des services intelligents qui la feront apprécier.

RÉSULTATS ACQUIS

Voici dans quelles conditions l'enseignement commercial des femmes est actuellement distribué en France. Nous distinguerons 1° les cours d'adultes ; 2° les sections commerciales annexées à des écoles primaires supérieures ou professionnelles ; 3° les écoles pratiques de commerce.

I. **Cours d'adultes.** — Par ordre chronologique, le premier cours d'adultes d'enseignement commercial pour les femmes a été fondé à Lyon en 1856 par Mlle Luquin. Subventionné par la chambre de commerce de Lyon et le ministère du commerce, ce cours, très florissant, rend de grands services à la population lyonnaise. Il est suivi par des jeunes filles généralement pourvues du brevet élémentaire.

La ville de Paris, dès 1870, fonda des cours commerciaux pour les adultes femmes. Ces cours, dont le développement se poursuit d'une façon si constante et si active, sont destinés aux jeunes filles déjà pourvues d'emplois ; ils ont lieu, par conséquent le soir, dans les établissements scolaires des quartiers populeux. Les élèves obtiennent, après examen, des certificats de fin d'études très appréciés par le commerce parisien.

La chambre de commerce de Paris a voulu contribuer également aux progrès de l'instruction commerciale des femmes. Elle entretient actuellement deux cours d'adultes qu'elle a fondés en 1874 et 1876. Complétant son œuvre, elle a organisé, dans un but moralisateur, des lectures-conférences très suivies. Enfin — et c'est ce qui manque malheureusement à la plupart des écoles commerciales de province — elle s'occupe activement du placement des élèves, et signale aux chambres syndicales celles qui sont pourvues du certificat d'études commerciales. Nous faisons des vœux pour que cet exemple se généralise.

Dans certaines villes de province, et le nombre en est assez grand pour que nous ne puissions les citer, des initiatives privées ont organisé des cours commerciaux pour les jeunes filles. Nous étudierons tout à l'heure les moyens de les encourager et de les multiplier.

II. **Sections commerciales annexées aux Écoles primaires supérieures ou professionnelles.** — La ville de Paris a créé depuis 1882, dans ses écoles municipales professionnelles, des cours commerciaux qui donnent d'excellents résultats. De plus, elle a fait annexer la comptabilité et les langues vivantes aux programmes de ses cours complémentaires.

Quelques écoles primaires supérieures de province, Bordeaux, Lille, Angers, etc., ont également des sections commerciales qui permettent à celles de leurs élèves désirant entrer dans le commerce d'acquérir les connaissances techniques les plus indispensables.

III. **Écoles pratiques de commerce.** — Les écoles pratiques de commerce de jeunes filles, relevant du ministère du Commerce et actuellement au nombre de sept, sont situées dans les villes de Lyon, Marseille, Nantes, Saint-Étienne, Le Havre, Rouen, Boulogne-sur-Mer. La durée des études y est de trois années. Les élèves, toutes pourvues à leur arrivée du certificat d'études primaires, séjournent à l'École de 13 à 16 ans en moyenne. Les programmes comportent les matières énumérées précédemment et font, de plus, une large place à l'enseignement général. Lorsqu'une

nouvelle division de ces programmes permettra de consacrer une 4e année exclusivement à des études techniques, la préparation commerciale, allégée de l'enseignement général, sera plus approfondie et plus complète encore.

La sanction des études est le certificat d'études pratiques commerciales délivré, après examen, à la fin de la 3e année. Les renseignements que m'ont envoyés avec tant d'empressement mes collègues, les directrices d'écoles pratiques, me permettent d'affirmer qu'à très peu de chose près, l'enseignement commercial est le même dans les écoles similaires, au moins dans celles qui ont acquis leur plein développement. Les programmes sont, du reste, uniformes et ne se modifient dans chaque établissement que dans la mesure nécessaire à ce que j'ai appelé tout à l'heure l'adaptation aux besoins locaux.

MESURES A ADOPTER POUR LE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL DES JEUNES FILLES

I. **Développement des cours.** — Si la ville de Paris est largement dotée de cours commerciaux réservés aux femmes, si les villes pourvues d'écoles pratiques de commerce peuvent compter sur un enseignement commercial bien organisé, si quelques sections commerciales d'écoles primaires supérieures et quelques cours d'adultes donnent de bons résultats, il reste encore beaucoup à faire. Il serait donc utile d'attirer l'attention des municipalités, des chambres de commerce, des sociétés de toutes sortes sur l'opportunité de la création de cours d'adultes commerciaux pour les femmes. Dans la nomenclature des écoles commerciales d'Allemagne, je relève les titres suivants :

Breslau : *Cours commerciaux de la Société de secours pour les femmes employées de commerce.*

Berlin : *École commerciale pour les membres de la Société de secours des femmes employées.*

Dresde : *Cours du soir de l'Association féminine.*

Dusseldorf : *École de commerce de l'Association des femmes.*

Augsbourg : *Cours complémentaires de l'Union commerciale des femmes employées, etc.*

Toutes ces créations sont dues à l'initiative privée. Si les sociétés françaises de secours mutuels qui admettent des femmes parmi leurs membres voulaient essayer de fonder, elles aussi, des cours d'adultes commerciaux, je suis convaincue que, dans beaucoup d'endroits, cette innovation serait bien accueillie. Au Havre, la Société mutuelle de prévoyance des employés de commerce (hommes) a depuis longtemps organisé des cours d'adultes très appréciés et très suivis. Puisqu'il est convenu que dans bien des cas, les jeunes filles peuvent occuper les mêmes emplois que les jeunes gens, ne pourraient-elles réclamer de leurs sociétés de secours les mêmes bienfaits? Les associations d'anciennes élèves des écoles, si nombreuses à l'heure présente, paraissent aussi toutes désignées pour installer dans leurs locaux des cours de commerce ; certaines ont déjà organisé l'enseignement de la coupe et de l'économie domestique ; la comptabilité ne serait pas déplacée parmi ces sciences pratiques.

Les écoles pratiques elles-mêmes peuvent rendre leur organisation moins rigide. Il vient pour la jeune fille un âge où les soins de la famille la réclament. Un apprentissage minutieux et délicat est aussi à faire de ce côté ; lorsque la mère en garde la charge, l'École doit venir à son aide et la seconder. A côté de ses cours réguliers, elle peut en ouvrir d'autres purement commerciaux, compléments nécessaires à l'heure actuelle de l'enseignement général.

Ce premier bienfait est d'une utilité directe ; il en est un autre plus caché, mais non moins sûr. L'École se trouve être ainsi un milieu où les classes sociales se rapprochent ; sans se mêler ni se confondre encore, elles s'observent, s'étudient avec la bonne grâce de la jeunesse. Des vanités mesquines d'un côté, des amertumes ou des jalousies inconscientes de l'autre s'y détruisent. C'est un résultat qui n'est pas négligeable.

L'École pratique peut contribuer d'une autre façon encore à la diffusion de l'enseignement commercial. De nombreux et importants centres industriels, actuellement déshérités sous le rapport

de l'enseignement technique, entourent bien des grandes villes. Une entente avec les municipalités, avec le Président d'une société ou même avec un chef d'établissement important, suffirait souvent pour établir des cours commerciaux dont une population industrielle tirerait grand profit, ne serait-ce que celui que nous avons signalé : l'ordre mis dans les dépenses. Ce qui manque pour créer ces cours, c'est, plus encore que les bonnes volontés et les subventions, le personnel sachant se mettre à la portée de ce public. Les professeurs des écoles pratiques se trouvent tout désignés pour cette tâche. La plupart d'entre eux possèdent les diplômes spéciaux constatant leur aptitude ; tous ont le désir de se rendre utiles, désir qui s'éveille et se fortifie par le fait seul du perpétuel contact avec cette classe laborieuse si intéressante.

L'État a prouvé l'importance qu'il attache à la prospérité de l'enseignement technique par la création, en 1894, d'une section normale destinée à la préparation de professeurs spéciaux. Cette préparation vise, non seulement au développement général et désintéressé de l'esprit, à une solide instruction technique, mais encore à la recherche des méthodes les plus simples et les plus pratiques.

II. **Placement des élèves.** — Mais multiplier en France les cours commerciaux ne suffit pas ; il faut aussi s'occuper sérieusement du placement des élèves. La Société de prévoyance des employés de commerce du Havre, dont j'ai parlé tout à l'heure (et beaucoup d'autres sociétés sans doute), possède un service de placement bien organisé. Cet exemple pourrait être suivi par les associations privées qui créeraient des cours pour les jeunes filles.

Quant aux élèves des écoles pratiques, leurs trois années d'études régulières terminées, elles ont au plus seize ans. Bien qu'elles soient déjà capables de remplir des emplois bien rétribués, leur jeunesse leur nuit près des commerçants qui hésitent d'autant plus à les employer que le certificat d'études commerciales est peu connu. Cet examen gagnerait à être rendu public : on se rendrait compte de sa valeur et on y attacherait plus d'importance.

A côté du conseil de perfectionnement de chaque école, et composé peut-être d'une partie de ses membres, pourrait fonctionner aussi un Comité de placement. Ce Comité, formé de personnes dévouées ayant des relations dans le monde commercial, serait un précieux intermédiaire entre les commerçants et les futures employées.

Enfin, à l'exemple de la chambre de commerce de Paris, les chambres de commerce de province, fondatrices ou bienfaitrices de cours commerciaux, pourraient faire connaître au commerce de la région les élèves diplômées de ces cours.

En résumé :

Rendre les programmes des cours commerciaux aussi souples et aussi variés que possible ;

Multiplier les Écoles et les Cours de Commerce et d'Industrie ;

Encourager les initiatives privées à favoriser le développement de cours commerciaux pour les jeunes filles ;

Rendre publics, et par cela même plus connus et plus appréciés, les examens du certificat d'études pratiques commerciales :

Contribuer au placement des élèves diplômées par la création de Comités spéciaux :

Telles sont les mesures qui paraissent le plus favorables au développement et à la prospérité de l'enseignement commercial des femmes.

2e QUESTION

Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement commercial?

(Rapport présenté par M. Félix Martel, Inspecteur général de l'Instruction publique.)

MESSIEURS,

Le Comité d'organisation du Congrès de l'enseignement technique a inscrit au programme d'études de la Section commerciale la question suivante :

Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement commercial?

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter aura pour objet : 1° de mettre sous vos yeux l'analyse des mémoires adressés au Comité par quelques-uns des adhérents : 2° de vous faire connaître les mesures prises en France pour le recrutement des professeurs qui enseignent dans nos diverses écoles de commerce.

PREMIÈRE PARTIE

Quatre communications nous sont parvenues avant la date du 1er juin. Elles ont pour auteurs :

1° *M. Coquentin,* professeur honoraire à l'Institut commercial de Paris ;

2° *M. T. Kauffmann,* employé de commerce, membre du Comité de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut commercial de Paris ;

3° *M. Corbelli,* professeur à l'école royale technique commerciale italienne de Smyrne. Son mémoire est rédigé en langue italienne ;

4° *M. Ch. Fivat,* directeur de l'École supérieure de commerce de Genève.

Le travail de M. Fivat est un rapport présenté à l'Assemblée générale de la Société des professeurs des écoles de commerce suisses, dont l'auteur est vice-président. On en trouve le texte dans le *Bulletin trimestriel* de cette Société (n° du 1er avril 1899, p. 38 à 47).

I. — M. Coquentin ne nous fait parvenir que des conclusions, dont voici le texte : « Le ministre du commerce, par l'entremise et sur la présentation des directeurs des Écoles supérieures de commerce, fera appel au concours gracieux de notables commerçants de tout ordre, armateurs, banquiers, commissionnaires, courtiers, importateurs, exportateurs, etc., pour instituer pendant tout le cours de l'année scolaire des causeries familières faites par eux sur l'ensemble de leurs transactions habituelles.

« Ces cours, obligatoires pour tous les élèves, auront pour objectif de stimuler le goût du commerce et de faire connaître pratiquement toutes les opérations de l'échange universel.

« Les commerçants ainsi désignés porteront le titre de *professeurs délégués de l'enseignement technique.* »

M. Coquentin nous fait savoir qu'il se propose de rédiger, à l'appui de ses conclusions, un mémoire détaillé dont il fera le dépôt sur le bureau du Congrès. Nous ne pouvons que prendre acte de cette déclaration. Que M. Coquentin nous permette de la considérer comme une promesse ; il paraît intéressant en effet d'examiner dans quelles conditions et dans quelle mesure il est possible et opportun de profiter du concours gracieux de personnes dévouées qui, sans faire du professorat leur carrière, peuvent cependant par leur situation, par leurs occupations et leurs connaissances professionnelles, contribuer efficacement au progrès de l'enseignement commercial.

II. — Dans le mémoire qu'il nous adresse, M. Kauffmann recherche successivement comment on pourra obtenir les meilleurs professeurs pour les diverses matières qui figurent au programme d'une école commerciale : langues vivantes, législation et économie politique ; bureau commercial ; comptabilité, marchandises ;

géographie ; histoire du commerce ; physique, chimie, mathématiques ; dessin.

Des idées émises par l'auteur, quelques-unes seront certainement acceptées sans conteste, tant elles paraissent indiscutables. Ainsi M. Kauffmann attache une grande importance à la lecture : nul ne le contredira, lorsqu'il affirme, par exemple, que le professeur de droit doit, en consultant le *Journal officiel* ou les publications similaires et les recueils spéciaux, se tenir au courant des lois nouvelles, des projets de lois et des changements de la jurisprudence ; que le professeur d'économie politique fera bien de lire les revues et les ouvrages économiques ; que le maître chargé du cours de marchandises agira sagement en consultant les revues spéciales à chaque corps d'état et en visitant les manufactures, les fabriques, les expositions ou concours, les musées commerciaux ; que le professeur d'histoire du commerce ne peut manquer de prendre connaissance des ouvrages anciens, traitant du commerce, qui se trouvent dans les bibliothèques. Personne non plus ne refusera d'admettre, avec l'auteur du mémoire que nous analysons, que des voyages, aussi nombreux que possible, ne soient un moyen très utile de rendre plus complètes et plus sûres nos connaissances géographiques ; que, pour un professeur de mathématiques, il ne soit très nécessaire de « prendre connaissance du système métrique ou autres systèmes de poids et mesures », de « s'exercer à calculer rapidement », et, quand il s'agit de mathématiques enseignées dans une école de commerce, de « lire des revues financières pour être au courant du change des valeurs de bourse ».

Sur quelques points au contraire, M. Kauffmann émet des opinions qu'on peut hésiter à partager. N'est-il pas excessif, par exemple, de vouloir, s'il s'agit de choisir un professeur de français dans une école commerciale étrangère, que ce professeur soit « natif de Tours ou des environs, car c'est là que l'on parle le mieux notre langue » ? Ce privilège, ce monopole accordé aux Tourangeaux en raison d'une supériorité d'ailleurs fort discutable, ne rendrait pas très aisé, avouons-le, le recrutement des professeurs de langues vivantes. Il ne nous paraît pas certain non plus que, « pour devenir un excellent maître » de droit, il faille de toute

nécessité être muni du doctorat ou d'un titre équivalent. La possession de diplômes d'un rang élevé est une excellente garantie. mais ce n'est pas la seule, et dans bien des villes les cours de droit sont confiés à des professeurs pris, par exemple, parmi les avocats du barreau local et dont plus d'un n'a acquis à la Faculté que le grade de licencié. Grâce à leurs connaissances pratiques, grâce aussi au don d'enseigner qu'ils peuvent avoir naturellement, il en est qui s'acquittent parfaitement de la tâche qui leur est confiée. De même, nous ne croyons pas qu'il faille exiger des professeurs de sciences qu'ils aient passé, comme le demande M. Kauffmann, par les cours des Facultés. Les gradés des Facultés peuvent sans nul doute fournir des professeurs de valeur, mais pourquoi écarter les maîtres qui se seraient formés ailleurs que dans les établissements universitaires de l'enseignement supérieur? Pour ne parler que de la France, M. Kauffmann, refuserait-il, par exemple, de confier un cours de chimie ou de physique à un ancien élève de l'École municipale de physique et de chimie industrielles, établie à Paris, ou de l'École d'électricité, qui ne sont pas des Facultés?

III. — M. Corbelli se fait à juste titre une très haute idée des qualités nombreuses et des connaissances variées que devrait posséder le parfait professeur d'enseignement commercial. Si tous ces mérites, dit-il, pouvaient se trouver réunis dans un seul homme, cet homme serait vraiment un être surhumain (*il prototipo del superuomo*).

Sans prétendre atteindre à cette perfection impossible, on peut cependant demander que les professeurs, sachant allier le savoir théorique et l'expérience, soient à même de reproduire à l'école, autant que cela est réalisable, les faits de la vie économique pratique. Pour qu'il en soit ainsi, M. Corbelli estime qu'il faut appeler de préférence dans les écoles commerciales des hommes déjà mûrs, ayant beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup appris.

Il voudrait aussi que les nations, qui ont dans les colonies des écoles entretenues ou subventionnées par l'État ou d'autres institutions analogues, établissent une sorte de roulement entre les maîtres des écoles de la métropole et ceux des écoles coloniales. Il y aurait dans l'application de ce système, suivant M. Corbelli,

un moyen efficace de perfectionner la culture scientifique et littéraire des professeurs et d'étendre le champ de leur expérience.

Si judicieuses que puissent paraître les idées émises par M. Corbelli, il est à craindre qu'on ne rencontre, à vouloir les mettre en pratique, d'assez sérieuses difficultés.

IV. — Dans l'intéressante étude qu'il nous a envoyée, M. Fivat commence par déclarer qu'il ne s'occupe que d'une partie de la question inscrite au programme de notre Congrès. Il laisse de côté ce qui se rapporte à l'enseignement des langues vivantes, de la géographie, de l'histoire, du droit, des mathématiques et des sciences en général et se propose seulement de rechercher la manière de former les maîtres chargés de l'enseignement de la comptabilité et de ses nombreuses applications au commerce et à l'industrie.

M. Fivat, qui, nous l'avons dit, est Suisse, nous apprend qu'il y a une dizaine d'années, on s'efforça dans son pays d'organiser un enseignement commercial plus complet que par le passé, mais qu'on éprouva tout d'abord quelques difficultés pour trouver de bons professeurs de comptabilité. On pourvut aux premiers besoins en faisant appel au concours de praticiens intelligents, qui, par suite d'un travail assidu et grâce aussi à des aptitudes spéciales, rendirent de précieux services. Mais les autorités fédérales jugèrent que, pour mieux assurer l'avenir, il importait de chercher quelles mesures il convenait de prendre afin « de former un corps enseignant perfectionné ». Le département fédéral du commerce se décida à créer des bourses, qu'il accorde à des élèves distingués sortis des écoles commerciales et désireux de se vouer à l'enseignement. Les titulaires de ces bourses vont continuer leurs études dans les Écoles commerciales étrangères, à Venise, à Anvers, à Leipsig, à l'École des sciences politiques de Paris et font en outre un stage pratique dans une maison de commerce ou de banque de l'étranger.

M. Fivat est peu partisan de ce système. Il craint que les boursiers du gouvernement n'acquièrent pas de la sorte un complément d'instruction théorique suffisant, car, dit-il, « l'enseignement reçu à Venise ou à Anvers ne s'éloigne guère de celui qui est donné dans la plupart des Écoles suisses ». Le stage pra-

tique dans une maison de commerce ne lui paraît pas de nature à préparer le futur professeur à la carrière de l'enseignement : il n'en saura guère plus, à la fin de son stage, qu'un employé formé par la routine ; il connaîtra fort bien, comme ce dernier, la comptabilité et les usages commerciaux particuliers à la maison et au pays où il se trouvait, mais son horizon intellectuel ne se sera guère élargi. Enfin M. Fivat se demande avec inquiétude s'il n'arrivera pas trop souvent que le boursier, devenu bon praticien et ayant perdu le goût des études, finira par accepter les offres du patron désireux de se l'attacher comme employé de confiance et abandonnera toute idée de professorat, rendant ainsi inutiles les sacrifices faits par l'État pour son éducation technique.

Ce que M. Fivat souhaite, c'est que le futur professeur de comptabilité augmente, dans une forte proportion, l'instruction qu'il a déjà reçue à l'école de commerce, de façon à pouvoir plus tard dominer son enseignement, faire même progresser la science comptable et lui trouver des applications nouvelles. Sans renoncer à l'idée de subsides accordés par l'État, il voudrait que ces subsides fussent de préférence réservés à des jeunes gens possédant le diplôme d'une École de commerce subventionnée par la confédération et reconnaissant dans son programme, comme obligatoires, la plupart des branches exigées pour une bonne culture intellectuelle secondaire. Ces jeunes gens suivraient, pendant une année au moins, des cours d'après un programme déterminé, dans une université ou dans toute autre institution supérieure existante ou qui serait créée à cet effet. Dans ce programme d'études seraient nécessairement compris le droit commercial et industriel, l'économie politique et quelques chapitres choisis des mathématiques supérieures, dont la connaissance permettrait au futur professeur d'approfondir et de généraliser les questions les plus complexes de la comptabilité et de la statistique, en même temps qu'elle lui faciliterait la lecture de certains travaux d'économie politique. Les études faites dans ces conditions devraient être sanctionnées par un examen sérieux prouvant que le candidat s'est bien assimilé les enseignements qu'il aura suivis. L'auteur du mémoire ne condamne pas le stage pratique complémentaire, mais il est aisé de voir qu'il ne le considère pas comme indispen-

sable. A son avis, ce n'est que « dans certaines circonstances spéciales » que l'État pourra par des subsides « favoriser les six premiers mois de stage pratique », mais sans qu'il faille aller plus loin dans ce sens. Il suffit que ce stage fasse bien comprendre au futur professeur l'organisation et la division du travail dans un établissement commercial.

Telles sont les idées soutenues par M. Fivat : elles nous semblent de nature à fournir la matière d'un intéressant débat.

DEUXIÈME PARTIE

En France, ainsi qu'en Suisse, c'est surtout depuis une dizaine d'années que l'enseignement commercial s'est développé. Il existait, avant 1890, tant à Paris que dans quelques grandes villes de province, des écoles de commerce dont plusieurs recevaient un nombre d'élèves assez restreint. Les unes, comme l'école fondée en 1863 à Paris, avenue Trudaine, par la chambre de commerce, ou comme celle qu'avait ouverte rue de Rivoli, en 1850, M. Pigier père, donnaient un enseignement simple, élémentaire. Dans les autres, les cours étaient d'un degré plus élevé, notamment à l'Institut commercial de Paris, dans l'École supérieure de la rue Amelot, à Paris ; dans celles de Lyon, de Marseille, du Havre, de Bordeaux, et enfin à l'École des hautes études commerciales, qui date de 1881. Lorsque, par une disposition d'une loi du 15 juillet 1889, les élèves des Écoles supérieures de commerce furent admis à jouir du privilège d'une exemption partielle du service militaire, celles de ces Écoles qui existaient déjà furent officiellement reconnues par l'État ; puis, peu à peu, d'autres se créèrent, à Lille en 1892, à Rouen en 1895, à Nancy en 1896, à Montpellier en 1897, à Dijon et à Nantes en 1900. D'autre part, une loi du 26 janvier 1892 (art. 69) autorisait la création, sous le nom d'*Écoles pratiques de commerce*, d'établissements s'adressant à des enfants plus jeunes et ayant pour but de les préparer à devenir de bons employés.

Nous avons donc aujourd'hui chez nous des Écoles commerciales de deux degrés : les *Écoles supérieures*, où l'on entre par voie

de concours et seulement à partir de l'âge de 16 ans ; les *Écoles pratiques*, ouvertes à tout enfant ayant au moins 13 ans, ou, s'il est muni du certificat d'études primaires, ayant 12 ans accomplis. La durée des études est de deux ans dans les Écoles supérieures. Dans les Écoles pratiques, la durée normale de la scolarité est de trois années.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des programmes ni des détails d'organisation de ces divers établissements. La question qui doit seule nous retenir est celle du recrutement du personnel enseignant.

Dans les Écoles supérieures, aucune mesure légale ni réglementaire n'a été prise pour la formation de ce personnel : c'est que les établissements de cette catégorie sont dus à l'initiative privée, le plus souvent à l'initiative des chambres de commerce. L'État, après qu'il les a reconnus, se borne à y exercer un droit de contrôle, notamment pour les concours d'entrée et les examens de sortie, en raison du privilège d'exemption partielle du service militaire dont peuvent jouir, comme nous l'avons dit plus haut, les élèves diplômés. Les professeurs sont choisis par les directeurs et les conseils d'administration, qui soumettent leurs choix à l'agrément du Ministre du commerce. Ils sont recrutés parmi les professeurs des établissements universitaires d'enseignement supérieur ou secondaire, parmi les anciens élèves des Écoles supérieures de commerce, parmi les membres de l'enseignement libre, parmi les personnes ayant une situation dans les affaires et que leur compétence reconnue désigne pour être chargées de tel ou tel cours, etc. Les origines de ces professeurs sont très diverses.

Ils ne sont pas fonctionnaires publics ; notamment ils ne reçoivent, à la fin de leur carrière, aucune pension de retraite sur les fonds de l'État. Il leur appartient de s'assurer personnellement des ressources pour leur veillesse. Quelques chambres de commerce, quelques conseils d'administration ont pris, en vue des pensions de retraite des professeurs des Écoles supérieures, des mesures de prévoyance, dont on peut souhaiter une application plus générale.

Tout autre est le régime en vigueur dans les Écoles pratiques

de commerce (1). Ces Écoles sont des établissements publics, créés par l'État soit pour les garçons, soit pour les filles, avec le concours des départements ou des villes. Le ministère du commerce y a la direction et la responsabilité de l'enseignement qui s'y donne. Aussi, dès 1892, s'est-il préoccupé d'assurer pour l'avenir le recrutement d'un personnel apte à donner d'une façon convenable l'enseignement pratique qu'on avait à cœur de développer. De là, l'idée de deux institutions intéressantes, sur lesquelles on nous permettra de donner quelques détails : 1° les sections normales commerciales ; 2° le professorat commercial.

I. — Sections normales

Le premier essai d'organisation de sections normales pour l'enseignement commercial date de 1893 : au mois de décembre, le Ministre du commerce décidait que dix instituteurs, pourvus du brevet supérieur et justifiant de deux ans d'enseignement dans des écoles publiques ou privées, pourraient être autorisés à suivre gratuitement, pendant l'année scolaire, certains cours de l'École des hautes études commerciales, à Paris, afin de s'y préparer sur les matières les plus importantes du concours qui devait s'ouvrir pour le professorat, en juillet 1894. Des bourses mensuelles de 125 francs pouvaient être accordées, jusqu'à concurrence de cinq, à ceux de ces élèves-maîtres qui, par leur situation de famille et de fortune, avaient à cette faveur des titres particuliers. De même, dix institutrices pourvues du brevet supérieur et justifiant aussi de deux années d'enseignement dans les écoles publiques ou privées étaient admises, dans les mêmes conditions, à suivre les cours supérieurs de l'École supérieure de commerce pour les jeunes filles, à Lyon. Une bourse mensuelle de séjour de 90 francs pouvait être allouée à trois d'entre elles.

Cet essai ayant donné des résultats satisfaisants, les deux sections normales préparatoires au professorat commercial furent

(1) Aux écoles pratiques spéciales, peu nombreuses, il faut ajouter les sections de commerce dans les établissements donnant à la fois, à deux groupes d'élèves distincts, l'enseignement technique commercial et l'enseignement technique industriel.

définitivement organisées en 1894 à l'École des hautes études commerciales pour les garçons (Arrêté du 21 juillet 1894), à l'École de commerce de jeunes filles à Lyon (Arrêté du 16 août 1894). En 1899, la section normale pour les jeunes filles a été transférée de Lyon au Havre.

1° *Section normale commerciale de Paris.*

Le régime de la section normale annexée à l'École des hautes études commerciales, à Paris, est l'externat.

Les élèves reçoivent une bourse annuelle de 1 500 francs payables mensuellement.

La durée des études est de deux ans passés à la section normale.

Chaque année, un certain nombre de bourses de séjour à l'étranger sont mises à la disposition des élèves-professeurs ayant accompli leurs deux années d'études et qui se destinent spécialement à l'enseignement des langues étrangères.

La durée du séjour à l'étranger est d'une année au maximum.

Le nombre des places est fixé chaque année par le Ministre, et elles sont attribuées par voie de concours.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent :

1° Avoir dix-neuf ans au moins et vingt-cinq ans au plus le 1er octobre de l'année où ils se présentent. Toutefois, à titre exceptionnel, des dispenses d'âge peuvent être accordées par le Ministre ;

2° Être pourvus du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou d'un titre reconnu équivalent par décision ministérielle spéciale :

3° Justifier qu'ils ont satisfait à la loi militaire, à moins que, en raison de leur âge, ils n'aient la possibilité de terminer leurs études avant d'être appelés sous les drapeaux.

Les connaissances exigées des candidats sont :

1° Des notions de littérature française ;

2° L'histoire générale et, en particulier, les questions se rattachant au commerce et à l'industrie ;

3° La géographie physique, politique et économique de toutes les parties du monde ;

4° L'arithmétique et principalement les questions d'intérêt, d'escompte, de mélanges, d'alliages, etc. ;

5° L'algèbre jusque et y compris les équations du second degré ;

6° La connaissance d'une langue étrangère : anglais, allemand ou espagnol (thème et version d'un genre très simple, sans dictionnaire).

Les épreuves ont lieu dans la première quinzaine du mois d'août, au chef-lieu du département, sous la surveillance d'une commission nommée à cet effet par le préfet. Elles comprennent :

1° Une composition française sur un sujet de littérature ou d'histoire ;

2° Une composition d'arithmétique et d'algèbre ;

3° Une composition sur la géographie physique et politique de toutes les parties du monde ;

4° Une composition en langue étrangère : anglais, allemand ou espagnol (thème et version, sans dictionnaire).

Une commission centrale, nommée par le Ministre, est chargée de corriger les compositions et de dresser la liste d'admissibilité. La liste d'admission est arrêtée par le Ministre (1).

Les élèves de la section normale qui, après l'achèvement de leurs études, subissent avec succès les épreuves du concours du professorat auquel leur séjour à la section a pour but de les préparer, reçoivent un certificat d'aptitude et sont nommés professeurs dans les Écoles pratiques de commerce. Les deux années qu'ils ont passées à la section, ainsi que le temps de séjour à l'étranger, entrent en ligne de compte pour leur avancement comme professeurs.

2° *Section normale commerciale du Havre.*

Le régime de la section normale annexée à l'École pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles du Havre est l'internat.

Les élèves sont nourries et logées dans un pensionnat agréé à cet effet par le Ministre.

(1) Les aspirants doivent s'engager à servir pendant sept ans dans une école relevant du ministère du commerce, à dater de leur entrée à la section normale.

Elles reçoivent, en outre, pour frais d'entretien, une indemnité annuelle de 300 francs, payable par trimestre.

Il est admis, en dehors des élèves boursières, des élèves libres, dans la limite du nombre des places disponibles. Ces élèves peuvent suivre gratuitement les cours de la section.

Toutefois, si elles sont étrangères au Havre, elles doivent se loger à leurs frais dans le même établissement que les élèves boursières.

La durée des études est de deux ans.

Chaque année un certain nombre de bourses de séjour à l'étranger sont mises à la disposition des élèves professeurs de la section normale commerciale ayant accompli leurs deux années d'études et qui se destinent spécialement à l'enseignement des langues étrangères.

La durée du séjour à l'étranger est d'une année au moins.

La section normale commerciale est recrutée au concours.

Le Ministre fixe chaque année le nombre de places et de bourses mises au concours.

Pour être admises à concourir, les aspirantes doivent :

1° Avoir 20 ans au moins et 25 ans au plus, le 1er octobre de l'année où elles se présentent ; toutefois, à titre exceptionnel, des dispenses d'âge peuvent être accordées par le Ministre aux aspirantes âgées de plus de 25 ans ;

2° Être pourvues du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou d'un titre équivalent reconnu par le Ministre.

Le concours d'admission ne comprend que des épreuves écrites, les connaissances exigées des aspirantes sont les suivantes :

1° Notions de littérature française ;

2° Histoire de France et histoire générale, de 1610 à nos jours.

3° Géographie physique, politique et économique de la France et de ses colonies ;

4° Arithmétique ;

5° La connaissance d'une langue étrangère (anglais, allemand ou espagnol), thème et version d'un genre très simple, sans dictionnaire ;

Les épreuves ont lieu dans la première quinzaine du mois d'août, au chef-lieu du département, sous la surveillance d'une

commission nommée à cet effet par le préfet. Elles comprennent :

1° Une composition sur un sujet de morale ou de pédagogie pratique ;

2° Une composition française sur un sujet de littérature ou d'histoire ;

3° Une composition de géographie ;

4° Une composition d'arithmétique ;

5° Une composition en langue étrangère (thème et version, sans dictionnaire).

Une commission centrale, nommée par le Ministre, est chargée de corriger les compositions et de dresser la liste d'admissibilité. La liste d'admission est arrêtée par le Ministre (1).

Comme les jeunes gens reçus à la section normale de Paris, les aspirantes admises à la section du Havre s'y préparent au professorat, et, à leur sortie, si elles réussissent au concours, elles sont nommées professeurs dans les Écoles pratiques de commerce. Les deux années passées à la section, ainsi que le temps de séjour à l'étranger, comptent pour l'avancement.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de faire connaître combien d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses ont été jusqu'à ce jour reçus dans les sections normales, qui tendent et tendront de plus en plus à l'avenir à fournir, sinon la totalité, du moins la grande majorité du personnel enseignant attaché aux Écoles pratiques. Voici les chiffres :

SECTION NORMALE COMMERCIALE DE PARIS

1893-1894, 8 élèves-maîtres.
1894-1895, 5 élèves-maîtres.
1895-1896, 6 élèves-maîtres (4 boursiers, 2 élèves-maîtres).
1896 à 1898, la section n'a pas fonctionné.
1898-1899, 7 élèves-maîtres.
1899-1900, 7 élèves-maîtres (6 boursiers, 1 élève-maître).

(1) De même que les élèves-maîtres, les élèves-maîtresses doivent s'engager à servir pendant sept ans dans une école relevant du ministère du commerce, à dater de leur entrée à la section normale.

SECTION NORMALE COMMERCIALE POUR LES ASPIRANTES (LYON ET LE HAVRE)

Lyon.

1894-1895, 9 élèves-maîtresses (4 boursières, 5 élèves libres).
1895-1896, 2 élèves-maîtresses.
1896-1897, néant.
1897-1898, 2 élèves-maîtresses.
1898-1899, néant.

Le Havre.

1899-1900, 3 élèves-maîtresses (2 boursières, 1 élève libre).

II. — Professorat commercial.

En 1893, un arrêté du Ministre du commerce (3 mai) a institué, pour les Écoles pratiques, le certificat d'aptitude au professorat commercial. Aux termes des règlements en vigueur, nul ne peut être nommé professeur dans une École pratique de commerce, s'il n'est pourvu de ce certificat.

Chaque année le Ministre du commerce et de l'industrie fixe, par voie d'arrêté, le nombre de certificats qui pourront être délivrés. Ces certificats sont obtenus par voie de concours.

Les candidats doivent être âgés de 21 ans au moins au moment de leur inscription et justifier soit d'un stage dans une section normale organisée par arrêté ministériel, soit de deux ans d'enseignement au moins dans les écoles publiques ou dans les écoles privées.

Les épreuves sont subies en deux sessions, à une année d'intervalle.

Les épreuves écrites de la première session comprennent pour les aspirants et les aspirantes :

1° Une composition française portant sur un sujet de littérature ou d'histoire : un avis, publié à l'avance, fait connaître aux candidats la partie du programme sur laquelle doivent porter les examens pendant une période de trois ans ;

2° Un exercice de correspondance commerciale (lettre d'affaire comportant un tableau) ; cette composition donne lieu à l'attribution d'une note spéciale d'écriture ;

3° Une composition de comptabilité ;

4° Une composition d'arithmétique commerciale ;

5° Une composition de langue anglaise, espagnole ou allemande (thème et version, sans dictionnaire).

Les épreuves orales et pratiques comprennent, pour les aspirants et aspirantes :

1° Des interrogations sur la géographie commerciale ;

2° Des interrogations sur la législation ;

3° Une leçon portant sur l'arithmétique commerciale ;

4° Une leçon portant sur la géographie commerciale ou la législation ;

5° La correction d'un devoir de comptabilité.

Les aspirants sont, en outre, interrogés sur les marchandises.

Depuis un arrêté du 8 mars 1895, aspirants et aspirantes subissent des interrogations sur une langue étrangère : langue anglaise, espagnole ou allemande (traductions à livre ouvert, en français et en langue étrangère).

Les aspirants et aspirantes peuvent demander à subir une épreuve facultative de sténographie et de machine à écrire.

Les aspirants et aspirantes reconnus admissibles par le jury à la suite de ces épreuves, dans la limite du nombre annuellement fixé par le Ministre, sont pourvus d'une bourse d'études en Angleterre, en Espagne ou en Allemagne, suivant la langue dont ils ont prouvé la connaissance. Ils doivent quitter la France dans le mois qui suit la clôture du concours et résider dix mois pleins dans la ville qui leur est assignée.

Un comité de surveillance et de patronage, dont la composition est déterminée par arrêté ministériel, est spécialement chargé d'assigner aux boursiers leur résidence, de diriger et de suivre leurs travaux, de prendre communication de leurs rapports bimen-

suels en langue étrangère et de donner, en fin de séjour, un avis motivé sur leurs études et leurs progrès.

A leur retour de l'étranger et à la date fixée par le Ministre, les aspirants et aspirantes subissent devant le jury les épreuves de la seconde session. Ces épreuves comprennent :

1° Une leçon en langue étrangère sur un sujet de géographie commerciale (après quatre heures de préparation à huis clos) ;

2° Des interrogations sur les éléments de l'économie politique ;

3° Des interrogations sur l'histoire du commerce.

Jusqu'en 1894, les candidats qui avaient réussi au concours du professorat n'obtenaient pas immédiatement un emploi de professeur en titre. Ils étaient, au fur et à mesure des vacances, pourvus d'emplois de maîtres-adjoints avec la qualité de professeurs stagiaires dans les Écoles de commerce. Le stage qui leur était ainsi imposé pouvait se prolonger pendant trois années à compter du jour de leur admission au concours, mais sans pouvoir excéder cette durée. Les nominations au professorat, avec le traitement attaché à ces fonctions, étaient effectuées, au fur et à mesure des vacances dans les cadres, suivant l'ordre d'ancienneté et de rang des admissions aux concours (Arrêté du 3 mai 1893, art. 7).

Ces dispositions ont cessé d'être en vigueur depuis un arrêté du 10 janvier 1895. Aujourd'hui les candidats admis aux épreuves dans la limite du nombre des certificats mis au concours sont nommés professeurs au fur et à mesure des vacances qui se produisent dans les Écoles pratiques. Le stage est supprimé.

Il nous reste, pour terminer ce rapport, à dire quelques mots de la situation des maîtres qui enseignent dans les Écoles pratiques. Contrairement à ce que nous avons vu à propos des professeurs des Écoles supérieures de commerce, ils sont fonctionnaires publics. C'est au Ministre qu'il appartient de les nommer, à lui aussi le droit de les déplacer et, s'il y a lieu, de les révoquer.

Ils sont répartis en quatre classes : ces classes sont attachées à la personne et peuvent être attribuées sans déplacement. L'avancement a lieu entièrement au choix. La promotion à une classe supérieure ne peut avoir lieu qu'après cinq ans au moins d'exercice dans la classe immédiatement inférieure.

Ils reçoivent de l'État, des départements ou des communes, à titre de traitement ou d'indemnités, des appointements dont le total varie selon la classe à laquelle appartient le professeur et l'importance de la ville où il réside. Ils ont droit au logement ou à une indemnité représentative à la charge du département ou de la commune.

Enfin, comme tous les fonctionnaires publics en France, les professeurs des Écoles pratiques subissent sur leur traitement une retenue mensuelle de $\frac{1}{20}$ et ont droit en retour, à la fin de leur carrière, à une pension de retraite. Cette retraite leur est acquise à cinquante-cinq ans d'âge et après vingt-cinq ans de services (Loi du 17 août 1876. Décret du 22 février 1893, art. 35).

3e QUESTION

Est-il utile d'avoir, dans les écoles de commerce, un cours de « Bureau commercial ou Bureau modèle » ? En quoi doit-il consister et quelle méthode doit-on y suivre ?

(Rapport présenté par M. Jacques Siegfried, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.)

L'étude de la question du « Bureau commercial » exige que nous commencions par rappeler en quelques mots l'objet principal que se sont proposé, en tous pays, les fondateurs des Écoles supérieures de commerce.

Le développement prodigieux de la science pendant la dernière moitié du XIXe siècle et les applications pratiques qu'elle a reçues, notamment sous forme de bateaux à vapeur, télégraphes sous-marins, téléphones, etc., obligent l'homme qui se voue au commerce ou à l'industrie à posséder une quantité de connaissances dont nos pères n'avaient point besoin autrefois. Les relations internationales sont devenues tellement étroites que toutes les nations sont aujourd'hui solidaires au point de vue économique. Le négociant doit savoir se rendre compte de la répercussion sur son genre de commerce des moindres événements qui surgissent dans le monde entier, qu'ils soient politiques, commerciaux ou financiers. L'apprentissage ne suffit plus, il faut qu'avant d'aborder la carrière commerciale le jeune homme ait étudié d'une part les langues étrangères modernes, la géographie commerciale universelle, les produits et marchandises de tous les pays, leurs usages commerciaux ; qu'il ait des notions étendues d'économie politique et de législation tant nationale qu'internationale ; il faut d'autre part qu'il connaisse non seulement la comptabilité proprement dite, mais encore les importantes opérations qui s'y

rattachent, telles que les prix de revient, changes, arbitrages, etc.

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'enseignement commercial sont d'accord sur la première partie du programme que nous venons d'esquisser; il y a de grandes divergences d'opinion sur l'importance que doit avoir dans les écoles supérieures de commerce l'étude de la comptabilité et des questions connexes. Les uns prétendent que l'enseignement supérieur a pour objet de former des chefs et ne doit point s'attarder aux connaissances nécessaires à des employés; les autres rappellent que pour savoir commander, il faut d'abord connaître à fond le métier de simple soldat. De cette manière différente d'envisager les choses est née ce qu'on pourrait appeler la querelle du Bureau commercial.

Pour élucider cette question, il importe tout d'abord de bien définir ce que l'on doit entendre par les mots « Bureau commercial ou Bureau modèle ». Les différences d'opinion à son sujet proviennent dans beaucoup de cas des manières très opposées dont on conçoit ce bureau. Nous allons exposer les conceptions que l'on en fait en commençant par les extrêmes et en décrivant ensuite le modèle qui convient selon nous aux Écoles supérieures de commerce.

Quelques personnes croient qu'il s'agit de l'installation matérielle d'un local divisé en compartiments portant l'un le nom de caisse, le second celui de bureau, d'autres ceux de titres, marchandises, expédition et ainsi de suite, compartiments par lesquels chacun des élèves passerait successivement pour occuper pendant quelque temps le poste y afférent. Cette manière de faire est adoptée dans les « Business Colleges » des États-Unis d'Amérique et dans certaines institutions d'Europe dont l'objet est terre à terre et consiste à dégrossir en quelques semaines le jeune homme désireux d'entrer comme modeste employé dans une maison de commerce ou de banque. Sans nier en aucune manière l'utilité de ces institutions pour le but qu'elles se proposent, et même les services qu'elles rendent, il n'est pas besoin d'insister ici sur les visées toutes différentes de l'enseignement supérieur de commerce.

A l'extrémité opposée de cette manière de comprendre le bu-

reau modèle, il faut placer l'idée que les écoles supérieures de commerce doivent habituer leurs élèves à combiner des affaires au point de les mettre à même de fonder ou de diriger des maisons de commerce dès leur sortie de l'école. C'est là l'idéal préconisé par M. Gevasco, professeur adjoint à l'école supérieure d'application des études commerciales de Gênes, dans la brochure qu'il adressa au Congrès international de Venise en 1899 sous le titre de : l'Insegnamento del Banco Modello.

Selon nous, la question posée devant notre congrès doit se traduire ainsi : A leur enseignement théorique de la comptabilité et des calculs de toutes sortes auxquels donnent lieu les opérations commerciales et financières, les écoles supérieures de commerce doivent-elles joindre un cours pratique appliquant ces notions théoriques aux opérations d'une maison de commerce ou de banque et à leur enregistrement comptable dans une série de registres tenus par les élèves comme s'ils faisaient partie en réalité d'une société commerciale ; en quoi ce cours doit-il consister, quelle importance doit-il avoir, combien d'heures doit-on y consacrer ?

Les rapports qui nous sont parvenus de quelques écoles et associations et surtout l'étude qui a été faite sur le vif dans de nombreuses écoles de France et de l'étranger par l'auteur du présent rapport, nous font voir qu'il y a au sujet du bureau commercial ou bureau modèle, même ainsi compris, des opinions très différentes. Nous allons en résumer quelques-unes sur lesquelles le Congrès pourra se baser pour une discussion approfondie.

L'école des hautes études commerciales, les écoles supérieures de commerce de Paris, de Rouen, du Havre et de Lille, sont opposées au bureau commercial pour deux raisons principales : d'abord parce qu'elles le considèrent comme au-dessous du niveau de leur enseignement, ensuite parce que l'étendue de leurs programmes ne leur laisserait, disent-elles, pas le temps nécessaire à son bon fonctionnement. Un résumé des idées exprimées par M. Jourdan, le distingué directeur de l'école des hautes études commerciales, intéressera sans doute les membres de notre Congrès.

L'école des hautes études commerciales considère que le but

fondamental du haut enseignement commercial doit être d'élever le niveau intellectuel des jeunes gens et de leur donner une série de connaissances qu'ils n'auraient point l'occasion ou la possibilité d'acquérir une fois dans les affaires : législation commerciale, maritime, industrielle, fiscale et ouvrière dans tous ses détails, transports, économie politique, technologie, mathématiques financières, etc. Les cours dits d'amphithéâtre forment donc la partie essentielle de son enseignement et l'on n'y voit point figurer le système communément appelé « bureau commercial ». Cependant, pour ne pas laisser les élèves à l'écart de toute pratique, elle crée des cours dits de « commerce et comptabilité » où par des monographies appropriées ils s'exercent à la confection de documents usuels et à la tenue des livres. C'est en réalité une répétition des questions usuelles traitées dans les cours d'amphithéâtre afin que les élèves se les assimilent plus complètement. Reconnaissant que cette étude pratique facilite à ses élèves leur placement dans des maisons de commerce, l'école des hautes études commerciales y consacre cinq heures par semaine dans chacune des deux années. Toutefois, l'administration de l'école semble croire qu'elle n'aurait aucun intérêt à développer davantage la part faite à ces travaux. Elle considère que l'adoption du bureau commercial serait plutôt du domaine des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Toutes les autres écoles supérieures de commerce de France et celles des écoles de l'étranger dont nous connaissons le fonctionnement, notamment l'Institut célèbre d'Anvers et l'école d'un rang si élevé de Venise qui est en même temps une école normale destinée à former des professeurs de commerce, sont en faveur du bureau commercial qu'elles considèrent comme absolument indispensable, mais elles se divisent en deux opinions très distinctes relativement à la manière dont ce bureau doit être organisé.

Toutes ces Écoles consacrent leur première année à l'étude théorique et en quelque sorte d'amphithéâtre du programme complet du cours de comptabilité et de tout ce qui s'y rattache. La pratique reçoit même dans cette première année un commencement d'exécution en ce sens que les élèves font de nombreuses

monographies, c'est-à-dire établissent des modèles des documents dont il leur est parlé. La deuxième année a pour objet la revision plus complète et surtout la mise en pratique détaillée des enseignements de la première année.

C'est dans cette seconde année que se montre la différence des méthodes. Une catégorie d'Écoles, ayant à sa tête celles de Lyon et de Venise, soutient qu'il faut laisser aux élèves une très grande initiative, ne pas les obliger à faire tous la même chose en même temps mais au contraire les habituer à voler de leurs propres ailes.

A Lyon le Bureau commercial de la deuxième année occupe dix heures par semaine. Sur ce temps, deux heures sont réservées à un cours d'amphithéâtre dans lequel le professeur fait la revision des principales questions du cours de première année et en expose quelques-unes plus à fond. Les huit autres heures, qui constituent le Bureau commercial proprement dit, n'offrent plus de cours collectif, chaque élève est placé à la tête d'une maison de commerce ou de banque fictive ; il a par conséquent un travail spécial et d'initiative qu'il poursuit sous le contrôle du professeur et de son ou ses adjoints. Le professeur établit sur chaque place importante deux ou trois maisons dont une banque. Chaque maison se constitue sous forme de société soit en noms collectifs, soit en commandite, soit anonyme. Les actes de société sont rédigés et placés en tête des registres que tient chaque maison, ils servent à la passation des écritures de début. Les comptes sont tenus dans la monnaie du pays où la maison fonctionne, de même la correspondance est faite autant que possible dans la langue correspondante. Une fois les écritures de constitution passées les élèves se livrent aux opérations qu'entraînent plus spécialement le genre d'affaires de la place sur laquelle ils sont censés établis, comme par exemple les soies et soieries pour Lyon, Milan, Shanghaï, les cafés et cotons pour le Havre, les grains et pétroles pour Marseille et New-York. Les affaires se traitent entre maisons établies partie sur la même place, partie dans d'autres pays et en s'inspirant des journaux commerciaux, circulaires et prix courants français et étrangers que l'École reçoit de toutes parts. Les élèves trouvent dans ces publications

les cotes des marchandises ainsi que les renseignements dont ils ont besoin sur la situation du marché, les frets, les importations et exportations, les cours des changes, les taux d'escompte, etc. Les tarifs de chemins de fer et de douane de tous pays sont également mis à leur disposition. De cette façon toutes les opérations faites par les élèves, bien que fictives, se font sur des prix et conditions réels ; aussi les élèves prennent-ils l'habitude de suivre les fluctuations du marché. Toutes les opérations se traitent par correspondance ; les lettres, factures, comptes d'achat ou de vente, écrits en français ou en langues étrangères sont passés au copie de lettres par celui qui les envoie et classés par celui qui les reçoit. Ce dernier signale les erreurs qu'il constate. Les télégrammes sont envoyés en termes conventionnels selon le code ABC. Des machines à écrire et à calculer sont mises à la disposition des élèves.

Afin de former leurs idées sur la situation d'ensemble des principaux articles, les élèves dressent au début de chaque semaine un tableau général des marchés et des produits avec les mentions : hausse, baisse, calme, etc.

Chaque élève fait au bout du trimestre une balance générale. Un inventaire est dressé à la fin de l'année ; le plus grand soin est apporté à sa confection et aucun élève ne peut se dispenser de terminer ce travail d'où dépend la note affectée à la tenue des livres.

Le rôle du professeur et de son adjoint se borne à se faire rendre compte des opérations sur le point d'être engagées qu'ils approuvent ou critiquent, à lire la correspondance et à examiner de temps en temps les livres.

Le dévoué directeur de l'École de Lyon, M. Saint-Cyr Penot, assure que ce système a l'avantage d'intéresser et de stimuler les élèves, de développer leur initiative, de les habituer à raisonner et à résoudre les difficultés ; il prétend que le Bureau commercial ainsi compris rend les élèves sûrs d'eux-mêmes, leur apprend à travailler sans hésitation et qu'en entrant dans les affaires ils ne sont empruntés dans aucun service, donnant ainsi à leurs patrons une excellente opinion des connaissances pratiques dont ils font preuve à côté de leur savoir théorique.

Les adversaires de ce système en reconnaissent les avantages théoriques mais soutiennent (plusieurs même après l'avoir essayé) qu'en pratique il donne lieu à du désordre et habitue l'élève à se contenter d'à peu près ; les jeunes gens médiocres, ceux même d'une force moyenne, n'en recueillent que peu de fruit. En tous cas ce système exige une surveillance si grande et si active du professeur qu'il est nécessaire de lui adjoindre des aides fort expérimentés.

Tout en reconnaissant que l'École de Lyon paraît avoir surmonté ce grave obstacles, nous devons dire que Venise, où le même système a été appliqué pendant de longues années, a cru devoir y apporter certaines modifications. Les élèves du Bureau commercial y sont maintenant divisés en un très petit nombre de maisons distinctes et le professeur, au lieu de leur laisser l'initiative des opérations, leur en dicte le thème. Cette modification, destinée à mettre plus d'ordre et d'esprit de suite dans cette partie de l'enseignement, est d'autant plus significative que l'École de Venise comprenant une troisième année consacrée à la formation de futurs professeurs de commerce pour les Écoles publiques du royaume, trouvent parmi ceux-ci des surveillants tout indiqués pour les travaux du Bureau commercial des élèves de seconde année.

Nous arrivons maintenant à l'examen de la manière dont le Bureau commercial a été compris et organisé par l'Institut supérieur de commerce d'Anvers et par la majeure partie des Écoles supérieures de commerce françaises. La caractéristique de cette méthode est que tous les élèves font en même temps les mêmes opérations ; le professeur leur dicte le thème qu'ils doivent mettre en pratique ; chaque élève a la série complète des livres que doit tenir la société, il en tient tous les comptes, fait la correspondance relative aux affaires, les calculs de toutes sortes, factures, comptes courants, prix de revient, changes, etc., etc., les écritures du journal, du grand livre et des livres auxiliaires, enfin il procède à des balances et en fin de compte à l'inventaire de la maison. Il est bien entendu que, durant toute cette série d'opérations, le professeur saisit toutes les occasions pour développer chez les élèves non seulement les connaissances spéciales de la compta-

bilité sous toutes ses formes, mais aussi les considérations générales sur la conduite des affaires et sur tout ce que doit connaître un négociant éclairé ou un banquier intelligent.

Ce système a le très grand avantage d'habituer l'élève à la ponctualité, à l'ordre, au développement logique des opérations. Comme tous les élèves doivent arriver exactement aux mêmes chiffres et aux mêmes résultats, il permet au professeur de voir d'un seul coup d'œil si les calculs de l'élève sont exacts, si ses écritures sont bien passées, enfin, sans avoir la prétention de permettre aux élèves de se transformer du jour au lendemain en négociants accomplis, il les prépare de la façon la plus pratique à rendre immédiatement des services dans les maisons où ils peuvent entrer facilement comme employés rémunérés dès le début. C'est en somme un système très pratique que je ne saurais trop louer. J'ajouterai que si toutes les écoles où il m'a été donné de l'étudier m'ont paru en obtenir d'excellents résultats, je crois rendre service en signalant particulièrement l'École supérieure de commerce de Nancy où, sous l'impulsion du directeur, M. Baugue, le professeur du Bureau commercial, M. Patient, fait un cours qui peut servir de modèle aux Écoles qui se créeront dans la suite.

Le système que je viens d'approuver a toutefois un certain inconvénient. Comme chaque élève accomplit la totalité des opérations auxquelles donne lieu chaque affaire, il en résulte que le professeur peut en faire traiter seulement un petit nombre. Selon moi cet inconvénient est restreint, l'essentiel étant de donner aux élèves la qualité. Toutefois, aux écoles qui désireraient pouvoir présenter à leurs élèves des exemples successifs de comptabilité commerciale, financière, industrielle, agricole, etc., je signalerai la méthode préconisée par l'excellent professeur de l'École supérieure de commerce de Montpellier. Dans la deuxième année, M. Pépin propose de répartir les élèves en groupes de six ; dans ces groupes un des élèves surveillerait l'ensemble tout en tenant la caisse, le second s'occuperait de la correspondance et du grand livre, le troisième aurait dans son domaine tout ce qui touche aux traites et effets, le quatrième s'occuperait des marchandises, le cinquième dresserait les comptes courants, le sixième

tiendrait le journal. Chacun des élèves passerait successivement au rang qu'il n'a pas encore occupé et ainsi le professeur, tout en gardant la direction absolue en dictant le thème des opérations, arriverait à faire traiter par ses élèves un plus grand nombre d'opérations complètes, six fois plus en théorie, un peu moins sans doute en pratique.

En terminant l'étude que je viens de faire d'une question éminemment difficile et complexe, je tiens à remercier les directeurs et professeurs de l'École des hautes études commerciales de Paris, des Écoles supérieures de commerce de Bordeaux, du Havre, de Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Rouen, Venise et de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, de leur empressement à me fournir les renseignements que je leur ai demandés. Je signalerai à l'attention des membres de notre Congrès les intéressants rapports qui nous ont été adressés par M. Charles Bon, professeur de bureau commercial à l'École Pratique de commerce et d'industrie Vaucanson à Grenoble, par M. S. Roux, professeur à l'École pratique de commerce de Limoges, enfin par M. Alessandro Corbelli de Smyrne.

Je dois, malheureusement, rappeler que j'ai dû ne parler que des Écoles dont je connaissais la manière de résoudre le difficile problème du côté pratique de leur enseignement. Faute de documents ou de visites personnelles j'ai dû laisser de côté les idées ou les applications de quelques-unes des Écoles supérieures de commerce établies à l'étranger. J'ai notamment très peu de renseignements précis sur la manière dont le Bureau commercial est compris et appliqué dans les Écoles si intéressantes et si remarquables d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et de Suisse. Il serait particulièrement intéressant pour notre congrès d'avoir des détails sur la nouvelle Faculté du commerce de Leipzig. J'espère et je compte que nos collègues excuseront ces lacunes et tiendront à honneur de les combler en apportant à notre Congrès international de 1900 tous les renseignements qui permettront de fixer définitivement la meilleure manière d'organiser le Bureau commercial. Nous aurons ainsi, les uns et les autres, contribué au progrès général, ce qui est notre devoir à tous.

4e QUESTION

Des cours commerciaux destinés aux « adultes ayant cessé de fréquenter l'école ». Des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs.

(Rapport présenté par M. Couriot, Inspecteur régional de l'enseignement technique.)

De nombreux cours du soir sont faits dans les grandes villes, en vue de compléter l'instruction des enfants à la sortie de l'école et de leur inculquer des connaissances techniques en rapport avec la carrière qu'ils doivent embrasser ; la variété des cours professionnels, faits pour les ouvriers et pour les employés de commerce, est excessivement considérable ; les matières enseignées répondent remarquablement bien aux besoins si variés de ceux qui fréquentent les cours ; en un mot, des efforts nombreux et intelligents sont dépensés de toutes parts pour attirer et retenir dans les cours du soir des auditeurs sérieux et désireux de s'instruire et on devrait espérer qu'un enseignement bien conçu, bien approprié aux exigences des carrières, serait suivi assidûment jusqu'à la dernière leçon ; cependant, il faut le reconnaître, il n'en est rien ; les auditeurs des cours sont nombreux au début, animés des meilleures intentions, ils envahissent littéralement les salles et les amphithéâtres, à la première leçon, mais, malheureusement leur assiduité se relâche vite, leurs bonnes résolutions ne durent pas et, dès les premières leçons, le professeur constate une décroissance considérable du nombre de ses auditeurs ; insensiblement le maître voit diminuer le chiffre de ses élèves, cela jusqu'au dernier jour, et cette décroissance est telle que, dans certains cas, il est conduit à réduire lui-même le nombre de ses leçons, s'il ne veut pas que le cours prenne fin prématurément, faute d'auditeurs pour l'entendre !

Tel est le mal bien connu, tels sont les faits qu'ont pu constater tous ceux qui se sont occupés de cours du soir et, sans pousser trop au noir le tableau, on peut affirmer que, dans la majorité des cas, le professeur fait sa vingtième leçon devant un public composé du tiers ou même du quart des auditeurs ayant assisté à la première.

Existe-t-il un remède efficace à cette situation? Votre rapporteur ne le pense pas, mais il croit que des atténuations peuvent être apportées à ce fâcheux état de choses.

Il paraît utile de rechercher, tout d'abord, les causes de la décroissance du nombre des auditeurs; cette étude nous conduira à l'examen des remèdes partiels qui peuvent être apportés à la situation.

Nous ne nous arrêterons qu'aux causes étrangères à l'enseignement proprement dit, car le mal se constate dans les cours les mieux faits, ceux dans lesquels l'enseignement est en harmonie avec les besoins professionnels de la région, ceux qui répondent le mieux aux exigences de la carrière des auditeurs auxquels ils s'adressent, ceux qui sont professés par des maîtres possédant toutes les qualités pédagogiques désirables; malgré tout cet ensemble de circonstances favorables au succès de l'enseignement, la décroissance du nombre des auditeurs se manifeste dès les premières leçons.

A quoi est-elle due? Evidemment elle tient pour partie à des résolutions peu viriles, mais il faut l'attribuer encore aux difficultés très nombreuses et très réelles qu'éprouvent les auditeurs sérieux à suivre assidûment les cours du soir; un des principaux obstacles réside dans la sortie de plus en plus tardive des ateliers, magasins et bureaux, retard qui ne permet plus d'arriver à heure fixe à des cours commençant en général vers 8 heures du soir; l'impossibilité où l'auditeur se trouve d'arriver au début de la leçon lui fait renoncer à suivre un enseignement qu'il comptait tout d'abord fréquenter avec assiduité.

La tendance des ouvriers et des petits employés des grandes villes à émigrer vers la périphérie, à quitter, en un mot, le centre, une fois les occupations journalières terminées, pour aller chercher *extra muros* les avantages d'une habitation et d'une

existence plus économiques, éloigne le public des cours techniques des quartiers où l'enseignement est distribué, en le mettant dans l'obligation d'accomplir tout un long parcours pour rentrer, après son repas, dans le centre et bénéficier ainsi de l'enseignement qui y est donné ; les cours suburbains, trop rares pour les besoins, ne remédient qu'imparfaitement à cet état de choses, vu l'éparpillement du public dans les quartiers excentriques, dont la densité de population est très réduite ; leur multiplication atténuera le mal sans y porter un remède complet.

De nombreux travaux coïncident avec le renouvellement de l'année, c'est ainsi qu'à l'époque des inventaires de fin d'année, on voit tomber brusquement la moyenne des présences dans tous les cours vers la seconde quinzaine de décembre et dans les premiers jours du mois de janvier.

Il y a là un mal, en apparence irrémédiable, mais dont les effets peuvent, cependant, être amoindris. Il est clair, par exemple, que si un enseignement comporte une leçon par semaine et dure vingt semaines, que si, d'autre part, il commence en octobre, les travaux de fin d'année et les absences inévitables qu'ils motiveront retiendront l'auditeur éloigné pendant une, deux ou trois leçons dans le courant des mois de décembre et de janvier, c'est-à-dire, au milieu d'un exposé, souvent méthodique, de matières s'enchaînant ensemble et dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence de la seconde partie de l'enseignement. On comprend que, dans ces conditions, l'élève aura la plus grande difficulté, après une absence de quelques semaines, à suivre et à comprendre l'enseignement donné, en raison des lacunes qui subsisteront dans son esprit et qu'il ne tardera pas à abandonner le cours, après une courte tentative de reprise ; le plus souvent même, il ne cherchera pas à revenir aux leçons du maître, ainsi que le révèlent les statistiques de tous les cours techniques en décembre et janvier et plus particulièrement encore celles des cours de sciences, dont les démonstrations constituent un enchaînement logique et indispensable de déductions.

La conclusion, c'est qu'il faut, autant que possible, scinder l'enseignement en deux ou trois parties, formant chacune un tout, pouvant être suivi séparément et distinctement ; la pre-

mière partie étant traitée du 1er ou du 15 octobre au 15 décembre, et la deuxième partie entre les premiers jours de l'année et Pâques ; après les fêtes de Pâques, une troisième partie peut être organisée à la belle saison pour les cours exigeant des excursions sur le terrain ou des visites et applications au dehors.

Il est encore un fait facile à constater, c'est que les cours dans lesquels il y a un léger droit d'inscription ou d'admission à payer, sont plus régulièrement fréquentés que ceux qui sont absolument gratuits et libres. Le public n'apprécie pas toujours suffisamment la faveur dont il jouit en recevant un enseignement qui lui est donné avec tant de libéralité, le but de la gratuité n'est pas toujours bien compris et l'auditeur se dit fréquemment en lui-même : « Si cet enseignement avait quelque valeur, on saurait bien me le faire payer. »

Pour ces motifs, il cesse de fréquenter les cours, alors que l'élève qui a acquitté un droit d'inscription, même modique, veut, permettez-moi l'expression, « en avoir pour son argent », le sacrifice fait, il suit jusqu'au bout l'enseignement donné, afin de ne s'être pas imposé un sacrifice en pure perte.

Il en résulte qu'un léger droit d'inscription est de nature à assurer une plus grande assiduité des élèves ; il va de soi que la remise de ce droit, qui doit être nécessairement modique, pour être à la portée des bourses les plus modestes, peut et doit être accordé, en de nombreuses circonstances, à ceux qui s'en montreront dignes et que son remboursement peut même être obtenu, en fin d'année, par les lauréats, ainsi que par les auditeurs qui se seront signalés par leur assiduité ou qui auront remis régulièrement des travaux pendant toute la durée de l'année scolaire.

La valeur des récompenses est un stimulant qui attire et retient les élèves dans les cours ; dans certains cas, on a été fort loin, dans cet ordre d'idées, en accordant aux auditeurs les plus méritants des prix en argent ou en livrets de caisse d'épargne, destinés à provoquer leur assiduité et à les inciter au travail ; c'est ainsi qu'on a attribué, pour un même enseignement, jusqu'à trois prix, d'une valeur décroissante de 300, de 200, et de 100 francs.

Les frais qu'entraînent ces distributions de récompenses sont trop élevés pour pouvoir être l'objet d'une application générale ;

plus économique et s'adressant à tous les auditeurs est la solution adoptée dans quelques sociétés belges : Société Franklin de Liège, Cercle Franklin de Seraing, Cercle d'Herstal, réunions populaires de Mons, Société des conférences de Charleroi et de Leuze, dans le Hainaut, Comités de l'arrondissement de Verviers, etc., ce mode d'attrait réside dans des tombolas de livres.

La Société des soirées populaires de Verviers a inauguré, la première, il y a près de 35 ans, les tombolas de livres achetés au moyen d'un droit d'entrée fixé à cinq centimes par personne : dans les dix premières années de l'application de ce principe, elle a distribué 33 116 volumes ou brochures, répandant ainsi et vulgarisant les connaissances les plus précieuses et ne mettant en loterie que des ouvrages de choix.

Des moyens d'action, aussi puissants, sont à signaler et méritent de rencontrer des imitateurs ; tout au plus peut-on leur faire le reproche de stimuler le goût des jeux de hasard, mais la redevance est si modique et le résultat si considérable, que cette considération peut être écartée sans inconvénient.

Il y aurait lieu, enfin, en dehors du profit immédiat que les auditeurs trouvent à acquérir des connaissances utiles et pratiques dans les cours, à les faire bénéficier d'avantages moins directs, mais non moins importants, dont ils puissent se prévaloir dans les maisons et établissements auxquels ils sont attachés.

C'est ainsi que, notamment, les noms des lauréats des cours devraient être l'objet d'une large publicité et que la liste des élèves fréquentant les cours du soir, pourrait être communiquée aux chefs de maison qui les occupent, afin que les auditeurs studieux, qui donnent leurs loisirs à l'étude, soient connus de ceux qui les emploient, qui pourraient utiliser mieux de la sorte leurs connaissances nouvelles et leur procureraient plus de facilités pour fréquenter les cours du soir.

Les associations d'anciens élèves de ces cours peuvent facilement prendre cette initiative ; en se mettant ainsi en contact plus intime et plus direct avec les patrons et chefs d'industrie, elles aideront les nouveaux venus à accroître leurs connaissances professionnelles et elles faciliteront le placement de leurs membres. A ce point de vue, il est à souhaiter qu'auprès de tout

cours du soir fonctionne une association d'anciens élèves, lauréats de ces cours.

Telles sont les solutions qui paraissent pouvoir être utilement appliquées en vue d'attirer et d'attacher à l'enseignement technique les auditeurs des cours du soir ; les remèdes ne sont que partiels, mais ils sont de nature à atténuer les effets signalés et à permettre à l'enseignement technique de s'adresser à plus de travailleurs et de porter ainsi des fruits meilleurs, plus nombreux et plus durables !

SECTION INDUSTRIELLE

Ire QUESTION

Organisation de l'Enseignement industriel pour les jeunes filles. Résultats acquis. Mesures à adopter pour son perfectionnement.

(Rapport présenté par Mlle Toussaint, Secrétaire générale de la société pour l'Enseignement professionnel des femmes.)

L'enseignement industriel des jeunes filles, insuffisamment assuré par un apprentissage aux conditions variables et trop souvent défectueuses, a reçu une organisation complète par la fondation des établissements dénommés en France *Écoles professionnelles* ou *Écoles pratiques de commerce et d'industrie*.

La nécessité de cette organisation, signalée il y a déjà près de quarante ans par un groupe de femmes françaises, s'est manifestée, au cours des dernières années, avec une évidence si frappante que, de toutes parts, syndicats professionnels, groupements corporatifs ont ouvert à l'envi des cours d'apprentissage pour les jeunes filles et que même les Sociétés d'enseignement populaire ont orienté dans cette direction une notable partie des cours qu'elles organisent. Nous ne nous attarderons pas à développer ici les raisons bien connues de ce mouvement.

Sans vouloir aucunement méconnaître le mérite et la portée de ces œuvres si favorables à la prospérité économique de l'ouvrière et à la valeur du travail national, il nous sera permis de signaler que leur action, toute bienfaisante et utile qu'elle soit, est tout autre que celle de l'école professionnelle. Le personnel, maîtres et élèves, s'y recrute dans des conditions différentes. Tandis que nombre de ces cours s'offrent aux jeunes filles déjà employées au travail productif et revêtent ainsi nettement le caractère d'un complément d'apprentissage, l'école appelle la jeune

fille à l'âge qui précède celui où elle pourrait être engagée en qualité d'ouvrière. Il en résulte la possibilité de formuler un programme rédigé suivant un plan d'ensemble, d'exiger de l'élève qui a la libre disposition de son temps un travail assidu et régulier, et d'attendre de ce concours de circonstances des résultats plus parfaits.

C'est donc, nous le répétons, l'école professionnelle qui donnera une vue complète de l'organisation de l'enseignement industriel pour les jeunes filles.

Organisation. — Les écoles professionnelles françaises, organisées soit par des Municipalités, soit par des Associations privées, soit par le Ministère du commerce et de l'industrie ont presque uniformément adopté les dispositions ci-après :

Les élèves y sont admises à 12 ans ; elles sont externes et séjournent à l'école de 8 heures et demie du matin à 5 heures et demie du soir ; deux récréations comportant 1 heure et demie à 2 heures de repos alternent avec les études.

La durée de l'apprentissage est réglée selon les exigences de la profession enseignée.

Le programme de toute école professionnelle, publique ou privée, présente deux divisions principales : l'une comprenant les matières de l'enseignement général, l'autre celles de l'enseignement professionnel proprement dit.

L'emploi du temps correspond à ces deux divisions ; la matinée est habituellement consacrée à l'enseignement général, l'après-midi au travail professionnel.

Le matin, les élèves sont classées selon leur âge et leur degré d'instruction ; l'après-midi, selon la profession qu'elles apprennent, elles sont réparties en différents groupes.

Le local de l'école comprend des classes et des ateliers.

Les matières à inscrire au programme de l'enseignement général sont imposées par les nécessités de la vie à notre époque et par les exigences des relations industrielles et commerciales.

Parler et écrire sa langue d'une façon correcte ; savoir établir un prix de revient, une facture, un compte d'intérêts ; posséder les notions scientifiques indispensables à l'adoption d'une bonne

hygiène : avoir quelques connaissances géographiques et des clartés sur l'histoire de son pays, tel est le cercle du savoir indispensable à toute personne qui doit demander ses moyens d'existence au travail. Ces connaissances constituent pour elle un bagage précieux qui lui permettra de mettre en valeur ses facultés de production et de comprendre à la fois ses devoirs et ses intérêts.

Ce programme s'accroît en général de quelques notions de dessin et d'une étude assez approfondie de la géométrie, auxiliaires d'un grand nombre de travaux manuels, et, enfin, d'un cours général de couture.

Les matières de l'enseignement général sont donc les suivantes :

Langue nationale.
Arithmétique.
Géométrie.
Histoire.
Géographie.
Sciences appliquées aux usages de la vie (hygiène, économie domestique).
Écriture.
Couture.
Dessin.

Cette union à l'enseignement spécial propre à chaque profession, d'un certain degré de culture intellectuelle générale, est l'un des traits qui distinguent l'école professionnelle de l'ouvroir, au grand avantage de l'apprentie, dont l'esprit se trouve ainsi doué de plus de vigueur, de pénétration et de souplesse.

L'enseignement professionnel est déterminé par la nature des métiers enseignés dans chaque école, métiers qui sont naturellement choisis parmi ceux qui s'exercent ou qui pourraient s'exercer dans la contrée où elle est ouverte.

Les professions le plus communément enseignées sont celles qui relèvent du travail de l'aiguille : couture, confection, lingerie, modes, broderie, gilets, corsets, etc. ; celles qui se rattachent au dessin industriel et à ses applications : gravure, éventails, émaux, travail artistique du cuir, faïences, miniatures, etc. ; la fabrication des fleurs artificielles. Dans plusieurs écoles, on enseigne le blanchissage, le repassage, la cuisine et autres professions ana-

logues. Enfin, dans certaines villes, une industrie locale entraîne parfois la création d'autres ateliers spéciaux. Nous citerons à titre d'exemple la dentelle, les travaux annexes de la fabrication des draps (reprisage, stoppage, etc.).

Quelle que soit la profession choisie, l'enseignement doit en être méthodique et complet, c'est-à-dire comprendre la théorie aussi bien que la pratique et les connaissances accessoires qui peuvent rendre l'ouvrière habile. Il doit viser à enseigner la profession dans son ensemble et éviter ce vice fondamental qui consiste à dresser l'apprentie à fabriquer une partie d'un objet qu'elle ne saurait construire en entier.

C'est en vertu de ce principe que, dans toute école bien organisée, les cours de couture sont accompagnés tout au moins de l'étude de la coupe, parfois de notions de dessin et de quelques données sur l'histoire du costume; que les élèves brodeuses reçoivent des leçons de dessin, de composition décorative, appropriées à leur profession ; que les jeunes filles qui se destinent au dessin industriel doivent pouvoir faire le projet d'exécution d'un objet (maquette et géométral), etc.

On jugera par ce simple exposé que l'enseignement professionnel est extrêmement coûteux ; il exige de grands locaux et la présence à l'école de maîtres ou de maîtresses habiles qui puissent donner à la fois le précepte et l'exemple aux élèves placées sous leur direction. Il est bon que le maître ou la maîtresse d'atelier exerce encore sa profession aux heures où il n'est pas retenu à l'école, car les conditions du travail industriel se modifient avec une grande rapidité et l'on risquerait de suivre une fausse voie en s'isolant complètement. Il va de soi que de tels maîtres n'acceptent de s'adonner à l'enseignement que s'ils reçoivent un émolument au moins équivalent à celui qu'ils retireraient de leur travail personnel.

L'après-midi est, nous l'avons dit, consacré tout entier au travail de l'atelier ; les travaux qui revêtent au début le caractère d'exercices préparatoires, doivent, peu à peu, acquérir une valeur appréciable et conduire l'apprentie à l'exécution satisfaisante des principaux produits de la spécialité qu'elle a choisie.

Toutefois, à aucun moment, l'atelier ne doit devenir un

simple atelier de production : il est un centre d'expériences et d'enseignement qui ne reçoit que des élèves et qui rend au milieu industriel les jeunes filles dont l'apprentissage est terminé. Ceci explique pourquoi d'ordinaire les ateliers grèvent d'une dépense assez forte le budget de chaque école.

Ces vues ont été suivies dans la plupart des écoles professionnelles françaises. En ce qui concerne les écoles qui dépendent du Ministère du commerce et de l'industrie, elles sont précisées dans un programme officiel qui pourra sans doute être communiqué au Congrès et dont l'exécution est assurée par la Direction de l'enseignement technique, au moyen du recrutement par concours des professeurs des écoles d'industrie et du contrôle d'une inspection spéciale.

Dans plusieurs pays d'Europe, ont été fondées des écoles que nous croyons engagées dans la même voie. Les membres étrangers du Congrès pourront sans doute donner à cet égard des renseignements intéressants.

Résultats. — Les résultats de cet enseignement figurent à l'Exposition Universelle où chacun peut les examiner, notamment, pour la France, à la section I du Groupe de l'enseignement, au pavillon de la Ville de Paris et surtout à la section de l'Enseignement technique, Groupe I, classe VI (Champ de Mars). Ils témoignent des progrès accomplis depuis 1889 et donnent la mesure des heureux effets qu'il est encore permis d'attendre de la mise en œuvre de programmes où l'action de la main et celle du cerveau se trouvent judicieusement associées.

Les professions dites manuelles gagnent un nouvel attrait par l'intervention dans l'apprentissage des notions d'ordre intellectuel qui leur sont propres. L'ouvrière n'est plus un instrument inconscient, elle s'attache à sa profession et son travail en acquiert une valeur nouvelle. C'est ainsi, pour ne citer que deux exemples, qu'une couturière qui a été initiée par les cours de coupe, de dessin, d'histoire du costume, à l'appréciation de la forme, des garnitures, de la couleur, etc., trouve à l'exercice de son métier un tout autre intérêt que celle qui n'a été dressée qu'à tirer l'aiguille et à aligner des points ; de même l'ouvrière bro-

deuse qui a reçu des leçons de dessin, d'aquarelle, de composition décorative, prend plaisir à exécuter des ouvrages où ces notions artistiques trouvent leur application. Ces ouvrières reçoivent aussi de meilleurs salaires et elles peuvent s'élever dans leur profession à des situations qu'une insuffisante préparation leur eût interdit d'occuper.

Donc, profit pour la qualité des produits de l'industrie et profit pour l'ouvrière, telle est la double constatation qu'il est permis de faire dès à présent, en considérant les résultats de l'enseignement industriel.

On peut l'affirmer hautement, les élèves formées dans les écoles professionnelles (celles qui parcourent le cercle complet des études) sont en possession de connaissances générales et d'une habileté pratique qui leur permettent d'aborder avec confiance les diverses carrières auxquelles elles se destinent.

Sans doute, à leur sortie de l'école, elles ont encore à apprendre à se mouvoir dans le monde des transactions et du travail, à sentir l'aiguillon de la concurrence, à connaître les difficultés économiques, les exigences inséparables de tout début : mais elles sont pourvues des moyens de soutenir l'épreuve et la plupart d'entre elles la surmontent aisément.

Elles sont d'ailleurs suivies dans leurs premiers pas par les comités de patronage annexés à chaque école.

Nombreuses sont aujourd'hui les ouvrières de l'aiguille, les ouvrières d'art ou d'industries diverses qui satisfont à cette obligation désormais si fréquente pour la femme de subvenir à ses besoins ou d'apporter à sa famille un supplément de ressources fourni par son travail.

Mesures à adopter pour son perfectionnement. — Les mesures à prendre pour perfectionner l'enseignement industriel peuvent viser, soit l'enseignement général, soit l'enseignement professionnel.

On aura peut-être remarqué que le programme ci-dessus tracé ne comprend, dans l'enseignement général, ni les langues vivantes, ni la morale.

Quelques écoles inscrivent les langues vivantes parmi les

matières de leur enseignement général ; d'autres, qui donnent à la fois l'enseignement commercial et l'enseignement industriel, réservent l'étude des langues vivantes aux seules élèves des cours de commerce. Sans méconnaître l'utilité pour toute personne de savoir une langue étrangère, ces écoles la classent au-dessous de la nécessité pour leurs élèves de devenir habiles dans leur métier ; elles considèrent que l'apprentissage étant le but principal de leur fondation, elles ne doivent pas se laisser envahir par l'esprit encyclopédique qui accroîtrait le nombre des cours généraux au détriment de l'enseignement professionnel, et elles jugent que ce serait se faire illusion que de croire que l'enseignement des langues pût être fructueux en y consacrant de courts instants.

L'inscription des langues vivantes parmi les matières des cours généraux n'est donc pas universellement admise et c'est une question qu'il y a peut-être lieu d'examiner.

Dans quelques écoles, il est fait un cours de morale ; dans certaines autres, l'enseignement moral doit ressortir de l'enseignement général : historique, littéraire, scientifique, des incidents de la vie scolaire ; d'autres écoles allient l'enseignement moral à l'enseignement religieux.

Il semble qu'il convienne de laisser à chacun toute liberté sur ce point.

L'enseignement professionnel devra son perfectionnement tout d'abord au choix de bons maîtres et de bonnes méthodes, à une bonne installation matérielle et à la disposition d'un budget suffisant pour pourvoir aux frais du professorat et au fonctionnement des ateliers.

Ce perfectionnement pourra encore résulter de l'adoption des mesures ci-après énumérées :

1° Observer un emploi du temps qui, tout en laissant sa place à l'enseignement général, réserve rigoureusement le temps consacré à la profession.

2° Réaliser l'alliance de plus en plus grande des notions positives ou artistiques qui forment la partie technique de la profession, avec les exercices de travail manuel proprement dits.

3° Multiplier les exercices d'invention, les concours et toutes

les mesures propres à développer l'initiative et l'action personnelle de l'élève.

4° Choisir de préférence des professeurs d'art industriel et des maîtres d'atelier qui aient donné des preuves de leur capacité artistique ou industrielle.

5° Favoriser le contact des ateliers de l'école avec des établissements de production industrielle, en vue de maintenir l'enseignement et les travaux en harmonie avec le goût et les progrès contemporains.

6° Rechercher les moyens pratiques de retenir les élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage.

Tels sont les points sur lesquels il paraît utile d'appeler la délibération du Congrès.

2e QUESTION

Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement industriel ?

(Rapport présenté par M. Paul Jacquemart, Inspecteur général des Écoles d'arts et métiers et de l'Enseignement technique.)

Quelle que soit la variété des branches qu'il comporte, l'enseignement industriel comprend toujours deux séries de matières distinctes : les sciences théoriques et les sciences d'application. Pour les premières, le besoin ne paraît pas se faire sentir de former des professeurs spéciaux ; pour enseigner dans une école industrielle le français, l'arithmétique ou la géométrie, on trouvera toujours, dans les cadres si riches et si nombreux de l'Instruction publique, les maîtres nécessaires ; après une période plus ou moins longue, ces maîtres sauront se pénétrer de l'esprit dans lequel doivent être donnés ces enseignements et, sans rien sacrifier des exigences de la théorie pure, les diriger vers l'application qui reste le but final de tout enseignement industriel.

Quant aux sciences d'application, on est généralement d'accord pour reconnaître que le meilleur maître sera celui qui, aux connaissances pratiques acquises dans l'exercice de la profession intéressée, joindra les connaissances théoriques correspondantes, ainsi que les qualités pédagogiques sans lesquelles nul ne peut enseigner avec fruit.

C'est ainsi qu'un ingénieur constructeur expérimenté, s'il est doué de l'esprit d'ordre et de méthode, s'il sait s'exprimer clairement, s'il possède surtout ce don, qui n'est pas donné à tous, de faire pénétrer sa pensée dans l'esprit de ses auditeurs, réunit au plus haut degré les qualités d'un bon professeur de mécanique. Il saura parler la langue de la pratique, montrer à ses auditeurs les différences qui séparent la théorie de l'applica-

tion, les difficultés à vaincre, les moyens employés pour y parvenir.

En ce qui concerne l'enseignement industriel supérieur, on n'a éprouvé jusqu'à présent nulle difficulté pour le recrutement des maîtres destinés à enseigner les sciences d'application ; l'industrie française a toujours fourni en abondance des ingénieurs, des architectes, des chimistes distingués qui, très rapidement, ont su devenir des professeurs excellents ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les listes du personnel enseignant de l'École centrale des arts et manufactures, ou du Conservatoire national des arts et métiers.

Dans le domaine de l'Enseignement technique secondaire, les difficultés commencent à se faire sentir. Ici, les fonctions deviennent plus absorbantes ; elles exigent le sacrifice à peu près complet du temps des titulaires qui, à l'encontre de ce qui se passe dans l'enseignement technique supérieur, ne doivent guère compter pour vivre que sur leur traitement. Aussi éprouve-t-on déjà quelques difficultés à recruter les maîtres d'enseignement technique secondaire, attirés vers l'industrie par des avantages pécuniaires qu'il n'est pas toujours possible de leur assurer dans la carrière de l'enseignement.

S'il s'agit d'enseignement industriel de degré primaire, la difficulté de se procurer des maîtres en nombre et en qualité suffisants apparaît de plus en plus sérieuse. Dans l'impossibilité de pouvoir compter sur des hommes de métier, on a songé à doter de connaissances industrielles complémentaires, pour en former des maîtres techniques, des jeunes gens déjà engagés dans la carrière de l'enseignement. C'est ainsi qu'a procédé le Ministère du commerce et de l'industrie pour le recrutement du personnel des Écoles pratiques d'industrie dont il a la charge ; il a créé dans ce but, comme sections annexées à certaines écoles existantes, des sortes de petites écoles normales spéciales.

La première section normale a été créée à l'École nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

Primitivement ouverte aux jeunes instituteurs désireux de se diriger vers les Écoles primaires supérieures professionnelles ou vers les Écoles pratiques d'industrie, elle est maintenant recrutée

par voie de concours. Les candidats doivent être munis du brevet supérieur de l'Enseignement primaire, ou d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre du commerce et de l'industrie. Ils doivent avoir satisfait à la loi militaire, à moins qu'en raison de leur âge ils n'aient la possibilité de terminer leurs études avant d'être appelés sous les drapeaux.

Ils doivent s'engager à servir pendant 7 années dans une école relevant du Ministère du commerce et de l'industrie.

Les jeunes gens de cette section sont nourris et logés aux frais de l'État à l'École normale d'instituteurs de Châlons-sur-Marne. Une indemnité de 300 francs leur est allouée pour frais d'entretien.

Le concours d'admission ne comprend que des épreuves écrites ; il porte sur l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre élémentaire, la trigonométrie rectiligne, les éléments de géométrie descriptive, le dessin linéaire.

La durée des études est de deux années.

Les élèves y suivent la plus grande partie des cours réguliers des élèves de l'École nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, 2e et 3e années. Ils prennent part aux mêmes travaux pratiques d'atelier (ajustage et menuiserie) et de dessin.

Ils sont exercés spécialement, sous la direction des professeurs de l'École, à faire des leçons sur des sujets se rapportant au programme des cours des Écoles pratiques d'industrie.

Les candidats reconnus admissibles à la section normale et qui n'ont pu, faute de place, y entrer, peuvent être délégués dans les fonctions de maître-adjoint dans les Écoles pratiques ; ils peuvent s'y préparer utilement pour le concours d'admission au certificat d'aptitude au professorat industriel dans les Écoles pratiques d'industrie dont il sera question plus loin.

En 1900, le nombre des places mises au concours à la section normale de Châlons-sur-Marne est de 6.

Une section normale destinée à former des professeurs pour les écoles pratiques de jeunes filles a été créée au Havre par arrêté du 15 juin 1899. Elle est annexée à l'École pratique de jeunes filles de cette ville. L'organisation de cette deuxième section normale est à peu près la même que celle de Châlons-sur-Marne.

Les aspirantes doivent être âgées de 20 à 25 ans, et être pourvues du brevet supérieur ou d'un titre reconnu équivalent par le Ministre.

Les épreuves du concours portent sur les matières suivantes :

Notions de littérature française.
Histoire de France et histoire générale de 1610 à nos jours.
Géographie physique, politique et économique de la France et de ses colonies.
Arithmétique.
Dessin d'ornement et couture.

Les élèves sont nourries et logées dans un pensionnat agréé par le Ministre du commerce et de l'industrie. Elles reçoivent en outre pour frais d'entretien une indemnité annuelle de 300 francs.

En dehors des élèves boursières il est admis, dans la limite du nombre des places disponibles, des élèves libres qui peuvent suivre gratuitement les cours de la section.

La durée des études est de deux années.

Les cours suivis sont les suivants :

Morale et éducation.
Pédagogie.
Littérature, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.
Histoire, XVIe siècle à 1815.
Géographie. Les quatre parties du monde. L'Europe et la France.
(L'histoire et la géographie sont enseignées spécialement au point de vue économique).
Mathématiques (algèbre, géométrie).
Dessin. Composition décorative.
Coupe et couture. Repassage et broderie.
Hygiène et économie domestique.

Les cours sont faits par des professeurs du Lycée du Havre et par quelques-unes des maîtresses de l'École pratique d'industrie.

Chacune des élèves-maîtresses est chargée d'un certain nombre de leçons exposées aux élèves de l'École pratique.

Le nombre des élèves actuellement admises à la section normale du Havre est de 3, dont deux boursières et une élève libre. 7 aspirantes s'étaient présentées au concours.

Par un arrêté en date du 3 mai 1893, le Ministre du commerce et de l'industrie a institué un certificat d'aptitude au professorat industriel dans les Écoles pratiques d'industrie.

Les certificats sont obtenus par voie de concours : les candidats, hommes ou femmes, doivent être âgés de vingt et un ans au moins et justifier soit d'un stage dans une des sections normales industrielles, soit de deux années d'enseignement au moins dans les écoles publiques ou dans les écoles privées.

Le concours comprend : 1° des épreuves écrites ; 2° des épreuves orales et pratiques.

Les épreuves écrites comprennent :

I° Pour les aspirants :

1° Une composition française portant sur un sujet de littérature ou d'histoire ;
2° Une composition de mathématiques ;
3° Une composition de physique ou de chimie appliquées à l'industrie ;
4° Une composition de dessin géométrique et de dessin d'ornement.

II° Pour les aspirantes :

1° Une composition française portant sur un sujet de littérature ou d'histoire ;
2° Une composition de mathématiques ;
3° Une composition sur un sujet d'économie domestique ;
4° Une composition de dessin d'ornement appliqué aux travaux d'aiguille.

Les épreuves orales et pratiques comprennent :

I° Pour les aspirants :

1° Une leçon sur un sujet de mathématiques ;
2° Une manipulation de physique ou de chimie, avec explications devant le Jury ;
3° Une correction de devoir d'élève portant sur une question de littérature ou d'histoire ;
4° Une épreuve de travail manuel ;
5° La réponse à des questions de technologie industrielle.

II° Pour les aspirantes :

1° Une leçon sur un sujet d'arithmétique ou d'économie domestique ;
2° Une correction de devoir d'élève portant sur une question de littérature ou d'histoire ;
3° Une épreuve de travail manuel.

Les candidats admis aux épreuves, dans la limite du nombre de certificats mis au concours, sont nommés professeurs dans les écoles pratiques, au fur et à mesure des vacances qui se produisent.

3e QUESTION.

Dans quelle mesure doit-on établir des Écoles d'apprentissage dans les diverses branches d'industrie? De l'organisation générale de ces écoles.

(Analyse du rapport de M. VALLAT, Inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie.)

La loi du 11 décembre 1880 définit les écoles manuelles d'apprentissage « des Écoles fondées par les communes ou les « départements pour développer chez les jeunes gens qui se « destinent aux professions manuelles la dextérité nécessaire et « les connaissances techniques. »

Précisant encore, l'article 55 du 18 janvier 1887 énonce que « l'École manuelle d'apprentissage a pour but de développer « l'aptitude professionnelle et de compléter à un point de vue « spécial l'enseignement de l'École primaire élémentaire. »

On peut donc ranger sous la commune dénomination « d'Écoles manuelles d'apprentissage » les écoles appelées, en France, Écoles pratiques de commerce et d'industrie, Écoles professionnelles, Écoles d'apprentissage et même Écoles primaires supérieures et professionnelles, car toutes ces fondations, qu'elles proviennent de l'État, de communes, de groupements professionnels ou de particuliers, se proposent d'atteindre le but marqué par les deux articles susvisés.

Il serait extrêmement long de tracer les divers plans d'organisation de ces écoles. La question de l'enseignement industriel des jeunes filles fait d'ailleurs partie du programme du Congrès. En ce qui touche les écoles manuelles d'apprentissage pour les garçons, l'organisation est très variée ; elle va depuis le simple atelier jusqu'à l'école industrielle qui comprend un enseignement primaire supérieur, des cours techniques et des exercices d'atelier.

Il est frappant de voir combien, depuis quelques années, ces établissements se sont multipliés ; il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des exposants de la classe 6 pour se rendre compte de l'activité qui règne dans cette branche de l'enseignement. Cette activité, ces efforts attestent la nécessité, évidente pour tous, de remplacer l'ancien apprentissage à peu près disparu par une organisation mieux adaptée aux nouvelles conditions du travail.

Industriels, Chambres syndicales, Bourses du travail, groupements ouvriers, municipalités, associations, économistes et philanthropes, chacun s'est mis à l'œuvre et a voulu, dans la mesure de ses lumières et de ses forces, collaborer à la création du nouvel enseignement caractérisé par la loi de 1880.

On a cherché à déterminer, pour chaque profession, les connaissances que tout bon ouvrier doit posséder, sans négliger, bien entendu, celles d'ordre général indispensables à tout membre d'une société civilisée. Des programmes se sont ainsi formés ; ils reçoivent leur application dans les écoles publiques et dans un certain nombre d'écoles privées. Le travail intellectuel et le travail manuel y ont leur part, réglée par les exigences des diverses professions enseignées et par celles du milieu dans lequel l'école est située.

Le personnel enseignant répond, par sa composition, à ce double objet ; il comprend des professeurs et des chefs d'atelier. Dans les écoles qui relèvent de l'État, ce personnel est choisi par concours : dans les écoles libres, il est choisi par les fondateurs.

Les élèves sont habituellement admis, au sortir de l'école primaire élémentaire, souvent au concours, parfois aussi après un simple examen.

La durée de séjour à l'école dépend de celle de l'apprentissage qui y est organisé : elle varie entre un an, pour certaines professions, et quatre ans et plus pour d'autres.

Toutes les professions ne comportent pas la formation de leur personnel d'apprentis dans une école ; toutes les localités ne sont pas non plus appelées à être pourvues de telles fondations.

Pour qu'une école manuelle d'apprentissage soit utile, il faut qu'une industrie locale occupe un assez nombreux personnel

d'ouvriers et que cette industrie comporte à la fois des connaissances théoriques et des exercices pratiques qui puissent s'acquérir ou s'exécuter à l'école. Il est telle profession, par exemple celle de maçon, où cette double condition ne se réalise pas.

De même, un centre de population peu important, où vivent un petit nombre d'artisans, occupés par leurs concitoyens aux besognes courantes, ne peut devenir le siège d'une école manuelle d'apprentissage ; le personnel d'élèves serait insuffisant ; il ne justifierait pas les frais nécessaires à l'entretien de l'école et ne permettrait même pas le fonctionnement régulier de celle-ci.

Force est donc, dans ces deux cas, de laisser l'apprenti se former par un travail au chantier ou à l'atelier, accompagné de cours théoriques, mis à sa disposition, dans un local spécial, où il peut les suivre à des heures déterminées. C'est à peu près ce qu'on a appelé jadis « le travail de demi-temps ». Ce système, judicieusement appliqué, peut donner de bons résultats. Mais, quand elle est possible, l'école manuelle d'apprentissage est préférable, en ce qu'elle donne une suite méthodique aux travaux d'atelier, tout en obligeant l'apprenti à parcourir le cercle complet des connaissances théoriques ou générales qui lui sont nécessaires.

Aussi, voyons-nous dans tous les centres industriels importants, s'organiser de semblables écoles, notamment dans les régions où la lutte contre la concurrence étrangère se fait plus ardente et plus vive. Il suffira de citer ce qui se réalise pour l'industrie textile, pour la métallurgie, pour l'industrie du vêtement, pour celle de la céramique, pour l'horlogerie, la papeterie, etc., etc., pour faire apparaître toute l'importance de ce mouvement.

Ce dernier est très favorable à l'industrie nationale, au bien-être des travailleurs, à la prospérité générale : Aussi l'enseignement donné par les Écoles d'apprentissage est-il l'objet de la sollicitude de l'État ou des municipalités, et mérite-t-il l'attention de quiconque s'intéresse au progrès matériel et moral de l'humanité.

4e QUESTION

Des cours industriels destinés aux « adultes ayant cessé de fréquenter l'école ». Des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs.

(Rapport présenté par M. Delmas, Inspecteur régional de l'Enseignement technique.)

MESSIEURS,

L'enseignement technique industriel, qui existait autrefois sous la forme de traditions plus ou moins confuses, transmises par des formules souvent compliquées, tend chaque jour à prendre un caractère précis et rationnel : il est donné aujourd'hui par deux méthodes bien déterminées :

Dans la première nous trouvons l'*École du jour,* représentée en France par nos écoles nationales, nos écoles pratiques de tous genres et nos établissements privés ou municipaux ; dans les autres pays par des écoles ou gymnases techniques ou professionnels. La caractéristique de cet enseignement est la juxtaposition du travail théorique et du travail manuel dans un même établissement où l'élève reçoit une instruction complète. Ce premier procédé ne peut se généraliser en raison de son prix de revient élevé ; il ne peut, en outre, s'adresser en général qu'à une catégorie de jeunes gens appartenant à des familles de condition relativement aisée.

La deuxième méthode consiste à scinder en deux l'enseignement : la *partie pratique à l'atelier, dans la journée ; la partie théorique dans les cours du soir* appelés communément cours complémentaires. Cette manière de comprendre l'enseignement offre l'avantage d'initier de bonne heure le jeune homme à la vie industrielle par sa présence à l'atelier ; il y acquiert rapidement

le tour de main s'il a la chance de rencontrer des ouvriers assez intelligents et assez bienveillants pour l'instruire ; il peut perdre son temps s'il est considéré comme le très humble serviteur de l'atelier.

L'enseignement théorique étant donné dans les cours du soir, quels sont les moyens à employer pour y attirer et y retenir les élèves ? Tel est le sujet d'étude proposé.

En premier lieu, les cours doivent être appropriés à la profession de l'élève ; les programmes doivent être bien compris et le professeur comprenant sa mission doit être intéressant. Cette première partie de la question se rapporte directement à celle du recrutement des professeurs.

Étant admis ce premier point résolu, quels sont les moyens le plus communément employés pour résoudre le problème ?

Le procédé qui se présente à l'esprit est de forcer l'enfant à se rendre à l'école du soir en l'y accompagnant. Est-il pratique ? Évidemment non, car il exige des parents une régularité et une assiduité égales à celles que l'on demande à l'enfant, ce qui ne peut être qu'une exception peu commune.

L'enfant devra donc se rendre seul aux cours, et d'abord s'y rendra-t-il ? Oui, s'il y est encouragé par ses parents ou par son patron au cas où il se trouve en apprentissage ; oui, s'il y trouve un intérêt direct, car les entraînements sont trop grands à cet âge pour supposer la régularité chez l'enfant livré à lui-même.

Dans certains pays comme en Suisse, par exemple, les contrats d'apprentissage forcent les parents ou les patrons à envoyer les enfants à l'école du soir ; des inspections fréquentes permettent de s'assurer si les règlements sont observés. Voilà un premier moyen ; mais il faut, pour en forcer l'application, que le contrat d'apprentissage soit obligatoire.

En cas d'absence dudit contrat, on peut avoir recours à la non gratuité de l'enseignement, soit en payant un droit d'écolage mensuel par cours, soit en acquittant une prime d'entrée au commencement de l'année ; les parents, dans ces conditions, veillent à ce que l'enfant ne manque pas l'école. Des bourses peuvent venir en aide aux parents nécessiteux et des remises

peuvent être faites, en fin de cours, aux élèves assidus n'ayant pas manqué à l'école.

Je sais beaucoup d'établissements en France et à l'étranger où ce procédé appliqué réussit admirablement : il augmente, dans une proportion plus ou moins considérable, le budget des recettes et dans cet ordre d'idées je citerai la puissante société d'enseignement professionnel du Rhône.

Étant admis que l'enfant est incité par les siens à suivre les cours, aura-t-il la persévérance de le faire ? Si l'on s'adresse à un jeune homme sérieux, il suffira pour lui d'avoir la notion d'un devoir à remplir ; c'est là l'exception, et ce n'est pas pour elle que sont établies les règles.

Si nous jetons les yeux sur un grand nombre de cours, nous constatons qu'au début de l'année scolaire, c'est-à-dire vers le mois de septembre ou d'octobre, le nombre des auditeurs est relativement considérable ; la moyenne se maintient à peu près la même jusque vers la fin de décembre ; à la suite des vacances du premier de l'an, bien que l'on s'efforce d'en diminuer la durée, la proportion des auditeurs baisse assez rapidement, et souvent vers la fin de mars ou d'avril leur nombre a diminué dans des conditions telles que, la plupart du temps, les leçons sont interrompues pour éviter de voir bientôt l'absence complète d'auditeurs.

On a souvent attribué ce phénomène à la lassitude des élèves, à l'augmentation du jour qui incite aux promenades du soir, à la venue du printemps qui agit souvent sur l'organisme des jeunes auditeurs. Il nous semble qu'il faut ajouter à ces motifs une autre raison qui n'est pas sans valeur : l'enfant, comme l'homme, travaille pour atteindre un but ; demander au jeune homme de considérer le travail du soir, admis par lui comme facultatif après une dure journée de travail à l'atelier, comme utile à compléter son instruction, c'est vouloir demander à des têtes de 14 à 16 ans la raison d'hommes de 40 ans.

D'autre part, pourquoi certains élèves suivent-ils les cours jusqu'au bout ? C'est qu'ils se croient en mesure de voir leurs efforts récompensés d'une manière directe par l'obtention des prix ; et en effet, à moins d'exceptions fort rares, nous voyons

les auditeurs des cours s'observer, se comparer, se rendre compte de leurs chances de succès réciproques. En janvier la religion de chacun est faite, chacun se rend compte de sa force ; les moins forts se découragent et se disent : à quoi bon continuer la lutte ? Ils lâchent pied d'autant plus vite que leur conviction est faite plus tôt.

Restent pour la lutte finale les forts ou les trop naïfs !

Ces réflexions doivent-elles conduire à la suppression des compositions et des prix ?

Évidemment non, car il faut tenir compte de la question d'émulation qui force le travail de certains ; mais il faut songer à ceux qui se rendent compte qu'ils ne pourront pas vaincre et leur donner néanmoins un stimulant honorable, autre que les prix d'assiduité ou autres appellations similaires qui ne laissent pas que de faire sourire lors des distributions de prix ! Comment atteindre ce but ? Il me semble que la sanction des cours devrait comprendre, outre le concours qui classe les élèves, un examen qui permette de voir pour chacun une sanction tangible à son travail et qui ne décourage pas celui qui se sent hors d'état de remporter les prix : le diplôme ainsi obtenu serait la récompense d'efforts et de travaux moins brillants mais souvent plus consciencieux. Sous quelles conditions cet examen serait-il passé ? Quels seraient les droits réservés aux titulaires de ces parchemins ? Faut-il l'exiger de l'apprenti pour devenir ouvrier, ainsi que cela se pratique dans certains pays où le contrat d'apprentissage est obligatoire ?

Devons-nous revenir, jusqu'à un certain point, aux compagnonnages d'antan ?

Ce ne serait certes pas à certains points de vue un mauvais procédé pour être certain de former des artisans instruits dans leurs professions respectives.

En dehors des moyens que je viens d'avoir l'honneur de signaler pour atteindre le but proposé, il existe sans doute encore d'autres procédés.

Il appartient au Congrès de les proposer et de les discuter, et je prie mes collègues de bien vouloir m'excuser d'avoir peut-être abusé de leur bienveillante attention.

5e QUESTION

Moyens pratiques de retenir les élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage dans les écoles pratiques d'industrie et similaires.

(Rapport présenté, par M. Lebois, Inspecteur des Écoles pratiques de commerce et d'industrie.)

Les parents envoient leurs enfants dans les écoles pratiques : les uns en attendant qu'ils leur trouvent une place, et les retirent aussitôt que cette place se présente ; d'autres, pendant un an ou deux, pour leur faire donner un complément d'instruction primaire avec quelques notions de dessin, sans trop se préoccuper de l'apprentissage qui, suivant eux, ne peut se faire efficacement qu'à l'atelier du dehors, dans les conditions ordinaires ; enfin la plupart nous les confient, si l'école a déjà fait ses preuves, avec le désir de nous les laisser pendant toute la durée des études.

Mais pour que ces enfants nous restent, il est une condition essentielle : il faut que les parents sachent bien qu'on peut faire chez nous un sérieux apprentissage et que les élèves, à leur sortie, sont en état de rendre des services immédiats et de gagner leur vie. Il est dès lors nécessaire que l'école soit suffisamment outillée, que ses ateliers soient pourvus des machines-outils les plus indispensables permettant d'entreprendre des travaux d'ensemble pour habituer les élèves à la précision, les initier aux difficultés du montage, leur apprendre les principaux tours de main. Une école industrielle qui, en mécanique, par exemple, ne possèderait que des étaux et quelques tours à crochet, ne

saurait prétendre faire des apprentis. Toujours occupés à des exercices de lime et de tour ou à la confection de quelques outils courants, les élèves cesseraient bien vite de s'intéresser à ce travail fastidieux, et lorsqu'ils se trouveraient dans un atelier de production où les procédés de fabrication sont tout différents, ils seraient obligés de recommencer un apprentissage plus ou moins long pendant lequel ils ne recevraient aucun salaire. L'école n'aurait fait que les dégrossir.

Cette obligation de continuer un apprentissage dans les ateliers du dehors ferait infailliblement quitter l'école à la fin de la première ou de la deuxième année à peu près à tous ceux qui ne se prépareraient pas à un examen, c'est-à-dire précisément à ceux qui doivent former la clientèle normale des écoles pratiques et que l'on doit s'efforcer de retenir.

Il y a là, en premier lieu, un sacrifice d'outillage indispensable à consentir de la part de l'État et des villes intéressées.

Faire connaître l'école. — Une école nouvelle, même bien outillée, inspire généralement peu de confiance les premières années de son fonctionnement. Les ouvriers n'admettent guère qu'on puisse apprendre un métier autrement qu'ils l'ont appris eux-mêmes. Les patrons aussi sont le plus souvent convaincus qu'il est nécessaire que l'apprenti voie produire autour de lui, qu'il soit entraîné par l'ouvrier ; ils ne réfléchissent pas à la façon dont on l'occupe et oublient que cet enfant, presque abandonné à lui-même, ne reçoit que de loin en loin quelques rares conseils ; tandis qu'à l'école, des ouvriers de choix sont toujours là pour lui donner les explications nécessaires, le relever, le stimuler et le conduire méthodiquement à travers les difficultés de son apprentissage.

Il n'y a qu'un moyen de modifier cette opinion : c'est de faire connaître l'école, en ouvrant ses portes toutes grandes à qui veut la visiter, même pendant les séances d'atelier, en invitant souvent les industriels, les chefs d'ateliers et les ouvriers à venir voir travailler les élèves. Il est bien rare que le spectacle d'une cinquantaine d'enfants bien disciplinés, travaillant avec entrain et avec le sérieux d'ouvriers n'impressionne pas avantageusement

les visiteurs. D'autre part, ces visites, au cours desquelles des idées sont échangées entre les étrangers et le directeur ou les maîtres techniques, sont un stimulant pour ceux-ci, en même temps qu'un encouragement pour les élèves qui voient qu'on s'intéresse à eux.

A l'époque de la distribution des prix, il est également à désirer que les travaux de l'année soient exposés. Le public qui vient les examiner est toujours extrêmement nombreux. Les élèves eux-mêmes se chargent de la réclame en cette circonstance : presque tous y amènent leurs parents et les voisins amis, et c'est avec satisfaction, parfois avec orgueil, qu'ils montrent non seulement les objets qui sortent de leurs mains ou les travaux d'ensemble auxquels ils ont pris part, mais encore ceux de leurs camarades. Le directeur et les maîtres techniques sont là pour compléter les explications des élèves et faire ressortir les avantages de l'apprentissage à l'école. Ils ne manquent pas non plus de citer des noms d'élèves sortis qui occupent déjà des situations enviables dans l'industrie.

Ces expositions sont vivement à recommander.

L'école connue, son recrutement devient facile, mais il s'agit de conserver les élèves qui y sont admis. Or, quand on consulte les registres de nos écoles, on est surpris par le grand nombre de désertions qui se produisent pendant le cours normal des études. Sur 100 élèves qui entrent, 30 à 40, quelquefois moins, finissent leur 3e année. Ce fait n'est d'ailleurs pas particulier aux écoles pratiques : les désertions sont au moins aussi nombreuses dans les écoles primaires supérieures et même dans la plupart des établissements d'enseignement secondaire de province. Si nos élèves ne nous restent pas plus longtemps, c'est que d'une façon générale le jeune homme est retenu à l'école moins par l'amour de l'étude que par le désir de posséder un diplôme d'un certain prestige et dont doit dépendre en grande partie son avenir. Le *certificat d'études pratiques* n'a pas encore assez de ce prestige qui fait rechercher le parchemin, ni assez d'influence sur la situation future de nos élèves pour qu'il soit pris en sérieuse considération quand il s'agit de décider si l'élève quittera ou non l'école.

Causes de désertions. — Nous pouvons diviser nos élèves en deux catégories : ceux qui se préparent aux concours d'admission aux écoles techniques d'un degré plus élevé, et ceux dont l'ambition plus modeste est d'entrer à l'atelier. Si les premiers ont les aptitudes nécessaires, ils resteront jusqu'à la fin, jusqu'au résultat ; mais les autres, qui ne sont stimulés par aucun examen, s'adonnent moins à l'étude, ils quittent l'école pour le moindre motif.

De la connaissance des causes de désertion, il sera facile de déduire les moyens à employer pour retenir les élèves.

La plus importante de ces causes tient au peu de goût pour les études qu'ont la plupart des élèves qui, soit par paresse, soit par inaptitude, sont bientôt débordés. Alors le professeur gronde et punit et les élèves se découragent ; ils cessent de suivre, et bien vite ils prennent l'école en aversion. Lorsqu'un élève en est arrivé là, comme, à cet âge, il ne voit que le présent, et que le présent pour lui est d'être libéré d'études qui l'ennuient, de gagner quelque argent pour avoir plus d'indépendance à la maison, son parti est pris : il va s'ingénier à démontrer à ses parents qu'il y a intérêt à le retirer de l'école où il ne se plaît plus : ses maîtres lui en veulent, ils le punissent sans raison ; les matières d'enseignement pour lesquelles il a le moins de dispositions ne lui seront d'aucune utilité plus tard. Il n'est pas très instruit, il en convient, mais il est déjà grand, il faut qu'il gagne sa vie, qu'il vienne en aide à ses parents ; dans l'industrie privée, le travail est plus pratique, la journée plus longue, il apprendra plus rapidement son métier. Son instruction, il la complètera en suivant les cours du soir. Promettant de devenir courageux, il ira après sa journée faire du dessin, de la mécanique, le résultat sera le même. Bien d'autres, d'ailleurs, qui ne sont pas allés à l'école pratique, sont devenus de bons ouvriers.

Les parents, plus clairvoyants, résistent d'abord ; mais ils finissent presque toujours par céder. L'enfant a gagné sa cause : on va lui chercher une place. Désormais il sera libre.

Les autres causes de départ anticipé sont : l'impossibilité de la part d'un certain nombre de familles d'ouvriers de laisser leurs

enfants à l'école jusqu'à 16 ou 17 ans ; le changement de résidence des parents ; le décès du père ou de la mère ; l'obligation de subir à la fin de l'année scolaire un sérieux examen de passage à la suite duquel des élèves doivent redoubler l'année qu'ils viennent de terminer : beaucoup d'entre eux ne se soumettent pas à cette nécessité et quittent l'école.

Moyens de retenir les élèves. — Les moyens pratiques de retenir les enfants à l'école jusqu'à la fin des études normales sont d'ordre moral et pédagogique et d'ordre pécuniaire.

Il faut, en premier lieu, ainsi que je l'ai dit plus haut, que les parents soient convaincus que leurs enfants peuvent faire à l'école un sérieux apprentissage, dans des ateliers bien outillés, véritables petits ateliers de production.

Ce n'est pas tout. Il faut encore pouvoir donner aux parents l'assurance que leurs enfants seront placés à la sortie de l'école. Cette tâche incombe presque tout entière au directeur qui aura à entretenir des relations constantes avec les industriels et à les intéresser aux travaux des élèves. Il sera aidé d'ailleurs par le Conseil de perfectionnement et par l'Association des anciens élèves. Un grand pas sera fait dans la voie du recrutement et de la bonne fréquentation quand on saura qu'à la fin de l'année, le directeur peut procurer des places à tous les élèves sortants. La prospérité de l'école sera assurée. La plupart des parents seront disposés à faire les sacrifices nécessaires pour maintenir leurs enfants à l'école jusqu'à la fin.

Il s'agira maintenant d'empêcher les élèves de se laisser aller au découragement et de leur faire aimer l'école. J'avoue que la chose n'est pas toujours aisée. Elle doit être l'œuvre de tous, maîtres et administrateurs, œuvre pédagogique et morale qui nécessite une action de tous les instants.

Pendant les leçons, on partira de ce principe que beaucoup d'élèves, en 1re année surtout, sont incapables d'un effort de longue durée, et que si leur attention n'est pas toujours tenue en éveil, ils cessent bien vite de suivre la parole du professeur. Dès lors, n'ayant compris qu'imparfaitement ce qui a été dit, ils ne pourront se l'assimiler d'une façon convenable, et il suffira de

quelques leçons ainsi manquées pour qu'en mathématiques, par exemple, ils ne soient plus en état de suivre. Grondés et punis, ils s'irriteront et les voilà sur la voie du découragement.

Le maître consciencieux et habile peut empêcher, dans une large mesure, que ses élèves se laissent déborder en donnant un enseignement bien à la portée de la moyenne de sa classe, en étudiant les caractères et les aptitudes, et en n'exigeant de chacun que ce qu'il peut donner. Ainsi, aux moins bien doués, il se bornera à des questions faciles ; s'il s'agit de mathématiques, il se contentera de démonstrations simples, de définitions, d'applications. Il ne punira que lorsqu'il sera bien sûr que de la part de l'élève il y a eu manque d'attention et de travail. En un mot, chaque élève doit être traité d'une façon spéciale en rapport avec son caractère et ses moyens. Trop souvent on ne voit dans une classe que des unités de même valeur intellectuelle.

Le professeur associera toujours les élèves à son exposé pour soutenir leur attention, en leur posant, à l'improviste, de nombreuses questions n'exigeant qu'une brève réponse, en les obligeant à prendre sur leurs cahiers les formules, égalités, figures ou croquis qu'il met au tableau noir. Tout cela réclame une grande activité, beaucoup d'entrain et une surveillance de tous les instants.

Il se fera aimer des élèves par une parfaite impartialité et en leur donnant souvent des preuves du vif intérêt qu'il leur porte. En dehors des leçons, il ne craindra pas de leur parler familièrement, de les conseiller et de les encourager.

Pendant les études, le maître ne devra pas non plus perdre de vue les élèves. Souvent il aura à contrôler leur travail et à les aider de ses conseils. Ce n'est que lorsque l'élève espère pouvoir tromper la surveillance qu'il se distrait ou qu'il se livre à des occupations étrangères à l'école. La plupart des punitions données pendant les études sont dues au défaut de surveillance. Le maître devrait s'interdire rigoureusement tout travail personnel pendant les trois ou quatre études qu'il fait dans le cours de la semaine.

Aux ateliers, on ne laissera jamais l'apprenti trop longtemps

sur la même pièce ; on variera son travail autant que possible, et rapidement, on l'amènera aux applications intéressantes. Là non plus, on ne devra jamais le perdre de vue.

Avec des classes intelligemment faites, des études consciencusement surveillées et des conseils ou encouragements judicieusement donnés, les élèves fourniront presque tous la somme de travail dont ils sont capables. J'ajoute que la plupart se feront rarement punir. Si alors on ne leur demande que ce qui ne dépasse pas leurs forces, ils seront satisfaits d'eux et ne prendront pas l'école en dégoût.

La capacité des maîtres, leur zèle, la considération dont ils jouissent ont la plus heureuse influence sur la durée de la fréquentation. Cependant cette action constante des maîtres n'empêche pas certains élèves, particulièrement pendant la période difficile de 14 à 15 ans, de montrer des velléités de quitter l'école. C'est alors que le directeur doit intervenir. En prenant l'élève à part, il essaye de lui démontrer combien son laisser aller peut être préjudiciable à son avenir. Au besoin, il se met en rapport avec les parents qui sont d'abord heureux de voir qu'on s'intéresse à leur enfant. Il est rare que le directeur et les parents ne réussissent pas à remonter le moral de cet enfant et à l'amener à tenter de nouveaux efforts. Les maîtres, qui sont au courant de cette défaillance, reconnaîtront ces efforts en leçon, et encourageront l'élève par quelques bonnes notes habilement données.

Mais lorsqu'un élève se montrera rebelle à tous ces moyens, que sa mauvaise conduite sera notoire, il n'y aura pas à hésiter : il faudra le rendre à sa famille. Sa présence à l'école, d'un mauvais exemple, pourrait nuire à la bonne fréquentation.

Influence du certificat d'études pratiques sur la fréquentation. — Le baccalauréat est recherché par les familles et les jeunes gens des établissements d'enseignement secondaire parce qu'il atteste de sérieuses études et qu'il ouvre de nombreuses portes. Le certificat d'études pratiques sera également recherché du jour où il aura du prestige et qu'il ouvrira les portes des meilleurs ateliers. Le directeur, par ses nombreuses relations, doit donc s'attacher

à le faire connaître et à convaincre les industriels qu'il y a intérêt pour eux à n'accepter à leur service, au titre d'ancien élève de l'école, que les jeunes gens pourvus de ce diplôme.

Dans les ateliers de l'État, on devrait le prendre en sérieuse considération à l'entrée des jeunes ouvriers, et même le rendre obligatoire pour l'admission aux emplois de monteur, de chef d'atelier et de contrôleur.

Aux concours des ouvriers des industries d'art, en vue de la dispense de deux années de service militaire, de même qu'aux essais que font les jeunes soldats pour être admis au titre d'ouvriers dans les arsenaux, il serait aussi à désirer qu'on fît bénéficier d'un certain nombre de points supplémentaires les candidats diplômés de nos écoles. On pourrait également demander que les compagnies de chemin de fer, l'administration des télégraphes accordent des avantages analogues à ceux de nos anciens élèves qui sollicitent leur admission comme ouvriers ou employés techniques dans leurs ateliers de construction ou de réparations. Enfin, les Ministères de la guerre et de la marine nous rendraient un grand service en recommandant d'une façon pressante nos élèves pourvus du certificat aux directeurs des usines qui travaillent pour le compte de leurs administrations. Comme clients d'une extrême importance, ils obtiendraient, à n'en pas douter, que ces élèves fussent accueillis avec plus d'empressement par le personnel dirigeant de ces grands ateliers.

Ces faveurs, que le Ministère du commerce seul peut obtenir, nous paraissent d'ailleurs bien justifiées puisque indépendamment de l'habileté professionnelle que l'on apprécie par l'examen, les jeunes gens sortant des écoles pratiques avec le certificat ont fait preuve d'un ensemble de connaissances que la plupart des autres ouvriers ne possèdent pas.

Ajoutons que les primes dont il va être question ne seront accordées qu'aux élèves pourvus du *certificat d'études pratiques*.

Tout cela assurément contribuerait, dans une large mesure, à retenir nos élèves à l'école jusqu'à la fin de leurs études.

Primes à accorder aux élèves sortants. — Dans presque toutes les écoles déjà anciennes, le directeur dispose de quelques sommes

provenant de dons ou de subventions faites par les villes, les chambres de commerce, les associations de patrons, d'ouvriers et d'anciens élèves. Il serait possible de les augmenter par une partie du produit de la vente des objets fabriqués que les municipalités devraient abandonner aux élèves comme encouragement. Dans le cours des deux dernières années, on ferait connaître la part qui doit revenir, de ce chef, à chaque apprenti ; mais le tout ne serait accordé qu'à la sortie et seulement à ceux qui réussiraient à l'examen final, à l'exclusion des candidats aux écoles d'arts et métiers, de Cluny, des apprentis élèves-mécaniciens de la flotte...

Bourses familiales ou d'entretien. — Bien que généralement, quand les élèves se plaisent à l'école, on ne les retire pas contre leur volonté, il est cependant des cas où, en raison d'une situation gênée, les parents sont obligés d'ajouter à leurs ressources restreintes le faible salaire que l'enfant peut recevoir après un an ou deux d'études pratiques. Il arrive aussi que l'enfant, quoique élève sérieux, demande lui-même à quitter l'école, dans la pensée fort louable de venir plus vite en aide à sa famille ; mais, le plus souvent, ce sont des élèves que les études ennuient qui profitent de cette situation précaire de la famille pour obtenir plus facilement l'autorisation de quitter l'école.

C'est alors que les bourses peuvent agir avec efficacité. Presque toujours, dans ces cas, une demi-bourse, même un quart, suffit à décider les parents à laisser les enfants continuer leurs études.

Malheureusement les crédits affectés à nos écoles dans ce but sont trop faibles pour donner satisfaction à tous les besoins. Tels qu'ils sont cependant, je crois qu'on pourrait mieux les utiliser en n'accordant des bourses qu'aux élèves ayant déjà fait un an ou deux d'études. Le concours, dès lors, deviendrait inutile, car, après un an ou deux d'école, on connaît bien mieux l'élève, on est mieux renseigné sur ses aptitudes qu'à la suite d'un examen de deux jours. On ne serait plus exposé à donner des bourses à des enfants assez peu méritants mais que les chances de l'examen ont favorisés, ou à des enfants assez intelligents mais peu laborieux et de mauvaise conduite.

Une bourse de 250 francs ajoutée aux 50 ou 100 francs de prime dont il a été parlé précédemment, suffirait à retenir les enfants les plus nécessiteux jusqu'à la fin de leur 3e année.

Il n'y aurait pas à craindre, à mon avis, que cette mesure nuisît au recrutement de l'école, car les parents ne pouvant guère utiliser leurs enfants à l'âge de 12 ou 13 ans, les laissent encore volontiers un an ou deux à l'école après le certificat d'études, quand ils savent qu'ils n'ont aucuns frais de fournitures à faire, ce qui est le cas, presque partout, pour les enfants nécessiteux. Ils seraient même d'autant plus engagés à les envoyer à l'école qu'ils auraient l'espoir d'obtenir une bourse.

En ce qui concerne les élèves en pension dans des familles ou dans les internats des écoles qui en possèdent, la perspective d'une bourse serait encore plutôt favorable au recrutement.

Cette façon d'accorder des bourses aurait en outre le grand avantage d'être un puissant stimulant pour le travail.

On l'entourerait de toutes les garanties nécessaires à la plus grande impartialité. Le choix des élèves à proposer serait fait en réunion des professeurs, et la Commission de surveillance qui arrêterait la liste aurait la faculté de consulter les registres de notes et de prendre tous renseignements utiles sur la situation des familles.

Engagement scolaire. — Dans quelques écoles, deux je crois, les élèves doivent produire, à leur entrée, un engagement signé des parents par lequel ceux-ci s'obligent à rembourser à la ville une partie des frais d'études, s'ils retirent leurs enfants avant la fin de la durée normale de la scolarité. Cet engagement produit de bons résultats à Montbéliard et à Boulogne-sur-Mer. Mais il a été abandonné par d'autres écoles, après un essai sans résultat satisfaisant.

Quand les parents très désireux de faire instruire leurs enfants, ceux de la campagne particulièrement, sont dans une situation relativement aisée, ils se soumettent peut-être volontiers à l'obligation de payer une somme de 100 ou 200 francs ; mais, dans la plupart des cas, dans les villes ouvrières surtout, ils ne respecteraient guère l'engagement, qui n'aurait sur eux qu'un faible effet

moral. Et puis, il y a tant de causes pour lesquelles on ne saurait raisonnablement rien réclamer. Si, par exemple, le père de famille meurt, s'il change de résidence, si encore l'enfant ne fait rien à l'école par inaptitude, pourrait-on exiger un remboursement quelconque de frais d'études? Une ou plusieurs exceptions admises, les parents trouveraient toujours d'excellentes raisons pour retirer leurs enfants, sans plus s'inquiéter d'un engagement qui s'allie d'ailleurs mal avec le principe de la gratuité.

En résumé, pour retenir le plus grand nombre d'élèves possible jusqu'à la fin de leurs études, il faut :

1° L'école étant convenablement outillée, que les parents soient bien convaincus que leurs enfants y peuvent faire un sérieux apprentissage ; qu'ils seront placés à leur sortie et en état de gagner leur vie ;

2° Qu'on s'efforce de donner de la valeur au certificat d'études pratiques : le directeur, en démontrant aux industriels et commerçants qu'il y a intérêt pour eux à prendre de préférence à leur service les élèves pourvus de ce titre de capacité; les administrations supérieures, en lui accordant des avantages spéciaux à l'entrée dans les manufactures et arsenaux et dans divers examens techniques, et en le recommandant aux grandes usines qui travaillent pour elles ;

3° Qu'on empêche le découragement de se produire en donnant un enseignement bien à la portée de la moyenne des intelligences ; en obligeant les élèves, par une action constante, à fournir chaque jour le minimum de travail indispensable pour ne pas se laisser déborder ; enfin en ne demandant à chacun que ce qu'il peut donner, sans jamais négliger les encouragements et les conseils ;

4° Qu'on retienne les enfants nécessiteux par des primes données à la fin de la 3e année, et des bourses d'entretien accordées sur le vu des notes de classe, après un an ou deux d'études.

BUREAU DU CONGRÈS

ET

BUREAUX DES SECTIONS

SÉANCE D'OUVERTURE

BUREAU DU CONGRÈS

Président.

M. Bouquet (L.), directeur de l'Enseignement technique au Ministère du commerce.

Vice-Présidents.

ALLEMAGNE

M. le Dr Stegemann, président de l'Alliance allemande pour l'enseignement commercial, à Brunswick.

AUTRICHE

MM. Ir. de Stadler-Wolffersgrun, chef de division au ministère de l'Instruction publique, à Vienne.

Minkus (Frédéric), conseiller d'administration au musée des arts décoratifs, à Linz.

BELGIQUE

MM. Rombaut (Eugène), inspecteur général de l'Industrie et de l'Enseignement professionnel, à Bruxelles.

Wauters (Paul), ingénieur, inspecteur au ministère de l'industrie et du travail, à Bruxelles.

ESPAGNE

M. Reparaz (Gonzalo), professeur de géographie commerciale, à Madrid.

ÉTATS-UNIS

M. le Pr James (E.-J.), de l'Université de Chicago.

GRANDE-BRETAGNE

M. Snape (Aldermann Thomas), délégué du comité de l'instruction technique du comté de Lancashire.

Sir Magnus (Philip), secrétaire de l'Institut de la Cité et des Corporations de Londres.

GRÈCE

M. Stephanos (C.), professeur à l'Université, secrétaire général de la Société biotechnique hellénique, à Athènes.

HONGRIE

MM. Hegedüs (Charles), directeur de l'école supérieure d'industrie de l'État, à Budapest.

le Dr Schack (Béla), inspecteur général des écoles supérieures de commerce au ministère des Cultes et de l'Instruction publique, à Budapest.

ITALIE

M. le commandeur Ferraris (C.-F.), professeur délégué de l'école supérieure de commerce, à Venise.

JAPON

M. Tanaka (Yudzuron), docteur en droit.

MEXIQUE

M. Alvarez (Manuel-I.), ingénieur, directeur de l'école des arts et métiers de Mexico.

NORVÈGE

M. Polaczek (Carlo), directeur de l'école de commerce de Christiania.

PAYS-BAS

M. Pynacker-Hordyk (C.), membre de la Première Chambre des États-Généraux, président de l'Union nationale de l'enseignement commercial.

PÉROU

M. Deustua (Aléjandro-O.), professeur à la faculté des lettres de l'Université de Lima.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

M. Séré (Pedro), vice-consul de la République Argentine, au Havre.

RUSSIE

MM. Raffalovich (Arthur de), conseiller d'État actuel.
Ovsiannikoff (Boris), assesseur de collège.

SUÈDE

MM. le Dr Munthe (A.-W.), directeur de l'école supérieure de commerce de Scharton, à Stockholm.

le Dr Ramm (Axel-Anders), censeur de la comptabilité municipale de Gothembourg.

SUISSE

MM. le Dr Schmidlin (Ulrico), secrétaire de la division de l'enseignement, à Berne.

Schurter (Jean), prorecktor de l'école supérieure de jeunes filles de Zurich, président de l'association des professeurs des écoles de commerce suisses.

FRANCE

MM. Saignat (Léo), professeur à la faculté de droit de Bordeaux, président du Comité permanent des Congrès de l'enseignement technique.

le colonel Laussédat, directeur du Conservatoire national des arts et métiers.

Buquet (Paul), directeur de l'école centrale des arts et manufactures.

Siegfried (Jacques), inspecteur régional et membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Mesureur (Jules), membre de la Chambre de commerce de Paris et du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, président de la Société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers.

MM. l'intendant Gardieu, directeur de l'école d'administration militaire, délégué du ministre de la guerre.

Martel (Félix), inspecteur général de l'Instruction publique, délégué du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Leblanc (René), inspecteur général de l'Instruction publique, délégué du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Jacquemart (Paul), inspecteur général des écoles nationales d'arts et métiers et de l'Enseignement technique, délégué du ministère du commerce.

Secrétaires généraux.

MM. Lagrave (Michel), sous-directeur au ministère du commerce.

Paris (Émile), directeur de l'école commerciale de Paris.

BUREAUX DES SECTIONS

SECTION COMMERCIALE

Président : M. Siegfried (Jacques), inspecteur régional et membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Vice-Présidents : MM. les Vice-Présidents du Congrès.

Secrétaires : MM. Renouard (Alfred), ingénieur, président honoraire de l'Association amicale des anciens élèves des Écoles supérieures de commerce ;

Hussenot de Senonges, inspecteur régional de l'Enseignement technique.

SECTION INDUSTRIELLE

Président : M. Buquet (Paul), directeur de l'école centrale des arts et manufactures.

Vice-Présidents : MM. les Vice-Présidents du Congrès.

Secrétaire : M. Neveu, secrétaire général de l'Association des anciens élèves de l'école centrale des arts et manufactures.

SÉANCE D'OUVERTURE

tenue au palais des Congrès, le 6 août 1900.

La séance est ouverte à 2 heures un quart, sous la présidence de M. Bouquet (Louis), directeur de l'Enseignement technique au ministère du commerce, président du Comité d'organisation.

Prennent place au bureau :

M. Saignat (Léo), professeur à la faculté de droit de Bordeaux, président du Comité permanent des Congrès internationaux de l'Enseignement technique, membre du Comité d'organisation ;

Et M. Paris (Émile), directeur de l'école commerciale de Paris, secrétaire général adjoint du Comité d'organisation.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, le Congrès qui nous réunit aujourd'hui n'est pas une de ces manifestations sans passé et sans lendemain auxquelles une exposition universelle peut servir de prétexte. Il est la continuation de l'œuvre commencée à Bordeaux, en 1886, et poursuivie successivement par les Congrès de Paris en 1889, de Bordeaux, de Londres, d'Anvers et de Venise, œuvre dont le but a été d'abord de faire connaître l'Enseignement technique commercial et industriel, d'en démontrer l'importance primordiale pour le développement économique des nations, ensuite de rechercher la meilleure organisation à lui donner et les méthodes qui lui conviennent. On peut dire qu'à Bordeaux comme à Londres, à Venise comme à Paris, c'est le même Congrès qui s'est poursuivi avec comme lien, dans l'intervalle de ses réunions, les travaux de son Comité permanent chargé d'aider à la réalisation des vœux émis et de préparer les réunions nouvelles.

Je ne veux pas vous faire l'historique des résultats obtenus depuis le jour où la Société philomathique de Bordeaux organisa, en 1886, le premier Congrès de l'Enseignement technique. Il

appartient à l'honorable M. Saignat, qui le présida et qui depuis lors est à la tête de notre Comité permanent, de dresser le bilan des progrès réalisés, progrès auxquels il a, pour une large part, personnellement contribué. (*Marques d'assentiment.*)

Ce que je suis heureux de constater, c'est que nous n'en sommes plus, comme jadis, à essayer de faire connaître et apprécier l'enseignement technique, à démontrer son incontestable utilité. Il a partout, même en France, conquis le droit de cité à côté de l'enseignement général dont il est, non l'adversaire, mais le complément.

Votre Comité d'organisation s'est inspiré de cette situation nouvelle dans l'élaboration du programme de vos travaux. A l'exemple de ce qui avait déjà été fait pour le Congrès de Venise, il a pensé qu'il convenait d'abandonner les discussions d'ordre général pour ne soumettre à votre délibération que des questions bien précises se rapportant à l'organisation et au fonctionnement des écoles industrielles et commerciales.

Le choix de ces questions était d'autant plus difficile que nous avions le devoir d'en limiter strictement le nombre afin de permettre pour chacune d'elles une étude suffisamment approfondie pendant la durée forcément restreinte de notre Congrès.

C'est pourquoi nous avons dû, à notre vif regret, écarter un certain nombre de propositions intéressantes qui nous avaient été adressées, persuadés d'ailleurs qu'elles trouveraient leur place à d'autres congrès qui se préparent déjà dans divers pays.

Afin de faciliter la discussion, plusieurs de nos collègues du Comité d'organisation ont bien voulu préparer sur chacun des numéros du programme un exposé sommaire qui n'a nullement la prétention d'offrir au Congrès des solutions toutes faites, mais qui laisse au contraire le débat ouvert tout entier. Le Comité d'organisation n'a pas voulu, je tiens à le déclarer ici en son nom, prendre position sur chacune des questions que vous aurez à examiner ; il s'est simplement efforcé de donner à nos délibérations un point de départ qui pourra peut-être, dans certains cas, présenter quelque utilité.

Les divers congrès qui ont précédé celui-ci se sont occupés,

les uns de l'enseignement commercial seul, les autres de l'enseignement commercial et industriel.

A l'exemple des organisateurs des deux Congrès de Bordeaux et du Congrès tenu à Paris en 1889, c'est cette dernière solution que nous avons adoptée. (*Marques d'approbation.*)

Nous n'ignorions pas que si, en matière d'enseignement commercial, l'utilité des congrès internationaux n'est plus discutée, il n'en est pas de même pour ce qui regarde l'enseignement industriel.

L'examen en commun des meilleurs moyens de former les officiers et les soldats de l'armée industrielle apparaît encore à certains présenter plus d'inconvénients que d'avantages.

Il leur semble que, sur ce point, chaque nation doive conserver jalousement pour elle seule, comme un précieux secret de fabrication, ses méthodes d'enseignement.

Alors que dans l'exposition du groupe de l'enseignement, presque tous les pays civilisés sont venus montrer au monde, largement et sans défiance, l'organisation et les travaux aussi bien de leurs écoles industrielles que de leurs écoles commerciales, il eût été presque puéril d'écarter de notre Congrès tout ce qui touche à l'enseignement industriel.

Messieurs, en vous exposant les considérations qui nous ont guidés, je ne veux pas faire œuvre de discussion, mais simplement vous rappeler l'organisation du Congrès, vous indiquer que vous pourrez à votre choix prendre part aux travaux, soit de la section industrielle, soit de la section commerciale, soit alternativement de l'une ou l'autre section.

Ces travaux vont commencer ; la tâche du Comité d'organisation serait donc finie si je n'avais le devoir bien agréable d'adresser, en son nom, nos remerciements à tous ceux dont le concours nous a été si précieux.

Nous exprimons en particulier notre gratitude au Ministre du Commerce et aux personnalités éminentes qui, tant à l'étranger qu'en France, ont bien voulu nous donner l'appui de leur patronage.

Aux gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Grèce,

de l'Italie, de la Hongrie, du Japon, du Mexique, de la Norvège, des Pays-Bas, du Pérou, de la République Argentine, de la Russie, de la Suède, qui nous ont fait l'honneur d'envoyer des délégués officiels assister à notre Congrès dont ils ont ainsi rehaussé l'éclat ; à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez, en si grand nombre, répondu à notre appel,

Au nom du Comité d'organisation, je vous souhaite la bienvenue. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Léo Saignat qui vous exposera les résultats obtenus par le Comité permanent depuis l'organisation des congrès de l'enseignement technique.

M. Léo Saignat. — Mesdames, Messieurs, à notre époque, le travail s'impose à presque tous : bien peu échappent à sa loi. Les uns lui demandent les ressources de chaque jour, les autres le moyen de se maintenir dans la situation qu'ils ont acquise, situation que la diminution constante du revenu patrimonial amoindrirait fatalement, s'ils n'y suppléaient par des revenus professionnels demandés au travail.

L'industrie et le commerce, aujourd'hui intimement unis, sont les plus importants facteurs du revenu professionnel. Ils conduisent à l'aisance, quelquefois à la fortune, ceux qui s'y livrent avec une préparation suffisante, et l'on peut dire que la prospérité générale d'un pays dépend de son activité commerciale et industrielle. Nos Congrès, Mesdames et Messieurs, tendent au développement de cette activité, car ils tendent à munir ceux qui se destinent à l'industrie ou au commerce de l'instruction nécessaire pour aborder avec fruit ces deux branches du travail.

Lorsqu'en 1886, la Société philomathique de Bordeaux songea à réunir en un Congrès international les hommes de tous les pays qui s'intéressaient au commerce et à l'industrie, l'enseignement sinon de l'industrie, au moins du commerce avait encore des détracteurs. Bien que des écoles de commerce eussent été créées dans quelques grandes villes, beaucoup contestaient encore leur utilité ou au moins leur nécessité. Le

commerce avait jusque-là été appris dans les bureaux, les magasins et les comptoirs : pourquoi n'en serait-il pas toujours ainsi ?

Raisonner de la sorte, c'était méconnaître les changements apportés au commerce et à l'industrie par les découvertes modernes. La vapeur et l'électricité, en amoindrissant les distances, ont développé les relations entre les divers pays. La science moderne, surtout la physique, la chimie, la mécanique ont créé des procédés nouveaux de production qu'il faut savoir mettre à profit. Des contrées nouvelles, jusqu'alors inconnues, ont été explorées et il faut savoir utiliser, dans de bonnes conditions, les produits naturels que l'on en tire.

Toutes ces découvertes ont aiguillonné la concurrence, et pour l'affronter avec succès, il faut être fortement outillé. Une solide instruction peut seule en fournir les moyens, et on ne peut l'acquérir que dans les écoles.

Aussi la cause de l'enseignement fut-elle vite gagnée au Congrès de 1886. Les controverses ont cessé, et dans tous les pays de l'Europe on voit chaque année se créer des écoles nouvelles de degrés différents.

Le succès du Congrès de 1886 avait été complet. Mais l'œuvre entreprise n'était pas achevée ; il fallait la continuer. Pendant l'Exposition de 1889, un second Congrès fut réuni à Paris.

Un congrès de l'Enseignement technique et une exposition de l'industrie et du commerce sont unis par des rapports intimes. L'Exposition est une grande leçon de choses où commerçants et industriels constatent les progrès accomplis, et l'enseignement s'inspirant de ces progrès, en étudie les causes, les présente d'une manière méthodique, et à côté de la leçon de choses, où la vue a joué le rôle principal, il place la leçon scientifique où le raisonnement et le calcul prépareront l'élève, non seulement à faire aussi bien, mais encore à réaliser de nouveaux progrès.

Ce trait d'union entre l'Exposition et l'enseignement a amené la Société philomathique à réunir à Bordeaux un troisième Congrès international d'Enseignement technique en 1895 pendant l'Exposition qu'elle offrait alors au public.

Ce troisième congrès n'eut pas moins de succès que les précédents.

Cette réitération du succès démontrait l'utilité de l'œuvre. Mais jusque-là les congrès avaient été tenus en France. En ouvrant le Congrès de 1895, j'en faisais la remarque, je rappelais que nos congrès étaient internationaux, que les questions qui s'y discutaient n'intéressaient pas la France seule, que nous travaillions pour la prospérité commerciale du monde entier et pour le développement, entre les diverses nations, de relations commerciales dont toutes devaient profiter; et je demandai, aux autres pays, d'organiser chez eux des congrès semblables. J'ai eu la satisfaction de voir cet appel entendu.

Il le fut d'abord par l'Angleterre. En 1897, un quatrième Congrès fut tenu à Londres et son succès fut éclatant.

En 1898, ce fut Anvers, en 1899, ce fut Venise qui ouvrirent à leur tour aux questions d'enseignement commercial un champ d'étude et de discussion.

Vous savez tous, Mesdames et Messieurs, le succès croissant qu'ont obtenu ces congrès, succès dû à la fois à l'intelligente organisation qui y avait présidé et au concours des hommes éminents qui y avaient pris part.

L'Exposition de 1900 a ramené le Congrès à Paris, et jetant les yeux sur l'auditoire qui m'écoute, j'ai la certitude que le succès de ce nouveau Congrès égalera celui de ses devanciers. D'ailleurs d'autres congrès se préparent dès à présent dans d'autres pays; l'autorité de ceux qui les préparent en assure la bonne organisation et le succès.

L'avenir de l'œuvre est donc assuré; nos congrès, comme vous le disait tout à l'heure M. le Président, ne sont pas des actes isolés, ils font suite les uns aux autres et forment un ensemble. Les études entreprises dans un congrès se continuent dans le congrès suivant, et nous poursuivons ainsi, dans un ordre méthodique, l'étude des questions variées que soulève l'enseignement technique. Les premiers congrès, ouverts avec un programme très large, ont discuté le principe même de l'enseignement et tracé les grandes lignes de son organisation. Les généralités étant ainsi résolues, nous passons aux questions particulières, et les congrès s'ouvrent maintenant avec des programmes plus spéciaux.

C'est afin d'assurer ainsi aux questions nombreuses que soulève l'Enseignement technique une étude méthodique, et aussi afin d'éviter l'isolement qui aurait pu amener l'oubli que fut institué pendant le Congrès de 1895 le Comité permanent. La mission qui lui fut donnée a été de représenter le Congrès dans l'intervalle des sessions, de veiller à l'organisation de congrès nouveaux et d'en contrôler les programmes, non pour entraver la liberté des organisateurs de chaque congrès, mais pour éviter que les mêmes questions soient, sans utilité, remises à l'étude ; et pour assurer l'ordre méthodique dont je parlais tout à l'heure.

Vous aurez du reste, Mesdames et Messieurs, à faire dans le cours de ce Congrès le règlement du Comité permanent.

C'est ainsi que l'œuvre du Congrès de l'Enseignement technique se développe et complète son organisation. Le succès qu'elle a obtenu prouve par lui seul son utilité.

Organiser pour les futurs commerçants et les futurs industriels un enseignement qui les mette à la hauteur des besoins nouveaux du commerce et de l'industrie, qui diminue pour eux les difficultés croissantes de ces professions et qui leur fournisse les moyens de les rendre fructueuses, c'est travailler au bien-être général ; c'est faire œuvre de bien public.

C'est aussi faire œuvre de paix et de solidarité humaine. Nous travaillons dans l'intérêt commun des nations. Les progrès qui s'accomplissent dans un pays profitent promptement aux pays voisins, et le bien-être qui résulte de ces progrès franchit rapidement les frontières. La rivalité commerciale et industrielle ne doit pas engendrer l'inimitié. Elle n'est autre chose que l'effort de chacun pour mieux faire et le public du monde entier en profite.

C'est la pensée qui réunit dans nos congrès des hommes de tous les pays. Chacun vient apporter à la réalisation du progrès le contingent de son expérience et de sa science. Chacun, sans doute, et ce sentiment est naturel, a principalement en vue les avantages que son pays pourra en retirer ; mais chacun travaille avec conscience et sans arrière-pensée aux améliorations qui peuvent profiter à toutes les nations.

Si l'on aime sa patrie, on ne hait point pour cela la patrie des autres.

M. le Président. — M. le secrétaire général adjoint a la parole pour rendre compte des travaux préparatoires du comité d'organisation.

M. E. Paris. — Mesdames, Messieurs, la Commission d'organisation du Congrès de l'Enseignement technique (Congrès que M. le Ministre du Commerce a bien voulu instituer par décret en date du 11 juin 1898) s'est réunie pour la première fois le 25 avril 1899 sous la présidence de M. Léo Saignat, Président du Comité permanent.

Il y a donc un peu plus de quinze mois que nous préparons ce Congrès, guidés dans nos efforts par l'expérience de M. le Directeur Bouquet, notre dévoué Président, aidés par les conseils éclairés de nos collègues de la Commission d'organisation.

C'est le septième Congrès qui réunira tous ceux qui s'intéressent à l'Enseignement industriel et commercial.

Arrivant à la fin de ce siècle, au milieu de cette Exposition qui en est comme le couronnement et qui est en même temps la plus grande manifestation du travail dans toutes les branches de l'activité humaine, ce Congrès devait, lui aussi, avoir son importance par les questions qui y seront discutées et par le nombre des adhérents.

Dès le mois de juillet, plus de 30 000 circulaires ont été envoyées tant en France qu'à l'étranger. Et si les adhésions sont arrivées en si grand nombre, nous devons remercier les membres étrangers du Comité permanent, qui ont bien voulu nous seconder; nous devons remercier également MM. les présidents des associations d'anciens élèves, ainsi que les sociétés scientifiques et les sociétés d'enseignement, MM. les directeurs des principales écoles d'enseignement technique, et enfin la presse, qui a mis si gracieusement à notre disposition son précieux concours.

1 330 adhérents se sont fait inscrire, et si tous ne peuvent cette

semaine suivre vos travaux, soyez persuadés qu'ils liront avec intérêt les rapports si documentés qui ont été faits sur les différentes questions du programme ainsi que les discussions qu'ils provoqueront.

Peut-être vous sera-t-il agréable de connaître la répartition des adhérents par pays.

Voici cette répartition :

Grande-Bretagne	86	Hongrie	9
Autriche	70	Japon	8
Allemagne	42	Danemark	7
Russie	36	Suède	6
Italie	31	Roumanie	5
États-Unis	29	Norvège	4
Belgique	27	Mexique	4
Espagne	21	République Argentine	4
Pays-Bas	14	Canada	2
Suisse	13	Brésil	1
Portugal	11	Pérou	1
Grèce	10	Turquie	1

France 888

Soit 442 membres des pays étrangers et 888 français, d'où un total de 1 330 adhérents.

Les travaux vont commencer simultanément dans les deux sections.

M. le Président vous disait que la commission aurait voulu soumettre au Congrès d'autres questions tout aussi intéressantes que celles inscrites au programme ; malheureusement, il fallait se limiter et faire une sélection parmi celles proposées.

C'est ainsi que les questions se rapportant à l'enseignement des langues vivantes, de la géographie économique et du dessin, à l'Enseignement technique dans les universités, aux bourses de voyage, etc., ont dû être écartées.

Nous sommes persuadés que les Congrès ultérieurs mettront à leur ordre du jour ces sujets qui ont tant d'importance pour le développpement et le perfectionnement de l'Enseignement technique dans le monde entier.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la tâche de votre comité d'organisation est maintenant terminée ; nous vous prions de constituer votre bureau définitif afin que vous puissiez aborder sans retard l'examen des questions qui sont soumises à vos délibérations.

Vous avez à nommer un président du Congrès, des présidents pour chacune des sections, un certain nombre de vice-présidents et des secrétaires.

M. Léo Saignat. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Léo Saignat.

M. Léo Saignat. — Mesdames, Messieurs, permettez-moi, avant tout, de vous faire une proposition qui ralliera, j'en suis sûr, tous vos suffrages : je vous demande de désigner, en qualité de président du Congrès, le dévoué président de votre Comité d'organisations, M. Bouquet, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce. (*Adhésions unanimes. — Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous remercie sincèrement de la marque de confiance que vous voulez bien me donner ; je vous promets d'apporter, dans l'accomplissement des fonctions dont vous m'honorez, sinon l'autorité et la haute compétence de certains de nos collègues, du moins une bonne volonté absolue. (*Très bien ! Très bien !*)

Il va être procédé à la nomination des vice-présidents français et étrangers ; nous commencerons, si vous le voulez bien, par ces derniers.

Il y aurait lieu, je crois, de nommer deux vice-présidents pour chacun des pays qui sont représentés au Congrès, soit par des délégués officiels, soit par un nombre d'adhérents assez considérable (*adhésion*) ; c'est ce qui s'est fait, du reste, dans les congrès antérieurs.

L'*Allemagne* n'a pas envoyé de délégués officiels, mais elle est représentée ici par plusieurs membres du Comité permanent.

Comme ces Messieurs ne désirent assister qu'aux travaux de la section commerciale, il n'y a lieu de désigner qu'un seul vice-président allemand.

Je vous propose M. le Dr Stegemann, conseiller du gouvernement, président de l'Alliance allemande pour l'enseignement commercial, vice-président du Congrès de Venise et membre du Comité permanent depuis près de deux ans. (*Applaudissements.*)
(M. le Dr Stegemann est nommé vice-président.)

M. le Dr Stegemann n'est pas présent, mais il pourra, je l'espère, prendre part à nos travaux à partir de demain.

Pour l'*Autriche* :

Nous proposons à vos suffrages M. Fr. de Stadler Wolffersgrun, chef de division au ministère de l'Instruction publique à Vienne. (*Applaudissements.*)

(M. Wolffersgrun est nommé vice-président.)

M. le Président. — M. Wolffersgrun n'est pas présent, mais il assistera certainement à la séance de demain.

Comme j'ignore la section à laquelle il désire se faire inscrire, je vous propose de désigner, en qualité de représentant de l'Autriche, dans la section aux travaux de laquelle M. Wolffersgrun n'assistera pas, M. Fr. Minkus, conseiller d'administration du Musée des Arts décoratifs à Linz, membre du jury de la classe 6, pour l'Autriche. (*Applaudissements.*)

J'ai l'honneur de vous proposer, comme vice-présidents pour la *Belgique*, M. Eugène Rombaut, inspecteur général de l'Industrie et de l'Enseignement professionnel, à Bruxelles, pour la section industrielle ; et M. Paul Wauters, ingénieur, inspecteur au ministère de l'Industrie et du travail à Bruxelles, pour la section commerciale. (*Nouveaux applaudissements.*)

Sont également nommés, par acclamations, en qualité de vice-présidents :

Pour l'*Espagne* :

M. Gonzalo Reparaz, professeur de géographie commerciale, à Madrid.

Pour les *États-Unis* :

M. le Pr E.-J. James, de l'université de Chicago.

Pour la *Grande-Bretagne* :

M. Gilbert Redgrave étant empêché d'assister aux séances, le Congrès désigne en qualité de vice-présidents :

M. Thomas Snape, délégué du comité de l'instruction technique du comté de Lancashire.

Sir Philip Magnus, secrétaire de l'institut de la Cité et des corporations de Londres.

Pour la *Grèce* :

M. C. Stephanos, professeur à l'université, secrétaire général de la Société biotechnique hellénique à Athènes.

Pour la *Hongrie* :

MM. Charles Hegedüs, directeur de l'école supérieure d'industrie de l'État à Budapest ; le Dr Bela Schack, inspecteur général des écoles supérieures de commerce, au ministère des Cultes et de l'Instruction publique à Budapest.

L'*Italie* devait être représentée au Congrès par quatre délégués :

MM. le sénateur Stanislas Cannizzaro, vice-président du Sénat,

Le commandeur Ghérardo Callégari, directeur, chef de bureau au ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce,

Fradeletto, député, professeur à l'école supérieure de commerce de Venise,

Le commandeur C. F. Ferraris, professeur de statistique, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Les trois premiers, par suite des circonstances douloureuses que vous connaissez, n'ont pu venir assister à nos travaux ; je dois, à ce sujet, vous communiquer une dépêche adressée à M. Jacques Siegfried, l'un des membres du Comité d'organisation, par M. Pascolato, président du Congrès d'enseignement commercial de Venise, député au Parlement et actuellement ministre des postes et télégraphes en Italie.

En voici le texte :

« Veuillez être interprète mes bons souhaits salutations bien « cordiales auprès membres congrès enseignement technique « auquel deuil national et mes devoirs de ministre empêchent « participer personnellement. — Pascolato. »

Vous serez d'avis j'en suis sûr qu'il convient de répondre à cette dépêche par une lettre dans laquelle j'exprimerai à notre collègue les sentiments d'horreur qu'éprouvent tous les mem-

bres du Congrès pour l'attentat odieux dont S. M. le Roi d'Italie a été victime, nos sentiments de condoléance et de sympathie pour la nation italienne et enfin les vifs regrets que nous cause l'absence de M. Pascolato, étant données surtout les circonstances si pénibles qui le retiennent loin de nous. (*Très bien ! Très bien !*)

Je vous demande de nommer vice-président le seul des délégués de l'Italie qui ait pu assister à nos travaux :

M. le Commandeur Ferraris (C.-F.), professeur de statistique, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. (*Applaudissements*).

Sont nommés également :

Japon : M. Tanaka (Yudzuron), docteur en droit.

Mexique : M. Alvarez (Manuel-F.), ingénieur, directeur de l'école des arts et métiers de Mexico.

Norvège : M. Polaczek (Carlo), directeur de l'école de commerce de Christiania.

Pays-Bas : M. Pynacker-Hordyk (C.), membre de la 1re Chambre des États-Généraux, président de l'Union nationale de l'Enseignement commercial.

Pérou : M. Deustua (Aléjandro-O.), professeur à la faculté des lettres de l'Université de Lima.

République Argentine : M. Séré (Pedro), vice-consul de la République Argentine au Havre.

Russie : MM. Raffalovitch (Arthur de), membre du Conseil du ministre des Finances, conseiller d'État actuel ; Ovsiannikoff (Boris), professeur de l'Institut électrotechnique, à Saint-Pétersbourg, assesseur de collège.

Suède : MM. le Dr Munthe (A.-W.), directeur de l'école supérieure de commerce de Scharton à Stockholm ; le Dr Ramm (Axel-Anders), censeur de la comptabilité municipale de Gothembourg.

M. le Président. — Il nous reste à désigner des vice-présidents pour la *Suisse* qui, sans avoir envoyé des délégués officiels, est représentée à ce Congrès par un nombre d'adhérents assez important.

Le Congrès désigne :

MM. le Dr Schmidlin (Ulrico), secrétaire de la division de l'Enseignement à Berne ; Schurter (Jean), prorecktor de l'école supérieure de jeunes filles de Zurich, président de l'Association des professeurs des écoles de commerce suisses.

M. le Président. — J'ai l'honneur de vous proposer de nommer, comme vice-présidents *français*, en première ligne, M. Saignat (Léo), président du Comité permanent... (*Vifs applaudissements.*)

Je vois que ce choix est unanimement ratifié.

En second lieu, je vous propose de désigner M. le colonel Laussédat, vice-président du comité d'organisation, directeur du Conservatoire des arts et métiers, qui, par son état de santé, est empêché d'assister à nos travaux d'une façon régulière. (*Applaudissements.*)

Comme vice-présidents chargés de présider les sections, nous vous proposons de désigner :

Pour la section industrielle,

M. Buquet (Paul), directeur de l'école centrale des arts et manufactures, membre du comité d'organisation, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique. (*Vifs applaudissements.*)

Pour la section commerciale,

M. Siegfried (Jacques), inspecteur régional et membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique qui, vous le savez, est un des promoteurs de l'enseignement commercial en France et qui a déjà assisté, en qualité de vice-président, à tous les Congrès de l'Enseignement technique. (*Vifs applaudissements.*)

La Chambre de commerce de Paris était représentée dans le Comité d'organisation par son président, le regretté M. Masson, que nous avons eu le malheur de perdre récemment ; nous vous proposons de nommer, pour représenter parmi nous cette compagnie, M. Mesureur, membre de la Chambre de commerce de Paris et du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, président de la société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers, et ancien vice-président du Congrès de Bordeaux. (*Vive adhésion.*)

Un certain nombre de ministères français ont bien voulu se faire représenter à ce Congrès ; nous vous demandons de nommer vice-présidents MM. l'Intendant Gardieu, directeur de l'école d'administration militaire, délégué du ministère de la guerre ; — Martel (Félix), inspecteur général de l'Instruction publique, membre de la Commission d'organisation ; — Leblanc (René) inspecteur général de l'Instruction publique, délégués du ministère de l'Instruction publique.

Enfin, le ministère du commerce, déjà représenté par votre président, a désigné comme délégué officiel M. Jacquemart, inspecteur général des écoles nationales d'arts et métiers et de l'Enseignement technique, que je vous propose de nommer vice-président. (*Assentiment.*)

Le secrétaire général du Comité d'organisation, M. Lagrave (Michel), ne pourra pas assister d'une façon régulière à nos séances, à cause des nombreux travaux dont il est chargé en ce moment ; je vous propose de nommer également *secrétaire général* M. Paris (E.), notre distingué et dévoué secrétaire général adjoint, qui a assumé effectivement toute la lourde tâche de notre organisation. (*Vifs applaudissements.*)

Les fonctions des secrétaires des sections seront particulièrement absorbantes et nous vous proposons de les confier :

A MM. Renouard (Alfred), ingénieur, président honoraire de l'association amicale des anciens élèves des écoles supérieures de commerce ; — et Hussenot de Senonges, inspecteur régional de l'Enseignement technique, pour la section commerciale.

A M. Neveu, secrétaire général de l'association des anciens élèves de l'école centrale, pour la section industrielle. (*Très bien ! Très bien ! Assentiment général.*)

Personne ne demande la parole ? Le bureau est constitué et je déclare ouverte la session du Congrès international de l'Enseignement technique de 1900.

Fixation de l'ordre du jour des travaux du Congrès.

M. le Président. — Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter pour les travaux du Congrès l'ordre du jour suivant :

		Section commerciale.	Section industrielle.
Mardi 7. .	de 9 à 12 h.	*Professorat commercial.*	*Enseignement industriel pour les jeunes filles.*
	à 2 heures.	*Visite au Conservatoire national des arts et métiers.*	
	à 4 heures.	*Visite à l'école centrale des arts et manufactures.*	
Mercredi 8	de 9 à 12 h.	*Enseignement commercial pour les jeunes filles.*	*Professorat industriel.*
	à 2 heures.	*Visite à l'école des hautes études commerciales.*	
	à 4 heures.	*Visite à l'école supérieure de commerce.*	
Jeudi 9. .	de 9 à 12 h.	*Cours commerciaux destinés aux adultes.*	*Écoles d'apprentissage.*
	de 2 à 5 h.	(*Pas de séance.*)	*Moyens de retenir les élèves dans les écoles pratiques d'industrie.*
Vendr. 10	de 9 à 12 h.	*Bureau commercial.*	*Cours industriels destinés aux adultes.*
	de 2 à 5 h.	*Séance générale: Conclusions; Règlement du Comité permanent.*	
Samedi 11	à 9 heures.	*Séance générale: Conclusions; Règlement du Comité permanent (suite). — Clôture.*	
	à 7 h. (soir)	*Banquet.*	

L'ordre du jour est adopté.

M. le Président. — Les séances de sections auront lieu dans cette salle et dans la salle voisine.

Quant aux séances générales, vu le grand nombre de congressistes ici présents, je vous propose, Messieurs, de décider qu'elles auront lieu dans le grand amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers qui a été mis gracieusement à notre disposition.

Cette salle contient 600 places et nous pourrons y être un peu moins à l'étroit. (*Adhésion unanime.*)

Il n'y a pas d'opposition?

Il en est ainsi décidé.

Dans les séances générales, nous aurons à examiner les conclusions qui auront été adoptées par les sections et à discuter le règlement du Comité permanent.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'à la suite des congrès de Bordeaux il a été institué un comité permanent chargé d'assurer l'exécution des résolutions votées dans les congrès précédents et de la préparation des congrès à venir.

Il y a donc intérêt à fixer avec précision son mode de fonctionnement et c'est dans ce but qu'il a été préparé un projet de règlement qui sera soumis à vos délibérations. Des exemplaires de ce règlement sont à votre disposition.

Afin que la discussion soit aussi complète que possible, il serait bon, je crois, que ceux de nos collègues qui auraient des observations ou des amendements à présenter voulussent bien les faire connaître au bureau avant la séance où cette discussion sera à l'ordre du jour.

Il me reste à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'après tous ces travaux très utiles, mais quelquefois un peu arides, nous aurons une dernière réunion d'un caractère tout amical et que le samedi 11 aura lieu, à l'hôtel des Sociétés savantes, le banquet de clôture.

Je prie ceux de nos collègues qui désireraient y assister de se faire inscrire le plus tôt possible.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour proposé pour les travaux du Congrès?

L'ordre du jour est ainsi fixé.

Avant de lever la séance, je dois, Messieurs, vous donner connaissance d'une communication que j'ai reçue en qualité de président du Comité d'organisation, mais qui, je crois, s'adressait plutôt au président du Congrès ; c'est une lettre envoyée par le Bureau international de la Paix, de Berne, et qui est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Par mandat des Sociétés de la Paix, nous avons le plaisir d'envoyer aux membres du Congrès, dont vous êtes le Président, le salut cordial de ces Sociétés, représentées par nous d'une manière permanente. Les questions sur lesquelles votre Congrès est appelé à délibérer sont d'une importance majeure et leur solution intéresse le mouvement pacifique, qui reconnaît dans les unions internationales pour les intérêts économiques un de ses meilleurs auxiliaires et l'un des moyens les plus efficaces de rapprocher les hommes et les peuples en éveillant en eux des sentiments de solidarité et de concorde.

Nous sommes convaincus que vous examinerez aussi à ce point de vue les questions que vous allez traiter et que vous contribuerez ainsi à l'avènement d'une ère de paix et de bon vouloir au sein de la famille humaine.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée, avec les vœux que nous formons pour le succès de vos travaux.

« *Pour le Bureau international de la Paix,*

« Élie Ducommun,

« secrétaire honoraire. »

« P. S. — Le Congrès universel de la Paix se tiendra du 30 septembre au 5 octobre. S'adresser au Bureau français de la Paix, 6, rue Favart. Prière de visiter l'Exposition de la Paix (économie sociale, section suisse). »

Je crois, Messieurs, que nous ne pouvions mieux terminer cette première séance, car la lecture de cette lettre interprète,

sans aucun doute, les sentiments de tous ceux qui sont ici. (*Adhésion.*)

Je suis convaincu, en effet, qu'en dehors des sentiments d'estime réciproque que font naître nos Congrès entre ceux qui y prennent part, il ne pourra en résulter, dans l'avenir, que des sentiments d'union et de concorde entre les peuples, c'est-à-dire entre tous les membres de la grande famille humaine. (*Vifs applaudissements.*)

Personne ne demande plus la parole ?

Je rappelle à nos collègues que les deux sections se réuniront demain mardi, à 9 heures.

La séance est levée.

(La séance est levée à 3 heures un quart.)

VISITE DE MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE

PRÉSIDENT D'HONNEUR DU COMITÉ DE PATRONAGE

VISITE DE

MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE

PRÉSIDENT D'HONNEUR DU COMITÉ DE PATRONAGE

(Mardi 7 août.)

M. le Ministre du commerce, président d'honneur du Comité de patronage, afin de mieux prouver le haut intérêt qu'il porte à l'Enseignement technique, industriel et commercial, a bien voulu, le mardi 7 août, à 9 heures du matin, présider les premiers travaux du Congrès, c'est-à-dire l'ouverture des séances de sections.

M. le Ministre, accompagné de M. Michel Lagrave, sous-directeur au Ministère du commerce, a été reçu au Palais des Congrès par M. Louis Bouquet, directeur de l'Enseignement technique au ministère du commerce, président du Congrès, et par tout le Bureau.

Les deux sections étaient réunies.

Allocution de M. Louis BOUQUET, Président du Congrès.

Monsieur le Ministre,

Au nom du Congrès de l'Enseignement technique, je vous adresse nos plus vifs remerciements pour l'honneur que vous nous faites en venant assister quelques instants à nos travaux.

Vous connaissez l'œuvre que nous poursuivons ici. Vous la poursuivez vous-même dans les Conseils du gouvernement : c'est la diffusion de plus en plus complète de l'enseignement industriel et commercial à tous les degrés.

Le nombre considérable des personnes qui ont adhéré à notre Congrès et qui sont venues de tous les pays assister à nos travaux

vous prouve suffisamment que nous sommes dans la bonne voie en poursuivant le développement de l'Enseignement technique, et que, de plus en plus, l'opinion publique se rend compte que cet enseignement répond aux besoins de nos civilisations, qui portent chaque jour davantage leur activité vers la production économique.

Aussi, Monsieur le Ministre, sommes-nous doublement encouragés dans nos travaux, d'abord par votre présence et par le concours et la sympathie que vous avez bien voulu prêter au Comité d'organisation depuis le moment où il a commencé ses travaux préparatoires.

Vous avez bien voulu accepter la présidence du Comité de patronage et, sous une forme plus effective encore, prêter votre concours à son organisation, puisque votre département a pris en charge une partie considérable des frais qui lui incombaient.

Au nom du Congrès de l'Enseignement technique, je vous adresse mes plus vifs remerciements. (*Applaudissements.*)

Discours de M. MILLERAND, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier mot doit être une parole de remerciement pour le Congrès de l'Enseignement technique qui m'a fait le très grand honneur de m'offrir la présidence d'honneur de ses assemblées. Ne fût-ce qu'à ce titre, je n'aurais pas voulu manquer de venir ce matin vous exprimer de vive voix et la sympathie du Gouvernement de la République et l'intérêt personnel très vif que je porte à vos travaux.

Aussi bien, n'aurais-je pas été rattaché à vous par ce lien tout particulier, je n'en aurais pas moins considéré que c'est un devoir de me rendre aujourd'hui au milieu de vous.

Ce Congrès est, en effet, un des plus importants que l'Exposition ait vus se rassembler : important par le nombre de ses adhérents, d'abord — et votre président qui a tant fait pour son succès pouvait le constater avec une légitime fierté : il est peu de Congrès qui aient eu un succès aussi considérable que celui

de l'Enseignement technique — Important, dis-je, par le nombre de ses adhérents, il l'est plus encore par l'objet même de ses travaux.

Ce que vous venez étudier ensemble, pendant ces quelques jours, c'est, en effet, une des questions qui, à l'heure actuelle, préoccupent le plus passionnément toutes les puissances du monde. L'instruction a été, il y a longtemps déjà, la passion prédominante des peuples qui ont compris que la collectivité ne valait qu'autant que valait l'individu et qui ont voulu donner à chacun de ses membres la plus grande valeur intellectuelle et morale possible. Mais, à mesure même que le progrès s'est accompli, à mesure que cette idée, si importante et si simple, de la nécessité de l'instruction, s'est répandue, un nouveau progrès s'est fait. On s'est aperçu qu'il ne suffisait pas de donner de l'instruction, qu'il fallait encore donner une certaine instruction, qu'il fallait adapter aux besoins, aux nécessités de la vie l'instruction qu'on distribuait, que ce n'était pas assez de distribuer à tous les jeunes gens, sous forme commune, j'allais dire banale, la même instruction, la même nourriture, qu'il fallait encore la varier et la diversifier selon la tâche que ceux qui la recevaient étaient appelés à accomplir dans l'avenir.

Au lieu d'une instruction partout et pour tous la même, on s'est aperçu bientôt qu'il était important, qu'il était indispensable de donner, suivant les milieux, suivant les aptitudes, suivant les nécessités, une instruction qui préparât plus directement celui qui la recevait aux fonctions qu'il devrait occuper dans l'avenir; et, en même temps qu'on continuait à doter chaque être de cette instruction générale, qui doit en faire un homme et un citoyen, on se préoccupait, avec infiniment de raison, de donner cet enseignement particulier qui s'appelle l'Enseignement technique, l'Enseignement commercial, l'Enseignement industriel, et qui a précisément pour but de rendre à la nation qui le donne des jeunes gens, des jeunes filles capables, non seulement de tenir dans la vie la place à laquelle ils ont droit, mais encore d'avoir le plus tôt possible en mains l'outil nécessaire pour gagner leur vie et pour rendre à la nation le plus de services possible. (*Bravos et applaudissements.*)

Ce but, si général et si précis en même temps, toutes les nations du monde l'ont, l'une après l'autre, aperçu.

M. le Président du Congrès voulait bien rappeler tout à l'heure que le Ministre du Commerce qui a, en ce moment, l'honneur de vous parler, attache à l'Enseignement technique une importance particulière.

J'ai, en effet, depuis les quelques mois que je suis au Ministère du Commerce, avec l'aide de mes collaborateurs, fait tout ce que je pouvais pour développer cet enseignement technique, et j'ai bien le droit de dire, sans froisser aucune susceptibilité, que depuis une dizaine d'années, pour ne pas remonter plus haut, la France, dans cette voie, a fait des progrès considérables. Elle n'a, en agissant ainsi, fait que suivre l'exemple qui lui était donné par ses voisines, l'Allemagne et la Suisse, pour ne prendre que ces deux exemples. L'Allemagne et la Suisse nous avaient depuis longtemps tracé le chemin : nous avons essayé de les suivre, et dans ce Congrès international, où l'on met en commun les résultats obtenus, je crois avoir le droit de dire que nous pouvons, sans prétention mais sans inquiétude, mettre à côté des résultats obtenus par ces nations ceux que nous avons conquis.

L'Angleterre fait, dans le même sens, pour arriver au même but, des efforts que tous vous connaissez. Il y a une émulation générale très heureuse entre les nations pour développer cette forme d'enseignement qui doit être si particulièrement utile.

Mais le problème le plus difficile, le plus délicat, le plus important, pour l'enseignement technique comme pour les autres genres d'enseignement, ce n'est pas d'avoir des élèves, c'est de former des maîtres ; et c'est pourquoi vous avez inscrit à votre ordre du jour, comme la question essentielle, je puis le dire, la question de la formation des professeurs de l'enseignement commercial et de l'enseignement industriel. Il n'y a pas, je le répète, de question à la fois plus vaste, plus importante, plus délicate. De la solution qui lui sera donnée dépend l'avenir de l'enseignement. Si l'on a dit : tel père, tel fils — à plus forte raison on a le droit de dire : tel maître, tel élève. Formez de bons maîtres, ayez un corps professoral digne de l'enseignement qu'il doit donner, et

nous pouvons être tranquilles sur les résultats que cet enseignement produira.

J'entends bien qu'en ce moment-ci, je traite la question d'une façon générale. Je sais les services rendus en France et dans les nations voisines par les maîtres qui se sont voués à cet enseignement : mais je sais aussi — et ils seraient les premiers à me dire que j'ai raison — que le développement des professeurs, que l'élévation de leur niveau, que la préoccupation de créer un corps professoral digne de sa mission, doit être le problème proposé le premier à nos méditations, le problème qui préoccupe avant tout ceux qui se sont voués à cette grande œuvre de l'Enseignement technique.

Aussi, Messieurs, recueillerons-nous avec infiniment d'attention et de soin les résolutions auxquelles vous aboutirez et les débats qui les auront précédées sur cette grave question.

Voulez-vous me permettre de vous dire que, pour le développement de l'Enseignement technique, ce ne sont pas seulement les maîtres professionnels qui peuvent et qui doivent apporter à cette œuvre un concours particulièrement utile et précieux, mais qu'il y a à côté d'eux des concours qui peuvent être aussi précieux, que non seulement il ne faut pas négliger, mais qu'il faut tâcher de provoquer, de stimuler. Je veux parler du concours de ces associations qui, en raison même de leur caractère, s'intéressent au développement de l'Enseignement technique. Je veux parler, pour la France, des Chambres de commerce, et, dans un autre ordre d'idées, à côté d'elles, des Bourses du travail.

A vrai dire, les Chambres de commerce ont depuis longtemps — ce leur était bien facile pour beaucoup de raisons — rempli à ce point de vue la tâche qui leur incombe. Elles font beaucoup, j'espère qu'elles feront plus encore pour l'Enseignement technique. Mais qu'il me soit permis de dire aux maîtres qui me font l'honneur de m'écouter, que les Bourses du travail, que l'élément ouvrier peut leur prêter un appui extrêmement utile et dont peut-être ni les uns ni les autres, ni les Bourses du travail ni les maîtres de l'Enseignement technique, ne se sont rendu encore suffisamment compte.

Ce n'est pas à dire que nous n'ayons obtenu de ce côté, en France, des résultats qui méritent d'être signalés. Il y a en France, en ce moment-ci et pour ne parler que d'elle, des Bourses du travail qui ont fondé des cours professionnels qui fonctionnent admirablement ; mais il n'est pas douteux que c'est de ce côté qu'il y a en même temps à stimuler le zèle, parce que c'est de ce côté, à mon avis, qu'on peut et qu'on doit obtenir la collaboration à la fois la plus active et la plus féconde, active et féconde à tous les points de vue pour l'œuvre de l'Enseignement technique, qui y trouvera des élèves et des collaborateurs tout désignés ; et j'ajoute, me plaçant à un point de vue plus général et plus élevé, au point de vue social, qu'il y a un très grand intérêt à nouer avec les syndicats professionnels, avec les Bourses du travail des relations étroites au point de vue de l'Enseignement technique, à montrer à ces associations, desquelles on est loin d'avoir encore tiré tout le bien qu'elles sont capables de faire, qu'elles peuvent très utilement, dans l'intérêt de leurs membres, dans l'intérêt général de la corporation, s'associer aux efforts que l'État, les départements, les municipalités font pour développer l'enseignement professionnel. Lier ainsi, nouer de cette façon les efforts de l'État, de l'initiative privée, des associations, c'est, Messieurs, décupler nos efforts ; et c'est pourquoi je me permets de signaler particulièrement aux maîtres et maîtresses qui m'écoutent l'importance qu'il y a pour nous, pour ceux qui se sont voués à cette grande œuvre, à relier de plus en plus nos efforts à ceux des Chambres de commerce et des Bourses du travail. (*Bravos et applaudissements.*)

Je vous demande pardon si je suis entré dans ces détails. A vrai dire je n'apprends rien à personne ici. Je veux simplement montrer, par ces quelques mots, à quel point je m'intéresse sincèrement à l'œuvre dont vous êtes les artisans.

Cette œuvre est internationale, c'est-à-dire qu'elle s'accomplit en ce moment-ci dans tous les pays, au même point de vue et par des moyens analogues. C'est pour moi un grand honneur et une grande joie de voir avec quel empressement les gouvernements étrangers ont répondu à l'appel que nous leur avons adressé. Il suffit de parcourir la liste des membres de votre

bureau pour s'apercevoir que les puissances étrangères ont délégué ici leurs représentants les plus autorisés. Je leur adresse une cordiale bienvenue, je les remercie d'être venus nous donner, par leur présence, à la fois un encouragement et une preuve que l'œuvre que nous faisons ici est une œuvre utile, comprise par tous et pour le développement de laquelle nous pouvons compter sur le concours universel. (*Bravos.*)

Vous allez accomplir en ces quelques jours une œuvre essentiellement utile ; vous allez approfondir des problèmes dont la solution est indispensable au développement régulier de l'Enseignement technique. Permettez-moi, en vous félicitant, de vous remercier cordialement.

L'œuvre de ces congrès internationaux, qui croît avec une si grande rapidité, qui a eu à notre Exposition de 1900 un succès si considérable, est une œuvre utile et féconde entre toutes, parce que les travaux en sont par eux-mêmes importants ; mais j'ose dire qu'autant peut-être que leurs travaux, la réunion dans une même salle d'hommes et de femmes venus de tous les points du monde, qui vivent dans des milieux différents, qui ne voient pas les choses sous le même angle, et qui viennent ici pendant quelques heures mêler leurs conceptions diverses, animés qu'ils sont par le même sentiment, obéissant au même idéal, cette réunion est par elle-même, et par elle seule, le plus grand service qu'on puisse rendre à la cause du progrès et de l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

De ce service, encore une fois, Mesdames et Messieurs, au nom du gouvernement de la République, je vous remercie et je vous félicite. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. le Président. — M. le Ministre, Messieurs, m'a exprimé tout à l'heure son regret de ne pas pouvoir assister complètement à nos travaux de ce matin.

Je vais de nouveau, en votre nom, lui adresser vos remerciements pour l'honneur qu'il vous a fait : puis nous allons reprendre les travaux commencés et nous réunir dans les deux sections, section industrielle et section commerciale. (*Très bien!*)

SÉANCES DES SECTIONS

SECTION COMMERCIALE

SÉANCE DU MARDI 7 AOUT 1900

Présidence de M. Jacques SIEGFRIED,
Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

ORDRE DU JOUR : *Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'Enseignement commercial?*

RAPPORTEUR : M. Félix MARTEL, inspecteur général de l'Instruction publique.

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

M. le Président. — MESDAMES, MESSIEURS, mon premier devoir est de vous remercier d'avoir bien voulu me nommer hier, en assemblée générale, président de la section commerciale. Noblesse oblige, et vous pouvez être certains que je m'efforcerai de me montrer digne de ce témoignage de confiance.

Nous devons beaucoup travailler si nous voulons nous maintenir au niveau des précédents congrès, dont la section commerciale s'est toujours fait remarquer par son activité et par les résultats intéressants et féconds qu'elle a obtenus ; car elle a eu le grand bonheur de voir ses travaux et ses vœux servir de guides aux pouvoirs publics et à tous ceux qui, à un degré quelconque, s'intéressent à l'Enseignement commercial. J'espère que le Congrès qui va s'ouvrir aura le même résultat. (*Applaudissements.*)

Je prie Messieurs les vice-présidents et M. le Secrétaire Renouard de vouloir bien prendre place au bureau.

Je vous proposerai de désigner, comme secrétaire adjoint, M. Hussenot de Senonges, inspecteur régional de l'Enseignement technique. (*Assentiment.*)

L'ordre du jour de la séance est le suivant : quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement commercial ?

Je donne la parole à M. Martel, inspecteur général de l'Instruction publique, pour présenter une analyse sommaire de son rapport.

M. Martel commence son exposé qui est bientôt interrompu par l'annonce de l'arrivée de M. le Ministre du Commerce dans la salle voisine où siège la section industrielle. La séance est suspendue afin de permettre à la section commerciale de se joindre à la section industrielle pour recevoir M. le Ministre. (Se reporter à la « Visite de M. le Ministre du Commerce ».)

A la reprise de la séance, M. le Rapporteur s'exprime en ces termes :

M. Martel. — Messieurs, je crois devoir, pour ceux de nos collègues qui viennent seulement d'arriver en séance, reprendre mon exposé et faire en quelque sorte le résumé de mon résumé.

Après avoir analysé, dans le rapport, les mémoires qui nous ont été transmis par quatre de nos collègues, j'ai cherché les points sur lesquels des discussions pouvaient se produire, notamment celui de savoir quelle était la valeur du concours qui pouvait être donné à l'Enseignement technique par les personnes appartenant au commerce,

A l'occasion du mémoire de M. Fivat, je me suis demandé s'il convenait d'exiger qu'un professeur fît, avant de débuter dans sa chaire, un stage dans une maison de commerce.

J'ai exposé quelle était l'organisation adoptée en France pour les écoles de commerce, faisant remarquer qu'en ce qui concerne les écoles supérieures, aucune mesure légale ni réglementaire n'a été prise pour la formation de leur personnel. Celui-ci est recruté par les directeurs et les conseils d'administration, soit parmi les membres de l'enseignement libre, soit

parmi les personnes ayant une compétence technique et pédagogique reconnue et habitant les villes où sont installées les écoles.

J'ai indiqué comment on avait jugé indispensable de prendre des mesures pour former les professeurs des écoles pratiques de commerce, et j'ai rappelé la création des sections normales à l'école des hautes études commerciales de Paris (hommes), à Lyon, et au Havre (femmes).

Relativement au professorat des écoles pratiques de commerce, j'ai rappelé que les aspirants au certificat d'aptitude, après avoir subi avec succès les épreuves, sont pourvus, dans la limite du nombre fixé par le ministre, d'une bourse d'études en Angleterre, en Espagne ou en Allemagne, suivant la langue dont ils ont prouvé la connaissance, et qu'ils doivent résider dix mois dans l'un de ces pays.

Tels sont les éléments sur lesquels la discussion pourra porter. Le Congrès aura notamment à décider s'il n'y aurait pas des mesures à prendre en ce qui concerne le recrutement du professorat de l'enseignement supérieur.

Une autre question qui ne pourrait être abordée qu'avec réserve, en raison de son caractère exclusivement français, c'est celle de savoir si l'on ne devrait pas assurer aux professeurs de l'enseignement supérieur des avantages analogues, au point de vue de la retraite, à ceux dont jouissent les professeurs des écoles pratiques. Il est vrai que ceux-ci, nommés et rétribués par l'État, subissent sur leur traitement la retenue du vingtième imposée à tous les fonctionnaires publics, tandis que les autres, n'étant pas fonctionnaires, ne sont pas soumis à la retenue obligatoire et doivent songer à s'assurer personnellement des ressources pour leur vieillesse. (*Applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Ces applaudissements montrent que M. Martel a fait un exposé extrêmement complet et lucide de la question. Je lui en exprime, au nom de la section tout entière, tous mes remerciements.

La parole est à M. Coquentin.

M. Coquentin, professeur honoraire à l'institut commercial

de Paris. — Je viens défendre devant vous ma proposition dont M. Martel a bien voulu parler favorablement dans son excellent rapport.

Elle est ainsi conçue :

« M. le Ministre du Commerce, par l'entremise et sur la pré-
« sentation des directeurs des écoles supérieures de commerce,
« fera appel au concours de notables commerçants de tout
« ordre, armateurs, banquiers, commissionnaires, courtiers, im-
« portateurs, exportateurs, etc. etc., pour instituer, pendant le
« cours de l'année scolaire, des *causeries familières* faites par
« eux sur l'ensemble de leurs transactions habituelles.

« Ces conférences, obligatoires pour tous les élèves, auront
« pour objectif de stimuler le goût du commerce et de faire con-
« naître pratiquement, au jour le jour, toutes les opérations de
« l'échange universel.

« Les commerçants qui voudront bien se charger de cette
« mission honorifique porteront le titre de « professeurs délé-
« gués de l'Enseignement technique ».

Ma proposition parle d'elle-même ; je n'y veux joindre que quelques très courtes considérations.

Ceux qui doutent de l'efficacité de l'Enseignement commercial (ils sont nombreux encore) disent : on n'enseigne pas le commerce à l'école. Le commerce s'apprend derrière le comptoir et dans le bureau, par la pratique journalière seulement.

Ils ajoutent :

Enseigner la comptabilité, ce n'est pas enseigner le commerce, c'est enseigner à enregistrer et à surveiller les opérations, mais ce n'est que bien faiblement inciter à les concevoir.

Vous faites des comptables, mais pas des commerçants. Vous ne faites pas naître l'amour du commerce, vous ne faites pas se développer l'esprit d'entreprise.

Nous voyons dans le monde commercial que souvent les meilleurs comptables font de piètres négociants, car l'esprit comptable n'est pas l'esprit commercial proprement dit. En vertu de sa faculté principale qui est l'exactitude, il modère et réprime plutôt l'amour des entreprises, lesquelles comportent toujours une certaine quantité d'aléas, de chances, de hasards.

Et ces mêmes sceptiques de notre enseignement continuent à nous critiquer en disant :

Ce qui manque le plus, ce ne sont pas les bons employés, les bons comptables, ce sont les bons négociants dont l'esprit synthétique sache concevoir et mener à bien les vastes entreprises, les opérations lointaines, les affaires de longue haleine. Votre haut Enseignement commercial demeure trop loin de la pratique, il le faudrait plus vivant, plus actuel, plus expérimental.

Eh bien, nous devons le reconnaître, ces critiques ne sont pas tout à fait sans valeur : il y a évidemment dans nos méthodes des lacunes à combler. Il faut développer chez nos jeunes gens, mieux que nous ne le faisons, le goût réel des affaires, l'amour des entreprises.

Notre enseignement, très scientifique, trop peut-être, du commerce a besoin d'être complété par *une initiation à l'art commercial* que peuvent seuls donner ceux qui pratiquent réellement, journellement, constamment le commerce ; ceux qui l'aiment et qui savent par une expérience personnelle que le commerce est une activité aussi utile, aussi honorable, aussi respectable que beaucoup d'autres auxquelles vont les admirations si souvent irraisonnées des foules.

On ne voit pas, on ne dit pas assez que le gain commercial est toujours le salaire de services rendus, et qu'on ne démérite pas quand on s'enrichit dans les affaires parce que l'on opère au bon moment, au bon endroit et de la bonne manière ; on ne dit pas assez que la considération publique s'attache, le plus souvent, bien plus à l'intelligence déployée, à l'activité dépensée qu'au gain réalisé. Et c'est un commerçant seulement, un commerçant en exercice, qui peut dire ces choses-là, les expliquer, les faire voir en lui.

Pour enseigner le commerce, prenez des commerçants.

J'avais pensé d'abord à vous proposer de créer des divisions mixtes dont les élèves passeraient la matinée dans des maisons de commerce et l'après-midi à l'école. Je crois que la chose se pourrait tenter, surtout dans les écoles de villes industrielles secondaires, où la surveillance serait plus facile que dans les centres très populeux. Mais j'y ai renoncé, parce que ce projet

s'éloignait trop de la question qui nous est soumise, et que j'ai craint la juste sévérité de M. Martel.

Je ne vous propose donc pas, pour combler la lacune qui existe véritablement dans notre enseignement, d'envoyer les élèves dans les maisons de commerce ; je vous propose *de prier les chefs de maisons d'entrer dans l'école,* de temps en temps, pour y raconter, en des causeries de bons pères de famille et de bons citoyens, comment se font les affaires, comment elles se conçoivent, et avec quel art particulier on les mène à bien. Nous avons le commerce par écrit, ayons le commerce parlé.

Ces causeries auraient, outre leur valeur intrinsèque incontestable, l'avantage de mettre en rapports les négociants et les élèves de nos écoles. Ne serait-ce pas là un excellent moyen de recrutement pour nos négociants qui pourraient commencer, dès l'école, à apprécier et à choisir d'avance leurs futurs collaborateurs ?

D'autre part, les procédés, les documents, toute la partie écrite du commerce enseignée dans nos écoles, gagnerait en actualité, en authenticité, en rapidité et en exactitude.

Je ne suis pas le seul qui ait signalé l'insuffisance de l'Enseignement pratique commercial. Beaucoup de bons esprits, parmi les hommes qui ont dirigé ou pris part à nos congrès, se sont arrêtés sur cette idée qu'il fallait y remédier.

Lors de notre dernier congrès, à Venise, j'ai été très frappé des bonnes idées exprimées par M. Hemelryk, de Liverpool, et je vous prie instamment de vous reporter au compte rendu que vous avez entre les mains. Je regrette que notre collègue ne soit pas là aujourd'hui, car il m'apporterait son appui, j'en suis sûr, celui « d'un simple homme d'affaires qui peut seulement parler de l'expérience acquise par lui-même dans la pratique ». Ce sont ses propres termes.

Et M. Louis Strauss, d'Anvers, nous vantant la pratique de l'école d'Anvers, nous a fait voir toute l'œuvre saine et bonne d'un professeur qui avait été dans les affaires, et qui, dit-il avec regret, « fut remplacé par un autre qui, malheureusement, n'avait pas la pratique des affaires ».

J'aurais d'autres autorités à invoquer devant vous, mais je

dois être court. Je n'ai plus qu'une simple observation à présenter.

Je vous prie de remarquer que ma proposition ne change absolument rien aux programmes de nos différentes écoles, ne trouble en quoi que ce soit le cours des études tel qu'il est établi et n'a, en aucune façon, le caractère d'une critique d'hostilité contre notre Enseignement commercial. Je sais trop la valeur et le dévouement de nos professeurs de l'Enseignement technique pour en parler à la légère. Ce serait d'autant plus déplacé de ma part que j'ai eu l'honneur de professer pendant quinze ans à l'institut commercial de Paris.

Reste l'objection qui résulte de la difficulté qu'on aura pour recruter ces professeurs-délégués de l'Enseignement commercial.

Eh bien, Messieurs, je crois fermement que ce sera beaucoup plus facile que vous ne le pensez. J'en atteste l'esprit de solidarité et de libéralisme qui va régner bientôt partout dans le monde commercial, et je vous prie instamment d'accepter ma proposition. Vous verrez, une fois de plus, combien il est vrai toujours que la fonction crée l'organe. Créez cette utile fonction, les professeurs viendront d'eux-mêmes s'offrir à vous.

J'exprime enfin le vœu que les commerçants se mêlent plus souvent à la direction et à l'enseignement des écoles de commerce. Ces écoles me semblent un peu trop isolées et éloignées du mouvement actuel du commerce général. Et c'est bien un reproche mérité que j'adresse aux commerçants.

Ce ne sont pas les écoles qui manquent à leur tâche, c'est le Commerce qui ne s'occupe pas assez des écoles. Je demande donc avec instance aux commerçants de s'occuper sérieusement de leurs écoles, qui ont été évidemment créées en vue de préparer, pour l'avenir, de bons commerçants, et pour le présent, de bons employés.

M. le Président. — La parole est à M. Heinzman Savino.

M. Heinzman Savino, professeur à l'institut supérieur de commerce d'Anvers. — Il existe deux degrés dans l'Enseignement commercial : le degré secondaire, destiné à fournir des employés, et le degré supérieur, destiné à former des chefs de

maisons et même des professeurs. Il serait indispensable, pour la clarté de la discussion, que l'on ne généralisât pas, pour l'une et l'autre de ces deux branches réunies, les réformes à appliquer.

M. le Président. — M. Ferraris voudra sans doute nous donner des renseignements qui ne peuvent manquer d'être intéressants sur l'école supérieure de commerce de Venise, dont l'un des objets principaux est de former des professeurs pour les écoles de commerce. Je le prierai de vouloir bien prendre la parole sur ce point.

M. Ferraris, professeur de statistique, délégué du gouvernement italien. — On a transformé une partie de l'école supérieure de commerce de Venise en école normale en y créant, à côté de la section commerciale, quatre sections dites *magistrales* : 1° pour la comptabilité privée et publique (4 années de cours) ; 2° pour le droit (5 années de cours) ; 3° pour l'économie politique et la statistique (5 années de cours) ; 4° pour les langues étrangères (3 années). Il y a pénétration des enseignements entre les diverses sections. A la fin des cours, on reçoit un diplôme. Comme il n'y a pas d'autre école normale pour la comptabilité, tous les professeurs de cette matière sortent de l'école de Venise. Pour le droit, l'économie politique et les langues étrangères, il y a bien les diplômés des universités et des écoles spéciales de langues étrangères, mais pour assurer aux diplômés de l'école de Venise un certain privilège, on a fixé, par décret royal, que dans les concours pour les places vacantes, à parité de mérite, les diplômés de Venise auraient la préférence.

Pour les matières qui ne sont pas enseignées à Venise, comme les mathématiques, la chimie, les marchandises, la géographie, le dessin, etc., les professeurs sont choisis parmi les diplômés des universités ou des écoles spéciales. Le système dure depuis 30 ans et a donné d'excellents résultats. Les diplômés, dont on a parlé, sont appelés aussi bien à l'Enseignement supérieur commercial qu'à l'Enseignement commercial des autres degrés.

M. le Président. — M. le délégué de l'école de Venise nous a

donné des renseignements extrêmement intéressants, qu'il me semble utile de compléter par un renseignement général.

En Italie, on enseigne la comptabilité dans toutes les écoles secondaires de l'université. C'est pour cette raison qu'il faut un grand nombre de professeurs de comptabilité. Ils sont formés à l'école supérieure de commerce de Venise, et cette préparation a un double avantage : 1° les élèves apprentis-professeurs, restant pendant quatre ans à l'école pour suivre le cours de comptabilité, deviennent très forts ; 2° ces élèves sont très utiles à l'école elle-même, parce que l'on y applique le système du « bureau commercial », dont la mise en pratique exige une surveillance très attentive de la part du professeur ou de ses adjoints. Or, ce sont précisément ces futurs professeurs qui surveillent les travaux, ce qui rend à l'école de Venise un très grand service.

Nous avons visité cette école l'année dernière, au moment du Congrès de Venise, et nous avons constaté qu'elle produisait des résultats très remarquables.

Je remercie M. Ferraris de sa communication, qui nous a vivement intéressés.

La parole est à M. Saint-Cyr Penot.

M. Saint-Cyr Penot, directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon. — Mesdames, Messieurs, M. le Rapporteur vous a expliqué d'une façon très claire comment se recrutent les professeurs pour les écoles pratiques de commerce, en France.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la question est plus délicate. En effet, la situation des professeurs de cet enseignement n'est pas du tout la même que celle qui est faite aux professeurs qui dépendent de l'administration de l'Instruction publique. D'une façon générale, sauf à Lyon et dans un très petit nombre de villes, ils n'ont pas de retraite assurée.

En outre, leur avancement est très lent, puisqu'il ne peut avoir lieu que sur place, ces professeurs ne passant pas d'une école dans une autre.

Parmi les différentes branches de l'enseignement des écoles supérieures, il en est pour lesquelles le recrutement des maîtres est assez facile, surtout dans les villes sièges d'universités, où les

professeurs des facultés peuvent très bien nous faire des cours pratiques de droit ou d'économie politique, spécialement au point de vue commercial. Il en est de même pour la géographie commerciale, bien que cette branche de la géographie générale ne soit pas encore très vulgarisée.

Le cours de marchandises présente plus de difficultés. Bien qu'il ait des rapports avec la chimie, il doit être fait par un spécialiste, qui l'envisage surtout au point de vue des besoins du commerce. On peut assez facilement trouver, surtout dans nos ports de mer, des courtiers ou des gens très experts en matière de marchandises, capables de donner un certain nombre de leçons, chacun sur sa spécialité.

J'estime que ce cours de marchandises est trop étendu, et que l'on devrait laisser à chaque école la faculté de le restreindre, de façon qu'elle pût n'avoir recours qu'à des spécialistes, tandis qu'aujourd'hui il est souvent difficile de trouver, dans une même ville, assez de gens en mesure de traiter avec compétence toutes les matières enseignées.

Mais le recrutement le plus difficile est celui des professeurs de comptabilité et de langues vivantes.

Pour la comptabilité, la difficulté vient de ce que le professeur doit unir la pratique à des connaissances théoriques. Pour trancher cette difficulté, on a proposé de faire faire des conférences par des négociants. L'idée est excellente, mais elle n'est guère pratique, car on trouvera difficilement des négociants disposés à distraire de leurs affaires le temps nécessaire pour faire des conférences. Plus tard, lorsque les écoles seront plus anciennes et qu'un grand nombre d'élèves seront devenus chefs de maisons, peut-être ces élèves se décideront-ils, par reconnaissance, à venir faire des cours de comptabilité. Dans tous les cas, on ne peut guère compter sur ce moyen pour constituer un enseignement qui exige des cours très réguliers et non pas des conférences accidentelles.

Il est absolument nécessaire qu'un professeur de comptabilité ait passé par les affaires. C'est pourquoi j'estime que le seul recrutement possible jusqu'à présent est de rechercher ce professeur parmi les anciens élèves des écoles de commerce, qui y

ont acquis des connaissances théoriques et qui ont ensuite passé quelque temps dans les affaires.

A Lyon, nous avions autrefois un professeur qui avait été dans les affaires. Pour le remplacer, nous avons pris un ancien élève de l'école des hautes études commerciales, que nous avons envoyé pendant 18 mois dans différents ports de mer et dans des maisons de commerce, afin de le mettre au courant des opérations commerciales. Depuis lors, il est resté en rapport avec les maisons et les banques de Lyon, ce qui lui permet de publier un journal qui traite précisément toutes les questions commerciales à l'ordre du jour.

Au point de vue de l'enseignement supérieur, la question du recrutement des professeurs ne peut pas être résolue autrement qu'elle l'a été jusqu'ici ; les écoles sont indépendantes au point de vue financier, et n'ont d'autre lien avec l'État que celui qu'entraîne leur reconnaissance par le gouvernement. Par conséquent, il serait très difficile de constituer une sorte d'école normale pour le recrutement des professeurs, avec nomination par l'État.

Je rappelle qu'au moment où les écoles de commerce ont été créées, on a compris tout de suite la difficulté qu'il y avait à leur trouver des professeurs. A cette époque, un comité, dont notre président, M. Siegfried, faisait partie, avait été formé sous la direction de M. Bamberger, directeur de la Banque de Paris. Il avait organisé un système de bourses attribuables à des jeunes gens sortant de l'enseignement public et qui voudraient se vouer à l'Enseignement commercial. On les envoyait pendant deux ans dans une école de commerce française et pendant un an à l'étranger. C'est un peu le système qui est suivi aujourd'hui pour le recrutement de l'enseignement secondaire commercial.

Cette fondation de M. Bamberger a produit de bons résultats dans l'enseignement supérieur. Les quelques jeunes gens qui ont reçu des bourses sont aujourd'hui professeurs de comptabilité dans les écoles de Paris ou de province.

On pourrait également recruter les professeurs de comptabilité parmi les jeunes gens ayant suivi la section normale de l'école des hautes études commerciales. Mais, avant de les nom-

mer professeurs, il serait indispensable de les faire séjourner un peu dans les différents ports de mer pour leur apprendre le grand commerce.

On a aussi proposé de nommer d'anciens commerçants. La chose n'est pas absolument impossible, mais je doute que l'on rencontre souvent le goût de l'enseignement assez prononcé chez des hommes qui ont terminé leur carrière commerciale. Il serait préférable de suivre la méthode inverse, c'est-à-dire de prendre des professeurs auxquels on inculquerait le goût du commerce.

M. le Président. — Je crois que maintenant nons sommes tous bien renseignés sur la question du recrutement professoral dans nos écoles françaises. Il serait surtout intéressant pour le Congrès de connaître comment ce recrutement est organisé dans les écoles étrangères. M. Munteanu, directeur de l'école supérieure de commerce de Galatz, m'exprime le désir de prendre la parole sur ce point. Nous entendrons avec plaisir les renseignements qu'il voudra bien nous donner en ce qui concerne la Roumanie.

M. G. Munteanu. — Mesdames, Messieurs, je crois que pour bien élucider la question qui nous occupe, il faudrait tout d'abord diviser l'Enseignement commercial en ses différents degrés, comme l'honorable M. Heinzman Savino l'a proposé tout à l'heure, et ensuite nous occuper de chaque branche séparément.

L'enseignement commercial se divise donc en deux degrés : l'enseignement commercial moyen et l'enseignement commercial universitaire. L'enseignement moyen peut se diviser à son tour en enseignement commercial inférieur et supérieur.

Dans l'enseignement commercial inférieur il ne peut pas être question d'une spécialisation sérieuse, car les élèves y entrent pourvus seulement de l'instruction primaire et âgés de 11 à 13 ans. Le point de vue principal qu'on doit considérer dans ces écoles, c'est de fortifier la culture générale, c'est-à-dire ce qui est de première nécessité pour tout le monde. Les études spéciales n'y viennent qu'en deuxième ligne. Les professeurs de ces écoles peuvent bien avoir fait leurs études ou

dans des écoles commerciales supérieures ou dans des universités. S'ils sont plus ou moins forts dans la spécialité, la question n'a pas grande importance. Il suffit que le professeur de comptabilité soit un spécialiste.

Dans les écoles commerciales moyennes supérieures, on reçoit des élèves ayant terminé les études moyennes inférieures et âgés de 14 à 16 ans. Ici la question change. A côté d'une solide instruction générale, il faut *bien fortifier* les élèves dans la spécialité. Aussi les professeurs doivent-ils être beaucoup mieux préparés dans la spécialité commerciale, et c'est pourquoi je crois qu'il faudrait préférer ceux qui ont fait des études moyennes complètes et des hautes études commerciales ou les licenciés et docteurs de l'université qui, après avoir fini leurs études universitaires, ont suivi des cours dans des écoles commerciales universitaires, telles que l'institut supérieur de commerce d'Anvers, l'école des hautes études commerciales de Paris ou l'école supérieure de commerce de Venise.

Dans leur contact de tous les jours avec les élèves, les universitaires voient les choses par le prisme de l'enseignement général, tandis que les licenciés en sciences commerciales voient les choses par le prisme de la spécialité. Les non-spécialistes sont toujours disposés à traiter les questions d'une manière purement scientifique, tandis que les spécialistes préféreront les discussions et les exemples de la spécialité. C'est seulement les derniers qui formeront l'atmosphère commerciale de l'école.

En ce qui concerne les écoles commerciales universitaires, là ne peuvent assurément devenir professeurs que les grands talents qui se sont distingués et qui s'imposent par leur valeur personnelle. C'est pourquoi leur choix ne devrait pas être réglementé.

Moi, personnellement, j'ai fait d'abord quatre classes réales (Realschule), puis j'ai suivi les cours d'une académie de commerce d'Autriche-Hongrie et enfin ceux de l'institut supérieur de commerce d'Anvers. Les professeurs de l'académie de commerce étaient tous des gens qui avaient fait leurs études à l'université. Aussi la spécialité commerciale n'était pas assez forte, et lorsqu'on obtenait le diplôme de bachelier ès sciences

commerciales, on aimait le commerce presque tout autant que les jeunes gens qui avaient fait des études classiques. J'ajouterai cependant que, depuis lors, les choses ont beaucoup changé.

A l'institut d'Anvers, la situation était tout autre. On se sentait dans la véritable université commerciale ; l'atmosphère y était vraiment mercantile ; et quand on finissait ses études, on avait la passion de la spécialité, car les professeurs y sont de grands spécialistes.

Chez nous, en Roumanie, en qualité de directeur de l'école supérieure de commerce de Galatz, j'ai eu l'occasion de constater le même état de choses. Les jeunes licenciés et docteurs qui nous viennent des universités se spécialisent difficilement, tandis que les licenciés en sciences commerciales apportent à l'école non seulement leur science, mais aussi l'amour de la spécialité et contribuent ainsi, dans une mesure infiniment plus grande, à former l'esprit commercial des élèves.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je crois que le meilleur système pour préparer les professeurs des écoles commerciales supérieures est celui de Venise, préconisé par M. Pascolato au congrès d'Anvers, et maintenant par l'honorable M. Carlo Ferraris, c'est-à-dire que ces professeurs doivent être recrutés de préférence parmi les diplômés des écoles commerciales universitaires, section normale.

M. le Président. — Nous remercions M. Munteanu de sa communication. Je prierai maintenant M. le docteur Bela Schack, inspecteur général des écoles supérieures de commerce de la Hongrie, de nous renseigner sur la question du recrutement professoral commercial en ce pays.

M. le Dr Schack. — La Hongrie compte aujourd'hui 37 écoles supérieures de commerce, 14 cours commerciaux pour jeunes filles et 90 écoles commerciales pour apprentis. Ces chiffres font aisément comprendre le soin particulier que le gouvernement hongrois apportait de bonne heure à la question de la formation des professeurs pour l'Enseignement commercial.

Déjà en 1872, le Ministère de l'Instruction publique de Hongrie, en réglant pour la première fois l'organisation des

écoles de commerce (bien que la Hongrie en possédât depuis 1830 et qu'il y eût, depuis 1857 même, des écoles supérieures de commerce), arrêta le mode de qualification des professeurs de l'Enseignement commercial. Il fut établi que les professeurs des branches de culture générale devaient être munis du diplôme de l'enseignement secondaire, tandis que pour les matières spéciales, ils étaient tenus de passer un examen devant la commission d'examen des professeurs de l'enseignement secondaire. Les matières spéciales ont été divisées, à ce moment-là, en *quatre* groupes : 1. — Arithmétique commerciale, comptabilité, théorie du commerce et correspondance commerciale ; 2. — Géographie et histoire du commerce ; 3. — Étude des marchandises ; 4. — Droit commercial et droit de change. Le premier règlement ne fait aucune mention des études préalables. L'examen se composait de quatre parties : une thèse à présenter sur un sujet donné, une épreuve écrite, l'examen oral et une classe à faire par le candidat.

La dernière organisation de nos écoles de commerce, publiée en 1884-1885, ne distingue plus que *trois* groupes des matières d'examen : 1. — Comptabilité, théorie du commerce et correspondance ; 2. — Mathématiques et arithmétique commerciale ; 3. — Étude des marchandises, chimie et technologie. A l'examen du premier groupe sont admis tous ceux qui, après avoir terminé leurs études dans une école secondaire ou école supérieure de commerce, ont suivi les cours d'une Université et ont fait un stage d'un an dans une grande maison de commerce. L'examen des deuxième et troisième groupes était accessible aux candidats ayant suivi les cours d'une université pendant huit semestres.

Dans la période de 1872 à 1895, 86 candidats ont passé l'examen conformément aux deux règlements ci-dessus mentionnés. Parmi ces 86 candidats, 43 ont subi l'épreuve du groupe de comptabilité, 29 celle du groupe de mathématiques et 14 celle du groupe des marchandises. Leur préparation a été, jusqu'en 1892, à la charge de l'école polytechnique de Budapest, pourvue depuis 1846 d'une section spéciale pour les études commerciales. Cette section fut dissoute en 1857, mais les

cours de comptabilité et d'arithmétique subsistèrent jusqu'en 1892.

C'est en 1895 que parut la nouvelle organisation des écoles supérieures de commerce de Hongrie. Cette organisation, actuellement encore en vigueur, amena la réforme de la qualification des professeurs en stipulant que l'enseignement des matières de culture générale (langues hongroise, allemande et française ; histoire, mathématiques, physique) ne pourra être fait que par des professeurs diplômés de l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement du droit et de l'économie politique, on exige le diplôme de docteur ès droit ou ès sciences politiques, et enfin pour l'enseignement des matières commerciales, il faut avoir passé l'examen devant une commission spéciale nommée à cette fin.

Les matières commerciales sont divisées, au point de vue de l'examen, en 3 groupes :

1. — Comptabilité, théorie du commerce et correspondance ;
2. — Arithmétique commerciale et politique ;
3. — Géographie commerciale, chimie et étude des marchandises.

Pour être admis à cet examen, il faut avoir acquis (à l'âge de 18 ans) le certificat de maturité d'une école secondaire, ou d'une école supérieure de commerce et ensuite avoir suivi, pendant au moins 8 semestres, les cours de l'université ou de l'école normale des professeurs de l'Enseignement commercial. A la fin du 4e semestre, les candidats sont tenus de subir une épreuve fondamentale portant : *a*) pour le groupe de comptabilité, sur les langues hongroise et allemande ; *b*) pour le groupe d'arithmétique, sur les mathématiques et la physique ; *c*) pour le groupe de géographie, etc., sur la géographie et la chimie. A la fin du 8e semestre, les candidats ayant subi avec succès l'épreuve fondamentale sont admis à l'examen spécial se composant d'une thèse sur un sujet donné, d'une épreuve écrite et d'un examen oral portant sur toute l'étendue des matières spéciales du groupe choisi par le candidat.

Pour fournir aux candidats les moyens d'approfondir leurs études et de faire des exercices pratiques dans les matières com-

merciales, le ministère de l'Instruction publique a fondé, en 1898, l'école normale d'Enseignement commercial annexée à l'académie commerciale de Budapest qui lui sert d'école pratique. L'école normale reçoit des candidats qui, sortant d'une école secondaire ou école supérieure de commerce, se sont fait inscrire à l'université ou à l'école polytechnique de Budapest. Les cours de l'école normale, destinés à compléter les cours de l'université et de l'école polytechnique, comprenaient dans l'année scolaire écoulée :

	HEURES PAR SEMAINE	
	COURS.	EXERCICES.
Arithmétique politique	2	2
Arithmétique commerciale	2	2
Comptabilité	2	2
Correspondance et théorie du commerce	2	2
Géographie commerciale	2	»
Exercices de cartographie	»	1
Exercices de technologie	»	2
Éléments de l'économie politique	2	»
Le style du commerce	1	»
Histoire du commerce	1	»
Le français commercial	»	3
L'allemand	»	3
TOTAL	14	17
	31	

Ces cours sont donnés par des professeurs de l'université, de l'école polytechnique, de l'académie commerciale et de l'académie orientale de commerce. Les honoraires sont de 400 couronnes par heure de semaine pour les cours théoriques et de 300 couronnes pour les cours pratiques. Les candidats payent une rétribution de 30 couronnes par semestre. Le budget annuel de l'école s'élève à 10 000 couronnes. A la tête de l'école normale se trouve un directeur ; les affaires administratives sont à la charge d'un secrétaire.

En dehors des cours théoriques et pratiques, les candidats assistent aux classes de l'académie commerciale où, surveillés par les professeurs, ils font eux-mêmes des leçons d'essai. Enfin, des excursions et voyages d'étude sont organisés pour visiter les principaux établissements d'industrie et de commerce.

Dans le semestre écoulé, les étudiants ont fondé un cercle d'étude où ils font des conférences et lisent leurs travaux.

Dans le premier semestre de son inauguration, l'école comptait 49 élèves ; dans le deuxième semestre, le nombre des élèves était de 30 ; dans le premier semestre de l'année scolaire écoulée, il y en avait 60 et dans le deuxième 54. L'âge des élèves était de 18 à 23 ans ; exceptionnellement, il y avait des candidats de 26, 27 et même 31 ans. La majorité (60 pour 100) des élèves s'était fait inscrire pour le groupe de comptabilité ; moins nombreux (27 pour 100) étaient les candidats du groupe de géographie-marchandises, et encore moins (13 pour 100) avaient choisi le groupe de mathématiques. Plusieurs d'entre eux avaient déjà passé l'épreuve fondamentale et même l'examen spécial. Quelques-uns trouvèrent des situations dans les écoles supérieures de commerce pour l'année scolaire qui va commencer.

J'ai estimé que l'organisation de l'école normale d'enseignement commercial de Budapest intéresserait les membres du Congrès, cette école étant du petit nombre des établissements fondés pour servir exclusivement à l'enseignement commercial. En Hongrie, nous avons, comme M. le Ministre du Commerce l'a dit au moment de sa visite, la ferme conviction que le bon professeur est la condition première d'une bonne école et que, par conséquent, la réforme de l'Enseignement commercial doit commencer par la formation des professeurs.

M. le Rapporteur. — C'est le rôle du rapporteur de préciser quelques points pouvant servir de bases aux conclusions auxquelles nous devons aboutir.

Les communications très intéressantes des représentants des divers pays étrangers nous montrent que, dans ces pays, le système des examens d'État pour le professorat est, en un point essentiel, entièrement différent de celui qui est suivi en France.

Si, dans mon rapport sommaire, j'ai fait une distinction entre les différents degrés, mais non entre les différentes matières de l'enseignement, c'est parce que je ne faisais pas un rapport critique.

En Hongrie et à Venise, on a critiqué l'organisation du professorat commercial français et on nous a reproché le caractère trop encyclopédique de nos examens qu'on paraît d'ailleurs avoir généralement évité à l'étranger. Peut-être pourrions-nous nous demander s'il ne convient pas d'avoir un professorat commercial divisé, non pas par degrés, mais par groupes d'enseignement.

M. le Président. — La parole est à M. Strauss, délégué de la ville d'Anvers, président honoraire du cercle des anciens étudiants de l'institut supérieur de commerce de cette ville.

M. Louis Strauss. — Je ne crois pas pouvoir m'occuper des questions d'administration intérieure des écoles, car les conditions ne sont pas les mêmes dans les différents pays ; elles varient souvent d'une école à l'autre dans la même contrée.

Après le discours de l'honorable délégué de Galatz, un ancien élève de l'institut supérieur de commerce d'Anvers n'a que peu d'observations à présenter.

On doit distinguer entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, car les professeurs doivent avoir des préparations différentes pour ces deux degrés.

Pour l'enseignement moyen ou secondaire, l'instruction doit être plus générale. Le professeur de sciences commerciales enseigne là plusieurs branches ; il doit avoir fait des études spéciales sérieuses. Mais à côté de ses connaissances commerciales, il lui faudra posséder des notions de pédagogie et à ce point de vue l'exemple de Venise peut être recommandé.

Mais pour les universités commerciales, pour les facultés de sciences commerciales, la garantie d'études pédagogiques n'a plus la même importance. Là, les leçons s'adressent à des jeunes gens en âge de comprendre leurs devoirs. Pour ces écoles supérieures, il convient d'avoir des licenciés, d'anciens élèves diplômés et initiés aux affaires. Et qu'on ne dise pas qu'ils sont pour ainsi dire introuvables. Il y en aura partout.

Tous les élèves des écoles supérieures ne sont pas fortunés et destinés à être des chefs de maisons importantes. Beaucoup ont des prétentions plus modestes ; beaucoup restent des employés. Il y a là une pépinière pour le professorat.

Quant à la proposition de M. Coquentin, elle mérite de fixer l'attention. Les anciens élèves des écoles supérieures, les commerçants peuvent être très utiles à l'enseignement. On doit les mettre à contribution pour renseigner les professeurs. Ils peuvent aussi compléter par des conférences l'instruction donnée par ceux qui sont chargés de faire un cours complet.

J'en dirai autant des courtiers dont parlait l'honorable directeur de l'école supérieure de Lyon. Les produits du commerce et la technologie industrielle doivent former un cours complet donné par un professeur. On peut être bien servi à ce sujet, car dans toutes les grandes villes industrielles et commerciales, il y a des chimistes qui font régulièrement les analyses pour le monde des affaires. Cependant, en dehors des cours, on peut, suivant les spécialités des régions faire faire des conférences par des courtiers, sur quelques articles qui seraient alors étudiés à un double point de vue. Ce serait encore un complément de l'enseignement régulier.

M. Snape, délégué du comité de l'instruction technique du comté de Lancashire, demande à parler en anglais et prie l'un des membres du Congrès de vouloir bien donner ensuite le résumé de son discours, pour ceux qui ne seraient pas suffisamment familiers avec la langue anglaise.

M. le Président. — M. Snape, comme vous l'avez évidemment tous compris, nous a donné de très intéressants détails sur l'école de commerce que l'on est en train de créer à Liverpool, et sur une autre école que l'on cherche aussi à fonder à Birmingham. Mais comme il ne nous a pas beaucoup parlé du professorat commercial, qui est la question à l'ordre du jour, je crois inutile de faire un résumé de son discours.

La parole est à Mademoiselle Malmanche, inspectrice des cours d'Enseignement commercial de la Ville de Paris.

Mlle Malmanche. — Je voudrais dire un mot sur une question qui nous préoccupe tous et à très juste titre : c'est celle de l'ampleur des programmes et des questions auxquelles les candidats au professorat ont à répondre.

Il faut évidemment que les professeurs qui sortiront triomphants de l'examen soient prêts à tout, et surtout à donner parfaitement bien cet enseignement nouveau qu'il importe de répandre.

Nous voulons, tout le monde le veut, que les professeurs aient des « clartés de tout », et il faudrait qu'ils puissent tout savoir pour mettre nos élèves à même de répondre aux multiples exigences de la vie.

Mais qu'arrive-t-il? C'est que lorsque sonne l'heure de l'examen, le candidat est en présence de spécialistes implacables, qui n'ont fait toute leur vie qu'une seule chose, qui la savent admirablement, et qui tous, à ce même moment des examens, exigent les réponses les plus satisfaisantes. (*Applaudissements.*) Cinq branches d'enseignement, cinq spécialités, cinq illustrations! il faut donc que le candidat puisse satisfaire ces hautes personnalités : est-ce possible?

Si le candidat a travaillé de façon à sortir de cette épreuve redoutable avec le diplôme tant désiré, ne doit-on pas craindre que cet effort suprême, fait dans la jeunesse, ne tarisse ou n'affaiblisse ses forces et ne nous laisse un fonctionnaire fatigué, exténué et désormais incapable de s'acquitter convenablement de sa tâche? (*Applaudissements.*)

Je dis cela comme je le pense, parce que j'ai eu le périlleux honneur d'être examinateur et parce que, je vous le confesse, les candidats m'inspirent une profonde pitié. Je me suis bien souvent demandé ce que donnerait, dans la vie pratique, ces grands efforts éparpillés sur des connaissances qui, évidemment, ont entre elles des parentés lointaines, mais qui ne sont pas absolument dépendantes les unes des autres. Et j'avais l'effroi que ces *clartés de tout* ne devinssent l'*obscurité* et la *stérilité* en tout.

Comment peuvent-ils, ces candidats, après avoir répondu à des questions de commerce, passer aux mathématiques, revenir aux systèmes de comptabilité ou à d'épineuses questions de droit et répondre de façon satisfaisante?

Demandez à un professeur commercial tout ce qu'on peut exiger en matière de pratique ; demandez-lui une culture générale sérieuse mais, de grâce, laissez-lui sa force intellectuelle, son

initiative, cette chose si précieuse dans l'enseignement, et qui, pour un professeur, fait seule la personnalité, l'individualité; laissez-lui le « moi », le « je », qui sont si odieux dans les autres choses de la vie. Défendez-lui de dire « jamais » et « toujours », deux mots qui ne doivent pas être prononcés dans l'enseignement.

Vous arriverez ainsi à former des professeurs qui garderont leur force, leur originalité, qui n'auront pas été écrasés par le poids d'études trop ardues pour leur intellect, qui donneront un enseignement plus simple pour certaines parties, plus spécialisé et plus complet pour d'autres, et qui rendront les services que vous attendez d'eux.

Comment pourrons-nous arriver à ce résultat? Peut-être est-ce une question de pénétration et d'étendue dans les interrogations faites par Messieurs les examinateurs. La question vaut la peine d'être étudiée avec soin. J'ai répondu à ce qu'a dit M. le Rapporteur Martel, et je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions vivement Mlle Malmanche du très intéressant exposé qu'elle nous a fait. Elle désirerait que, dans les examens pour le professorat, on demandât aux candidats des vues générales sur toutes les branches de l'enseignement, mais que chacun d'eux pût indiquer d'une façon plus précise la spécialité à laquelle il compte se vouer. Ce serait sur cette spécialité que les examinateurs pourraient être aussi implacables que Mlle Malmanche les a accusés d'être.

La parole est à M. Élie Mantout.

M. Élie Mantout, conseiller du commerce extérieur. — J'appuie le vœu de M. Coquentin, tendant à ce que d'anciens commerçants fassent des conférences dans les écoles supérieures. Je suis moi-même sorti d'une école de commerce, avec un très bon numéro, mais je dois dire qu'au point de vue pratique, j'étais encore dans l'enfance de l'art.

Contrairement à ce que pense M. le directeur de l'école de Lyon, je crois que les commerçants se dérangeraient volontiers pour venir apporter leurs lumières aux jeunes gens de nos écoles et pour leur expliquer la pratique du commerce. C'était aussi

l'opinion du regretté M. Masson. Les négociants ne se refuseraient pas plus à cela qu'ils ne se refusent à remplir le rôle de magistrats consulaires, et je suis convaincu que si le vœu était adopté par le Congrès, les Chambres de commerce se feraient un plaisir de procurer des professeurs ou des conférenciers.

M. Renouard, président honoraire de l'association des anciens élèves de l'école supérieure de commerce de Paris. — M. Coquentin a exprimé le désir que des commerçants fussent adjoints aux professeurs ordinaires pour les aider à se pénétrer de la pratique commerciale nécessaire. Je sors d'un Congrès, dont j'étais également secrétaire, celui des associations d'anciens élèves des écoles supérieures de commerce, et là une discussion justement s'est élevée relativement aux encouragements à donner à l'instruction des élèves en exercice.

Le président de l'association des anciens élèves de l'école des hautes études commerciales, M. Eissen, nous a appris que lorsque d'anciens élèves de son école s'étaient distingués comme explorateurs ou négociants, sur divers points du globe, son association faisait les frais de conférences avec projections pour les élèves, de façon à étendre leur instruction pratique ou à les intéresser sur un point quelconque d'exploration. De même, à l'école supérieure de commerce de Paris, la direction organise mensuellement des conférences spéciales sur des sujets déterminés d'actualité, et tous les élèves s'accordent à dire que ces conférences spéciales leur font une très grande impression et sont mieux retenues par eux que les leçons habituelles de leurs professeurs ordinaires.

Je me demande s'il n'y aurait pas lieu, pour les pouvoirs publics et les Chambres de commerce, d'encourager pécuniairement ou autrement ce genre de conférences, qui ne semble être en usage jusqu'ici que dans les deux écoles supérieures de commerce de Paris, mais qui serait introduit dans les écoles supérieures de commerce en général, sous le patronage des Associations d'anciens élèves de ces écoles.

Si la proposition de M. Coquentin doit avoir une sanction, peut-être y aurait-il quelque chose à faire dans la voie que j'ai

indiquée. Je me contente de soumettre cette idée au Congrès, sans avoir la prétention, en aucune façon, d'appuyer ou de combattre le vœu de M. Coquentin.

M. Baugue, directeur de l'école supérieure de commerce de Nancy. — En entendant tour à tour les communications si intéressantes qui viennent de nous être faites, j'ai éprouvé une série d'impressions que je vous demande la permission de résumer.

Il ressort très nettement des différentes conclusions proposées que le personnel de l'Enseignement commercial secondaire ou inférieur doit être recruté d'une façon spéciale, au moyen de concours, et, au besoin, grâce à des écoles préparant spécialement à cet enseignement. Il en résulte également que l'enseignement supérieur doit se recruter parmi des spécialistes et des personnalités qui peuvent n'avoir pas passé d'examens spéciaux pour l'Enseignement commercial, mais qui sont à même, par leur talent, de professer dans cet enseignement. Je revendique, moi aussi, pour l'enseignement supérieur, la liberté de recruter son personnel comme il l'entendra. Il y a dans chaque région nombre de personnalités de grand talent; nombre suffisant pour permettre de composer, d'une façon satisfaisante, le personnel enseignant d'une école supérieure de commerce.

Si l'on envisage les cours dont M. le directeur de l'école de Lyon parlait tout à l'heure, on constate aisément que certains d'entre eux peuvent être professés par des gens dont la spécialité n'est pas du tout commerciale : cours de droit, de transports, de géographie, d'histoire, d'économie politique, etc. On trouve dans les facultés, dans les universités et dans différents corps constitués, des spécialistes qui ne sont pas commerçants mais qui professeront très utilement ces cours dans une école de commerce. Il ne reste donc plus, comme matières exigeant des spécialistes, que la comptabilité et les langues vivantes.

Il n'est, dès lors, pas nécessaire de réglementer d'une façon spéciale le recrutement du personnel des écoles supérieures de commerce ; et c'est pour ce motif que je vous demande d'émettre un vœu réservant la liberté de ce recrutement.

Pour l'enseignement secondaire, toute différente est la question à étudier. Je ne me crois pas qualité pour l'aborder devant vous.

Il me reste maintenant à examiner la question du concours des commerçants eux-mêmes, à l'Enseignement commercial.

J'estime qu'il est absolument impossible à un commerçant de consacrer cinq ou six heures par semaine à une école de commerce, parce qu'il a ses affaires à traiter et qu'il a le souci constant de gagner sa vie. Mais je crois que certains commerçants peuvent nous apporter un concours très utile, sous forme de conférences.

A Nancy, chaque fois qu'un explorateur, un résident à l'étranger ou une personnalité commerciale distinguée arrivera, nous avons l'intention de lui demander de faire une conférence à nos élèves qui trouveront, dans cette leçon de choses vécues, un utile complément à l'enseignement donné à l'école supérieure de commerce. Nous estimons que c'est à cela seul que doit se borner le concours des commerçants.

M. le Rapporteur. — De cette discussion, quatre points peuvent être retenus, sur lesquels le Congrès pourrait être appelé à émettre un vote. Ma tâche est simplifiée par le discours de M. le directeur de l'école de Nancy qui a résumé deux de ces quatre questions.

La section pourrait d'abord émettre un avis ou un vœu (le mot importe peu) sur la question de savoir s'il convient, en France et à l'étranger, de faire des examens du professorat commercial une sorte de tout encyclopédique, ou, au contraire, d'admettre des groupements par spécialités.

Mlle Malmanche a rompu une petite lance contre les membres du jury du professorat, dont j'ai l'honneur de faire partie et où j'ai peut-être aussi ma petite part de férocité. Je lui répondrai que je suis partisan d'un système d'examens moins encyclopédiques et que si, comme membre du jury, j'ai mes exigences, je reconnais très bien qu'il serait préférable, tout en demandant aux candidats « des clartés de tout », de ne les obliger à faire preuve d'une science solide que sur certaines matières déterminées. Si

cette première question était tranchée, elle aurait peut-être une influence sur le point qui a été traité par M. le directeur de Nancy et qui est de savoir s'il faut adopter le système français consistant à laisser aux écoles supérieures la pleine liberté de recruter, dans leurs villes respectives, des gens compétents, ayant une autorité reconnue dans telle ou telle matière d'enseignement, ou si l'on doit, au contraire, préférer le système italien qui accorde une préférence marquée aux candidats qui sortent de l'école de Venise.

Voilà les deux systèmes.

Nous aurons encore une décision à prendre sur la question de savoir s'il faut exiger, de la part des professeurs, indépendamment des connaissances théoriques, un stage pratique dans une maison de commerce avant de commencer à enseigner.

Enfin, la dernière question porte sur les conclusions présentées par M. Coquentin, qui tendent à ce qu'il soit fait appel « au « concours de notables commerçants de tout ordre : armateurs, « banquiers, commissionnaires, courtiers, importateurs, expor- « tateurs, etc., pour instituer, pendant tout le cours de l'année « scolaire, des causeries familières faites par eux sur l'ensemble « de leurs transactions habituelles ».

Voilà les quatre points sur lesquels il y aurait lieu de voter, si vous le désirez.

M. le Président. — Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. le Rapporteur. J'estime qu'un congrès comme le nôtre ne doit émettre de vœux que sur des questions bien précises et sur lesquelles il règne un accord général. Or, ce n'est pas ici le cas. Nous avons entendu des discours très intéressants et qui suggèreront assurément beaucoup de réflexions, mais nous ne saurions émettre utilement, à l'heure actuelle, tous les vœux qui nous sont proposés. Je n'en vois guère que deux sur lesquels on pourrait statuer.

On pourrait évidemment, tout d'abord, émettre un vote sur le vœu de M. Coquentin qui demande que, dans les écoles de commerce en général, il soit fait appel au dévouement des commerçants de tout ordre afin de faire, de temps en temps et en

dehors de l'enseignement proprement dit, des conférences aux élèves sur l'ensemble des transactions habituelles.

M. Kaufmann. — Ne pourrait-on pas ajouter au texte du vœu que non seulement les commerçants pourront faire des conférences, mais qu'ils pourront participer aux opérations des jurys d'examens ? De cette façon les élèves ne se trouveraient plus uniquement en présence des spécialistes enseignants qui font souvent preuve d'une sévérité exagérée.

Mlle Malmanche. — Je crains que l'introduction des commerçants dans les commissions d'examens n'amène d'autres inconvénients. Il importe que les candidats soient interrogés avec une grande précision et que leurs réponses soient appréciées par des gens ayant sur chaque matière des connaissances très sûres.

Des commerçants intelligents, instruits, à l'esprit avisé, pourraient n'avoir pas l'habitude de ces interrogations ; habitude que donne surtout la pratique de l'enseignement et il ne faut pas introduire dans les commissions d'examens des éléments qui pourraient nuire aux succès des candidats.

M. le Président. — Je mets donc aux voix le vœu dont j'ai donné la substance et qui pourrait être ainsi conçu dans sa rédaction définitive :

« *Le Congrès exprime le vœu que, dans les écoles commerciales, on fasse de temps en temps appel, en dehors des professeurs proprement dits, à d'anciens négociants ou à des commerçants en exercice, qui voudraient bien y faire des conférences, qui seraient très utiles aux élèves.* »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — Il faudrait alors rédiger un second vœu. Toutefois, la nouvelle proposition qui est faite n'aurait peut-être pas un caractère international et il ne me semble pas que l'édification du Congrès soit assez complète sur ce point pour qu'elle puisse lui être utilement soumise. C'est pourquoi j'estime que nous devons, sur cette question comme sur d'autres, nous

borner à tirer tout le profit possible des discussions que nous avons entendues.

M. le Rapporteur. — C'est d'ailleurs le système qui a été suivi dans plusieurs de nos Congrès, à Anvers et à Venise, notamment. Les discours et les observations des congrès sont enregistrés et servent de matériaux d'étude pour l'avenir.

Mais un vote n'est évidemment possible que sur les points où des conclusions fermes paraissent s'imposer et ont été formulées par écrit.

M. le Président. — Je pourrais par exemple proposer un vœu consistant à dire que, dans les examens des futurs candidats, on n'xigera pas d'eux des connaissances encyclopédiques, et qu'on ne leur demandera pas d'être extrêmement forts sur toutes les matières, mais qu'on les autorisera à indiquer la spécialité vers laquelle ils entendent se diriger.

Sommes-nous bien d'accord sur le vœu à émettre ?

M. Strauss. — Non, Monsieur le Président, car nous désirons établir une distinction entre les professeurs de sciences commerciales des établissements secondaires et les professeurs des écoles supérieures de commerce. Or, vous ne faites pas cette distinction.

Le Frère Justinus, secrétaire général de l'institut des Frères des écoles chrétiennes. — Dans divers pays, l'Enseignement commercial libre a une grande importance. En France, c'est lui qui a tracé la voie dans laquelle le gouvernement s'est heureusement engagé. Je voudrais qu'il fût entendu que lorsqu'on parle des examens qui devront être passés, il s'agit aussi bien des examens passés dans les institutions libres que de ceux passés dans les institutions d'État.

M. Bousquet. — Si le vœu devait avoir pour résultat de faire entrer des examinateurs spécialistes dans nos écoles pratiques, je voterais contre.

M. le Président. — La conclusion de tout ceci, c'est à peu près ce que j'avais dit en commençant, à savoir que, dans certains

cas, il est bon d'émettre des vœux et que, dans d'autres, il vaut mieux s'abstenir.

Donc, si personne n'insiste, nous n'émettrons pas d'autre vœu. (*Marques générales d'assentiment.*)

La séance est levée.

(La séance est levée à midi).

SÉANCE DU MERCREDI 8 AOUT 1900

Présidence de M. Jacques SIEGFRIED,
Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

ORDRE DU JOUR : *Organisation de l'enseignement commercial pour les jeunes filles. Résultats acquis. Mesures à adopter pour son perfectionnement.*

RAPPORTEUR : Mlle VIGNERON, directrice de l'école pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles du Havre, et des sections normales préparatoires au professorat commercial et au professorat industriel.

La séance est ouverte à 9 heures 15 du matin.

M. Pynacker-Hordyk, vice-président, membre de la première Chambre des États-Généraux hollandais, président de l'union nationale de l'Enseignement commercial, prend place au bureau.

M. Renouard, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur le procès-verbal ?

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la première question : *Organisation de l'enseignement commercial pour les jeunes filles. — Résultats acquis. — Mesures à adopter pour son perfectionnement.*

La parole est donnée à Mlle Vigneron, pour la lecture de son rapport sur cette question.

Mlle Vigneron donne lecture du rapport et ajoute ces mots relativement aux conclusions qui tendent à « rendre publics et par cela même plus connus et plus appréciés les examens du certificat

d'études pratiques commerciales » : C'est une sanction qui n'est guère connue que de nous. Tous les commerçants qui demandent des jeunes filles préfèrent celles pourvues du brevet élémentaire. Les parents eux-mêmes s'attachent beaucoup à ce brevet, tandis que l'administration demande plutôt le certificat d'études pratiques commerciales, et nous nous trouvons obligées de répondre à la fois au désir de l'administration et à celui des parents. Je tiens à signaler cette situation au Congrès. (*Applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Vos applaudissements prouvent à Mlle Vigneron qu'elle nous a admirablement exposé la question.

La parole est à M. Moreno Barcia, directeur de l'école supérieure de commerce à la Corogne (Espagne).

M. Moreno-Barcia. — Avant tout, je fais appel à votre bienveillance, car ne pouvant m'exprimer en votre belle langue française, mes paroles seront brèves, et auront pour objet, dans ce moment, de rendre hommage à l'honorable Mlle Vigneron, l'illustre auteur du rapport qu'on vient de lire.

Je commencerai donc par citer les premières phrases du rapport de Mlle Vigneron : « La nécessité d'un Enseignement commercial pour les femmes est maintenant hors de discussion. » Oui, certainement, pour la France, l'Allemagne, la Suisse,... mais non pour l'Espagne, où, à part une institution de caractère privé, l'Enseignement commercial pour les femmes n'existe pas, le gouvernement ni l'opinion publique ne s'en étant jusqu'à présent préoccupés en aucune façon pour le mettre en lumière.

On peut affirmer que l'instruction commerciale pour les hommes commence à avoir quelque importance depuis le décret du 11 août 1887 qui créa dix écoles officielles de commerce. Rares sont les jeunes gens qui les fréquentent pour se préparer et s'en aller ensuite dans l'Amérique latine à la recherche de la fortune ; l'immense majorité préfère l'université, l'institut, les académies militaires et les séminaires. Si je dis cela au sujet de l'homme, vous comprendrez que je n'ai rien à ajouter à propos de la femme qui, jusqu'à maintenant, n'était destinée qu'au mariage : vivre sous la protection de leur mari, était la seule aspiration de nos jeunes filles.

Il n'y a pas, en Espagne, je le répète, d'instruction commerciale ni industrielle pour la femme, à l'exception de l'institution madrilène. Exemple : en 13 années d'existence, l'école supérieure de commerce à la Corogne n'a pas vu se présenter une seule jeune fille pour suivre le cours des études commerciales, jusqu'à la première quinzaine de juillet dernier, époque à laquelle est venue s'inscrire la fille de l'honorable président de la Chambre de commerce, pour subir l'examen d'admission et obtenir son diplôme à la fin de ses études ; mais elle se verra forcée d'étudier chez elle ; une fausse pudeur et l'opinion publique lui interdisant sa présence dans l'établissement. Cependant, la Corogne, dont la population est de 50 000 habitants, est port de mer et ville commerciale de premier ordre, et ses relations sont très étendues avec les Amériques, le nord de l'Europe et la France.

L'état déplorable de ma pauvre patrie, après la défaite de Santiago et Cavite, nous oblige à changer la direction de l'esprit national, en vue d'une instruction technique et positive qui nous permette de réparer, par le travail et dans la paix, nos effroyables désastres, nous rappelant toujours que la bravoure peut rester impuissante si elle n'est secondée par la science appliquée aux instruments de vie comme aux instruments de mort.

Je crois fermement qu'en Espagne on doit et on peut donner et développer simultanément l'instruction commerciale et industrielle pour la jeunesse des deux sexes. Le Congrès peut être certain que je profiterai des facilités que donne la presse pour propager en Espagne les idées émises par l'honorable Mlle Vigneron dans son remarquable rapport.

Permettez-moi et pardonnez-moi le cri de douleur ici exhalé au nom de l'Espagne réduite et humiliée (*Protestations*) et veuillez recevoir tous mes remerciements pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Barcia des idées qu'il vient d'exprimer et reste persuadé avec lui que l'Enseignement commercial des jeunes filles en Espagne ne pourra que faire des progrès par la suite.

La parole est à M. le Dr Munthe.

M. le Dr Munthe, directeur de l'école supérieure de commerce de Schartaus, à Stockholm. — Je voudrais dire deux mots seulement sur le système adopté en Suède pour l'Enseignement commercial *supérieur* des jeunes filles.

Nous n'avons, chez nous, que deux écoles commerciales supérieures, celle de Stockholm et celle de Gothembourg. Toutes les deux sont des fondations privées, mais subventionnées et inspectées par l'État. Les programmes de ces deux écoles ne sont pas précisément identiques, mais assez similaires (la différence n'est pas très grande), il y a, dans chacune, deux cours différents, l'un de la durée de deux ans et l'autre, d'une année seulement. Ce dernier cours est ce qu'on appelle en Allemagne, un « Einjähricher Fachkurs » et, pour être admis à ce cours, les élèves doivent être bacheliers, ou bien ils doivent prouver, par un examen d'entrée, qu'ils possèdent des connaissances équivalentes dans certains sujets, surtout dans les langues vivantes. L'âge moyen des élèves, à l'entrée du cours de deux années, est de 16 ans environ ; l'âge moyen à l'entrée du cours spécial d'une année est de 18 ans environ.

Eh bien, dans ces deux écoles et dans les deux cours que j'ai signalés, on reçoit des jeunes gens et des jeunes filles et on leur donne l'instruction en même temps, c'est-à-dire que nous avons adopté, pour l'enseignement commercial supérieur, ce qu'on appelle le système mixte.

Les résultats obtenus par ce système dans l'Enseignement commercial en vigueur en Suède depuis une vingtaine d'années déjà ont été fort satisfaisants.

D'abord, l'Enseignement commercial supérieur, de cette manière, a été rendu accessible aussi aux jeunes filles sans grande augmentation des frais.

Puis, l'influence que les deux sexes exercent l'un sur l'autre s'est montrée très favorable : les jeunes gens deviennent plus polis, plus sociables, ce qui ne manque pas d'importance dans la vie commerciale, et les jeunes filles, de leur côté, perdant un peu de leur timidité naturelle, acquièrent plus d'assurance, plus de hardiesse, qualités qui sont aussi assez importantes.

Mais, dira-t-on, le système mixte n'est-il pas un peu dangereux

ou même bien dangereux au point de vue de la morale? Pas du tout, Mesdames et Messieurs, au moins telle est la conviction qui résulte pour nous de l'expérience que nous avons faite dans les écoles supérieures de commerce suédoises. Ce qu'on peut appeler le danger érotique du système mixte est, je crois, assez imaginaire. C'est qu'en effet la tendance érotique disparaît d'elle-même par l'effet du commerce quotidien et constant des deux sexes et surtout par l'émulation dans les études. Et je vous assure que les jeunes filles savent bien ce que c'est que l'émulation. Elles sont très ambitieuses, très énergiques, ces demoiselles, même trop quelquefois et c'est là, en effet, le seul inconvénient que nous ayons à reprocher au système mixte dans les écoles commerciales supérieures : les jeunes filles, souvent, travaillent un peu trop. Il est évident que cette activité de la part des jeunes filles a une influence très favorable sur le travail des jeunes gens.

Pour conclure, je veux seulement ajouter que, pendant 10 années, alors que j'étais directeur de l'école commerciale supérieure de Stockholm, je n'ai jamais eu besoin d'avoir recours à une punition disciplinaire, c'est à peine si j'ai donné une réprimande, en ce qui concerne les relations entre les deux sexes, bien que je sois très sévère à cet égard. (*Applaudissements.*)

M. Martel. — Pourriez-vous nous renseigner sur la facilité ou la difficulté que vous éprouvez à placer dans le commerce les élèves femmes que vous avez formées ?

M. le Dr Munthe. — Je dois avouer qu'il est plus difficile de placer les élèves femmes que les élèves hommes ; mais enfin nous y arrivons avec une facilité relative.

M. Martel. — Le système de l'égalité de salaire pour l'égalité de travail est-il appliqué ?

M. le Dr Munthe. — Les femmes sont ordinairement, pour ne pas dire toujours, moins rétribuées que les hommes.

M. le Président. — Voudriez-vous avoir l'obligeance d'envoyer au bureau le programme des études qui sont faites dans ces écoles ?

M. le Dr Munthe. — Très volontiers.

M. le Président. — Vous nous rendriez grand service et nous le publierions dans notre compte rendu.

PROGRAMME DE L'INSTITUT COMMERCIAL FRANS SCHARTAU

L'*institut commercial Frans Schartau*, fondé en 1865 et subventionné depuis 1893 par la société des négociants en gros de Stockholm, jouit aussi d'une subvention annuelle de l'État ; il comprend deux cours différents : le cours de deux ans (A) et le cours d'un an, celui-ci divisé en deux sections (B) et (C).

On demande *pour l'entrée :*

Dans le cours de deux années, le certificat « approuvé » de la 5e classe des lycées modernes concernant les matières de cette classe enseignées à l'institut.

Dans le cours d'un an, section B, le certificat « approuvé » de la 6e classe supérieure des lycées modernes concernant les matières de cette classe enseignées à l'institut.

Dans le cours d'un an, section C, le baccalauréat de l'enseignement moderne ou « demi-moderne », ou bien, pour les trois cours et sections, un examen d'entrée, par lequel le candidat doit prouver des connaissances équivalentes (pour la section 6 surtout, dans le suédois et les langues modernes).

La *durée de l'année scolaire* est du 30 août au 2 juin, avec 19 jours de vacances à Noël.

Le *nombre total des élèves* est actuellement de 112, dont 38 *jeunes filles* (16 dans le cours de 2 ans, 14 dans la section B et 6 dans la section C du cours d'un an).

L'*âge moyen* des jeunes gens et des jeunes filles est respectivement de 16,9 et 16,5 ans pour la première année et de 18,2 et 17,7 ans pour la deuxième année du cours A ; de 18 et 17,4 ans pour la section B et de 19,7 et 18,1 ans pour la section C du cours d'un an.

Les *matières enseignées* et le *nombre de leçons* (de 50 minutes, par semaine, sont :

MATIÈRES	COURS DE 2 ANS (A)		COURS DE 1 AN	
	1re ANNÉE	2e ANNÉE	SECTION B	SECTION C
a) *obligatoires* :				
Comptabilité et correspondance. .	3	6	6	6
Science du commerce.	»	1	1	1
Arithmétique.	3	4	4	4
Géographie générale.	2	»	»	»
Géographie commerciale. . . .	»	2	2	2
Histoire commerciale.	»	1	1	1
Droit commercial.	»	2	2	2
Chimie et physique..	2	»	»	»
Étude des marchandises. . . .	»	3	3	3
Suédois.	3	2	1	1
Anglais.	5	5	5	5
Allemand..	6	5	6	5
Français.	3	4	3	3
Calligraphie.	3	1	1	1
Sténographie..	1	»	»	»
	31	36	35	34
b) *facultatives* :				
Russe.	»	3	3	3
Espagnol.	»	2	2	2
Sténographie..	»	1	1	1
Machine à écrire.	1	1	1	2
	1	7	7	8
	32	43	42	42

M. le Président. — J'aperçois dans la salle les directrices de deux de nos écoles industrielles de filles. Peut-être pourraient-elles nous donner, sur les établissements à la tête desquels elles sont placées, des renseignements intéressants. Je prie Mme Kirschbaum de vouloir bien prendre la parole.

Mme Kirschbaum, directrice de l'école pratique de commerce et d'industrie de Saint-Étienne. — Le programme de l'école de Saint-Étienne est identique à celui de l'école du Havre. Il traite

des mêmes matières. L'enseignement commercial est divisé en trois années. Nous prenons les élèves à partir de 12 ans quand elles ont leur certificat d'études, et à partir de 13 ans quand elles ne l'ont pas. Elles passent alors un examen d'entrée.

Pour l'enseignement industriel, nous suivons exactement le programme ministériel.

M. le Président. — Dans ces écoles, combien de temps consacre-t-on à la dactylographie et à la sténographie ? Car il me semble que le placement des jeunes filles est facilité quand elles sont bonnes dactylographes. Qu'elles soient sténographes, c'est très bien ; mais mon expérience m'a montré que, lorsqu'une jeune fille désire entrer dans un bureau, la première chose qu'on lui demande, c'est d'être dactylographe très habile. Je désirerais savoir si nos directrices d'écoles de jeunes filles comprennent toute l'importance de cette question pratique ?

Mme Kirschbaum. — Nous comptons instituer cet enseignement l'année prochaine, il ne fait pas encore partie de notre programme.

M. le Président. — Il serait très heureux qu'un des résultats de notre Congrès pût être de faire comprendre aux directrices d'écoles de jeunes filles toute l'importance de cette question.

Quelle est, sur ce point, l'opinion de Mlle Malmanche ?

Mlle Malmanche. — Le rapport très complet et très lumineux de Mlle Vigneron contient tous les renseignements possibles. Je n'ai rien à y ajouter.

M. le Président. — Accordez-vous une importance très grande à la dactylographie ?

Mlle Malmanche. — Oui, Monsieur le Président, très grande, car l'emploi de la sténographie et de la dactylographie transforme peu à peu les habitudes commerciales.

M. le Président. — Combien d'heures y consacre-t-on par semaine à Paris ?

Mlle Malmanche. — Le temps de travail n'est pas le même partout.

Dans les cours du soir, nous avons plusieurs machines à écrire. Avec celles que la Chambre de commerce a mises très généreusement à notre disposition, les élèves ont à peu près une heure par semaine de dactylographie et une heure de sténographie. Dans les écoles professionnelles, les élèves consacrent plus de temps à cet enseignement. Je crois qu'avec une heure par semaine de sténographie et de dactylographie, on fait beaucoup de choses. Dans la dernière année, on peut multiplier les exercices de vitesse.

M. le Président. — La parole est à Mlle Lesguilliez.

Mlle Lesguilliez, directrice de l'école pratique de commerce et d'industrie de Nantes. — Il existe à Nantes un cours de sténo-dactylographie. Il a été institué au mois de janvier 1898 et il donne déjà des résultats assez satisfaisants. J'ai pu placer, dans deux maisons de commerce des plus sérieuses, deux jeunes filles qui ont débuté aux appointements de 50 francs par mois. Au bout de 6 mois, elles en gagnaient 60. Il est à considérer qu'elles avaient suivi les cours pendant 8 mois seulement.

Notre cours de sténographie dure une heure et demie. Il a lieu deux fois par semaine, dans chacune des trois années d'études.

Pour la dactylographie, nous avons trois machines à écrire ; mais ce nombre est insuffisant étant donné que 20 ou 25 jeunes filles fréquentent le cours.

M. le Président. — Vos élèves arrivent-elles toutes à avoir des positions ?

Mlle Lesguilliez. — Jusqu'à présent, nous les avons toutes placées. Notre cours commercial se compose de 60 élèves, sur lesquelles 12 sortent par année. Sur ces 12 élèves, 4 ou 5 restent dans leurs familles, où elles tiennent la comptabilité de leurs parents.

Celles pour lesquelles nous trouvons des situations dans le

commerce débutent avec des appointements de 50 francs par mois environ, et j'ai constaté que les jeunes filles pourvues du diplôme de fin d'études ne tardent pas à recevoir de l'augmentation. Au bout d'un an ou deux, leurs appointements s'élèvent à 80, 100 et quelquefois 120 francs par mois.

En général, j'ai acquis la certitude que nos élèves sont particulièrement appréciées des négociants de Nantes, non seulement pour leur savoir, mais aussi pour la valeur morale qu'on leur reconnaît.

M. le Président. — Nous vous remercions. La parole est à Mr E. Rombaut.

M. E. Rombaut, inspecteur général de l'industrie et de l'Enseignement technique en Belgique. — Je voudrais donner au Congrès quelques détails sur l'organisation de l'enseignement commercial en Belgique.

Nous avons des écoles professionnelles, qui sont des écoles d'ensemble où l'on apprend tout, quitte à se spécialiser plus tard, et les écoles d'apprentissage, où l'on apprend une partie de son métier.

Dans nos écoles commerciales, on apprend de la sténographie et de la dactylographie comme en France, mais non pas d'une façon spéciale, car, pour être bon sténographe et bon dactylographe, il faudrait se spécialiser.

Nous n'acceptons les jeunes filles qu'à l'âge de 14 ans, car nous pensons, à tort ou à raison, qu'il faut un certain âge pour tenir des livres de comptabilité et avoir l'esprit assez mûr pour donner un conseil. Or, je doute fort qu'un commerçant ait assez de confiance dans une jeune fille de 15 ans pour lui confier sa correspondance et lui demander des conseils. Vous serez sans doute de mon avis.

J'estime que les cours d'adultes seront toujours inférieurs, comme science, à l'école professionnelle ; il est donc impossible qu'une jeune fille puisse compléter son instruction dans un cours d'adultes dont le programme est inférieur à celui de l'école qu'elle a quittée. Il faudrait former pour cela des cours d'adultes supérieurs et non pas des cours inférieurs analogues à

nos cours du dimanche. Mais de tels cours, avec un programme très développé sur la géographie commerciale, la tenue des livres, l'arithmétique commerciale, etc., ne peuvent être donnés que dans une école régulière et non pas dans des cours du soir.

Toute chose, pour être sérieuse, doit être continuée avec persévérance. Ainsi, un avocat qui ne plaiderait que tous les six mois ne pourrait pas se tenir au courant de la pratique des affaires. De même, quand on fait des études commerciales, il faut les continuer avec persévérance pour être à même de les appliquer utilement. Nos écoles professionnelles ressemblent aux écoles pratiques de commerce et d'industrie françaises ; mais les jeunes filles n'y entrent pas avant 14 ans.

Les études que l'on fait dans ces écoles sont absolument complètes ; elles se terminent par un concours auquel sont appelés, comme juges, les commerçants et les banquiers de la localité. Les élèves qui réussissent reçoivent un diplôme. Pour les 10 écoles professionnelles commerciales de jeunes filles qui existent en Belgique, je n'ai pas une jeune fille qui, étant diplômée, ne soit pas placée. Elles n'entrent pas toutes dans des maisons de banque ou de commerce ; il y en a énormément qui sont employées dans les magasins, où elles tiennent les livres et font la correspondance. Beaucoup ont fini par s'intéresser aux affaires du patron.

Pour les jeunes filles qui ne peuvent pas consacrer autant de temps aux écoles commerciales, il y a des sortes de cours d'adultes mixtes où sont réunis les garçons et les jeunes filles. Ce système n'a jamais donné lieu à des inconvénients sérieux ; il est vrai de dire que cela se passe de dix heures du matin à midi, et que les jeunes filles quittent la classe cinq minutes avant les jeunes gens. (*Applaudissements.*)

M. Merckling, délégué de la société philomathique de Bordeaux. — Je voudrais poser à M. Rombaut une question pour savoir dans quelle mesure les cours à l'usage des jeunes filles peuvent ouvrir le soir.

Nous avons, à la société philomathique de Bordeaux, 1 200 élèves femmes, dont la moitié suivent l'enseignement profession-

nel industriel. Ces jeunes filles viennent chez nous le dimanche et le jeudi de une heure à trois. J'ai été sollicité, dans ces derniers temps, d'établir des cours du soir au lieu de cours du jour. Nous sommes très hésitants parce qu'on n'a pas l'habitude, à Bordeaux, de laisser sortir les jeunes filles le soir. Les élèves peuvent fréquenter nos cours à partir de l'âge de 15 ans. Je serais très heureux de trouver ici des renseignements précis qui puissent me fixer sur la conduite à tenir, et me faire savoir s'il conviendrait d'établir des cours du soir en même temps que des cours du jour, ou de remplacer les cours du jour par des cours du soir, pour les jeunes filles.

M. E. Rombaut. — La question est bien posée, mais il est fort difficile de la résoudre. C'est une question de tempérament et de pays.

Les jeunes filles qui viennent à nos écoles de commerce, le soir, sont généralement des institutrices ou des demoiselles de magasin; mais elles ont plus de 14 ou 15 ans, autrement les parents ne le permettraient pas. Ce sont presque toujours des jeunes filles qui savent se conduire par elles-mêmes et qui ont une expérience relative de la vie.

M. le Président. — Les écoles proprement dites semblent être plutôt faites pour les jeunes filles de 14 à 18 ans, et les cours du soir plutôt pour les personnes plus âgées, qui désirent venir chercher un complément d'instruction. Mais il est évident que, dans les cours du soir, on n'a pas la prétention de donner une instruction complète aux élèves. Ces cours ne constituent qu'un « complément ».

M. Saint-Cyr Penot, directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon. — Dans son très remarquable rapport, Mlle Vigneron a parlé longuement de l'école de commerce des jeunes filles de Lyon, la première en date, en France. Je désirerais ajouter quelques renseignements à ceux qui vous ont été donnés.

L'école de Lyon a été fondée en 1856 par la Chambre de commerce. Mlle Luquin, qui en a été la première directrice, voulait alors donner aux jeunes filles et aux femmes d'artisans ou de

petits négociants des connaissances de tenue des livres et de comptabilité, qui leur permissent de tenir les écritures de leurs parents ou de leurs maris. Il n'était pas encore question de les placer dans les maisons de commerce.

Les cours avaient lieu trois fois par semaine, de 6 à 8 heures. Plus tard, l'enseignement s'est développé et, à côté de la comptabilité, on a introduit d'autres matières dans les programmes.

Mlle Luquin a dirigé l'école pendant 40 ans. Il y a 18 mois, nous avons eu le malheur de la perdre. A ce moment, la commission administrative, dont je faisais partie, s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'apporter quelques modifications dans les programmes. Une enquête a été faite dans toutes les maisons de commerce qui emploient des jeunes filles. A la suite de cette enquête, la commission a doublé le temps que l'on consacrait aux matières enseignées et, aujourd'hui, les jeunes filles viennent tous les jours, le jeudi excepté, de 1 heure et demie à 5 heures et demie. Nous avons obtenu ce résultat sans augmentation de budget.

En conservant à peu près le même programme : comptabilité, sténo-dactylographie, géographie et droit commercial, et en rendant facultatif le cours d'anglais, on a décidé que deux heures par jour seraient, pendant les deux années d'études, consacrées soit à la comptabilité, soit à la dactylographie. Le reste du temps est partagé entre les différents cours. Deux heures et demie par semaine sont notamment consacrées à la sténographie. De cette façon, nous croyons avoir réalisé le désir des personnes qui emploient les jeunes filles ; et, au dernier examen, nous avons constaté que les élèves répondaient toutes d'une façon satisfaisante à ce qu'on attendait d'elles.

Nous admettons, en principe, qu'un professeur ne peut pas avoir plus d'une vingtaine d'élèves. Par conséquent, dès qu'une section atteint le chiffre de 25 à 30 élèves, elle est dédoublée. C'est ce qui explique qu'en présence de cette augmentation du temps consacré aux études et de la surcharge imposée aux institutrices, il nous a été impossible de nous charger de l'école normale de jeunes filles, dont il a été question dans le rapport de M. Martel. Cette institution a été transférée au Havre, où elle

est, du reste, en excellentes mains : nous n'avons pas à la regretter.

Les jeunes filles qui sortent après une année d'études reçoivent un certificat ; celles qui ont passé deux années reçoivent un diplôme avec la mention « très bien », « bien », ou « assez bien ».

Les diplômes étant délivrés en nombre strictement limité ont une valeur réelle.

Ces jeunes filles se placent dans des maisons de banque où elles sont principalement chargées des titres, des bordereaux et du détachement des coupons. Elles entrent aussi comme comptables dans des maisons de commerce. Enfin, la Caisse d'épargne nous en prend chaque année un certain nombre qu'elle occupe à faire des calculs et à préparer des fiches.

Partout où l'on emploie les femmes, elles ne sont jamais mises en contact direct avec le public ; elles sont toujours dans des locaux spéciaux. La Caisse d'épargne avait cependant essayé d'en mettre quelques-unes en rapport direct avec le public, mais cela présentait certains inconvénients et on a dû y renoncer.

Naturellement, toutes nos jeunes filles ne demandent pas à être placées et beaucoup rentrent dans leur famille, où elles tiennent la comptabilité de leurs parents ; mais, sur une promotion d'une trentaine qui sortent, la moitié environ sont placées dans le courant de l'année. Elles arrivent à des appointements annuels de 12 à 1 500 francs et même davantage.

Vous voyez qu'à l'école supérieure de commerce de Lyon, institution *libre* subventionnée par l'État, par la ville et par la Chambre de commerce, nous avons la *libre* disposition de nos programmes. Voilà pourquoi nous avons pu y apporter quelques modifications.

Mlle Malmanche, inspectrice des cours d'enseignement commercial de la Ville de Paris. — Puisque le Congrès s'intéresse à ce que fait la Ville de Paris, je puis compléter ce que j'ai déjà dit de l'enseignement commercial qu'elle a organisé et qu'elle a entre mes mains.

Cet enseignement a été créé le 15 juin 1870. J'ai commencé par les cours d'adultes. M. Gréard a approuvé le programme que

je lui ai soumis et je me suis mise au travail toute seule, avec la charge de préparer le personnel. Pendant cinq ans, je me suis attachée à conquérir aux cours l'estime et le respect de ceux qui le voyaient fonctionner. En 1875, on m'a donné une première adjointe. Je vais vous montrer le chemin parcouru depuis cette date. Nous avons commencé par un seul et unique cours, qui était fait rue Volta; nous en avons maintenant dans tous les arrondissements de Paris.

Tout à l'heure, j'entendais M. Rombaut dire qu'un cours d'adultes ne pouvait qu'être élémentaire. Il est, en effet, difficile à faire, puisque nos élèves sont de forces diverses et presque toutes mal préparées. Nous ne devons pas faire de proscription; il nous faut accepter toutes les bonnes volontés et nous tirer d'affaire de notre mieux.

J'estime qu'un cours d'adultes est la classe la plus difficile à faire en même temps que la plus sérieuse et la plus utile. C'est pour cela que je recherche comme maîtresses pour les cours du soir les institutrices qui me paraissent avoir précisément des qualités faites de bonne humeur, d'entrain, d'affection pour la jeunesse, de résistance, et d'amour sincère de ce qu'elles font. Il ne faut pas amener dans les classes du soir des gens trop fatigués, qui traînent un boulet : il faut des maîtresses qui viennent pour donner à leurs auditeurs deux heures de bon temps, d'agrément, et, si c'est possible, de délassement. (*Applaudissements.*)

La Ville de Paris a été satisfaite des divers cours que j'avais créés dans les différents arrondissements et elle a voulu classer cet enseignement. Nous l'avons divisé en degré élémentaire et degré supérieur. Dans les cours du degré élémentaire, nous préparons des employées pour le commerce. Dans les cours du degré supérieur, nous préparons du personnel enseignant.

Nous choisissons ce personnel parmi les institutrices pourvues du brevet supérieur et qui n'ont à acquérir chez nous que des connaissances spéciales en arithmétique commerciale, en comptabilité pratique, en législation, en géographie, en langues vivantes. Vous voyez qu'il est possible de faire à des adultes un enseignement supérieur.

A la rentrée prochaine, en octobre, je prendrai les maîtresses

dont j'aurai besoin parmi les institutrices pourvues du certificat d'études commerciales supérieures.

Dans les écoles primaires supérieures de la Ville de Paris, dans les écoles professionnelles, les maîtresses qui donnent l'enseignement commercial ont toutes été formées au cours normal de la rue Volta.

Nos maîtresses donnent tout l'enseignement, excepté celui des langues vivantes. Elles enseignent la législation, l'économie politique, l'arithmétique commerciale et la comptabilité. Il est indispensable de lier ces enseignements les uns aux autres, et je serai heureuse quand j'aurai des professeurs de langues vivantes qui pourront être aussi des professeurs de comptabilité.

Les élèves qui suivent le degré élémentaire et celles qui suivent les cours du degré supérieur passent des examens que nous rendons chaque année plus sévères.

Les commerçants qui désirent employer des femmes s'adressent à moi, fréquemment, pour avoir de bonnes comptables, je sais ce qu'ils exigent de leurs employés et j'indique à la commission d'examen sur quels points spéciaux elle doit porter sa sévérité.

Nos jeunes filles entrent dans des maisons de commerce, non pas comme auxiliaires, mais comme véritables comptables. J'en ai placé 8 chez un grand banquier de la rue Laffitte. Un autre banquier, me parlant d'une de ces jeunes filles, qui a 18 ans et demi, me disait : « Je lui donne 180 francs, je ne suis pas « juste : l'employé qu'elle a remplacé avait 500 francs par « mois ».

Cette appréciation est à retenir.

Nous donnons aux élèves un enseignement très souple et très varié, de nature à s'adapter aux besoins des différentes maisons où elles entreront.

Dans les écoles primaires supérieures, il y a des sections commerciales où la comptabilité est enseignée aux élèves qui veulent se spécialiser.

La Chambre de commerce de Paris a fondé depuis 1874 deux cours très importants qui sont faits, l'un avenue Trudaine, à l'école commerciale, l'autre à l'école supérieure de commerce,

aujourd'hui transférée dans le bel immeuble de l'avenue de la République. Là, c'est le même enseignement et le même programme que l'on modifie au fur et à mesure des besoins du commerce parisien. On y obtient les mêmes résultats que dans les cours de la Ville de Paris, Les élèves sont très appréciées des commerçants et elles ont la certitude presque absolue d'être placées avantageusement lorsque leurs études sont terminées. Quant à celles qui ne désirent pas un emploi au dehors, elles sont pour leurs parents ou leurs maris des auxiliaires extrêmement précieux. Si une femme reste veuve, elle peut continuer les affaires avec succès, car elle possède les notions de droit indispensables aux commerçants. C'est surtout à ce point de vue que notre cours de législation est fait.

Nous développons de plus en plus l'étude des langues vivantes, à laquelle je tiens énormément. Grâce à un enseignement très pratique et très direct, nous avons obtenu des résultats presque immédiats. J'exige que l'on parle, dès le début, avec de courtes phrases et qu'on dirige les exercices du côté de la pratique commerciale.

Il ne serait pas juste de parler de l'enseignement commercial sans faire aux écoles professionnelles fondées par Elisa Lemonnier la part qui leur revient. Les élèves y obtiennent toujours de grands succès. C'est dans ces écoles, en même temps que dans nos cours, que les enseignements de la sténographie et de la dactylographie ont complété l'enseignement commercial.

M. Élie Mantout. — M. Rombaut se demandait s'il était possible d'établir des cours d'adultes du soir pour jeunes filles. A Alger, en 1884, la municipalité avait établi des cours d'adultes de comptabilité mixtes pour les jeunes gens et les jeunes filles, qui avaient lieu de 8 heures à 10 heures du soir. Les résultats ont été très remarquables. Je tiens en passant à signaler cet exemple typique.

M. Schurter, sous-directeur de l'école supérieure de jeunes filles de Zurich. — En voyant les travaux des élèves à l'Exposition, j'ai été très frappé de constater qu'en France l'enseignement commercial commence si tôt, c'est-à-dire depuis l'âge de 12 ou

13 ans. En Suisse, à cet âge, on ne reçoit qu'une instruction générale.

Les élèves de l'école de commerce de Zurich ne peuvent pas y entrer avant l'âge de 15 ans. Elles ont fait alors 6 ans d'études primaires et 3 ans d'école secondaire. A l'examen d'entrée, on demande une composition rédigée en la langue maternelle, une traduction d'allemand en français et des exercices d'écriture. Cet examen étant passé avec succès, les élèves sont admises provisoirement pour un mois, après quoi elles sont acceptées ou refusées définitivement.

Les frais de l'enseignement, qui est absolument gratuit pour les élèves, sont supportés par la ville et par l'État.

Une différence avec le programme français, c'est que, chez nous, on demande une certaine culture dans les sciences naturelles, comme base de la connaissance des marchandises. Quant aux langues étrangères, il est obligatoire d'apprendre le français et une autre langue ; les élèves ont le choix entre l'anglais et l'italien, mais elles peuvent aussi étudier les deux.

Nous avons une heure et demie de sténographie la première année, et une heure par semaine dans la seconde moitié du cours supérieur. Les élèves arrivent à des vitesses de 150 syllabes par minute. Au moyen de la machine à écrire, les élèves arrivent bientôt à écrire aussi vite qu'à la main. Il y a une heure de cet enseignement pendant la seconde année et on exige des élèves qu'elles pratiquent encore deux heures par semaine pendant toute l'année.

Nous insistons sur la sténographie et la dactylographie, afin de pouvoir procurer immédiatement à nos jeunes filles un salaire sérieux dans les maisons de commerce.

Jusqu'à présent, nos élèves se placent facilement dans les banques comme auxiliaires comptables, ou dans les maisons de commerce comme secrétaires de la direction. Le chef de la correspondance leur dicte des lettres qu'elles prennent en sténographie et transcrivent immédiatement à la machine à écrire.

Les commerçants préfèrent parfois les jeunes filles aux hommes parce que ceux-ci, après avoir travaillé pendant un certain

temps dans leur maison, finissent par s'établir à leur compte et deviennent des concurrents gênants.

Les jeunes filles sortant de l'école de commerce sont payées immédiatement, tandis que, avant de recevoir un salaire fixe, les élèves hommes doivent d'abord passer par un apprentissage. Aux directeurs de l'école, qui se plaignaient de cette inégalité, on a répondu qu'elle était justifiée par le fait que les salaires des hommes augmentaient dans une proportion beaucoup plus forte que ceux des femmes.

Nous avons commencé par faire nos cours d'adultes le soir, mais nous avons vite reconnu que le moment était mal choisi, parce qu'il coïncidait avec celui où les jeunes filles terminaient leur journée chez les commerçants et qu'elles étaient obligées d'arriver au cours en toute hâte, fatiguées, et avant d'avoir dîné. Nous avons alors changé les heures, et maintenant les cours ont lieu à 6 ou 7 heures du matin. Cette heure matinale s'explique par le besoin que l'on a ensuite du local pour l'école ordinaire ; mais elle n'a pas diminué le succès de notre enseignement, car les cours sont plus suivis qu'auparavant.

Mlle Malmanche. — Nous n'avons pas voulu que les élèves vinssent dans les cours commerciaux spécialement pour la sténographie et la dactylographie, car nous estimons que ces deux enseignements ne doivent pas être séparés du reste du programme qu'ils complètent très utilement. Il y a, à Paris, environ 300 grandes maisons qui emploient des sténo-dactylographes spéciaux et il y a 80 000 maisons moyennes qui n'ont besoin de faire faire à leurs employés qu'une heure par jour environ de sténographie et de dactylographie et les occupent ensuite à d'autres travaux ; on rend donc le plus grand service aux élèves en les obligeant à suivre tous les cours et à joindre la sténo-dactylographie à toutes les autres matières de l'enseignement. Mais nous avons quelque peine à résister à l'engouement dont la sténographie est l'objet en ce moment. Beaucoup de jeunes filles quittent des métiers manuels *lucratifs* pour s'occuper uniquement de sténographie, croyant qu'il y a un nouveau Pactole à exploiter. C'est un très grand danger.

La vérité est que la sténographie est extrêmement précieuse dans le commerce et qu'un comptable, qui est en même temps sténo-dactylographe, aura de bien plus grandes chances d'obtenir une rémunération élevée. Voilà pourquoi il faut faire marcher *de pair* l'enseignement de la sténographie et la pratique de la machine à écrire avec les autres matières du programme des écoles commerciales.

M. le Président. — Nous sommes tout à fait d'accord avec Mlle Malmanche sur ce point. Personne n'a proposé de donner une place *unique* à la sténographie et à la dactylographie. On demande seulement qu'une place *importante* soit réservée, à cet enseignement, dans les écoles commerciales.

Mlle Malmanche. — C'est une nécessité impérieuse. Il faut que les élèves qui sortent de ces écoles puissent faire 100 à 120 mots par minute : c'est un minimum auquel nous tendons, que nous atteignons et que nous dépassons souvent.

M. le Président. — Après toutes les explications qui viennent d'être échangées, le Congrès voit clairement comment la question est posée sans que j'aie besoin d'insister.

Je mets aux voix le vœu proposé, rédigé par notre secrétaire, M. Renouard :

« *Le Congrès émet le vœu que dans les écoles de commerce, de divers degrés pour les jeunes filles, une place importante soit réservée à l'enseignement de la sténographie et de la dactylographie.* »

(Le vœu est adopté à l'unanimité).

M. le Président. — Je mets aux voix le 2e vœu, qui est ainsi conçu :

« *Le Congrès émet le vœu que les négociants qui recherchent des jeunes filles pour emplois commerciaux s'adressent de plus en plus à celles qui sortent des écoles de commerce ou des cours commerciaux.*

(Le vœu est adopté à l'unanimité).

M. le Président. — Je donne lecture du 3e vœu, présenté par M. Martel.

« Le Congrès exprime le vœu que, par le concours des administrations locales et des institutions privées, on multiplie le plus possible les cours commerciaux et les écoles de commerce pour les jeunes filles. »

M. Martel. — Il est certain que si le succès de l'enseignement commercial dépend surtout de sa bonne organisation, il tient beaucoup aussi à la facilité que les élèves ont à se placer à leur sortie de l'école. Or, en France, nous sommes en présence d'une difficulté qui ne se présente pas avec la même intensité à l'étranger, où les jeunes filles ne sont admises dans les écoles commerciales qu'à un âge plus avancé.

En France, certaines jeunes filles sortent avec le certificat d'études commerciales à l'âge de 15 ou 16 ans et n'en paraissent parfois pas 13. Ce sont de véritables enfants et, bien qu'elles soient capables de remplir un emploi, il est certain que leur aspect empêche qu'on les accepte. Elles rentrent donc chez elles, n'ayant plus aucun moyen de compléter ou même d'entretenir leur instruction commerciale. Elles restent ainsi pendant deux ou trois ans, en attendant qu'elles soient un peu plus femmes, et elles oublient ce qu'elles ont appris. Il serait donc bien à désirer que, par les soins des sociétés privées qui se sont beaucoup multipliées, ou par d'autres moyens, on cherchât à créer, dans certaines villes, des cours d'adultes d'un degré supérieur qui seraient fréquentés par les jeunes filles pendant la période qui sépare leur sortie de l'école du moment où elles seront pourvues d'un emploi.

M. Rombaut. — Vous auriez satisfaction en demandant que les jeunes filles ne soient admises qu'à l'âge de 14 ans.

M. Martel. — Nous nous heurterions alors à une autre difficulté : ce serait le passage de l'école élémentaire à l'école pratique ou supérieure, et nous aurions à lutter contre la tendance très regrettable de la plupart des familles françaises qui, pouvant faire donner à leurs enfants une instruction plus complète que

celle de l'école élémentaire, les font sortir prématurément de cette école.

Un membre. — Nous avons remédié, au moins en grande partie, à l'inconvénient signalé par M. Martel en demandant à M. le Ministre du Commerce la création d'un cours préparatoire où les élèves entrent exactement dans les mêmes conditions que dans nos sections normales. Ce cours préparatoire est donc fréquenté par des élèves de 13 ans au moins, et de 12 ans quand elles ont le certificat d'études. Les enfants — et elles sont presque toutes dans ce cas —, qui n'ont pas une instruction suffisante, sont obligées de suivre pendant un an le cours préparatoire, de sorte qu'au lieu d'entrer à 12 ans dans la section commerciale, elles n'y entrent qu'à 12 ans et demi ou 13 ans. Grâce à ce cours préparatoire, qui n'est créé que depuis trois ans, nous sommes arrivés à reculer de beaucoup l'âge des élèves.

M. Strauss. — Le vœu proposé par M. Martel n'a pas un caractère international, c'est pourquoi je voterai contre.

D'ailleurs, même en France, les cours d'adultes ne doivent constituer qu'une période transitoire, puisque nous espérons tous qu'à un moment donné tous les jeunes gens et toutes les jeunes filles suivront les écoles. C'est encore une raison pour ne pas accepter le vœu.

M. Martel. — Je reconnais que cette question pourrait peut-être venir plus utilement en discussion le jour où le Congrès discutera la question des cours d'adultes. Pour le moment, je retire le vœu dont j'ai proposé l'adoption au Congrès.

M. Saint-Cyr Penot. — A Lyon, nous n'admettons les jeunes filles au cours normal de l'enseignement commercial qu'à 15 ans et à 14 ans au cours préparatoire. Aucune dispense n'est accordée.

M. le Président. — Je remercie les orateurs qui nous ont donné des renseignements si précieux.

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures et demie.)

SÉANCE DU JEUDI 9 AOUT 1900

Présidence de M. Paul WAUTERS,
Ingénieur, inspecteur au ministère de l'Industrie et du Travail, délégué officiel de la Belgique.

ORDRE DU JOUR : ***Des cours commerciaux destinés aux « adultes ayant cessé de fréquenter l'école ». Des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs.***

RAPPORTEUR : M. H. COURIOT, inspecteur régional de l'Enseignement technique.

La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

M. le Président. — Messieurs, j'adresse mes remerciements au bureau de l'honneur qu'il m'a fait en me désignant pour occuper momentanément le fauteuil de la présidence. J'espère pouvoir compter sur votre bienveillant concours et sur votre indulgence. (*Applaudissements.*)

M. Renouard, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président. — Personne ne demande la parole sur le procès-verbal ?

M. Saint-Cyr Penot. — Je ne sais si j'ai bien compris le procès-verbal, mais je désirerais qu'il fût constaté que les fondateurs de l'école de commerce de jeunes filles de Lyon sont la Chambre de commerce et la Ville, qui font tous les frais de cet enseignement gratuit dont Mlle Luquin avait préparé les programmes et fut pendant quarante ans la directrice.

M. le Président. — La rectification, si elle doit se faire, sera insérée au procès-verbal.

Il n'y a pas d'autre observation ?

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 4e question : « *Des cours commerciaux destinés aux adultes ayant cessé de fréquenter l'école. — Des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs.* »

La parole est à M. Couriot, rapporteur.

M. Couriot, inspecteur régional de l'Enseignement technique. — Je voudrais présenter quelques observations avant la lecture de mon rapport.

J'ai été autorisé, par le Comité d'organisation, à choisir moi-même le sujet de la question que je suis conduit à traiter devant vous aujourd'hui. Cette liberté m'a été donnée sous la seule réserve que la question aurait trait aux cours d'adultes du soir. J'ai pensé qu'une des matières qui méritait le plus de fixer votre attention était celle de l'abandon prématuré des cours du soir par les adultes qui les fréquentent.

Toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement populaire connaissent le mal auquel je fais allusion : au bout de très peu de temps, les élèves quittent les cours qu'ils fréquentent avec assiduité durant les premières leçons ; les attacher à l'enseignement, les retenir le plus possible, tel est le but poursuivi par tous ceux qui s'intéressent au développement de l'enseignement professionnel dans les divers pays, mais la solution du problème est encore à trouver.

En portant cette question à la connaissance de tous les adhérents au Congrès, j'avais espéré que quelque communication intéressante nous viendrait de l'étranger. Mon espérance a été malheureusement déçue. Cet insuccès m'a démontré qu'il n'existe nulle part de remède efficace à apporter au mal signalé et que la question dont j'avais fait choix était de celles qui doivent, pour ce motif, préoccuper, à juste titre, tous les bons esprits. J'ai dû, en l'absence de réponses, rechercher moi-même par quels moyens on peut espérer remédier au fâcheux état de choses que je viens de rappeler. Je n'ai pas la prétention d'apporter une solution générale, mais quelques palliatifs, le présent rapport n'ayant d'autre but que d'amorcer la discussion.

(*Lecture du rapport.*)

Je compléterai cet exposé par les observations suivantes :

Il est certainement une cause de décroissance du nombre des auditeurs contre laquelle nous ne pouvons lutter : je veux parler de l'allongement de la durée du jour ; la concurrence faite ainsi au professeur est la plus redoutable de toutes et le laisse impuissant devant la désertion des élèves, aussitôt que les belles soirées arrivent.

Je suis heureux de voir siéger comme président de notre séance un des représentants les plus autorisés de l'Enseignement technique en Belgique : il pourra compléter les renseignements que j'ai fournis relativement aux tombolas de livres faites dans ce pays.

Ces tombolas constituent un stimulant énergique pour maintenir les élèves dans les cours. En effet, les bons élèves sont ainsi retenus et soutenus par l'appât d'une récompense, qui témoignera de leur assiduité, de leur travail et de leur supériorité ; ils sont stimulés par le moyen qui leur est offert de quitter le cours avec une sanction : prix ou mention, dont l'attrait suffit pour les faire persévérer dans leurs études. Quant aux autres, c'est-à-dire le plus grand nombre, qui ne peuvent ambitionner ces récompenses, ils abandonneraient le cours s'ils n'avaient à leur portée une autre séduction : celle de la tombola de livres.

La société mutuelle de prévoyance des employés de commerce du Havre a eu une excellente initiative dont il convient de la féliciter et qui rappelle quelque peu l'institution des tombolas de livres. Elle délivre des billets de présence aux auditeurs des cours du soir ; chacun d'eux reçoit, en entrant dans la salle des cours, un ticket qui constate sa présence ; on tire ensuite une tombola entre ceux qui ont obtenu un nombre suffisant de billets d'assiduité. Au Havre, la tombola est en argent, il serait peut-être préférable de la faire en livres. Il y a, toutefois, là encore, pour ceux qui ne sont pas certains d'obtenir un prix ou une mention, un stimulant de nature à assurer leur présence jusqu'à la fin de l'enseignement.

Les associations d'anciens élèves peuvent faire beaucoup pour le placement. Si les auditeurs qui fréquentent les cours étaient certains de trouver une place à la sortie, il n'y aurait pas de meilleur moyen à employer pour les y retenir ; mais les comités de patronage des associations d'anciens élèves des cours du soir se désintéressent un peu trop des œuvres auxquelles ils doivent leur appui moral et matériel. C'est un devoir pour eux de favoriser les efforts des associations à la tête desquelles ils ont accepté d'être placés ; ils devraient donc s'occuper davantage du placement des jeunes gens et des jeunes filles qui suivent les cours d'adultes.

L'institution de diplômes donnerait enfin à l'enseignement une sanction efficace et attirerait des candidats. Si l'on pouvait créer un diplôme officiel, ayant une valeur réelle et reconnue de tous les patrons et chefs d'industrie, les cours seraient certainement plus fréquentés ; mais des diplômes n'auront jamais de valeur que s'ils sont décernés par un jury absolument indépendant et qualifié, et si les matières enseignées correspondent à des programmes officiels parfaitement arrêtés et définis à l'avance.

En résumé, Messieurs, je ne connais pas de remède absolu au mal universellement constaté. Je ne viens que vous proposer quelques atténuations à une situation qui préoccupe, à juste titre, les personnes qui voudraient voir les auditeurs plus assidus dans les cours du soir ; je souhaite que leurs efforts persévérants puissent contribuer à diffuser davantage l'Enseignement technique dans les cours d'adultes.

M. le Président. — Je remercie M. Couriot de son intéressante communication.

M. James Graham, organisateur et inspecteur des cours commerciaux du Yorkshire (Angleterre). — J'ai pensé que des détails sur certaines expériences faites dans le Yorkshire seraient utiles à connaître pour le Congrès; c'est pourquoi j'ai transcrit quelques renseignements dont vous voudrez sans doute me permettre de vous donner lecture.

M. le Président. — Vous avez la parole.

Enseignement commercial : Détails sur une expérience faite dans l'ouest du Yorkshire. — James Graham, County Hall, Wakefield.

Il y a 15 ans, la commission royale, examinant les causes du déclin du commerce, déclarait dans son rapport : « Au point de vue de l'enseignement, nous paraissons être singulièrement en retard sur nos concurrents étrangers ; et cette remarque s'applique non seulement à ce qu'on appelle d'habitude l'Enseignement technique, mais infiniment plus encore à l'éducation commerciale ordinaire qui est exigée dans les maisons de commerce. » Depuis lors, grâce surtout aux stimulants des principales Chambres de commerce, des efforts ont été faits pour remédier à cet état de choses, et, dans ces dernières années, plusieurs essais ont été commencés dans cette direction. Tout d'abord, nous trouvons le projet d'enseignement commercial du comité d'examen des écoles d'Oxford et de Cambridge, et celui de la Chambre de commerce de Londres. Le premier était prématuré, et on l'abandonna, vu le petit nombre de candidats à l'examen. Celui de la Chambre de commerce de Londres eut plus de succès. Il est encore en vigueur actuellement, et sans doute il eût réussi mieux encore si les écoles avaient pu l'appliquer ; mais ne pouvant obtenir du gouvernement les subsides nécessaires pour l'établissement des cours commerciaux, elles n'ont pu adopter ce projet et lui donner tout le développement désirable.

Ainsi donc, tout récemment encore, l'enseignement commercial, en Angleterre, ne consistait guère qu'en des examens préparés par différents établissements ; le 1er corps constitué qui aborda le sujet avec méthode et énergie fut le conseil général de l'ouest du Yorkshire, dont le projet a attiré l'attention générale et qui a été adopté plus ou moins complètement dans tout le pays par de nombreux comités d'enseignement ou autres.

En 1891-92, ce conseil décida que dans un district industriel et commercial si important, il était nécessaire de mettre à la portée des habitants un enseignement propre à donner une préparation suffisante à ceux qui se destinent à une carrière

commerciale ; et dans ce but il s'efforça d'encourager les études commerciales et les langues vivantes au moyen de cours généraux dans les écoles de jour, et d'un enseignement spécial sur certains groupes de sujets dans les écoles et les classes commerciales du soir. On décida aussi la création d'un système complet d'inspection par des hommes compétents. Des cours méthodiques sur les sujets adoptés furent rédigés ; des résumés détaillés furent publiés, avec des instructions pour guider les professeurs. Des subsides furent votés. Des classes pour la préparation des professeurs furent créées, et un système d'examens volontaires identiques s'établit.

Le but du conseil est de commencer avec les jeunes gens au bas de l'échelle, et de leur faire gravir méthodiquement tous les échelons du mécanisme des affaires, telles qu'on les pratique dans une maison de commerce de premier ordre (faisant du commerce à l'intérieur ou de l'importation ou de l'exportation), jusqu'à ce que le but que des hommes d'expérience (patrons ou employés) se proposent soit bien compris et atteint. Avec une base aussi solide, les jeunes gens ont tout ce qu'il faut pour pouvoir occuper tout de suite n'importe quelle position dans le monde des affaires.

Le conseil général ne possède lui-même aucune école, mais il aide de ses subsides des classes, des écoles, des institutions ; il est intéressant de suivre les heureuses dispositions adoptées par le conseil pour arriver à donner aussi une éducation commerciale aux jeunes gens déjà entrés dans des bureaux ; notons également le grand développement du travail depuis le commencement jusqu'au temps présent.

L'enseignement commercial donné dans les classes du soir du district de l'ouest est divisé en trois degrés ou stages, comme suit :

Les « cours préparatoires » donnent aux étudiants peu avancés un enseignement complet de l'anglais, de l'arithmétique, de l'écriture, du calcul, de la géographie, de l'histoire et du dessin ou d'une langue vivante ou des éléments de la physique ; ces cours se font dans presque toutes les écoles techniques, et généralement dans les cours du soir.

Les « cours de commerce du soir » viennent ensuite et existent dans les écoles techniques de tous les grands centres du district ouest du Yorkshire. Ces écoles donnent un enseignement aussi large et aussi méthodique qu'il peut l'être dans un cours du soir, comme on va le voir par le tableau suivant :

MATIÈRES	1re SESSION	2e SESSION	3e SESSION
Méthodes et correspondance commerciales.	Négoce à l'intérieur.	Exportation.	Négoce à l'intérieur, exportation et importation.
Tenue des livres.	Élémentaire.	Commerciale.	Commerciale et de société.
Arithmétique commerciale.	Négoce à l'intérieur.	Négoce à l'intérieur, exportation et importation.	
Géographie et histoire commerciales (cours mixte).	Angleterre.	Pays étrangers.	Industries spéciales.
1re langue vivante.	Cours élémentaire et moyen.	Cours moyen et supérieur.	Cours supérieur et commercial.
Sténographie.	Manuel (correspondance).	Cours pour reporters (60 mots à la minute).	Rapidité 100-120 ou 140 mots, ou 2e langue vivante.
Principes de commerce.			Cours d'introduction.

Ces cours ont une durée de 3 ans, à raison de deux heures et demie trois fois par semaine, chaque session comprenant au moins trente semaines ; et afin que le travail de la troisième année soit plus profitable, les petites écoles sont groupées autour d'une grande école centrale ; elles voient le programme des deux premières années seulement, et leurs élèves alors obtiennent des bourses pour aller à l'école centrale passer leur troisième année.

Les « cours commerciaux supérieurs » qui suivent les cours

de trois ans à l'école du soir de commerce sont établis en vue de répondre aux besoins de ceux qui désirent aller plus loin encore et obtenir des situations impliquant une responsabilité dans le monde du commerce ou de la banque. Voici le programme de ces cours supérieurs :

	PREMIER SOIR	DEUXIÈME SOIR	TROISIÈME SOIR
Quatrième année.	Économie politique et statistique.	Banque et cours de la Bourse.	Langue vivante commerciale.
	Industrie du district Ouest.	Lois commerciales.	« Cercle » pour la pratique des langues.
Cinquième année.	Histoire du commerce.	Lois commerciales.	Langue vivante (commerciale).
	Économie et statistique.	Banque et cours.	« Cercle ».

Dans les petites villes où l'enseignement ne peut être aussi complet, on recommande aux directeurs d'établir au moins des classes de méthodes commerciales, d'arithmétique commerciale, de tenue des livres ou de sténographie, et de laisser de côté les deux dernières matières seulement ; mais les personnes désirant entrer dans une école technique doivent être encouragées par tous les moyens possibles à suivre un cours méthodique d'études sur les sujets mentionnés ci-dessus, et il est stipulé qu'elles suivront le plan général de travail autant que leur instruction le leur permettra.

Pour les langues étrangères, le conseil général reconnaît que quatre degrés d'enseignement sont nécessaires, savoir : cours élémentaire, moyen, supérieur, pour l'étude de la langue et de la littérature, et un cours commercial spécial, qui ne peut être suivi que par les élèves ayant assisté et travaillé régulièrement aux trois premiers cours, et possédant ainsi une base solide qui leur permette de se spécialiser.

Il y a quelque chose de plus important et de plus intéressant : c'est l'institution, dans treize centres convenables, de « cercles

de langues vivantes », avec conférences suivies de discussions, de cercles de conversations, etc., où se réunissent les étudiants qui ont suivi les classes de langues vivantes.

Ces cercles furent établis pour éviter que les écoles perdissent de vue les élèves juste au moment où ils ont le plus besoin d'aide pour acquérir une connaissance réelle de la langue parlée, chose si importante dans les affaires. Cette amélioration a obtenu un très grand succès, et plusieurs cercles possèdent actuellement le noyau d'une bibliothèque de livres étrangers, et de périodiques en langues étrangères, qui circulent parmi les membres.

Les résultats précédents, toutefois, sont dus surtout au soin avec lequel le conseil général, dès le début, pourvut les écoles de professeurs connaissant bien les matières commerciales et les langues vivantes. Le conseil voulut qu'un professeur possédât entièrement, ou tout au moins, la plus grande partie de son sujet, avant d'être admis à enseigner ; et c'est pourquoi on établit des cours spéciaux, qui furent faits par les hommes les plus compétents.

Les frais des professeurs, qui quelquefois viennent d'assez loin, importent peu, car ces frais sont payés par le conseil général du district ouest, et c'est à lui que revient tout l'honneur de cette œuvre. Les conseils municipaux du district n'y ont en rien contribué, quoiqu'ils en aient tiré grand profit. Ils n'ont rien établi sous leur responsabilité.

On a fait des centaines de vues vulgarisant et expliquant diverses industries du district ouest, ainsi que la géographie et l'histoire commerciales de l'Angleterre et des pays étrangers. On en a fait une collection convenablement cataloguée et rangée ; et maintenant on les prête aux classes pour rendre le travail plus intéressant et plus profitable. D'autre part, on essaie de former des musées pour l'enseignement pratique, et le conseil général s'efforce d'encourager et d'aider ces essais.

Le tableau suivant montre d'une manière frappante les progrès que le conseil général du district ouest du Yorkshire a fait faire à l'enseignement du commerce et des langues dans les cours du soir.

BRANCHE DE TRAVAIL	1891	1899
Commerce.		
Classes commerciales	150	696
Écoles du soir de commerce	0	46
Cours supérieurs	0	4
Professeurs suivant les classes spéciales	20	140
Langues.		
Classes de langues	28	172
Cercles de langues vivantes	0	13
Professeurs suivant les classes spéciales	10	22
Professeurs envoyés à l'étranger pour des cours d'été	0	26

En 1896, le conseil général établit une série d'examens facultatifs pour les élèves des classes commerciales et des classes de langues ; il y avait des épreuves dans chaque matière et pour chaque degré ; il y en eut aussi pour les langues vivantes étudiées au point de vue commercial. Mais on ne délivra de diplômes que pour les examens de troisième année. On n'organisa ces examens que faute de mieux, et on choisit des examinateurs dans les différentes écoles : écoles élémentaires, secondaires, techniques, Yorkshire-College, etc.

Voilà ce qu'on a fait pour les cours du soir. Dans les écoles de jour, toutefois, on n'a fait que peu de chose pour introduire des cours complets d'instruction commerciale, quoique le besoin en fût reconnu. Les directeurs des écoles secondaires et des écoles techniques, dans les centres commerciaux, savent que la classe moyenne demande de plus en plus qu'on organise des cours un peu spéciaux et d'une durée de deux ou trois ans, qui conviendraient aux jeunes gens qui doivent quitter l'école vers l'âge de 17 ans ; en outre l'organisation de ces cours retiendrait à l'école, pendant deux ans de plus, un certain nombre d'élèves qui, sans cela, quittent à 14 ou 15 ans.

Ce progrès est difficile à réaliser dans le district ouest, parce que les revenus du conseil général sont limités, et qu'il ne peut indemniser complètement les écoles de la perte qu'elles auraient à subir en établissant, sans recevoir de subsides, des cours commerciaux répondant aux besoins des jeunes gens qui se

destinent aux affaires, ces cours étant suivis à la place des cours scientifiques, ou en même temps que ceux-ci.

Aussi les écoles attendent que le gouvernement reconnaisse et aide cette œuvre.

Les Chambres de commerce de Bradford et de Londres — soutenues par le conseil général du district ouest — ont, les premières, demandé cette reconnaissance et cette aide, et depuis lors, beaucoup d'autres Chambres de commerce se sont aussi occupées de la question.

Nous ne constatons qu'une diminution de 20 pour 100 environ des élèves, parce que nos bureaux ferment beaucoup plus tôt qu'en France, à 5 heures ou 5 heures et demie au plus tard.

Chez nous, les élèves ont toujours à payer une rétribution variable et dont le minimum est de 7 schillings par semaine, pour 3 cours par semaine, pendant 30 semaines.

Pour éviter la désertion des cours, le comité d'organisation des écoles donne des prix et des médailles ; mais il a surtout recours à l'envoi des cartes postales aux absents. Cet envoi a un double but : faire connaître aux intéressés le sujet traité en leur absence et celui qui le sera à la séance suivante, et informer la famille d'une absence que souvent elle ignorerait.

M. le Président. — A quelle heure ces cours ont-ils lieu ?

M. Graham. — Ils commencent à 7 heures du soir, pour finir à 9 heures et demie.

M. le Président. — A partir de quel âge ces cours sont-ils suivis ?

M. Graham. — A partir de seize ans, en général. Ils sont mixtes, c'est-à-dire fréquentés par les personnes des deux sexes.

M. J. H. R. Meyer, vice-consul d'Autriche-Hongrie, délégué de la Chambre de commerce de Birmingham. — J'exprime mon regret et celui de mes collègues, que nous n'ayons pu recevoir le rapport de M. Couriot avant notre départ, car il nous eût été plus facile de nous préparer pour la discussion de cette question. Mais

la difficulté était peut-être trop grande. Voilà pourquoi je suis obligé de parler de mémoire.

M. le Président. — Bonne note sera prise, pour l'avenir, de votre observation.

M. Meyer. — Chez nous, les cours du soir de l'enseignement commercial ont lieu dans une institution nommée le Birmingham and Widland institute. Il existe depuis près d'un siècle. Les cours durent du commencement de septembre jusqu'à la fin de mars.

Les écoliers peuvent s'inscrire pour une matière spéciale ou pour plusieurs matières de l'enseignement.

Pour les cours de langues étrangères, ils payent de 6 shillings à 7 shillings 6^{d} pour les six mois. Ces cours sont divisés en inférieur, moyen et supérieur.

Pour éviter l'irrégularité des élèves, on envoie des cartes postales et on prend note de ceux qui s'absentent.

Au bout des six mois, il y a un examen. L'écolier qui a passé avec succès l'examen de la classe inférieure acquiert, comme prime, le droit de suivre pour rien, l'hiver suivant, les cours de la classe moyenne. A la fin de la seconde année, on donne encore une prime de même nature qui permet de suivre gratuitement le cours supérieur, et, après la troisième année, on accorde une prime représentée soit par de l'argent, soit par des livres.

Dans les écoles publiques de la ville, on a introduit aussi le système des cours commerciaux du soir, mais ils sont gratuits. Ces écoles publiques sont situées dans les quartiers habités par les jeunes gens, ce qui donne à ces derniers toute facilité de fréquenter les cours du soir.

Dans notre ville, tous les comptoirs ferment entre cinq et six heures du soir, et les patrons accordent d'ailleurs des facilités de sortie aux jeunes gens qui suivent les classes du soir, lesquelles commencent à 7 heures et demie ou 8 heures.

Les classes supérieures durent jusqu'à dix heures. (*Applaudissements.*)

M. Merckling, directeur des cours de la société philomathique de

Bordeaux. — Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'exactitude absolue du rapport de M. Couriot. Chargé depuis deux ans seulement des cours du soir de la société philomathique de Bordeaux, je ne suis guère en état de vous apporter le remède au mal dont nous souffrons à Bordeaux comme ailleurs. Je suis plutôt venu au Congrès pour découvrir ce remède.

Quoique nous exigions des élèves une rétribution de 1 franc par cours et que nous fassions une distribution de 1 500 francs de prix, les 4 000 inscrits du début se réduisent dans une proportion de 50 pour 100. Nous accordons des diplômes, et j'ai employé tous les remèdes possibles, tels que de m'intéresser au placement des élèves, d'adresser des cartes de convocation aux absents, etc. ; je n'ai pourtant pas encore pu arriver à remédier efficacement au mal.

J'ai cru remarquer que, contrairement à ce qu'a dit M. le Rapporteur, la valeur du professeur exerce une influence sur le succès du cours, car nous observons, suivant le professeur, des différences d'assiduité très sensibles. Mais jamais nous n'avons pu arriver à obtenir comme, paraît-il, certaines sociétés françaises l'ont obtenue, une fréquentation des cours de 70 pour 100. Si je connaissais le moyen d'obtenir ce résultat, je m'empresserais de l'appliquer, dussions-nous faire de grandes dépenses pour cela.

M. Rotival, agent principal et délégué de l'association philotechnique de Paris. — Les causes principales du manque d'assiduité ont été indiquées avec une grande précision par M. Couriot. Néanmoins toute une enquête pourrait être faite sur ce point. Elle nous montrerait, par exemple, que les absences des jeunes gens atteignent souvent le chiffre énorme de 75 pour 100, tandis que pour les jeunes filles, il n'est que de 25 pour 100. Faut-il en tirer cette conséquence que celles-ci sont plus sérieuses que ceux-là ? On peut dire que les jeunes filles, dont beaucoup sont encore dans leur famille, occupées seulement aux soins du ménage, ont plus de temps pour suivre régulièrement les cours, que les jeunes gens qui ont eu généralement à supporter le labeur absorbant du jour. On peut dire aussi que les distractions de toutes sortes ont moins de prise sur elles que sur eux.

M. Couriot a proposé de scinder les cours en les faisant d'octobre à fin-décembre, pour les reprendre au mois de janvier et ensuite pendant l'été. Nous avons appliqué ce système à l'association philotechnique pour les cours de dessin et de langues vivantes. Au mois de janvier, la désertion a été la même. Seulement, le scindement des cours permet de donner un enseignement intensif, c'est-à-dire que, dans la première période trimestrielle de l'année, on double, on triple même les leçons. Il en résulte que si les jeunes gens ne continuent pas en janvier, ils auront suivi en trois mois presque autant de leçons qu'ils en recevaient autrefois pendant toute l'année.

J'ai constaté, à Lausanne, des résultats excellents que nous ne pouvons pas obtenir en France, où l'obligation n'existe pas pour les cours du soir. A vrai dire, cette obligation ne s'applique, en Suisse, qu'aux cours de langue française et d'enseignement civique. Mais comme les élèves sont très strictement tenus de fréquenter ces cours, ils sont incités, en même temps, à suivre les cours professionnels avec la même régularité. L'autorité militaire, en Suisse, s'est entendue avec les sociétés d'enseignement ; elle autorise les jeunes gens à fréquenter les cours du soir de ces sociétés, à la condition que celles-ci fassent constater effectivement les absences des élèves ; ces absences sont sévèrement punies. L'entente entre l'autorité militaire et les sociétés est très heureuse, parce que les jeunes gens s'habituent à suivre d'une façon régulière à la fois les cours de français et d'enseignement civique et les cours d'enseignement professionnel. Mais je crains que nous ne soyons pas disposés, en France, à adopter le principe de l'obligation.

La perception d'un droit d'inscription ne semble pas non plus devoir donner en France de bons résultats, ni être applicable partout, surtout pour les cours du soir, dits « de perfectionnement ».

A l'étranger, les cours sont payants, même ceux des sociétés d'enseignement populaire, mais les professeurs sont rétribués ; en France, beaucoup de sociétés d'enseignement populaire ne pourraient rétribuer leurs nombreux professeurs. La rétribution versée par les élèves a pour conséquence logique le paiement des leçons du professeur.

Au point de vue de la rétribution, il y aura toujours chez nous une résistance qui ne se produit pas à l'étranger, et qui vient de ce que notre enseignement officiel est gratuit. Le rapport de M. Edouard Petit constate que les cours d'adultes payants que l'on avait tenté d'établir en province sont en voie de diminution.

Sans préjuger des autres moyens, je vous proposerai de vous approprier le vœu qui vient d'être émis par le Congrès international de l'enseignement primaire, et qui tend à ce qu'un livret post-scolaire soit remis aux jeunes gens, pour permettre de constater leur assiduité aux cours, et que des efforts soient tentés pour encourager l'autorité militaire et les établissements industriels à tenir compte de ce livret.

M. le commandeur Ferraris. — Il me semble qu'il serait pratique d'organiser les cours commerciaux d'adultes pendant les mois d'été ; cela aurait plusieurs avantages. Dans les grandes villes, où ces cours sont particulièrement nécessaires, la vie commerciale est, du moins en Italie, moins active en été qu'au printemps et en automne. En outre, l'été n'a pas cet inconvénient que l'hiver présente, de coïncider avec l'époque des inventaires de fin d'année. En été, les élèves ont plus de temps disponible ; les jours sont plus longs ; on peut faire les cours de bon matin, et il est plus facile de trouver des professeurs, parce qu'ils sont régulièrement en vacance, et n'ont plus leurs devoirs professionnels à remplir. Je suis convaincu que des cours de courte durée, mais continus, intenses, suivis avec assiduité même par un petit nombre d'élèves, seraient plus utiles que de longs cours suivis irrégulièrement par un nombre considérable mais très variable d'élèves.

M. A. Debauge, président de la société industrielle d'Amiens. — A la société industrielle, pour encourager davantage à l'assiduité, on fait verser aux élèves, au commencement de certains cours, une somme qui peut s'élever jusqu'à 20 francs ; mais, des cartes de présence sont remises aux élèves à chaque leçon, et ceux qui n'en ont manqué aucune touchent 24 francs à la fin de l'année, soit une majoration de 20 pour 100 sur la somme versée au

début. Ce système donne de bons résultats ; on va le compléter, toutefois, en accordant seulement cette prime d'assiduité aux élèves se présentant aux examens de clôture, qui se font pour chaque cours et donnent lieu à des récompenses.

Au sujet des cours qu'on trouverait utile de faire pendant l'été, on a constaté à la société industrielle que les absences devenaient plus nombreuses à partir du mois d'avril.

Le maximum des présences existe du 15 octobre au 15 avril. Après cette dernière date, les soirées au dehors devenant plus agréables, il se produit un exode, surtout de la part des jeunes gens , — car on constate une assiduité plus régulière et plus persévérante chez les jeunes filles.

La cause qui paraît entraîner le départ prématuré d'un assez bon nombre d'élèves arrivés aux cours dans les meilleures dispositions, c'est que, pour l'enseignement de certaines matières, le professeur ne tient pas toujours suffisamment compte du degré d'instruction des élèves. Beaucoup n'ont reçu qu'un enseignement primaire assez rudimentaire. En prenant pour exemple l'enseignement de l'électricité industrielle, qui s'impose aujourd'hui absolument, si le professeur veut aller trop vite sur les commencements, les élèves se trouveront débordés, ils ne comprendront plus et déserteront.

Là où la chose est possible, le professeur devrait se mettre en contact fréquent avec ses élèves et s'assurer, par des interrogations, qu'ils le suivent bien.

Mlle Malmanche. — Messieurs, je viens d'écouter attentivement tout ce qui a été dit, et de beaucoup de bonnes choses je compte faire mon profit, car depuis de longues années, je me consacre à l'enseignement des adultes ; je lutte contre cette difficulté de l'inexactitude des élèves et je cherche toujours en vain le moyen de la combattre.

On a dit qu'il serait bon de scinder l'enseignement, afin qu'une continuité trop prolongée ne décourageât pas les élèves qui sont forcés, par les exigences de leur travail, de s'absenter au nouvel an et à Pâques. Le moyen, bien employé, peut avoir du bon.

De ce qui a été dit par l'orateur anglais, j'ai retenu la corres-

pondance avec les familles. C'est aussi le moyen que nous employons, puisque j'exige que l'appel nominal soit fait tous les soirs, afin que les familles soient averties par lettres fermées de l'absence des enfants.

En cherchant à quoi est dû le succès ou l'insuccès, je me demande si, dans l'instruction des adultes, tout n'est pas dans la manière de procéder qui est personnelle au professeur.

Depuis quelques années, on a écrit beaucoup sur la psychologie de l'enfant ; je crois qu'il faudrait penser à la psychologie de l'adulte qui va entrer dans la vie.

Quand un jeune homme ou une jeune fille viennent à un cours du soir, c'est parce qu'ils ont besoin d'acquérir des connaissances nouvelles qui leur permettront de mieux gagner leur vie. Ils sont, la plupart du temps, occupés dans la journée comme ouvriers ou apprentis. Leur métier ne leur plaît pas, ou ne convient pas à leur force physique, ou ne répond pas à leur intelligence. Ils voudraient autre chose.

Ces élèves se présentent à l'école après avoir supporté péniblement le poids du jour et de la température. Ils sont susceptibles, ils sont sensibles, ils sont déjà un peu attristés par les difficultés de l'existence. L'art de les garder, de les faire venir exactement, malgré la fatigue, malgré le froid, malgré la pluie doit être toute l'ambition du professeur. Mais que d'amabilité, que de savoir-faire, que de dévouement ne faut-il pas ? C'est pour cela qu'au point de vue social la fonction de professeur de cours du soir est la plus délicate et la plus utile que je connaisse. En effet, nous n'avons pas seulement à enseigner le français, l'arithmétique, la comptabilité, les langues vivantes ; nous avons aussi à compléter ce que l'école n'a pas pu achever. Notre influence peut être très grande et très heureuse, et nous pouvons faire un bien considérable.

J'aurais aimé que, dans les écoles normales, on fît des sections spéciales pour cet enseignement des adultes. En effet, on ne parle pas à un adulte comme on parle à un enfant et on ne l'admoneste pas de la même façon. Il y a des procédés différents, un langage plus ferme, plus haut ; il y a bien des façons d'émouvoir et d'attendrir une âme de 16 ans.

Ce n'est pas toujours le professeur le plus instruit qui attire les élèves : c'est celui qui leur parle avec le plus d'aménité, de douceur, qui met de l'agrément au milieu de l'aridité des études ; et c'est tant mieux quand le sentiment peut dominer l'adulte. Faire payer les élèves serait un bon moyen, mais à Paris, ce n'est pas possible. Faire payer les fournitures serait encore une excellente chose, car à Paris on a remarqué que dans les cours où il en est ainsi, les élèves viennent bien plus exactement. Rembourser en primes, cela peut se faire dans les sociétés privées qui sont maîtresses d'elles-mêmes, et toutes les fois qu'on l'a tenté on a obtenu d'excellents résultats.

Mais le moyen le plus certain d'attirer les élèves, ne serait-ce pas de donner des directions aux professeurs, de leur apprendre à manier cet auditoire extrêmement susceptible, à ne pas le décourager trop facilement, parce qu'il est faible, isolé et sans appui ? Ne serait-ce pas aussi un bon moyen que de ne pas abuser des réprimandes, s'ingénier à entrer dans les difficultés de ces existences laborieuses, leur prodiguer des marques d'un intérêt qui ne se lasse pas ?

Enfin, pour arriver à un résultat pratique, on pourrait diviser les cours par trimestre. Cela permettrait à l'élève qui s'est absenté au cours d'un trimestre de reprendre plus tard ses études et de les continuer avec fruit. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie Mlle Malmanche de la communication, des plus intéressantes, qu'elle vient de faire. Elle nous a montré que l'enseignement du soir pouvait devenir une œuvre sociale. Nous prendrons tous bonne note de ses observations.

La parole est à M. Schurter, sous-directeur de l'école supérieure de jeunes filles de Zurich.

M. Schurter. — En Suisse, les cours d'adultes sont organisés par les sociétés de jeunes commerçants. Les frais sont payés par la Confédération, les municipalités, les patrons et les élèves en commun. La Confédération paie jusqu'à 2/3 du traitement des professeurs. Les heures des cours sont de 7 à 9 heures du matin, de 1 à 3 heures de l'après-midi et de 8 à 10 heures du soir. Les

patrons commencent à comprendre qu'une bonne instruction du personnel est conforme à leur propre intérêt, et permettent aux apprentis et aux jeunes commis de fréquenter les cours, même pendant les heures de bureau.

Les cours de langues sont mieux fréquentés que les cours commerciaux proprement dits. On tient beaucoup à avoir des classes peu nombreuses de 4 à 12 élèves seulement.

Les autorités fédérales préparent actuellement une loi qui imposera aux sociétés de commerçants d'ouvrir des cours aux jeunes filles.

M. le Président. — Veuillez me permettre, Messieurs, d'indiquer au Congrès quelle est, pour les cours d'adultes, la situation de la Belgique.

Le mal signalé existe chez nous comme partout, et nous venions ici pour apprendre comment on fait dans les autres pays pour y remédier. Notre voyage n'avait donc pas pour but de venir donner des conseils, mais plutôt d'en recevoir ; malgré cela, je serais heureux, si cela peut vous intéresser, d'indiquer rapidement les moyens employés chez nous pour attirer et retenir les auditeurs. On considérait autrefois les distributions de récompenses comme le plus efficace de ces moyens, mais les idées ont changé et aujourd'hui, en Belgique, on est généralement hostile aux distributions de prix, surtout pour les élèves des cours commerciaux du soir, qui, étant d'un certain âge, ne sauraient être amorcés par ce moyen. Ceci ne veut pas dire cependant que les récompenses soient supprimées partout, mais les prix, que l'on donne dans les institutions qui ont maintenu ce système d'émulation consistent en ouvrages pratiques, en instruments de mathématiques, etc.

Le second moyen employé est l'écolage. Dans presque toutes les écoles, on fait payer un droit d'inscription. Ce droit, qui est de 2, 4, 5 ou 10 francs, est généralement restitué en fin d'année aux élèves, au prorata de leurs présences au cours. La somme restituée est majorée : 1° des intérêts du montant de ces inscriptions déposées, dès le début de l'année scolaire, à la caisse d'épargne de l'État, et 2° de la part afférente aux auditeurs

inexacts, lesquels ne reçoivent rien. De cette façon, un élève régulier qui a versé 5 francs peut recevoir 10 francs, par exemple, à la fin du cours. Cette somme lui est payée non en argent, mais sous la forme d'un carnet de la caisse de retraite ou de la caisse d'épargne ; ceci, pour éveiller parmi les auditeurs les idées d'épargne, et ensuite parce que cet argent ne peut être immédiatement touché par l'élève ; il faut, en effet, un délai de huit jours pour obtenir un retrait de la caisse d'épargne.

Le troisième moyen employé est le diplôme, qui a une valeur réelle au point de vue de l'avenir de l'élève, s'il est donné à bon escient, et qui constitue, dans ces conditions, un excellent système d'émulation.

Le quatrième moyen d'encouragement consiste en bourses de voyage que nous accordons aux meilleurs élèves diplômés. Le paiement de ces bourses s'opère fréquemment de la manière suivante, intéressante à noter : La moitié de la valeur de la bourse est remise avant le départ, et l'autre moitié est versée après la réception du rapport relatif à la mission accomplie. D'autres fois, ces voyages sont collectifs et se font sous la surveillance du directeur ou d'un professeur.

Un cinquième moyen consiste à envoyer, chaque soir, des cartes d'absence, et l'élève ne peut reprendre sa place que s'il rapporte la carte signée par le père ou le patron. Cette mesure est assez efficace, parce qu'en général, les parents de ce genre d'auditeurs, étant peu instruits, n'aiment guère à écrire, et chaque fois qu'ils sont obligés de prendre la plume pour indiquer sur la carte les motifs d'absence de leurs enfants, ceux-ci sont certains de recevoir une verte réprimande.

Un sixième moyen d'encouragement consiste à s'intéresser à l'avenir et surtout au placement des élèves diplômés.

Le directeur de l'école suit les élèves après qu'ils l'ont quittée et, par ses relations, parvient souvent à leur fournir des positions avantageuses. C'est là une excellente mesure. Elle recommande l'école, qui est jugée d'après les résultats qu'elle produit.

M. le Rapporteur a fait observer, dans son intéressante étude, que beaucoup de jeunes gens n'habitent plus maintenant le

centre des grandes villes et que, pour des motifs économiques, ils se réfugient dans les faubourgs. Nous avons remédié à cet inconvénient en installant, le plus possible, les cours spéciaux du soir dans les centres populeux des faubourgs. C'est le cas pour Bruxelles, où chacun des faubourgs compte plusieurs institutions de l'espèce, en rapport avec les besoins de sa population.

Veuillez me permettre, Messieurs, de m'écarter pendant un moment de la question, c'est-à-dire des cours commerciaux destinés aux adultes, pour vous indiquer un autre remède que nous avons tenté depuis peu de temps en Belgique.

Il s'agit de l'école professionnelle d'armurerie de Liège. Le fait de retenir les élèves jusqu'à la fin de l'apprentissage avait ici une importance d'autant plus grande que la profession d'armurier est plus complexe, et cependant beaucoup d'élèves quittaient l'école dès qu'ils étaient capables de gagner un modeste salaire. Ils sacrifiaient ainsi leur avenir véritable à un avantage immédiat. On semble avoir remédié avec succès à l'inconvénient de ces départs prématurés, en payant les élèves proportionnellement au travail effectué par chacun d'eux, et en retenant une partie de ce salaire jusqu'à la fin de l'apprentissage.

M. le délégué d'Italie a demandé tantôt que les cours d'adultes soient faits le matin, en été. Nous avons essayé ce système et nous n'avons pas obtenu de résultats suffisants pour le recommander ni le généraliser ; j'estime que la question posée est plutôt nationale qu'internationale ; on doit laisser à chaque pays, et même à chaque région, la faculté d'indiquer l'heure spéciale qui convient le mieux.

M. le Rapporteur a dit aussi qu'il fallait scinder les cours en plusieurs parties, formant chacune un tout et qui pourraient être suivies séparément. Cette mesure pourrait être très bonne dans certains cas spéciaux, mais il me semble qu'elle serait difficile à généraliser ; elle serait même inapplicable dans la plupart des cas. Il est certain, en effet, que l'élève qui aurait manqué d'assister à une série de leçons ne pourrait pas, en général, reprendre utilement la suite des cours. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Snape, délégué du comité de l'Instruction technique du comté de Lancashire.

M. Snape prononce en anglais un discours dont le résumé ci-après est donné par M. Barbier, de Marseille, membre du Congrès.

M. Barbier, directeur de la *Berlitz school* de Marseille. — L'orateur a surtout parlé de la proposition qui a été faite par M. le Rapporteur au sujet des tombolas de livres. Cette idée ne lui semble pas applicable pour l'Angleterre, dont la législation interdit les loteries. Le goût des jeux de hasard n'est déjà que trop répandu, il serait mauvais de l'encourager par des tombolas.

M. Meyer. — Relativement à l'inconvénient résultant de la grande distance à parcourir par les élèves qui n'habitent pas le centre de la ville, on y a remédié à Birmingham, en établissant des cours dans les faubourgs.

Un membre. — Quels sont les résultats des moyens qui ont été employés en Belgique pour obtenir une plus grande assiduité des cours ?

M. le Président. — Le déchet maximum des cours du soir a atteint, jadis, jusqu'à 60 et 65 pour 100 ; nous l'avons réduit, par l'application des moyens précités, à n'être plus que de 20 pour 100 environ, ce qui me semble un chiffre satisfaisant pour une contrée où les employés et ouvriers se déplacent beaucoup.

M. Couriot, rapporteur. — Après avoir entendu les observations qui viennent d'être présentées, je dois déclarer que je ne vois réellement pas de vœu à formuler constituant un remède véritable à la situation que j'ai exposée et susceptible de s'appliquer d'une façon générale à l'ensemble des divers pays, en vue d'accroître l'assiduité des élèves des cours du soir.

De tous côtés, des efforts considérables ont été tentés en Europe pour combattre la diminution, généralement constatée, du nombre des auditeurs des cours d'adultes ; partout on déclare

que des mesures partielles et de détail ont été prises, mais, en fait, aucun remède absolu n'a pu être appliqué.

Le droit d'inscription, que l'on fait payer en Angleterre et en Belgique, et qui est ensuite remboursé, d'après un système très ingénieux, constitue une tentative très intéressante à noter.

La Belgique distribue gratuitement son enseignement dans un très grand nombre d'écoles professionnelles. En France, nous accordons partout la gratuité et nous appliquons, en matière d'instruction professionnelle, le même principe de gratuité qu'en matière d'instruction générale ; c'est à tort, suivant moi, car si tout citoyen a droit à sa part de l'enseignement général, qui constitue une arme nécessaire dans la vie, j'estime qu'il ne doit pas en être de même quand il s'agit des armes dont il se sert dans la lutte commerciale et industrielle. Ces dernières armes sont comme toutes celles qu'on achète pour sa défense personnelle et doivent être payées par celui qui les emploie. Aussi, est-ce faire fausse route que de donner gratuitement un enseignement professionnel qui coûte d'ailleurs généralement fort cher.

L'envoi de cartes postales, destinées à faire connaître à la famille les irrégularités de l'élève, constitue une solution avantageuse, et les lettres closes, qui sont adressées aux parents dans les cours dirigés par Mlle Malmanche, produisent le même résultat, mais avec plus de discrétion. Ce sont là des moyens d'une application facile dans des cours fermés où l'on procède à un appel des élèves, mais que l'on ne peut pas étendre aux cours publics, ouverts à tous.

Faut-il en conclure qu'il conviendrait d'établir en France des cours plus fermés, permettant de faire des appels et d'astreindre, ainsi, les candidats à plus de régularité? Je crois qu'en matière d'enseignement professionnel, il n'y a pas d'utilité à ce que les cours soient absolument publics et que l'enseignement gagnerait à être plus individuel.

M. Rotival a proposé le scindement des cours en plusieurs parties. J'ai été un des premiers à appliquer cette solution, il y a plus de vingt ans, dans des cours d'adultes à Paris, et cette mesure a produit d'excellents résultats ; c'est même pour ce motif

que je l'ai conseillée dans mon rapport, mais on ne peut pas couper tous les cours en deux. Un cours est un enchaînement de déductions logiques, que l'on ne peut pas toujours diviser en fractions distinctes et séparées, pouvant être enseignées isolément aux auditeurs. Toutefois, certains cours, même de sciences peuvent, à la rigueur, se prêter à cette division, qui permet à l'élève, qui n'a pu suivre la seconde partie d'un cours, de revenir l'année suivante terminer son instruction, à la condition, bien entendu, qu'il possède déjà les connaissances enseignées dans la première partie du cours.

On peut aussi grouper les matières dans des conférences, qui ne sont, en réalité, que le cours distribué par parties. Mais l'inconvénient de cette solution est d'exiger des frais considérables de publicité pour annoncer les conférences ; car, au lieu de faire une seule affiche pour 20 leçons, par exemple, il faut imprimer une série d'affiches pour les conférences isolées ; il serait bien utile, à ce sujet, d'obtenir pour les associations privées d'enseignement le dégrèvement des frais de timbre des affiches annonçant des cours gratuits. Cette observation s'adresse au gouvernement français.

M. Ferraris a proposé l'établissement de cours d'adultes en été. En cette matière, je partage complètement l'avis de M. Wauters qui nous a dit l'insuccès de tels cours en Belgique. Des tentatives nombreuses ont été faites dans ce sens en France. Elles ont montré que l'on peut, à la rigueur, prolonger certains cours jusqu'au mois de juillet, par l'appât d'une récompense qui couronnera les études des auditeurs. Certains cours de topographie, de nivellement, de photographie, se poursuivent fréquemment durant la belle saison ; leur nature même l'exige ; mais généraliser cette solution serait aller au-devant d'un échec certain.

On ne peut, en outre, demander aux professeurs de renoncer, l'été, à leurs vacances pour se consacrer gratuitement à un enseignement venant succéder à celui qu'ils donnent pendant l'année scolaire, et on peut au contraire affirmer qu'on trouverait difficilement des professeurs pour faire des cours, l'été.

La distribution de diplômes aux élèves des cours a reçu des

applications en Belgique ; déjà, en France, la plupart de nos grandes associations populaires délivrent également des diplômes et des certificats à leurs meilleurs élèves ; mais ces récompenses n'ont pas la valeur des diplômes officiels accordés en Belgique et ils ne sont pas toujours, pour cette raison, suffisamment appréciés par les chefs d'établissements.

Des bourses de voyage sont aussi très fréquemment accordées en France, aux élèves de nos cours techniques.

En ce qui concerne l'éloignement des centres d'enseignement, je répondrai qu'un grand nombre d'associations diverses font des cours dans les faubourgs ; néanmoins, la distance à parcourir pour se rendre à ces cours est encore assez grande, vu la faible agglomération de population existant à la périphérie des grandes villes.

Quant au système qui consiste à accorder des primes aux élèves pour les retenir dans les cours, il n'est pas nouveau : M. le Président nous disait qu'à Liège on donne des primes en argent aux élèves qui renoncent à entrer prématurément dans l'industrie ou le commerce, pour leur permettre d'achever leurs études professionnelles. Nous avons également des exemples, en France, de ces allocations ; nous voyons l'école de physique et de chimie donner 50 francs par mois à ses élèves. Je dois déclarer qu'à mon avis c'est aller beaucoup trop loin ; il faut que les adultes comprennent que l'enseignement technique leur est donné dans leur propre intérêt et, s'ils n'ont pas la sagesse et l'intelligence de s'en rendre compte, ils paieront plus tard leur imprévoyance et leur faute beaucoup plus cher. Ils n'ont pas, pour ce motif, à reculer devant les frais que l'enseignement pourrait leur occasionner, ni devant le retard apporté à la période de rémunération de leur travail.

En ce qui concerne les tombolas, je ne partage pas le scrupule de notre collègue anglais. Les loteries sont défendues, en France et en Belgique, mais cela n'empêche pas que l'on pourrait citer un grand nombre de sociétés organisant, chaque année, des loteries dans les deux pays. Oui, en France, tout comme en Angleterre, les loteries sont interdites ; mais, dans la pratique, notre gouvernement les autorise sous la seule condition qu'elles

concourent à un but utile, moral et désintéressé. Or, ce but n'est pas discutable dans l'espèce. Telle est l'opinion que je formulais dans mon rapport dont je demande à reproduire ici un des passages, celui qui a été visé par notre collègue :

« La société des soirées populaires de Verviers a inauguré, « la première, il y a près de 35 ans, les tombolas de livres « achetés au moyen d'un droit d'entrée fixé à cinq centimes par « personne ; dans les dix premières années de l'application de « ce principe, elle a distribué 33 116 volumes ou brochures, « répandant ainsi et vulgarisant les connaissances les plus « précieuses et ne mettant en loterie que des ouvrages de « choix.

« Des moyens d'action aussi puissants sont à signaler et « méritent de rencontrer des imitateurs ; tout au plus peut-on « leur faire le reproche de stimuler le goût des jeux de hasard : « mais la redevance est si modique et le résultat si considérable « que cette considération peut être écartée sans inconvénient. »

En résumé, je ne vois véritablement pas le vœu que nous pourrions formuler sur les diverses solutions de détail appliquées ou préconisées dans la séance ; mais je me rallie entièrement à une proposition d'un autre ordre, dont a bien voulu m'entretenir M. Siegfried, proposition qui me paraît excellente et que je lui laisse le soin de vous présenter.

M. Siegfried. — J'ai un premier vœu à émettre, c'est que tout le monde lise le rapport de M. Couriot, qui m'a énormément intéressé. J'en dirai autant des idées qui ont été échangées aujourd'hui. Malheureusement, cela ne peut pas faire l'objet d'un vœu. (*Sourires.*)

Dans l'impossibilité où nous sommes de formuler un vœu général susceptible de s'appliquer à toutes les nations, je proposerai au Congrès d'émettre le vœu suivant :

« *Le Congrès constate avec satisfaction les avantages considé-* « *rables qui résultent, pour les cours du soir, de l'habitude anglaise* « *de fermer les bureaux vers cinq ou six heures du soir, et il* « *émet le vœu que les patrons, fût-ce même dans leur propre*

« *intérêt, facilitent de plus en plus à leurs jeunes employés des* « *deux sexes la fréquentation des cours commerciaux du soir.* »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Je mets aux voix le second vœu que j'ai eu l'honneur de présenter au Congrès et qui est ainsi conçu :

« *Le Congrès émet le vœu de voir se généraliser de plus en* « *plus le paiement d'un droit d'inscription minime à acquitter* « *par les élèves auditeurs, pour la fréquentation des cours tech-* « *niques du soir. Ce droit leur serait restitué en proportion même* « *de leur assiduité.* »

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — M. Rotival déclare retirer, en raison de son caractère trop national, le vœu qu'il avait déposé au cours de la séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures 1/2.)

SÉANCE DU VENDREDI 10 AOUT 1900

Présidence de M. Martel,
Inspecteur général de l'Instruction publique.

ORDRE DU JOUR : ***Est-il utile d'avoir, dans les écoles de commerce, un cours de « Bureau commercial ou Bureau modèle » ? En quoi doit-il consister et quelle méthode doit-on suivre ?***

RAPPORTEUR : M. Jacques Siegried, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. Renouard, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président. — Le procès-verbal qui vient d'être lu est le dernier qui sera soumis à la section, et l'adoption de celui de la séance de ce jour devra forcément être réservée au bureau ; c'est pourquoi je crois le moment venu de remercier, au nom de la section commerciale tout entière, notre excellent secrétaire, M. Renouard, du soin véritablement méritoire qu'il a mis à la rédaction de ces procès-verbaux. (*Applaudissements unanimes.*)

M. Renouard, secrétaire. — Je ne mérite véritablement pas tous ces éloges et je prie M. le Président de vouloir bien reporter une grande part de ses remerciements sur MM. les secrétaires adjoints, dont l'aide m'a été extrêmement précieuse dans mon travail, et je suis heureux de saisir l'occasion de leur exprimer les félicitations qui leur sont dues.

M. le Président. — Il est entendu que notre reconnaissance s'étend à toutes les personnes qui ont participé à l'œuvre délicate

et difficile du secrétariat, et que MM. les secrétaires adjoints ont droit à une partie des éloges dont, très modestement, M. le secrétaire veut se priver. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'ai reçu les communications suivantes que je remets à M. le secrétaire, afin qu'elles soient jointes à nos travaux : l'une est une lettre de M. Duga, président de la société mutuelle de prévoyance des employés de commerce du Havre, soumettant à notre appréciation une série de vœux relatifs aux crédits que l'écrivain voudrait voir accorder par le Ministère du Commerce aux associations qui répandent l'instruction technique commerciale parmi les employés de commerce ; l'autre est une proposition de M. Antonio Torrents y Monner, professeur à l'école supérieure de commerce de Barcelone, sur la réorganisation des « études mercantiles générales » en conformité d'un plan donné. Outre que ces questions ne rentrent pas dans le domaine de celles qui ont été inscrites au programme du Congrès de l'Enseignement technique, leurs auteurs comprendront facilement qu'en leur absence nous ne puissions les discuter, si elles ne sont reprises par personne. Ceux d'entre nous que ces divers points de vue intéressent les trouveront dans le volume où seront publiées nos discussions. Je les prie donc de s'y reporter, s'ils veulent en prendre une connaissance intime.

La parole est à M. Jacques Siegfried pour résumer brièvement son rapport sur le « Bureau commercial ou Bureau modèle ».

M. Jacques Siegfried. — Messieurs, j'ai étudié cette question, surtout au point de vue des écoles supérieures de commerce, auxquelles le bureau commercial me paraît devoir particulièrement s'appliquer.

En proposant cette question, je crois avoir fait preuve d'un grand courage, car elle est éminemment difficile. Si j'ai abordé un point si controversé, c'est parce qu'il m'a semblé qu'il y avait là un très grand service à rendre à l'enseignement commercial supérieur,

Ceci dit, je me bornerai, sous forme de résumé, à placer sous vos yeux les passages essentiels du rapport, qui sont les suivants :

. . . . . .

Il n'y a de grandes divergences d'opinion que sur l'importance que doit avoir dans les écoles supérieures de commerce l'étude de la comptabilité et des questions connexes. Les uns prétendent que l'enseignement supérieur a pour objet de former des chefs et ne doit point s'attarder aux connaissances nécessaires à des employés ; les autres, rappellent que pour savoir commander il faut d'abord connaître à fond le métier de simple soldat. De cette manière différente d'envisager les choses est née ce qu'on pourrait appeler la querelle du bureau commercial.

. . . . . .

. . . . . .

Quelques personnes croient qu'il s'agit de l'installation matérielle d'un local divisé en compartiments portant l'un le nom de caisse, le second celui de bureau, d'autres ceux de titres, marchandises, expédition et ainsi de suite, compartiments par lesquels chacun des élèves passerait successivement pour occuper pendant quelque temps le poste y afférent. Cette manière de faire est adoptée dans les « Business Colleges » des États-Unis d'Amérique et dans certaines institutions d'Europe dont l'objet est terre à terre et consiste à dégrossir en quelques semaines le jeune homme désireux d'entrer comme modeste employé dans une maison de commerce ou de banque. Sans nier en aucune manière l'utilité de ces institutions pour le but qu'elles se proposent, et même les services qu'elles rendent, il n'est pas besoin d'insister ici sur les visées toutes différentes de l'enseignement supérieur de commerce.

. . . . . .

. . . . . .

A l'extrémité opposée de cette manière de comprendre le bureau modèle, il faut placer l'idée que les écoles supérieures de commerce doivent habituer leurs élèves à combiner des affaires au point de les mettre à même de fonder ou de diriger des maisons de commerce dès leur sortie de l'école.

. . . . . .

. . . . . .

Selon nous, la question posée devant notre Congrès doit se

traduire ainsi : A leur enseignement théorique de la comptabilité et des calculs de toutes sortes auxquels donnent lieu les opérations commerciales et financières, les écoles supérieures de commerce doivent-elles joindre un cours pratique appliquant ces notions théoriques aux opérations d'une maison de commerce ou de banque et à leur enregistrement comptable dans une série de registres tenus par les élèves, comme s'ils faisaient partie en réalité d'une société commerciale ; en quoi ce cours doit-il consister, quelle importance doit-il avoir, combien d'heures doit-on y consacrer ?

. . . . . .

. . . . . .

Nous allons résumer quelques-unes des opinions sur lesquelles le Congrès pourra se baser pour une discussion approfondie.

L'école des hautes études commerciales, les écoles supérieures de commerce de Paris, de Rouen, du Havre et de Lille sont opposées au bureau commercial pour deux raisons principales : d'abord parce qu'elles le considèrent comme au-dessous du niveau de leur enseignement, ensuite parce que l'étendue de leurs programmes ne leur laisserait, disent-elles, pas le temps nécessaire à son bon fonctionnement.

. . . . . .

L'école des hautes études commerciales considère que le but fondamental du haut enseignement commercial doit être d'élever le niveau intellectuel des jeunes gens et de leur donner une série de connaissances qu'il n'auraient point l'occasion ou la possibilité d'acquérir une fois dans les affaires : législation commerciale, maritime, industrielle, fiscale et ouvrière dans tous ses détails, transports, économie politique, technologie, mathémathiques financières, etc. Les cours dits d'amphithéâtre forment donc la partie essentielle de son enseignement et l'on n'y voit point figurer le système communément appelé « bureau commercial ». Cependant, pour ne pas laisser les élèves à l'écart de toute pratique, elle crée des cours dits de « commerce et comptabilité » où par des monographies appropriées ils s'exercent à la confection de documents usuels et à la tenue des livres.

C'est en réalité une répétition des questions usuelles traitées dans les cours d'amphithéâtre afin que les élèves se les assimilent plus complètement. Reconnaissant que cette étude pratique facilite à ses élèves leur placement dans des maisons de commerce, l'école des hautes études commerciales y consacre cinq heures par semaine dans chacune des deux années. Toutefois, l'administration de l'école semble croire qu'elle n'aurait aucun intérêt à développer davantage la part faite à ces travaux. Elle considère que l'adoption du bureau commercial serait plutôt du domaine des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

Toutes les autres écoles supérieures de commerce de France et celles des écoles de l'étranger dont nous connaissons le fonctionnement, notamment l'institut célèbre d'Anvers et l'école d'un rang si élevé de Venise, qui est en même temps une école normale destinée à former des professeurs de commerce, sont en faveur du bureau commercial, qu'elles considèrent comme absolument indispensable, mais elles se divisent en deux opinions très distinctes relativement à la manière dont ce bureau doit être organisé.

. . . . . .

A Lyon, le bureau commercial de la deuxième année occupe dix heures par semaine. Sur ce temps, deux heures sont réservées à un cours d'amphithéâtre, dans lequel le professeur fait la revision des principales questions du cours de première année, et en expose quelques-unes plus à fond. Les huit autres heures, qui constituent le bureau commercial proprement dit, n'offrent plus de cours collectif, chaque élève est placé à la tête d'une maison de commerce ou de banque fictive ; il a par conséquent un travail spécial et d'initiative qu'il poursuit sous le contrôle du professeur et de son ou ses adjoints. Le professeur établit sur chaque place importante deux ou trois maisons, dont une banque. Chaque maison se constitue sous forme de société soit en noms collectifs, soit en commandite, soit anonyme. Les actes de société sont rédigés et placés en tête des registres que tient chaque maison ; ils servent à la passation des écritures de début. Les comptes sont tenus dans la monnaie du pays où la maison fonctionne, de même la correspondance est faite autant que pos-

sible dans la langue correspondante. Une fois les écritures de constitution passées, les élèves se livrent aux opérations qu'entraîne plus spécialement le genre d'affaires de la place sur laquelle ils sont censés établis, comme par exemple les soies et soieries pour Lyon, Milan, Shanghaï, les cafés et cotons pour le Havre, les grains et pétroles pour Marseille et New-York. Les affaires se traitent entre maisons établies partie sur la même place, partie dans d'autres pays, et en s'inspirant des journaux commerciaux, circulaires et prix courants français et étrangers que l'école reçoit de toutes parts. Les élèves trouvent dans ces publications les cotes des marchandises ainsi que les renseignements dont ils ont besoin sur la situation du marché, les frets, les importations et exportations, les cours des changes, les taux d'escompte, etc. Les tarifs de chemins de fer et de douane de tous pays sont également mis à leur disposition. De cette façon, toutes les opérations faites par les élèves, bien que fictives, se font sur des prix et conditions réels : aussi les élèves prennent-ils l'habitude de suivre les fluctuations du marché. Toutes les opérations se traitent par correspondance : les lettres, factures, comptes d'achat ou de vente, écrits en français ou en langues étrangères, sont passés au copie de lettres par celui qui les envoie et classés par celui qui les reçoit. Ce dernier signale les erreurs qu'il constate. Les télégrammes sont envoyés en termes conventionnels selon le code ABC. Des machines à écrire et à calculer sont mises à la disposition des élèves.

. . . . . .

. . . . . .

Le dévoué directeur de l'école de Lyon, M. Saint-Cyr Penot, assure que ce système a l'avantage d'intéresser et de stimuler les élèves, de développer leur initiative, de les habituer à raisonner et à résoudre les difficultés ; il prétend que le bureau commercial ainsi compris rend les élèves sûrs d'eux-mêmes, leur apprend à travailler sans hésitation et qu'en entrant dans les affaires ils ne sont empruntés dans aucun service, donnant ainsi à leurs patrons une excellente opinion des connaissances pratiques dont ils font preuve, à côté de leur savoir théorique.

. . . . . .

Nous arrivons maintenant à l'examen de la manière dont le bureau commercial a été compris et organisé par l'institut supérieur de commerce d'Anvers, et par la majeure partie des écoles supérieures de commerce françaises. La caractéristique de cette méthode est que tous les élèves font en même temps les mêmes opérations; le professeur leur dicte le thème qu'ils doivent mettre en pratique; chaque élève a la série complète des livres que doit tenir la société, il en tient tous les comptes, fait la correspondance relative aux affaires, les calculs de toutes sortes, factures, comptes courants, prix de revient, changes, etc., etc., les écritures du journal, du grand livre et des livres auxiliaires, enfin il procède à des balances et en fin de compte à l'inventaire de la maison. Il est bien entendu que, durant toute cette série d'opérations, le professeur saisit toutes les occasions pour développer chez les élèves non seulement les connaissances spéciales de la comptabilité sous toutes ses formes, mais aussi les considérations générales sur la conduite des affaires et sur tout ce que doit connaître un négociant éclairé ou un banquier intelligent.

Ce système a le très grand avantage d'habituer l'élève à la ponctualité, à l'ordre, au développement logique des opérations. Comme tous les élèves doivent arriver exactement aux mêmes chiffres et aux mêmes résultats, il permet au professeur de voir d'un seul coup d'œil si les calculs de l'élève sont exacts, si ses écritures sont bien passées, enfin, sans avoir la prétention de permettre aux élèves de se transformer du jour au lendemain en négociants accomplis, il les prépare de la façon la plus pratique à rendre immédiatement des services dans les maisons où ils peuvent entrer facilement comme employés rémunérés dès le début. C'est en somme un système très pratique que je ne saurais trop louer. J'ajouterai que si toutes les écoles où il m'a été donné de l'étudier m'ont paru en obtenir d'excellents résultats, je crois rendre service en signalant particulièrement l'école supérieure de commerce de Nancy où, sous l'impulsion du directeur, M. Baugue, le professeur du bureau commercial, M. Patient, fait un cours qui peut servir de modèle aux écoles qui se créeront dans la suite.

Le système que je viens d'approuver a toutefois un certain

inconvénient. Comme chaque élève accomplit la totalité des opérations auxquelles donne lieu chaque affaire, il en résulte que le professeur peut en faire traiter seulement un petit nombre. Selon moi cet inconvénient est restreint, l'essentiel étant de donner aux élèves la qualité. Toutefois, aux écoles qui désireraient pouvoir présenter à leurs élèves des exemples successifs de comptabilité commerciale, financière, industrielle, agricole, etc., je signalerai la méthode préconisée par l'excellent professeur de l'école supérieure de commerce de Montpellier. Dans la deuxième année, M. Pépin propose de répartir les élèves en groupes de six ; dans ces groupes un des élèves surveillerait l'ensemble tout en tenant la caisse, le second s'occuperait de la correspondance et du grand livre, le troisième aurait dans son domaine tout ce qui touche aux traites et effets, le quatrième s'occuperait des marchandises, le cinquième dresserait les comptes courants, le sixième tiendrait le journal. Chacun des élèves passerait successivement au rang qu'il n'a pas encore occupé et ainsi le professeur, tout en gardant la direction absolue en dictant le thème des opérations, arriverait à faire traiter par ses élèves un plus grand nombre d'opérations complètes, six fois plus en théorie, un peu moins sans doute en pratique.

M. le Président. — Je remercie notre rapporteur, M. Siegfried, de cet excellent résumé, qui a permis de voir comment se pose la question si délicate du bureau commercial, au moins en ce qui concerne les écoles supérieures de commerce.

Vous aurez d'abord à vous prononcer en principe sur l'adjonction, aux écoles supérieures, d'un bureau commercial. Si vous résolvez la question affirmativement, vous aurez à choisir entre : 1° le système lyonnais de la diversité, avec l'initiative laissée aux élèves ; 2° le système vénitien, qui est également celui de la diversité, mais sans initiative pour les élèves, et 3° le système anversois, qui comporte l'unité des opérations et n'accorde aucune initiative aux élèves.

Le rapporteur a laissé de côté la question des écoles pratiques ; mais nous entendrons, sur ce point, la lecture des mémoires préparés par MM. Bon et Roux, qui ont organisé un bu-

reau commercial dans leurs écoles pratiques et qui nous renseigneront sur ce qui s'y fait.

La parole est à M. Léautey.

M. Léautey. — Dès l'origine, deux tendances contraires se sont manifestées dans la pédagogie de l'enseignement commercial, l'une penchant vers les études plutôt théoriques, comme à l'école supérieure de commerce de Paris, l'autre accusant des préférences pour les études plutôt pratiques comme à l'institut supérieur de commerce d'Anvers.

En France, c'est à partir de la fondation de l'école supérieure de commerce de Mulhouse (dont les programmes étaient tirés de ceux d'Anvers) que ces deux tendances devinrent nettement tranchées et que la scission s'opéra dans les méthodes d'enseignement.

Il est utile de préciser les raisonnements qui ont déterminé ces tendances contraires, si l'on veut jeter quelque clarté sur le sujet porté à l'attention du présent Congrès.

Les partisans de l'enseignement pratique restreint à la spécialité disent :

« Lorsqu'une école a un but bien défini, tout son enseigne-
« ment doit converger vers ce but, ce qui s'en écarte étant pris
« sur le temps à donner aux études essentielles. Sans doute il
« serait fort agréable de tout savoir, mais, comme on ne peut
« tout apprendre à l'école, il faut se résoudre à se borner. En
« chargeant trop les programmes, on arrive à ce résultat que les
« élèves ont étudié un peu de tout et ne savent rien à fond ».

Les programmes de l'école de Mulhouse, fondée en 1866, et plus tard, ceux des écoles de Lyon, Marseille, Rouen, le Havre et Bordeaux, fondées en 1870 et 1871, furent conçus d'après ce raisonnement qui penchait pour la prédominance de l'enseignement pratique.

Le raisonnement opposé est celui-ci :

« On a voulu que les écoles de commerce fussent la représen-
« tation à peu près exacte de maisons de commerce opérant
« entre elles. A cet effet, on y simule des affaires et les élèves
« correspondent entre eux comme le font les négociants. Cha-

« cun d'eux fonde un commerce, engage des opérations à sa « guise et tient la comptabilité de sa maison. Ces exercices ont « pour but, prétend on, d'initier l'élève à la pratique des diffé- « rents commerces.

« Voyons ce qui se passe dans l'enseignement supérieur in- « dustriel, à l'école polytechnique, par exemple, dont l'objet est « de former soit des ingénieurs militaires pour les différentes « armes, soit des ingénieurs civils pour les différentes indus- « tries. Y fait-on suivre aux élèves des cours appropriés à ces « diverses carrières ? Nullement. Tous, sans exception, suivent « les mêmes cours, et ces cours sont théoriques ; on enseigne la « science, laissant de côté les applications pratiques. C'est seule- « ment au sortir de l'école que les jeunes gens entrent soit dans « les écoles d'application, soit directement dans l'administra- « tion ou dans l'industrie. Pourquoi opérer autrement dans « l'enseignement supérieur commercial ? De même qu'il existe « des connaissances scientifiques communes à toutes les indus- « tries, de même il existe des connaissances scientifiques com- « munes à tous les commerces. Cette généralité implique néces- « sairement un enseignement général théorique. »

La conclusion de ce second raisonnement est que les écoles supérieures de commerce doivent être constituées en écoles polytechniques dont les maisons de commerce seront ensuite les écoles d'application.

Ces deux façons extrêmes d'envisager l'enseignement commercial, ont chacune leur valeur, car elles contiennent chacune une part de vérité. Un bon apprenti commerçant, disent les premiers, est celui qui sait bien calculer et tenir ses livres, faire un prix de revient et parler plusieurs langues. Notre programme est là, concluent-ils. — Le nôtre également, répliquent les seconds. Mais au lieu de nous engouer sur la valeur de la pratique simulée, — qui ne saurait remplacer la pratique réelle des choses — nous croyons devoir utiliser le temps précieux des élèves aux études théoriques devenues essentielles à une époque de progrès scientifique constant.

Essayons de conclure sur ce débat, qui menace de s'éterniser.

D'une part, dans les écoles de Lyon, Montpellier, Nancy, en

dépit de la lettre et de l'esprit des programmes officiels promulgués en 1892, on a restreint l'importance de l'enseignement général scientifique au profit d'un enseignement soi-disant pratique, basé sur des exercices de commerce simulé, soit imaginés par les élèves ou dictés par le professeur qui, d'ordinaire, n'est pas lui-même un commerçant de carrière et dont, par conséquent, la connaissance et l'expérience des affaires sont plus ou moins sûres et complètes.

D'autre part, comme par exemple à l'école des hautes études commerciales et aux écoles de Rouen, de Lille, du Havre, on s'inspire beaucoup plus étroitement du programme et l'on s'efforce de donner aux élèves toute la somme d'enseignement général possible, étant donné, surtout en province, le difficile recrutement des professeurs de sciences commerciales. Quant aux exercices de bureau commercial, on les restreint aux démonstrations pratiques que le professeur de comptabilité fait nécessairement à l'appui de ce qu'il enseigne. On laisse donc ici à la pratique réelle le soin de compléter plus tard les leçons de l'école, au point de vue professionnel, et nous croyons que c'est plus sage et plus rationnel.

La première question qui se présente maintenant à nous, pour préciser le sujet, est celle-ci :

L'enseignement commercial doit-il donner le pas à la pratique sur la théorie?

Sur ce point, qui divise les écoles et l'opinion, nous croyons que l'hésitation n'est pas possible. A notre époque de progrès général où le niveau de l'instruction s'est élevé de tous côtés, il faut que l'enseignement commercial soit basé sur un enseignement général scientifique aussi complet que le permettent les ressources des écoles et l'état d'avancement des sciences.

Certainement la démonstration pratique des choses enseignées, surtout en comptabilité, doit être faite à l'école ; mais sous cette réserve, cependant, que la démonstration s'appuiera de principes et de règles rationnelles et non d'errements routiniers. L'enseignement théorique doit nécessairement primer : l'école supérieure de commerce sera donc polytechnique. Que nos écoles supérieures préparent scientifiquement au commerce ; elles doivent renoncer à l'enseigner par la pratique.

La seconde question est celle-ci :

Dans quelle mesure et de quelle manière l'enseignement pratique sera-t-il associé à l'enseignement théorique ?

A cette question nous répondrons que les exercices de commerce simulé nous semblent mauvais ou insuffisants comme méthode.

Ils sont mauvais et insuffisants quand ils sont fantaisistes, comme ceux que peuvent imaginer les élèves du bureau commercial livrés, soit à eux-mêmes, soit à la direction d'un professeur qui choisit mal ses exemples.

Il faut prendre garde, en effet, que la pratique réelle est restée, dans beaucoup de cas, routinière et irrationnelle. Or, l'enseignement commercial supérieur, s'il doit faire connaître à l'élève, pour l'instruire, les diverses manières d'opérer, doit aussi lui signaler celles qui sont irrationnelles et vicieuses. Ainsi édifié, l'élève sera plus tard à même de faire un choix raisonné.

Pourquoi ne pas le dire ici, où nous cherchons tous la vérité : le reproche à faire aux écoles supérieures de commerce est d'être demeurées des écoles fermées, comme le sont celles de l'enseignement classique.

Qu'on me permette le mot : il faut donner de l'air à notre enseignement commercial, il faut ouvrir ses portes et le compléter par la leçon de choses réelles. De même qu'on montre aux élèves ingénieurs, agronomes, médecins, militaires, etc., de vraies mines, de vrais ponts, de vraies cultures, de vrais malades, de vraies fortifications, de vrais canons, de même il faut montrer et faire étudier aux élèves commerçants de vraies maisons d'industrie et de commerce, de vrais comptoirs, de vraies transactions, de vrais livres de comptes, de vrais bilans, etc.

D'autre part, on mettra sous les yeux des élèves des monographies comptables et administratives prises sur le vif des affaires bien conduites de l'industrie et du commerce. Ces monographies de maisons de commerce montreraient le détail et l'ensemble des organisations ; elles seraient analysées, synthétisées, expliquées au moyen de graphiques et de légendes. Les exercices pratiques, puisés dans ces matériaux réels du commerce, de l'industrie, de la banque, de l'agriculture, des grandes

administrations, constitueraient un enseignement très vivant qui intéresserait fortement les élèves, parce qu'il serait vrai.

En contemplant ces monographies, l'élève embrasserait d'un coup d'œil l'organisme comptable et les services divers d'une entreprise quelconque. Il suivrait la filière de l'enchaînement des écritures, de leur équation, de leur centralisation, de leurs résultats. Son attention, d'abord localisée sur des travaux de détail, s'élèverait bientôt aux conceptions d'ensemble ; après quoi, il se formerait peu à peu aux comparaisons entre les diverses organisations comptables et administratives qu'il aurait sous les yeux. Cette étude pourrait même faire l'objet d'un cours distinct de *comptabilité comparée*, où le professeur passerait en revue les divers procédés comptables usités dans la pratique et en ferait ressortir les avantages et les inconvénients aux divers points de vue. Ainsi comprise, l'école supérieure de commerce serait à la fois polytechnique et d'application.

Conclusion. — En résumé, l'enseignement commercial supérieur doit consacrer tous ses efforts à répandre la science du commerce, dont l'inventaire, sans nous perdre dans l'éparpillement des particularités, peut se diviser en quatre parties principales qui sont :

1° *La science d'organiser et de diriger une maison de commerce,* ou théorie générale de l'organisation et de l'administration des entreprises ; science qui se réfère à l'économie politique et à la législation, à la connaissance des besoins économiques auxquels on veut satisfaire, à celle des moyens d'action nécessaires pour parvenir le plus fructueusement à ce but, etc., etc. ;

2° *La science d'acheter et de vendre,* ou théorie générale des achats et des ventes, qui se réfère aux sciences physiques et naturelles, à la géographie économique, à la statistique, à la législation, à la connaissance des usages commerciaux, à celle des poids et mesures de différents pays, des moyens de transport et des procédés de l'échange national et international, dans les faits de la production, de la distribution, de la consommation et de l'administration des capitaux ;

3° *La science de payer et de recevoir,* ou théorie des rapports des monnaies, qui se réfère à l'arithmétique, à l'algèbre, à la

géométrie descriptive, à la connaissance des cotes des changes et des valeurs mobilières des divers pays, ainsi qu'à celle du mécanisme des divers modes de règlement des transactions nationales et internationales ;

4° *La science de comptabiliser les opérations industrielles, commerciales et agricoles,* ou théorie des comptes de la production, de l'échange, de la consommation et de l'administration des capitaux, science qui se réfère à l'arithmétique, à la législation, à l'économie industrielle et commerciale, enfin à la connaissance des opérations à comptabiliser.

Un tel ensemble de connaissances prend une grande place dans l'enseignement d'une nation, à côté de l'enseignement purement industriel. Aussi, en en considérant l'ampleur, on arrive tout naturellement à cette conclusion qu'il faut être ménager du temps des élèves dans les écoles qui ont mission de le donner, et ne plus les attarder à cette pratique puérile, terre à terre, tout à fait insuffisante du commerce simulé, qui convient, tout au plus, comme méthode, à l'enseignement hâtif et forcément restreint des écoles du genre des Business Colleges. La loi a placé toutes les écoles supérieures de commerce sur le pied de l'égalité, quant au privilège de la dispense militaire ; ce privilège implique pour toutes le devoir d'élever, le plus possible, le niveau de leur enseignement et de le sortir des routines du passé.

M. Saint-Cyr Penot, directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon. — M. Léautey vient d'expliquer ce que doit être une école de commerce idéale. Quant à moi, je prendrai pour terme de comparaison, non pas l'école polytechnique, mais l'école centrale des arts et manufactures qui, au point de vue industriel, joue le même rôle que nos écoles supérieures de commerce, au point de vue commercial. Or, à l'école centrale des arts et manufactures, à côté de la théorie, la pratique, elle aussi, se manifeste sous la forme de projets que les élèves sont tenus de faire, soit au cours même de l'année scolaire, soit après. Je crois que, dans l'enseignement commercial, le bureau commercial, avec l'initiative laissée aux élèves, correspond précisément à ces projets que l'on exige des jeunes gens qui se destinent à l'industrie.

Quant à l'objection tirée de ce que le bureau commercial aurait surtout pour résultat de former des employés, elle n'est pas plus fondée que celle qui consisterait à prétendre que parce que les élèves de l'école centrale des arts et manufactures accompagnent de plans leurs projets, ils doivent, durant toute leur vie, rester dessinateurs.

Puisqu'on veut former des patrons et que le signe caractéristique du patron est de concevoir les opérations, j'estime que l'on ne saurait habituer trop tôt ces jeunes gens aux exercices pratiques, pour arriver à ce but. C'est le système que nous avons employé à Lyon.

Il est d'ailleurs bien entendu que l'élève qui reçoit cet enseignement a déjà été initié à ces opérations au cours de la première année.

Elles ne sont, du reste, pas basées uniquement sur l'imagination. Chaque jour, le professeur remet aux élèves des journaux commerciaux de provenances diverses où ils trouvent toutes les indications utiles. Chaque semaine, nous recevons de Chine, du Japon et d'autres pays, des circulaires qui sont absolument identiques à celles que reçoivent les négociants qui font des opérations réelles. Le jeune homme s'habitue d'abord à savoir où trouver ces documents et il peut faire les opérations qui résultent de la combinaison qu'il a choisie. L'élève joue ainsi le rôle d'un employé, mais il n'y a à cela aucun inconvénient, et il doit savoir à quoi sert la tenue des livres et comment on y peut prendre des renseignements.

La question du bureau commercial a déjà été présentée l'année dernière au Congrès de Venise. Certaines écoles allemandes ont écarté cette idée parce qu'elles n'avaient pas assez de temps à consacrer à cet enseignement.

Je reconnais que ce système exige beaucoup de temps ; mais j'estime que, dans les études commerciales, les heures employées à la comptabilité, et par conséquent au bureau commercial, sont du temps très bien employé.

On a dit aussi qu'un professeur pour bureau commercial devrait joindre la pratique à la théorie et qu'il serait très difficile de le trouver. Je suis aussi d'avis que l'on ne peut conduire

convenablement un bureau commercial sans avoir fait soi-même de la pratique pendant un certain temps, ainsi que l'ont fait quelques-uns de nos professeurs. Je vois cependant, dans le rapport de M. Siegfried, que, dans certaines écoles de création récente et où il existe des professeurs qui n'ont pas fait de pratique, on est arrivé à résoudre la question d'une façon satisfaisante. Cela est d'un bon augure pour les écoles qui voudraient instituer un bureau commercial.

En définitive, il est assez difficile de se prononcer sur la valeur des différents systèmes et, étant juges et parties, nous ne sommes peut-être pas qualifiés pour résoudre cette question. Il appartiendrait plutôt aux commerçants qui auraient eu sous leurs ordres des jeunes gens provenant des différentes catégories d'écoles, de dire quels sont les mieux préparés. Quant à nous, j'estime que, pas plus que le Congrès de Venise qui n'a pas conclu, nous ne pouvons donner une solution satisfaisante du problème. Il faut attendre et laisser à chaque école la liberté de ses méthodes d'enseignement.

M. le Président. — Afin de répondre au vœu manifesté par le précédent orateur et pour éviter un procès-verbal de carence, je prierai les commerçants qui seraient ici présents de vouloir bien nous donner sur le point en discussion des communications qui ne pourront être que très intéressantes.

M. le commandeur F. Ferraris, professeur délégué de l'école supérieure de commerce de Venise. — A l'école supérieure de commerce de Venise, le cours du bureau commercial dure 2 années qui sont la 2e et la 3e année du cours commercial, avec 10 heures par semaine. Les élèves sont groupés de manière à former des maisons fictives de commerce. Les élèves de la première année forment une maison qui fait le commerce à l'intérieur avec des maisons du pays ; les élèves de la seconde année forment une ou deux maisons qui font le commerce avec l'étranger. Chaque maison de commerce est représentée, autant que possible, au complet.

Au commencement, on expose les procédés de fondation de la maison. En règle générale, on suppose un capital modeste

pour la maison qui fait le commerce à l'intérieur, et un capital considérable pour la maison qui fait le commerce à l'étranger. Les élèves sont divisés en sections : une section est affectée aux opérations initiales du commerce et fait la correspondance ; la seconde fait les calculs et la compilation des premières factures ; la troisième tient les principaux registres, et ainsi de suite pour la tenue des livres élémentaires, pour la formation des situations mensuelles et du bilan, etc. Dans la seconde année, on donne un développement général aux opérations de banque et de bourse. Les élèves alternent dans les diverses sections. La correspondance de la maison fictive qui fait le commerce avec l'étranger est tenue en italien, en français, en anglais et en allemand.

Les maisons fictives sont supposées avoir leur résidence à Venise, comme la place dont on connaît le mieux les usages commerciaux.

A Lyon, on préfère une autre méthode : chaque élève y fonde une maison de commerce et en fait les opérations dans tous les détails.

Mes collègues de l'école de Venise croient que la question de la méthode est secondaire, et que l'on peut obtenir de bons résultats avec la méthode suivie à Venise comme avec celle suivie à Lyon. Tout dépend de la capacité du professeur et de la bonne volonté des élèves.

Mais mes collègues croient que le bureau commercial est d'une absolue nécessité et a une grande valeur.

1° *Valeur pratique.* — C'est le lien qui rattache l'école à la pratique du commerce. On n'aspire point à former à l'école un commerçant parfaitement familiarisé avec les affaires : cela ne se peut obtenir qu'avec l'exercice effectif du commerce ; mais, dans le bureau, l'élève apprend l'organisation pratique d'une maison de commerce, la forme des opérations quotidiennes, même les plus humbles, auxquelles il doit quelquefois s'attendre au commencement de la carrière, etc. Le bureau est le reflet de la vie des affaires, dans l'école.

2° *Valeur intellectuelle.* — L'élève apprend dans le bureau le langage commercial, les usages, l'application des principes de

droit par les lettres de change, les registres, les opérations de banque.

3° *Valeur pédagogique.* — L'élève prend des habitudes d'ordre, d'exactitude, de précision : il cherche à éviter les erreurs pour ne pas causer de perte de temps aux autres élèves ; il doit finir certains travaux à échéance fixe, comme la clôture des comptes, etc.

On peut ajouter que le professeur est à même, dans le bureau, d'acquérir une parfaite connaissance de la valeur personnelle de l'élève, et il lui est plus facile de le recommander aux maisons de commerce.

M. le Président. — Nous avons entendu les défenseurs du système lyonnais et du système vénitien, je donne la parole à M. le directeur de l'école supérieure de Paris, qui est partisan de la négative.

M. Cantagrel, directeur de l'école supérieure de commerce de Paris. — Lorsque M. le Rapporteur m'a demandé mon avis sur la question du bureau commercial, j'ai répondu nettement que j'étais contre cette organisation. Cependant, en lisant le rapport, en écoutant M. le directeur de l'école de Lyon, je me demande si, nous aussi, nous ne faisons pas du bureau commercial, comme M. Jourdain faisait de la prose, c'est-à-dire sans le savoir.

En effet, nos élèves font des exercices nombreux et répétés sur toutes les questions d'intérêt, d'escompte et de bourse. Ce sont là des applications pratiques qui viennent éclairer la théorie exposée par le professeur ; mais nous ne pensons pas qu'elles aient la valeur qu'on voudrait leur attribuer, ni qu'elles puissent dispenser le jeune homme qui sort de nos écoles, d'un apprentissage absolument nécessaire.

Dans une école, on ne peut pas apprendre complètement le commerce. Les exercices, aussi nombreux et aussi variés que vous les fassiez, seront toujours factices, et lorsque le jeune homme passera à la pratique réelle, il aura toujours un apprentissage à faire.

Si nous n'avions à enseigner qu'une seule espèce de commerce, la question serait tout autre. Nous aurions, en effet, le plus

grand intérêt à organiser pour nos jeunes gens une maison de commerce analogue à celle qui intéresserait la région. Alors, ce bureau commercial ainsi entendu rendrait de grands services.

Mais il n'en va pas de même dans la réalité. Ainsi, si je prends, au hasard, une vingtaine de noms dans une promotion des anciens élèves de notre école, qui remonte à 10 ans, je trouve : un armateur, un directeur de compagnie d'asphaltes, un marchand de laine, un fabricant de brosses, un peigneur de laines, un imprimeur, deux filateurs, un fabricant de vernis, un courtier d'assurances, un fabricant de dentelles, un distillateur et enfin un député. (*Sourires.*)

Eh bien ! il ne nous semble pas possible d'organiser un bureau commercial qui puisse rendre quelques services à des industries et à des commerces si divers.

En outre, nous nous heurterions à la question de temps. A Lyon, ce bureau prend dix heures par semaine. Or, nos élèves de l'école de Paris sont pris, en première année, trente heures par semaine et, en seconde année, vingt-huit seulement, mais avec des conférences supplémentaires sur de nombreux sujets. De plus, ils ont des devoirs écrits de comptabilité, de mathématiques appliquées, de géographie et de français et, chaque semaine, deux examens oraux. Véritablement, pourrait-on ajouter quelque chose à un programme que certains considèrent déjà comme trop chargé ? Je n'ignore pas qu'on a proposé l'allègement des programmes, mais je suis un peu sceptique sur ce point. En général, quand on réunit une commission dans ce but, chacun des hommes très spéciaux et très distingués qui la composent trouve, naturellement, qu'il n'y a rien à alléger dans sa partie, et, généralement, au lieu d'être allégé, le programme finit par être alourdi. (*Sourires.*)

Je termine en signalant le danger qu'il y aurait à émettre un vœu sur une pareille question.

Si le Congrès de 1900 émet un vœu sur la comptabilité, celui de 1901 pourra en émettre un autre sur l'enseignement des marchandises, et celui de 1902 un troisième vœu sur l'enseignement des mathématiques financières. Alors, si les pouvoirs publics prennent tous ces vœux en considération, on s'achemi-

nera peu à peu vers l'unité des programmes, qui fera disparaître l'originalité et la particularité de notre enseignement commercial.

C'est pour cela que si un vœu pareil est proposé, je voterai contre. (*Applaudissements.*)

M. Élie Mantout, conseiller du commerce extérieur. — Comme commerçant, j'estime que l'organisation du bureau commercial serait une très bonne réforme et je vais en donner la preuve dans la mesure où je la conçois.

Nous avons, à Malaga, des élèves venant de Belgique et d'Allemagne et deux sortant de l'école de Lyon. Ces derniers avaient suivi le cours de bureau commercial, et nous ont rendu des services beaucoup plus grands que les autres, qui sortaient d'écoles où cet enseignement n'existe pas.

Comme conseiller du commerce extérieur de la France, j'estime qu'il est d'une haute utilité que, dans les écoles commerciales, on apprenne aux élèves à faire des opérations commerciales de pays à pays. Je désirerais que les professeurs s'entendissent avec les négociants pour leur faire voir ce qui se passe en réalité dans une maison de commerce. Les élèves trouveraient là des thèmes absolument pratiques, bien préférables aux thèmes inventés, dont on a parlé au cours de cette discussion.

M. Baugue, directeur de l'école supérieure de commerce de Nancy. — Je prends la parole, à défaut du directeur de l'école d'Anvers, qui serait bien plus qualifié que moi pour une telle mission.

Dans notre système de bureau commercial, le professeur joue, à mon humble avis, à l'égard de l'élève, le rôle du chef d'une maison de commerce. Le thème qu'il donne à l'élève n'est pas arbitrairement choisi : On a, par exemple, acheté 2 000 kilogs de soie et on veut les travailler, puis les vendre. Il s'agit de suivre et constater les opérations de manutention, d'entrée et de sortie dans les magasins, et ces opérations devront être mentionnées sur les livres. Le professeur étudie de très près ce qui se fait dans la réalité, puis il apporte à ses élèves, non pas une opération imaginaire, mais une opération réellement pratique et

conçue au mieux de son enseignement. Souvent le professeur est un homme qui a passé quelque temps dans les affaires ; il a d'autant plus de compétence pour exposer cette opération à l'élève, qui doit la consigner par écrit sur les livres. C'est ainsi que l'on procède à l'école de Nancy, et les résultats obtenus sont généralement très bons.

Dans un cycle de cinquante leçons, le professeur fait parcourir aux élèves l'ensemble des opérations d'une grande maison de commerce. Il commence par établir les livres, au besoin même les actes de société. D'un côté, on reçoit des ordres, de l'autre on y répond. On fait des opérations de change, d'arbitrage, etc., lesquelles entraînent nécessairement un mouvement de comptabilité ; ce dernier se termine par un inventaire et un bilan ; il est indispensable de faire faire ces opérations par les élèves, afin de bien leur montrer la conclusion de celles auxquelles ils ont participé.

Au cours de chaque année, le professeur varie ses données. Je dois, à ce propos, louer l'initiative de nos professeurs de Nancy, M. Patient et M. Govin. Tantôt ils traitent de la comptabilité d'une manufacture de chaussures ou de lainages, tantôt de celle d'une maison de banque ou d'un autre commerce, de sorte qu'avec cent leçons en deux années, les élèves arrivent à avoir des idées précises sur les opérations de maisons de commerce de toutes les catégories.

A l'école de Nancy, nous avons donc adopté un système mixte : nous mêlons à beaucoup de théorie le plus possible de pratique. Malheureusement, comme nos programmes sont fixés et arrêtés par l'État, nous ne pouvons pas disposer de notre temps comme nous le voudrions, et nous sommes forcés de nous restreindre à des limites qui contrarient notre désir de faire davantage de pratique.

La discussion que nous suivons en ce moment peut se résumer en trois questions. Selon la réponse affirmative ou non que l'on fait à chacune d'elle, on est amené à adopter la manière de voir de l'école de Lyon et de Venise, ou celle des écoles de Nancy et d'Anvers ou celle des écoles de Paris.

1° Doit-on faire toujours de la pratique ? 2° Doit-on en faire modérément ? 3° Doit-on n'en pas faire du tout ?

Je me suis rallié au système intermédiaire, après mûr examen de la question.

Si l'on se borne à des opérations incomplètes, qui ne se terminent pas par un bilan, à des exemples sans suite et sans conclusion, on n'arrive pas à donner aux élèves des notions sérieuses de tenue des livres, et on nuit à leur placement ultérieur dans les affaires. Or, je ne serai démenti par personne en disant que la comptabilité est un art beaucoup plus qu'une science, et que l'on ne peut arriver à concevoir les opérations de la comptabilité qu'en les réalisant par la pratique.

Lorsqu'on a étudié les grands principes de la comptabilité, il faut les synthétiser par des opérations qui soient traduites sur les livres ; donc il faut de la pratique.

Faut-il pousser cette pratique jusqu'à son extrême limite ? Non, assurément ; et j'invoquerai ici l'exemple de l'école centrale et de l'école polytechnique. Lorsqu'on montre à un élève de l'école centrale des arts et manufactures les données scientifiques d'un pont, d'une mine ou d'un chemin de fer, on ne l'oblige pas, en outre, à construire un pont, une mine ou un chemin de fer : on se borne à lui décrire théoriquement les différentes parties de toutes ces choses qu'il devra exécuter plus tard, comme ingénieur, et on lui demande, tout au plus, de faire un plan sans l'obliger à placer des moellons ou à poser des traverses en bois ou en fer. Je compare le travail de nos élèves à Nancy à celui de l'apprenti ingénieur ; nous faisons toute la théorie nécessaire et, de plus, autant de pratique qu'il est possible sans tomber dans l'excès.

Nous évitons, comme inutiles, ces multiples bureaux commerciaux, ces maisons en miniature, qui font perdre un temps précieux par leurs détails, leur complexité même. Il faut beaucoup de temps pour mener à bien une si complète pratique. M. le directeur de l'école de Lyon l'a reconnu tout à l'heure. Or, si l'on passe tout son temps à faire de la comptabilité, on négligera forcément les autres parties du programme de l'enseignement supérieur, qui a cependant pour but de former des commerçants possédant l'ensemble des connaissances nécessaires à l'exercice de leur profession.

On ne doit pas consacrer dix heures par semaine à la comptabilité ; autrement, on empiète sur le temps réservé à d'autres parties très utiles de l'enseignement ; c'est une deuxième raison de repousser le système de bureau commercial dans lequel chaque élève représente une maison de commerce autonome et où tout est sacrifié à la pratique.

Ce système aurait enfin le grand inconvénient, au point de vue disciplinaire, de causer de graves désordres. En effet, si nous nous trouvons en présence d'un certain nombre d'élèves de 17 à 20 ans, c'est-à-dire de jeunes gens très tenus, quoique très ardents, ayant dix heures de travail par jour, mais n'en éprouvant que davantage le besoin de se dégourdir à certains moments, je crains beaucoup que les heures de la pratique comptable ne soient les moments où l'on se dégourdira. Alors, si nous n'avons pas affaire à un professeur doué d'une poigne formidable ou possédant un grand nombre d'adjoints très zélés, nous aboutirons fatalement à avoir des exercices pratiques difficiles à suivre, même pour les bons élèves, et nous n'atteindrons pas le but désiré.

M. le Président. — La parole est à M. Schmid, vice-directeur du musée commercial royal impérial de Vienne.

M. Schmid demande la permission de s'exprimer en allemand ; M. Wauters voudra bien nous donner un résumé en français de son discours.

M. Wauters. — Messieurs, je suis obligé de réclamer toute votre bienveillance. J'ai pris des notes très rapides et je ne promets pas de résumer d'une façon tout à fait exacte ce qui vient d'être dit par M. Schmid d'une façon parfaite.

Voici ce résumé :

En Autriche, il y a deux systèmes pour le bureau commercial. Dans le premier, tous les élèves font en même temps le même travail ; dans le second, ils sont divisés par groupes qui font des travaux différents.

L'orateur estime que la question de savoir s'il faut instituer un bureau commercial dépend du degré de l'école. On ne doit pas l'établir dans les écoles où on ne dispose pas du temps né-

cessaire ou dans celles où il y a trop d'élèves. D'autre part, l'extrême diversité des carrières commerciales empêche que cet enseignement soit donné utilement à des catégories aussi différentes d'élèves.

Par contre, le cours de bureau commercial a l'avantage de former l'élève à la pratique du commerce et de lui faire aimer la profession qu'il exercera plus tard. De plus, il lui donne l'esprit d'initiative et lui apprend à travailler vite, chose qui lui sera difficile s'il n'a fait que de la comptabilité théorique.

L'orateur insiste pour que, si l'on se décide, en principe, pour le bureau commercial, on ne lui consacre pas un nombre trop considérable d'heures dans le programme. Il estime que 6 heures de cours, par semaine, pendant un semestre, sont un temps suffisant.

Il y a même, en Autriche, une école où le bureau commercial n'est enseigné qu'après la fin de l'année scolaire, quand tous les cours sont terminés.

Je vous demande pardon, Messieurs, de m'être aussi mal acquitté de ma tâche. (*Non! Non! au contraire.*)

M. le Président. — Je demande à remercier, au nom de la section, M. Wauters de son extrême obligeance. (*Très bien! Très bien!*)

M. Seki, professeur à l'école supérieure de commerce de Tokio. — Je me propose, Messieurs, de vous expliquer comment le bureau commercial est organisé à notre école de Tokio.

Nous avons d'abord appliqué le système américain des « Business Colleges » qui se rapprochait plutôt du système lyonnais, où les opérations sont variées et où chaque élève conserve son initiative. Mais, peu à peu, on a reconnu les inconvénients de cette méthode et, depuis six ans, on applique le système de l'école d'Anvers.

En 1re année, nous avons 8 cours. En 2e année a lieu le cours d'amphithéâtre des sciences du commerce : assurances, chemins de fer, transports maritimes, etc.

En 3e année, notre bureau commercial est divisé en deux parties. Dans l'une, on applique le système lyonnais, dans l'autre, le système anversois.

Pour le système anversois, il y a maintenant un professeur belge qui fait son cours en anglais, la langue anglaise étant la langue prépondérante dans notre port commercial. Les élèves qui sortent de notre école sont ainsi préparés pour la langue anglaise.

Nous avons organisé un bureau avec diverses maisons de commerce : banques locales, compagnies de navigation, compagnies d'assurances maritimes et contre l'incendie, maisons d'achat et de vente, etc.

Il y a deux ans, nous avons établi une section professionnelle, dans laquelle on a organisé, pour chaque emploi, un cours spécial : un pour les opérations de banque, un pour les assurances maritimes, un pour les transports par chemins de fer, etc. Pour cette section on n'a pas encore organisé de bureau commercial. Je crois que c'est inutile.

Je me borne simplement à vous indiquer l'état actuel de l'enseignement du bureau commercial dans notre école. (*Applaudissements.*)

M. le Dr Stegemann, président de l'alliance allemande pour l'enseignement commercial à Brunswick, prononce, en langue allemande, un discours dont la traduction doit être ultérieurement donnée et dont le résumé, ci-après, est présenté par M. Wauters :

M. Wauters. — La question posée, a dit M. Stegemann, est de savoir si les élèves doivent être formés à la pratique des affaires pendant leur séjour à l'école ou si l'on doit se borner à un enseignement purement théorique, sauf à laisser aux élèves le soin de s'exercer à la pratique quand ils seront lancés dans la vie commerciale. En Allemagne, il n'y a pas de système unique et on n'est pas encore fixé sur le mode qui sera définitivement adopté.

L'orateur a parlé ensuite du système de bureau commercial appliqué en Autriche, aux États-Unis, en Suisse, et ailleurs, et enfin du bureau de l'école supérieure commerciale qu'on a installé à Leipzig. On a annexé à cette école un bureau commercial très pratique.

Si, en Allemagne, on a jusqu'ici donné si peu d'importance

au cours de bureau commercial, c'est parce que l'on manque de professeurs et aussi parce que les programmes sont déjà surchargés ; mais il n'est pas douteux que, dès que la nécessité de cet enseignement sera unanimement reconnue, on arrivera à surmonter ces difficultés. A quelle époque en sera-t-il ainsi ? C'est ce qu'il est impossible de préciser dès maintenant.

Il pourrait y avoir deux espèces de cours : un cours de bureau secondaire élémentaire et un cours complet formant les élèves à toutes les pratiques commerciales.

M. Stegemann reconnaît l'importance qu'il y a à compléter la théorie par la pratique et il conclut en disant que le Congrès ferait œuvre utile s'il provoquait une étude approfondie des résultats produits par les bureaux commerciaux dans les différents pays, étude qui permettrait de dire quel est le système qui doit être préféré.

Dans ce but, M. Stegemann propose à la section de désigner un comité de trois membres, pris dans les divers pays, qui serait chargé de l'étude des différents systèmes et de choisir parmi ceux qui auraient donné les meilleurs résultats.

M. le Président. — La proposition ainsi formulée ne me paraît pas susceptible d'une sanction pratique. Peut-être serait-il préférable de la renvoyer à l'assemblée générale du Congrès, qui est chargée de l'examen de l'organisation du comité permanent du Congrès ?

On pourrait émettre le vœu que le comité permanent donne suite à l'idée manifestée par l'orateur, et que des membres, choisis dans la section commerciale, fassent de cette question une étude qui pourrait être soumise aux délibérations du Congrès de 1904.

M. Cordelli, délégué de la fédération nationale des professeurs de l'Enseignement technique en Italie. — A propos du bureau commercial, je tiens à faire une remarque qui me semble avoir son importance.

Ces bureaux ne peuvent fonctionner d'une façon complète s'ils ne comprennent aussi l'enseignement des langues étrangères. Nous avons eu l'occasion de nous en apercevoir en Italie,

et c'est pourquoi nous avons rendu l'enseignement de la langue française réglementaire dans les écoles techniques, dans les écoles commerciales et même dans les écoles primaires supérieures des grandes villes. En procédant ainsi, nous avons été guidés non seulement par la considération de l'utilité directe de cette langue, mais aussi par la sympathie qui doit unir deux nations de même origine. (*Applaudissements.*)

En France, on étudie très bien toutes les langues; mais je crois que la langue italienne, qui est pourtant la sœur de la langue française, est un peu négligée. C'est pourquoi je demande au Congrès de vouloir bien émettre le vœu que des démarches soient faites auprès des ministres de l'Instruction publique et du Commerce, afin que l'enseignement de l'italien prenne la plus grande extension possible dans les écoles françaises, particulièrement dans les écoles techniques et commerciales. Je n'ai pas besoin d'exposer ici les nombreux avantages qui en résulteront; et je veux bien croire à votre aimable adhésion pour ma proposition, en vous exprimant à l'avance mes plus vifs sentiments de sincère gratitude. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Comme français, je ne puis que vous savoir grand gré des idées que vous avez exprimées et de la proposition que vous venez de présenter; mais vous me permettrez de vous faire remarquer que cette proposition est en dehors de la question du bureau commercial.

Vous demandez que, dans les écoles de commerce, il soit fait une plus large part à l'étude de la langue italienne. C'est évidemment là une proposition trop restreinte pour qu'elle puisse être mise aux voix à l'occasion d'un vœu sur l'institution d'un bureau commercial.

Un membre. — On pourrait aussi répondre à M. Cordelli que l'étude de l'italien est très développée dans la région sud-est de la France.

M. Marchal, professeur de comptabilité à l'école supérieure de commerce de Lyon. — La direction d'un bureau commercial n'exige pas du tout la poigne formidable dont on a parlé; c'est

chose facile au contraire. Tous nos élèves sont très disciplinés; ils font leur travail et surtout, ils ne perdent pas de temps.

A Nancy, on a 36 heures de travail; nous en avons 42 à Lyon. A Nancy, tous les élèves font les mêmes travaux en 2e année; chez nous, chaque élève fait un travail particulier, ce qui évite cet inconvénient de se copier mutuellement. Du reste, dans les maisons de commerce, il n'y a pas plusieurs employés occupés à la même chose : chacun fait son travail personnel, et le plus rapidement possible.

M. Léautey nous conseillait d'opérer avec les livres mêmes des commerçants. Je crains fort que, si nous adressions à ceux-ci semblable demande, nous n'obtenions aucun succès. Il est vrai que nous pourrions nous adresser, pour avoir des livres de commerce, aux marchands de vieux papiers. Pour faire un emballage, nous en aurions autant que nous en désirerions, mais si l'on se doutait que c'est pour une école, on nous les refuserait impitoyablement.

Il resterait bien encore les livres provenant des faillites; mais, dans ces maisons qui ont mal tourné, la comptabilité a généralement été mal tenue.

M. Cohn, inspecteur d'assurances, à Paris. — Messieurs, c'est en qualité d'ancien élève de l'école commerciale de l'avenue Trudaine, fondée par la Chambre de commerce de Paris, que j'ai demandé la parole.

J'éprouve un certain embarras à me trouver en présence de M. Siegfried.

Je me souviens qu'il y a quelque 30 ans, on nous a fait, comme exercice d'orthographe, une dictée sur les services rendus par la famille de M. Siegfried, qui a été le promoteur, non seulement du commerce d'exportation, mais aussi des écoles de commerce qui existent aujourd'hui en France. Je crois que le Congrès se joindra à moi pour féliciter M. Siegfried de la persévérance et du désintéressement avec lesquels il a poursuivi une tâche qui illustre sa famille. (*Applaudissements unanimes.*)

Ceci dit, vous comprendrez mon émotion à me trouver en opposition avec M. Siegfried.

Il me semble que l'on s'égare dans cette question du bureau commercial. J'estime, en effet, que l'école n'est point faite pour enseigner la pratique ; elle doit, au contraire, enseigner la théorie, afin que les élèves, quand ils en sortiront, soient plus à même d'apprendre rapidement la pratique.

J'ai entendu émettre, avec conviction, des idées qui m'ont surpris ; une entre autres par un directeur d'école qui nous a dit que la comptabilité était, non pas une science, mais un art. C'est une grande erreur : la comptabilité a une logique très précise et doit être expliquée dans toute sa théorie.

C'est cette erreur qui a produit souvent des incidents comme celui qui s'est passé dans l'une des premières administrations de l'État. On avait confié la tenue de certains livres à un employé qui connaissait insuffisamment la comptabilité et qui, comme seul guide, avait devant son bureau une pancarte sur laquelle il avait inscrit la règle suivante : « le passif du côté de la fenêtre, l'actif du côté de la porte ». Au bout de quelques années, on plaça son bureau dans le sens opposé, et il continua à suivre la voie que lui traçait sa pancarte. Il en résulta des complications faciles à deviner.

L'importance de la géographie qui commence à se bien enseigner aujourd'hui, est, en France, de plus en plus prépondérante. Elle était très mal enseignée il y a quelques années, au point de vue commercial ; on ignorait jusqu'à la provenance des produits commerciaux qui figurent dans nos musées technologiques scolaires. Je citerai un exemple :

Un homme qui a laissé un nom respecté dans tout le commerce parisien et qui était membre du jury de l'examen du volontariat d'un an, demandait à un candidat qui était dans le commerce du café : « D'où vient le café de votre maison ? » Le candidat s'en tira par ce trait d'esprit : « C'est le secret de la maison, je ne peux pas vous le dire. » Il ne savait évidemment pas d'où sa maison tirait ce produit.

La grosse question à résoudre est donc de fortifier les études théoriques, parce que l'on a beaucoup plus à apprendre qu'autrefois — le commerce devient de jour en jour plus difficile. Si, par exemple, vous installez un bureau de banque dans un bureau

commercial, croyez-vous que vous arriverez à enseigner aux élèves le rôle que la politique sérieuse, non pas la politique irritante, joue dans les affaires de banque ? Croyez-vous que vous pourrez leur faire connaître dans ses détails la question si grave des rapports entre l'or et l'argent, du bimétallisme que les savants les plus expérimentés de notre pays n'arrivent même pas à résoudre ?

Il en est de même pour une foule de questions qui jouent un grand rôle dans les affaires de banque. Vous donneriez également à ces jeunes gens l'illusion qu'ils ont la science infuse, alors qu'ils ne savent que bien peu des choses à côté de ce que l'expérience de chaque jour leur apprendra. Il y a là une considération morale dont il faut tenir compte ; les débuts dans les affaires sont assez difficiles par eux-mêmes et ces jeunes gens seraient amenés à considérer comme humiliant et comme indigne d'eux le détail auquel ils seront bien forcés de se plier à leurs débuts.

Quand vous aurez fait passer ces jeunes gens par un bureau commercial, où vous leur aurez donné le sentiment qu'ils connaissent le commerce de la soierie, par exemple, et que la première chose, dans la vie réelle, qu'on leur donnera à faire sera un paquet à ficeler, vous les exposerez à des désillusions et à un découragement qu'ils auront peine à surmonter.

Il m'apparaît donc que, pour toutes ces raisons, il faut surtout s'appliquer à donner à ces jeunes gens un bagage intellectuel et technique qui les mette rapidement en mesure de se rompre aux exigences de la pratique.

Il est important de ne pas surcharger les classes, car on affaiblirait les études qui ne sont déjà pas assez fortes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bon, professeur à l'école Vaucanson de Grenoble, qui va nous entretenir de la question du bureau commercial, au point de vue des écoles pratiques.

M. Bon. — L'utilité d'un cours de bureau commercial dans les écoles de commerce en général et dans les écoles pratiques en particulier est, à mon avis, incontestable.

Le but de ces institutions étant en effet de former des négo-

ciants instruits, des employés expérimentés, capables de rendre au commerce des services immédiats, il est nécessaire que les élèves trouvent dans ces écoles un enseignement correspondant à la profession qu'ils devront exercer plus tard.

Dix années d'application d'une méthode sont d'ailleurs venues affirmer la grande confiance que j'ai toujours eue dans l'étude du commerce par le bureau commercial.

Il m'a constamment été permis de remarquer le grand intérêt que l'élève apporte à ce cours où il prend au sérieux son rôle de chef de comptoir ou d'employé.

J'ai, de plus, constaté avec le plus vif plaisir à Aire, Nîmes, Le Mans, Grenoble où j'ai été successivement chargé de l'organisation du bureau commercial, le placement facile et surtout l'avancement rapide des élèves sortants.

A Grenoble, notamment, tous les élèves de 3e année sont retenus à l'avance par les commerçants et industriels de la région qui visitent leurs travaux, et chaque année les offres d'emplois suivent une progression ascendante excédant de beaucoup le nombre des élèves à placer.

Le bureau commercial, tel que je le comprends à l'école pratique de commerce et d'industrie, ne doit être autre chose que l'atelier de la section commerciale.

Son organisation, au point de vue matériel, rappellera celle de nos grandes maisons de commerce et de banque.

La salle qui sera réservée à ce cours devra être spacieuse et bien éclairée. Un agencement spécial, formé de tables-pupitres, avec casiers pour le classement des livres de commerce, des pièces comptables, est indispensable.

Les établissements de crédit se distingueront des autres comptoirs par leur grillage et leurs guichets réservés à la caisse, aux coupons, aux achats et ventes de fonds publics, d'actions, d'obligations, aux négociations d'effets de commerce.

Quant à la méthode à suivre, elle pourra varier plus ou moins avec chaque maître, avec le nombre d'heures consacrées au bureau commercial et avec l'effectif des élèves, mais pour donner d'excellents résultats, elle devra toujours être l'image fidèle de ce qui se passe dans la pratique.

Dans la méthode que j'applique, l'enseignement comprend 3 années, et le temps consacré au bureau, indépendamment des cours de comptabilité (3 heures par semaine et par année) est de 3 heures en 1re année, 6 heures en 2e et en 3e année.

Cet enseignement commence en 1re année par la confection des principales pièces comptables. L'exécution de ces différents travaux dure jusqu'à Pâques. Elle doit être faite avec beaucoup de soin sur un cahier spécial. Le dernier trimestre est alors consacré à l'application des leçons de comptabilité relatives à la tenue des livres. Les élèves, divisés en deux groupes, ont à tenir les registres de deux maisons de commerce établies dans deux villes différentes. Toutes les opérations, achats, ventes, négociations d'effets de commerce, règlements, etc..., se font sous la direction du professeur qui s'efforce de développer chez l'élève l'esprit d'initiative.

En seconde et en troisième année, l'enseignement est commun. Les élèves de troisième année, suffisamment exercés au mécanisme des écritures et habitués à toutes les difficultés des principales opérations commerciales, deviennent chefs de comptoirs et prennent pour employés leurs camarades de 2e année. Ils fondent, dans les principales villes de France et de l'étranger, des maisons de commerce ayant la forme de sociétés en nom collectif, en commandite simple, en commandite par actions ou de sociétés anonymes. Ils rédigent sous seing privé les actes d'association, et remplissent toutes les formalités de publicité nécessaires pour assurer la viabilité de la société. Le journal est coté et paraphé ainsi que le prescrit l'article 10 du code de commerce.

Des lettres circulaires rédigées en quatre langues, français, anglais, allemand, italien, sont échangées par les élèves, afin d'annoncer la création du comptoir dont ils font partie.

De ces premières correspondances résultent des relations suivies qui se continuent jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Chaque maison possède toute la série des livres principaux et les livres auxiliaires nécessités par son genre de commerce.

Les correspondances reçues sont réunies dans un classeur, après avoir été annotées et répertoriées.

Toutes les écritures inscrites sur les livres doivent être justifiées par les documents commerciaux qui leur ont donné naissance.

Des maisons étrangères tiennent leurs livres en langue étrangère et emploient les poids, mesures et monnaies de leur pays.

Aux opérations ordinaires du commerce intérieur viennent se joindre les consignations, les participations, les importations, les exportations.

Pour exposer d'une façon précise le fonctionnement des transactions qui s'opèrent chaque jour, prenons un exemple. Supposons que la maison de Marseille désire effectuer un achat de blé. Elles consultera les cotes télégraphiques de New-York et d'Odessa, établira dans les deux cas son prix de revient, et verra par comparaison, si elle a avantage à acheter sur place ou s'il est préférable de s'adresser à la maison de New-York ou à celle d'Odessa. Si le prix de revient le moins élevé est en faveur des blés américains, elle adressera son ordre d'achat à New-York, traitera de préférence le coût du transport avec un armateur affrétant pour le retour et s'occupera de l'assurance.

Pour le règlement, une question d'arbitrages interviendra. La maison de Marseille consultera la cote des changes, calculera les parités et choisira le moyen de paiement qui lui fait débourser le moins de francs, tout en donnant à son créancier de New-York la somme exacte qui lui est due.

Dans cette opération, l'élève aura appliqué une partie des connaissances acquises aux cours de comptabilité et de langues vivantes : rédaction de pièces comptables, factures, connaissements, transformation de bushels en kilos, de dollars en francs, calculs de changes et d'arbitrages, correspondances en anglais.

Chaque comptoir doit faire une balance de vérification tous les mois et produire deux inventaires annuels.

L'une des maisons, par suite d'opérations malheureuses, voit-elle son crédit diminuer ? Elle emploie alors les moyens extrêmes pour se maintenir sur le marché ; elle engage ses marchandises aux magasins généraux et contre remise des warrants, emprunte aux banques situées dans l'école, mais ces derniers efforts sont souvent insuffisants et la cessation des paiements

arrive fatalement ; le dépôt du bilan a lieu dans les délais prescrits par la loi, et comme conséquence interviendra un jugement de mise en liquidation judiciaire ou une déclaration de faillite.

Tous les intéressés produisent leurs titres de créances. La situation du liquidé ou du failli est alors réglée très rapidement par les élèves qui apportent dans ce travail un esprit d'investigation rappelant la réalité.

C'est d'ailleurs sur cet esprit qu'est basé l'enseignement du bureau commercial en 3e année. Le professeur n'intervient que pour surveiller et rectifier les opérations.

Une bonne écriture et le plus grand soin sont exigés des élèves dans la rédaction des pièces comptables et dans la tenue de leurs livres.

A côté des maisons de commerce fictives figure la comptabilité de l'école tenue par deux élèves de seconde et de troisième année qui, à la fin de chaque semaine, cèdent leur gestion à d'autres camarades. Cette comptabilité, à la fois administrative et industrielle, comprend l'entrée et la sortie des matières premières dans les ateliers, le prix de revient des objets fabriqués, la destination de ces objets, l'entrée et la sortie des fournitures scolaires, l'état des comptes des fournisseurs, la situation des crédits, la justification de ces crédits et l'inventaire annuel. Dans ce travail, les élèves bénéficient non seulement d'un excellent exercice de tenue des livres, mais, en vérifiant les marchandises qui entrent à l'école et qui en sortent, ils apprennent à connaître certains produits (fournitures destinées au laboratoire, fournitures des ateliers). Ils ont pu, par exemple, se rendre compte des différentes variétés de bois et de fer et des conditions auxquelles les livre le commerce.

Les travaux pratiques sont complétés par des exercices de machine à écrire. Ces exercices commencent par des sujets simples dont l'exécution habitue progressivement l'élève à l'emploi du doigté le plus rapide et le mieux approprié à chaque mot, d'après la situation qu'occupe ce mot dans le corps d'une phrase. Ils se continuent par la correspondance commerciale. De plus, aux cours de législation et d'économie commerciale

dont je suis chargé, les élèves prennent à tour de rôle à la machine à écrire le résumé de la leçon qui leur est dictée.

Telle est, d'une manière générale, la méthode d'enseignement que je suis depuis plusieurs années, et avec la plus grande satisfaction, dans mon cours de bureau commercial.

L'application de cette méthode pourrait peut-être soulever quelques objections, lorsque le nombre d'élèves réunis devient supérieur à quarante, mais, dans ce cas, il serait facile d'adjoindre au chef de bureau un maître dont le rôle consisterait, par exemple, à corriger les pièces comptables faites par les élèves de 2e année.

On aurait encore raison de cette difficulté en faisant en 2e année un enseignement collectif, et en ne commençant qu'à partir de la 3e année l'organisation des comptoirs. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roux.

M. Roux, professeur à l'école pratique de commerce de Limoges. — Le Congrès international de l'enseignement commercial tenu à Venise s'est déjà longuement occupé de l'organisation du bureau commercial, et la même question figure au programme du présent Congrès ; cela dit assez son importance et sa difficulté. Le cours de commerce et de comptabilité, c'est en effet le centre autour duquel se meuvent toutes les autres branches de connaissances enseignées à l'école de commerce. Le bureau commercial, c'est la maison de commerce en petit ; c'en est une réduction, une imitation s'éloignant aussi peu que possible de la réalité, où l'élève aura à se servir de toutes les connaissances acquises, et où il ne pourra réussir s'il a seulement négligé l'une d'elles ; c'est l'enseignement par excellence des écoles de commerce, et, dans certains pays, son organisation pratique a été un élément important de succès pour ces établissements.

Il compte des partisans de plus en plus nombreux et si certains ne paraissent pas convaincus de sa grande utilité, cela s'explique parfaitement par la façon différente dont on conçoit l'apprentissage commercial chez les différents peuples. L'ensei-

gnement commercial, élément essentiel de cet apprentissage, reste partout le même dans ses grandes lignes, mais doit être assez souple pour se modifier dans ses détails, et apporter à ses programmes et à ses méthodes les changements nécessités par le tempérament national ; dans chaque nation même, il devra pouvoir se plier aux circonstances locales et répondre ainsi aux besoins du monde commerçant.

Ces considérations s'appliquent à toutes les matières du programme des écoles de commerce, mais particulièrement à la plus importante : la comptabilité. En Allemagne, par exemple, le monde commerçant ne considère pas l'école de commerce comme une maison d'apprentissage ; elle n'a pas pour tâche de former des praticiens, mais tout en étendant l'instruction générale des jeunes gens, elle leur donne des connaissances théoriques qu'ils auront à utiliser pratiquement à la maison de commerce ; la plupart des négociants d'outre-Rhin ne croient pas, jusqu'à présent du moins, que l'école puisse habituer l'élève à la pratique ; d'après eux, cette tâche incombe à la maison de commerce, qui pourra l'accomplir rapidement, si le jeune apprenti a acquis à l'école des notions théoriques approfondies et bien appropriées à sa future profession. Pour les « Abiturienten » des écoles de commerce, l'apprentissage commercial, dont la durée normale est trois ou quatre ans, se trouve réduit à deux ans ; mais le monde commerçant ne consentirait pas, aujourd'hui du moins, à le réduire davantage, même si l'école de commerce donnait une préparation pratique plus complète ; les jeunes gens qui se destinent aux affaires acceptent parfaitement cette situation ; après avoir obtenu leur diplôme, ils consentent très bien à faire leurs deux années d'apprentissage sans rétribution.

On comprend que, dans ces conditions, les rôles de l'école et de la maison de commerce étant ainsi fixés, le personnel enseignant en Allemagne ne sente pas aussi vivement la nécessité d'organiser le bureau commercial. Mais il n'en est pas de même partout ; en France, la situation est différente ; à la vérité, le monde commerçant sait qu'à la sortie de l'école de commerce, le jeune homme ne peut entrer de plain-pied dans les affaires ;

qu'il a besoin d'une initiation mais il demande à l'école de lui préparer la voie, et de donner à l'élève une éducation telle qu'il se mette le plus rapidement possible à même de travailler seul, sous sa propre responsabilité. D'autre part, l'élève d'une école de commerce accepterait difficilement, en général, de faire deux années d'apprentissage ; si son père n'est pas à la tête d'un commerce, il cherche à se faire une situation hors de la maison paternelle ; il ne cherche pas une maison où il pourrait faire un apprentissage, mais il désire immédiatement gagner de l'argent, qu'il sorte de l'école supérieure ou de l'école pratique de commerce. L'enseignement commercial doit tenir compte de ces conditions particulières.

L'apprentissage dans la maison de commerce se trouvant pour ainsi dire supprimé, il faut que les élèves de l'école de commerce exécutent des travaux pratiques avant d'entrer dans les affaires. L'idéal serait que l'école fût en même temps maison de commerce ; cela est très difficilement réalisable ; on engage des capitaux dans une entreprise, on s'adonne au commerce dans le but de gagner de l'argent, le résultat des opérations serait compromis si les employés n'étaient que des apprentis ; au reste, la maison d'affaires n'aurait besoin que d'un nombre relativement restreint d'élèves ; comment occuper tous les élèves que compte une école? il faudrait établir un roulement qui nuirait à la bonne marche des affaires ; on s'exposerait à voir de nombreuses erreurs se glisser dans les écritures, à moins qu'elles ne soient tenues par les professeurs eux-mêmes ou des comptables de profession sous les yeux des élèves ; dans ce cas, le rôle de ces derniers serait tout passif et contribuerait dans une bien faible mesure à leur éducation pratique.

A défaut de l'école maison de commerce, on obtiendrait d'excellents résultats si l'on pouvait faire travailler les élèves dans des maisons d'affaires sous la surveillance de leurs professeurs : cela se fait, paraît-il, à « l'Expert-Académie » de Vienne, mais c'est là une exception ; la plupart des négociants se refuseraient à mettre leurs livres entre les mains des élèves : à Leipzig, lors de la création de la « Handels-hochschule » on se proposait de faire travailler les élèves, tous jeunes gens d'au moins dix-

huit ans, chez les commerçants ; on dut renoncer à cette idée ; je crois que cela serait plus difficile encore en France.

Puisqu'on ne peut réunir dans le même local l'école et la maison de commerce, comme on ne peut, d'autre part, mettre l'école dans la maison d'affaires, il est nécessaire d'adopter une autre combinaison, de créer un milieu artificiel qui, n'étant pas encore la maison de commerce, ne soit déjà plus l'école et serve de transition entre l'une et l'autre. De là est né le *bureau commercial.*

Je ne donne pas ce nom au cours d'amphithéâtre où tous les élèves exécutent à la fois les mêmes travaux, l'enseignement de la comptabilité ainsi compris ne diffère pas de celui des autres matières du programme. Je n'appelle pas non plus de ce nom le mode d'enseignement dans lequel les élèves examinent, étudient de manière approfondie, avec tous les détails qu'elle comporte, certaine opération plus délicate qu'on prend à ses débuts et qu'on suit jusqu'à la fin, jusqu'à complet règlement.

Je réserve la dénomination de bureau commercial au mode d'enseignement dans lequel les élèves sont répartis en quatre, cinq ou six maisons fictives qui entrent en relations d'affaires ; les élèves exécutent alors simultanément des travaux différents. Son organisation présente de réelles difficultés ; si elle n'est pas bien comprise, les résultats sont nuls, et l'élève perd son temps ; on fait des progrès moins sensibles qu'avec le cours d'amphithéâtre.

Quelles sont les maisons à créer ? on ne peut évidemment pas donner de règle absolue ; l'enseignement commercial doit s'inspirer des besoins locaux ; en principe, quatre maisons au moins sont nécessaires : un commerce en gros, un commerce de détail, une manufacture et une maison de banque, auxquelles on pourra joindre une maison de commission et d'expédition. Le choix des marchandises sur lesquelles on opérera fictivement sera déterminé par le commerce local : à Lille, on choisira les tissus ; au Havre, les cotons ou les cafés ; à Dijon, les vins et liqueurs ; à Béziers, les vins et eaux-de-vie. La nature de la manufacture sera déterminée de la même façon : Fourmies s'occupera d'une filature ; Grenoble, d'une fabrique de gants ; Lyon, de la soierie et Limoges, de la porcelaine.

Afin de familiariser les élèves avec les différentes formes que prend une exploitation commerciale, on apportera quelque variété dans la constitution des différentes maisons : l'une sera une entreprise à un seul chef, la seconde une société en nom collectif, la troisième une société en commandite, la quatrième une société anonyme ; mais cette répartition n'a rien d'immuable ; c'est au professeur d'y apporter tous les changements qui lui paraîtront utiles ; il faut avant tout qu'il soit ennemi du laisser aller et de la routine et ne continue pas une classification pour cet unique motif que cela fonctionne ainsi depuis plusieurs années.

Dans chaque maison, le travail est réparti entre un certain nombre d'élèves, 3, 4 ou 5 au plus, en tenant compte de leurs connaissances et de leurs aptitudes ; le meilleur est chef de maison, au début du moins, car il faut que dans chaque entreprise les élèves soient successivement chargés de tous les rôles ; il y a là une grosse difficulté : certains élèves sont plus faibles, moins actifs, ils comprennent moins vite ; il appartient au professeur de voir à quel moment le changement doit se faire entre les élèves.

Il est également à désirer que les élèves ne restent pas toujours attachés à la même maison, et qu'il y ait un roulement établi de façon qu'ils soient successivement chargés des écritures dans les différentes maisons fictives que l'on a créées. Les élèves ne savent pas toujours à quel genre de commerce ils s'adonneront ; d'autre part, dans l'intérêt de leur éducation commerciale générale, il est bon qu'ils soient familiarisés avec la tenue des écritures dans une maison de gros, de détail, dans une banque, une manufacture et une maison de commission.

Mais avec un enseignement ainsi compris, si différent de celui des autres matières du programme, il est nécessaire que les élèves ne soient pas trop nombreux : tous les professeurs qui ont quelque expérience de l'enseignement commercial fixent ce nombre à 20 ou 25 au plus. Une autre condition, non moins nécessaire au succès, est de consacrer au bureau commercial un nombre d'heures suffisant ; il faut compter au moins six heures par semaine ; la variété dans les travaux, le mode d'enseignement, les connaissances diverses dont l'élève doit faire une appli-

cation pratique, tout cela ne permet pas une attention aussi soutenue, un travail aussi nettement ordonné qu'avec le cours d'amphithéâtre ; il faut donc avoir un temps suffisant à sa disposition ou renoncer au bureau commercial ; pour les mêmes raisons, il est également désirable que les séances soient d'au moins une heure et demie, car les élèves, au début de la séance, perdent inévitablement quelques minutes pour reprendre le courant des écritures.

Même avec un nombre restreint d'élèves et un nombre suffisant d'heures par semaine, on n'obtiendra de résultats sérieux que si les élèves ont été soigneusement préparés. Le bureau commercial est comme la synthèse des différents enseignements de l'école de commerce ; c'est là que se fait leur concentration ; les jeunes gens n'y réussiront que s'ils sont tous à peu près de même force, condition plus facilement réalisable avec un petit nombre d'élèves ; tous doivent être familiarisés avec la théorie et la pratique des sciences commerciales ; comme ils exécutent simultanément des travaux différents, le professeur ne peut intervenir et donner des explications que pour certains cas difficiles ou intéressants ; il se borne à surveiller les travaux, à les corriger, à donner des conseils ; les élèves doivent donc déjà posséder les connaissances théoriques nécessaires ; le moment de les acquérir est passé, il faut maintenant les mettre en pratique, ce qui offre du reste l'occasion de les étendre tout en les précisant ; il faut que l'élève rédige, sans hésitation, un effet de commerce ; qu'il soit bien au courant des principales prescriptions de la loi en matière commerciale, connaisse les mesures et monnaies étrangères et opère sans difficulté leur conversion en mesures et monnaies françaises et réciproquement ; qu'il calcule rapidement l'intérêt ou l'escompte sur une somme donnée, par les méthodes usitées en banque, surtout qu'il soit bien exercé au calcul mental. Il peut encore traduire la correspondance étrangère et au besoin rédiger quelques lettres en langue étrangère ; enfin il passe sans difficulté les écritures se rapportant aux différentes opérations commerciales. S'il faisait de fréquentes erreurs et devait continuellement demander des renseignements au professeur, le temps serait dépensé sans profit et toute la classe en souffrirait.

Ainsi organisé, le bureau commercial ne donne encore qu'une image bien imparfaite de la réalité. Les élèves des maisons fictives installées à Paris et à Londres se transmettent leurs ordres sans tenir compte du temps nécessaire pour la correspondance et le transport des marchandises, sans s'inquiéter de la variation des cours. Ils sont obligés de négliger la question si importante des crédits ; mais on peut, en modifiant cette organisation, rendre le cours plus intéressant et lui faire donner de meilleurs résultats ; il suffit que les comptoirs fictifs des différentes écoles entrent en relations d'affaires. Au commencement de chaque année scolaire, on adresse des circulaires pour annoncer la fondation de la maison ; des relations commerciales s'ensuivent ; dans chaque école, la maison de banque escompte les effets et les adresse à son correspondant pour les encaisser à l'échéance. Des tentatives ont déjà été faites en ce sens dans les écoles pratiques de commerce d'Agen, Grenoble, Le Mans, Limoges. Cette organisation, qui n'en est qu'à ses débuts, est à développer ; les élèves apporteront certainement plus d'attention à leur travail ; ils craindront davantage les erreurs ; la correspondance, trop souvent négligée, deviendra forcément plus intéressante ; en communiquant ainsi avec des écoles situées dans toutes les régions de la France, les opérations seront plus variées ; un échange d'idées s'établira ; des comparaisons naîtront : dans chaque école les élèves feront tous leurs efforts pour ne pas être inférieurs à leurs camarades ; il en coûtera, je le sais, quelques timbres-postes ; mais cette légère dépense sera largement compensée par les résultats obtenus.

Il ne faut pas se contenter de nouer des affaires avec des écoles françaises, mais encore avec les écoles commerciales de l'étranger ; cela n'offre pas de grandes difficultés ; la plupart de nos élèves correspondent aujourd'hui avec des écoliers à l'étranger. A Limoges, dès le 2e trimestre de la seconde année, les élèves de l'école pratique sont mis en relations avec de jeunes allemands, des anglais et des espagnols, mais ils choisissent eux-mêmes le sujet de leurs lettres. Si le correspondant se heurte à une difficulté, si un mot, une expression lui fait défaut pour exprimer une idée, il esquive la difficulté en employant une

autre tournure ; si au contraire les comptoirs fictifs des écoles de commerce correspondent pour affaires, les élèves sont obligés d'employer les termes, les idiotismes et les nombreuses expressions particulières au commerce, qui leur seront plus tard nécessaires. Ils se familiarisent avec la terminologie commerciale qui déroute, au premier abord, ceux qui n'y sont pas habitués ; en relations avec des jeunes gens de Londres, Liverpool, Manchester, Hambourg, Leipzig, Barcelone, ils pourront acquérir quelques idées pratiques sur le commerce d'exportation et le change.

Cela a paru peu pratique à quelques-uns : les vacances, dit-on, n'ont pas lieu à la même époque, dans les différents États ; cela provoquerait de la lenteur dans les opérations : cette objection serait sérieuse si on ne nouait des relations qu'avec un seul établissement, mais en correspondant à la fois avec des écoles de commerce françaises et étrangères, cet inconvénient n'est plus à craindre ; si à Pâques, par exemple, les vacances en Allemagne et en Angleterre sont plus longues qu'en France et qu'il soit alors impossible de traiter des affaires avec ces pays, les relations entre écoles françaises qui ont des vacances à la même époque n'en existeront pas moins.

Toutes les fois que cela est possible, les élèves sont conduits par leurs professeurs dans une maison de commerce ; il ne s'agit pas, naturellement, de mettre sous leurs yeux les livres de la maison ; mais le chef de la comptabilité peut leur donner des explications intéressantes sur le fonctionnement des divers services.

Ainsi compris, le bureau commercial présente d'incontestables avantages ; les élèves s'habituent à travailler seuls, à faire des opérations dans un but déterminé ; cela leur donne de l'initiative, et s'ils se trompent, eux seuls sont responsables de leurs erreurs ; obligés de compter surtout sur eux-mêmes pour résoudre les petites difficultés qu'ils rencontrent, ils acquièrent de la décision et fortifient leurs connaissances en comptabilité ; enfin, en correspondant avec l'étranger, ils augmentent leurs connaissances en langue étrangère, dans le domaine commercial.

Est-ce à dire que le bureau commercial remplacera complètement la pratique ? Je ne le pense pas : les élèves n'exécutent que

des opérations fictives, par suite moins intéressantes, et qui ne leur donnent qu'une idée incomplète de la vie commerciale ; puis il est des opérations qu'on ne pourra jamais faire à l'école de commerce ; enfin les élèves manquent de l'expérience qui vient avec l'âge, les voyages, la pratique des affaires, le contact des hommes et des choses ; ils n'ont pas ce puissant stimulant qui est l'intérêt ; une erreur pour eux ne se résoudra jamais par une perte d'argent, et s'ils n'apportent pas à leurs travaux tout le soin possible, on ne les privera pas pour cela de la gratification promise, leur avancement n'en sera pas retardé.

Ce qui caractérise vraiment le bureau commercial, c'est qu'il sert de transition ; il est un trait d'union entre l'école et la maison de commerce, qu'il rapproche pour leur profit commun ; il ne remplace pas la pratique, mais on ne peut nier que l'élève qui a passé par le bureau commercial ne devienne très vite apte à rendre des services.

Enfin, il a un rôle important à jouer dans la préparation des professeurs ; à notre époque, où le nombre des écoles de commerce augmente tous les jours, on a besoin d'un personnel capable, pour le bureau commercial plus que pour tout autre enseignement ; les résultats dépendront presque uniquement de la valeur du professeur. La direction en est certainement fort difficile ; il faut un titulaire très actif, énergique, absolument maître de ses élèves ; ceux-ci n'exécutent pas les mêmes travaux ; ils ne vont pas avec la même rapidité, quelques-uns peuvent, dans ce cas, se laisser aller au bavardage ; ils travailleront s'ils se sentent constamment surveillés et si le professeur a sur eux une autorité suffisante.

Certaines qualités sont nécessaires au chef du bureau commercial ; son cours est comme une concentration des études de l'école de commerce ; il faut donc au directeur du bureau une connaissance complète des sciences commerciales, notamment en comptabilité, en mathématiques appliquées au commerce et en législation ; cela ne lui suffit pas ; s'il n'a que des connaissances théoriques, il risque fort de ne pas réussir ; il doit être, en outre, familiarisé avec la pratique commerciale ; c'est pourquoi, dans certains pays, on exige des professeurs qu'ils aient fait un

stage d'une durée déterminée dans une maison de commerce ou qu'ils aient été dans les affaires ; c'est là une excellente mesure, mais qui ne donne pas toujours tous les résultats qu'on en attend ; le professeur autrichien, Odenthal, ne disait-il pas : « Pour di-« riger les exercices, il faudrait un homme très au courant de la « pratique et qui se soit exercé autant que possible dans plusieurs « branches d'affaires. »

D'autre part, il est difficile d'imposer un stage à tous les candidats ; il faudrait, en premier lieu, trouver des négociants acceptant pour une année des jeunes gens qui ne se préoccuperaient guère que de leur instruction professionnelle, puis les futurs professeurs se soumettraient-ils volontiers à cette mesure ? Malgré tout leur désir d'acquérir des connaissances pratiques, ils hésiteraient, je le crains, à rester une année encore dans une maison d'affaires où leurs appointements seraient nuls ou très peu élevés.

Le stage dans une maison de commerce a même paru insuffisant ; on a craint que le professeur oublie peu à peu dans sa classe la maison d'affaires ; on a fait remarquer qu'un des caractères essentiels de la vie commerciale était le changement continuel, la modification incessante et que, par suite, le professeur risque de ne plus être au courant après dix ou quinze ans d'enseignement ; aussi a-t-on demandé que le chef du bureau commercial travaille en même temps dans une maison de commerce ; cela offrirait certainement des avantages, mais ils dépendraient du genre d'affaires de la maison où travaillerait le professeur ; dans beaucoup de cas, il n'en retirerait rien, sinon un supplément de traitement ; néanmoins, pour le chef du bureau commercial, il y a évidemment, dans cette association de l'enseignement et de l'exercice des affaires, un élément de succès qui n'est pas à négliger ; il ne serait pas habile d'en détourner les professeurs sous prétexte qu'ils se doivent entièrement à l'école, ou encore par crainte d'en voir quelques-uns délaisser l'enseignement pour se donner à la carrière plus lucrative des affaires.

Cette alliance de la théorie et de la pratique, de l'école et de la maison de commerce, cette collaboration incessante du négociant et du professeur me paraît avoir une telle importance qu'il faut s'efforcer de la réaliser dans un établissement d'enseignement

professionnel. On peut y arriver assez facilement, en adjoignant au professeur, d'après le nombre des élèves, un ou deux comptables qui seraient choisis avec soin parmi le personnel capable des maisons de la ville ; on trouvera aisément, dans les grandes villes, des comptables qui seront autorisés par leurs patrons à travailler une ou deux heures par jour en moyenne à l'école de commerce. Le professeur dirigera l'enseignement, et sous ses ordres, les comptables surveilleront les travaux des élèves, y apporteront les corrections nécessaires et donneront les explications particulières, le professeur se réservant d'expliquer lui-même ce qui intéresse toute la classe ; avec cette organisation, école et maison de commerce sont rattachées par un lien durable : grâce aux connaissances du professeur, le niveau de l'enseignement reste toujours suffisamment élevé, et la présence de comptables en exercice assure au cours le caractère pratique nécessaire.

Ainsi, le bureau commercial sera pour l'école de commerce ce qu'est l'atelier pour l'école d'industrie ; l'atelier est dirigé par un professeur chef des travaux qui a sous ses ordres des contremaîtres pris parmi les ouvriers intelligents et habiles ; il donne des indications générales et les contremaîtres viennent en aide aux élèves, rectifient leurs travaux, donnent les conseils particuliers. Au bureau commercial comme à l'atelier, l'élève doit mettre en pratique la plupart des connaissances acquises, et si le bureau commercial ne supplée pas le comptoir de façon aussi complète que l'atelier de l'école remplace celui du patron, cela tient à ce que, dans le premier cas, il faut nécessairement faire une part à la fiction, l'élève n'ayant pas, ne pouvant pas avoir à sa disposition les marchandises, les objets d'échange, alors qu'à l'école d'industrie son camarade a déjà entre les mains les matériaux qu'il travaillera plus tard comme ouvrier.

Le bureau commercial, qui permet l'application des connaissances les plus importantes acquises à l'école de commerce, ne peut négliger les langues vivantes ; c'est pourquoi l'école nouera des relations avec des établissements à l'étranger ; mais on peut à cela faire une objection ; le chef du bureau commercial ne pourra plus diriger les travaux des élèves, s'il ne possède pas lui-

même des connaissances solides en langues vivantes. Il est facile de répondre à cette objection pour les professeurs des écoles pratiques de commerce ; d'abord, les professeurs de ces établissements ont passé deux années à l'école des hautes études commerciales ; ils lisent donc couramment deux langues étrangères et comprennent sans difficulté les lettres de commerce ; d'autre part, plusieurs d'entre eux ont fait un séjour à l'étranger ; le chef du bureau commercial à l'école du Mans a passé une année en Allemagne, celui de Limoges a fait un séjour d'un an en Espagne ; puis les professeurs de langues vivantes participent aux exercices de bureau commercial. A Limoges, à partir d'octobre prochain, les professeurs de langues anglaise et allemande passeront chaque semaine deux heures au moins dans la classe de bureau commercial ; ils surveilleront les exercices de correspondance étrangère et contribueront à donner à l'enseignement, par le bureau commercial, le caractère pratique et international qu'il doit avoir.

Si l'organisation du bureau commercial me paraît nécessaire à l'école pratique de commerce, en raison du but même de cet établissement, elle ne l'est pas moins à l'école supérieure de commerce où l'âge des élèves, leurs connaissances plus étendues, la rendent plus facile encore : celle-ci forme des patrons plutôt que des employés ; mais on l'a dit avec juste raison : le patron doit être capable de faire un bon employé ; enfin, comme on n'exige pas en France que les candidats professeurs aient exercé dans une maison de commerce avant leur entrée en fonctions, ils trouveraient dans le bureau commercial les moyens de suppléer, dans une certaine mesure, au manque de préparation pratique, et de compléter ainsi leur instruction professionnelle.

Pour terminer, je me résumerai ainsi :

« Le bureau commercial est très utile, aussi bien à l'école su-
« périeure de commerce qui prépare des patrons, qu'à l'école
« pratique de commerce destinée à former des employés ; il joue
« un rôle important dans la préparation des professeurs d'ensei-
« gnement commercial.

« Il ne remplace pas la pratique, mais y prépare et forme une
« excellente transition entre l'école et la maison d'affaires.

« Les élèves n'y entreront qu'après une étude théorique sé-

« rieuse des sciences commerciales ; ils ne seront que 20 ou 25
« et on consacrera au moins 6 heures par semaine à cet ensei-
« gnement ; les séances seront au moins d'une heure et demie ;
« le professeur aura sous ses ordres, pour l'aider dans sa tâche,
« des comptables empruntés aux maisons de commerce de la
« ville.

« Afin de réduire la part de la fiction et rendre la correspon-
« dance commerciale plus intéressante, les comptoirs fictifs
« des écoles de commerce françaises entreront en relations ; ils
« traiteront même des affaires avec des écoles à l'étranger, ce
« qui développera leurs connaissances en langue étrangère, sur-
« tout dans le domaine commercial. Pour la correspondance
« commerciale étrangère, le chef du bureau sera aidé par les
« professeurs de langues vivantes. » (*Applaudissements.*)

M. Wauters. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je constate avec la plus grande satisfaction l'importance de la séance d'aujourd'hui, l'une des meilleures et des plus intéressantes que nous ayons eues. Nous avons entendu des orateurs éminents et des discussions internationales très instructives, et cependant nous ne sommes pas d'accord sur le meilleur système à adopter. Quelques orateurs sont même hostiles, en principe, à l'établissement du bureau commercial. Dans ces conditions, il semble que la question n'est pas mûre et que le Congrès ne peut émettre de vœu.

Je me rallie donc à la proposition de M. Stegemann, consistant à nommer une commission qui étudierait la question plus complètement et qui présenterait un rapport au prochain Congrès.

Messieurs, avant de clore les séances de cette Section commerciale, j'ai l'honneur de proposer à l'assemblée de voter des remerciements à notre dévoué Président, M. Jacques Siegfried, qui a présidé ces assises internationales avec le tact exquis et la haute compétence que tout le monde lui connaît. J'estime que nous serions des ingrats si nous ne lui adressions pas nos plus chaleureux remerciements. (*Double salve d'applaudissements.*)

M. le Président. — M. Wauters vient, par sa proposition, de devancer ce que M. Siegfried et moi nous avions l'intention de

faire. La plupart des orateurs que nous avons entendus n'étant pas favorables à l'émission d'un vœu ferme en faveur du bureau commercial, il convient de laisser cette question en l'état et de nous borner, ainsi que M. Siegfried l'a demandé, à la renvoyer à l'examen du Comité permanent du Congrès, qui serait prié d'instituer une commission spécialement chargée de recueillir des renseignements complets sur la manière dont les divers pays comprennent l'organisation du bureau commercial et de rendre compte au prochain Congrès du résultat de ses recherches.

M. Cantagrel. — Il faudrait préciser. Le vœu a un caractère commercial et semble bien ressortir à notre section et non pas au Comité permanent.

M. Siegfried. — Je suis fier d'avoir posé une question qui a provoqué des développements si complets et si intéressants.

Il semble, à mon avis, qu'il n'y a pas lieu d'émettre un vote ferme sur la question de savoir s'il est utile de créer un bureau commercial. Chacun restera libre, en attendant, de faire dans son école ce que bon lui semblera. Notre seule prétention est de créer un courant d'opinion que provoquera certainement la lecture des discours si intéressants qui ont été prononcés aujourd'hui.

Dans ces conditions, j'estime, comme M. le Président Martel, que nous n'avons autre chose à faire que de prier le Comité permanent de réunir tous les documents nécessaires, afin d'éclairer la question. Ce vœu rendra service à tous ceux qui, comme nous, s'intéressent à l'enseignement commercial.

M. le Président. — D'autant plus que l'assemblée ne ferait ainsi que confirmer la résolution qu'elle a prise implicitement tout à l'heure lorsque, après le discours de M. Stegemann, elle a adopté mes conclusions sur sa proposition.

M. Renouard, secrétaire. — Voici le vœu que je viens de rédiger, sur l'invitation qui m'en a été faite par M. le Président :

« *Le Congrès émet le vœu que le Comité permanent institue une commission spéciale chargée de recueillir des renseignements com-*

plets sur la manière dont les divers pays comprennent et appliquent le bureau commercial ou bureau modèle, et cherche à en dégager les principes qui doivent servir de guide à l'organisation de ce cours. »

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu dont il vient d'être donné lecture.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président. — Je ne puis que me féliciter, en levant la séance, que nos réunions aient été suivies par un aussi grand nombre de congressistes.

(La séance est levée à midi.)

SECTION INDUSTRIELLE

SÉANCE DU MARDI 7 AOUT 1900

1re PARTIE. — Présidence de M. BOUQUET,
Directeur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce.

ORDRE DU JOUR : *Organisation de l'enseignement industriel pour les jeunes filles. — Résultats acquis. — Mesures à adopter pour son perfectionnement.*

RAPPORTEUR : Mlle TOUSSAINT, Secrétaire générale de la Société de l'enseignement professionnel des femmes.

La séance est ouverte à 9 heures 1/2.

M. le Président dit à l'assistance que si la séance est ouverte avec quelque retard, c'est que M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie s'est fait annoncer et qu'on l'attend.

Toutefois, ajoute-t-il, nous pourrions, en l'attendant, préparer du moins la question qui est à l'ordre du jour de cette séance, et les membres qui désirent prendre la parole se feraient inscrire.

L'ordre du jour appelle la discussion de la première question : *L'enseignement industriel pour les jeunes filles.*

La parole est à Mlle Toussaint, rapporteur.

Mlle Toussaint. — Il serait peut-être un peu long de lire mon rapport ; je vais en faire un exposé verbal. Nous nous bornerons à résumer la question, pour demeurer dans les limites imposées au Congrès.

Les questions que j'ai exposées dans mon rapport sont celles-ci :

Généralement, dans l'enseignement professionnel des jeunes filles, on a cherché à diviser la journée en deux parties. Dans la matinée, on donne l'enseignement général, le complément de l'enseignement primaire, et dans l'après-midi, se font les exercices propres aux diverses professions. Une jeune fille qui entre à douze ans à l'école, qui vient de l'école primaire, alors même qu'elle a son certificat d'études, ne possède pas toutes les connaissances générales qui lui sont nécessaires pour la conduite de sa vie et pour la mise en valeur de ses capacités professionnelles dans l'avenir. Ses connaissances ne sont pas fixées, si l'on ne fait pas des exercices d'enseignement général à l'école...

(La séance est interrompue pendant quelques minutes ; se reporter à la « visite de M. le Ministre du Commerce ».)

2e Partie. — Présidence de M. Buquet,

Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures.

M. Bouquet, directeur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce, qui avait présidé jusqu'à présent, cède alors la présidence de la section industrielle à M. Paul Buquet, directeur de l'école centrale des arts et manufactures.

M. le Président. — Nous allons reprendre la suite de la séance.

Auparavant, je crois qu'il est bon de relire aux membres de cette réunion un ou deux articles du règlement, qu'il est essentiel que tous ici connaissent.

L'article 16 dit :

« Aucun travail ne peut être présenté en séance, ni servir de « point de départ à une discussion si, avant le 1er mai 1900, « l'auteur n'en a communiqué le résumé ou les conclusions à la « Commission d'organisation qui prononcera sur son admis- « sion. »

L'article 17 ajoute :

« Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus « de quinze minutes, ni répondre sur le même sujet, à moins « que l'assemblée consultée n'en décide autrement. »

S'il y a dans l'assistance quelques-uns des vice-présidents que vous avez nommés hier, je les invite à venir prendre place au bureau, et je prie même l'un d'eux de prendre la présidence effective de la séance...

M. Eugène Rombaut, inspecteur général de l'Industrie et de l'enseignement professionnel à Bruxelles, délégué officiel du gouvernement belge, auquel l'invitation paraît plus spécialement s'adresser, déclare qu'il se récuse.

M. le Président donne la parole à Mlle Toussaint.

Mlle Toussaint. — Je pense que tout le monde a lu mon rapport qui est très court. Il n'est pas nécessaire de le développer, ni même de l'abréger.

J'y ai exposé l'organisation de l'enseignement industriel pour les jeunes filles, les résultats obtenus, les mesures qui m'ont paru propres à favoriser le développement de cet enseignement, et il ne me semble pas qu'il puisse y avoir de bien longues observations sur ces trois points.

J'ai commencé par expliquer l'emploi de la journée. Dans l'enseignement général doivent figurer toutes les matières qui seront nécessaires à la jeune fille pour la conduite de sa vie : la langue nationale, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire, la géographie, les sciences appliquées aux usages de la vie (l'hygiène économique domestique), l'écriture, la couture, le dessin. Il est, en outre, à considérer que, si la jeune fille n'est dressée qu'au travail manuel, elle y excelle moins bien que si elle a reçu un développement intellectuel suffisant ; elle est exposée à l'exploitation, en même temps qu'à toutes sortes d'inconvénients sur lesquels il est inutile d'insister.

Pour l'organisation des ateliers professionnels, deux choses sont à observer : c'est d'enseigner la partie théorique de la pro-

fession aussi complètement que possible, et de ne pas former un ouvrier ou une ouvrière ne sachant faire qu'une partie de l'objet qu'il devra fabriquer plus tard.

Ainsi, si une couturière ne sait pas la coupe, si une brodeuse ne sait pas dessiner, si une corsetière ne sait pas tailler et faire le corset entièrement, c'est une ouvrière qui ne sait pas son métier. Il ne faut pas former d'ouvrières condamnées à demeurer au dernier degré de la hiérarchie de leur profession. Il faut que l'ouvrière puisse s'élever à des emplois productifs.

L'atelier de l'école ne doit pas avoir le caractère d'un atelier de production ; il est nécessaire qu'il reste en rapport avec l'industrie. Le professeur technique, dans l'intervalle de ses leçons, doit exercer encore sa profession. Il est à éviter de prendre un professeur qui a abandonné son industrie et qui, par suite, ne pourrait maintenir son enseignement dans la voie du progrès.

Les résultats obtenus dans les écoles professionnelles de jeunes filles sont bons ; l'on peut en avoir la preuve à l'Exposition par une visite rapide à la section I du groupe de l'enseignement, au pavillon de la Ville de Paris, dans les expositions des nations étrangères, ainsi que dans la section de l'Enseignement technique, groupe I, classe VI, où se trouvent les travaux présentés par les écoles de commerce et d'industrie. Les programmes de ces écoles ont été très étudiés, les professeurs choisis au concours par le ministre du Commerce et de l'Industrie, et les travaux suivis et contrôlés de façon à les rendre aussi fructueux que possible.

Si j'avais dû donner à mon rapport de plus grands développements, j'aurais pu m'étendre sur les conditions d'organisation des divers enseignements ; mais j'ai cru devoir me borner à des indications générales et très sommaires.

Quant aux moyens de perfectionner l'Enseignement technique, je les ai résumés à la fin de mon rapport, en 5 ou 6 articles qu'il est plus simple que je relise :

« I. — Observer un emploi du temps qui, tout en laissant sa « place à l'enseignement général, réserve rigoureusement le « temps consacré à la profession. »

Il ne faut pas se laisser envahir par les enseignements accessoires, car l'école professionnelle est le domaine de la spécialisa-

tion et non celui de l'enseignement encyclopédique. L'enseignement général doit y avoir une place suffisante, mais qui n'empiète pas sur celle de l'enseignement professionnel.

Je lis ensuite :

« II. — Réaliser l'alliance de plus en plus grande des notions « positives et artistiques, qui forment la partie technique de la « profession, avec les exercices de travail manuel proprement dits.

« III. — Multiplier les exercices d'invention, les concours et « toutes les mesures propres à développer l'initiative et l'action « personnelle de l'élève.

« IV. — Choisir de préférence des professeurs d'art indus- « triel et des maîtres d'atelier qui aient donné des preuves de « leur capacité artistique ou industrielle.

« V. — Favoriser le contact des ateliers de l'école avec des « établissements de production industrielle, en vue de mainte- « nir l'enseignement et les travaux en harmonie avec le goût et « les progrès contemporains.

« VI. — Rechercher les moyens pratiques de retenir les « élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage. »

Enfin, il est une question très importante, que cependant je ne vois pas signalée au programme des travaux de notre Congrès. Je voudrais appeler l'attention sur elle en deux mots :

La plupart des écoles professionnelles, en France, sont à la fois commerciales et industrielles, et la question s'est posée de savoir si l'on enseignerait les langues vivantes dans toutes ou si on se bornerait à les enseigner dans les sections commerciales.

Si l'enseignement des langues vivantes, en faveur duquel le congrès de l'enseignement primaire vient d'émettre un vœu, était donné dans une large mesure à l'école, on pourrait, dans les écoles professionnelles, entretenir en quelque sorte cette connaissance par un enseignement qui pourrait s'appliquer à toutes les élèves. Mais ce n'est pas le cas en France. Les élèves entrent à l'école professionnelle sans posséder les éléments d'aucune langue. Dans les sections commerciales, on donne une grande place à l'enseignement des langues vivantes, et tous les jours les élèves y consacrent beaucoup de temps ; mais cela ne se fait pas pour les sections industrielles où, en raison des exi-

gences de l'apprentissage, on ne peut, en général, consacrer à cet enseignement qu'une heure par semaine. Ce n'est presque rien, et, dans ces conditions, c'est du temps perdu.

Il y a donc là une question que je soumets au Congrès et sur laquelle on peut émettre des avis.

Tel est, Messieurs, le résumé de mon rapport.

M. le Président. — Vous venez d'entendre le résumé du rapport de Mlle Toussaint.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour y répondre, poser des questions, ou demander des renseignements?...

M. Arthur Bailly, délégué de l'alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie. — Je voudrais préciser un point et répondre en quelques mots au rapport très bien fait de Mlle Toussaint.

Il y a un sujet qui nous préoccupe, nous qui représentons l'industrie, c'est que les écoles professionnelles ne doivent, en aucune façon, faire concurrence à l'industrie privée.

En premier lieu, les apprentis ne peuvent pas tous passer par l'école professionnelle. Il faudrait donc créer, à côté des écoles d'apprentissage, des cours professionnels; il faudrait tout au moins que les pouvoirs publics vinssent en aide aux organisations syndicales pour subventionner, surveiller et contrôler ces cours professionnels faits par les associations syndicales.

D'un autre côté, dans le rapport, à propos de l'enseignement général qui est donné dans les écoles professionnelles, il y a quelque chose qu'on a omis d'indiquer et qui n'existe pas non plus dans ces écoles professionnelles : c'est ce que j'ai proposé à la dernière séance du conseil de surveillance de l'une d'elles, dont je suis membre. J'ai proposé la création d'un cours d'enseignement particulier, destiné à faire de ces ouvriers ou de ces ouvrières de véritables chefs d'ateliers ou des contremaîtresses, et d'y introduire, chose qui n'existe pas jusqu'à présent, des leçons d'*hygiène* et de *législation ouvrière*.

Un apprenti, dans nos ateliers, par son contact avec nos ouvriers, apprend immédiatement si l'on peut toucher à tel ou tel organe de machine, si l'on doit faire attention à ceci ou cela, comment il faut prendre tel outil. Actuellement, tous les

apprentis qui sortent des écoles professionnelles ont besoin, pour devenir contremaîtres ou contremaîtresses, en outre de ces indications particulières, d'avoir, dès le début, à l'atelier, une espèce de cours sur les lois ouvrières en vigueur, sur les conditions d'hygiène et de sécurité dans les ateliers.

J'appelle l'attention des membres du Congrès sur ces desiderata, et je demande que, dans l'instruction donnée aux cours professionnels, on introduise les cours spéciaux que j'ai indiqués.

Autre point : dans les écoles professionnelles, on organise des concours professionnels de fin d'année ; je voudrais voir instituer un concours général entre les principaux élèves des écoles d'une même région, ce qui créerait une excellente émulation.

Je voudrais encore que les épreuves des concours de fin d'année fussent les mêmes dans toutes les écoles de même espèce, de façon qu'on puisse bien se rendre compte du niveau de l'instruction dans chacune d'elles.

Je voudrais également qu'à ces concours de fin d'année on ne comptât pas les notes de l'enseignement général sur le même pied que les notes de l'Enseignement technique.

Mlle Toussaint. — Cela se fait en partie...

M. Arthur Bailly. — Il y a ainsi deux coefficients et les notes de l'enseignement technique se trouvent submergées par celles de l'enseignement général.

Il faudrait avoir, tous les trois mois, un concours entre les élèves de chaque atelier, où l'on introduirait leurs notes de l'enseignement spécial et où l'on tiendrait compte des notes de conduite et d'enseignement général de chaque trimestre. Ces examens auraient pour avantage, non seulement de contrôler le travail de l'élève, mais encore celui des professeurs, qui seraient obligés de se tenir constamment au courant de ce qui se passe dans l'industrie privée. Comme le disait Mlle Toussaint, les membres des conseils de surveillance, qui font partie de la profession, devraient s'appliquer à tenir les professeurs au courant des modifications apportées dans l'industrie privée par les mœurs, la mode ou les habitudes.

Nous avons vu souvent, dans les écoles professionnelles, des

professeurs très au courant au point de vue pédagogique, mais qui connaissaient fort peu de choses de l'Enseignement technique et industriel qu'ils avaient à enseigner. Je demande que les professeurs de l'enseignement professionnel soient astreints à faire un stage de 3 ans au moins dans l'industrie.

Je vois, dans les propositions de Mlle Toussaint, que le choix des professeurs d'art industriel et des maîtres d'atelier se fera de préférence parmi ceux qui auront donné des preuves de leur capacité artistique ou industrielle. Je voudrais qu'il y ait plus d'exclusivisme. Je voudrais que l'on dise : choisis exclusivement, et j'ajouterais que non seulement ils devront avoir fait preuve de leur capacité artistique ou industrielle, mais avoir fait un stage d'au moins 3 ans dans l'industrie.

C'est absolument nécessaire si vous voulez que les élèves des écoles professionnelles ne soient pas considérés dans l'industrie comme des non-valeurs. On apprend très bien à l'école, mais on n'y apprend pas à travailler d'une façon utile. Il y a des travaux qui demanderont une heure à peine, s'ils sont faits par une ouvrière de l'industrie privée, et qui demanderont jusqu'à 5 heures pour les faire exécuter par un élève sortant de l'école professionnelle. On donne à un apprenti le moyen de gagner sa vie : il faut que le plus grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles passe par l'école professionnelle, mais il faut que les élèves, lorsqu'ils en sortent, soient également en état de gagner leur vie.

Mlle Toussaint. — Je suis heureuse de pouvoir répondre à l'orateur qui vient de parler que la plupart des choses qu'il demande sont réalisées dans les écoles professionnelles de Paris.

L'attribution des récompenses, en fin d'année, se fait ainsi qu'il suit :

Les notes de l'année (cours généraux) comptent pour 1 ;

Les notes de l'année (cours professionnels) comptent pour 3 ;

Les places obtenues au concours professionnel de fin d'année comptent pour 2 ;

De sorte que, dans ce total général, qui est 6, le travail technique a 5 points.

Il se fait, au cours de l'année, des concours périodiques. L'année scolaire compte trois trimestres : en général, on organise un concours quelques semaines avant Pâques, à un moment où toutes les élèves sont présentes et où les travaux ont déjà donné un résultat. Si l'on faisait un concours au premier trimestre, vers la fin de décembre, il serait trop rapproché du jour de l'an, trop près des congés, et l'enseignement, qui n'aurait duré que deux mois et demi, n'aurait pas eu le temps de donner sa mesure.

On fait un autre concours entre Pâques et la fin de l'année scolaire.

J'appuie énergiquement la proposition qui est faite d'introduire dans le programme l'enseignement des lois ouvrières. Nous avons déjà, dans nos écoles, un cours de droit civil : il est facile d'y joindre la connaissance des lois ouvrières.

En ce qui concerne le choix des professeurs, on peut parfaitement adopter le mot « exclusivement », à la place de l'expression « de préférence », car si les professeurs n'avaient pas pratiqué le métier, ils ne pourraient que difficilement l'enseigner.

J'appuie aussi la limite de trois ans de pratique du travail industriel, limite qui écartera de l'école les professeurs usés dans l'industrie, et qui pourraient introduire dans l'enseignement des procédés surannés ou abandonnés.

Je m'associe donc entièrement aux propositions de M. Bailly. (*Applaudissements.*)

M. Eugène Rombaut, délégué officiel du gouvernement belge. — Messieurs, le Congrès de l'Enseignement technique auquel nous avons été conviés est un congrès international. J'estime dès lors que nous devons nous communiquer réciproquement tous les renseignements que nous avons pu recueillir, de même que nous avons à faire connaître les résultats que nous avons pu obtenir dans nos pays respectifs. C'est dans cette pensée que je prends la parole et que je me permets de vous apporter mon faible concours.

Seulement, avant de parler de la question des écoles industrielles, j'aurais voulu demander à Mlle Toussaint de me donner

quelques explications complémentaires au sujet des écoles professionnelles françaises dont elle vient de nous faire connaître l'organisation. Et, tout d'abord, si vous voulez bien vous le rappeler, Mesdames et Messieurs, nous avions décidé, au Congrès de 1889, qu'on appellerait école professionnelle toute école dans laquelle, en dehors de la partie théorique, il y avait maniement d'outil, et qu'on appellerait Enseignement technique industriel, celui qui ne comportait que des cours « théoriques ». Or, il ne paraît pas en être ainsi, à Paris tout au moins, d'après les explications que Mlle Toussaint vient de nous fournir.

Je voudrais, Mademoiselle, vous demander un renseignement :

Vous prenez, dites-vous, les jeunes filles à 12 ans. Combien de temps dure l'enseignement théorique? Est-il obligatoire pour toutes les élèves, ou bien est-il facultatif?

En second lieu, les examens des cours théoriques doivent-ils précéder l'examen des cours professionnels, lesquels donnent lieu à l'obtention des diplômes? Enfin, quelle est l'autorité qui constitue les jurys chargés d'examiner les élèves?

Ce sont là autant de questions préliminaires sur lesquelles je prierai Mlle Toussaint de bien vouloir s'expliquer.

Mlle Toussaint. — Nous avons entendu par « enseignement général » un enseignement obligatoire pour toutes les élèves. Nous recevons les élèves de 12 à 15 ans; nous leur donnons l'enseignement général en même temps que l'enseignement professionnel, parce que nous ne voulons pas former des ouvrières qui n'aient qu'une connaissance matérielle et manuelle de leur état et que nous voulons au contraire qu'elles aient un certain développement intellectuel qui, plus tard, leur serve, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Cet enseignement dure généralement trois ans : mais il y a des professions dont l'apprentissage dure plus de trois ans, notamment celles qui se rattachent à l'enseignement du dessin : gravure, éventails, miniatures, etc. Là, la durée de l'enseignement est de quatre ans et plus. Quand elles ont fini les trois premières anées, les élèves peuvent être dispensées de l'enseignement général.

Elles ne sont pas moins occupées toute la journée à l'école. Celles, par exemple, qui font les applications du dessin ont, le matin, le modèle vivant, et, l'après-midi, un modèle de plâtre, un cours d'histoire de l'art, de composition décorative, sans préjudice des applications positives sur la matière, par exemple, sur l'émail, la faïence et la soie. Si la jeune fille veut être une habile ouvrière d'art, il faut qu'elle travaille beaucoup, jusqu'à 18 ou 20 ans et même toute sa vie, à l'école et après sa sortie de l'école.

Pour d'autres professions, comme celle de couturière, l'apprentissage est terminé en trois ans ; en sorte que la jeune fille peut avoir fini ses études à 15 ou 16 ans. Parfois même, elle est trop jeune pour qu'on puisse la placer comme ouvrière, et elle est obligée de rester à l'école un an de plus ; on la dispense alors des cours généraux et on l'autorise à ne suivre que les exercices se rattachant à sa profession. Mais les premières années d'enseignement général sont obligatoires.

Dans certaines écoles, on ne reçoit plus les élèves à partir de 15 ans ; dans d'autres, dans celles où l'on donne l'enseignement artistique, on ne peut pas adopter cette limite. Il peut, en effet, arriver qu'à 18 ans une jeune fille soit obligée de travailler, et qu'elle veuille apprendre le dessin et ses applications ; on lui fait alors subir un examen ; et, si son instruction générale est suffisante, elle peut être dispensée des cours d'enseignement général ; dans le cas contraire, ces cours sont obligatoires.

M. Rombaut. — Je vous demanderai de m'éclairer sur un dernier point : y a-t-il une sanction, un examen à la suite de ces cours généraux ?

Mlle Toussaint. — Dans les écoles privées, les directeurs font ce qu'ils veulent ; généralement, la sanction est plutôt extérieure à l'école et s'applique plus spécialement à l'Enseignement technique ; mais, pour les cours généraux, la sanction est donnée par l'administration de l'école.

Pour le jugement des concours de couturières, par exemple, on fait appel à la chambre syndicale des couturiers ; l'on donne un sujet qui est traité par les élèves ; le concours est surveillé et

jugé par les membres de la chambre syndicale. Il y a des concours entre écoles et c'est une chose excellente.

M. Bailly. — Il y en a eu l'année dernière seulement et pour une seule catégorie.

Mlle Toussaint. — Cela se fait pour la couture, la broderie et pour les professions où la chose est possible.

M. Rombaut. — Tout cela s'applique à l'enseignement professionnel.

Mlle Toussaint. — Pour l'enseignement général, la sanction consiste, soit dans un examen, soit dans un certificat donné par l'administration de l'école.

M. Rombaut. — Je désire savoir si le gouvernement ne nomme pas un jury et si l'on ne dit pas aux jeunes filles : « Au bout de tel temps, à un moment donné, vous devez passer un examen et ce n'est qu'après l'avoir passé que vous pourrez concourir pour les ateliers professionnels ? »

Mlle Toussaint. — Cela n'existe pas, à ma connaissance.

M. Rombaut. — Sur ce point, ce qui se passe en Belgique diffère assez sensiblement de ce qui se passe ici.

Dans nos écoles professionnelles pour jeunes filles, l'organisation fondamentale est à peu près semblable à la vôtre ; mais nous préférons ne prendre les jeunes filles qu'à 14 ans, lorsqu'elles ont fait ce que nous appelons « leur degré supérieur d'enseignement primaire » ; et, comme nous exigeons que les jeunes filles passent un examen sérieux sur toutes les branches dont Mlle Toussaint a donné la nomenclature dans son rapport, elles ne peuvent pas obtenir leur diplôme de coupe, de dessin, de fleurs ou celui de tout autre cours professionnel que si, au préalable, elles ont passé un examen sur les cours généraux.

Ces études durent généralement 3 ans 1/2, et les jeunes filles sont ensuite abandonnées complètement à leur propre initiative pendant 3 mois pour faire les ouvrages ou les objets qu'elles doivent présenter au jury.

Ceux-ci sont différents, suivant qu'il s'agit de cours théoriques ou de cours professionnels.

Si une jeune fille ne réussit pas à son examen sur les cours généraux, et qu'elle désire néanmoins continuer ses épreuves pratiques, nous ne lui donnons pas un diplôme, mais elle peut obtenir de la maîtresse du cours un certificat d'études. Nous faisons une grande différence entre ce certificat et le diplôme. Le certificat est une attestation faite par la maîtresse que Mlle X... a suivi avec fruit les cours professionnels, tandis que le diplôme a la signification que la jeune fille a fait des études professionnelles complètes et qu'elle peut aspirer, à un moment donné, à devenir professeur dans une école professionnelle.

M. Bailly disait tout à l'heure qu'à son avis il serait préférable de prendre des professeurs dans l'industrie ou même dans les grands magasins. Il me permettra de ne pas être de son avis, et voici pourquoi : nous avons créé en Belgique, en 1889, des écoles ménagères et, depuis, un grand nombres d'écoles du même genre ont été fondées. Or il arrive là, comme dans les écoles professionnelles, que lorsque nous sommes obligés de prendre comme professeur une personne qui travaille dans les ateliers et qui connaît bien son métier, 9 fois sur 10, elle ne sait pas expliquer aux élèves comment elle s'y prend. Elle manque de méthode. C'est ainsi que, au moment de l'organisation des écoles ménagères dont je parlais ci-dessus, je me suis trouvé en face d'anciennes cuisinières, repasseuses ou lavandières, très habiles, mais cependant incapables d'expliquer les différentes opérations de leur travail.

J'estime donc que, si ces personnes peuvent donner d'excellents conseils pratiques, elles sont incapables d'être de bons professeurs.

Voici, à mon avis, la meilleure manière de procéder pour avoir de bonnes maîtresses dans les écoles professionnelles pour jeunes filles.

Il faut, tout d'abord, qu'une jeune fille, après avoir obtenu son diplôme d'études générales, obtienne son diplôme de coupe et de confection, ou de tout autre cours professionnel dont elle a fait sa spécialité ; ensuite, si elle se destine à l'enseignement, il

faut qu'elle puisse rester comme stagiaire pendant un an dans l'école où elle a suivi les cours. C'est ce que nous faisons. Nous lui disons alors : Pendant 3 mois vous enseignerez dans la première division, pendant 3 autres mois dans la seconde et pendant les 3 mois suivants dans la troisième, toujours sous la direction et le contrôle de la maîtresse. Ce stage est gratuit.

Au bout d'un an, vers le mois d'octobre, nous réunissons toutes les stagiaires, nous leur faisons faire un vêtement devant des maîtresses, des chefs d'ateliers, des dames confectionneuses. Ensuite, elles donnent une leçon sur la coupe, la confection et le drapage. Elles terminent en donnant une leçon de dessin.

Je vous affirme, Messieurs, que celles qui ont réussi ces différentes épreuves ont des aptitudes sérieuses et deviennent, par la suite, d'excellentes maîtresses.

Nos garanties sont donc à la fois le diplôme professionnel, le stage, et ensuite le travail dans l'atelier; par tous ces moyens, nous avons des raisons de croire qu'au bout d'un an ou deux nous avons formé des professeurs sérieux. Malgré cela, dans les écoles officielles, nous ne les nommons pas encore à ce moment; mais le ministre compétent autorise la maîtresse à enseigner, et ce n'est qu'au bout de deux années, quand l'inspection a bien constaté son aptitude, que nous accordons la nomination définitive. Nous nous sommes très bien trouvés, en Belgique, de l'application de ce système.

M. Caillaux. — Cela existe en France aussi.

M. le Président. — Je vous demanderai de ne pas trop insister sur ce point, qui fait l'objet de l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Rombaut. — On disait tout à l'heure que l'on ne travaille pas assez rapidement dans les écoles professionnelles, que les jeunes filles ne pouvaient pas y acquérir la dextérité d'une ouvrière : c'est certain, mais il convient d'ajouter que, dans les écoles professionnelles, l'apprentissage est complet, tandis que dans les ateliers la division du travail est poussée fort loin, et l'ouvrière ne fait qu'une seule pièce de l'ensemble d'un vêtement.

Il en résulte que, si la spécialité imposée à l'ouvrière ou choisie par elle ne marche pas, l'élève qui sort d'une école peut faire autre chose, tandis que celle ou celui qui n'a appris qu'une partie spéciale à l'atelier se trouve sans ouvrage et ne gagne plus rien. (*Assentiment.*)

C'est un premier point. En voici un autre plus sérieux encore.

Une école professionnelle n'est pas une école de pauvres, comme le pensent beaucoup de personnes. C'est une école qui s'adresse à la petite bourgeoisie. L'école professionnelle est fréquentée, en grande partie, par des jeunes filles qui n'iraient pas dans un atelier parce que les parents veulent leur éviter certaines promiscuités. En sorte que l'école professionnelle nous permet, tout en fournissant à l'industrie une main-d'œuvre considérable, de former, en outre, des jeunes filles bien élevées. Le programme comporte : la robe d'enfant en première année de couture, la robe de jeune fille avec pinces droites et la matinée en deuxième année, et le corsage complet avec pinces en biais, la troisième année ; la quatrième année, enfin, elles font la toilette de bal et les robes habillées. Cet apprentissage terminé, elles peuvent aller aux ateliers. Le mauvais âge est passé, et imbues de leur savoir, elles résistent plus facilement aux entraînements et aux mauvais conseils. Ce sont les jeunes filles qui fournissent toutes les matières premières, car ni l'État, ni les municipalités, ne paient rien pour les fournitures et comme les parents ne sont, en général, pas très riches, nous préférons la qualité à la quantité. Aussi, nous ne demandons qu'une chose aux élèves, c'est de travailler d'une façon aussi parfaite que possible, convaincus qu'elles apprendront facilement, par la suite, lorsque leur intérêt sera en jeu, à faire moins bien et plus vite, tandis que, dans le cas contraire, elles n'arriveraient jamais à la perfection.

Pour que les écoles professionnelles puissent, à un moment donné, devenir semblables à des ateliers, il y aurait un moyen, ce serait que les couturières établies voulussent bien les alimenter : mais alors, ces dames, qui sont obligées de livrer leurs commandes à jour fixe, diront aux jeunes filles : « Pressez-vous » et le travail sera mal fait. J'aime donc beaucoup mieux que nos élèves prennent beaucoup de temps, mais que le travail soit très

soigné. Plus tard, je le répète, lorsque les élèves seront maîtresses de leur métier elles sauront aussi aller vite et satisferont leur clientèle. (*Très bien ! Très bien !*)

Je ne connais qu'une exception à ce que je disais, il y a un instant, c'est l'école des tailleurs qui est alimentée par des marchands tailleurs ; mais le régime de cette école est tout différent. Ce système serait d'ailleurs impossible à pratiquer dans les écoles professionnelles de jeunes filles, où le travail manuel ne comporte que 2 ou 3 heures par jour.

Un mot encore sur la question des concours.

J'ai toujours été très partisan de la liberté et nous la pratiquons d'une façon complète.

Dans les 48 écoles professionnelles que j'inspecte, il n'y a pas 2 écoles qui aient des règlements semblables, ni des programmes identiques ; aussi n'existe-t-il pas de règlement général type des écoles professionnelles.

Nous faisons justement en Belgique ce que demandait tout à l'heure M. le Ministre du Commerce : approprier l'enseignement aux besoins de la localité ou de la région. Nos écoles étant établies un peu partout, à la ville comme à la campagne, il ne serait guère possible d'exiger d'une école de province ce que l'on peut demander à celles des grandes villes, comme Bruxelles, Gand ou Liège. Ces dernières sont des villes de luxe tandis que les autres sont des villes où la grande toilette ne serait pas de mise.

M. Bailly. — C'est là l'esprit de nos écoles.

M. E. Rombaut. — Je suis heureux de l'apprendre, et à ce point de vue, donc, je partage absolument votre manière de voir.

Je me résume en disant qu'il faut approprier l'enseignement des écoles professionnelles aux besoins locaux. (*Applaudissements.*)

M. Benoit-Germain, inspecteur départemental de l'Enseignement technique du Gard. — Messieurs, de même que l'honorable M. Rombaut, je combattrai le vœu émis de se préoccuper, dans les écoles, de la rapidité dans le travail, plutôt que du fini. Rien ne me paraît plus funeste à l'industrie. Sans doute, à un point de vue personnel, les industriels ont besoin de cette rapidité ;

mais l'industrie, prise dans son ensemble, ne peut qu'y perdre. Nous savons tous que l'apprentissage ne se fait plus et ne peut plus se faire, à l'atelier, dans d'aussi bonnes conditions qu'autrefois. Les travaux féminins n'échappent pas à ce fait. Cependant, l'industrie a besoin de bons ouvriers ; elle déplore de n'avoir bientôt plus que des manœuvres. A l'école de porter remède à cette situation. Là, durant 36 heures environ par semaine, l'enfant est exercé théoriquement, méthodiquement au travail manuel, et ces 36 heur s, mêlées d'une douzaine d'heures d'enseignement général qui fortifie l'intelligence et développe le goût, valent largement 60 heures d'atelier dans l'industrie courante. (*Applaudissements.*)

Au bout de 3 années d'école, l'apprenti connaît parfaitement les éléments théoriques de son métier, et sa main est exercée. Il sait travailler d'une façon intelligente. Le voici maintenant petit ouvrier dans l'industrie ; à ce moment il subit évidemment une crise qui ne peut lui être évitée. Il a un pli nouveau à prendre. Il faut qu'il se soumette plus ou moins à la spécialisation ; mais avec les connaissances qu'il possède, la spécialisation lui est facile. Il apprend vite les trucs du métier, son intelligence professionnelle développée lui permet d'en inventer d'autres, et il devient rapidement un habile spécialiste. Enseigner à produire vite en reléguant au second plan le fini de l'ouvrage, ce serait sacrifier l'intérêt de l'industrie à l'intérêt mal entendu et momentané de l'industriel. D'ailleurs, fait à remarquer, dans les examens, apprentis ou apprenties habiles et bien instruits terminent en général leur travail bien avant les maladroits. (*Très bien! Très bien! Applaudissements.*)

M. René Leblanc, inspecteur général de l'Instruction publique. — Je crois, Messieurs, que la grande majorité de cette assemblée partage le sentiment exprimé par plusieurs des orateurs précédents, à savoir que l'enseignement général est indispensable pour former des apprentis intelligents et capables, plus tard, de se spécialiser dans un métier d'abord et, au besoin, de se spécialiser ensuite, dans un autre métier qui appartiendrait au même groupe que le premier.

Je voudrais seulement appeler votre attention sur le danger qu'il y aurait à maintenir l'enseignement général suivant les anciennes méthodes, ainsi que cela se fait encore dans beaucoup d'écoles. J'ai vu, par exemple, enseigner la numération pendant 4 mois à des jeunes filles ; après l'avoir exposée pour les nombres entiers, on la reprenait pour les nombres décimaux. En sciences physiques et naturelles on s'attardait à des définitions sur la porosité, la malléabilité, etc., à des nomenclatures et classifications de corps inconnus des élèves, et à la fin, le temps manquait pour de simples leçons d'hygiène. Il faut changer de méthode sous peine de rester en arrière. Il n'est pas difficile par exemple, de donner des notions de mathématiques simples et suffisantes pour arriver rapidement au calcul mental, et il n'est pas utile d'insister sur tel ou tel cas de la division que l'on compliquera par telle ou telle subtilité. Pourquoi résoudre tous ces problèmes qui ne se présenteront jamais dans la vie?

Il est nécessaire d'orienter l'esprit de nos jeunes filles vers la partie pratique de l'enseignement. Prenons un exemple dans les sciences naturelles : il n'est pas difficile de prouver qu'il est nécessaire de respirer pour vivre : qu'y a-t-il à leur montrer à ce sujet? Ce qu'est un combustible, ce qu'est un comburant. Ouvrez un livre de chimie au chapitre du charbon : on commence par parler du diamant, et puis, quand on arrive à l'acide carbonique on n'oublie pas de dire qu'il se prépare en attaquant un carbonate par un acide... mais ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder avec nos élèves d'origine primaire ! Prenez un morceau de charbon, faites-le brûler devant les élèves et dites-leur : voilà le gaz dangereux, puis caractérisez-le. (*Très bien ! Très bien !*)

Il en est de même pour la plupart des matières de notre enseignement ; on a pris les programmes d'il y a 50 ans, et l'on s'obstine à ne pas vouloir les rajeunir.

J'ai subi un jour, dans une école, un long exposé théorique sur l'aréomètre de Fahrenheit ; puis, la leçon finie, les élèves partis, j'ai demandé au professeur s'il avait jamais employé ou vu employer l'instrument qu'il venait de décrire ; non, me fut-il répondu, mais ça se demande à l'examen. Eh bien, il ne faut plus que *ça* se demande à l'examen ! J'estime qu'on peut et qu'on

doit réduire les notions générales le plus possible, en laissant subsister seulement les notions de science élémentaire qui permettent d'expliquer les applications qu'on en fait dans la vie courante.

En résumé, l'enseignement général, qui doit être la base de tout enseignement professionnel, doit avoir un programme moderne; il doit être élagué de manière à laisser la place aux questions pratiques importantes, afin de les développer complètement. (*Applaudissements.*)

M. F. Farjon, inspecteur départemental à Boulogne-sur-Mer. — Je n'ai trouvé que d'excellentes choses dans le rapport de Mlle Toussaint, mais je crois nécessaire d'y ajouter quelques indications.

Ce rapport est, en effet, le commentaire, dans un esprit très large, du programme-type du ministère pour les écoles pratiques de plein exercice.

Or, il est à craindre, pour la période de début, principalement, que dans les centres d'importance moyenne, la mise en œuvre immédiate de ce programme n'assure pas à l'école un recrutement suffisant, le nombre des industries spécialement féminines étant limité.

Je me suis trouvé en présence d'un problème de ce genre, et, pour assurer le succès de l'école en création, j'ai présenté un programme tout différent, que le ministère du Commerce, avec l'esprit libéral qui le distingue, a bien voulu accueillir. La durée de la scolarité étant de 3 ans, on a constitué, pour les 2 premières années, un enseignement ménager et familial sans sectionnement parmi les élèves; pour la troisième année, au contraire, on a organisé un enseignement professionnel très développé, soit industriel, soit commercial, pour les jeunes filles se destinant réellement à une profession de leur sexe, et qui resteraient à l'école dans le but d'y compléter leur instruction technique.

Il est possible qu'ultérieurement on en revienne à la méthode du programme-type, mais pour une période initiale, tout au moins, ce système a assuré la prospérité de l'établissement et inspiré confiance aux familles.

Cette expérience paraît intéressante à signaler au Congrès, comme moyen de propager l'enseignement pratique des jeunes filles dans les localités où il n'a pu pénétrer jusqu'ici. L'importance de la question, au point de vue social, n'échappera à personne.

J'ajouterai, Messieurs, qu'à Boulogne, ville de quarante mille âmes, nous avons eu, grâce à ce programme, une telle affluence d'élèves que nous avons dû en refuser; je suis certain que si l'on avait dit d'avance que l'on voulait créer uniquement des apprenties couturières, modistes ou repasseuses, nous n'aurions eu qu'un très petit nombre d'élèves, et que nous aurions dû compter en outre avec l'hostilité des ouvrières ou des maisons qui se livrent à ces industries dans la ville.

Si l'enseignement professionnel a pour objet de développer chez la femme ses aptitudes particulières, de la mettre à même de gagner par elle-même sa vie, on ne pourra pas regretter non plus, au point de vue social, qu'une école serve aussi à former des ménagères, qui seront capables de bien remplir leur rôle dans la famille, c'est-à-dire l'objet spécial pour lequel elles sont sur la terre; cela aura aussi pour elles l'excellent résultat de retenir leur mari à la maison. Je crois que c'est là un des meilleurs moyens de combattre l'alcoolisme et ce serait dommage de ne pas l'employer. (*Applaudissements.*)

M. Caillaux, président de l'assistance paternelle des enfants employés dans les industries des fleurs et plumes. — Messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques mots relativement à la discussion qui vient d'avoir lieu sur la nécessité qu'il y a d'obtenir un travail rapide dans les écoles professionnelles.

Je pense que nous ne devons pas songer seulement à produire bien, mais aussi à produire vite. A l'étranger, on fabrique vite et bon marché, nous devons, pour soutenir la concurrence, faire tous nos efforts pour accélérer notre production. J'en conclus donc qu'il est nécessaire, dans les écoles professionnelles, d'apprendre à nos jeunes filles à travailler plus vite qu'elles ne le font.

Quant au travail à l'atelier, il donne dans l'industrie des fleurs et des plumes que je représente, les résultats les plus satisfai-

sants : nos apprenties sortent de nos ateliers excellentes ouvrières. Je me hâte d'ajouter qu'elles y sont surveillées par les délégués d'une société, l'assistance paternelle des fleurs et plumes, dont le patronage organise des cours professionnels, des concours trimestriels et annuels qui, en stimulant les efforts des élèves, constituent un encouragement très sérieux. Or, l'industrie des fleurs et des plumes est, il est vrai, enseignée dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris, mais cet enseignement ne produit guère qu'une dizaine d'élèves par an, et il y a environ vingt-cinq mille ouvrières à Paris. Il est donc indispensable de former des apprenties en dehors de l'école. Mais comme, d'autre part, cet apprentissage à l'atelier a besoin d'être surveillé, encouragé, moralisé, ce triple point de vue justifie bien l'existence d'une société analogue à celle dont je n'ai pu que brièvement vous esquisser le fonctionnement. (*Applaudissements.*)

M. Grillet, président de la chambre syndicale des fabricants de plumes pour parures. — Plusieurs de nos collègues ont dit qu'il s'agissait simplement de faire des écoles pour les filles de la bourgeoisie ; si tel est le sentiment du Congrès, nous n'avons plus rien à dire (*Mouvements divers*) ; mais si vous voulez rendre réellement des services à l'Industrie, il faut simplifier les programmes d'instruction générale et faire surtout de la pratique, afin d'apprendre à aller vite.

Voilà 24 ans que j'emploie des ouvrières ; ne croyez pas que c'est forcément parce qu'on va doucement qu'on fait mieux ; en général, c'est tout le contraire. Les ouvrières qui gagnent le plus sont toujours celles qui vont le plus vite et qui font le mieux. Je propose donc, rentrant dans les idées exprimées tout à l'heure par M. le Ministre du Commerce, de demander que les programmes des écoles soient étudiés et leur mise en application surveillée par les industriels choisis soit parmi les chambres syndicales des industries intéressées ou les chambres syndicales ouvrières, soit même parmi les contremaîtres.

M. Lorge, délégué de l'union des syndicats du papier, à Lyon. — Mlle Toussaint a employé dans ses conclusions l'expression de « maîtres d'atelier ».

Je dirai à ce sujet que l'industrie tend de plus en plus, à l'heure actuelle, à prendre la forme de sociétés à la tête desquelles se trouve, le plus souvent, un financier, qui n'a aucune des aptitudes et des connaissances spéciales pour former un professeur.

Je lis aussi « favoriser le contact des ateliers de l'école avec des établissements de production industrielle »..... Ce contact existe à l'heure actuelle, puisque l'industrie se voit faire une concurrence sérieuse par des écoles professionnelles dirigées par des congrégations ou des personnalités religieuses.

M. le Président. — Permettez-moi de vous faire observer que nous nous occupons en ce moment-ci de l'enseignement industriel pour les jeunes filles et que nous n'avons à discuter que sur les programmes.

M. Lorge. — C'est bien sur les programmes que je veux parler.

M. le Président. — Je vous demande alors de vous renfermer strictement dans la question.

M. Lorge. — Je lis encore : « Rechercher les moyens pratiques de retenir les élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage ».

Le représentant de la Belgique nous disait tout à l'heure que, dans son pays, on voulait favoriser la classe élevée des travailleurs et former ainsi une deuxième bourgeoisie ; je lui ferai remarquer que lorsqu'un père de famille a 4 ou 5 enfants, il lui est impossible de leur donner une éducation professionnelle jusqu'à 17 ans, et qu'il est bien obligé de les envoyer à l'atelier. Ces enfants sont donc privés du bénéfice de l'Enseignement technique, et c'est pour cela que je demande l'addition d'un 7e paragraphe qui dirait :

Faciliter aux syndicats l'établissement de cours professionnels.

Cela permettrait (ce qui est désirable à mon avis) à l'ouvrier chargé de famille de faire de ses enfants les égaux de ceux qui auront pu aller dans les écoles d'Enseignement technique. (*Très bien !*)

M. le Président. — Je vous demanderai de rédiger le vœu que vous venez de formuler, afin que je puisse le mettre aux voix.

M. Chapuis, président, directeur de l'école professionnelle du papier et des industries qui le transforment. — En réponse à ce que vient de dire notre collègue, je ferai remarquer qu'à la chambre syndicale du papier, ce sont justement des ouvriers qui font les cours pratiques ; ce sont des dames du métier qui font les cours destinés aux jeunes filles, et les cours théoriques seuls sont faits par des professeurs qui donnent l'Enseignement technique.

L'école professionnelle du papier admet à ses cours les apprentis et jeunes employés des deux sexes du commerce et des industries qui transforment le papier.

L'enseignement est théorique et pratique.

Il comprend :

1° L'enseignement technique ;

2° L'enseignement général.

Pour les cours théoriques et pratiques d'Enseignement technique, les élèves sont répartis en deux catégories suivant leurs professions :

1° Papeterie ;

2° Cartonnage.

Chaque catégorie comprend deux sections, l'une de garçons et l'autre de filles ; chaque section est subdivisée elle-même en deux divisions, suivant le temps d'apprentissage déjà fait.

Chaque section a des cours différents faits par des professeurs spéciaux, choisis parmi les contremaîtres ou contremaîtresses des principales maisons de fabrication de registres et de cartonnages. Ces professeurs sont aidés dans leur tâche par des moniteurs et monitrices, anciens élèves de l'école professionnelle.

Pour l'enseignement général, les cours sont mixtes ; les élèves des deux sexes sont répartis en deux divisions, suivant leur temps d'apprentissage. Les cours sont faits par des professeurs de la Ville de Paris.

Les résultats sont excellents, le nombre de nos élèves augmente chaque année. Il est vrai que la situation de nos jeunes ouvrières, dès la fin de leur apprentissage, est de nature à inciter les familles à nous confier leurs enfants.

Une petite ouvrière trouve facilement à gagner 2 fr. 50 à

3 fr. 50 par jour; une bonne ouvrière gagne couramment 4 francs, 4 fr. 50 et même 5 francs par jour.

Si on ajoute que le travail peut être fait à la maison, que l'outillage se réduit au cousoir et à de menus outils d'un prix minime, on conçoit facilement les avantages d'une profession qui permet à la femme un travail rémunérateur, tout en lui laissant la faculté de consacrer une partie de son temps à sa famille et aux soins du ménage.

La cartonnière peut aussi travailler chez elle, du moins en ce qui concerne certaines catégories du cartonnage ; son gain est sensiblement le même que celui de la papetière, sauf pour les sortes de cartonnages ordinaires. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous sommes tous d'accord ; le principe des écoles professionnelles n'a jamais été de n'admettre que les enfants de ce que l'on appelle la bourgeoisie ; il en est au contraire tout autrement. Il existe d'ailleurs des écoles professionnelles ou plutôt des cours créés par les Bourses du travail, à Paris et en province, et je crois pouvoir dire, sans commettre d'indiscrétion, que ces différents cours, pour la plupart très intéressants, recevront, à la fin de l'Exposition, les récompenses auxquelles ils ont droit.

Mlle Toussaint. — La sélection dont parlait M. Rombaut ne se produit pas dans les écoles de Paris ; nous avons des enfants d'ouvriers appartenant à des familles très pauvres, et c'est justement pour cette raison que la Ville de Paris a créé des bourses d'entretien, pour leur permettre de rester à l'école.

M. Bailly. — Je suis très heureux des objections qui ont été faites à la thèse que je soutiens ici, parce qu'elles me prouvent que j'ai frappé juste.

Je voudrais cependant relever un seul point, c'est que, loin de recevoir dans nos écoles des filles de la bourgeoisie ou des enfants destinées à devenir des bourgeoises, nous voulons faire des ouvrières.

M. le Président. — Messieurs, M. le Ministre vous a dit que l'Enseignement technique doit être appliqué, dans chaque

milieu, en raison de la situation que les jeunes gens de ce milieu sont appelés à occuper dans la société ; nous sommes donc tous d'accord, sauf quelques nuances, dans l'appréciation des moyens à employer.

Il nous reste à examiner les conclusions du rapport de Mlle Toussaint. Le Congrès, dans son assemblée générale d'hier, a exprimé le désir que chaque discussion dans une section fût résumée par un vœu, de manière à poser des jalons susceptibles de servir de guides aux personnes qui, dans l'avenir, seraient appelées à s'occuper de ces questions.

Je demanderai donc aux différents orateurs de bien vouloir formuler des vœux que je soumettrai au vote de la section. Nous pourrions prendre, comme base, les conclusions du rapport de Mlle Toussaint, profiter des objections qui pourront être présentées à cet égard, et examiner ensuite les propositions que nos collègues voudront bien nous faire. (*Adhésion générale.*)

Il n'y a pas d'opposition ?

Je donne lecture de la première conclusion :

« *Observer un emploi du temps qui, tout en laissant sa place à l'enseignement général, réserve rigoureusement le temps consacré à la profession.* »

Tout le monde m'a semblé être d'accord sur la nécessité absolue d'un enseignement général.

M. Bailly. — C'est à cette place que devrait venir mon vœu tendant à l'institution d'un cours spécial pour l'étude des lois ouvrières, des lois sur l'hygiène, et de celles qui sont relatives à la sécurité des travailleurs.

On pourrait mettre, je crois :

« Que l'enseignement sera étendu à l'explication des lois ouvrières et des règlements concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs. » (*Mouvements divers.*)

M. Saignat, président du Comité permanent. — Je crois, mon cher collègue, que vous exagérez beaucoup l'importance des notions auxquelles vous faites allusion ; la loi de 1892 et les décrets

qui en ont réglé l'application sont tellement simples, qu'elles demandent quelques mots d'explication seulement.

J'ajoute que ces lois, qui sont très importantes pour les ouvriers du sexe masculin travaillant dans des établissements dangereux, le sont beaucoup moins pour des ouvrières qui travaillent dans des établissements où les machines ne jouent pas un rôle très considérable.

M. Bailly. — C'est une grave erreur ; dans l'industrie du blanchissage, par exemple, nous avons des cylindres, des calandres auxquels sont dus 90 pour 100 des accidents de femmes.

M. Saignat. — Je l'admets parfaitement, mais l'enseignement des précautions à prendre n'est pas l'enseignement de la loi : c'est l'enseignement du mécanisme des machines, et ce serait peut-être aller bien loin que de vouloir expliquer la marche de tous ces appareils dans les cours dont nous nous occupons ici. Il faut, dans un cours élémentaire, enseigner ce qui est le plus nécessaire ; ce que demande M. Bailly ne serait pas sans utilité, mais comme on ne peut pas tout enseigner, il vaut mieux faire porter les études sur les matières de première importance pour les ouvrières que l'on prépare dans les écoles professionnelles.

On doit certainement leur indiquer qu'il y a des règles d'hygiène ; on peut leur lire la loi de 1892, mais, quant à l'étude des machines, que cette loi a eu pour but de réglementer, je ne crois pas qu'on puisse arriver à en faire admettre la nécessité. (*Adhésion.*)

M. le Président. — M. Leblanc et Mlle Toussaint me remettent des rédactions qui, je crois, donneront satisfaction à toutes les opinions.

Le premier paragraphe resterait rédigé comme dans le rapport de Mlle Toussaint ; viendrait ensuite :

« *Élaguer les programmes d'enseignement général et leur donner une orientation plus moderne.* » (M. Leblanc.)

« *Les compléter par des notions de droit civil et par l'exposé des lois protectrices des travailleurs.* » (Mlle Toussaint.) (*Marques d'assentiment.*)

Je mets aux voix le vœu dont je viens de donner lecture.

Le vœu est adopté.

Nous passons à la 2e conclusion du rapport :

« *Réaliser l'alliance de plus en plus grande des notions positives ou artistiques qui forment la partie technique de la profession, avec les exercices de travail manuel proprement dits.* »

Cette conclusion, mise aux voix, est adoptée.

M. le Président. — « *Multiplier les exercices d'invention, les concours et toutes les mesures propres à développer l'initiative et l'action personnelle de l'élève.* »

M. Bailly. — Ici, je demanderai que l'on préconise le concours général par ville.

M. le Président. — Je crois que nous devons nous borner à émettre des vœux généraux, car il faut bien laisser quelque initiative aux personnes qui seront chargées d'organiser ces examens.

M. Bailly. — Mlle Toussaint nous disait tout à l'heure que des concours avaient lieu à la fin de chaque semestre, je crois ; je demanderai que les techniciens soient appelés à suivre ces concours, ce qui n'a pas lieu à l'heure actuelle.

Mlle Toussaint. — Mais ils sont toujours admis.

M. Bailly. — Pas dans les concours.

Mlle Toussaint. — Ils ont le droit d'y assister.

M. Bailly. — Seulement, la plupart du temps, les examens se font en dehors d'eux.

Mlle Toussaint. — C'est qu'ils n'y viennent pas.

M. Bailly. — C'est qu'ils ne sont pas prévenus.

M. le Président. — Ce sont là des détails d'exécution.

M. Caillaux. — On pourrait peut-être ajouter : « Trimestriels et généraux. »

M. le Président. — Ce serait beaucoup.

Croyez-vous, par exemple, au point de vue du programme et de la direction à donner par les maîtres à leur cours, que c'est au milieu de l'année que vous pourrez demander des modifications?

Je ne le crois pas, car il serait impossible, en huit jours, de changer le *modus vivendi* établi jusque-là. Il faut laisser à un maître un certain temps pour s'orienter d'une autre manière; il ne faut donc pas émettre des vœux tellement étroits qu'ils ne laissent aucune latitude à l'initiative personnelle. (*Approbation.*)

M. Bailly. — En somme, je crois que l'on peut admettre la rédaction de Mlle Toussaint.

M. le Président. — Je mets aux voix la 3e conclusion de Mlle Toussaint.

(Cette conclusion est adoptée.)

M. le Président. — « Choisir de préférence des professeurs d'art industriel et des maîtres d'atelier qui aient donné des preuves de leur capacité artistique ou industrielle. »

Un de nos collègues a demandé que l'expression « de préférence » soit remplacée par « exclusivement ».

M. Favrais. — Je demande que l'on remplace les mots « maîtres d'atelier » par le mot « ouvriers », parce qu'il y a des maîtres d'atelier qui ne sont pas des professionnels.

Mlle Toussaint. — Le mot « maître » est un terme général qui s'applique aux maîtres de dessin, et autres ; il est usité dans l'enseignement et je ne l'ai pas employé avec sa signification industrielle.

M. le Président. — Il y a, dans une école, des ateliers et des cours théoriques ; on appelle maître d'atelier celui qui est le maître dans l'atelier de l'école, c'est-à-dire qui est le maître des élèves, qui fait un cours, donne des notes et dirige l'enseignement de sa spécialité.

Le mot « atelier » n'est pas employé ici dans le sens indus-

triel ; c'est ainsi que, dans nos écoles, nous avons, pour certains genres de travaux pratiques, ce que nous appelons « nos ateliers ».

M. Caillaux. — On pourrait peut-être remplacer le mot « maître » par celui de « chef d'atelier ».

M. Lorge. — Le terme ne serait pas exact, parce qu'un chef d'atelier est une personne qui a plusieurs ateliers sous ses ordres.

M. Bailly. — Pourquoi ne pas prendre l'expression de « préposé à l'apprentissage » qui est consacrée par les règlements ?

M. le Président. — Pourquoi? On dit bien « un maître d'école », on peut bien dire « un maître d'atelier ».

M. Caillaux. — On pourrait peut-être dire « contremaître d'atelier ». (*Protestations.*)

M. le Président. — Vous iriez à l'encontre de ce que demande notre collègue.

M. Favrais. — Je viens de relire la phrase et je retire mon observation ; je croyais qu'il s'agissait du recrutement du personnel.

M. Lorge. — Messieurs, je voudrais que l'on supprimât les mots « maître d'atelier » parce qu'ils semblent reconnaître un état de choses que nous ne pouvons pas approuver, nous, membres des chambres syndicales ouvrières. Est-ce que l'expression de professeurs d'art industriel ne renferme pas tout? Pourquoi ajouter « des maîtres d'atelier »...

M. le Président. — Voulez-vous me permettre un mot de réponse? Dans de grandes écoles parisiennes. nous avons des cours pratiques de coupe des pierres, de stéréotomie, de charpente, et nous appelons cela « des ateliers ».

Ce sont des ouvriers de Paris, qui appartiennent aux chambres syndicales, et qui sont ajusteurs, maîtres-charpentiers, appareilleurs, qui viennent donner des leçons à nos jeunes gens.

Nous les appelons des « maîtres d'atelier » et ils sont respectés chez nous, au même titre que les professeurs ; en sorte que, nulle part, je ne vois qu'il y ait la moindre différence dans la considération dont ils jouissent et celle dont jouissent les autres.

On ne peut pas les appeler autrement que « maîtres d'atelier » puisqu'ils ne font pas de cours théorique et nous attachons un grand intérêt à l'existence de ces ateliers. Nous n'employons donc pas l'expression sur laquelle nous discutons en ce moment dans l'idée de mettre à un niveau inférieur les hommes très honorables, très respectés, qui viennent donner ces leçons à nos élèves.

Il faut donc, à mon avis, conserver l'expression employée par Mlle Toussaint.

M. Lorge. — Je demande à répondre qu'il est certainement dans nos corporations industrielles des hommes qui sont bien à leur place dans les postes qui leur ont été confiés ; nous connaissons des maîtres d'atelier, des contremaîtres, si vous voulez, qui sont capables de diriger nos travaux, mais nous en connaissons aussi beaucoup qui n'ont aucune capacité et qui nous dirigent cependant en qualité de contremaîtres ou même de directeurs. Or, d'après le texte qui nous a été lu, nous voyons qu'ils ont les mêmes droits que ceux qui sont capables ; vous dites même qu'on les emploiera « de préférence ».

Je demande donc la suppression des mots « maîtres d'atelier » et je vous prie de dire des « maîtres d'art ou d'industrie qui aient donné des preuves de leur capacité artistique ou industrielle. »

M. le Président. — Mais l'art industriel et la mise en pratique sont des choses tout à fait distinctes...

M. Lorge. — On pourrait mettre :

« Choisir de préférence des professeurs d'art industriel et des maîtres d'atelier parmi les ouvriers ayant donné des preuves de capacité. »

M. le Président. — Permettez-moi de vous faire observer que

nous demandons la liberté et l'égalité pour tout le monde. (*Applaudissements.*) Pourquoi donc voulez-vous imposer une limitation et dire que les professeurs de nos ateliers pratiques seront pris uniquement parmi les ouvriers alors que vous pouvez trouver dans une usine un contremaître...

Un membre. — La section normale !

M. le Président. — ... ou toute autre personne capable de très bien diriger l'atelier ?

M. Mesureur. — Messieurs, nous jouons un peu sur des pointes d'aiguille en ce moment; il est tout aussi honorable de dire « maître ouvrier » que de dire « ouvrier »; que vient donc faire ici cette susceptibilité ? Le mot « maître ouvrier » dépeint bien la situation, et nous connaissons des élèves d'arts et métiers, des élèves de la section normale des écoles d'arts et métiers, parfaitement qualifiés, qui sont souvent très heureux d'accepter une situation de maître ouvrier, parce que, de maître ouvrier, on devient chef d'atelier, et que l'avenir n'est pas limité ; il faut commencer par quelque chose. Le mot ouvrier est très honorable ; maître ouvrier l'est également, et je demande le maintien de cette expression dans le texte qui sera voté. (*Mouvements divers.*)

M. Brunsvick. — Messieurs, je crois que l'on fait en ce moment une confusion entre l'atelier scolaire et l'atelier industriel. Afin de supprimer cette confusion, je proposerai de remplacer l'expression de « maîtres d'atelier » par « professeurs de travail manuel ».

M. le Président. — Il en sera comme vous le désirez, Messieurs, mais je crois que nous jouons, en ce moment, sur les mots.

Je mets aux voix le maintien des mots « maîtres d'atelier ».

(La section décide que les mots « maîtres d'atelier » seront maintenus.)

M. le Président. — On a proposé de remplacer « de préférence » par « exclusivement ».

Je mets aux voix cet amendement. (*L'amendement est adopté.*)

M. Bailly. — Je demande également, Monsieur le Président, qu'il soit exigé un stage de trois années dans l'industrie spéciale à laquelle le professeur se destine, avant de le titulariser.

M. Pillet, professeur de dessin industriel, ingénieur des arts et manufactures. — Messieurs, je demande qu'il ne soit pas ajouté au paragraphe 4 des conclusions la nécessité d'un stage de trois ans, ainsi que le demande M. Bailly.

Au point de vue pratique, ce stage aurait un inconvénient assez considérable, parce qu'il est fort probable que, si l'on impose à des professeurs qui auront fait pendant un certain temps des études générales un stage de trois ans dans l'industrie, ils ne reviendront que rarement faire profiter les élèves de l'expérience qu'ils auront acquise de la sorte. Il est très possible, en effet, que ces personnes, grâce à leurs connaissances pratiques et théoriques, trouvent dans l'industrie une situation supérieure à celle qu'elles auraient en retournant dans les écoles professionnelles. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, le stage de trois années serait excessif pour beaucoup d'industries, et je suis persuadé que les aspirantes au professorat qui ont fait leurs études au point de vue théorique pourront former d'excellents professeurs après un stage beaucoup moindre, et qu'il ne faudrait pas déterminer dans le vœu que nous allons émettre.

D'autre part, l'addition proposée me paraît faire double emploi avec le désir exprimé dans la conclusion insérée au rapport.

Je demande donc que l'amendement de M. Bailly ne soit pas adopté.

M. Benoit-Germain. — Je m'oppose également au stage de trois ans ; du reste, cette question se rattache au recrutement des professeurs...

M. le Président. — Nous ne nous occupons pas du professorat en ce moment et je vous prie instamment de ne pas mêler les questions...

M. Benoit-Germain. — C'est justement pour cela que je ne veux pas voter l'amendement car il empiète sur cette autre question,

d'autant plus que nous avons des écoles de contremaîtres auxquelles nous risquerions de porter préjudice.

M. Bailly. — En ce cas, il faut supprimer le paragraphe.

M. le Président. — Pardon, on nous propose de choisir les professeurs dans telle ou telle catégorie de personnes, et l'on fait observer, d'autre part, que nous examinerons dans une prochaine séance la question de savoir comment on préparera ces personnes au professorat; les deux questions sont absolument indépendantes l'une de l'autre.

M. Bailly. — Pardon, Monsieur le Président...

M. le Président. — Vous n'avez qu'à décider demain que l'on préparera les professeurs de telle et telle façon et, si vous laissez les écoles libres de les prendre où elles voudront, elles n'iront peut-être pas les prendre parmi ceux que vous avez préparés.

Il faut cependant arriver à une solution et je vous propose, Messieurs, pour aboutir, d'adopter la rédaction suivante :

« *Choisir exclusivement des professeurs d'art industriel et des maîtres d'atelier qui aient donné des preuves de leur capacité artistique ou indusirielle par un stage suffisant dans les ateliers.* » (*Marques d'approbation.*)

Je mets aux voix cette dernière rédaction.

La 4e conclusion, ainsi modifiée, est adoptée.

M. le Président. — « *Favoriser le contact des ateliers de l'école avec des établissements de production industrielle, en vue de maintenir l'enseignement et les travaux en harmonie avec le goût et les progrès contemporains.* »

Cette conclusion, mise aux voix, est adoptée.

M. le Président. — Je ne mettrai pas aux voix la 6e conclusion du rapport, parce qu'elle est relative à une question qui sera examinée dans une prochaine séance.

Viendrait ensuite, avec le n° 6, l'addition que nous a proposée M. Lorge :

« Le Congrès prie le gouvernement de faciliter aux syndicats ouvriers la création des écoles professionnelles. »

Ce vœu donne complète satisfaction à la demande formulée tout à l'heure par M. le Ministre du Commerce.

M. Rombaut. — Seulement, c'est un vœu national et non pas international. (*Assentiment.*)

Un membre. — Il est facile de modifier le texte pour donner satisfaction à tout le monde.

M. Favrais. — Nous pourrions dire « émet le vœu que les gouvernements ». (*Adhésion.*)

M. le Président. — « Le Congrès émet le vœu que les gouvernements facilitent aux syndicats ouvriers!... », comme nous émettons un vœu qui doit avoir un caractère international, il faut considérer ce qui existe ; nous ne pouvons donc pas parler de « syndicats professionnels » et nous devons mettre simplement « syndicats ». (*Assentiment.*)

M. Caillaux. — Il faut réserver aussi l'initiative privée!

Un membre. — Il n'y a pas de vœu à émettre à ce point de vue.

M. Bailly. — Mettons : « les associations professionnelles ». (*Mouvements divers.*)

Un autre membre. — Il vaudrait mieux employer l'expression « les corporations ouvrières ».

M. Lorge. — J'insiste pour que l'on maintienne le mot « ouvriers ».

M. le Président. — Un de nos collègues étrangers me fait encore remarquer que nous sommes un congrès international et qu'il faut, en conséquence, laisser à la porte de cette salle les idées un peu personnelles que nous pourrions avoir les uns et les autres ; c'est ainsi que mon voisin vient de me dire que, dans son pays, il y a deux corporations principales qui marchent parallèlement :

la corporation ouvrière et la corporation patronale. Il demande, au nom de son pays, qu'il ne soit pas fait de distinction à cet égard; je dois ajouter, d'ailleurs, que cette distinction ne doit pas exister en France non plus. (*Très bien! Très bien!*)

Je donne une nouvelle lecture du vœu :

« *Le Congrès émet le vœu que les gouvernements facilitent aux diverses corporations la création d'écoles professionnelles.* » (*Très bien! C'est cela!*)

Je mets aux voix le vœu ainsi rédigé.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. Farjon. — Messieurs, je voudrais, avant de nous séparer, vous soumettre un projet de vœu qui serait la sanction des quelques idées que j'ai eu l'honneur de développer tout à l'heure. Il serait ainsi rédigé :

« Que, dans les centres trop peu importants pour la création immédiate d'écoles professionnelles de jeunes filles de plein exercice, on procède, tout au moins, à titre transitoire, à la fondation d'écoles d'un caractère mixte, écoles familiales et ménagères, pendant les deux premières années, et d'applications professionnelles pendant la troisième. » (*Mouvements divers.*)

M. le Président. — Vous me permettrez de vous faire observer, mon cher collègue, que ce vœu, dont le principe est excellent, trouverait plutôt sa place dans un congrès français, car nous serions alors en présence de l'administration française, qui est notre tutrice et à laquelle nous pourrions soumettre respectueusement des observations. Mais chaque pays fait ce qu'il veut, dans son intérêt.

Vous avez reconnu, vous-même, d'ailleurs, que l'administration française vous a donné parfaite satisfaction ; il faut croire, par conséquent, qu'elle refera à l'occasion ce qu'elle a déjà fait précédemment. (*Assentiment.*)

Quelqu'un demande-t-il encore la parole?

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures 40 minutes.)

SÉANCE DU MERCREDI 8 AOUT 1900

Présidence de M. Paul Buquet,
Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures.

ORDRE DU JOUR : *Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement industriel ?*

RAPPORTEUR : M. Paul Jacquemart, Inspecteur général des écoles d'arts et métiers et de l'Enseignement technique.

La séance est ouverte à 9 heures 1/4.

MM. Wauters et Stephanos prennent place au bureau.

M. le Président. — Avant de donner la parole à M. le secrétaire pour la lecture du procès-verbal, je tiens à remercier MM. P. Wauters et Stephanos d'avoir bien voulu prendre place au bureau avec moi aujourd'hui.

La parole est à M. Neveu.

M. Neveu, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne une nouvelle lecture des articles 16 et 17 du règlement du Congrès.

M. le Président. — La parole est à M. Jacquemart, rapporteur.

M. Jacquemart, inspecteur général des écoles d'arts et métiers et de l'Enseignement technique. — Mesdames, Messieurs, le comité d'organisation du Congrès international de l'Enseignement technique de 1900 avait, avec raison, mis à l'ordre du jour de nos travaux la question suivante : « Quels sont les

meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement industriel? »

Cette question est une des plus importantes parmi celles qui pouvaient être soumises à vos délibérations. Vous avez entendu hier M. le Ministre proclamer cette importance et déclarer que le succès de l'organisation de l'Enseignement technique, aussi bien en France que dans les autres pays, dépend des mesures qui seront prises à cet égard.

Le Comité espérait donc recevoir de nombreuses communications à ce sujet, soit de l'étranger, soit de France ; cet espoir a été malheureusement déçu, puisque nous n'avons reçu qu'une seule communication, celle de M. Kirche, de Nancy. Je la résumerai en quelques mots.

M. Kirche déclare que c'est dans l'industrie même que nous devons rechercher et former des professeurs pour l'Enseignement industriel ; il faut donc, suivant lui, attirer, vers les écoles professionnelles, les pionniers de l'industrie. Enfin, comme sanction, il demande, pour les élèves des écoles professionnelles, sans exception, les mêmes avantages que ceux qui se destinent aux carrières libérales. Il demande, en outre, qu'il soit institué un diplôme donnant les mêmes avantages que ceux des diplômes universitaires supérieurs, aux élèves qui auront subi avec succès les examens de fin d'études dans les écoles professionnelles.

L'idée d'attirer vers l'enseignement professionnel les personnes déjà au courant de l'industrie est, certes, des plus louables et nous la mettons d'ailleurs en pratique tous les jours ; mais il me semble que la solution proposée est loin d'être complète.

J'espère que M. Kirche est dans l'auditoire et qu'il voudra bien exposer ses idées et développer ses solutions, s'il en a d'autres à nous proposer.

Votre Rapporteur, Messieurs, s'est borné, dans ces conditions, à résumer l'état actuel de la question, car il a été entendu que les rapporteurs, sans prendre partie dans les questions traitées, doivent se borner à exposer l'état actuel de ces questions et à établir ainsi une base aux discussions qui pourront s'engager devant le Congrès.

Tel est l'objet de la petite note qui vous a été distribuée et

qu'il me suffira peut-être de résumer, pour les personnes qui n'ont pu encore en prendre connaissance.

M. le Président. — D'après le règlement, si l'assemblée y consent, les rapporteurs sont autorisés à donner lecture des rapports qu'ils ont préparés.

Comme le travail de M. Jacquemart est fort intéressant et que, d'ailleurs, il n'est pas très long, je demande à la section d'autoriser la lecture de ce rapport. (*Marques d'assentiment.*)

Il n'y a pas d'opposition ?

La parole est à M. le Rapporteur.

M. Jacquemart, Rapporteur, donne lecture de son rapport.

Tel est, ajoute-t-il, l'exposé de ce qui existe aujourd'hui.

Bien entendu, et par la force des choses, les renseignements ci-dessus ne concernent que les établissements officiels qui, seuls, ont été amenés à prendre des mesures pour organiser les meilleurs moyens de former des professeurs pour l'Enseignement industriel.

A côté de ces établissements, il en existe d'autres, comme les écoles d'apprentissage libres, les cours techniques analogues à ceux qu'ont organisés nos collègues MM. Chapuis et Caillaux, etc., dont les organisateurs se sont préoccupés des moyens de former des professeurs techniques : je n'ai pas cru devoir entrer, pour ces divers établissements, dans des détails qui auraient par trop allongé mon rapport, et j'espère que les intéressés voudront bien nous donner des renseignements dont nous ferons notre profit.

M. Chapuis, président, directeur de l'école professionnelle du papier. — Mesdames, Messieurs, je m'empresse de répondre à l'invitation qui nous a été faite par M. Jacquemart, inspecteur général.

L'école professionnelle du papier ayant divisé son enseignement en deux parties, d'une part, l'enseignement général, d'autre part, l'Enseignement technique, théorique et pratique, elle a dû recruter différemment ses professeurs, suivant les matières enseignées.

Pour l'enseignement général, comprenant l'historique professionnel, la langue française, la géographie industrielle, les notions industrielles, l'arithmétique, les professeurs sont choisis parmi ceux des écoles de la Ville de Paris.

Pour l'enseignement professionnel, qui comprend le façonnage des papiers, la couture des registres, la fabrication des registres, et la fabrication des cartonnages, les professeurs sont choisis parmi les contremaîtres et les contremaîtresses des principales maisons de papeterie et de cartonnage. Ces professeurs sont secondés par des moniteurs et monitrices, anciens élèves de notre institution.

L'enseignement du dessin industriel et du dessin spécial au cartonnage est donné par des professeurs choisis, de préférence, parmi les dessinateurs industriels.

Cette façon de procéder nous donne pleine satisfaction. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vos moniteurs et monitrices sont-ils attachés à l'industrie, en dehors de ce qu'ils font chez vous ?

M. Chapuis. — Oui, Monsieur le Président.

Nos cours sont, en quelque sorte, des cours de perfectionnement et ils ont lieu le soir. Tous nos élèves travaillent dans des ateliers, mais le travail y est tellement divisé que les enfants se trouvent dans l'impossibilité d'apprendre leur métier ; tandis qu'à nos cours, nous leur apprenons toute la fabrication.

Je vous citerai un exemple dans l'industrie du cartonnage : tel apprenti, dans un atelier, n'est employé qu'à border ; ou bien à mettre des garnitures, soit extérieures, soit intérieures... Or, nous apprenons à ces enfants à tracer le carton, à le monter, à border, à le finir complètement. Nous leur apprenons donc toute la fabrication du cartonnage et il en est de même pour la fabrication des registres, pour laquelle l'un fait la reliure, l'autre la couverture.

C'est donc l'extrême division du travail, dans ces professions, qui nous a amené à fonder notre école, pour apprendre le métier aux apprentis, depuis A jusqu'à Z. (*Applaudissements.*)

M. Granger, professeur de technologie céramique à l'école d'application de la manufacture de Sèvres et à l'école municipale de physique et de chimie. — Messieurs, d'après la communication de M. Kirche, il serait bon de recruter les professeurs dans l'industrie, et je reconnais que cette manière de voir est tout à fait séduisante ; mais sa mise en application rencontre de grandes difficultés.

Tout d'abord, il me semble, au point de vue de l'Enseignement technique, qu'il n'est plus possible qu'un professeur traite toutes les industries, et c'est pour cela que je vous demande la permission d'appuyer mon argumentation sur les résultats d'une industrie que je connais particulièrement, pour l'avoir étudiée dans ses détails.

Les deux cours que je professe, soit à Sèvres, soit à l'école de physique et de chimie, exigent, selon moi, des connaissances scientifiques équivalentes à celles que l'on exige dans les universités pour le doctorat ; il me paraît, en effet, très difficile de guider quelqu'un sur les problèmes de l'industrie, surtout quand ils sont complexes, si l'on n'a pas été capable de faire un travail original sur un sujet que l'on s'est donné soi-même.

Il existe, soit en France, soit à l'étranger, un certain nombre d'écoles techniques, dont les principes d'organisation diffèrent complètement.

Je ne connais, en France, que deux écoles, celle de Sèvres, — et vous me donnerez la permission de ne pas en parler, — et celle de Vierzon où l'on a les plus grandes difficultés à organiser le cours de céramique.

Je vous parlerai de trois écoles allemandes. Vous savez que l'on peut se proposer deux buts différents dans les écoles d'Enseignement technique : ou bien faire des contremaîtres ayant des notions théoriques, ou bien former des ingénieurs et des directeurs d'usines ; il y a donc deux sortes d'écoles dont l'enseignement est totalement différent.

Il existe à Höhr (Nassau) une école où l'on ne s'occupe que de la fabrication locale, celle du grès, et où les patrons assurent l'apprentissage aux jeunes gens du pays. L'enseignement a uniquement pour but de donner une certaine allure artistique aux

produits fabriqués ; on y joint un cours de technologie céramique assez simple sur ce qui se fait dans le pays.

A Bunzlau, en Silésie, au contraire, le gouvernement s'est proposé de former des jeunes gens qui connaissent la technologie céramique depuis la terre cuite jusqu'à la porcelaine. L'enseignement comprend, en outre, la chimie et la physique, avec la technologie céramique, dont l'étude est à la fois professionnelle et théorique.

Un contremaître d'une usine de céramique, capable de former des apprentis, est professeur de façonnage ; il y a un professeur de sciences qui connaît le métier céramique, et qui est chargé de guider les élèves dans toutes les opérations compliquées telles que la cuisson, la préparation de la couleur et la préparation des pâtes.

A Lauban, en Silésie également, on s'occupe uniquement de la technique de la terre cuite et de sa fabrication.

C'est un docteur en philosophie, grade correspondant à peu près à celui de docteur ès sciences, qui enseigne les parties théoriques : physique, chimie, mathématiques ; et le directeur de l'école, M. Augustin, un industriel très distingué, se charge de la partie technique de la profession.

Cette école est entretenue uniquement par les industriels et reçoit, en outre, une petite subvention de la municipalité de Lauban.

En Autriche, il existe des écoles sur lesquelles vous pourrez trouver des renseignements complets et très intéressants, dans la brochure qui a été rédigée pour les visiteurs de la section autrichienne. J'ajoute que l'exposition de l'Enseignement technique de cette section est très remarquable ; mais les objets exposés comme travaux d'élèves étant de véritables pièces d'art, il est difficile de savoir — car je n'ai malheureusement pas pu les visiter — si les travaux de ces écoles sont orientés vers le point de vue décoratif et artistique, ou plutôt à un point de vue réellement technique.

En Angleterre, il existe une école à Burslem, je crois, mais c'est uniquement une école d'art.

Enfin, je sais qu'une école est en formation aux États-Unis.

Il n'y a donc aucune unité dans ce qui a été fait, au point de vue de cet enseignement technique spécial, dans les divers pays; tantôt les professeurs sont munis de titres scientifiques, et tantôt ce sont des industriels.

A ce sujet, je vous dirai qu'à Lyon, quand on a voulu avoir un professeur pour la technique électrique, on a pris un jeune homme ayant des connaissances d'électricité théorique et on l'a envoyé pendant plusieurs années à l'étranger, pour se perfectionner.

Je crois que, pour former des professeurs de l'Enseignement technique, il faudrait diviser les industries en groupes et envoyer à l'étranger les aspirants ayant déjà une certaine éducation théorique, afin qu'ils se rendent compte de ce qui se fait dans leur groupe d'industries.

J'ai vu, pour ma part, des ingénieurs distingués absolument rebelles à toute question d'enseignement ; or, on ne peut pas faire abstraction de la pédagogie dans l'Enseignement technique, pas plus que dans tout autre.

De plus, on demande à un professeur de diriger un laboratoire ; il faut qu'il ait déjà la pratique de la direction des élèves à ce point de vue et qu'il connaisse l'organisation d'un laboratoire ; or, cela ne s'improvise pas.

J'estime, en outre, que la collaboration des industriels est indispensable pour former de bons professeurs de technologie ; lorsqu'un professeur demande à visiter une usine, il faut qu'il puisse la visiter dans de bonnes conditions, sous la conduite d'un homme au courant de l'industrie, et capable de le renseigner utilement ; et je dois, à ce sujet, remercier les industriels allemands qui ont fait une partie de mon éducation, au point de vue pratique, car c'est dans les usines allemandes que l'on m'a donné le plus de renseignements.

M. Metz, président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie est assis à côté de moi : je le remercie également ; car il est certain que si je n'avais pas eu le précieux concours de ces Messieurs, il m'aurait été impossible de mener à bien la tâche qui m'avait été confiée.

En résumé, j'estime qu'il faut : 1° composer un programme

des matières qui doivent former l'Enseignement technique ; ce programme comprendrait plusieurs sections confiées à des spécialistes ;

2° Prendre des spécialistes, quand les connaissances techniques exigeront des connaissances physiques, chimiques et mathématiques, parmi les personnes ayant des grades suffisants et des connaissances pédagogiques.

3° S'entendre avec des industriels pour que les professeurs soient tenus au courant des procédés en usage dans l'industrie ;

4° Faire un enseignement spécial pour chaque genre d'élèves (contremaîtres ou ingénieurs). (*Applaudissements.*)

M. Leblanc, inspecteur général de l'Instruction publique. — Mesdames, Messieurs, les communications qui viennent de nous être faites, la dernière surtout, montrent que, pour certaines écoles spéciales, il conviendrait de rechercher les meilleurs moyens de préparer des professeurs capables de bien enseigner, soit la céramique, soit toute autre matière d'Enseignement industriel.

Tout en remerciant nos collègues des excellentes indications qu'ils nous ont données, je vous demande la permission de revenir à la question telle qu'elle a été posée dans le rapport de M. Jacquemart : Comment formera-t-on les professeurs de l'Enseignement technique ?

En examinant la question, au point de vue français, tout d'abord, je constate que les différentes écoles ressortissant au ministère du Commerce sont, pour la plupart, d'anciennes écoles primaires supérieures transformées en écoles pratiques d'industrie ou de commerce. C'est là que je prendrai les éléments de mes observations, sauf à demander à nos collègues de Belgique, d'Italie et d'autres pays, de bien vouloir nous donner des indications sur les écoles similaires qui peuvent exister chez eux.

La première question qui se pose est celle des professeurs chargés de l'enseignement général. M. Jacquemart pense qu'il sera facile de trouver des professeurs de français, d'arithmétique, de géographie, etc., etc.

Remarquons, tout d'abord, que la grande majorité de l'Assem-

blée est favorable au maintien et au développement de l'enseignement général, appliqué à la technique d'un métier.

Partant de cette donnée, le recrutement ne semblera peut-être pas aussi facile qu'on pourrait le croire. M. Jacquemart nous dit : « Après une période plus ou moins longue, les maîtres sauront se pénétrer de l'esprit dans lequel doivent être donnés ces enseignements et, sans rien sacrifier des exigences de la théorie pure, les diriger vers l'application, qui reste le but final de tout enseiment industriel. »

C'est là un idéal, mais en approchons-nous ? Je ne le crois pas.

En ce moment, les professeurs ont pour but la réussite de leurs élèves aux examens qu'ils doivent subir à la fin des études ; en conséquence, ils enseignent surtout les questions d'arithmétique ou de géométrie, etc., qui pourront être posées par tel examinateur qui n'a pas suffisamment rajeuni son programme : aussi, voyons-nous certains chapitres vieillis tenir une place démesurée dans l'enseignement général.

Il faudrait, je crois, indiquer aux professeurs les points à mettre en relief et ceux sur lesquels ils pourront passer rapidement.

L'examen, dit-on, est le régulateur des études. Eh bien ! il faudrait, dans le programme du professorat technique, insister particulièrement sur les points à développer. Ce n'est pas, je le sais, la besogne d'un congrès, c'est le travail d'une commission d'études qui pourrait être nationale ou internationale.

J'indiquais hier des points qui pourraient être moins développés dans l'Enseignement technique des jeunes filles, je disais qu'il est exagéré de passer des mois sur la numération, et qu'il est inutile de demander à des enfants d'exposer, par exemple, la théorie du plus grand commun diviseur. Si l'on examinait, à ce point de vue, l'ensemble des programmes actuels, on arriverait à les réduire de moitié.

Il faudrait exiger d'abord des candidats à la section normale ou à toute autre école organisée, comme l'expliquait hier M. Rombaut, pour préparer des professeurs pour les écoles de jeunes filles, — il faudrait, dis-je, exiger de ces candidats la

preuve qu'ils ont étudié, dans le sens indiqué, les matières du programme élémentaire, et leur donner, à cet effet, un programme précis, orienté convenablement.

Je crains de ne pas me faire suffisamment comprendre : cependant, je ne puis entrer dans les détails d'un cours de mathématiques, par exemple, cela nous entraînerait trop loin. L'orientation demandée sera obtenue, dans les cours préparatoires, si les examinateurs s'en inspirent à l'examen d'entrée. N'est-ce point perdre le temps des élèves que d'insister sur des problèmes tels que celui des courriers, du renard poursuivi par un chien ou des robinets qui coulent dans une fontaine ? En admettant que le problème des courriers soit utile, à cause de son caractère général, pourquoi ne pas l'appliquer au graphique du P.-L.-M. ? Pourquoi s'entêter à des calculs qui aboutissent à ceci : le renard aura été atteint après 64 sauts... à supposer qu'il n'ait pas fait de crochets ? (*Rires approbatifs.*)

Permettez-moi un autre exemple : j'assistais dernièrement à une leçon sur les différents produits d'une somme par une somme ou par une différence ; or, le professeur n'avait pas eu l'idée de présenter la question sous la forme graphique, — ce qui aurait été un moyen simple de faire entrer la démonstration dans la tête des élèves.

Que voulons-nous, en somme ? Faire des ouvriers intelligents. Quelles méthodes faut-il employer pour y parvenir ? Celles qui permettent de mettre la réalité sous les yeux de l'enfant ; il faut donc abandonner les méthodes surannées et exiger que l'enseignement soit matérialisé ; l'abstraction viendra ensuite, s'il est nécessaire, et sera mieux comprise. Si les directeurs et les professeurs maintiennent les anciennes méthodes, je le répète, c'est parce qu'ils redoutent les échecs aux examens.

Pour les sciences, on a cherché à innover, mais combien a-t-on gardé encore de vieilleries ? Le programme aurait besoin d'être précisé, sinon détaillé ; il se compose, en physique, de ces simples mots : pesanteur, hydrostatique, chaleur, acoustique, lumière. C'est vraiment trop vague,

Pourquoi ne pas indiquer nettement qu'il faudrait étudier l'hydrostatique, par exemple, au point de vue des machines

hydrauliques? qu'il faut que l'élève sache bien qu'une pression s'exercera dans tel ou tel sens, qu'il sache la calculer; qu'il faut lui faire comprendre les transformations de l'énergie; le mettre à même d'évaluer les unités mécaniques, électriques et d'établir entre elles les relations appliquées journellement dans la pratique industrielle: les ampères, les volts, les watts, devraient être aussi familiers à nos élèves que les unités ordinaires du système métrique. Au lieu de cela, on entend exposer encore la théorie des deux fluides et l'on voit manœuvrer, — sous forme de figure au tableau, — d'antiques machines à reléguer dans une vitrine rétrospective.

Il faudrait supprimer des programmes tout ce qui n'est pas utile. Est-ce une révolution, une innovation? Pas du tout; vous pourrez voir le problème réalisé dans l'exposition de l'école de Saint-Étienne. Les cours que l'on y fait ne sont certes pas ceux de la faculté; ils sont avant tout pratiques; ils ressemblent à ceux de M. Paul Janet.

Les bons exemples ne manquent pas, et on peut prendre son bien où on le trouve. Nous avons, en France, en Belgique et ailleurs, de bonnes indications à recueillir dans l'enseignement public et dans l'enseignement libre — j'en ai trouvé, pour ma part, dans les écoles de frères.

Ce qu'il nous faut, ce sont des méthodes qui nous permettent de préparer des ouvriers intelligents, débrouillards et capables de saisir le côté pratique d'une théorie, d'une démonstration dans un atelier; il nous faut des mécaniciens, des modeleurs, mais aussi de bons ouvriers électriciens, des ajusteurs pour la petite mécanique de précision, des dessinateurs pour la composition décorative, en un mot, des praticiens intelligents, capables de comprendre l'ingénieur, le chef d'usine, et de devenir contremaîtres plus tard. Ce sont les sous-officiers de l'industrie qu'il faut préparer et, à cet effet, il convient de prendre exemple partout où l'on a obtenu de bons résultats.

La première préoccupation est relative à la préparation de bons professeurs. Le meilleur moyen est de créer des sections normales où l'on s'inspirera des idées précédentes.

En résumé, je demande, pour les futurs professeurs, le déve-

loppement de l'enseignement primaire supérieur ordinaire, parce qu'il est utile en général, mais je demande qu'à côté d'un enseignement plutôt théorique, on établisse un enseignement surtout pratique relié au premier, mais où il soit tenu compte, surtout, des besoins de l'industrie locale.

En d'autres termes, il faut que les professeurs soient à même de donner un enseignement général débarrassé de tout ce qui n'est pas absolument utile, mais qu'ils soient bien au courant des applications scientifiques dans l'industrie courante.

On voit journellement, dans des maisons d'industrie électrique, des jeunes gens sortis de l'école primaire, qui, au bout de deux ou trois ans, si le contremaître les aide un peu, arrivent à parler presque couramment la langue technique, à calculer un voltage, un ampérage, en un mot à appliquer sans erreur les formules théoriques.

Nous restons ankylosés en face de progrès extraordinaires : il ne faut pas voyager en patache (*rires*) quand d'autres vont en chemin de fer ou en automobiles ! Encore moins s'enfermer dans sa tour ?

Certaines industries, comme la céramique, dont on vient de parler, demandent il est vrai une éducation spéciale ; mais les enseignements analogues ne sont pas très communs. Il convient de s'occuper, tout d'abord, des industries qui occuperont les trois quarts des élèves de nos écoles pratiques d'industrie. En conséquence, établissons d'abord, dans de bonnes conditions, les cours spéciaux qui sont nécessaires aux futurs maîtres. Est-ce bien ce que l'on fait ?

L'élève de la section normale de l'école de Châlons va à l'atelier : c'est très bien ; mais lui offre-t-on les cours de physique et de chimie industrielles qui lui seraient nécessaires ? Ces cours, supposés créés, il faudrait qu'il pût les suivre. Alors l'emploi du temps devrait différer notablement de celui des élèves ordinaires de l'école d'arts et métiers. A mon avis, un enseignement exclusivement destiné aux futurs professeurs serait nécessaire.

Il faut que l'enseignement, tel que nous le désirons pour nos jeunes gens, soit le but unique de la préparation des professeurs ; et des programmes bien adaptés, bien précisés, sont nécessaires

pour la physique et la chimie modernes, en insistant surtout sur le problème de la transformation de l'énergie.

Comme conclusion des observations que je viens de présenter, je vous propose, Messieurs, d'adopter les vœux suivants :

1° Qu'il soit établi dans les sections normales et dans les établissements où l'on préparera les professeurs techniques, des cours spéciaux pour eux ; qu'on ne leur fasse pas suivre les cours des futurs contremaîtres ou ingénieurs ; que les cours qui seront faits spécialement pour eux soient orientés de façon à leur permettre, comme le disait l'orateur qui m'a précédé, d'aller chez l'industriel, de comprendre ce qui se fait dans son industrie, et d'orienter leur enseignement vers les besoins du jour.

Nos efforts devraient tendre, je crois, tant en France qu'à l'étranger, à créer des écoles, des sections normales pour préparer ces professeurs d'enseignement industriel, qui devront joindre, à de solides connaissances scientifiques, des connaissances pratiques et une habileté manuelle suffisantes.

Permettez-moi de vous donner encore un exemple, Messieurs, afin de mieux me faire comprendre.

Nous avons demandé et obtenu, pour le professorat de l'Enseignement technique, une épreuve qui porte le nom de manipulation ; je voudrais que cette épreuve eût autant d'importance, dans la préparation des professeurs, que celle du travail manuel proprement dit. Sans doute, le professeur, quelle que soit sa spécialité, doit savoir monter une pièce sur le mandrin, etc. ; mais tout le monde n'ira pas à l'atelier d'ajustage, dont la fréquentation est cependant aussi nécessaire aux physiciens et aux mécaniciens, que l'atelier de menuiserie.

Je voudrais que l'on introduisît dans l'examen une épreuve de manipulations de physique qui porterait, par exemple, sur des mesures de force ou d'énergie, qu'il s'agisse de mécanique proprement dite, d'hydrostatique ou d'électricité.

Il faudrait également exiger une manipulation de chimie, et même de mécanique. Ces trois épreuves sont, à mon avis, indispensables dans les examens dont la sanction est un diplôme de professeur pour l'Enseignement technique industriel. (*Applaudissements.*)

M. Caillaux. — Mesdames, Messieurs, je désire répondre à l'invitation qui nous a été faite par M. Jacquemart de prendre la parole au nom de la petite industrie. M. Chapuis vous a parlé de l'industrie du papier, industrie considérable, divisée à l'infini, et des plus intéressantes ; il ne faut pas oublier cependant que la petite industrie fait vivre un personnel nombreux. L'industrie des fleurs artificielles et des plumes pour parures, que je représente, est une « industrie éminemment parisienne », c'est à Paris, en effet, qu'elle est le plus développée, puisqu'elle y fait vivre environ 25 000 ouvriers et ouvrières.

On nous a demandé comment nous recrutions nos professeurs dans l'assistance paternelle des fleurs et plumes. Nous avons constaté depuis longtemps qu'un apprentissage sérieux, complet et de nature à former des ouvrières habiles, capables de gagner leur vie, ne pouvait, dans nos industries, être fait qu'à l'atelier ; nos contremaîtres, nos premiers ouvriers et nos premières ouvrières, sont donc nos véritables professeurs d'enseignement pratique.

Dans les cours que nous avons organisés et qui sont exclusivement théoriques, des professeurs choisis par la société dans le personnel enseignant de la Ville de Paris ne font que complémenter l'apprentissage, et, à ce titre, ils nous rendent les plus grands services. Lorsque nous voulons avoir une sanction, nous établissons des concours trimestriels, annuels, dont vous pouvez admirer les résultats à la classe 6, palais de l'enseignement technique. (*Applaudissements.*)

Il me reste, Messieurs, à vous exposer une proposition de M. Bailly, relative à un stage de trois ans à exiger des professeurs des écoles professionnelles, avant leur titularisation.

Voix nombreuses. — La question a déjà été résolue.

M. Caillaux. — Je ne pensais pas qu'il en fût ainsi, et dans ces conditions, je n'ai pas à insister davantage.

M. le Président. — Au lieu de fixer une durée de trois ans, la section a considéré qu'il était suffisant de demander un stage dans les ateliers, en laissant aux intéressés l'appréciation de la durée que devrait avoir le stage.

M. P. Wauters. — Je désirerais demander à M. Leblanc si, à la section normale dont il a parlé, il veut former des professeurs pour l'enseignement manuel ou pour l'enseignement industriel. Nous faisons une grande différence, en Belgique, entre ces deux expressions, car le mot « Enseignement technique » désigne chez nous l'enseignement théorique et nous donnons au mot « manuel » le sens d'enseignement professionnel.

M. Leblanc. — Voici comment je considère la chose ; le professeur préparé pour l'enseignement industriel doit avoir fait des travaux d'atelier assez nombreux ; mais je voudrais que les cours d'enseignement théorique qu'il suivra fussent plus spécialement dirigés vers l'industrie moderne.

Je voudrais que les cours de la section normale ressemblassent davantage à ceux de l'école de Saint-Étienne, par exemple ; que le cours d'électricité fût plus développé, dans la partie pratique bien entendu, en laissant de côté tout ce qui est du domaine des études universitaires.

Je ne voudrais pas supprimer le travail manuel, bien entendu, parce que la plupart des écoles pratiques doivent enseigner l'ajustage, le modelage et la menuiserie. Pour les écoles d'apprentissage, je me bornerais à l'enseignement pratique auquel on joindrait quelques notions générales ; mais je ne priverais pas les professeurs de l'enseignement industriel des connaissances manuelles qui leur sont indispensables.

M. P. Wauters. — Pour la Belgique, je crois que la question serait un peu plus compliquée.

Il faut, en effet, donner des notions générales et surtout un enseignement très pratique de la physique, mais j'estime qu'il serait très difficile de donner l'enseignement manuel chez nous en ce moment.

Il faut former des spécialistes pour l'enseignement industriel ; or, si vous voulez en même temps leur apprendre la menuiserie, l'ajustage... c'est bien cela que vous voulez dire?

M. Leblanc. — Oui !

M. Wauters. — Alors, vous leur enlèverez le nombre d'heures

indispensable pour former convenablement des professeurs d'enseignement industriel.

M. Leblanc. — Si les candidats entrent à la section spéciale à 18 ou 20 ans, nous pouvons d'abord exiger d'eux des connaissances manuelles et les perfectionner une fois qu'ils seront à l'école ; en les choisissant à cet âge dans le personnel de l'enseignement primaire, je ne crois pas qu'il puisse y avoir de sérieuses difficultés.

M. Wauters. — On pourrait peut-être alors donner un diplôme général pour les cours nécessaires à tous, et un diplôme supplémentaire pour telle branche spéciale que le professeur désire enseigner.

M. Leblanc. — Il serait possible de généraliser le vœu, mais je ne me suis placé qu'au point de vue de ce qui se passe en France.

M. Wauters. — Je vous remercie de vos explications.

M. F. Farjon. — Après le remarquable discours de M. Leblanc auquel je m'associe complètement lorsqu'il dit « qu'il faut prendre son bien où on le trouve », et après avoir entendu les divers rapports qui nous ont été soumis, nous pouvons nous rendre compte, Messieurs, de la difficulté qu'il peut y avoir à former des professeurs pour l'enseignement industriel. Des progrès sérieux ont déjà été accomplis à cet égard, mais il en reste à faire de bien plus considérables encore.

M. Leblanc nous a tracé un programme idéal ; mais, en attendant qu'on l'applique, je crois qu'il est possible de faire quelque chose dans nos écoles du premier degré et, sans entrer dans la question de doctrine, je vous demande la permission de vous donner quelques détails pratiques résultant de mon expérience personnelle.

J'ai été frappé, dans le développement très intéressant de M. Granger, de la distinction qu'il a faite, pour les maîtres de l'école industrielle, entre professeurs et ingénieurs ; mais je crois qu'il serait oiseux de discuter ici quel est celui des deux ordres

de maîtres qui doit être préféré : j'estime, ainsi que je le disais en débutant, qu'il faut en revenir à la formule de M. Leblanc et prendre son bien où on le trouve...

Or, il est bien certain que les professeurs préparés par l'administration ne peuvent suffire à tout. Ils sont, le plus souvent, à la hauteur de leur tâche pour l'enseignement général, mais, dans nombre de cas, on devra avoir recours à des spécialistes.

M. Granger vous en a donné un exemple, et je vous demande la permission de vous en citer un autre.

Ayant été sollicité pour créer, à l'école que je suis chargé d'inspecter, un cours pratique pour électriciens — à la suite du développement considérable des applications de l'électricité à l'éclairage, aux tramways, etc., — j'ai obtenu le concours gracieux des deux ingénieurs de la ville, du directeur de la station électrique et d'un fonctionnaire du service télégraphique.

Nous avons été obligés, pour cet objet, de créer une quatrième année d'enseignement, parce qu'il n'était pas possible de modifier les programmes suivis jusqu'alors, mais nous avons obtenu ainsi d'excellents résultats.

C'est à l'inspection locale et aux conseils de perfectionnement qu'il appartient, dans les différents cas, de discerner ce qu'il est utile de faire dans cet ordre d'idées.

Cette méthode présente un autre avantage : le contact, dans la pratique de l'enseignement, des professeurs de carrière et des spécialistes auxiliaires ne peut donner que d'heureux effets, et fournit aux premiers les moyens de mieux adapter leurs cours aux besoins locaux.

Les spécialistes dont je parle ont mis la plus grande bonne volonté à donner les cours ; mais on sait que la bonne volonté s'use assez vite et qu'il n'y a de véritables professeurs que ceux qui sont rémunérés. Seulement, pendant que l'on profite de cette bonne volonté, on peut aussi donner une meilleure direction au personnel enseignant et former des moniteurs choisis parmi les bons élèves. Ces jeunes gens pourront, dans la suite, se substituer, pour l'enseignement pratique, aux ingénieurs qui se sont dévoués tout d'abord.

C'est précisément ce qui est arrivé chez nous, et j'ai tenu à

citer cet exemple qui, je l'espère, a pu intéresser la section industrielle. (*Très bien ! Très bien !*)

M. le Président. — Avez-vous des conclusions à formuler?

M. F. Farjon. — Non, Monsieur le Président.

M. Fourié, directeur de l'école pratique de Mazamet (Tarn). — Messieurs, les professeurs sont faits pour développer les programmes; or, dans les écoles d'industrie, il y a, dans le programme, deux parties : au premier plan, l'enseignement industriel; au second, l'enseignement général pour lequel nous sommes pourvus de maîtres experts, anciens universitaires qui ont fait leurs preuves.

Pour l'enseignement industriel, nous recrutons le personnel au moyen de la section normale de Châlons. La question est de savoir s'il faut faire durer cette dualité.

Les maîtres universitaires ont beau être d'excellents professeurs, ils n'ont pas nos préférences. Comme la raison d'être de notre existence est l'enseignement industriel, j'estime que cet enseignement doit tout dominer et que les maîtres de Châlons, préparés pour nos écoles, sont les maîtres vraiment techniques. Mais, comme il faut une transition, je comprends la solution qui vient d'être préconisée par l'orateur qui m'a précédé.

Je donne donc, pour ma part, la préférence aux maîtres qui nous viennent de Châlons, auxquels on demande, aux épreuves de sortie, un travail manuel, du dessin géométrique, du dessin d'ornement, des mathématiques, des sciences physiques et une composition française. M. Leblanc croit qu'avec un pareil bagage les professeurs que l'on forme à Châlons sont admirablement outillés pour faire face à tous les besoins ; mais ce professeur formé à Châlons et qui paraît admirablement préparé, va-t-il nous servir comme il convient dans les écoles pratiques?

Ma réponse est « non ».

L'élève de Châlons sait faire à la perfection un dessin, une épure de géométrie descriptive, un croquis de machine à main levée; il fera correctement une rédaction française; mais il n'est pas toujours en état de faire face aux nécessités d'une

école telle que celle de Mazamet. Là, nous gagnerions à former des tisserands; — or, l'administration ne nous fournit que des chefs d'atelier pour le fer et pour le bois. Je permettrai donc d'attirer l'attention de l'administration, si bienveillante à notre égard, sur les points suivants :

Au premier plan doit rester l'enseignement manuel, l'enseignement industriel, et celui qui le donne doit être largement pourvu de connaissances générales, d'aptitudes pédagogiques et d'esprit de méthode.

Il faut donc, d'une part, que les maîtres soient très bien doués au point de vue manuel, ou, tout au moins, qu'ils soient spécialisés sur quelque point, et que d'autre part, ils possèdent des connaissances générales assez étendues pour pouvoir s'assimiler les diverses matières qu'ils auront à enseigner.

Or, la section normale de Châlons est alimentée par d'anciens élèves des écoles normales. Ces jeunes gens ont donc pu acquérir des connaissances générales très suffisantes, au point de vue littéraire et au point de vue scientifique.

M. le Président. — Permettez-moi de vous faire observer que nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qui se fait dans nos écoles d'arts et métiers....

M. Fourié. — Je parle seulement de la section normale, Monsieur le Président.

Je voudrais que, lorsqu'un candidat au professorat industriel se présente à Châlons, la commission d'examen, tenant compte principalement de la culture générale qui sera nécessaire plus tard au candidat, fût très exigeante pour cette partie, et indulgente pour le reste.

L'école de Châlons, à mon avis, peut façonner admirablement des candidats professeurs, grâce aux ressources dont elle dispose. Aussi, après avoir demandé l'indulgence pour les matières quelque peu techniques de l'examen d'admission, je suis partisan qu'au contraire l'examen du professorat porte surtout sur l'épreuve manuelle et que, en allégeant certaines compositions, on exige des aspirants quelque chose d'analogue aux projets de sortie de l'école centrale. Le professeur peut être amené, en

effet, à créer un atelier dans une école mixte dont le directeur, initié seulement aux matières de l'enseignement commercial, soit incapable de procéder à cette organisation...

M. le Président. — Permettez-moi de vous interrompre, mon cher collègue, pour vous demander de ne pas perdre de vue que nous sommes un Congrès international et qu'il ne saurait être question des détails d'organisation d'aucune école de France. Nous devons traiter les questions à un point de vue tout à fait général et international. (*Applaudissements.*)

M. Fourié. — Lorsque l'élève sortira bien préparé d'une école, je crois qu'il faudrait encore que l'on voulût bien organiser, avec le temps, des bourses de voyage pour lui permettre de visiter divers centres industriels en France et à l'étranger, afin de lui faire connaître ce qui se fait partout dans les industries similaires à l'industrie du lieu où il est en service. Ainsi, par exemple, à Mazamet...

M. le Président. — Vous m'obligez à vous dire que ce qui se passe à Mazamet ou dans toute autre école française ne peut intéresser en aucune façon nos collègues étrangers ; je vous demande de rester dans la question générale.

M. Fourié. — Alors je me résume ; le professeur doit être formé au point de vue général ; il faudrait donc, dans nos écoles, arriver à l'unité du professorat ; en second lieu, il faudrait former le professeur au point de vue mécanique et ensuite au point de vue de l'industrie locale.

M. le Président. — Vous voudrez bien rédiger votre vœu et le remettre à M. le secrétaire.

M. Jacquemart. — Je désirerais répondre à la fois à M. Leblanc et à M. Fourié, directeur de l'école de Mazamet.

M. Leblanc nous a reproché amicalement de ne pas être assez « dans le mouvement » : il nous a dit que nos programmes étaient un peu vieux jeu, que nos professeurs n'étaient pas tout à fait à la hauteur de la situation pour l'industrie moderne et il a même prononcé le nom de « tour d'ivoire »...

M. Leblanc. — Je n'ai pas dit « d'ivoire ». (*Rires.*)

M. Jacquemart. — Alors une simple tour. (*Nouveaux rires.*) Je voudrais vous montrer en quelques mots que ces allégations ne sont pas tout à fait justifiées.

Je rappellerai, tout d'abord, que les écoles pratiques n'ont été instituées qu'en 1893 ; que leur enseignement dure 3 années et que, par conséquent, la première promotion n'est sortie de ces écoles qu'en 1896. Nous nous trouvons donc en présence d'un organisme qui n'a pas encore atteint son développement complet et il n'est pas extraordinaire qu'il soit possible d'y relever quelques imperfections.

Nous n'ignorons pas qu'il est extrêmement difficile de former des professeurs qui soient des professeurs pratiques ; jusqu'à présent nous avons pris les nôtres parmi les anciens instituteurs formés à la section normale de l'école de Châlons et nous les y prendrons encore pendant un certain temps. Ces jeunes gens sont pourvus du brevet élémentaire et du brevet supérieur. Vous me permettrez de dire que les cours de l'école de Châlons sont tout à fait suffisants pour inculquer aux jeunes maîtres toutes les connaissances nécessaires pour l'enseignement de nos écoles pratiques.

Au point de vue particulier de l'électricité, puisqu'on en parlait tout à l'heure, je ne connais pas beaucoup d'établissements qui soient pourvus de laboratoires aussi bien montés que celui de l'école de Châlons. Les laboratoires, achevés depuis l'année dernière, offrent aux manipulateurs toutes les ressources d'un grand atelier industriel. De ce côté, par conséquent, les résultats sont atteints aujourd'hui, ou, s'ils ne le sont pas, ils sont bien près de l'être.

Tous ces jeunes gens vivent, bien entendu, de la vie de notre école et voient constamment travailler les élèves ; ils passent six heures par jour dans l'atelier et commencent à s'imprégner de l'esprit dans lequel, plus tard, l'enseignement devra être donné dans les écoles pratiques.

J'arrive maintenant aux examens du professorat industriel ; leurs programmes présentent, il y a lieu de le reconnaître, quelques points faibles, notamment en ce qui concerne la physique

et les manipulations ; mais on se trouve ici en présence de certaines difficultés particulières.

Notre professorat comporte un programme trop encyclopédique (*applaudissements*) : il est trop vaste. Ainsi on demande aux aspirants :

1° Une composition française portant sur un sujet de littérature ou d'histoire ;

2° Une composition de mathématiques ;

3° Une composition de physique ou de chimie appliquées à l'industrie ;

4° Une composition de dessin géométrique et de dessin d'ornement.

Ce sont là des épreuves écrites ; il faut y ajouter les épreuves orales suivantes :

1° Une leçon sur un sujet de mathématiques ;

2° Une manipulation de physique et de chimie, avec explication devant le jury ;

3° Une correction de devoir d'élève portant sur une question de littérature ou d'histoire ;

4° Une épreuve de travail manuel ;

5° La réponse à des questions de technologie industrielle.

Véritablement, ce serait merveille qu'un homme fût capable de briller également dans toutes les parties d'un examen pareil ! (*Très bien ! Très bien !*) En le supposant même suffisamment préparé pour subir l'examen lui-même, il ne saurait jamais, à mon avis, posséder toutes les matières pour pouvoir les enseigner indistinctement. (*Assentiment.*) Comme président du jury chargé d'examiner les candidats professeurs, j'ai eu l'occasion de signaler à l'administration supérieure cet état de choses ; j'ai demandé que cet examen soit scindé d'une manière ou d'une autre.

Pendant un certain temps encore, nous serons forcés de mettre nos professeurs — pardonnez-moi l'expression — un peu à toutes les sauces ; ils peuvent être appelés à enseigner la physique et la chimie aussi bien que le français ou les mathématiques. Remarquons toutefois que, pour le travail, cependant, il n'en va pas de même ; c'est là une confusion qui s'est établie dans l'esprit d'un certain nombre de personnes.

Le professorat qui couronne les études de la section normale de l'école de Châlons ne conduit pas à l'enseignement industriel manuel ; nous ne formons ainsi que les professeurs d'ordre général. Quant à ceux qui enseignent le travail manuel, c'est tout autre chose ; nous les choisissons parmi les ouvriers et contremaîtres de l'industrie privée les plus capables.

Pour vous montrer dans quel sens nous souhaitons que l'enseignement soit donné dans nos écoles, pour vous montrer que nous nous attachons, autant que possible, à la pratique et que nous ne tenons pas à ces vieilles matières de l'enseignement dont on parlait tout à l'heure, je vous demanderai la permission de vous lire, par exemple, les instructions qui sont placées en tête de notre programme de physique et de chimie, dans les écoles pratiques d'industrie ; je suis certain que notre collègue, M. Leblanc, qui est un physicien et un chimiste, les approuvera.

« *Physique et chimie* »; Observations générales :

« Le professeur ne perdra pas de vue qu'il n'a à s'occuper que « des points indiqués dans les programmes suivants : ses leçons, « sur chacun de ces points, ne doivent porter que sur le côté « pratique et usuel.

« Il se gardera de dire, sur chaque matière, tout ce qu'en di- « sent les traités de physique et de chimie. L'habileté du maître « consistera à choisir le strict nécessaire.

« En physique, par exemple, à propos du baromètre, de la « détermination des densités, etc., il ne parlera ni de tous les « instruments inventés, ni de toutes les corrections imposées « par la science pour arriver à un résultat précis ; il s'attachera « à faire conaître, pour chaque sujet, les instruments les plus « employés dans l'industrie, et à en donner la démonstration la « plus élémentaire, avec toute la clarté désirable, et en en faisant « connaître immédiatement les principales applications.

« En chimie, il se gardera bien, à propos d'un corps donné, « de présenter toutes les combinaisons dans lesquelles ce corps « peut être compris ; il s'en tiendra aux composés le plus com- « munément employés dans les arts, l'industrie, l'agriculture « et le commerce, où, d'ailleurs, ils sont désignés souvent sous « des noms tout autres que leurs noms scientifiques ; il en ex- « posera les propriétés fondamentales dans un ordre métho- « dique ; et il appuiera ses démonstrations sur des expérienc s « dont la simplicité sera la première qualité.

« Le professeur s'ingéniera à donner aux élèves une idée « nette des phénomènes et à leur fournir une explication en « rapport avec leur degré d'instruction. Les faits qui se passent « journellement sous nos yeux seront rappelés à propos ; et en « les rapprochant des expériences réalisées au cours des leçons, « en établissant des comparaisons judicieuses, on dirigera cet « enseignement élémentaire vers les applications pratiques. »

Telles sont les règles que nous invitons les professeurs à suivre : je crois qu'il est impossible de mieux résumer ce que nous attendons d'eux.

Je voudrais maintenant répondre aux observations de M. Fourié, lequel a demandé, si je ne me trompe, qu'à la section normale on accepte d'autres candidats que ceux qui nous viennent de l'instruction publique...

M. Fourié. — S'ils présentent des garanties universitaires, les candidats des écoles normales sont préférables à tous les autres.

M. Jacquemart. — J'avais cru comprendre que vous émettiez le vœu que l'on reçoive aux sections normales des jeunes gens venant aussi du dehors ; et j'allais aussi vous répondre que vous avez d'avance satisfaction ; les conditions de recrutement de la section normale sont en effet les suivantes : « Les candidats « doivent être munis du brevet supérieur de l'enseignement « primaire ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministère « du commerce. »

M. Fourié. — Je n'ai pas du tout critiqué ce recrutement.

M. Jacquemart. — Vous avez demandé, ensuite, que, pour l'examen du professorat, on insiste sur l'épreuve du travail manuel ; là-dessus, nous ne serons plus d'accord, et voici pourquoi : je viens de dire que les professeurs formés dans la section normale ne sont pas destinés à enseigner le travail manuel ; ils ne seront chargés que de l'enseignement général. Ce qu'on peut leur demander, ce que nous ne manquerons pas de leur demander, c'est d'orienter ce dernier enseignement dans le sens industriel ; ils ne sont pas destinés à manier les outils ; tout au

plus peut-on leur demander une certaine compétence dans l'appréciation d'un travail manuel...

M. Fourié. — Je sais bien qu'ils ont des contremaîtres comme collaborateurs...

M. Jacquemart. — Précisément, et il faut qu'ils soient suffisamment au courant du travail manuel pour apprécier l'enseignement parallèle de ces contremaîtres.

M. Fourié. — Je crois que la culture donnée à Châlons gagnerait à être exclusivement professionnelle et que l'on devrait demander un travail manuel à l'épreuve du professorat...

M. Jacquemart. — On exige cette épreuve de travail manuel ; mais je tiens à ce que l'on sache bien que les professeurs ne sont pas destinés à enseigner le travail manuel.

M. Fourié. — Je crois qu'il y a justement à Mazamet un chef d'atelier qui sort de la section normale.

Un membre. — Il y en a un également à Agen.

M. Jacquemart. — On a bien été forcé, au début, dans l'impossibilité de trouver des chefs d'atelier véritablement professionnels, de confier ces postes à quelques anciens élèves de la section normale ; mais ce sont des exceptions, et je répète encore une fois que les maîtres formés à Châlons le sont en vue du seul enseignement général.

M. Wauters, inspecteur de l'enseignement industriel en Belgique. — Mesdames, Messieurs, je ne compte pas prononcer un discours, quelques mots seulement.

La question du professorat industriel est actuellement une des plus importantes de toutes celles qui concernent l'Enseignement technique.

Comme le disait hier, avec beaucoup de justesse, M. le Ministre du Commerce, tel père, tel fils, mais aussi tel maître, tels élèves. C'est-à-dire que l'instruction industrielle et professionnelle acquiert sa valeur, moins par les programmes d'études que par le mérite des professeurs chargés de les développer.

M. l'inspecteur général Jacquemart, dont la compétence n'a d'égale que sa modestie, a résumé la question d'une manière parfaite. Comme tout bon rapporteur, il n'a fait que l'amorcer et vous a réservé, Messieurs, le soin de la discuter.

J'estime, en ce qui me concerne, que ces assises internationales, n'eussent-elles pour seul résultat que de réglementer le professorat industriel, auraient accompli une grande œuvre, et que les travailleurs de tous les pays leur devraient une légitime reconnaissance.

Pour vous montrer, Messieurs, l'intérêt grandissant de cette question du professorat industriel, permettez-moi de vous donner quelques chiffres pour la petite Belgique.

Au dernier recensement, qui date du 31 décembre 1899, l'Enseignement technique, subventionné par le ministère de l'Industrie et du Travail, comprenait 496 institutions différentes, fréquentées par 40 190 élèves et dirigées par 2307 professeurs.

En ce qui concerne l'enseignement industriel supérieur, comme le dit fort bien M. Jacquemart, on n'a éprouvé jusqu'à présent nulle difficulté pour le recrutement des maîtres.

Dans le domaine de l'Enseignement technique secondaire et primaire, la difficulté devient plus sérieuse.

Cet enseignement comprend en Belgique 60 écoles, 17 932 élèves et 679 professeurs. Jusqu'ici ces maîtres sont choisis chez nous parmi les professeurs de l'enseignement moyen et de l'enseignement primaire, ce qui est un inconvénient, l'enseignement général ayant une différence essentielle avec l'instruction technique, pour les cours spéciaux des ingénieurs ou des spécialistes en la matière.

Par suite de l'extension de cet enseignement, il semble y avoir ici une carrière nouvelle à réglementer, et je me permets, Messieurs, de présenter à vos bienveillantes délibérations la question de savoir s'il ne faudrait pas instituer dans les divers pays, comme on l'a fait en France, un diplôme spécial de professorat d'enseignement industriel secondaire. L'examen pourrait comprendre des branches générales d'arithmétique, de géométrie, de dessin, de physique mécanique, etc.; en outre, le candidat pourrait indiquer la spécialité qu'il a choisie : machines à vapeur, chimie,

filature et tissage, etc., etc. Il subirait un examen approfondi sur cette branche, et la spécialité serait mentionnée au diplôme.

Je n'ai pas formulé de vœu, Messieurs, parce que je serais très heureux que la question fût discutée et c'est seulement si nous tombons d'accord, ainsi que je l'espère, que je me permettrai de vous soumettre un vœu à la fin de la séance. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — En remerciant M. Wauters de son intéressante communication, je demande la permission de protester contre l'expression dont il s'est servi en parlant de son pays ; il a dit je crois « la petite Belgique » mais il nous a prouvé, au moins en ce qui concerne l'enseignement, que c'est un grand peuple. (*Vifs applaudissements.*)

M. Granger. — Messieurs, ce Congrès est international et je crains que MM. les étrangers aient de grandes difficultés à comprendre la manière dont nous traitons la question. Nous avons employé les termes d'Enseignement technique, d'enseignement professionnel, secondaire, primaire, pratique, et je crois qu'il y aurait grand intérêt, au point de vue international, à ce que le sens de tous ces mots fût bien déterminé.

M. Wauters. — C'est une question qui a été discutée dans les congrès antérieurs ; vous pourrez vous rendre compte, en lisant les comptes rendus de ces congrès, que l'on s'est mis d'accord, à Bordeaux et à Paris, pour approuver l'emploi des termes que voici : on a dit que « Enseignement technique » signifiait enseignement théorique...

M. Caillaux. — On l'a dit déjà en 1889.

M. Wauters. — ... Et que enseignement professionnel, apprentissage, etc., désignaient l'enseignement manuel. (*Assentiment.*)

Cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir, dans l'enseignement théorique, des cours spéciaux, tel celui dont vous parliez tout à l'heure ; mais ces cours ne constituent pas, à mon avis, une école professionnelle ; ils constituent une école technique, ou bien une école spéciale, pour telle ou telle spécialité.

M. Granger. — Pourquoi les divers gouvernements n'adopteraient-ils pas ces désignations?

M. le Président. — Elles sont adoptées par le Congrès.

M. Granger. — Mais les gouvernements ne les appliquent pas.

M. le Président. — Nous n'avons aucun pouvoir sur les gouvernements.

M. Couriot, inspecteur régional de l'Enseignement technique. — Messieurs, je vous demande la permission de dire un mot du fonctionnement de nos sections normales. Je ne crois pas que ces sections soient en harmonie avec les besoins auxquels elles doivent répondre et qu'il soit utile de faire passer les professeurs de nos écoles techniques par les sections normales. Ne commettons pas, au point de vue professionnel, la faute qui a été commise pendant trop longtemps en matière d'enseignement classique. Nous n'avons que trop vu l'Instruction publique couler tous les futurs citoyens dans le même moule, en leur distribuant le même enseignement, sans se préoccuper de la profession que chacun d'eux devait embrasser un jour! A quoi est-elle arrivée avec cette instruction uniforme, à part des exceptions, heureusement nombreuses? A faire surtout des avocats sans causes, des médecins sans malades et des professeurs sans élèves. (*Applaudissements.*)

Je crains beaucoup que nous n'obtenions le même résultat avec nos sections normales.

J'estime, en effet, qu'elles ne répondent pas suffisamment aux besoins si multiples et si variés des carrières; en un mot, nous tendons à former des professeurs uniformes pour toutes les branches si différentes de l'activité industrielle.

Je crois qu'en suivant la voie tracée tout à l'heure par M. l'inspecteur général Leblanc, on arriverait encore à établir, dans l'enseignement industriel, cette uniformité que je déplore dans l'enseignement classique. A côté de nos sections normales qui pourront certainement permettre, dans divers cas, de recruter quelques hommes spéciaux, il convient, au contraire, de faire s'ouvrir beaucoup plus larges les portes de nos écoles

techniques, pour les hommes qui peuvent réellement y apporter le concours pratique de leur expérience professionnelle.

Voyez ce que l'initiative privée et la liberté ont produit par ailleurs: voyez tous ces cours si remarquablement organisés, dans tous les pays, pour répondre aux besoins des professions les plus variées et des industries les plus multiples; parcourez les belles expositions de l'Enseignement technique de toutes les nations et vous serez littéralement émerveillés de l'éclosion étonnante de cours professionnels à laquelle nous assistons et qui s'est produite, de tous côtés, pour répondre aux besoins les plus différents, sous l'inspiration féconde de l'initiative individuelle et au souffle puissant de la liberté! Laissons donc à chaque maître une certaine initiative, et montrons-nous libéraux dans le recrutement. J'estime donc que nos écoles professionnelles doivent répondre aux besoins des diverses carrières et que ce n'est pas en formant des professeurs d'une façon uniforme que nous arriverons à répandre et à distribuer, d'une façon pratique, l'enseignement des sciences appliquées.

Un tel enseignement doit varier à l'infini: il doit s'adapter aux besoins des diverses régions dans lesquelles il est donné, et cette perfectibilité, nous l'avons, grâce à l'institution des conseils de perfectionnement, qui ont pour but d'améliorer, tous les jours, l'enseignement de nos écoles; il ne reste plus qu'à mettre au concours les diverses chaires pour avoir, selon les exigences de chaque enseignement, des professeurs spéciaux à la hauteur de leur tâche.

Je crois, par suite, qu'à côté du recrutement, par la section normale, de professeurs pouvant distribuer des notions générales, il faut s'assurer le concours de spécialistes, dans la majorité des cas; et c'est par la voie de concours ouverts à tous qu'il convient de pourvoir à la nomination des professeurs, qui ne pourront qu'exceptionnellement sortir de ce moule uniforme dans lequel on ne peut songer à les couler tous. (*Vive approbation.*)

J'ajoute que notre enseignement est beaucoup trop universel et j'insiste tout particulièrement sur ce point, en appuyant ce que disait, tout à l'heure, M. l'inspecteur général Jacquemart.

Je ne crois pas que nous devions chercher à former des encyclopédistes. Or, c'est ce que nous tendons le plus à faire. Nos programmes se surchargent, chaque jour, davantage. On me répondra que c'est là une question budgétaire et qu'il est plus cher de payer plusieurs spécialistes qu'un encyclopédiste ; ce n'est pas douteux, mais on en a toujours pour son argent, et la conséquence de cet état de choses, c'est que nous bourrons inutilement la tête de nos futurs candidats au professorat de matières qu'ils n'auront jamais à appliquer ou à enseigner.

Enfin, il me paraît inutile, à l'entrée d'une section normale, recrutée parmi des instituteurs qui possèdent déjà très suffisamment la plus grande partie des connaissances générales nécessaires à tous les citoyens, de placer un examen portant, en partie, sur les matières de cet enseignement général. Que l'on dégage donc tous nos programmes de ce qui n'est pas indispensable, et qu'on les limite aux matières spéciales à l'enseignement technique. (*Adhésion.*)

Cela nous permettra, je crois, de recruter des professeurs à la hauteur de leur mission, capables de développer l'enseignement professionnel; et, en formant ainsi, par eux, de bons ouvriers et de bons contremaîtres, nous aurons travaillé à accroître la grandeur industrielle et la richesse de nos pays. (*Très bien! Très bien!*)

M. le Président. — Je vous prierai de résumer vos observations sous forme de vœu.

M. Jacquemart. — Permettez-moi, Messieurs, de répondre brièvement à M. Couriot.

Dans la dernière partie de son discours, M. Couriot a fait observer, comme je l'ai fait tout à l'heure moi-même, que le programme du professorat est trop encyclopédique ; là-dessus nous sommes du même avis, puisque nous avons demandé que ce programme soit scindé.

Mais, si j'ai bien compris la première partie de l'argumentation de notre collègue, je crains qu'il ne soit tombé dans la confusion que je signalais tout à l'heure.

Nos sections normales ne forment que des professeurs d'en-

seignement général, et les maîtres pratiques qui enseignent l'ajustage, la menuiserie, la forge, la fonderie, par exemple, n'ont aucunement l'origine des premiers.

M. Couriot. — Parfaitement.

M. Jacquemart. — Ces derniers sont choisis dans l'industrie, où ils sont recrutés par voie de concours; je crois donc que la première partie des observations de M. Couriot tombe.

M. Couriot. — Non, elle ne tombe pas pour ceux-là.

M. Leblanc. — Je ne voudrais pas qu'il pût y avoir une confusion dans la pensée de nos collègues sur les idées que je puis avoir au sujet de cet enseignement.

Tout à l'heure, quand M. Jacquemart vous a lu les directions conseillées pour l'enseignement des sciences physiques et naturelles, j'ai reconnu des indications que j'ai données moi-même dans un livre écrit il y a dix ans; nous sommes donc absolument d'accord. Mais j'insiste encore sur la nécessité d'élaguer. Quand une bibliothèque est bondée de volumes, si l'on veut en introduire de nouveaux, il faut, préalablement, enlever une partie des anciens. Or, notre programme ressemble à cette bibliothèque : retranchons-en ce qui est inutile, et nous aurons fait une place à ce qui est devenu indispensable.

Si nous sommes d'avis que les professeurs dont il s'agit soient chargés de l'enseignement général, je vous propose d'émettre le vœu suivant, en tenant compte des indications générales et des explications que je viens de vous fournir.

Le Congrès émet le vœu :

« 1° Que, dans la préparation des professeurs des écoles pra-
« tiques et similaires, une large part soit faite aux travaux pra-
« tiques, manipulations, essais divers portant sur la physique,
« la chimie industrielle, la mécanique;

« 2° Que, d'une façon générale, l'enseignement scientifique
« théorique soit débarrassé de toute inutilité, et de plus en plus
« orienté vers les applications pratiques modernes, de manière
« à pouvoir s'adapter facilement aux besoins locaux. »

M. le Président. — Je me permets de faire une observation sur le mot « inutilité » qui est peut-être un peu vague. Qui donc sera juge de l'utilité réelle, de ce qui doit rester ou de ce qui doit être supprimé?

Mlle Toussaint. — On pourrait demander une nouvelle étude des programmes.

M. le Président. — Mais, précisément, il faut indiquer dans quel sens cette étude devrait être orientée. Si le Congrès émet un vœu, c'est pour donner une orientation quelconque, et je serais assez embarrassé, pour ma part, de faire une étude de ce genre, avec des indications aussi vagues.

Il serait peut-être préférable de se borner à ce que l'on a dit hier, à savoir : « Orienter les programmes dans une direction « plus en rapport avec les besoins... »

M. Leblanc. — Le plan donné dans le programme est excellent; seulement, on enseigne des choses inutiles...

M. le Président. — Rien n'est inutile dans la science; seulement il y a certains principes que l'on a à appliquer et d'autres que l'on n'a pas à appliquer.

M. Leblanc. — Voici une formule qui pourrait peut-être donner satisfaction à l'assemblée :

« 1° Que, dans la préparation des professeurs des écoles pra-
« tiques et similaires, une large part soit faite aux travaux pra-
« tiques, manipulations et essais divers portant sur la physique
« et la chimie industrielles, et la mécanique;

« 2° Que, d'une façon générale, l'enseignement scientifique
« théorique soit limité aux matières les plus strictement indis-
« pensables, et de plus en plus orienté vers les applications pra-
« tiques modernes, de manière à s'adapter facilement aux
« besoins locaux. » (*Adhésion.*)

M. Bousquet, directeur de l'école pratique de Marseille. — Je voudrais savoir, Monsieur le Président, ce que l'on se propose d'élaguer dans nos programmes.

M. le Président. — Permettez, si le principe est adopté, il se peut que l'on nomme une commission et je suppose que vous en ferez partie, en raison de la situation que vous occupez : vous aurez alors à discuter, dans cette commission, la nouvelle rédaction du programme ; mais vous comprenez certainement que dans un congrès, et surtout dans un congrès international, il est impossible de discuter le détail de ce programme. D'ailleurs, vous avez assez l'habitude de ces sortes de choses pour savoir qu'une commission, même spéciale, a besoin d'un certain temps pour émettre un vœu.

M. Bousquet. — Je demande simplement que le vœu proposé par M. Leblanc mentionne la création d'une commission chargée de la réforme des programmes.

M. le Président. — Je ne puis que vous répéter que nous sommes un congrès international et qu'il faut attendre que nous discutions la question en ce qui concerne la France...

M. Bousquet. — Mais la commission peut comprendre des membres français et étrangers !

M. le Président. — Je crois que vous généralisez beaucoup trop la question. Il suffira que les administrations publiques des divers pays se mettent d'accord sur l'orientation des nouveaux programmes et chacun les rédigera comme il l'entendra.

On a dit une chose extrêmement juste, c'est que, si toutes les nations poursuivent le même but, elles sont quelquefois obligées d'y arriver par des voies différentes. Il faut que chaque peuple adopte la conception qui s'adapte le mieux à sa constitution, à ses idées, à ses mœurs et à ses besoins, et tout ce que nous pouvons faire, c'est d'émettre un vœu absolument général que chacun appliquera comme il le voudra.

M. Bousquet. — J'intervenais, Monsieur le Président, à cause d'une allusion faite par M. Leblanc au problème des courriers, par exemple...

M. le Président. — Laissez-moi vous répéter que cette discussion sera à sa place le jour où le Congrès aura décidé que les

programmes devront être examinés ; aujourd'hui, nous ne pouvons faire qu'une chose : décider si les programmes seront ou ne seront pas modifiés ; dans ce dernier cas, vos observations tombent ; si, au contraire, on décide qu'ils seront modifiés, on se réunira en commission spéciale, si l'administration le veut bien, pour discuter, et vous présenterez vos observations, qui pourront alors être étudiées utilement.

S'il n'y a pas d'opposition, je vais donner une nouvelle lecture des vœux de M. Leblanc. (*Adhésion.*)

Le Congrès émet le vœu :

1° « *Que, dans la préparation des professeurs des écoles pratiques et similaires, une large part soit faite aux travaux pratiques, manipulations et essais divers portant sur la physique et la chimie industrielles, et la mécanique.* »

2° « *Que, d'une façon générale, l'enseignement scientifique théorique soit strictement limité aux matières indispensables, et de plus en plus orienté vers les applications pratiques modernes, de manière à s'adapter facilement aux besoins locaux.* »

Ces deux vœux, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président. — Je donne lecture du vœu rédigé par M. Wauters :

« *La section industrielle émet le vœu que le présent Congrès veuille bien appuyer la nécessité d'instituer, dans les divers pays, un diplôme spécial pour le professorat de l'enseignement industriel général.* »

M. P. Wauters. — Il est bien entendu, d'après ce que nous a expliqué M. Jacquemart, que cela existe en France et dans deux ou trois autres pays ; mais cela n'existe pas encore en Belgique, non plus que dans d'autres nations ; c'est donc pour que cette mesure se généralise que je prie la section d'émettre le vœu. (*Adhésion.*)

M. le Président. — Le vœu de M. Wauters viendrait en tête des autres vœux que nous avons votés. (*Assentiment.*) Je dois d'ailleurs faire remarquer, d'une façon générale, que les vœux que

nous avons émis ne sont que des propositions et doivent être soumis à la ratification de l'assemblée générale. (*Marques d'approbation.*)

M. Couriot. — Je suis absolument hostile à la création d'un diplôme, car, à mon avis, il serait mauvais d'avoir un diplôme uniforme, ainsi que je l'ai expliqué tout à l'heure.

M. Leblanc. — Mais il en existe un en France !

M. le Président. — Permettez-moi de vous relire le vœu. (Lecture est donnée du vœu).

Vous remarquerez qu'il s'agit ici de l'enseignement industriel « général ».

M. Couriot. — Alors, le vœu n'a qu'une portée purement pédagogique ? Je n'y fais pas d'opposition, s'il en est ainsi.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu de M. Wauters.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. Fourié dépose un vœu tendant à établir, à la sortie de la section normale de Châlons, une épreuve analogue au projet exigé des élèves de l'école Centrale ; il demande, en outre, que les examens d'admission soient rendus plus sévères, en ce qui concerne les matières d'enseignement général, et que l'examen de sortie porte principalement sur la partie pratique.

Les conclusions de M. Fourié sont les suivantes :

La section industrielle du Congrès, considérant qu'un professeur d'enseignement pratique doit avoir :

1° Une culture générale et pédagogique ;

2° Une habileté manuelle qui lui permette de s'adapter avec facilité à des milieux industriels divers ;

Considérant que pour former vite et bien de bons élèves dans l'école où il sera envoyé, il devra, dans bon nombre de cas, se spécialiser ;

Considérant encore que si, comme dans certains pays, l'apprenti professeur est préparé dans une école spéciale où il aura

été admis par concours, ses études seront sanctionnées, à sa sortie, par les épreuves du professorat ;

Émet le vœu :

1° Qu'il soit tenu particulièrement compte, dans le concours d'admission à une école préparatoire au professorat, de la valeur des candidats au point de vue de l'instruction générale et pédagogique ;

2° Que dans cette école préparatoire, l'apprenti professeur soit formé dans la plus large mesure aux exercices manuels des industries mécaniques, et que, par voie de conséquence, dans l'examen du professorat, l'épreuve manuelle, la technologie, le dessin et les mathématiques aient la prépondérance sur les autres matières ;

3° Que le professeur, dès qu'il sera placé, étudie l'industrie de la localité où il se trouvera : qu'il se spécialise dans cette industrie, et que l'administration, les syndicats ou les bourses de travail facilitent cette spécialisation.

M. le Président. — Je ferai observer que le vœu de M. Fourié, vœu qui, du reste, est retiré par l'auteur, n'a pas un caractère absolument international : il vise plus spécialement ce qui se passe en France. C'est donc dans un Congrès exclusivement français qu'il pourrait être discuté. (*Adhésion générale.*)

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures 40 minutes.)

Ire SÉANCE DU JEUDI 9 AOUT 1900

Présidence de M. Paul Buquet,

Directeur de l'école centrale des arts et manufactures.

ORDRE DU JOUR : *Dans quelle mesure doit-on établir des écoles d'apprentissage dans les diverses branches d'industrie? — De l'organisation générale de ces écoles.*

M. Lebois, inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie, donne lecture du rapport de M. Vallat.

La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes.

MM. Rombaut et Ovsiannikoff prennent place au bureau.

M. le Président. — Messieurs, permettez-moi, avant d'aborder la discussion du rapport de M. Vallat, de vous présenter une observation générale en ce qui touche les travaux de notre section.

Nous avons cru remarquer hier que quelques orateurs avaient une certaine tendance à perdre de vue le caractère international de ce Congrès ; il est certain que, dans un congrès comme celui-ci, nous n'avons pas à nous préoccuper de ce que j'appellerai des questions de détail. Le Congrès ne doit discuter et fixer que des principes généraux ; lorsque ces principes seront adoptés, lorsque les sections auront un peu déblayé le terrain, et que le Congrès se sera prononcé, des commissions spéciales seront appelées dans chaque pays à appliquer ces principes, selon les habitudes et les législations de chacun d'eux.

Je prierai donc ceux de nos collègues qui ont l'intention de prendre la parole aujourd'hui de ne pas perdre de vue cette considération. (*Approbation unanime.*)

La parole est à M. le secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Neveu, secrétaire, donne lecture du procès-verbal.

M. le Président. — Messieurs, avant de proposer l'adoption du procès-verbal, je vous demande la permission de formuler une observation qui vient précisément à l'appui de ce que je disais il y a un instant, en insistant, comme nous l'avons déjà fait hier, sur le caractère international du Congrès et sur l'absolue nécessité de ne parler que de questions d'intérêt général.

Je demanderai à M. Jacquemart s'il tient à ce que certains détails donnés par lui au sujet de l'école de Châlons et des écoles françaises d'arts et métiers, en réponse à divers orateurs, figurent au procès-verbal.

M. Jacquemart. — Monsieur le Président, j'avais donné ces indications pour répondre à ce qui avait été dit avant moi ; mais je suis tout à fait d'accord avec vous pour reconnaître que, ce Congrès étant international, ce qui est trop particulier doit être supprimé.

M. le Président. — Je vous propose donc, Messieurs, d'adopter le procès-verbal, sous la réserve que les considérations tout à fait spéciales à la France, concernant l'enseignement professionnel, en seront éliminées, et que la rédaction des observations de M. Jacquemart sera modifiée de façon qu'il ne reste trace au procès-verbal que de ce qui est véritablement empreint d'un caractère international. (*Adhésion.*)

Il n'y a pas d'opposition ?

Le procès-verbal est adopté.

M. Jacquemart voudra bien, en conséquence, s'entendre avec M. le secrétaire à cet effet.

M. le Président. — En l'absence de M. Vallat, rapporteur du comité d'organisation, M. Lebois, inspecteur des écoles pratiques, veut bien nous donner lecture de son rapport sur l'établissement et l'organisation des écoles d'apprentissage.

La parole est à M. Lebois.

M. Lebois. — Mesdames, Messieurs, le rapport dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture est relatif à l'organisation

des écoles pratiques d'industrie en France et des écoles similaires ; il s'applique donc à toutes écoles qui ressemblent à nos écoles pratiques.

M. Lebois donne lecture du rapport.

M. le Président. — Le bureau considère que le rapport de M. Vallat est très intéressant, mais qu'il traite la question un peu trop au point de vue de ce qui se fait en France. M. Vallat, à notre avis, semble perdre de vue la question telle qu'elle avait été posée, à savoir : l'utilité que présente la création d'écoles d'apprentissage et l'intérêt qu'il y a à se mettre d'accord sur ce qu'il faudrait faire. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Lebois, qui désire présenter quelques observations complémentaires sur la question qui nous est soumise.

M. Lebois, inspecteur des écoles pratiques. — L'organisation des écoles pratiques et similaires est certainement la plus importante des questions soumises au Congrès international de 1900. D'une bonne organisation dépend, en effet, le succès d'une école, et la discussion qui vient de s'ouvrir présente un intérêt capital.

En France, le ministère du Commerce l'a tracée dans ses grandes lignes ; il a établi un horaire et des programmes ; mais ces horaires et ces programmes n'ont rien d'absolu, rien d'intangible ; ils peuvent être sensiblement modifiés, suivant les besoins de la région où l'école se trouve, et ce n'est pas l'administration centrale qui les modifie, c'est un conseil de perfectionnement local composé de représentants du ministère, de la municipalité et d'industriels. C'est là de la décentralisation bien comprise à laquelle tout le monde doit applaudir.

Les programmes types ont été établis sur les bases suivantes : consacrer assez de temps aux travaux d'atelier pour que le jeune homme, à sa sortie de l'école, soit en état de gagner sa vie ; lui enseigner le dessin, le croquis et la technologie de sa profession ; développer son intelligence et former son jugement par un enseignement général bien compris, afin qu'il puisse résoudre les nombreux problèmes qui se présenteront à lui dans la vie pratique, et qu'il soit à même de se faire une opinion sur les hommes et sur les choses.

En deux mots, on s'est proposé de lui apprendre une profession raisonnée, tout en développant ses facultés intellectuelles.

C'est une erreur de dire que l'ouvrier n'a pas besoin d'être instruit, car l'ouvrier a souvent à faire plus d'efforts d'intelligence que la plupart des employés secondaires de bureau.

Le temps consacré à l'atelier est environ de 30 heures par semaine, ce temps est suffisant, je trouve même qu'il est exagéré en première année, et, très volontiers, je le réduirais à 20 ou 22 en première année, et à 25 en deuxième année. Par contre, et dans le but de rendre moins brusque la transition entre le travail à l'école et le travail dans les ateliers de production, j'occuperais manuellement les élèves de troisième année presque toute la journée, pendant les deux derniers mois. Cette pratique, qui est suivie à l'école de Saint-Étienne, produit les meilleurs résultats ; elle habitue surtout les jeunes apprentis à travailler avec plus d'ardeur, parce qu'ils voient ce qu'ils peuvent produire et gagner.

Je demande que des cours de géométrie descriptive et d'électricité industrielle soient faits en troisième année et j'ajouterai que si les programmes officiels ne prévoient que les professions du bois et du fer, c'est qu'il n'est guère possible de donner des indications sur les professions d'un caractère plus spécial ; il ne faudrait pas en conclure que ces professions sont exclues des écoles pratiques. L'administration supérieure, en effet, toujours soucieuse d'approprier l'enseignement technique aux besoins des localités où ses écoles se trouvent, établit des sections pour ces professions chaque fois qu'il est nécessaire, ou crée même, pour elles, des écoles spéciales. C'est ainsi qu'une école d'ébénisterie et de sculpture vient de s'ouvrir dans une petite ville du département de l'Isère, et qu'on organise, en ce moment, une école de filature et de tissage dans la ville de Vienne.

Enfin j'attirerai l'attention du Congrès sur la nécessité, pour les maîtres techniques des écoles pratiques, d'être en rapport constant avec les hommes de métiers du dehors : ingénieurs, chefs d'ateliers et ouvriers, dans le but de se tenir au courant des nouveaux procédés de travail employés dans l'industrie. Les discussions, parfois fort intéressantes, qui se produisent entre les uns et les autres, ont encore l'heureux effet de stimuler le zèle

des maîtres et de les amener à expérimenter les procédés qui leur sont indiqués. (*Applaudissements.*)

M. Pillet, ingénieur des arts et manufactures. — Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance du rapport de M. Vallat, nous avons à discuter ici l'établissement et l'organisation des écoles d'apprentissage. Comme le dit si bien votre Rapporteur, le travail qui vous est demandé se rattache à une œuvre très compliquée. Nous ne pouvons prétendre fixer ici que les grandes lignes, planter les premiers jalons, laissant le soin aux congrès futurs de perfectionner et d'augmenter ce que nous aurons arrêté aujourd'hui.

Justement parce que cette question est vaste, il devient nécessaire de nous fixer à nous-mêmes la limite de la besogne que nous pourrons accomplir pendant cette séance ; d'autre part, nous ne devons pas oublier un seul instant que ce Congrès est international ; c'est donc une nécessité pour nous d'adopter des résolutions assez larges pour se prêter à l'adaptation, non seulement suivant les métiers, mais encore suivant les usages et coutumes de chaque région et de chaque pays ; assez précises, cependant, pour bien définir ce que nous entendons par écoles d'apprentissage.

L'expérience des deux séances précédentes a dû vous convaincre de la nécessité d'une base de discussion, qui permette d'écarter les digressions particulières, ce que j'appellerai les petits côtés de la question, et de concentrer fructueusement notre travail sur les grandes lignes de l'organisation et de l'établissement de ces écoles.

Nous nous occupons d'écoles pratiques ; il est bien évident que nous ne pourrons rien faire si nous n'avons pas une matière à travailler, c'est celle-ci que je vous apporte. Dans les quelques lignes qui vont suivre, je n'ai pas eu la prétention de donner moi-même la solution définitive. Cependant, pour la commodité de la discussion, j'ai terminé mon travail par des projets de vœux aussi complets que possible ; je les ai rédigés par avance, parce qu'il est souvent difficile, au cours d'une discussion, de formuler d'une manière exacte et concise le texte d'un vœu résumant bien les idées émises.

Nous sommes tous des professionnels ; aussi y aura-t-il lieu de travailler la modeste matière que je vous apporte, de telle sorte que nous puissions arriver, avec cette rapidité si nécessaire dans l'industrie moderne, à l'adoption des formules définitives qui résulteront des discussions de cette séance. Il y aura donc lieu de couper, de tordre, d'allonger ou de raccourcir ce que je vous apporte ; j'ai pensé, toutefois, faire œuvre utile en vous présentant ici une base générale, s'inspirant naturellement des idées émises aux séances précédentes, et à laquelle j'ai conservé un caractère aussi élevé et aussi international que possible.

Il est à désirer que les représentants d'une importante communauté, présents au Congrès, veuillent bien nous donner des indications sur les ateliers professionnels qu'elle possède, à Paris notamment ; que les délégués des chambres syndicales et des corporations nous expliquent ce qu'ils ont pu réaliser en ce sens.

Si vous avez visité l'exposition russe, vous avez sans doute remarqué l'importance des expositions des écoles d'industrie de ce pays. L'apprentissage tend à s'étendre dans ce que nous appelons les écoles primaires, il serait intéressant de savoir de M. le délégué russe ce qui a été fait, et de connaître le fonctionnement de ces écoles très importantes, tout au moins par leur grand nombre. Ces renseignements, nous aurions intérêt à les posséder, si nos collègues des divers pays étrangers voulaient bien nous renseigner à cet égard.

Dans ce qui va suivre, j'ai considéré la question au point de vue international : aussi me suis-je abstenu de préciser certains points qui demanderont à être complétés par chacun des intéressés ; je n'ai pas voulu trop insister non plus sur les applications manuelles, de façon à laisser toute latitude désirable pour la formation d'écoles d'apprentissage d'importance si différente et si variable. Vous offrir une matière première à travailler, et faciliter votre discussion, tel a été le but modeste que j'ai poursuivi.

Si vous voulez bien me le permettre, je vais vous lire maintenant ce qui a trait directement au sujet qui nous occupe, c'est-à-dire, à l'organisation générale des écoles d'apprentissage.

Ces écoles devront être, suivant moi, organisées soit par les municipalités des villes et villages (j'emploie ces termes pour ne pas limiter la question aux divisions territoriales françaises) et les gouvernements ou conseils des provinces ou des départements : soit par les chambres syndicales, les corporations ou certains groupements d'industriels réunis à cet effet.

Il nous paraît indispensable, dans le second cas, que les municipalités et les conseils aient la surveillance effective de ces établissements, tout en laissant toute latitude aux créateurs de l'école pour la direction générale de l'enseignement.

Les chefs de ces conseils de départements, de villes ou de districts auront intérêt à visiter ces écoles, à connaître leur importance, à apprécier et à juger un peu aussi la valeur de l'école et celle de son personnel, leur faisant ainsi, en retour, une excellente publicité et leur procurant un appui moral considérable. D'autre part, au point de vue de l'enseignement proprement dit, il me paraît de toute nécessité de placer ces écoles sous la surveillance d'inspecteurs généraux ou spéciaux, délégués par le ministère de l'Industrie, afin non seulement de rattacher par un lien moral ces écoles si différentes et de but parfois si opposé, mais aussi de stimuler, par comparaison, le zèle du personnel enseignant et de réunir les données générales de statistique qui permettent à une région, comme à un pays, de constater ses progrès et de les comparer avec ceux de ses voisins.

La statistique graphique industrielle, si largement représentée au rez-de-chaussée de ce palais, est en quelque sorte le bulletin de santé d'une nation industrielle, et c'est à ce titre que les inspections des délégués du Ministre sont, non une institution que certains pourraient craindre tracassière, mais une nécessité d'émulation, un stimulant, une sollicitation vers le progrès, c'est-à-dire, l'amélioration des méthodes de travail.

Ces points établis, quelle que soit la spécialité et l'importance de l'école, nous pourrons la comprendre comme suit :

Trois parties :

1° L'atelier ;

2° La salle de classe pour l'enseignement général ;

3° La salle de dessin et de modelage.

Si vous voulez bien me le permettre, voici ce qu'il me semble nécessaire de préciser. L'atelier étant la partie la plus importante, nous le réserverons pour plus tard.

1° Parlons brièvement de la salle de classe :

Elle sera naturellement proportionnelle, comme étendue, au nombre des élèves, se dédoublant dans les grands centres. Après les discussions précédentes, où il nous a été facile de nous mettre d'accord, j'aurai bien peu à dire, d'autant plus que je m'interdirai ici de noter un programme de matières, lequel doit être déterminé par les organisateurs mêmes de l'école, en raison des besoins régionaux.

Nous sommes, je crois, tous d'accord pour estimer nécessaire cet enseignement général complémentaire et continuateur de l'enseignement primaire. Nous pensons avec M. l'inspecteur René Leblanc qu'il est indispensable, surtout pour des apprentis, que cet enseignement prenne tout à fait la direction professionnelle ; mais nous n'ignorons pas non plus qu'il est également indispensable que les apprentis étendent un peu le cercle de leurs connaissances, qu'ils s'élèvent au-dessus du simple état de praticien d'atelier, malgré le dédain qu'ils montrent pour ce genre d'étude. Voulez-vous me permettre un exemple qui fera comprendre l'utilité de cet enseignement général, si ce dernier est bien dirigé ?

Si vous considérez, à l'Exposition, aux deux antipodes du Champ de Mars, les machines à imprimer sur étoffes, et les machines à imprimer sur papier, vous serez frappés de la silhouette si différente des unes et des autres, qui pourtant ne font qu'un même genre de travail : imprimer sur un ruban souple. Et bien, j'estime que les ingénieurs qui ont construit et les unes et les autres auraient eu tout intérêt à connaître ce qui se fait à côté. Les machines, j'en demeure convaincu, auraient eu des perfectionnements plus nombreux qui se seraient traduits par des silhouettes générales moins divergentes. Ceci nous montre que, pour le constructeur, il est indispensable de chercher des analogies dans les spécialités voisines ; je dirai en passant, que cette nécessité fut l'une des causes de l'organisation de notre école

centrale des arts et manufactures. Et bien, ce qui est vrai pour l'ingénieur est également vrai pour l'apprenti : c'est en sortant de son propre métier qu'il verra des méthodes d'exécution, des dispositifs mécaniques qu'il serait avantageux de transporter dans sa profession, pour faire plus vite et mieux son travail journalier, et c'est l'enseignement général bien dirigé qui éveillera ce besoin chez l'apprenti de voir un peu comment font les autres. Dans un autre ordre d'idées, il est nécessaire que l'enseignement général emploie de préférence les termes mêmes de l'atelier ; il faut que l'enfant comprenne le langage courant, mais il faut en même temps que le professeur lui fasse connaître le synonyme adopté dans l'enseignement général des sciences. Il m'est arrivé souvent de parler d'une perpendiculaire à des compagnons du bâtiment et à des menuisiers âgés ; ceux-ci ne comprenaient pas, mais nous étions d'accord sur le trait carré. Le professeur aura donc intérêt à employer, par exemple, cette dernière expression en lui adjoignant le mot perpendiculaire, il fera pénétrer, par l'apprenti, ce mot dans l'atelier ; peu à peu l'entente se fera entre le langage courant et le langage d'atelier et cela par le moyen fort simple qui précède ; bien mieux, j'ajoute que certains mots de métier deviendront, à leur tour, dans bien des cas, des mots généraux ; leur forme, plus adaptée à la langue, plus agréable, se substituera avec avantage à des mots savants créés parfois sans raison légitime et de façon fantaisiste.

Après tout ce qui a été dit dans nos séances antérieures, je terminerai en ajoutant qu'il me paraît nécessaire que la part réservée dans l'emploi du temps à l'enseignement général soit au moins le quart et au maximum le tiers du temps consacré aux différents exercices. Je ne fixe ni le nombre d'heures, ni le moment, matinée ou soirée, car les métiers ont des exigences très diverses et les climats s'opposent à une indication précise en ce sens : ce qui est possible dans le nord devient souvent impraticable dans le midi.

2° La classe de modelage et de dessin.

Il serait difficile d'indiquer, d'une manière absolue, l'importance que l'on doit attribuer à cet enseignement, le dessin étant plus ou moins nécessaire suivant les métiers envisagés.

On a dit : le dessin est l'écriture de la forme. Je pourrai vous montrer que, tout au moins pour le dessin géométrique, il est le descendant direct des écritures figuratives, de l'hiéroglyphe égyptien ou de la clef chinoise : à ce titre il est nécessaire à tout le monde, sans exception.

Au point de vue qui nous occupe, cette écriture doit être dirigée spécialement vers la pratique professionnelle, vers l'utilisation directe à l'atelier. Malgré cela, je pense utile, pour les mêmes raisons que je donnais à propos de l'enseignement général, qu'un tiers de cet enseignement du dessin ait une tendance un peu générale, de façon à relever le niveau moral de l'apprenti, à l'inciter à l'étude des dessins voisins et à profiter des dispositifs dessinés, pour les utiliser, si le besoin s'en fait sentir, dans l'atelier où il travaille. Il inventera, perfectionnera ainsi avec moins d'hésitation.

Le rapport de 1 à 2 me paraît bon par expérience, et je vous le soumets ici.

3° Pour l'atelier, la question est délicate à résoudre ; l'atelier a une importance variable suivant les professions; il y a tout intérêt à établir celui-ci aussi conforme que possible à un atelier dernier perfectionnement, à prévoir les locaux suffisants pour faciliter l'adoption, par extension, des nouveaux procédés de fabrication ; il me paraît nécessaire, toutefois, de ne pas chercher à introduire à l'atelier trop de machinisme perfectionné qui déroute l'apprenti et le porte à l'indifférence du métier. Il faut, je pense, que cet atelier conserve un peu des moyens primitifs, où l'emploi d'outils plus élémentaires convient mieux à son intelligence naissante, quitte, bien entendu, à mettre l'apprenti en contact, si possible, par des stages assez courts dans les grands ateliers de la région, avec les machines les plus perfectionnées, dont le mécanisme lui aura été expliqué au préalable.

L'école doit être absolument séparée des usines, elle doit avoir un caractère d'enseignement moyen et doit se parfaire, pour le reste, à l'atelier extérieur. Tout nous y conduit : les raisons budgétaires, les variations incessantes des perfectionnements du matériel, la nécessité de tenir au niveau actuel les maîtres et les élèves.

Cela posé, comment choisir les professeurs? Nous avons admis un diplôme pour l'Enseignement technique ; pour le professorat du dessin, la question de l'unification du diplôme sera débattue à la fin de ce mois. Il me paraît indispensable, d'accord en cela avec notre collègue, M. Couriot, que les professeurs techniques de dessin et les maîtres d'atelier soient choisis par voie de concours ; cependant les diplômes acquis favoriseront d'un certain nombre de points. Il faut, pour que les professeurs, hommes ou dames, s'adaptent bien aux conditions locales, qu'ils soient sélectionnés par voie de concours, le jury étant composé des représentants de la municipalité, des ouvriers et industriels de la région, et naturellement, des délégués du Ministre de l'Industrie. Nous éviterons ainsi des professeurs un peu réfractaires, par tempérament, à l'enseignement régional.

Il serait possible aussi de prendre des diplômés pour le dessin et la technique, et de leur imposer un stage suffisant, comme en Belgique, pour se rendre compte s'ils ont acquis ce sentiment des besoins spéciaux à l'école d'apprentis.

J'arrive à un dernier point qui me semble de toute nécessité.

1° D'organiser sur l'enseignement général, autant que la chose sera possible, au moins une fois l'an, un concours par ville ou par région, de façon à stimuler les diverses écoles et à relier les données d'enseignement général un peu méprisées par les jeunes apprentis ; les questions posées devraient avoir un développement pratique, conforme à la profession de l'élève ;

2° D'organiser, si faire se peut, au moins une fois l'an, un concours de dessin et modelage, conçu dans le même esprit ;

3° D'organiser, par le soin des municipalités, des expositions annuelles où figureront, non seulement les résultats de ces concours, mais encore les travaux professionnels remarquables choisis dans chaque école.

Il y a là, par ces dispositions, un moyen d'intéresser de plus en plus les chefs d'industrie, les syndicats, les corporations et le public (bourgeois et ouvriers) à ces écoles naissantes, qui seront si utiles dans l'avenir.

Je me résumerai, si vous le voulez bien, par les conclusions suivantes, qui pourraient servir de base à notre discussion :

Le Congrès émet le vœu :

1° Que l'enseignement général, le dessin et le modelage, toujours dirigés dans un sens absolument professionel, tenant compte des termes d'atelier, occupent environ le quart et ne prennent pas plus du tiers de l'emploi du temps ;

2° Que l'atelier conserve un caractère assez élémentaire pour s'adapter au niveau intellectuel de l'élève. Celui-ci s'initiera au mécanisme et aux pratiques perfectionnées du moment, par des stages dans les ateliers de la région ;

3° Que l'on organise, au moins une fois l'an, pour une même ville ou une même région :

1) Des concours sur la partie générale, le dessin compris ;

2) Des expositions de travaux d'élèves, faisant connaître aux industriels et au public la capacité des apprentis de l'école.

M. Desjardins, trésorier de la chambre syndicale des ouvriers passementiers de Paris. — Messieurs, nous avons une école professionnelle qui a déjà 16 ans d'existence et sur laquelle je voudrais vous donner quelques indications.

Si nous avons fondé cette école, et si nous l'entretenons, ce n'est pas grâce aux encouragements des patrons, et nous n'avons pas été, jusqu'ici, très soutenus par le gouvernement. Nous l'avons fondée, parce que nous comprenions qu'il était nécessaire d'avoir une école professionnelle, non seulement pour les apprentis, mais pour nous tous qui avons besoin de nous tenir constamment au courant des progrès de notre industrie et de son évolution.

Nous recrutons nos professeurs exclusivement parmi les praticiens, et j'entends par là non pas des contremaîtres qui, restant attachés longtemps à une même usine, ne connaissent pas ce qui se fait ailleurs, mais des hommes intelligents, qui travaillent pour les patrons et qui, étant ouvriers libres, ont intérêt à créer des échantillons, puisque, dans notre métier, il faut continuellement du nouveau. C'est justement pourquoi nous sommes toujours des élèves et pourquoi nous nous attacherons à notre école. Les professeurs qui enseignent la pratique du métier sont choisis parmi ceux d'entre nous qui ont le plus d'aptitudes, et jamais nous n'avons reçu de reproches depuis que l'école est fondée.

Nos élèves se recrutent dans toutes les parties du métier, nous y voyons tous les ans des fils de fabricants, des manutentionnaires, des garçons de magasins, qui ont intérêt à apprendre ou à ne pas oublier le métier ; il leur est utile à tous de savoir comment une passementerie est faite et de pouvoir apprécier sa valeur.

On enseigne, à l'école, le dessin, la mise en carte, tout ce qui est technique, ainsi que la pratique du métier.

Je tiens à vous exprimer, Messieurs, la satisfaction que nous avons eue de voir que vous aviez fait appel à notre chambre syndicale.

Nous reconnaissons, Messieurs, après avoir entendu les discussions qui ont eu lieu ici, qu'il nous manque quelque chose, c'est l'instruction générale et théorique ; nous souhaitons que l'évolution se fasse plus rapidement et que vous sentiez qu'il faut que vous veniez à nous, comme nous sentons que nous ne devons pas être séparés de vous. Nous vous considérons comme des travailleurs : vous devez aussi nous considérer comme tels, et être convaincus qu'il y en a beaucoup, parmi nous, qui ont l'amour de leur métier.

Je sais que bien des gens, — c'est un véritable malheur, — parlent toujours contre les syndicats professionnels, et font contre eux des articles de journaux et des discours, qui éloignent de nous les industriels eux-mêmes. Croyez, au contraire, que la majorité des ouvriers qui composent les syndicats sont de bons ouvriers.

On disait, dans la dernière séance, qu'il faut apprendre aux enfants à aller vite. Dans notre école professionnelle, nous disons, au contraire : Non, il faut que l'élève fasse le travail lentement et bien. Au sortir de l'école, il apprendra toujours à aller vite, puisque cela lui sera nécessaire pour gagner sa vie. (*Marques d'assentiment.*)

M. Lebois nous parlait de la nécessité d'envoyer les apprentis dans les écoles techniques ; mais il n'est pas possible, le plus souvent, à un ouvrier chargé de famille d'y envoyer ses enfants, lorsqu'ils ont, à treize ans, passé leur certificat d'études. C'est à ce point de vue qu'il faut qu'une évolution se fasse. Elle s'est

faite déjà en partie un peu partout, et nous vous demandons de la suivre avec nous et de la favoriser. C'est pour cela que nous sommes satisfaits de nous trouver aujourd'hui à ce Congrès international et que nous disons : Oui, vive l'Internationale des travailleurs. Pourquoi ? Parce que le travail est international, parce qu'il n'y a que lui qui nous fasse vivre. Et c'est pourquoi, je le répète, nous sommes satisfaits d'être appelés à participer à un congrès dans lequel ouvriers, professeurs, toutes les classes de la société ont des représentants unis dans un même but, celui de la fraternité universelle. (*Applaudissements.*)

Je fais donc appel ici, au nom de ma chambre syndicale, à vos sentiments, à votre bonne volonté, et je vous demande, s'il y en a parmi vous qui puissent le faire, de venir au milieu de nous, et de nous faire des conférences pour nous donner ces notions d'instruction générale qui nous manquent, car il nous est impossible de les acquérir avec le peu de temps que nous laisse le travail ; vous verrez tous les ouvriers venir écouter ces conférences et les suivre avec plaisir. (*Marques d'approbation.*)

Sir Philip Magnus, secrétaire du département de technologie de l'institut de la Cité et des corporations de Londres, délégué du gouvernement de la Grande-Bretagne. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis bien fâché de ne pas m'exprimer bien dans votre belle langue ; mais, si vous le permettez, je dirai quelque chose de ce que nous avons fait en Angleterre pour l'apprentissage. Si vous le préférez, je parlerai en anglais.

Divers membres. — Non, non, vous parlez très bien en français.

Sir Philip Magnus. — Nous n'avons pas en Angleterre, les écoles d'apprentissage ; nous avons les écoles *pour* les apprentis, *pour* l'apprentissage, mais pas *d'apprentissage*.

Nous avons rencontré deux ou trois difficultés. D'abord on trouve une difficulté dans l'organisation de ces écoles, avec les corporations des ouvriers. Les ouvriers ne désirent pas qu'on ouvre la porte à leur métier par l'école ; ils ont peur que nous grandissions le nombre des apprentis.

Il y a une autre difficulté : c'est que le nombre des métiers est

si grand qu'il y aurait jalousie si l'État organisait des écoles pour des métiers particuliers et négligeait les autres. Généralement, on pense en Angleterre qu'on peut apprendre mieux un métier dans la fabrique, ou dans l'atelier, ou dans l'usine que dans l'école.

Aussi, au lieu d'installer des écoles d'apprentissage, nous avons organisé des écoles du soir pour les apprentis.

Il y a d'abord une école primaire supplémentaire, qui correspond à peu près aux Fortbildungsschulen de l'Allemagne ; il y a ensuite un grand nombre d'écoles de technologie pour chaque métier différent.

Ces écoles de technologie sont bien installées pour l'enseignement théorique, et également pour l'enseignement pratique et manuel, l'installation est parfaite. Il y a les laboratoires pour les sciences, les ateliers pour le travail manuel, et les salles pour le dessin.

Les cours technologiques durent trois ou quatre ans et ont lieu de sept heures à neuf heures et demie ou dix heures du soir. A la fin de chaque année, il y a un examen organisé par une direction centrale séparée de l'État.

Nous trouvons que, dans l'enseignement technique, il faut avoir une division du travail comme on la trouve dans l'industrie. On acquiert la pratique dans l'exercice du métier, soit dans la fabrique soit dans l'atelier ; on reçoit à l'école du soir l'explication de toutes les difficultés que l'ouvrier rencontre dans son métier ; on y étudie aussi les connaissances générales et la théorie spéciale du métier dont on ne peut pas s'occuper dans l'atelier, parce que dans l'atelier, on apprend seulement une partie du métier, et non le métier en général. Mais, dans l'atelier de l'école, on acquiert une connaissance générale des autres portions du métier.

Vous voyez, Messieurs, que nos écoles du soir pour les apprentis complètent l'apprentissage industriel ; elles donnent un enseignement théorique qui s'ajoute aux connaissances pratiques reçues dans les ateliers ou dans les fabriques.

Voilà ce que nous avons fait. Ce n'est là qu'une idée générale, et si les membres du Congrès veulent avoir une idée plus précise, ce sera par une visite à l'Exposition, où M. Fabian Ware ou moi

aurons beaucoup de plaisir à expliquer tout ce que nous avons exposé. (*Applaudissements.*)

M. Eugène Rombaut. — Messieurs, je crois que la question de l'apprentissage commence à se poser comme nous aurions désiré qu'elle le fût dès le début de la séance. J'avais pensé que nous allions discuter de l'apprentissage tel qu'il existe dans tous les pays du monde et qu'une fois que le rapporteur nous aurait indiqué ce qui se passait dans tous les pays qui s'occupent de la question, chacun d'entre nous serait venu dire son avis sur l'utilité de cet apprentissage, sur les avantages et les inconvénients qu'il peut présenter.

Il n'en a pas été ainsi. La discussion, comme le disait tout à l'heure M. le Président, est restée trop spéciale, et alors j'ai pensé qu'il était nécessaire que la question fût bien nettement posée.

Est-on partisan ou est-on adversaire de l'apprentissage à l'école? Deux grands courants se divisent sur cette question : les uns prétendent qu'il faut faire l'apprentissage *à l'école,* les autres qu'il faut le faire *à l'atelier*. Cette question a été discutée à diverses reprises et je crois pouvoir conclure, à la suite de tous les congrès auxquels j'ai assisté, ainsi que de toutes les visites que j'ai faites dans différents pays, que la majorité se prononce en faveur de l'apprentissage à l'atelier plutôt qu'à l'école. Et pour qu'il en soit ainsi, il y a, à notre avis, d'excellentes raisons. Une des principales c'est que, quoi que l'on fasse, le jeune apprenti à l'école verra son travail limité à quelques pièces ; pour devenir un bon ouvrier il faudra finalement qu'il aille à l'atelier, parce que là forcément il apprendra tout ce qui constitue les petits moyens, les petits trucs dont disposent les ouvriers eux-mêmes ; il s'initiera aux pratiques de l'industrie. Les écoles ne peuvent pas lui donner ces pratiques, parce qu'on y est limité à des objets spéciaux, qui sont, neuf fois sur dix, des objets d'exposition. En parcourant l'Exposition, nous voyons des objets tellement beaux, tellement parfaits, qu'il n'est pas possible qu'ils soient faits par un élève ouvrier. S'ils étaient son œuvre, il aurait dû y consacrer tant de temps qu'il n'y gagnerait pas sa vie. Mon expérience

me permet de vous dire que, neuf fois sur dix, c'est le contremaître qui achève ce que l'élève a commencé...

Divers membres. — Quand les contremaîtres savent !

M. Eugène Rombaut. — Pour le travail courant, à l'école, on arrive assez rapidement, dans les premiers mois d'apprentissage, à travailler et à limer convenablement. Mais qu'une difficulté se présente, l'élève ne cherche pas à la surmonter ; à l'école, — je ne parle pas de l'atelier, — il y a trop d'outils et de contremaîtres pour faciliter le travail ; à l'atelier, au contraire, il faut chercher soi-même à remédier à une mauvaise exécution.

Voilà une des objections très sérieuses qui ont été faites. Il y en a beaucoup d'autres.

M. Magnus vous disait tout à l'heure que les corporations ouvrières anglaises étaient opposées aux écoles d'apprentissage. Ce n'est pas le seul pays où il en est ainsi. Dans beaucoup d'autres on trouve que ces écoles font la concurrence à l'industrie privée.

Comment voulez-vous faire un travail utile à l'école ? Si vous ne pouvez faire des objets consommables, utilisables, ceux que l'ouvrier peut faire et voit faire constamment, si l'élève fait uniquement des objets d'exposition, sans utilité, qu'on vendra ensuite à un vil prix pour ne pas encombrer les greniers, il n'aura pas le même cœur à faire cet ouvrage, que celui qu'il ferait dans une usine, pour une maison particulière ou pour une municipalité. Tout ouvrage commandé, fait dans un but déterminé, a sur l'apprenti une influence plus sérieuse et plus efficace que lorsqu'il est fait pour être mis dans une armoire.

D'autres raisons encore ont fait que, dans beaucoup de pays, on a rejeté l'apprentissage à l'école.

Messieurs, je suis partisan de l'apprentissage à l'atelier. Cependant, à cet apprentissage-là, on a également fait des objections sérieuses, celles-ci, notamment, que l'ouvrier n'y apprend pas son métier, qu'on le fait balayer l'atelier, qu'on l'envoie chercher des liqueurs, etc. On peut parer à ces inconvénients en lui donnant dans l'atelier des contremaîtres qui surveilleront son travail et en le faisant vivre de la vie de l'atelier, c'est-à-dire en lui

donnant les mêmes heures de travail qu'aux autres ouvriers et en ne le distrayant de son travail que pour lui apprendre le dessin et lui faire suivre des cours théoriques, sans lesquels il n'apprendrait pas intelligemment son métier.

Ces divers procédés ont tous été essayés chez nous, et je puis dire que c'est l'apprentissage à l'atelier qui a le mieux réussi.

Nous avons aussi, comme le disait M. Magnus, des écoles de perfectionnement du soir. Les ouvriers sont toute la journée à l'atelier, chez des patrons, et comme ils ne font là qu'une partie de leur métier, ils viennent dans l'école du soir, de 7 heures à 9 heures, parfaire leur éducation professionnelle. C'est également un bon système.

J'estime cependant qu'on peut faire une école d'apprentissage sérieuse, du moment qu'il s'agit d'une profession à applications strictement limitées : par exemple, pour faire un tailleur, un horloger, un typographe, c'est-à-dire pour des métiers qui peuvent être enseignés dans une école par un professeur déterminé. Quand un jeune homme quitte cette école, il peut s'installer dans une chambre sans grand outillage spécial. Dans ce cas, le système est admissible. Mais, dans la première partie de ma communication, je visais principalement des métiers tels que ceux du fer et du bois, qui ne peuvent pas s'apprendre dans une école, parce qu'ils ne s'appliquent pas à un objet spécial ou à un travail spécial.

Messieurs, je crois avoir amorcé la question : c'était mon but en prenant la parole. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Théodore Bon, directeur de l'école industrielle de Tourcoing. — On me permettra de reprendre les termes du rapport qui nous a été lu au commencement de la séance, soit pour compléter certains passages, soit pour en approuver ou même en critiquer d'autres, au point de vue international seulement : je m'y engage par avance.

Tout d'abord, je tiens à signaler un fait qui se passe dans ma région, et probablement aussi dans toutes les autres. L'apprentissage dans l'atelier devient de plus en plus difficile. Je vois chaque jour des pères de famille venir me demander conseil pour

placer leurs enfants comme apprentis de telle ou telle corporation, et je ne puis réussir à les placer. Il y a à cela deux raisons.

Tout d'abord, le travail dans toutes les industries se divise et se spécialise de plus en plus. L'ouvrier est maintenant attelé constamment au même outil, et dans beaucoup de maisons il fait toujours la même pièce au cours de l'année entière. Comment voulez-vous que dans ces conditions il puisse enseigner le métier sous toutes les faces au jeune apprenti qu'on lui confie ?

L'industriel, étant donnée cette situation, ne peut pas prendre un apprenti, et dans ma région, il s'y refuse.

Un autre motif, d'ordre moral, c'est que, chose triste à dire, l'ouvrier auquel on confie l'apprenti ne sait pas, les trois quarts du temps, comprendre ses devoirs moraux vis-à-vis de ce jeune homme. (*Applaudissements.*) L'ouvrier qui apprend son métier à un enfant est presque un professeur, et vous savez tous le dévouement, l'esprit de méthode qu'il faut apporter dans l'enseignement. Beaucoup d'ouvriers possèdent-ils ces qualités ? J'en sais qui les possèdent, mais c'est l'infime minorité. La vérité, c'est que si l'ouvrier montre à l'apprenti un peu de son métier, il lui fait contracter aussi beaucoup de mauvaises habitudes : boire, fumer, jurer, et d'autres choses encore. (*Nouveaux applaudissements.*) Or, que devient ce jeune homme fraîchement sorti de l'école professionnelle ? C'est à 13 ou 14 ans qu'il entre en apprentissage ; va-t-il être capable de résister aux exemples qu'on lui donne et aux mauvais entraînements ? Il suit toujours les mauvais conseils plus facilement que les bons, et c'est ainsi que nous voyons autour de nous, dans beaucoup trop de centres industriels, se former une génération d'ouvriers rebelles au devoir et qui réclament leurs droits d'autant plus violemment qu'ils sont ignorants de leurs devoirs. (*Vifs applaudissements.*) C'est pour cela que l'apprentissage dans l'école devient de plus en plus nécessaire. Voyons comment on peut l'organiser.

Il me paraît bien difficile de formuler des règles précises pour chaque école d'apprentissage. Les écoles doivent se plier aux exigences de l'industrie de la région. C'est à ceux qui seront dans le pays à choisir les maîtres et à fixer les programmes. Mais j'approuve en même temps que l'État ait la haute main sur les

écoles, qu'il conserve le droit d'inspection, de critique même, et j'applaudis de toutes mes forces à cet alinéa du rapport :

« En dehors de ces deux formes, je suis d'avis de laisser l'initiative privée agir à sa guise et obtenir, si elle le peut, des subventions des villes ou des départements. »

Je suis opposé à la centralisation à outrance. Je déteste absolument le socialisme d'État. Pour encourager l'initiative privée, il serait bon que le gouvernement accordât de larges subventions aux fondateurs des écoles d'apprentis et aux syndicats ouvriers ; que l'État aidât aussi les chambres de commerce, les municipalités. Je dirai plus : quelles que soient les convictions religieuses de ceux qui créent les établissements d'apprentissage, quel que soit l'habit qu'ils portent, quelles que soient leurs opinions politiques, l'État a pour devoir de les aider. En agissant ainsi, il épargnera aux contribuables des dépenses énormes et il pourra arriver à un excellent résultat avec quelques milliers de francs. Par l'initiative privée, il aura des résultats aussi satisfaisants que ceux qu'il obtiendrait en pourvoyant directement aux moyens d'enseignement. (*Applaudissements.*)

Un membre. — C'est ce qui existe.

M. Théodore Bon. — Toute école d'apprentis doit se doubler d'une école du soir, où l'on fera enseigner les mêmes matières par les mêmes maîtres. Pourquoi cela? Parce que dans une école d'apprentis il est certain qu'on n'aura guère que l'élite des enfants. En effet, il faudra subir des examens pour y entrer. Combien de jeunes gens les subiront avantageusement? La moitié, le tiers, peut-être le dixième des enfants que leurs parents destinent à une profession manuelle. Mais que deviendront tous ceux dont l'intelligence se sera développée trop tard et qu'une circonstance fâcheuse aura fait échouer à l'examen, ou qui seront obligés d'entrer petits manœuvres dans les usines, pour porter des fardeaux, pour aider les ouvriers? Si ceux-là, pourtant, sentent se développer en eux le désir d'apprendre, d'augmenter leurs connaissances, d'améliorer leur position, il faut les aider au même titre que ceux qui, mieux doués, ont pu subir l'examen d'entrée dans l'école d'apprentissage. Pour eux, les écoles du soir sont néces-

saires, avec le même enseignement que pour les élèves du jour. Ils mettront plus de temps à le recevoir : au lieu de 2 ou 3 ans comme dans les écoles d'apprentissage, il faudra peut-être compter 8 années de cours du soir : mais le résultat final devra être le même.

J'arrive à la conclusion.

Ces élèves ainsi formés, soit par l'école du jour, soit par celle du soir, qu'adviendra-t-il d'eux ? Seront-ils des ouvriers pour l'industrie ? N'en croyez rien. Si vous l croyez, c'est un leurre. Ils ne feront jamais des ouvriers, et voici pourquoi.

Pensez-vous qu'un père de famille qui laisse son fils à l'école d'apprentissage jusqu'à 17 ans ait en vue de faire de lui un ouvrier ? Non, son ambition est plus haute ; il veut que son fils devienne un contremaître d'abord, puis un chef d'usine, et peut-être plus tard un patron. Il laissera le fils de son voisin être ouvrier, mais, pour son propre fils, il rêvera de plus hautes destinées ; et même ceux qui viennent aux cours du soir ne les fréquentent que pour arriver à occuper un poste plus élevé dans leur profession. L'ouvrier veut devenir contremaître, le contremaître veut devenir employé.

Il faut dire la vérité et ne pas se tromper soi-même, il faut avoir le courage de dire ce qui est. Vous allez me trouver brutal, c'est ma manière d'agir, et je suis trop vieux pour en changer.

Il faudra aussi que les professeurs des écoles d'apprentissage mettent les élèves en garde contre les difficultés de leur profession.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse.

On se demandait tout à l'heure si le jeune homme sortant de l'école d'apprentissage devait être habitué à faire vite ou à faire bien. Je dis qu'il faut surtout l'habituer à faire bien. Il n'est pas possible qu'il apprenne dans l'école à faire vite ; mais il peut y apprendre à faire bien. C'est dans l'atelier qu'il apprendra ensuite à faire vite, pour gagner sa vie. (*Applaudissements.*)

Il va donc, au sortir de l'école, entrer dans un atelier, dans une usine, pour y apprendre à gagner sa vie. Vous ne vous imaginez pas de quelles vexations, mauvais procédés ou injures, les ouvriers l'accueilleront. Il ne sera pas pour eux un camarade,

mais un homme un peu supérieur ; on le jalousera, on lui brisera ses outils... on me l'a fait à moi-même. (*Applaudissements.*) C'est contre ces difficultés que le professeur devra le prémunir. Il apprendra aux élèves de l'école d'apprentissage à les supporter, à ne pas se montrer trop susceptibles (car, lorsqu'on est trop sensible, on devient vite un souffre-douleur), à user plutôt du pardon, à pratiquer la maxime du Christ, qui nous convie à rendre le bien pour le mal. Et c'est ainsi qu'après avoir été bon ouvrier l'élève de l'école d'apprentissage obtiendra à bref délai un poste de contremaître qui, outre des émoluments plus élevés, lui donnera l'autorité dont il ne manquera pas, j'en suis convaincu, d'user au profit moral de ses camarades, en s'opposant aux abus dont il aura été lui-même victime.

Je ne sais pas si, dans ce que je viens de dire, on aura pu retenir quelques arguments utiles, si quelqu'un de plus avisé pourra en tirer quelque conclusion à soumettre à l'assemblée. Mais c'est par expérience que je vous parle. Depuis que je professe dans les cours industriels, j'ai pu me convaincre de leur utilité et de la nécessité, surtout pour les élèves de l'école d'apprentissage, de répandre dans les ateliers les principes que les professeurs leur avaient inculqués. (*Applaudissements.*)

M. Favrais, directeur de l'école de la boulangerie. — Il est de notre devoir de poursuivre autant que possible la disparition d'un système d'apprentissage qui n'est plus admissible aujourd'hui. L'évolution du progrès a développé l'industrie de telle façon qu'il n'est plus possible à un petit patron de faire des apprentis. L'industrie s'est généralisée ; l'enfant, grâce à l'outil, au machinisme, devient le concurrent de son père, et de ce fait l'apprentissage doit toujours faire place à la spécialisation. Il est bon, surtout dans l'organisation de notre enseignement manuel à l'école d'apprentissage, de spécialiser à chaque industrie l'enseignement professionnel. Si l'on veut généraliser dans les grandes écoles, il n'est guère possible d'apercevoir et d'envisager le lendemain de l'école, c'est-à-dire le moment où l'enfant sera devenu un ouvrier. Pour faire un ouvrier dans la partie qu'il aura étudiée, il a besoin d'être absolument spécialisé sur les con-

ditions de son industrie. Si vous généralisez l'enseignement dans les grandes écoles, vous ne pourrez créer de bons ouvriers ni de futurs contremaîtres. Il est bon de ne pas éloigner nos enfants de cette idée qu'ils doivent devenir des travailleurs, et non pas des sous-officiers de l'armée du travail.

Mais, Mesdames et Messieurs, avant de faire appel à vos suffrages en faveur du vœu que je vais vous soumettre, permettez-moi d'attirer votre attention sur une des industries les plus rebelles à l'Enseignement technique et d'autant plus ignorée qu'elle intéresse l'humanité tout entière.

Je veux parler de l'industrie boulangère : l'évolution scientifique d'un peuple ne dépend-elle pas, dans une large mesure, de l'hygiène de son alimentation.

Il n'est pas un de nous qui ne se révolte contre les dangers que le progrès de l'alcoolisme fait courir à cette évolution.

Avez-vous recherché l'influence néfaste d'une alimentation malsaine sur le développement intellectuel de la jeune génération qui nous est confiée ?

Le Laboratoire municipal de la Ville de Paris enregistre comme mauvais, par conséquent nuisibles à la santé, plus de 25 pour 100 des échantillons de pain qui sont soumis à son analyse.

Cette mauvaise qualité n'est-elle que le résultat de la falsification des farines ?

Non ! en général, elle a pour cause essentielle une fabrication défectueuse.

Et cette mauvaise fabrication n'est pas volontaire, elle est l'effet direct du manque d'éducation professionnelle

M. le Président. — Je voudrais vous demander de conclure.

A propos des écoles d'apprentissage, êtes-vous partisan ou non de l'apprentissage et de la manière dont il se fait ?

Passez sur les détails.

Au point de vue de la question qui est à l'ordre du jour, avez-vous un vœu à nous proposer ?

M. Favrais. — Oui, et c'est pour motiver le vœu que je vais déposer que je demande à continuer mes explications.

M. le Président. — Je me borne à vous faire observer que l'hygiène ne nous regarde pas, et qu'il y a un Congrès d'hygiène à côté de nous.

M. Favrais. — Il serait trop long, Mesdames et Messieurs, de vous faire un exposé des usages et des erreurs de l'industrie boulangère, qui, en général, ne possède aucune notion de chimie.

Il me suffira de vous dire qu'en France, principalement (car je dois reconnaître que bon nombre d'autres pays nous ont devancés), malgré le progrès de la science, malgré l'évolution mécanique constamment perfectionnée, l'outil mécanique a vainement frappé à la porte de l'industrie boulangère.

C'est encore au moyen de ses mains et même de ses pieds que l'ouvrier boulanger travaille, le corps nu, et courbé sur un récipient presque primitif, supportant une température d'autant plus élevée qu'il la croit indispensable, respirant les poussières empoisonnées d'un laboratoire insuffisamment aéré et nettoyé.

Rendez-vous compte des dangers que crée cette situation à l'humanité. Avez-vous envisagé la transmission possible des maladies infectieuses par le mélange forcé des sueurs et de la pâte?

L'on constate les progrès de la tuberculose, mais à mon humble avis l'on n'en recherche pas suffisamment les causes.

Les pétrins mécaniques perfectionnés ne font défaut dans aucun pays civilisé et leur nombre s'accroît journellement.

Je vous le disais tout à l'heure, déjà, dans certains pays, ils ont pénétré, non parce que le boulanger les a adoptés, mais parce que la boulangerie s'est industrialisée.

Est-ce bien la mauvaise volonté du boulanger qui arrête cette évolution si nécessaire de la substitution du pétrissage mécanique au pétrissage à bras?

Je ne le crois pas.

La vérité, c'est que l'enseignement professionnel n'existe pas en boulangerie et que l'ouvrier qui travaille par routine envisage avec frayeur le moment où il lui faudra changer ses habitudes et diriger un outil qu'il ignore autant dans sa construction que dans son fonctionnement.

J'ai vainement cherché dans la longue liste des membres de ce Congrès le nom des boulangers, qui par l'importance de leur situation, sont placés à la tête de cette industrie. Nous sommes trois boulangers à ce Congrès, tous trois délégués d'une modeste institution ouvrière d'enseignement professionnel que nous avons fondée en 1895.

Sans ressources et presque sans moyens d'étude, cette institution, que nous avons nommée école de boulangerie de Paris, a déjà rendu à notre industrie des services qui ne sont plus discutables, soit par l'étude et la propagation des outils mécaniques, soit en en assurant le fonctionnement partout où l'on a fait appel à son concours, et aussi en préparant de jeunes ouvriers à rompre avec la routine par l'étude de leur industrie.

L'ouvrier boulanger qui sort de notre enseignement n'est plus la brute n'ayant confiance qu'en sa force musculaire; c'est l'ouvrier intelligent, qui étudie la matière qu'il est chargé de transformer. Permettez-moi, pour terminer, de vous citer deux faits qui vous prouveront la nécessité de substituer en boulangerie l'enseignement professionnel à l'apprentissage encore usité.

L'an dernier, à Gand, en Belgique, les boulangers, pour combattre la boulangerie mécanique nommée le Woskebelan, firent courir le bruit que le pain pétri mécaniquement empoisonnait les enfants, et la municipalité ordonna une enquête.

A Saint-Brieuc, en France, le Maire, en présence d'une épidémie, recommandait de faire bouillir l'eau avant de s'en servir ; les boulangers, par voie d'affiche, non pour contredire le Maire, mais pour combattre la boulangerie mécanique, qui emploie l'eau stérilisée, déclarèrent qu'il était impossible de faire du pain avec de l'eau ayant bouilli, attendu que le microbe contenu dans l'eau était indispensable à la panification ! M. Le Provost de Launay, sénateur, vint nous demander notre avis ; nos déclarations furent confirmées par l'approbation de M. le Dr Roux.

Je passe sous silence les fumisteries du pain complet, rationnel, et autres, que les travaux du regretté savant chimiste Aimé Girard ont réduit à néant, et je prends la liberté de déposer entre les mains de M. le Président le vœu suivant...

M. le Président. — Veuillez me faire passer votre vœu je le joindrai à un certain nombre d'autres, que je soumettrai à l'assemblée, à la fin de la séance.

(Le vœu est déposé sur le bureau.)

Vous demandez « Que les pouvoirs publics, dans tous les pays, encouragent l'institution des écoles professionnelles de boulangerie? »

M. Jules Caillaux. — Cela peut s'appliquer à toutes les professions.

M. Boris Ovsiannikoff, professeur de l'institut électrotechnique à Saint-Pétersbourg, délégué du gouvernement impérial Russe. — Au sujet de la création des écoles professionnelles d'apprentissage, je voudrais présenter une courte observation sur ce que nous avons fait en Russie. Nous sommes partisans de la création d'écoles d'apprentissage. Il y a huit ans déjà que nous en avons créé un certain nombre, et de toutes petites écoles, c'est-à-dire des écoles qui n'ont pas plus de 50 élèves. A la tête de chaque école nous plaçons un inspecteur qui a reçu un enseignement technique spécial, qui est tout à fait du métier, et il a pour aide son contremaître.

Dans ces petites écoles, nous avons seulement 2 heures par jour d'enseignement général, d'enseignement destiné à compléter celui que l'enfant a déja reçu à l'école primaire. Toutefois, le régime est celui des ouvriers ; l'enfant vient à l'école à 7 heures du matin ; il prend ses repas à l'école, et la quitte à 5 heures et demie. Il reste donc environ 6 heures par jour dans les ateliers, et ses études à l'école durent trois ans.

Après cela, un élève peut rester encore un an pour compléter son instruction du métier, mais on ne le considère plus comme élève. Il vient travailler seulement dans les ateliers pour faire les dessins, et tous les objets qui sont faits par l'élève ; après, ses dessins sont vendus, et l'enfant recoit pour lui-même une partie de la somme qui en provient.

De cette façon-là, nous avons déjà créé 68 écoles de différents métiers. Ce sont tout à fait des ateliers modèles. Nous n'avions pas assez de patrons suffisamment intelligents pour donner l'en-

seignement, même dans leur métier, et le gouvernement a dû prendre l'initiative de la création d'ateliers modèles. Nous avons créé de ces écoles pour le bois, la reliure, la cordonnerie, la tannerie. Dans notre exposition du Champ de Mars, nous avons montré les résultats obtenus dans plusieurs écoles primaires des arts et métiers. (*Applaudissements.*)

M. Chapuis. — Dans l'industrie de la papeterie, l'apprentissage se fait à l'atelier ; il est complété par des cours théoriques et pratiques d'enseignement professionnel, c'est-à-dire des cours de perfectionnement.

Notre institution, fondée en 1868, en faveur des apprentis et jeunes employés des deux sexes, appartenant au commerce et aux industries qui transforment le papier, a pour but de donner à ses élèves un enseignement logique de leur métier, en faisant précéder la pratique des connaissances théoriques sur lesquelles elle s'appuie ; de les exercer aux diverses opérations des principaux genres de fabrication ; de leur faire connaître toutes les ressources de leur métier, et de les mettre à même de passer, après une courte initiation, d'une occupation à une autre.

Ces cours ont lieu au siège de l'école professionnelle, 10, rue de Lancry ; les cours pratiques sont faits dans un atelier modèle, pourvu des machines et outils nécessaires ; les cours théoriques sont faits dans des locaux spéciaux.

La méthode employée est celle dite « de perfectionnement ». C'est la seconde des méthodes d'enseignement technique industriel indiquées dans le rapport présenté au Congrès par M. Delmas, inspecteur régional de l'Enseignement technique.

Cette méthode a donné les meilleurs résultats ; elle répond du reste aux besoins de plus en plus impérieux de nos industries, car l'apprentissage disparaît peu à peu des établissements parisiens où, par suite de l'extrême division du travail, le plus souvent spécialisé, l'apprenti ne peut connaître qu'une faible partie de ce qui constitue sa profession.

Depuis la création de ses cours d'enseignement technique, théoriques et pratiques, l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier n'a pas cessé de voir s'accroître le nombre de

ses élèves ; elle peut, à juste titre, se féliciter de l'empressement et de la régularité avec lesquels ces cours sont suivis, bien qu'ils soient absolument facultatifs.

En 1899-1900, le nombre des présences s'est maintenu, pendant toute l'année scolaire, dans la proportion des six septièmes des admissions, et un grand nombre des auditeurs n'ont pas manqué un seul cours.

Dès la première année d'enseignement, les apprentis se rendent bien compte de la nécessité de l'instruction professionnelle, quelle que soit la maison qui les occupe ; ils remarquent tout d'abord les effets de la spécialisation ; ils reçoivent les conseils de leurs aînés et en font leur profit ; ils comprennent que s'ils n'avaient pas l'école pour acquérir les connaissances générales qui leur font trop souvent défaut, ils seraient en quelque sorte obligés de faire un nouvel apprentissage pour passer d'un emploi à un autre.

Les parents, qui apprécient de plus en plus les services rendus par notre institution, engagent vivement leurs enfants à se faire inscrire parmi nos élèves, et les patrons, eux-mêmes, sont pour nous des auxiliaires précieux qui apportent à l'œuvre un concours pécuniaire et qui souvent accordent aux apprentis le temps nécessaire pour leur faciliter de suivre les cours.

Les résultats obtenus méritent d'être signalés ; depuis 33 ans que l'œuvre est fondée, près de 3 000 apprentis et jeunes employés des deux sexes ont reçu dans notre institution les bienfaits de l'instruction professionnelle. Dispersés dans les ateliers où ils occupent généralement les premières places, nos élèves s'y font remarquer parmi l'élite de la corporation ; un certain nombre sont contremaîtres ou chefs d'ateliers, quelques-uns même sont devenus patrons.

Un point que nous avons signalé aux familles et sur lequel nous ne saurions trop appeler l'attention du Congrès : c'est la situation de nos jeunes ouvrières, papetières et cartonnières. Il nous semble qu'on ne saurait trop insister (aujourd'hui que la femme est obligée de travailler) pour faire connaître les conditions dans lesquelles elle peut trouver un travail rémunérateur.

A la fin de son apprentissage, la jeune papetière trouve faci-

lement à gagner de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 par jour ; une bonne ouvrière gagne 4 fr., 4 fr. 50 et même 5 fr. Si on ajoute que ce travail peut être fait à la maison, que l'outillage se réduit au cousoir et à de menus outils d'un prix minime, on conçoit facilement les avantages d'une profession qui permet à la femme, « devenue elle-même une personnalité productive », d'apporter à la communauté le prix de ses efforts, tout en consacrant une partie de son temps à sa famille et aux soins du ménage.

La cartonnière peut aussi travailler chez elle, du moins en ce qui concerne certaines catégories de cartonnages ; son gain est sensiblement le même que celui de la papetière, sauf pour les sortes de cartonnages ordinaires.

Pour l'apprentie cartonnière, l'école professionnelle est indispensable, car, dans le cartonnage, la variété est infinie, et il importe de diriger l'apprentie, dès le début, dans la voie où elle aura le plus de chance de s'employer utilement et lucrativement, selon ses moyens et ses goûts.

Les divers genres étant enseignés, il devient plus facile d'apprécier celui pour lequel l'apprentie se sent une aptitude plus particulière.

En dehors de ses cours gratuits d'enseignement professionnel, l'école de la chambre syndicale du papier comprend deux institutions :

1° L'*encouragement au bien* qui a pour but d'encourager, chez les jeunes apprentis et employés des deux sexes du commerce et des industries qui transforment le papier, l'amour du travail, l'assiduité, la bonne conduite à l'atelier, au magasin et dans la famille.

Les récompenses d'encouragement sont décernées d'après les renseignements fournis par les patrons et contrôlés par les membres de la commission administrative de l'école, qui se livrent à une enquête approfondie auprès des parents, des patrons, des chefs d'ateliers.

2° *Les concours de travaux manuels* qui ont pour but d'exciter l'émulation des apprentis, de développer leur habileté manuelle afin de former des ouvriers d'élite.

Ces concours, ouverts entre tous les apprentis de nos corpo-

rations, qu'ils suivent ou non les cours, sont un de nos meilleurs stimulants. Les élèves de l'école professionnelle ont à cœur d'obtenir les premières places ; ils y parviennent généralement. Les jurys d'examen des travaux, pris en dehors de la commission administrative, sont unanimes à reconnaître l'utilité de cette institution. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Benoit-Germain, inspecteur départemental de l'Enseignement technique du Gard.

M. Benoit-Germain. — Je crois, Messieurs, que l'apprentissage à l'école est le meilleur système pour élever le niveau intellectuel, professionnel et moral des travailleurs. Au lieu d'aller dans un atelier, dès l'âge de 13 ans, perdre le fruit de l'éducation reçue à l'école primaire et oublier ce qu'il y a appris, l'enfant admis à l'école pratique y fortifie ses connaissances générales et y maintient sa moralité, en même temps qu'il y apprend d'une façon complète et manuelle le métier auquel il se destine. A 16 ans, il est apte à entrer dans l'industrie et à y gagner une petite journée, si les patrons veulent bien consciencieusement reconnaître son mérite : seulement dans la plupart des cas ils déprécient le travail de l'apprenti.

A ce propos, je proteste, en passant, contre l'assertion de M. Rombaut qui croit voir, dans les travaux exposés par les écoles pratiques, les retouches des maîtres. Sans doute, il faut faire la part de l'apparat, mais il n'est que l'encadrement obligé des travaux entièrement faits par les élèves, sans secours étranger. Je ne saurais trop féliciter et remercier le gouvernement de la République française d'avoir organisé ces écoles. Sans doute, je suis très partisan, très admirateur de l'initiative privée ; on ne saurait trop la provoquer, trop la louer : c'est elle qui indique les besoins, qui prépare les voies, fait les expériences. Je rends hommage aux associations, aux syndicats professionnels et autres qui ont créé des cours, des institutions d'enseignement technique : mais l'initiative particulière est flottante, hésitante ; ses efforts éparpillés sont souvent ignorés, toujours localisés ; elle ne dispose pas toujours des ressources nécessaires.

Il appartient aux pouvoirs publics, représentants de la société,

de coordonner ces efforts, de les régulariser, de les faire connaître à l'ensemble de la nation, de les transformer en loi, lorsqu'après expérience et étude sérieuses l'utilité publique de telle ou telle institution est reconnue. C'est ainsi que sont nées les écoles pratiques en France. De ces écoles, il sort des ouvriers qui ont, sans doute, la prétention de s'élever au rang de contremaîtres, et qui sont capables d'y parvenir en peu d'années ; mais l'industrie ne serait-elle pas en réel progrès, si tous les ouvriers avaient la capacité voulue pour être contremaîtres ? Ce jour-là, les contremaîtres seraient ouvriers, et les ingénieurs, contremaîtres ; le niveau de l'instruction professionnelle aurait monté, et c'est là le but que nous voulons atteindre. Aussi ce serait un beau jour que celui où tous les enfants pourraient faire l'apprentissage du métier dans l'école. (*Vifs applaudissements.*)

M. Lebois, inspecteur des écoles pratiques de commerce et d'industrie. — L'honorable M. Rombaut vient de dire que l'apprentissage doit se faire à l'atelier et non à l'école. Si nous discutions cette importante question pour la première fois, et sans pouvoir nous appuyer sur les résultats d'une expérience déjà longue, je serais peut-être de son avis. Mais la pratique nous a renseignés et, maintenant, en ce qui me concerne, je n'ai plus à me demander si l'apprentissage peut se faire à l'école ; sur ce point capital, je suis absolument fixé dans le sens de l'affirmative.

Après M. Benoit-Germain, je vais essayer de convaincre ceux qui pensent autrement, en apportant des faits relatifs à l'école de Saint-Étienne, sans me laisser aller à aucune des considérations qui pourraient venir à l'appui de ma thèse.

Ces faits, on ne pourra les mettre en doute, car ils résultent de concours dans lesquels, à plusieurs reprises, nos anciens élèves ont eu l'occasion de se mesurer avec des ouvriers qui ont appris leurs métiers dans les conditions ordinaires.

Le premier de ces concours date de 1895. Il s'agissait du choix d'un contremaître d'ajustage pour notre école. Douze candidats y ont pris part : 6 anciens élèves et 6 ouvriers étrangers à l'école. Voici les résultats : nos 6 anciens élèves ont été classés les 6 premiers, avec un total moyen de 42 points et demi, alors que

les 6 autres candidats n'obtenaient qu'un total moyen de 30 points. Pour l'épreuve manuelle seule, en tenant compte du fini et du temps, les 6 ouvriers formés à l'école, bien que très jeunes encore (quelques-uns revenaient du service militaire), ont obtenu la note moyenne de 7,5 sur 10, tandis que les autres, plus âgés, et ayant l'avantage d'une plus longue pratique, n'atteignaient qu'une moyenne sensiblement plus faible de 6,3.

Notez, je vous prie, Messieurs, qu'à ces examens toutes les mesures étaient prises en vue d'assurer l'impartialité la plus absolue dans le jugement des épreuves.

Cette différence va s'accentuer.

Deux ans plus tard, nouveau concours pour le choix d'un contremaître de menuiserie. Six candidats : 3 anciens élèves et 3 ouvriers étrangers à l'école. Le total moyen des points accordés a été de 54,6 pour nos anciens élèves et de 27,5 pour les autres. L'épreuve manuelle a valu une moyenne de 8 aux premiers et de 2,3 aux étrangers. 8 sur 10 contre 2,3 !

L'année suivante c'était encore un de nos anciens élèves qui, après concours, était nommé contremaître de menuiserie à l'école de Saint-Chamond.

Ce n'est pas tout. Examinons maintenant les résultats des examens des industries d'art prévus à l'art. 23 de la loi militaire du 15 juillet 1889.

Afin de pouvoir établir une comparaison, je ne considérerai évidemment que les industries dont on s'occupe à l'école. Voici, sans aucun détail, pour ne pas retenir trop longtemps votre attention, le résultat d'ensemble des 4 derniers examens : le nombre des candidats appartenant à ces industries a été de 115, dont 42 anciens élèves. Tandis que sur ces 42 anciens élèves 22 ont été admis ou 52,4 pour 100, sur les 73 jeunes gens étrangers à l'école, 4 seulement ou 5,5 pour 100 ont réussi.

Vous trouverez, j'aime à le croire, ces chiffres suffisamment éloquents pour qu'il ne soit plus possible de nier l'efficacité de l'apprentissage à l'école ; ils montrent, en effet, avec la dernière évidence, que nos écoles contribuent dans une très large mesure à augmenter la valeur professionnelle des ouvriers, au grand profit des industries. (*Applaudissements.*)

On dit encore que nos élèves, parce qu'ils ont une certaine instruction, ne voudront pas rester ouvriers, et que s'ils n'arrivent pas rapidement à des emplois de contremaîtres ou de chefs d'ateliers, ils déserteront les usines. C'est là une erreur. En voici la preuve : il est sorti jusqu'à ce jour, de l'école de Saint-Étienne, environ 850 élèves dans le cours ou à la fin de leur 3e ou 4e année d'études. Presque tous sont dans des ateliers ou dans des usines. Comme le nombre de ceux d'entre eux qui sont contremaîtres est relativement faible, car il y a beaucoup plus d'ouvriers que de contremaîtres, et si la crainte que je viens d'indiquer était fondée, les autres auraient déjà abandonné leur profession, en très grand nombre.

Je sais bien que tous les enfants ne peuvent pas passer par l'école pratique, pour bien des raisons. Ceux qui sont obligés d'arriver rapidement à gagner leur vie font leur apprentissage dans des ateliers de production, et suivent, le soir, des cours publics organisés soit par les villes, soit par des syndicats, où ils reçoivent une instruction technique plus restreinte, appropriée à leur profession.

Ces cours ont leur utilité, comme les écoles, et j'en suis si bien convaincu que depuis 18 ans, je fais, à titre gracieux, un cours aux adultes.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter.

M. Rombaut a dit : « A voir les travaux exposés, il est impossible de croire qu'ils soient exécutés par des élèves. » Je puis vous affirmer, Monsieur Rombaut, que tout ce qui figure à notre exposition est absolument, et sans exception, l'œuvre de nos élèves, et que tout a été pris dans le cours d'une année. (*Applaudissements.*)

Les objets que nous présentons, le pavillon excepté, sont même des travaux courants : chaque année, nous en exécutons d'aussi importants.

M. le Président. — Laissons un peu de côté l'école de Saint-Étienne ; nous ne sommes pas un jury.

M. Lebois. — C'est vrai, Monsieur le Président ; j'ai d'ailleurs fini. Mais à une opinion qui peut avoir une grande importance,

étant donnée l'autorité de celui qui l'émet, j'avais le devoir de répondre par des faits : voilà pourquoi j'ai été amené à parler de l'école de Saint-Étienne et, à mon regret, de son exposition.

M. le Président. — Nous avons tantôt, à 2 heures, une séance qui ne manquera pas d'intérêt. Je prierai les orateurs qui demandent la parole ce matin de se tenir dans la question et de ne pas prendre la tangente de droite ou la tangente de gauche pour traiter des questions qui ne sont pas dans le rapport.

La parole est à M. Mesureur et je le prie d'être aussi bref que possible.

M. Mesureur, membre de la Chambre de commerce de Paris et du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, président de la société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers. — Dans les congrès précédents, on s'est bien gardé de faire de l'exclusivisme ; on a procédé par comparaison, on a examiné les avantages et les inconvénients des ateliers et de l'école, et l'on a reconnu qu'il y en a des deux côtés.

Que doit-on rechercher ? C'est le moyen d'atteindre le but que l'on se propose. Or, il n'est pas possible d'avoir des écoles partout et il faut cependant que l'on apprenne partout des métiers. Les enfants ne peuvent pas tous aller aux écoles d'apprentissage; pourquoi donc vient-on nous dire ici qu'il faut avant tout l'école d'apprentissage et qu'il la faut pour tous? Méfiez-vous de cette théorie ; elle est dangereuse et vous amène, pour faire valoir vos idées, vos opinions et vos institutions, à dire des choses inexactes ou tout au moins très exagérées. Il est facile de dire que l'ouvrier donne de mauvais exemples ; mais je crois que vous vous trompez. Je suis un ancien apprenti, et je me rappelle avec plaisir que, lorsque je me préparais à faire une mauvaise farce, c'étaient les ouvriers qui m'en empêchaient. (*Très bien! très bien!*) Il ne faut donc pas dire qu'ils donnent de mauvais exemples, car ce n'est pas exact.

Il n'y a d'ailleurs pas que dans les grands centres qu'un apprenti puisse apprendre son métier ; croyez-moi : un apprenti qui va chez le menuisier du pays, par exemple, ne fait pas un mauvais ouvrier, au contraire, et s'il a, en outre, le bonheur d'avoir

une famille qui le pousse à aller à l'école du soir et à travailler chez lui, il arrivera à de bons résultats. Je dis donc que l'apprentissage doit être donné partout, et avec tous les concours intelligents et dévoués. (*Très bien! Très bien!*)

On a dit, dans les congrès précédents, qu'il fallait faire l'apprentissage et l'encourager par tous les moyens possibles : dans les écoles, en leur donnant des subventions ; chez les apprentis, en leur donnant des récompenses. Il faut faire appel à l'État, aux communes, aux syndicats. C'est ce qui se passe depuis dix ans ; c'est ce que l'on a demandé ; le concours de tous est acquis, sans exclusion d'aucune forme ni d'aucun moyen ; tous les moyens sont bons, quand ils sont bons! (*Applaudissements.*)

M. Chausse, conseiller municipal de Paris. — Mesdames, Messieurs, je n'avais pas l'intention de prendre part à cette discussion, mais je suis amené à le faire pour appuyer les observations qui viennent de vous être présentées et m'élever avec M. Mesureur contre les appréciations exagérées de certaines personnes qui sont trop éloignées de la classe ouvrière. Si, quelquefois, les ouvriers font trop de cas de leurs droits, c'est parce que vous avez construit une machine qui n'a pas de soupape de sûreté...

M. le Président. — Je vous demanderai de rester strictement dans la question.

M. Chausse. — Je tenais à protester contre les insinuations qui ont été apportées ici...

M. le Président. — Il n'a été apporté aucune insinuation désobligeante pour qui que ce soit : je ne l'aurais pas toléré ; je vous demande donc instamment de rester dans le sujet.

M Chausse. — Je reviens donc à la question.

L'apprentissage doit se faire partout où l'on peut enseigner une profession. Si, dans certains pays, les métiers s'apprennent encore dans des ateliers, il en est d'autres où il est presque impossible de former un ouvrier connaissant suffisamment son métier...

M. Caillaux. — Cela existe pour certaines industries.

M. Chausse. — C'est donc une question d'espèce.

J'estime qu'en posant la question d'une façon absolue, on dépasse le but, parce que jamais tous les ouvriers ne pourront apprendre leur métier dans une école, de même qu'ils ne peuvent pas toujours trouver des maisons assez bien organisées pour que ce soit possible.

On objectait aussi, il y a un instant, l'opposition manifestée, en Angleterre, par les ouvriers, contre les écoles d'apprentissage; nous ne sommes pas beaucoup plus favorisés en France à cet égard, et je suis obligé de le constater, moi, ouvrier. Il y a un certain nombre d'ouvriers qui voient d'un mauvais œil l'école Boulle, parce qu'ils craignent de trouver en elle une concurrence. Nous avons fait ce que nous avons pu pour leur démontrer qu'ils se trompaient, la chambre syndicale est venue nous aider du concours de ses lumières, et nous avons obtenu un assez bon résultat à cet égard ; toujours est-il que l'on se méprend très souvent sur le rôle des écoles professionnelles. Personne ne songe à créer partout des écoles professionnelles, car ce serait impossible pécuniairement ; mais, de quoi s'agit-il? De former des ouvriers d'une valeur supérieure, ayant non seulement la connaissance pratique, que l'on n'acquiert complètement que dans les ateliers, mais des connaissances d'ordre général qui font parfois défaut aux ouvriers. Or, c'est un ouvrier qui vous parle et qui n'entend pas, en parlant ainsi, reprocher à la classe ouvrière de ne pas savoir ce qu'on ne lui a pas appris.

On nous a reproché de faire des contremaîtres? Tant mieux, si nous en faisons, car, plus il y aura d'ouvriers capables de faire des contremaîtres et mieux cela vaudra ! Quant à moi, j'aime bien mieux être dirigé par un contremaître qui connaît bien son métier, et qui le connaît intelligemment, que par un homme qui ne le connaît pas aussi bien que moi. C'est la même objection que l'on faisait à la diffusion de l'enseignement primaire ; on disait alors que pas un ouvrier, pas un paysan, ne voudrait plus rester à son travail ; et cependant il n'en a rien été. Répandez donc l'instruction à profusion, et alors, la classe ouvrière sera plus élevée qu'elle ne l'est à l'heure actuelle ; n'oubliez pas que, si elle a encore des vices, c'est peut-être parce qu'elle n'a

pas encore l'instruction suffisante. (*Très bien! Très bien!* et *applaudissements.*)

M. Magnus a parlé de distraire l'apprenti de l'atelier pour lui donner des leçons spéciales; c'est peut-être possible en Angleterre, mais je ne crois pas qu'il y ait, à Paris, tout au moins, beaucoup d'industriels qui consentiraient à laisser l'apprenti s'absenter de l'atelier pour aller prendre des leçons au dehors. Vous n'avez pas oublié toutes les conséquences de la loi de 1874 qui obligeait certains apprentis à des écoles de demi-temps : on a dû y renoncer, parce que ce n'est pas dans nos mœurs. Quant à l'école à l'atelier, ce n'est pas possible davantage chez nous.

Ma conclusion est qu'il faut employer l'école quand on le peut, mais qu'il ne faut pas lui donner une extension trop considérable, et qu'il ne faut pas oublier que si, en définitive, certaines écoles ont produit des déclassés, cela tient peut-être à ce qu'on s'était laissé trop entraîner à donner de l'importance à un enseignement au détriment d'un autre. (*Très bien! Très bien!*)

J'ai remarqué, par exemple, dans certaines écoles, que les élèves avaient une tendance à devenir dessinateurs plutôt qu'à continuer leur métier et j'en reviens, à ce sujet, à l'idée qui consiste, vers la fin de l'apprentissage, à familiariser les élèves avec la durée prolongée du travail dans les ateliers, afin de les entraîner. En effet, et c'est là un écueil; lorsqu'ils sont à l'école, les élèves travaillent une petite journée pour faire bien; quand ils arrivent à l'atelier, où ils se trouvent au milieu des autres, — qui ne les voient pas toujours d'un mauvais œil, comme on le disait tout à l'heure, parce que les préventions tendent à disparaître, — ils sont mal préparés au point de vue de la résistance musculaire et il en résulte souvent pour eux du découragement.

Je crois qu'il ne faut rien exagérer et que rien n'est inutile dans l'enseignement; mais il faut consacrer le plus de temps possible à celui qui est le plus nécessaire, et ne pas faire des écoles d'ordre élevé. Il faut leur conserver un caractère mixte, entre l'atelier et les écoles qui existent aujourd'hui. Je dois ajouter qu'à Paris nous avons des écoles municipales professionnelles de différentes natures; l'école Diderot, par exemple, est appelée

école d'apprentissage, — tandis que d'autres écoles, telles que l'école Boulle, sont professionnelles ; l'apprentissage y dure 4 années, et l'on y donne un peu plus d'importance à l'enseignement théorique.

En terminant, je vous demande la permission d'exprimer un regret, c'est que, dans les programmes des visites du Congrès, on n'ait pas songé à mettre la visite d'une école professionnelle.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole?

La discussion est close et je vous demande la permission de la résumer en quelques mots.

Il me paraît que tout le monde est d'accord sur la nécessité de l'apprentissage; seulement, comme à tous les congrès précédents, on arrive difficilement à une conclusion, parce qu'il est à peu près impossible d'établir un principe général, susceptible d'être appliqué partout. (*Adhésion.*)

M. Mesureur a fort bien résumé la question tout à l'heure lorsqu'il a dit : faire l'apprentissage partout où cela se pourra, et par tous les moyens possibles; appeler le concours de toutes les initiatives, de l'initiative privée comme de celle des départements et de l'État; que chacun encourage les familles à envoyer leurs enfants en apprentissage, à aller dans les écoles d'apprentissage, quel que soit leur drapeau, quel que soit leur patron. Tel est, je crois, le sentiment général de notre section? (*Marques d'assentiment*).

Je me demande, dès lors, s'il est bien nécessaire de soumettre à la sanction de l'assemblée plénière du Congrès des vœux dont nous avons la rédaction, mais qui paraissent au bureau un peu vagues et un peu spéciaux dans la manière d'appliquer les principes sur lesquels nous sommes d'accord. Ainsi, par exemple : « Que des cours spéciaux élémentaires de géométrie descriptive et d'électricité industrielle soient faits aux élèves de troisième année des écoles pratiques d'industrie et similaires » ; ce vœu, déposé par M. Lebois, me paraît être dans l'esprit de tous ceux qui s'occupent des écoles ; il est certain que l'on sentira la nécessité d'instituer des cours de cette nature et que d'ailleurs, cer-

tains cours qui peuvent être utiles à Saint-Étienne peuvent l'être moins à Roubaix ou pour d'autres industries.

D'autres vœux, enfin, ont également leur intérêt, mais ils me paraissent en avoir moins, étant donné que nous n'avons à émettre que des vœux d'ordre général sur l'institution de l'apprentissage. On demande « que l'enseignement général du dessin et du modelage, toujours dirigés dans un sens professionnel, en tenant compte des termes d'atelier, occupent environ un quart et ne prennent pas plus du tiers de l'emploi du temps. »

Je crois, en ce qui me concerne, que c'est un vœu très naturel, mais, comme je suis très partisan de l'initiative privée, je crois bon de laisser aux conseils d'administration et aux directeurs des écoles professionnelles le soin de fixer, suivant les régions, les localités, les industries du pays, l'économie générale de l'enseignement.

Un autre vœu est ainsi conçu : « Que l'atelier conserve un caractère assez élémentaire pour s'adapter au niveau intellectuel des élèves. » Nous sommes tous d'accord sur ce point ; nous voulons nous adresser, dans nos écoles, à un certain milieu et, dans les divers pays du monde, tous les gouvernements et toutes les initiatives ont intérêt à donner à chaque milieu l'instruction qui lui convient : ces questions sont encore du domaine des conseils d'administration et des directeurs des écoles. (*Approbation.*)

« Préconiser l'organisation, au moins une fois l'an pour la même ville et la même région, de concours, d'expositions, de travaux » c'est encore, si je ne me trompe, du ressort absolu des conseils d'administration. (*Assentiment.*)

Il ne faut pas pousser à l'extrême la réglementation et la concentration ; il ne faut pas dire à tous : tel jour, vous ferez tel concours, tel jour, à telle heure, vous ferez exécuter tel travail. Il faut laisser aux personnes qui ont la responsabilité, l'initiative des moyens qu'elles croient susceptibles d'amener le plus rapidement possible un résultat désiré.

Je crois donc que, puisque nous n'émettons pas de vœux formels sur l'économie générale des questions d'apprentissage, nous devons également nous abstenir d'émettre des vœux particuliers. (*Adhésion.*)

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de pousser l'apprentissage le plus loin possible, par tous les moyens possibles.

Je crois inutile de renouveler, à ce sujet, les vœux émis par les Congrès précédents. (*Marques d'assentiment.*)

Avant de lever la séance, je dois vous informer, Messieurs, qu'un délégué de la Grande-Bretagne sera, aujourd'hui, à 2 heures, à la disposition des membres du Congrès pour leur faire visiter l'exposition de son pays, et pour leur fournir les renseignements qu'ils pourront désirer.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à midi moins dix minutes.)

2e SÉANCE DU JEUDI 9 AOUT 1900

Présidence de M. E. Rombaut,

Inspecteur général de l'Industrie et de l'enseignement professionnel, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR : *Moyens pratiques de retenir les élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage dans les écoles pratiques d'industrie et similaires.*

RAPPORTEUR : M. Lebois, Inspecteur des écoles pratiques de Commerce et d'Industrie.

La séance est ouverte à deux heures vingt minutes.

M. Eugène Rombaut, président. — M. le Président Buquet, afin de bien affirmer le caractère international de ce Congrès, a bien voulu demander à un de ses collègues de présider cette séance.

Je le remercie de ce témoignage de confraternité et de confiance et je ferai tous mes efforts pour mener à bien la discussion qui va commencer. (*Très bien ! Très bien !*)

La discussion est ouverte sur les « Moyens de retenir les élèves dans les écoles pratiques d'industrie ».

Un rapport a été présenté sur la question par M. Lebois ; je le prierai de bien vouloir, non pas donner lecture de son rapport, qui est très bien fait, mais un résumé, sur lequel la discussion pourrait s'ouvrir.

M. Lebois, rapporteur. — Messieurs, je passerai très rapidement en revue ce que j'ai écrit au sujet des moyens pratiques de retenir les élèves, jusqu'à la fin de leur apprentissage, dans les écoles pratiques d'industrie et similaires.

Pour que ces enfants nous restent, il est une condition essentielle : il faut que les parents sachent bien qu'on peut faire chez

nous un sérieux apprentissage et que les élèves, à leur sortie, sont en état de rendre des services immédiats et de gagner leur vie. Il est dès lors nécessaire que l'école soit suffisamment outillée, que ces ateliers soient pourvus des machines-outils les plus indispensables, permettant d'entreprendre des travaux d'ensemble, pour habituer les élèves à la précision, les initier aux difficultés du montage, leur apprendre les principaux tours de main. Une école industrielle qui, en mécanique, par exemple, ne possèderait que des étaux et quelques tours à crochet, ne saurait prétendre faire des apprentis. Toujours occupés à des exercices de lime et de tour, ou à la confection de quelques outils courants, les élèves cesseraient bien vite de s'intéresser à ce travail fastidieux, et lorsqu'ils se trouveraient dans un atelier de production, où les procédés de fabrication sont tout différents, ils seraient obligés de recommencer un apprentissage plus ou moins long, pendant lequel ils ne recevraient aucun salaire. L'école n'aurait fait que les dégrossir.

Cette obligation de continuer un apprentissage dans les ateliers du dehors ferait infailliblement quitter l'école, à la fin de la première ou de la deuxième année, à peu près à tous ceux qui ne se prépareraient pas à un examen, c'est-à-dire précisément à ceux qui doivent former la clientèle normale des écoles pratiques, et que l'on doit s'efforcer de retenir.

Il y a là, en premier lieu, un sacrifice d'outillage indispensable à consentir de la part de l'État et des villes intéressées.

Une école nouvelle, même bien outillée, inspire généralement peu de confiance les premières années de son fonctionnement. Les ouvriers n'admettent guère qu'on puisse apprendre un métier autrement qu'ils l'ont appris eux-mêmes. Les patrons aussi sont le plus souvent convaincus qu'il est nécessaire que l'apprenti voie produire autour de lui, qu'il soit entraîné par l'ouvrier ; ils ne réfléchissent pas à la façon dont on l'occupe, et oublient que cet enfant, presque abandonné à lui-même, ne reçoit que de loin en loin quelques rares conseils ; tandis qu'à l'école, des ouvriers de choix sont toujours là pour lui donner les explications nécessaires, le relever, le stimuler, et le conduire méthodiquement à travers les difficultés de son apprentissage.

Il n'y a qu'un moyen de modifier cette opinion ; c'est de faire connaître l'école, en ouvrant ses portes toutes grandes à qui veut la visiter, même pendant les séances d'atelier ; en invitant souvent les industriels, les chefs d'ateliers et les ouvriers à venir voir travailler les élèves. Il est bien rare que le spectacle d'une cinquantaine d'enfants bien disciplinés, travaillant avec entrain et avec le sérieux d'ouvriers n'impressionne pas avantageusement les visiteurs. D'autre part, ces visites, au cours desquelles des idées sont échangées entre les étrangers et le directeur ou les maîtres techniques, sont un stimulant pour ceux-ci, en même temps qu'un encouragement pour les élèves qui voient qu'on s'intéresse à eux.

A l'époque de la distribution des prix, il est également à désirer que les travaux de l'année soient exposés. Le public qui vient les examiner est toujours extrêmement nombreux. Les élèves eux-mêmes se chargent de la réclame en cette circonstance : presque tous y amènent leurs parents et les voisins amis, et c'est avec satisfaction, parfois avec orgueil, qu'ils montrent non seulement les objets qui sortent de leurs mains ou les travaux d'ensemble auxquels ils ont pris part, mais encore ceux de leurs camarades. Le directeur et les maîtres techniques sont là pour compléter les explications des élèves, et faire ressortir les avantages de l'apprentissage à l'école. Ils ne manquent pas non plus de citer des noms d'élèves sortis qui occupent déjà des situations enviables dans l'industrie.

Ces expositions sont vivement à recommander.

L'école connue, son recrutement devient facile, mais il s'agit de conserver les élèves qui y sont admis. Or, quand on consulte les registres de nos écoles, on est surpris par le grand nombre de désertions qui se produisent pendant le cours normal des études. Sur 100 élèves qui entrent, 30 à 40, quelquefois moins, finissent leur 3e année. Ce fait n'est d'ailleurs pas particulier aux écoles pratiques : les désertions sont au moins aussi nombreuses dans les écoles primaires supérieures et même dans la plupart des établissements d'enseignement secondaire de province. Si nos élèves ne nous restent pas plus longtemps, c'est que d'une façon générale le jeune homme est retenu à l'école moins par l'amour

de l'étude que par le désir de posséder un diplôme d'un certain prestige, et dont doit dépendre en grande partie son avenir. Le *certificat d'études pratiques* n'a pas encore assez de ce prestige qui fait rechercher le parchemin, ni assez d'influence sur la situation future de nos élèves pour qu'il soit pris en sérieuse considération, quand il s'agit de décider si l'élève quittera ou non l'école.

Nous pouvons diviser nos élèves en deux catégories : ceux qui se préparent au concours d'admission aux écoles techniques d'un degré plus élevé, et ceux dont l'ambition plus modeste est d'entrer à l'atelier. Si les premiers ont les aptitudes nécessaires, ils resteront jusqu'à la fin, jusqu'au résultat ; mais les autres, qui ne sont stimulés par aucun examen, s'adonnent moins à l'étude ; ils quittent l'école pour le moindre motif.

De la connaissance des causes de désertion, il sera facile de déduire les moyens à employer pour retenir les élèves.

La plus importante de ces causes tient au peu de goût pour les études qu'ont la plupart des élèves qui, soit par paresse, soit par inaptitude, sont bientôt débordés. Alors le professeur gronde et punit, et les élèves se découragent ; ils cessent de suivre, et bien vite ils prennent l'école en aversion.

Les autres causes de départ anticipé sont : l'impossibilité de la part d'un certain nombre de familles d'ouvriers de tenir leurs enfants à l'école jusqu'à 16 ou 17 ans ; le changement de résidence des parents ; le décès du père ou de la mère ; l'obligation de subir à la fin de l'année scolaire un sérieux examen de passage à la suite duquel des élèves doivent redoubler l'année qu'ils viennent de terminer : beaucoup d'entre eux ne se soumettent pas à cette nécessité et quittent l'école.

Les moyens pratiques de retenir les enfants à l'école jusqu'à la fin des études normales sont d'ordre moral et pédagogique et d'ordre pécuniaire.

Il faut, en premier lieu, ainsi que je l'ai dit plus haut, que les parents soient convaincus que leurs enfants peuvent faire à l'école un sérieux apprentissage, dans des ateliers bien outillés, véritables petits ateliers de production.

Ce n'est pas tout. Il faut encore pouvoir donner aux parents l'assurance que leurs enfants seront placés à la sortie de l'école.

Cette tâche incombe presque tout entière au directeur qui aura à entretenir des relations constantes avec les industriels et à les intéresser aux travaux des élèves. Il sera aidé d'ailleurs par le conseil de perfectionnement et par l'association des anciens élèves. Un grand pas sera fait dans la voie du recrutement et de la bonne fréquentation, quand on saura qu'à la fin de l'année le directeur peut procurer des places à tous les élèves sortants. La prospérité de l'école sera assurée. La plupart des parents seront disposés à faire les sacrifices nécessaires pour tenir leurs enfants à l'école jusqu'à la fin.

Il s'agira maintenant d'empêcher les élèves de se laisser aller au découragement et de leur faire aimer l'école. J'avoue que la chose n'est pas toujours aisée. Elle doit être l'œuvre de tous, maîtres et administrateurs, œuvre pédagogique et morale qui nécessite une action de tous les instants.

Avec des classes intelligemment faites, des études consciencieusement surveillées et des conseils ou encouragements judicieusement donnés, les élèves fourniront presque toute la somme de travail dont ils sont capables. J'ajoute que la plupart se feront rarement punir. Si alors on ne leur demande que ce qui ne dépasse pas leurs forces, ils seront satisfaits d'eux et ne prendront pas l'école en dégoût.

La capacité des maîtres, leur zèle, la considération dont ils jouissent ont la plus heureuse influence sur la durée de la fréquentation. Cependant, cette action constante des maîtres n'empêche pas certains élèves, particulièrement pendant la période difficile de 14 à 15 ans, de montrer des velléités de quitter l'école. C'est alors que le directeur doit intervenir. En prenant l'élève à part, il essaie de lui démontrer combien son laisser aller peut être préjudiciable à son avenir. Au besoin, il se met en rapport avec les parents, qui sont d'abord heureux de voir qu'on s'intéresse à leur enfant. Il est rare que le directeur et les parents ne réussissent pas à remonter le moral de cet enfant et à l'amener à tenter de nouveaux efforts. Les maîtres, qui sont au courant de cette défaillance, reconnaîtront ces efforts en classe et encourageront l'élève par quelques bonnes notes habilement données.

Mais lorsqu'un élève se montrera rebelle à tous ces moyens, que sa mauvaise conduite sera notoire, il n'y aura pas à hésiter ; il faudra le rendre à sa famille. Sa présence à l'école, d'un mauvais exemple, pourrait nuire à la bonne fréquentation.

Le baccalauréat est recherché par les familles et les jeunes gens des établissements d'enseignement secondaire parce qu'il atteste de sérieuses études et qu'il ouvre de nombreuses portes. Le certificat d'études pratiques sera également recherché du jour où il aura du prestige et qu'il ouvrira les portes des meilleurs ateliers. Le directeur, par ses nombreuses relations, doit donc s'attacher à le faire connaître et à convaincre les industriels qu'il y a intérêt pour eux à n'accepter à leur service, au titre d'ancien élève de l'école, que les jeunes gens pourvus de ce diplôme.

Dans les ateliers de l'État, on devrait le prendre en sérieuse considération, à l'entrée des jeunes ouvriers, et même le rendre obligatoire pour l'admission aux emplois de monteur, de chef d'atelier et de contrôleur.

Aux concours des ouvriers des industries d'art en vue de la dispense de deux années de service militaire, de même qu'aux essais que font les jeunes soldats pour être admis au titre d'ouvriers dans les arsenaux, il serait aussi à désirer qu'on fît bénéficier d'un certain nombre de points supplémentaires les candidats diplômés de nos écoles. On pourrait également demander que les compagnies de chemins de fer, l'administration des télégraphes accordent des avantages analogues à ceux de nos anciens élèves qui sollicitent leur admission comme ouvriers ou employés techniques dans leurs ateliers de construction ou de réparations. Enfin, les ministères de la guerre et de la marine nous rendraient un grand service en recommandant, d'une façon pressante, nos élèves pourvus du certificat aux directeurs des usines qui travaillent pour le compte de leurs administrations. Comme clients d'une extrême importance, ils obtiendraient, à n'en pas douter, que ces élèves fussent accueillis avec plus d'empressement par le personnel dirigeant de ces grands ateliers.

Ces faveurs, que le ministère du Commerce seul peut obtenir, nous paraissent d'ailleurs bien justifiées puisque, indépendamment de l'habileté professionnelle qui a été appréciée par l'examen, les

jeunes gens sortant des écoles pratiques avec le certificat ont fait preuve d'un ensemble de connaissances que la plupart des autres ouvriers ne possèdent pas.

Ajoutons que les primes dont il va être question ne seront accordées qu'aux élèves pourvus du *certificat d'études pratiques*.

Tout cela assurément contribuerait dans une large mesure à retenir nos élèves à l'école jusqu'à la fin de leurs études.

Dans presque toutes les écoles déjà anciennes, le directeur dispose de quelques sommes provenant de dons ou de subventions faites par les villes, les chambres de commerce, les associations de patrons, d'ouvriers et d'anciens élèves. Il serait possible de les augmenter par une partie du produit de la vente des objets fabriqués que les municipalités devraient abandonner aux élèves comme encouragement. Dans le cours des deux dernières années, on ferait connaître la part qui doit revenir, de ce chef, à chaque apprenti ; mais le tout ne serait accordé qu'à la sortie, et seulement à ceux qui réussiraient à l'examen final, à l'exclusion des candidats aux écoles d'arts et métiers, de Cluny, des apprentis élèves-mécaniciens de la flotte, etc...

Bien que généralement, quand les élèves se plaisent à l'école, on ne les retire pas contre leur volonté, il est cependant des cas où, en raison d'une situation gênée, les parents sont obligés d'ajouter à leurs ressources restreintes le faible salaire que l'enfant peut recevoir après un an ou deux d'études pratiques. Il arrive aussi que l'enfant, quoique élève sérieux, demande lui-même à quitter l'école, dans la pensée fort louable de venir plus vite en aide à sa famille ; mais, le plus souvent, ce sont des élèves que les études ennuient qui profitent de cette situation précaire de la famille pour obtenir plus facilement l'autorisation de quitter l'école.

C'est alors que les bourses peuvent agir avec efficacité. Presque toujours, dans ces cas, une demi-bourse, même un quart, suffit à décider les parents à laisser leurs enfants continuer leurs études.

Malheureusement les crédits affectés à nos écoles dans ce but sont trop faibles pour donner satisfaction à tous les besoins. Tels qu'ils sont cependant, je crois qu'on pourrait mieux les utiliser

en n'accordant des bourses qu'aux élèves ayant déjà fait un an ou deux d'études. Le concours, dès lors, deviendrait inutile, car, après un an ou deux d'école, on connaît bien mieux l'élève, on est mieux renseigné sur ses aptitudes qu'à la suite d'un examen de deux jours. On ne serait plus exposé à donner des bourses à des enfants assez peu méritants, mais que les chances de l'examen ont favorisés, ou à des enfants assez intelligents, mais peu laborieux et de mauvaise conduite.

Une bourse de 250 francs ajoutée à 50 ou 100 francs de prime suffirait à retenir les enfants les plus nécessiteux jusqu'à la fin de leur 3e année.

Il n'y aurait pas à craindre, à mon avis, que cette mesure nuisît au recrutement de l'école : car les parents ne pouvant guère utiliser leurs enfants à l'âge de 12 ou 13 ans, les tiennent encore volontiers un an ou deux à l'école après le certificat d'études, quand ils savent qu'ils n'ont aucuns frais de fournitures à faire, ce qui est le cas, presque partout, pour les enfants nécessiteux. Ils seraient même d'autant plus engagés à les envoyer à l'école qu'ils auraient l'espoir d'obtenir une bourse.

En ce qui concerne les élèves en pension dans les familles ou dans les internats des écoles qui en possèdent, la perspective d'une bourse serait encore plutôt favorable au recrutement.

Cette façon d'accorder des bourses aurait en outre le grand avantage d'être un puissant stimulant pour le travail.

On l'entourerait de toutes les garanties nécessaires à la plus grande impartialité. Le choix des élèves à proposer serait fait en réunion des professeurs, et la commission de surveillance qui arrêterait la liste aurait la faculté de consulter les registres de notes et de prendre tous renseignements utiles sur la situation des familles.

Dans quelques écoles, deux je crois, les élèves doivent produire à leur entrée un engagement signé des parents par lequel ceux-ci s'obligent à rembourser à la ville une partie des frais d'études, s'ils retirent leurs enfants avant la fin de la durée normale de la scolarité. Cet engagement produit de bons résultats à Montbéliard et à Boulogne-sur-Mer. Mais il a été abandonné par d'autres écoles, après un essai sans résultat satisfaisant.

Quand les parents très désireux de faire instruire leurs enfants, ceux de la campagne particulièrement, sont dans une situation relativement aisée, ils se soumettent peut-être volontiers à l'obligation de payer une somme de 100 ou 200 francs ; mais, dans la plupart des cas, dans les villes ouvrières surtout, ils ne respecteraient guère l'engagement, qui n'aurait sur eux qu'un faible effet moral. Et puis, il y a tant de causes pour lesquelles on ne saurait raisonnablement rien réclamer. Si, par exemple, le père de famille meurt, s'il change de résidence, si encore l'enfant ne fait rien à l'école par inaptitude, pourrait-on exiger un remboursement quelconque de frais d'études ? Une ou plusieurs exceptions admises, les parents trouveraient toujours d'excellentes raisons pour retirer leurs enfants sans plus s'inquiéter d'un engagement qui s'allie d'ailleurs mal avec le principe de la gratuité.

En résumé, pour retenir le plus grand nombre d'élèves possible jusqu'à la fin de leurs études, il faut :

1° L'école étant convenablement outillée, que les parents soient bien convaincus que leurs enfants y peuvent faire un sérieux apprentissage, qu'ils seront placés à leur sortie et en état de gagner leur vie ;

2° Qu'on s'efforce de donner de la valeur au certificat d'études pratiques : le directeur, en démontrant aux industriels et commerçants qu'il y a intérêt pour eux à prendre de préférence à leur service les élèves pourvus de ce titre de capacité ; les administrations supérieures, en lui accordant des avantages spéciaux à l'entrée dans les manufactures et arsenaux et dans divers examens techniques, et en le recommandant aux grandes usines qui travaillent pour elles ;

3° Qu'on empêche le découragement de se produire en donnant un enseignement bien à la portée de la moyenne des intelligences ; en obligeant les élèves, par une action constante, à fournir chaque jour le minimum de travail indispensable pour ne pas se laisser déborder ; enfin en ne demandant à chacun que ce qu'il peut donner, sans jamais négliger les encouragements et les conseils ;

4° Qu'on retienne les enfants nécessiteux par des primes données à la fin de la 3e année, et par des bourses d'entretien

accordées sur le vu des notes de classe, après un an ou deux d'études.

En terminant, je remercie les directeurs et directrices des écoles pratiques qui ont bien voulu me donner d'excellents avis sur cette question de la fréquentation scolaire. (*Applaudissements.*)

Frère Justinus, secrétaire général de l'institut des frères des écoles chrétiennes. — Monsieur le Président, au début de cette discussion, je voudrais présenter de très brèves observations.

Il a été entendu, dans les précédentes séances, que toutes les questions qui seraient agitées ici devraient présenter un intérêt international, attendu que notre Congrès est un congrès international.

Or, parmi les considérations qui viennent d'être développées et les conclusions qui ont été proposées par le distingué rapporteur, il y en a quelques-unes qui n'ont pas précisément un caractère international. Celles qui s'inspirent principalement du point de vue pédagogique sont bien d'ordre général, mais il en est d'autres qui ne visent que la catégorie des écoles françaises, et encore non pas l'universalité de ces écoles, seulement un groupe d'entre elles.

Je demanderai donc que l'on reste fidèle à l'esprit dans lequel jusqu'ici nos discussions se sont poursuivies, et que dans les mêmes conditions, on procède à l'examen de la question qui est en cours de discussion. Il me paraît pour le moment que c'est la seule observation qu'il soit nécessaire de présenter.

M. Ferdinand Farjon, inspecteur départemental de l'Enseignement technique à Boulogne-sur-Mer, expose comment, en appliquant la loi sur le contrat d'apprentissage, on est parvenu à garder les élèves durant les trois années d'études à l'école pratique d'industrie de Boulogne-sur-Mer. M. Lebois, dans son rapport, a élevé diverses critiques contre ce système, mais l'expérience est faite et l'essentiel est d'amener les familles à accepter de bonne foi le contrat. Seulement, dans l'application, il doit y avoir entente entre la direction de l'école et la municipalité, car le maire seul a, dans l'espèce, qualité pour contracter.

M. Francis Merlant, inspecteur de l'Enseignement technique, adjoint au maire de Nantes. — Parmi les conclusions du rapport si remarquable de M. Lebois sur les moyens de retenir les enfants dans les écoles d'industrie, je m'arrêterai surtout à la dernière :

« Qu'on retienne les enfants nécessiteux par des primes don-
« nées à la fin de la troisième année, et des bourses d'entretien
« accordées, sur le vu des notes de la classe, après un an ou
« deux d'études. »

Je tiens à vous signaler l'expérience qui a été faite à l'école pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles de Nantes.

Je dois vous déclarer d'abord que cette école a admirablement réussi à Nantes. La municipalité n'a rien ménagé pour la faire connaître et la mettre sur un pied d'organisation parfaite, et grâce au concours précieux de l'administration supérieure, elle se développe de jour en jour ; en un mot, les Nantais sont fiers, à juste titre, de leur école.

Depuis longtemps déjà, nous avions été sollicités par des familles aisées de Nantes, qui, devant les résultats de l'école pratique, et en raison des services nombreux qu'elle rendait, s'estimaient, pour ainsi dire, comme déshéritées de ne pas trouver un établissement analogue où, même au prix d'un sacrifice pécuniaire, leurs enfants puissent recevoir une éducation conforme à celle de notre section industrielle.

Ces sollicitations, tout à l'honneur de notre école, nous ont suggéré l'idée de chercher une combinaison nous permettant de donner satisfaction à ces familles, sans nous faire perdre de vue que le but des écoles pratiques est, avant tout, de rendre service aux enfants de la classe ouvrière.

Nous avons alors établi un cours spécial de dessin, de coupe et assemblage, et de broderie, ouvert pendant quelques mois de l'année, où nous avons reçu un certain nombre de jeunes filles de familles de condition aisée. La rétribution a été fixée à 12 francs par mois.

L'école ne bénéficie en rien de cette rétribution, car avec le produit de ces mensualités, nous avons fondé une caisse qui nous permet d'allouer un paiement aux jeunes filles nécessiteuses

sortant de la 3e année industrielle, qui, trop jeunes ou trop faibles pour entrer dans les ateliers de la ville, veulent rester encore une année pour se perfectionner à l'école.

Nous avons créé ainsi des livrets d'apprentissage et, chaque semaine, suivant le travail et la bonne volonté des élèves, nous leur versons une prime qui remplace le paiement qu'elles recevraient comme apprenties dans les ateliers de la ville.

Ce système nous a donné la plus grande satisfaction et nous estimons que le double but que nous nous sommes proposé est ainsi atteint : donner aux jeunes filles de la classe aisée des notions d'ordre pour en faire de bonnes femmes d'intérieur ; retenir nos élèves nécessiteuses de 3e année en perfectionnement, en leur versant cette prime d'apprentissage.

Je tenais à vous donner communication de cette expérience faite à Nantes, et qui pourrait être poursuivie ailleurs. (*Applaudissements.*)

M. Caillaux. — Nous voudrions savoir quels sont les résultats obtenus à l'étranger, et s'ils sont aussi bons.

Mlle Toussaint. — Je voudrais donner quelques renseignements sur ce qui se fait dans les écoles de Paris.

Il y a des primes de fin d'apprentissage, un certificat, un diplôme de fin d'apprentissage, des prix importants, tels que des machines à coudre, qui sont donnés à la suite du concours de la dernière année.

Nous avons essayé des contrats d'apprentissage ; nous avons complètement échoué aux écoles Elisa Lemonnier. Ce sont, il est vrai, des écoles libres n'ayant aucune attache avec les pouvoirs publics et où, par conséquent, nous manquons des moyens indiqués par M. le délégué de Boulogne-sur-mer pour retenir les enfants.

Quant à faire deux catégories d'élèves dans l'école, j'y suis opposée : je souhaite le mélange des classes, et je ne vois pas d'utilité à créer, dans une école, une catégorie d'élèves, pour ainsi dire, aristocratique. L'enseignement est l'enseignement ; les enfants qui veulent le recevoir doivent le rechercher pour lui-même, et il faut encourager l'estime du travail par le mélange des

enfants des bourgeois et des enfants des ouvriers. C'est aussi un moyen d'émulation et de perfectionnement réciproque : les uns apportent à l'école de meilleures manières, d'autres plus d'ardeur au travail.

Il ne faut pas faire de section spéciale pour les enfants riches, ni surtout subventionner les petites ouvrières avec l'argent des jeunes filles de la classe aisée. Si l'on veut donner des primes, on n'a qu'à réduire les dépenses inutiles ou qui ne sont pas indispensables. Tous les dons doivent se fondre dans le budget de l'école, qui doit supporter directement les dépenses afférentes aux prix. Tout autre procédé serait antidémocratique et peu profitable à l'enseignement. (*Applaudissements.*)

M. Lebois. — Je ne suis pas non plus d'avis de faire une sélection d'après la situation de fortune des parents, ce serait mauvais au point de vue éducatif. Il me semble qu'il est facile d'amener dans les mêmes classes les enfants de la bourgeoisie et les enfants des ouvriers les plus modestes. Comme on ne peut citer que ce que l'on connaît bien, vous me permettrez de parler encore de l'école de Saint-Etienne. Là, pour certaines spécialités, notamment le tissage, l'armurerie et la préparation aux arts et métiers, nous avons, sur les mêmes bancs, des enfants d'ouvriers à côté d'enfants de parents très aisés, quelquefois millionnaires ou occupant de hautes situations dans le commerce et l'industrie.

Tous ces enfants s'entendent fort bien...

Quelques membres. — Comme au régiment.

M. Lebois. — Ils ne cherchent même pas à se séparer pendant les récréations, ce qui n'a pas toujours lieu au régiment.

M. Merlant. — Nous ne faisons pas suivre à nos jeunes filles aisées l'enseignement général, puisqu'elles l'ont déjà reçu : mais dans la section normale elles sont avec les autres jeunes filles et sous la direction des mêmes professeurs. Il n'y a pas séparation.

Mlle Toussaint. — Vous n'en avez pas moins deux catégories d'élèves : les unes soumises à un règlement, les autres faisant, sur un point, au moins, exception à ce règlement. Elles sont

censées ne pas avoir besoin du même programme. Or, le programme a été conçu pour une éducation professionnelle complète : toutes les matières qu'il renferme sont nécessaires, — nécessaires à telles enfants comme à telles autres. Si les enfants de la bourgeoisie veulent travailler, il faut qu'elles se soumettent au règlement, sans quoi vous n'aurez pas d'unité dans l'enseignement, dans les concours. Enfin, il y a l'intérêt de la pénétration des enfants, pénétration réciproque qui doit exercer son influence ; les enfants doivent être mêlées, et c'est surtout dans une école que les différences de classe doivent se garder d'apparaître. Si le règlement ne plaît pas à certaines enfants, qu'elles ne viennent pas à l'école ; mais il ne peut pas y avoir de différence, dans l'application du règlement, suivant la situation de fortune des familles.

Les enfants pauvres doivent être récompensées, non pas avec l'argent de leurs compagnes plus fortunées, mais avec les fonds du budget de l'école. Aucune enfant ne doit être renseignée sur la catégorie sociale à laquelle appartient sa voisine. Dans les concours, les juges, eux aussi, doivent ignorer les noms et la provenance des enfants. Dans la même école, au point de vue moral, au point de vue social, au point de vue de la culture intellectuelle des enfants, il est dommageable d'avoir deux catégories, surtout si elles sont basées sur la différence des conditions sociales. (*Applaudissements.*)

M. Paul Buquet. — Je répondrai seulement quelques mots, car je crois qu'il y a une confusion qui s'est glissée dans l'esprit de M. Merlant et dans celui de Mlle Toussaint. A Nantes, on fait un cours spécial, en dehors des cours généraux et réguliers qui sont faits à l'école...

M. Merlant. — Non, non ! les jeunes filles aisées sont mêlées aux autres aux heures d'atelier : seulement elles ne suivent pas les cours d'enseignement général.

M. Paul Buquet. — Je prends un exemple. Je suppose une jeune fille qui aura fait son éducation primaire ou secondaire n'importe où, et qui veut, à un moment, apprendre la couture, apprendre

un métier manuel quelconque. Elle s'adresse à vous pour suivre un cours d'enseignement manuel. Je ne vois pas la nécessité de la mettre en commun dans l'ensemble des cours de l'école.

A Mlle Toussaint, je dirai que je ne partage pas son avis en ce qui concerne la rétribution. En principe, je lui oppose ceci, qui se fait en Suisse et ailleurs : l'enseignement, comme toute autre chose, doit être payé par les personnes qui peuvent le payer. Il n'est pas nécessaire de faire cadeau de l'enseignement à l'enfant d'un millionnaire (*Très bien!*) et il est indispensable de le donner gratuitement à tous les enfants des familles qui ne peuvent pas le payer. Il est injuste de donner cet enseignement, qui est un capital, gratuitement à une personne qui peut vous en payer l'intérêt et que vous désintéressez complètement. Je trouve, par conséquent, qu'il est absolument moral de faire payer aux gens riches l'enseignement qu'ils reçoivent et je trouve non moins morale la rétribution que les riches apportent d'une façon anonyme. Il faut, en effet, que personne ne sache qui paie et qui reçoit, et que l'argent ainsi versé par ceux que vous appelez les riches vienne en aide à l'enseignement de ceux qui sont pauvres ou moins riches.

Mlle Toussaint. — Je suis tout à fait de votre avis ; mais les élèves qui, chez vous, contribuent à cette caisse anonyme, doivent suivre tous les cours de l'école ; on ne fait pas de différences de programme et de situation entre eux. En outre, personne ne doit savoir quels sont ceux qui donnent ou ne donnent pas. Moi-même, je suis à la tête d'une société où l'on fait verser une rétribution scolaire aux enfants, 132 francs par an. Nos écoles professionnelles comptent 460 élèves, parmi lesquelles nous avons deux cents boursières : personne, dans l'école, ne peut soupçonner leur nom. Il n'y a aucune différence entre le traitement qu'elles subissent, les obligations qui leur sont imposées, l'enseignement qu'elles reçoivent, et ceux des autres élèves. Elles sont soumises au règlement comme les autres. Nous n'avons donc pas une division d'enfants riches qui paient, et qui viennent seulement à certaines heures, et une division d'enfants pauvres venant tous les jours et ne payant pas. C'est contre cela que je m'élève,

et non pas contre l'appui que les enfants riches prêtent à ceux qui ne le sont point. Encore faut-il que le service soit rendu avec discrétion, que personne dans l'école n'en sache rien et qu'il n'y ait aucune distinction ni pour le travail scolaire ni pour les obligations entre les enfants riches et les enfants pauvres.

Telle est la portée de mes observations.

En résumé, je ne m'oppose pas à la rétribution, même imposée à tout le monde. Je ne m'oppose pas non plus à ce que les pauvres en soient exempts, et à ce que les riches la paient seuls, pourvu qu'il y ait discrétion absolue et égalité de traitement entre les élèves des différentes catégories.

M. Paul Buquet. — Une observation cependant.

Voici des jeunes filles, quelle que soit leur origine, qui ont reçu l'enseignement général ailleurs, et qui viennent vous dire : nous réclamons exceptionnellement la faveur de recevoir un enseignement manuel dans votre école.

Cette faveur, il est juste qu'elles la paient ; autrement vous aurez le droit de leur répondre :

Venez à 13 ans à l'école pour en suivre tous les cours !

Si la jeune fille ne vient qu'à 15 ans, qu'elle vous demande la faveur de recevoir l'enseignement manuel, votre devoir n'est pas de le lui refuser, mais de lui faire payer l'enseignement.

Mlle Toussaint. — Cette faveur est accordée à toutes les élèves des écoles professionnelles qui entrent après 15 ans. Il ne s'agit pas de celles-là ; il s'agit d'une jeune fille qui vient suivre un seul cours, quels que soient sa condition et son âge. J'ai dit hier que si elle a 18 ans et qu'elle ait déjà suivi l'enseignement général, on pouvait la dispenser de ce dernier. C'est la même condition pour toutes. Mais je m'élève contre la distinction des élèves en élèves pauvres qui suivent tous les cours, et en élèves riches qui ne suivent que tel ou tel cours.

M. le Président. — Nous sortons de la question et je m'en réfère aux paroles du frère Justinus ; il faut rester international. Nous cherchons les meilleurs moyens de retenir les enfants dans les écoles d'industrie.

M. Chapuis. — Messieurs, à l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier, les moyens employés pour attirer et retenir les élèves sont les suivants :

I. — *L'école récompense leurs efforts dans une mesure aussi large que possible.*

Les récompenses décernées par l'école professionnelle consistent en livrets de la caisse d'épargne et de la caisse des retraites, de 10 à 100 francs. Ces récompenses sont graduées d'après le nombre d'années d'apprentissage. Elles consistent aussi en médailles de vermeil, d'argent et de bronze, en boîtes d'outils, livres et objets divers.

Parmi ces récompenses, les unes sont attribuées aux élèves classés premiers, c'est-à-dire, à ceux qui ont obtenu les premières places dans les différentes compositions; les autres, qui sont des récompenses d'assiduité, sont attribuées aux élèves assidus et laborieux ; il ne suffit pas d'assister à tous les cours pour obtenir une récompense d'assiduité, il faut encore fournir tous les devoirs qui résument les leçons des professeurs.

Les prix varient de 10 à 50 francs ; ce sont de véritables primes de travail.

II. — *Elle délivre, après la quatrième année d'enseignement, un diplôme d'honneur d'apprentissage.*

A la fin de la quatrième année d'enseignement, qui correspond généralement à la fin de l'apprentissage de l'élève, si l'apprenti a donné toute satisfaction à ses professeurs, et si, d'autre part, il a rempli envers son patron toutes les conditions de son engagement, il reçoit un diplôme d'honneur d'apprentissage qui est, en quelque sorte, un certificat de moralité et de capacité.

Ce diplôme a d'autant plus de valeur qu'il n'est délivré par l'école qu'à la demande du patron : il justifie des connaissances générales de celui qui l'a obtenu.

Cette récompense est des plus recherchées.

III. — *L'école organise chaque année des excursions.*

La commission administrative organise des excursions pour faire visiter aux élèves et anciens élèves de l'école professionnelle les principales fabriques de papier et de carton des environs de Paris.

Ces excursions, dont l'école fait tous les frais, donnent les meilleurs résultats ; elles sont rendues aussi fréquentes que possible.

IV. — *Elle organise des concours de travaux manuels.*

Ces concours ont pour but d'exciter l'émulation des apprentis, de développer leur habileté manuelle, afin de former des ouvriers d'élite.

Ils sont ouverts non seulement entre les élèves de l'école professionnelle, mais entre tous les apprentis de nos corporations, qu'ils suivent ou non les cours. C'est donc un excellent stimulant pour nos élèves, qui ont à cœur d'obtenir les premières places. Ils y parviennent généralement et les juges d'examen des travaux sont unanimes à reconnaître l'utilité de ces concours.

Les juges d'examen sont choisis en dehors de la commission administrative de l'école. Ils sont composés, en parties égales, de patrons et d'ouvriers désignés par leurs chambres syndicales.

V. — *Elle encourage une association amicale des anciens élèves.*

Cette association, régulièrement autorisée, a été fondée entre les anciens élèves de l'école professionnelle dans le but d'établir entre tous ses membres un centre de relations amicales et d'aide mutuelle et aussi de procurer du travail à ceux qui seraient sans emploi.

M. Favrais. — Je ne suis pas opposé aux conclusions du rapport ni à ce que viennent de dire les orateurs précédents. Je dis surtout qu'il faut assurer aux enfants, à leur sortie de l'école, le

moyen de gagner leur vie ; autrement le séjour des enfants à l'école devient une charge pour les parents. C'est peut-être parce qu'ils n'ont pas cette confiance qu'ils les retirent trop tôt, et d'autre part, ils ne sauraient compter beaucoup sur les primes que vous annoncez. Cinquante francs, au sortir de l'école, ce ne sera pas grand'chose pour les jeunes ouvriers. Le but essentiel à atteindre, c'est de leur assurer qu'à la sortie de l'école ils ne seront pas à la charge de leurs parents, et pour cela, il faudrait que le directeur fût en rapports directs avec les industriels, de façon que ceux-ci prissent l'habitude de venir chercher dans les écoles les jeunes gens dont ils ont besoin. S'il en était ainsi, les parents ne retireraient plus leurs enfants de l'école avant la troisième année, car ils seraient assurés que leurs enfants pourront rapporter plus tôt quelque gain dans la maison.

M. Lebois. — Précisément, j'ai beaucoup insisté là-dessus dans mon rapport.

M. le Président E. Rombaut. — Voici, Messieurs, en quelques mots, sur cette question, ce que nous avons fait dans notre pays.

Je tiens à vous dire, tout d'abord, que, lorsque j'ai parlé ce matin des écoles d'apprentissage, et quand je vous ai dit mon sentiment personnel au sujet de l'apprentissage, dans une école, je n'avais d'autre but que d'amorcer la question. Et au point où nous en sommes arrivés, je ne crois pas que la question soit épuisée.

Quant à savoir quelle peut être la meilleure organisation à adopter ou à préconiser pour retenir les élèves à l'école professionnelle ou d'apprentissage, cette question, qui préoccupe tant les municipalités et les organisateurs de ces écoles dans tous les pays, ne me paraît pas encore résolue...

En Belgique, nous avons fait également des efforts dans ce sens, et ce sont les moyens que nous avons employés que je désire vous faire connaître, parce qu'ils nous ont donné d'assez bons résultats.

Il y a à peu près une dizaine d'années que, dans nos écoles industrielles de Belgique, dans lesquelles l'enseignement est gratuit, tout comme dans les autres écoles, je m'apercevais que,

toujours vers le printemps, la plupart des élèves, environ 50 pour 100, disparaissaient. Parmi les disparus se trouvaient la plupart des jeunes gens qui avaient été assidus pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, lorsqu'il faisait froid. Ils venaient tout bonnement pour se chauffer. Ils prenaient ainsi la place d'autres élèves qui auraient cependant voulu réellement s'instruire. Nos écoles comptaient donc peu d'élèves au printemps, et j'en étais ennuyé. Je proposai alors à certains directeurs l'application d'un système qui, aujourd'hui, a fait ses preuves et qui, du reste, a été généralisé. Je vois devant moi M. Boonroy, directeur de l'école industrielle d'Anvers, qui pourra confirmer mon dire, en vous communiquant ce qu'il a dû faire de son côté.

J'étais également frappé de la situation de nos écoles à un autre point de vue. Je n'aimais pas beaucoup voir sur les bancs de l'école les enfants de 13 ans, sortis fraîchement de l'école primaire, placés côte à côte avec des ouvriers de 18, 19 ans, ou plus âgés encore. Quand un ouvrier de cet âge vient à l'école, volontairement, c'est qu'il sent le besoin de s'instruire et de s'initier aux connaissances théoriques, pour mieux s'élever dans la hiérarchie de son travail manuel. C'est donc un laborieux intéressant, tandis qu'à 13 ans, beaucoup d'élèves viennent parce qu'ils ne savent où courir le soir. Il faut respecter l'amour-propre de ces jeunes gens de 20 ans et plus, et, comme en Belgique l'instruction primaire n'est pas obligatoire, neuf fois sur dix, passé le temps de l'écolage, qui se termine généralement vers 11 ou 12 ans, on n'étudie plus, ce qui fait qu'à 18 ans on sait encore à peine lire et écrire. Il y a donc une différence très grande, au point de vue de l'instruction, entre les enfants de 13 ans de nos écoles professionnelles et l'ouvrier âgé de 20 ou 21 ans. Afin donc d'arriver à mon but, j'ai proposé au directeur d'une école de Hainaut, centre industriel par excellence, de faire payer l'écolage. Cela n'a pas été accepté d'emblée ; on m'a jeté pas mal de pierres... moralement (*On rit*). On trouvait immoral et antidémocratique de faire payer l'instruction des ouvriers.

Mon intention n'était pas de la leur faire payer, mais d'appliquer ce principe anglais : Ne vaut que ce qui est payé. Un simple droit d'inscription suffisait.

Quand cette première expérience fut faite, sur les 500 élèves qui étaient à l'école, ceux-ci ne restèrent qu'à 300, mais je n'avais plus, même pendant l'été, que 20 pour 100 de désertions, au lieu de 50 pour 100 qui étaient auparavant la moyenne normale. Les jeunes gens étaient plus assidus, plus attentifs. Bientôt les nouvelles inscriptions arrivèrent et peu d'années après nous dépassions les 600 élèves.

Quand un élève n'assiste pas aux cours, le directeur envoie, le soir même, une carte postale aux parents : « Votre enfant n'est pas venu à l'école, pourquoi ? » Le papa qui paie se fâche et reproche à son fils son inertie ou sa paresse. Il s'intéresse maintenant à l'école ; autrefois, il n'aurait rien dit, ou presque rien. Le quantum du droit d'inscription m'est égal, d'ailleurs. Peu m'importe que ce droit soit de 2, 3 ou 5 francs : c'est la question de principe qui m'intéresse.

J'avais déjà fait une autre application, dix ans auparavant : quand j'étais arrivé à l'inspection, on donnait tout, à ce moment, gratuitement dans les écoles techniques de Belgique : plumes, papier, etc. Souvent, je constatais que les planchers étaient jonchés de papier, de fusain, etc. Comme je trouvais que ce système était contraire au principe d'économie, une de mes premières réformes fut de faire payer les fournitures classiques par les élèves. Et aussitôt le gaspillage cessa, et on ne gâche plus de papier actuellement. (*Applaudissements.*)

Le principe du droit d'écolage s'est, depuis lors, étendu hors du Hainaut comme une tache d'huile, en sorte qu'aujourd'hui il n'y a presque plus une seule école technique en Belgique où l'on ne paie un droit d'écolage, avec un minimum de 3 francs, ce qui n'est guère, et encore est-il, à la fin de l'année, restitué aux élèves qui sont assidus dans leurs études. (*Très bien !*) Ceux qui ont manqué l'école plus de dix fois par exemple n'ont pas droit à cette restitution. La somme qui reste en caisse, de ce fait, est consacrée à l'achat de boîtes de mathématiques, de livres qui sont distribués en prix et s'ajoutent à ceux qui sont décernés par les communes. En sorte que les mauvais élèves contribuent à augmenter la valeur des prix des bons élèves. (*Applaudissements.*)

Tels sont les résultats que nous avons obtenus dans les écoles industrielles.

Ils ont été plus remarquables encore pour les écoles ménagères, créées en 1889, dans le but de donner une ménagère à l'ouvrier. Je ne vous en parlerai pas. Je rappelle seulement que j'ai donné, à ce sujet, au Congrès de Bordeaux une conférence qui a paru intéresser mes auditeurs. Nous avons maintenant trois cents écoles ménagères. Au début, nous avions les mamans contre nous ; elles trouvaient qu'elles suffisaient très bien à apprendre la popote et le lessivage à leurs enfants. Lorsque j'ai vu cette mauvaise volonté, j'ai proposé de fermer la première école pour la rouvrir peu après avec un droit d'entrée de deux francs. Tout le monde alors y est venu. Là aussi, nous rendons les deux francs à celles qui sont assidues. En résumé donc, la gratuité subsiste, mais pour les raisons que j'ai eu l'honneur d'exposer, nous exigeons un droit d'écolage. Dans toutes nos écoles, depuis la plus simple jusqu'aux plus élevées, les élèves peuvent, après examen, obtenir un diplôme à la fin de leurs études.

En Belgique, dans nos écoles industrielles, on n'enseigne que la théorie et le dessin, tandis que dans nos « écoles professionnelles », il y a la combinaison de l'enseignement du travail manuel et de la théorie.

Pour que mon exposé soit complet, je dois encore vous dire un mot d'un autre essai, abandonné d'ailleurs, qui a été tenté par l'administration communale de Gand, et qui se rapprochait assez de l'engagement pris par les parents, dont un de nos collègues nous parlait tout à l'heure. L'enseignement était gratuit dans l'école d'apprentissage qu'elle avait installée, mais les parents devaient signer un engagement d'après lequel, si l'enfant quittait l'école avant la fin de la troisième année d'études, ils devaient payer 90 francs, soit 30 francs par an. Je me rappelle avoir dit, à ce moment-là, au bourgmestre : « Vous ne réussirez pas, et il vaut mieux ne pas décréter une chose que, d'avance, l'on sait ne pouvoir être sanctionnée. » Il m'a répondu : « Nous allons essayer. » Mais au bout de deux ans, le procédé a été abandonné. Et, en effet, si au bout de deux ans le père fait quitter l'école à

son enfant et se refuse à payer, l'on ne peut pas descendre ses meubles dans la rue pour les vendre. (*Applaudissements.*)

Qu'avons-nous fait alors ? Je dois vous dire, en passant, qu'en Belgique nous faisons appel, autant que possible, à l'initiative privée, et que nous pensons que le gouvernement n'est pas qualifié pour instituer des écoles d'apprentissage ou des écoles professionnelles. Il ne sait pas, en effet, où il est nécessaire d'en créer ; et c'est aux industriels, aux ouvriers, aux syndicats professionnels, de venir nous dire : « Nous avons besoin de telle école. » Ils nous renseignent sur l'industrie locale, l'aptitude des élèves, etc., et c'est d'après leurs indications que nous établissons nos programmes et que nous installons les ateliers ou les écoles.

Quant au procédé que nous avons employé pour retenir les enfants aux écoles d'apprentissage, il est bien simple ; nous avons payé l'apprentissage, c'est-à-dire qu'au moment où l'apprenti est capable de produire quelque chose d'utile, nous le payons au prorata de ce qu'il est capable de produire. Mais cela n'est possible, je le répète, que dans les écoles libres, et non pas dans les écoles du gouvernement, qui ne pourraient pas faire concurrence à l'industrie privée ; c'est ce que l'on a fait dans les écoles de tailleurs, les écoles de taille de pierre d'Ecaussins, à l'école d'armurerie de Liège.

A propos de l'école d'armurerie de Liège, dont les travaux des élèves sont exposés dans le pavillon de la collectivité des fabricants d'armes de cette ville, vous savez probablement que l'ouvrier fabrique l'arme et que c'est ensuite sa femme ou son fils qui porte chez le patron les armes fabriquées par le père. On a évalué le travail du gamin et l'on a estimé que l'enfant pouvait gagner 25 centimes par jour. Eh bien, l'école donne 25 centimes par jour aux petits jeunes gens qui viennent à l'école pendant la première année ; les parents sont contents et ne nous les retirent pas. Comme leur apprentissage va très vite, au bout d'un an ils font déjà les platines, et ils peuvent alors gagner de 0 fr. 75 à 1 franc. Le gain des enfants s'augmente progressivement, de sorte qu'à leur sortie de l'école, ils peuvent avoir un pécule assez sérieux.

Il en est de même dans les écoles de taille de pierre ; du moment que les élèves savent « boucharder », faire un seuil de fenêtre, ils peuvent gagner quelque chose. On demande aux patrons combien coûte de main-d'œuvre un seuil de fenêtre? Mettons 0 fr. 50. Eh bien, sur cette somme, il y a 25 centimes pour l'ouvrier et 25 centimes pour le patron qui a livré la pierre. Si l'on payait de suite les 25 centimes à l'enfant, il les dépenserait ; mais nous lui payons seulement 50 pour 100 de ce qui lui revient, et nous déposons le reste à la caisse d'épargne. Il faut que l'enfant reste trois ans en apprentissage pour avoir droit à ce livret. Or, comme, au bout de deux ou trois ans, ce livret porte une somme de 150 à 200 francs, l'enfant ne s'en va pas facilement : il nous reste. (*Très bien ! Très bien !*)

Lorsque nous ne procédions pas ainsi, nous ne pouvions pas garder nos élèves. Au bout de six mois d'apprentissage, lorsque le jeune homme ne connaissait que les éléments de son métier, il se trouvait toujours un petit patron pour lui dire : « Tu ne gagnes rien à l'école, viens chez moi et tu gagneras 25 centimes. » C'était un élève qu'on nous enlevait. Nous avons pris la place de ces petits patrons et nous conservons nos élèves, qui font ainsi un apprentissage complet, à la fin duquel ils sont devenus de bons sujets, car notre enseignement théorique est toujours complété, non seulement par l'enseignement du dessin, mais aussi par l'enseignement moral. Les enfants ont, en outre, l'avantage de disposer d'un petit pécule à leur entrée dans la vie, et, grâce à un apprentissage rationnel et gradué, ils sont à même de gagner plus qu'ils n'auraient jamais pu gagner sans cette école. (*Vifs applaudissements.*)

M. Boonroy, directeur de l'école industrielle d'Anvers. — Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques mots aux explications qui vous ont été données par notre honorable inspecteur général.

A l'école industrielle d'Anvers, les élèves versent un franc au commencement de l'année. La somme ainsi produite est destinée à l'achat des fournitures des nouveaux élèves pour le dessin et pour les cours professionnels. Ils peuvent nous rembourser par des

versements hebdomadaires de 0 fr. 50 dont nous leur donnons quittance. Il faut compter environ une dépense de 20 à 25 francs par élève.

Nos grands industriels paient aux élèves le temps que ceux-ci passent à l'école industrielle. Ils signent les bulletins semestriels, parce que nous désirons qu'ils s'intéressent à l'école. Lorsque les élèves s'absentent, nous n'acceptons pas de billets des parents, et ce sont encore les patrons qui doivent nous avertir. Pour motiver les absences, les patrons reçoivent de l'école des cartes sur lesquelles est imprimé : « L'élève n'a pas assisté à l'école parce qu'il a dû travailler. » Le patron ou le contremaître signe ou met simplement son cachet sur cette carte, que l'élève doit nous rapporter en revenant à l'école. Si l'absence dure plus d'un jour, le patron doit signer ou mettre son cachet pour chaque jour d'absence ; l'élève ne peut pas rentrer tant qu'il ne présente pas cette carte.

Nous donnons gratuitement le papier à dessin et les autres fournitures, à titre de récompense, aux élèves qui ont obtenu plus de 16 points sur 20 : c'est un moyen pour les parents ou les patrons d'être renseignés sur les progrès et l'application des élèves.

Nous n'avons pas de distribution de prix, mais tous les élèves qui sont en quatrième ou en cinquième année d'études, et qui ont obtenu la moyenne de 10 dans toutes les branches, peuvent faire des voyages aux frais de l'école pour voir les différentes industries d'une partie du pays.

L'élève diplômé conserve toujours le droit d'emprunter des livres à notre bibliothèque, et il peut ainsi se tenir toujours au courant des progrès des industries vulgarisées par de nouveaux livres. (*Applaudissements.*)

M. Cordelli, délégué de la fédération nationale italienne des professeurs techniques. — Mesdames, Messieurs, j'ai déjà donné en 1895, au Congrès de Bordeaux où j'ai eu le plaisir de voir et d'entendre l'aimable représentant de la Belgique, qui vient de nous dire de si belles choses, quelques renseignements sur l'Enseignement technique en Italie. Je voudrais aujourd'hui vous

donner une idée des changements qui se sont produits dans mon pays à ce point de vue.

Depuis le 4 octobre 1848, époque de son institution, l'instruction technique en Italie avait pour objet de donner une convenable culture générale et spéciale aux jeunes gens qui se destinaient à des carrières déterminées de certains services publics, ainsi qu'à l'industrie, au commerce et aux choses de l'agriculture ; mais ce ne fut qu'en 1858 et en 1859-60 que ces écoles commencèrent à prendre un heureux développement, c'est-à-dire sous le ministère de MM. Lanza et Casati.

Actuellement, nous avons fait notre profit des améliorations qui se sont produites même à l'étranger, en France et en Belgique, particulièrement.

Nos institutions d'instruction technique sont de deux degrés : les établissements du premier degré portent le nom d'écoles techniques, et ceux du second degré s'appellent instituts techniques. Ces derniers sont une sorte de petites universités qui délivrent des diplômes considérés suffisants en Italie pour exercer certaines professions déterminées. (M. Cordelli présente des tableaux statistiques d'après lesquels il fait remarquer les progrès de l'instruction technique dans son pays.)

Pour rendre un juste hommage à la vérité, je dois dire qu'aux efforts de notre gouvernement, qui n'épargna pas les sacrifices financiers, s'est ajoutée, et cela doit être cité à leur honneur, l'œuvre désintéressée et toujours précieuse des sociétés d'enseignement, et surtout l'action de la presse scolaire qui contribuèrent puissamment par leur propagande chaleureuse et judicieuse à l'amélioration graduelle de l'instruction en général, sans négliger à la fois le sort de ceux qui sacrifient à l'école leur intelligence et toutes les énergies de leur vie. (*Applaudissements.*)

A Milan, à Turin, en Toscane, l'instruction technique s'est bien spécialisée, et elle est devenue plus pratique et plus efficace ; nous avons institué des écoles appliquées au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, et même des cours d'apprentissage dans lesquels la jeunesse accourt très nombreuse, où elle trouve des professeurs bien préparés et des moyens d'étude suffisants,

donnés par les chambres de commerce ou par le gouvernement.

Pour obtenir plus d'assiduité, de même qu'en Belgique, nous faisons don, aux meilleurs élèves, de livres, d'instruments de dessin, de toutes les fournitures nécessaires. Plusieurs élèves sont pris quelque temps à l'essai ; si leur travail laisse trop à désirer, on avise tout d'abord les familles, et si au bout de deux ou trois mois, cet état de choses n'est pas modifié, on les raye des contrôles de l'école.

Afin d'obtenir de la régularité dans les présences, nous exigeons, après deux ou trois absences de l'élève, que les parents viennent eux-mêmes indiquer au directeur la raison de l'absence, car il est arrivé plus d'une fois que des jeunes gens ont écrit eux-mêmes leur billet de « justification » ou qu'ils l'ont fait écrire par un de leurs camarades. (*Rires.*)

Les orateurs qui m'ont précédé ont tellement bien développé la question sur les cours d'apprentissage, et l'ont si bien envisagée dans tous leurs détails, qu'il me serait difficile d'ajouter quelque chose aux renseignements si intéressants qu'ils nous ont fournis.

Je dirai, cependant, que nous tenons beaucoup à la spécialisation des cours de l'Enseignement technique, dont j'ai parlé tantôt. Quant à cette spécialisation, il faut bien reconnaître qu'elle fut expérimentée, — quoique d'une manière incomplète —, par l'ex-ministre, M. Baccelli et que les premiers résultats répondirent à nos espérances ; mais que l'actuel Ministre de l'Instruction publique, Son Excellence M. Nicoló Gallo, a exprimé là-dessus des idées encore plus accentuées et dont l'Italie profitera beaucoup ; il vient même d'étudier et de préparer une importante réforme de toute l'instruction secondaire, et c'est dans l'espoir qu'il laissera aux écoles techniques, qui donnèrent de bons fruits, l'action et la physionomie primitives, — tout en y apportant un nouveau et plus puissant souffle d'éducation nationale sagement moralisatrice —, que nous l'attendons à l'œuvre, espérant que nous pourrons juger favorablement et applaudir à ses réformes si désirables.

Le nombre des déclassés que l'on attribuait aux écoles tech-

niques a bien diminué depuis quelque temps ; la plupart des jeunes gens qui sortent de nos écoles et de nos instituts techniques trouvent aisément à s'occuper, tandis que dans l'enseignement classique et supérieur, il en est bien autrement, car on voit beaucoup d'étudiants, de licenciés et de docteurs de plusieurs facultés attendre, souvent même une dizaine d'années, avant de trouver une situation convenable.

Enfin, je dirai que, dans nos écoles, nous tenons en grande considération l'enseignement des langues étrangères, de la langue française plus encore que des langues anglaise et allemande, parce que c'est la vraie langue universelle, la langue du commerce, de la diplomatie, et encore, parce que c'est la langue d'une grande nation sœur, et qu'elle se rapproche le plus de la nôtre. Aussi, la langue française est-elle enseignée chez nous dans tous les établissements d'enseignement commercial, industriel et artistique, d'enseignement secondaire et même dans quelques écoles primaires de nos grandes villes, telles que Naples, Milan, Turin, etc.

Sans demander la réciprocité, mais toutefois en considération de nos relations sociales et commerciales améliorées, j'ose espérer que vous autres Français, vous voudrez donner dorénavant une place plus considérable à l'enseignement de la langue italienne dans vos écoles ; c'est par là que je propose à l'assemblée de cette section qu'elle veuille bien approuver mes chaudes recommandations et mon vœu en faveur de l'étude obligatoire de l'italien dans les écoles secondaires et commerciales, surtout dans les régions qui ont le plus de relations avec l'Italie ; cette recommandation s'adresse naturellement à tous mes collègues des pays étrangers.

Votre bienveillante attention et la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner me font espérer un aimable accueil à ma demande, ce dont je vous garderai à jamais la plus vive reconnaissance. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — J'ai le regret d'être obligé de vous dire qu'il ne m'est pas possible de soumettre à l'assemblée le vœu dont vous venez de parler, parce que nous avons à discuter aujourd'hui la

question de l'apprentissage, et qu'elle n'a pas de rapport avec l'enseignement des langues vivantes. Je crois donc que votre vœu devrait être soumis à la section commerciale. (*Assentiment.*)

M. Cordelli. — Je vous serais cependant très reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien prendre note de ma proposition.

M. le Président. — Il sera tenu compte de vos observations au procès-verbal.

M. Caillaux. — Je voudrais dire quelques mots au sujet du contrat d'apprentissage.

M. le Président. — Permettez-moi de vous faire observer que le contrat d'apprentissage est exclusivement français... (*Mouvements divers.*)

M. Caillaux. — Peut-être pourrait-il devenir international!

M. le Président. — Non pas! Il n'existe ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Belgique...

M. Caillaux. — Il ne pourrait donc pas y être introduit?

M. le Président. — Ce serait impossible, car nous aurions une révolution demain matin. La même question a été soulevée à Bordeaux en 1896, et on l'a abandonnée, précisément parce qu'il s'agissait d'une institution exclusivement française.

Un membre. — Il peut exister quelque chose de semblable à l'étranger, sous un autre nom.

M. le Président. — C'est une erreur ; les livrets eux-mêmes ont été abolis.

M. Caillaux. — Mais il me semble, Monsieur le Président, que l'on a parlé tout à l'heure du contrat d'apprentissage. (*Assentiment.*)

M. le Président. — C'est que je n'ai pas voulu interrompre la discussion.

M. Caillaux. — Par conséquent, il est absolument dans la question.

M. le Président. — Si le contrat d'apprentissage n'est pas international, nous n'avons pas à le discuter ici; au reste, je vais consulter le Congrès sur la question de savoir s'il veut discuter la question du contrat d'apprentissage, tout en faisant remarquer que ce n'est pas une question internationale. (*Très bien! Très bien!*)

Un membre. — C'est un moyen qui permet de retenir les élèves dans les cours.

M. Bousquet, directeur de l'école pratique d'industrie de Marseille. — C'est une question qui a été discutée à Bordeaux, cependant.

M. le Président. — Elle a été discutée à Bordeaux, mais elle a été rejetée, précisément parce qu'elle n'était pas internationale.

M. Caillaux. — Si cependant il était reconnu que le contrat d'apprentissage est une excellente chose, le Congrès pourrait émettre un vœu en faveur de ce contrat et de son rétablissement à l'étranger.

M. le Président. — Mais vous ne pourriez pas le rétablir dans un État où il a été aboli, précisément parce qu'on a trouvé qu'il n'était pas bon; en Belgique, en particulier, les ouvriers n'en veulent pas!

Un membre. — Mais, ce qui n'est pas bon en Belgique peut être bon en Espagne ou dans une autre nation.

M. Farjon. — Je n'en ai parlé que parce qu'il en était question dans le rapport.

M. Doll, négociant. — Ne pourrait-on pas traiter la question sous cette autre forme, par exemple : « de l'utilité d'établir un contrat entre les parties intéressées, relativement à l'enseignement technique et à l'apprentissage » ? De cette façon, vous n'aborderiez pas la question du contrat, vous étudieriez la ques-

tion « de l'utilité que pourrait présenter le contrat, au point de vue international, entre les parties intéressées ».

M. le Président. — C'est précisément ce qui devait faire l'objet de notre discussion de cet après-midi. On nous a dit ce que l'on a fait pour l'apprentissage dans divers pays ; en France, on a préconisé le contrat d'apprentissage ; en Belgique, c'est autre chose, dans d'autres pays, autre chose encore.

Il sera loisible de prendre ce que l'on voudra dans cet ensemble de renseignements, mais nous ne pouvons pas discuter un point de vue purement local dans un congrès international, je le répète encore. (*Marques d'assentiment.*)

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à 3 heures 45 minutes.)

SÉANCE DU VENDREDI 10 AOUT 1900

Présidence de M. Paul Buquet,

Directeur de l'école centrale des Arts et Manufactures.

ORDRE DU JOUR : *Des cours industriels destinés aux « adultes ayant cessé de fréquenter l'école ». Des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs.*

RAPPORTEUR : M. Delmas, inspecteur régional de l'Enseignement technique.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. Neveu, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi matin.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance du soir.

M. le Président. — Messieurs, avant de proposer à l'assemblée l'adoption du procès-verbal de la séance d'hier après-midi, je ferai observer que nous avons omis de voter sur les conclusions de M. Lebois. Ces conclusions se formulaient en quatre vœux, et voici les termes du premier :

Vœu pour que « l'école étant bien outillée, les parents soient bien convaincus que leurs enfants y peuvent faire un sérieux apprentissage, qu'ils seront placés à leur sortie et en état de gagner leur vie. »

Je ferai sur ce premier vœu une observation : je trouve le dernier membre de phrase compromettant, et il me paraît dépasser ce qu'on est en droit de promettre. Annoncer que les enfants seront placés à leur sortie et mis à même de gagner leur vie, c'est aller un peu loin.....

Il faut émettre un vœu sérieux, et ne pas y introduire des pro-

messes dont on ne peut pas assurer la réalisation. Pour moi, le vœu devrait s'arrêter à ces mots : « ... peuvent y faire un sérieux apprentissage ».

M. Benoit-Germain. — On pourrait dire que les enfants seront aidés à se placer par un patronage qui sera installé dans les meilleures conditions possibles. Il y a un conseil de perfectionnement dans chaque école ; il a qualité pour placer les élèves.

M. le Président. — Ce conseil peut faire un règlement, et y introduire, comme il l'entendra, les sanctions pratiques nécessaires ; mais ce n'est pas là une considération générale, de nature à prendre place dans la rédaction d'un vœu de la section.

Mlle Toussaint. — Je propose de dire :

« ... un apprentissage sérieux et propre à faciliter leur placement à la sortie de l'école. »

M. le Président. — S'il ne devait pas contribuer à leur placement, l'apprentissage ne serait pas sérieux. Mais il n'y a pas grand mal à ajouter ce qui est proposé par Mlle Toussaint.

Le § premier des conclusions de M. Lebois est adopté sous cette forme définitive :

« *L'école étant convenablement outillée, que les parents soient bien convaincus que leurs enfants y peuvent faire un apprentissage sérieux et propre à faciliter leur placement à la sortie de l'école.* »

M. le Président. — Je passe condamnation sur le 2e vœu qui n'a pas vraiment un caractère international...

M. Lebois. — Mais il a un caractère français, et il est une conclusion naturelle à certaines parties de mon rapport.

M. le Président. — Votre rapport est très intéressant, et il a été parfaitement compris par tout le monde. Mais à la fin d'une discussion comme celle qui a eu lieu, il faut arriver à émettre un vœu, et il importe que le résultat de ce vœu puisse être d'une application pratique pour tous les pays qui sont représentés au Congrès.

Nous n'avons donc pas à mettre aux voix le second paragraphe.

« § 3. — Qu'on empêche le découragement de se produire en donnant un enseignement bien à la portée de la moyenne des intelligences; en obligeant les élèves, par une action constante, à fournir chaque jour le minimum de travail indispensable pour ne pas se laisser déborder ; enfin en ne demandant à chacun que ce qu'il peut donner, sans jamais négliger les encouragements et les conseils. »

Je considère que c'est là une affaire de réglementation intérieure d'école, que c'est excellent, qu'il y a là des observations très bien formulées, mais que ce n'est pas un vœu que je puisse soumettre au Congrès. (*Assentiment.*)

« § 4. — Qu'on retienne les enfants nécessiteux par des primes données à la fin de la 3e année, et des bourses d'entretien accordées sur le vu des notes de classe, après un an ou deux d'études. »

— Je demanderai d'abord la suppression du mot « nécessiteux », car nous voulons émettre un vœu qui concerne tous les enfants qui sont dans les écoles. La règle doit profiter à tous, et cela doit se traduire jusque dans le libellé.

Il faudrait dire aussi : « primes... ou tous moyens analogues », car il y a des pays qui ne veulent pas de ces primes à la fin de l'année, et qui pratiquent tels autres moyens qui semblent arriver au même résultat. Comme nous sommes un Congrès international, il faut tenir compte de toutes les observations qui nous sont faites.

La rédaction définitive serait donc celle-ci :

« *Qu'on retienne les enfants par des primes données à la fin de la 3e année, des bourses d'entretien accordées sur le vu des notes de classe, après un an ou deux d'études, ou par tous moyens analogues.* »

(Adopté.)

(Le procès-verbal de la séance de jeudi soir est ensuite adopté.)

M. le Président. — Nous passons maintenant à la séance d'aujourd'hui et à la question des *cours industriels d'adultes*. La parole est à M. Delmas, rapporteur.

M. Delmas, inspecteur régional de l'Enseignement technique. — Messieurs, la question qui vous avait été soumise par le Comité d'organisation était la suivante : « Des cours industriels destinés aux adultes ayant cessé de fréquenter l'école; des moyens d'attirer et de retenir les auditeurs. »

Cette étude paraît se rapporter, tout d'abord, à celle qui a été faite hier sur les écoles pratiques ; mais la question, malgré cette apparence, n'est pas la même et ne demande pas les mêmes solutions. Aujourd'hui, il s'agit non pas d'écoles, mais de cours, et les vœux que vous avez à formuler ne seront pas les mêmes.

« L'Enseignement technique industriel, qui existait autrefois sous la forme de traditions plus ou moins confuses, transmises par des formules souvent compliquées, tend chaque jour à prendre un caractère précis et rationnel : il est donné aujourd'hui par deux méthodes bien déterminées... »

J'ai tenu, avant d'entrer dans le vif de la question qui nous intéresse, à faire un historique très rapide. Cet exposé m'a paru utile afin de rendre plus clairs certains passages de mon rapport.

« Dans la première méthode, nous trouvons l'école du jour, représentée en France par nos écoles nationales, nos écoles pratiques de tous genres et nos établissements privés ou municipaux ; dans les autres pays par des écoles ou gymnases techniques ou professionnels. La caractéristique de cet enseignement est la juxtaposition du travail théorique et du travail manuel, dans un même établissement où l'élève reçoit une instruction complète. Ce premier procédé ne peut se généraliser, en raison de son prix de revient élevé ; il ne peut en outre s'adresser en général qu'à une catégorie de jeunes gens appartenant à des familles de condition relativement aisée.

« La deuxième méthode consiste à scinder en deux l'enseignement : la partie pratique à l'atelier, dans la journée, la

partie théorique dans les cours du soir appelés communément cours complémentaires. Cette manière de comprendre l'enseignement offre l'avantage d'initier de bonne heure le jeune homme à la vie industrielle par sa présence à l'atelier ; il y acquiert rapidement le tour de main, s'il a la chance de rencontrer des ouvriers assez intelligents et assez bienveillants pour l'instruire ; il peut perdre son temps, s'il est considéré comme le très humble serviteur de l'atelier.

« L'enseignement théorique étant donné dans les cours du soir, quels sont les moyens à employer pour y attirer et y retenir les élèves ? Tel est le sujet d'étude proposé.

« En premier lieu, les cours doivent être appropriés à la profession de l'élève... »

Au premier abord, cette remarque paraît enfantine ; en réalité, elle ne l'est pas. Il n'est pas rare, en effet, de voir sur des affiches des énoncés de cours qui semblent destinés à être suivis par les apprentis de toutes les professions : il n'en est rien et le mécanicien, par exemple, s'aperçoit bientôt qu'il suit des leçons qui conviendraient beaucoup mieux à une couturière qu'à lui. (*On rit*).

« ..... les programmes doivent être bien compris et le professeur, comprenant sa mission, doit être intéressant. Cette première partie de la question se rapporte directement à celle du recrutement des professeurs.

« Étant admis ce premier point résolu, quels sont les moyens le plus communément employés pour résoudre le problème ?

« Le procédé qui se présente à l'esprit est de forcer l'enfant à se rendre à l'école du soir, en l'y accompagnant. Est-il pratique ? Évidemment non, car il exige des parents une régularité et une assiduité égales à celles que l'on demande à l'enfant, ce qui ne peut être qu'une exception peu commune.

« L'enfant devra donc se rendre seul aux cours, et d'abord s'y rendra-t-il ? Oui, s'il y est encouragé par ses parents ou par son patron, au cas où il se trouve en apprentissage ; oui, s'il y trouve un intérêt direct, car les entraînements sont trop grands à cet âge pour supposer la régularité chez l'enfant livré à lui-même.

« Dans certains pays comme en Suisse, par exemple, les contrats d'apprentissage forcent les parents ou les patrons à envoyer les enfants à l'école du soir ; des inspections fréquentes permettent de s'assurer si les règlements sont observés. Voilà un premier moyen ; mais il faut, pour en forcer l'application, que le contrat d'apprentissage soit obligatoire.

« En cas d'absence dudit contrat, on peut avoir recours à la non gratuité de l'enseignement, soit en payant un droit d'écolage mensuel par cours, soit en acquittant une prime d'entrée au commencement de l'année; les parents, dans ces conditions, veillent à ce que l'enfant ne manque pas l'école. Des bourses peuvent venir en aide aux parents nécessiteux, et des remises peuvent être faites, en fin de cours, aux élèves n'ayant pas manqué à l'école.

« Je sais beaucoup d'établissements en France et à l'étranger où ce procédé appliqué réussit admirablement : il augmente, dans une proportion plus ou moins considérable, le budget des recettes, et, dans cet ordre d'idées, je citerai la puissante société d'enseignement professionnel du Rhône..... »

Je me permettrai d'appeler votre attention sur ce point.

Nous avons, en France, et dans certains pays étrangers que je connais, l'idée très arrêtée que l'enseignement doit être gratuit ; et, partant de ce principe général, nous avons, particulièrement en France, des sociétés qui donnent l'enseignement gratuitement. Mais, comme on le faisait observer hier, l'enseignement des adultes semble avoir une plus grande valeur lorsqu'il est payé, que lorsqu'il ne l'est pas, et ce droit d'écolage, serait-il de quelques francs seulement, suffirait pour donner au professeur, dans l'esprit des auditeurs, une valeur qu'il n'aurait pas si son enseignement était gratuit.

Il y a un autre avantage dans la non gratuité des cours : c'est la question budgétaire, qui a une importance considérable pour les cours d'adultes.

Un grand nombre d'entre eux cherchent, par tous les moyens possibles, à se créer des ressources : le paiement d'un droit d'écolage, très minime pour chaque auditeur, peut fournir des ressources importantes. Parmi les sociétés qui ont accepté ce

principe, j'en cite une, celle de l'enseignement professionnel du Rhône : elle est assez ancienne, puisqu'elle remonte à 1860, si mes souvenirs sont exacts. Elle est très prospère : son budget s'élève à près de 80 à 90 000 francs. Sur cette somme, il y a 25 000 francs payés pour droit d'écolage ; ce droit est de 3 à 6 francs suivant la nature des cours, et le père de famille qui a payé pour son enfant tiendra à ce qu'il ne manque pas les leçons.

« Étant admis que l'enfant est incité par les siens à suivre les cours, aura-t-il la persévérance de le faire ? Si l'on s'adresse à un jeune homme sérieux, il suffira pour lui d'avoir la notion d'un devoir à remplir ; c'est là l'exception, et ce n'est pas pour elle que sont établies les règles.

« Si nous jetons les yeux sur un grand nombre de cours, nous constatons qu'au début de l'année scolaire, c'est-à-dire vers le mois de septembre ou d'octobre, le nombre des auditeurs est relativement considérable ; la moyenne se maintient à peu près la même jusque vers la fin de décembre ; à la suite des vacances du premier de l'an, bien que l'on s'efforce d'en diminuer la durée, la proportion des auditeurs baisse assez rapidement, et souvent, vers la fin de mars ou d'avril, leur nombre a diminué dans des conditions telles que la plupart du temps les leçons sont interrompues pour éviter de voir bientôt l'absence complète d'auditeurs.

« On a souvent attribué ce phénomène à la lassitude des élèves, à l'augmentation du jour qui incite aux promenades du soir, à la venue du printemps qui agit souvent sur l'organisme des jeunes auditeurs. Il nous semble qu'il faut ajouter à ces motifs une autre raison, qui n'est pas sans valeur : l'enfant, comme l'homme, travaille pour atteindre un but ; demander au jeune homme de considérer le travail du soir, admis par lui comme facultatif après une dure journée de travail à l'atelier, comme utile à compléter son instruction, c'est vouloir demander à des têtes de 14 à 16 ans la raison d'hommes de 40 ans.

« D'autre part, pourquoi certains élèves suivent-ils les cours jusqu'au bout ? C'est qu'ils se croient en mesure de voir leurs efforts récompensés d'une manière directe par l'obtention des prix ; et en effet, à moins d'exceptions fort rares, nous voyons

les auditeurs des cours s'observer, se comparer, se rendre compte de leurs chances de succès réciproques. En janvier, la religion de chacun est faite, chacun se rend compte de sa force ; les moins forts se découragent et se disent : à quoi bon continuer la lutte? Ils lâchent pied d'autant plus vite que leur conviction est faite plus tôt.

« Restent pour la lutte finale les forts ou les trop naïfs !

« Ces réflexions doivent-elles conduire à la suppression des compositions et des prix?

« Évidemment non, car il faut tenir compte de la question d'émulation qui force le travail de certains ; mais il faut songer à ceux qui se rendent compte qu'ils ne pourront pas vaincre, et leur donner néanmoins un stimulant honorable autre que les prix d'assiduité ou autres appellations similaires, qui ne laissent pas que de faire sourire lors des distributions de prix ! Comment atteindre ce but? Il me semble que la sanction des cours devrait comprendre, outre le concours qui classe les élèves, un examen qui permette de voir, pour chacun, une sanction tangible à son travail et qui ne décourage pas celui qui se sent hors d'état de remporter les prix : le diplôme ainsi obtenu serait la récompense d'efforts et de travaux moins brillants mais souvent plus consciencieux. Sous quelles conditions cet examen serait-il passé? Quels seraient les droits réservés aux titulaires de ces parchemins? Faut-il l'exiger de l'apprenti pour devenir ouvrier, ainsi que cela se pratique dans certains pays où le contrat d'apprentissage est obligatoire?

« Devons-nous revenir, jusqu'à un certain point, aux compagnonnages d'antan?

« Ce ne serait certes pas, à certains points de vue, un mauvais procédé pour être certain de former des artisans instruits dans leurs professions respectives.

« En dehors des moyens que je viens d'avoir l'honneur de signaler pour atteindre le but proposé, il existe sans doute encore d'autres procédés.

« Il appartient au Congrès de les proposer et de les discuter, et je prie mes collègues de bien vouloir m'excuser d'avoir peut-être abusé de leur bienveillante attention. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je prierai M. Delmas de résumer sous la forme succincte d'un vœu les excellents conseils qu'il a donnés dans son rapport. Il ne suffit pas, en effet, de dire que le Congrès aura à proposer des solutions, il faudrait amorcer ces solutions.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le rapport de M. Delmas?...

M. Merckling. — Messieurs, je trouve l'observation du rapporteur, en ce qui concerne la présence des élèves jusqu'à la fin de l'année, extrêmement juste. Nous donnons à Bordeaux des prix très importants. Nos élèves sont très nombreux à l'ouverture des cours, mais je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons un déchet considérable dans le courant de l'année et que nous constatons qu'à la fin de la période scolaire, dans beaucoup de cours, il ne reste que les élèves qui ont l'espoir d'avoir des prix. Nous pouvons même dire que, parmi ceux qui sont restés, il y en a quelquefois qui, faute de sujets meilleurs, obtiennent des prix qu'ils ne méritent guère.

Je ne m'occupe des cours d'adultes que depuis peu de temps, et je vous prie d'excuser mon inexpérience; mais je crois, malgré cela, apporter quelques observations qui pourraient être utiles à tout le monde. Nous avons cherché cette année, pour la première fois, à instituer une sanction nouvelle. Sans toucher à l'institution de nos prix, qui sont dans les habitudes, car ils sont établis depuis une soixantaine d'années, puisque nous datons de 1839, je me suis donné la peine, avec l'assentiment du comité d'administration, d'aller trouver les maisons en vogue à Bordeaux, en ce qui concerne, par exemple, la coupe des vêtements, la lingerie et d'autres spécialités auxquelles aboutissent nos cours professionnels, surtout pour les femmes. J'ai prié les chefs de ces maisons, qui pouvaient ne pas être absolument compétents par eux-mêmes pour professer la coupe de la lingerie ou du vêtement, d'amener leurs coupeurs ou leurs coupeuses, et nous avons établi des épreuves très importantes, qui ont duré deux ou trois jours pleins.

Les mesures étant prises par les élèves sur les personnes à

habiller, le jury est venu siéger deux fois, d'abord pour juger de l'essayage fait par chacune des élèves qui avaient concouru, ensuite pour examiner le travail rectifié en loge et définitivement ajusté.

La conclusion de ceci, c'est qu'au lieu de retenir jusqu'à la fin de l'année seulement quelques élèves, nous en avions un grand nombre qui tous espéraient avoir suffisamment appris pour obtenir un diplôme signé par les chefs de maisons importantes. Le nombre des diplômes n'étant pas limité, nous avions la faculté d'en donner à tous ceux qui les méritaient ; personne n'était exclu ; tous pouvaient arriver au résultat désiré, et le titre conféré par les employeurs eux-mêmes prenait ainsi une valeur tout à fait réelle.

Cette manière de faire est proposée comme remède au mal qu'on signalait tout à l'heure, à savoir que les récompenses sont attribuées seulement à la tête de la classe, et ont pour effet d'éloigner ceux qui n'ont pas le courage de lutter ni l'espoir d'arriver au premier rang. Le diplôme signé par les industriels dont le nom fait autorité est une garantie de succès pour les élèves, au moment où, leur titre à la main, ils vont chercher du travail.

M. Théodore Bon. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, M. Delmas a parlé en termes très élogieux de la société d'enseignement professionnel du Rhône. C'est un ancien professeur de cette institution qui vous parle, un ancien élève, un ancien moniteur, professeur que les circonstances ont transporté sur un autre point de la France, mais qui peut vous parler de ce qu'il a vu dans les deux villes où il a exercé sa profession. Que M. Delmas me permette donc de faire quelques observations sur son rapport, et même d'en tirer les conclusions, puisqu'il en a laissé le soin au Congrès.

Tout d'abord, comme lui, j'insisterai sur la nécessité des cours industriels du soir. Hier, nous avons traité la question des écoles d'apprentis, et il ressort de la discussion qu'en général ce n'est qu'une minorité d'élèves qui peut fréquenter ces écoles : les enfants des familles aisées. Les autres doivent tra-

vailler de bonne heure, ils sont en majorité, et c'est pour cette majorité que les cours du soir ont été créés.

M. Delmas a dit : « Les cours doivent être appropriés à la profession de l'élève ; les programmes doivent être bien conçus, et le professeur comprenant sa mission doit être intéressant. »

Parfait, nous sommes d'accord.

Puis M. Delmas se demande si l'on peut forcer l'élève à aller au cours du soir, en l'accompagnant. Je dis que ce n'est pas possible. Les élèves des cours du soir sont âgés de 15 à 40 ans — c'est là ma clientèle depuis une quinzaine d'années — et je dis qu'il ne faut même pas accompagner les élèves de 18 ans ; cela les vexerait, et ils ne retourneraient plus aux cours du soir. Mais il faut qu'ils aient un intérêt à s'y rendre.

« En cas d'absence dudit contrat, on peut avoir recours à la non gratuité de l'enseignement... »

Je suis absolument opposé à la gratuité.

M. Delmas a bien fait remarquer l'intérêt qu'il y a à verser une petite somme au commencement de l'année. Il faut attacher l'élève au cours, qu'on est très porté à juger comme étant sans valeur, s'il est gratuit. L'élève qui a versé de l'argent tient à en avoir pour son argent. De cette façon, il ira jusqu'au bout du cours et il y puisera tout ce qu'il peut y trouver.

J'appuie également ce qu'a dit M. Delmas du nombre des élèves qui diminue à certaines époques. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé l'ont constaté, je l'ai constaté moi-même dans mes cours. Mais parmi les raisons qui en ont été données, il en est une que M. Delmas a oubliée.

L'élève qui fréquente les cours du soir gagne sa vie dans la journée ; son gagne-pain prime toute autre considération, et s'il se produit une période de surcroît de travail, s'il est envoyé faire un montage au dehors, il va manquer les cours pendant 15 jours ou 3 semaines et, quand il revient, il ne comprend plus rien à ce que dit le professeur. Le voilà obligé d'abandonner le cours.

M. le Rapporteur fait ensuite une critique joviale des prix d'assiduité. Je ne suis pas tout à fait de son avis. On a dit avec juste raison que les élèves attachent beaucoup d'importance aux

récompenses de fin d'année, car c'est une sorte de concours, c'est la consécration de leurs efforts. Combien, du reste, y en a-t-il de récompensés? 4 ou 5, sur 15 à 20 élèves qui restent à la fin de l'année. Il importe cependant que les moins bien doués, mais qui ont montré du courage, puissent avoir une preuve de leur assiduité et de leur effort. C'est là qu'intervient le prix d'assiduité. Les élèves de l'école du Rhône, pour ne pas manquer cette mention, assistent au cours jusqu'à la fin de l'année. D'ailleurs, alors que tous ne s'assimileraient pas également ce qu'a dit le professeur, ils en auront retenu la plus grande partie, s'ils ont été assidus, et quand la mention d'assiduité n'aurait que cet effet de retenir les élèves, nous devrions applaudir ceux qui l'ont créée.

M. Delmas se demande: « Faut-il exiger un examen de l'apprenti pour devenir ouvrier, ainsi que cela se pratique dans certains pays où le contrat d'apprentissage est obligatoire? »

Je suis absolument d'avis que le parchemin, le diplôme, les prix n'ont d'autre estime et de valeur que s'ils constituent une recommandation sérieuse pour l'élève; mais je suis hostile à leur nécessité absolue, et je vous le dirai tout à l'heure en d'autres termes encore.

M. Delmas se demande si, à certains points de vue, on devrait revenir aux compagnonnages d'antan. Certes, ils servaient à former de bons ouvriers, grâce aux fréquentations de milieux divers et aux conseils réciproques; mais ne craignez-vous pas les rivalités entre compagnonnages, qui se manifestaient souvent par des luttes parfois sanglantes?

M. le Président. — Nous n'avons pas à traiter cette question-là.

M. Théodore Bon. — En dehors des moyens que je viens d'avoir l'honneur de signaler pour atteindre le but proposé, il existe sans doute encore d'autres procédés.

Certes il en est un. L'élève qui vient au cours du soir a pour but d'augmenter sa somme d'instruction théorique, mais aussi dans le but, plus ou moins éloigné, d'améliorer sa position. Certains jeunes gens viennent par simple désir de s'instruire, d'autres pour arriver à gagner davantage. Que les patrons, que

les administrations publiques tiennent en honneur les diplômes des cours du soir, et nous aurons ainsi un moyen d'encourager les élèves à les fréquenter.

Je puis, à ce sujet, m'élever contre un abus qui s'est introduit dans certaines compagnies dépendant plus ou moins de l'État, et dans lesquelles...

M. le Président. — Parlez internationalement. (*On rit.*)

M. Théodore Bon. — ... dépendant plus ou moins d'un État quelconque.

M. le Président. — Vous vous avancez peut-être beaucoup...

M. Théodore Bon. — Je n'en nommerai aucun... où les postes sont réservés aux élèves sortant d'écoles plus ou moins officielles. J'ai vu dans ces administrations des ouvriers ayant fréquenté les cours du soir, ayant acquis une instruction technique supérieure à celle de beaucoup d'autres, être contraints à rester à l'outil, à manœuvrer la lime ou le tour, sans espoir même de devenir contremaîtres. Cela n'avait-il pas une influence déplorable sur le caractère de ces jeunes gens?...

M. le Président. — Revenons à l'organisation des cours d'adultes. Vous vous préoccupez en ce moment d'une question qui est en dehors. Vous faites la critique d'un état social que je ne défends pas, mais que nous n'avons pas à examiner. Restons dans les cours d'adultes. La question est assez grosse pour ne pas prendre la tangente.

M. Théodore Bon. — Je crois être dans la question, puisque nous cherchons les moyens d'encourager la fréquentation des cours d'adultes.

M. le Président. — Très bien, mais critiquer l'État, les compagnies, c'est, me semble-t-il, aller un peu loin.

M. Théodore Bon. — Je me résume en demandant qu'on tienne compte des diplômes des cours du soir, aussi bien dans les administrations privées que dans les administrations publiques,

et qu'on se garde de réserver les emplois aux titulaires de diplômes plus particulièrement appréciés.

M. Emile Rotival, agent principal et délégué de l'Association philotechnique, de Paris. — Mesdames, Messieurs, nous sommes à une époque où les congrès sont nombreux, et il arrive à certains des congressistes de ne pas pouvoir assister aux séances avec toute l'assiduité qu'ils voudraient. Je vous prie donc de m'excuser si je ne suis pas tout à fait au courant de ce qui a pu être dit sur la question avant mon arrivée ; mais je pense que le rapport, très bien conçu, de M. Delmas m'a mis suffisamment à même de prendre la parole sur le sujet qui nous est en ce moment soumis.

Il s'agit de rechercher le moyen de faire venir le plus d'élèves possible aux cours, mais il faut pour cela connaître les causes pour lesquelles les cours d'adultes, les cours d'enseignement technique, ne sont pas suivis avec toute l'assiduité désirable.

Ces causes sont difficiles à déterminer. M. Delmas nous en a indiqué un grand nombre. Il y a un point sur lequel je ne partage pas son avis : c'est lorsqu'il estime que les compositions et les prix nuisent à l'assiduité des élèves. Au contraire, c'est un moyen d'assurer l'assiduité et ce moyen il faut le maintenir. Certaines sociétés, les cours commerciaux de la Ville de Paris, ne donnent pas de récompenses et cependant la diminution des élèves, dans ces cours, existe de même.

Comme je l'ai fait remarquer à la section commerciale du Congrès, les cours d'adultes-hommes présentent une diminution très grande à la fin de l'exercice scolaire — les trois quarts de l'effectif — alors que, pour les jeunes filles, elle n'est que d'un quart environ. Il y a là une grande différence et il faut rechercher pourquoi.

Cela tient, apparemment, à ce que la jeune fille qui suit les cours d'enseignement industriel des sociétés d'enseignement populaire est, en général, encore chez ses parents, qu'elle peut, dans la journée, se préoccuper de l'enseignement qu'elle recevra le soir. Le jeune homme doit, au contraire, gagner sa vie dans la journée. Il y a peut-être une autre raison : c'est que le soir la

jeune fille n'est pas détournée, comme le jeune homme, par des attractions très diverses. Il y a, sans doute aussi, de la part de la jeune fille, une persévérance et un désir de s'instruire plus grands. C'est là une indication qui peut nous mettre sur la voie des causes principales du manque d'assiduité. On peut donc dire qu'une de ces causes provient des occupations du jeune homme ou de l'apprenti dans la journée. Pour remédier à cela, on a pensé à faire des cours dans le jour, à certaines heures, comme en Belgique, comme aussi en Allemagne, en donnant le temps aux jeunes adultes de les suivre et en obligeant les industriels à les y envoyer. C'est ce moyen qu'il faudrait appliquer chez nous.

Les sociétés s'ingénient à lutter contre le manque d'assiduité aux cours. On a imaginé la rétribution remboursable, les mentions d'assiduité, les dons spéciaux.

En Suisse, existe un arrangement très ingénieux entre les nombreuses sociétés d'enseignement des jeunes commerçants et l'autorité militaire fédérale.

Les jeunes gens sont tenus de suivre obligatoirement certains cours d'enseignement général, et cette obligation les habitue peu à peu à suivre, avec autant de régularité, les autres enseignements industriels et commerciaux. C'est là une très heureuse idée, et j'ai constaté que, dans certains cours, à Lausanne, il y avait une fréquentation plus grande que chez nous. C'est qu'il y a aussi, en Suisse, des examens d'apprentis et un examen des recrues, ce dernier obligatoire, auxquels il faut bien se préparer. Nous n'avons rien de semblable en France.

Au sujet de l'organisation des cours, M. Delmas constate, et c'est une grande vérité, que, dans le premier trimestre, d'octobre à fin janvier, les élèves sont nombreux. Il y a diminution de janvier à mars ; puis, si les cours se prolongent l'été, diminution plus forte. A ce propos, permettez-moi une réflexion : pourquoi, puisqu'on tient plus facilement les élèves d'octobre à janvier, ne pas donner, à ce moment, un enseignement intensif ? Pourquoi ne pas faire un plus grand nombre de cours et de leçons ?

Permettez-moi encore de vous indiquer un moyen pour ramener les élèves aux cours,

C'est l'envoi de feuilles spéciales. Quand les jeunes gens se sont absentés, il est très utile que le professeur leur adresse un avis. En Belgique, on se sert d'une carte postale ; un pli sous bande vaut mieux. Le plus souvent, l'avis ainsi envoyé est reçu par les parents qui sont ainsi tenus au courant de ce que font leurs fils. C'est de cette manière qu'on peut réussir à faire revenir 6 absents sur 10, et ceux qui ne reviennent pas s'excusent pour la plupart.

Je termine en vous signalant qu'au congrès de l'enseignement primaire, il a été pris une résolution qui va confirmer la bonne idée qu'a M. Delmas de chercher à créer un diplôme. A ce congrès, qui s'est tenu ces jours-ci à la Sorbonne, il a été voté l'établissement d'un livret-poste scolaire. Que sera ce livret ? Le congrès n'a pas précisé ce point.

Il n'y faut pas voir la panacée contre le manque d'assiduité (car il faudrait, tout au moins, que ce livret fût obligatoire), mais l'idée de ce livret vient renforcer la proposition de M. Delmas tendant à créer un diplôme ; peut-être y aurait-il lieu de fondre les deux projets en un seul ?

Mais quelles que soient les critiques qu'on puisse faire, il faut, en attendant mieux, accepter les moyens qui pourront atténuer, même dans une faible mesure, le manque d'assiduité des élèves aux cours ; qui pourront empêcher cette déperdition déplorable des efforts des maîtres et cette diminution de la valeur intellectuelle et morale des élèves. Acceptons donc la création de ce livret ou de ce diplôme, et espérons que les commerçants et les industriels, soucieux des progrès de leur commerce ou de leur industrie, en tiendront le plus grand compte. (*Applaudissements.*)

M. Lorge. — Il faudrait qu'il y eût obligation de suivre les cours professionnels, comme il y a obligation de suivre les cours des écoles primaires jusqu'à 13 ans, et de faire le service militaire à 21 ans.

Nous avons une école professionnelle qui fonctionne depuis 4 ans et que les représentants du gouvernement ont visitée. Notre moyen d'assurer la présence des enfants me paraît très pratique.

Le père de famille qui veut se rendre compte si son enfant suit bien effectivement l'école n'a qu'à regarder sur la carte d'adhésion les cachets que nous y mettons chaque jour pour indiquer la présence de l'élève.

Je ne voudrais pas critiquer l'enseignement donné à l'école de Lyon, dont on a parlé ; mais je ne comprends pas qu'on accepte aux cours professionnels, aux cours pratiques, des gens qui ne feront jamais cette pratique et qui ne l'apprennent que pour leur satisfaction personnelle. Ils viennent gêner les élèves qui voudraient travailler sérieusement et qui, alors, se retirent.

Nous sommes absolument partisan du diplôme, à la condition qu'il ne soit pas donné comme on le donne. Nous avons vu sortir des écoles professionnelles de Paris des jeunes gens qui avaient des diplômes et qui ne connaissaient pas l'industrie. Cela mène tout simplement à critiquer l'organisation même des écoles d'industrie, et l'on dit : En voilà encore un qui sort de l'école professionnelle et qui n'est pas capable de gagner sa vie !

Il faut, pour que les cours soient absolument sérieux, qu'ils soient faits par des ouvriers. Chacun à sa place. Dans l'imprimerie, nous cherchons un collaborateur qui puisse nous donner des cours de français, et nous mettons cet élément intellectuel en présence des cours techniques. Mais il faut aussi qu'on respecte les cours et qu'il n'arrive pas ce qui s'est produit à Lyon, où l'on voyait des patrons disant à un enfant : si tu vas à cette école tenue par des ouvriers, je te ferme ma porte ! Il faut donc que les patrons, aussi bien que les parents, facilitent aux enfants les moyens d'aller aux écoles professionnelles.

On parlait tout à l'heure du moment des vacances. Or, notre industrie présente un redoublement d'activité au moment des fêtes du jour de l'an, et nous savons que les jeunes gens sont pris alors à droite et à gauche ; c'est pourquoi nos cours cessent le lundi qui précède Noël pour ne reprendre que le deuxième lundi après le jour de l'an.

Je demande donc que l'on oblige les patrons à faire suivre les cours professionnels par les apprentis.

M. le Président. — Vous demandez que l'enseignement pour les élèves adultes soit rendu obligatoire ?

M. Lorge. — Je demande qu'il soit rendu obligatoire.

M. le Président. — Dans ce cas, jusqu'à quel âge poussez-vous la limite de l'obligation ? On nous a dit tout à l'heure que les cours d'adultes étaient fréquentés par des personnes dont l'âge varie entre 18 et 40 ans.

M. Lorge. — Je demande que la limite soit fixée à 18 ans, ou tout au moins, jusqu'à la fin de l'apprentissage, selon les usages de la corporation ; s'il y a eu des auditeurs de 40 ans, çà été pendant les premières années ; mais cela n'a pas duré, et les cours sont actuellement fréquentés presque exclusivement par des jeunes gens.

J'ai fréquenté l'école d'enseignement professionnel du Rhône, et j'y ai rencontré des collègues de 40 et de 45 ans ; mais ce n'est plus de l'Enseignement technique.

M. le Président. — Pour qu'il ne puisse pas y avoir d'équivoque, je vous demanderai de formuler un vœu que je soumettrai à l'assemblée à la fin de la discussion.

M. Brunsvick, ingénieur des arts et manufactures, a fait un travail assez long sur la question qui nous occupe, mais il n'a pas été remis à temps pour qu'il fût possible de l'imprimer. Nous lui demandons de vouloir bien déposer ce rapport dont il sera fait mention au procès-verbal; et de le résumer, pour expliquer les quatre ou cinq vœux qui en sont la conclusion.

M. Brunsvick, ingénieur des arts et manufactures, délégué de l'association philotechnique. — Messieurs, je crois que le meilleur moyen de retenir les élèves des cours du soir est de rendre ces cours entièrement professionnels, c'est-à-dire d'enseigner le travail manuel et de faire travailler chaque élève individuellement dans sa profession.

Voici les vœux qui résument le rapport que j'ai présenté au Congrès :

« Il serait désirable de voir les sociétés d'enseignement popu-

« laire, les corporations, les syndicats de tous les pays, créer de « nombreux cours de travail manuel, professés le soir ou le di- « manche matin, pour les adultes obligés de gagner leur vie à « la sortie de l'école primaire, et n'ayant pu se perfectionner « dans une école professionnelle. »

« En attendant le moment où des locaux spéciaux pourront « être mis à la disposition des cours professionnels du soir : 1° « il serait nécessaire de pouvoir emprunter les ateliers, salles de « manipulations et laboratoires existant dans les écoles et éta- « blissements publics ou privés ; 2° il serait désirable de voir « s'établir, avec l'autorisation des pouvoirs publics, une entente « à ce sujet, d'une part, entre les sociétés, corporations ou syn- « dicats organisateurs des cours ; d'autre part, entre les direc- « teurs, administrateurs ou propriétaires de ces écoles ou de « ces établissements ; 3° pour attirer et retenir les élèves aux « cours professionnels, il y aurait lieu : 1° de créer un certificat « d'études indiquant la spécialité d'examen et le degré d'ins- « truction de l'élève ; 2° de favoriser la création de sociétés d'é- « lèves ou d'anciens élèves qui s'occuperaient surtout du place- « ment gratuit et procureraient à leurs adhérents les avantages « de la mutualité, ainsi que des distractions saines et intelli- « gentes. »

Tels sont les vœux que je demande à la section industrielle de vouloir bien voter.

Dans le but de réunir les renseignements sur ce qui a été fait jusqu'à ce jour, dans cet ordre d'idées, j'ai recueilli un certain nombre d'observations sur les écoles de travail manuel qui existent actuellement à l'étranger, renseignements qui n'ont pas été donnés par les délégués qui assistent à ce Congrès ; ils portent plus spécialement sur l'Angleterre, la Suède et l'école royale hongroise.

M. le Président. — Comme ces trois pays sont représentés, je crois qu'il serait préférable de laisser à leurs délégués le soin de nous renseigner. (*Assentiment.*)

M. Brunsvick nous a remis une nouvelle rédaction du 3e vœu dont il vient de nous donner lecture ; elle est ainsi conçue :

« ... qu'il y aurait lieu d'établir un certificat de travail manuel « indiquant la spécialité de l'examen passé et le degré d'instruc- « tion de l'élève. »

Des observations très sérieuses ont été faites à ce sujet, vous le savez, par des étrangers ; il nous a été expliqué que ce vœu ne peut pas être émis parce que la législation de leur pays s'y oppose d'une façon formelle. Il a donc été entendu que le vœu serait ainsi modifié :

« Pour attirer et retenir les élèves aux cours professionnels du soir, il y aurait lieu de sanctionner leurs études par un certificat », en laissant cette rédaction un peu vague, sans indiquer de qui ce certificat devra émaner, car c'est une question que chaque nation résoudra comme elle l'entendra ; nous sommes un peu formalistes en France, il faut l'avouer, et dans la rédaction de certains vœux, nous allons un peu loin à cet égard. Nos collègues étrangers se rallient au vœu rédigé de la sorte ; si les industriels se contentent d'un certificat délivré par le conseil d'administration de l'école, tant mieux ; mais il ne faudrait pas pousser la chose plus loin. Je crois que M. Brunsvick est bien d'accord avec nous ?

M. Brunsvick. — Parfaitement, Monsieur le Président.

M. Lesesne, délégué de l'association philotechnique de Saint-Ouen. — Messieurs, la fréquentation de nos cours du soir dépend beaucoup de trois facteurs essentiels et différents : 1° de l'organisation pratique des cours ; 2° du choix judicieux des maîtres ouvriers et des professeurs ; 3° du bon recrutement des élèves.

Si les cours sont bien faits, si la partie théorique précède et prépare intelligemment la partie pratique, il est certain qu'ils seront suivis avec assiduité par tous les élèves. C'est ainsi qu'à la rentrée prochaine nous aurons des cours pour le travail du bois et du fer qui seront faits par des professeurs spéciaux.

Je suis obligé de revenir un peu sur le choix des professeurs ; ce sont des ouvriers qui viennent nous apporter gracieusement leur concours, de 8 heures à 10 heures du soir, à raison de deux ou quatre heures par semaine. Et je dirai à ce propos que, si les élèves ont besoin de recevoir des encouragements, ces ouvriers, ces

pères de famille qui nous font le sacrifice de leur temps et nous apportent leur dévouement, mériteraient, eux aussi, d'être l'objet d'encouragements ; c'est pourquoi je vous demanderai d'émettre un vœu dans ce sens.

Au point de vue des élèves, je trouve que l'instruction primaire se donne, au commencement des cours, peut-être un peu trop (passez-moi l'expression) par-dessous la jambe.

A Saint-Ouen, nous avons exigé un droit d'inscription très minime (25 centimes), ce qui fait que, de 700 inscriptions, nous sommes tombés à 420 ou 450. Nous avons donc, par cela même, fait une première sélection ; en sorte que nous avons maintenant, dès le commencement des cours, des élèves sérieux qui viennent avec l'intention ferme de travailler et qui étudient sérieusement.

Je dois dire, pour entrer dans la voie signalée par M. Delmas, que ces 25 centimes ne nous servent pas à acheter des fournitures. Avec l'argent que nous recevons ainsi, nous avons acheté des volumes et nous avons fondé une salle de lecture qui n'est accessible qu'aux parents accompagnant leurs enfants et aux jeunes filles qui attendent l'heure d'ouverture des cours. Cette organisation, qui fonctionne à Saint-Ouen depuis 2 ans, et qui donne de très bons résultats, me semble particulièrement utile dans les cours mixtes comme les nôtres. Nous donnons, comme récompenses aux élèves, des livres, ainsi que cela se fait partout ; en outre, les élèves des cours manuels reçoivent des outils dont ils peuvent se servir. Je désirerais qu'en dehors de ces récompenses il y eût un diplôme présentant un caractère plus élevé et auquel on reconnaîtrait une certaine autorité ; il devrait être délivré par le ministère compétent à tous les élèves qui auraient suivi régulièrement les cours, pendant quatre ans, par exemple.

Ce diplôme ne prouverait rien, au point de vue de la capacité professionnelle, cela est bien certain : mais il pourrait laisser à penser à tout le monde que son possesseur, ayant été bon élève, est susceptible de devenir bon ouvrier.

M. le Président. — Vous êtes absolument d'accord avec un des

vœux qui viennent d'être émis et qui tend à ce qu'un certificat d'études soit délivré aux élèves des cours d'adultes.

M. Lesesne. — Il était question alors d'un certificat d'études spécial, au point de vue technique, professionnel.

M. Neveu, secrétaire de la section. — Voici, Messieurs, les vœux proposés par M. Lesesne :

1° A seule fin d'exciter l'émulation des élèves des cours professionnels ainsi que manuels, et, par conséquent d'améliorer l'assiduité à ces cours, le ministère compétent enverra un de ses représentants visiter cours et ateliers plusieurs fois, dans le courant de l'année, aux heures de travail des élèves ;

M. Lesesne. — Ces délégations pourraient être envoyées, bien entendu, sur la demande des associations particulières.

M. Neveu. — 2° Le bon recrutement des professeurs et des maîtres ouvriers étant un facteur essentiel et primordial d'une bonne fréquentation, le ministère compétent accordera, chaque année, des lettres de félicitations, des diplômes et des médailles aux maîtres ouvriers, aux professeurs, ainsi qu'aux personnes qui auront aidé au développement de l'Enseignement technique ;

3° Les maîtres ouvriers et professeurs prendront régulièrement note, sur un registre spécial, des absences et des présences. Un avis mensuel sera envoyé aux parents pour leur faire connaître l'assiduité de leurs enfants ;

4° Des médailles, des diplômes seront décernés chaque année aux élèves, à titre de récompenses, au nom du ministère compétent ;

5° Un diplôme spécial de fin d'études sera délivré par le ministère compétent à tout élève qui aura suivi régulièrement les cours professionnels pendant 4 années ;

6° Pour assurer le bon recrutement des cours, un léger droit d'inscription sera exigé des élèves. Ces fonds serviront plus spécialement à l'établissement d'une salle de lecture et à l'achat de livres. N'auront accès à cette salle que les parents qui accompagnent leurs enfants, ainsi que les jeunes filles qui attendent l'ouverture des cours ;

7° A titre de simple indication. — Considérant que dans les écoles professionnelles et techniques beaucoup de travaux d'élèves ne sont pas utilisés, et qu'à la suite d'une Exposition beaucoup de pièces restent à la disposition des organisateurs, émettons le vœu que ces travaux soient répartis entre les associations privées pour servir de modèles de dessin, ou pour compléter un musée technique.

M. le Président. — C'est un peu le détail de l'organisation... (*Assentiment.*)

M. Lesesne. — Aussi, je n'insiste pas, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je ne voudrais pas que vous puissiez croire que nous cherchons à tourner la difficulté, au contraire, mais un vœu doit être absolument net, concis et d'ordre tout à fait général. (*Approbation.*)

M. Lesesne. — Je l'admets très volontiers.

M. le Président. — Je désire simplement vous faire comprendre la raison de la modification que je demande d'apporter à votre vœu.

Les médailles données par le ministre... ; ce serait une excellente chose pour la France, parce que le ministère peut en donner, mais, dans d'autres pays, ce ne serait pas possible.

M. Lesesne. — J'insiste cependant sur un point : la création du droit d'inscription et de salles de lecture à l'usage des jeunes filles et des parents. C'est, je crois, la partie la plus intéressante du vœu.

M. le Président. — En effet, c'est un point de vue tout à fait général.

Sir Ph. Magnus. — Je désirerais présenter quelques observations sur la question qui nous est soumise.

Je déclare tout d'abord que je suis absolument d'accord avec M. Delmas quand il dit :

« Il me semble que la sanction des cours devrait comprendre, « outre le concours qui classe les élèves, un examen qui per-

« mette de voir, pour chacun, une sanction tangible à son tra-
« vail, et qui ne décourage pas celui qui se sent hors d'état de
« remporter les prix. »

En Angleterre, l'Association centrale délivre des certificats à tous ceux qui fréquentent régulièrement les écoles ; elle donne aussi des prix de 10 à 75 francs et des médailles aux élèves qui subissent avec le plus de succès l'examen ; en outre, les corporations de patrons attachent un très grand prix au diplôme qui est délivré et qui sert, ainsi que le certificat d'études, à obtenir une meilleure situation dans la fabrique. De plus, le gouvernement, par l'intermédiaire de l'administration des postes et des télégraphes, alloue un supplément de salaire aux employés qui subissent avec succès l'examen pour l'électricité et la technologie de la télégraphie et de la téléphonie.

Il existe peut-être 80 cours du soir correspondant aux divers métiers ; vous pourrez voir au Champ-de-Mars la liste de ces cours, le nombre de leurs élèves et le nombre de ceux qui se présentent aux examens.

Je crois que, pour attirer les élèves, il est nécessaire d'avoir dans les écoles, comme je le disais hier, des ateliers et des laboratoires. Las ateliers doivent être bien installés avec les outils à main et les machines, parce que l'ouvrier peut apprendre ainsi la théorie par la pratique, et qu'il faut lui montrer comment on se sert de la théorie dans la pratique.

J'ajoute que l'association centrale conduit aux examens, donne les certificats et les prix à ceux qui fréquentent les cours et subissent les examens.

Telles sont les seules observations que je désirais vous présenter, Messieurs, et il ne me reste plus qu'à remercier M. le Président et les membres du Congrès pour la réception gracieuse et amicale qui m'a été faite ici. (*Applaudissements.*)

M. H. Bonnel, président de l'union syndicale des maîtres tailleurs de Paris, et délégué cantonal. — Il a été question tout à l'heure des moyens de retenir les élèves dans les cours du soir. Lorsqu'il s'agit d'enseignement technique, c'est, à mon avis, surtout la valeur du professeur qui retient les élèves. Il ne

s'agit pas de faire appel à la première bonne volonté venue et de prendre un professeur sans le connaître, mais de choisir un homme qui puisse démontrer, d'une façon claire, ce qu'il connaît.

C'est ce qui manque le plus souvent dans les cours du soir : tout le monde s'intitule professeur sans que personne ait jamais donné ce titre à ceux qui le prennent ; dès qu'une personne est ainsi devenue professeur, par sa propre volonté, elle s'empresse d'offrir ses services (surtout si elle n'a pas d'élèves) à quelque association qui fait des cours du soir. On l'accepte parce qu'il y a là une bonne volonté que l'on ne veut pas laisser perdre, et c'est ainsi qu'il arrive que les jeunes gens ou même les hommes qui suivent les leçons pourraient en remontrer à leur maître improvisé. Ils font, par conséquent, la critique de son enseignement, et, au bout de quelques leçons, ils disparaissent pour ne plus revenir.

M. le Président. — Permettez-moi de vous dire que c'est un peu la critique des conseils d'administration et de surveillance que vous faites-là.

M. Bonnel. — Il est absolument nécessaire de le dire.

M. le Président. — Il doit être bien entendu que, comme pour tous les enseignements, la première condition à remplir pour les cours d'adultes est de trouver des professeurs convenables, sans quoi l'école ne donnera rien.

M. le Ministre a dit l'autre jour : « Tels maîtres, tels élèves », et vous me permettrez de vous dire que la condition dont vous parlez s'impose d'elle-même.

M. H. Bonnel. — Cette remarque était nécessaire pour l'intelligence de ce que je veux dire, Monsieur le Président.

Au début, nous avons eu des professeurs quelconques, et nous avons constaté aussi que le nombre des élèves diminuait rapidement ; c'est surtout par le changement de professeurs que nous avons pu modifier cet état de choses.

Nous avons compris, d'autre part, que, lorsque nos élèves avaient passé un certain temps chez nous, il était nécessaire de

leur délivrer un certificat constatant leur valeur ; et l'on a donné des certificats d'études professionnelles à tous les élèves qui avaient répondu à certaines questions qui leur étaient posées. Cela a engagé beaucoup de personnes à venir suivre nos cours.

A la fin de l'année scolaire, nous avons établi un concours entre tous les élèves qui veulent faire constater qu'ils sont devenus capables d'être chefs d'atelier. Sur 80 élèves, une vingtaine seulement se sont présentés pour subir cet examen, et il y en a eu 14 ou 15 de diplômés.

Nous avons ainsi créé une réelle émulation entre les élèves qui assistent aux conférences, car ils se sont dit : puisque nous pourrons avoir un titre délivré par un jury très compétent (nous y avons associé les syndicats professionnels de notre profession) et que ce diplôme a une véritable importance, puisqu'il me permettra de me présenter dans ma corporation comme ayant une réelle valeur professionnelle et comme étant capable de faire un chef d'atelier, j'assisterai au cours.

Et l'année suivante, le désir d'affronter le concours entraîna les élèves à venir au cours, non pas seulement pour écouter le professeur, mais encore pour étudier sérieusement afin de conquérir le titre recherché.

Nous sommes certains, d'ailleurs, que les patrons de notre profession prendront de préférence des personnes pourvues du diplôme.

Je conclus donc en disant qu'il est nécessaire de créer, pour les élèves qui assistent aux cours du soir, un certificat de premier degré, qui sera comme un certificat d'études primaires, et ensuite d'établir à la fin de l'année un concours général entre tous les assistants, afin de constater leur capacité professionnelle, concours à la suite duquel on délivrera un diplôme permettant à celui qui l'aura reçu de dire : je suis capable de faire un contremaître dans ma profession.

M. le Président. — Par conséquent, vous vous ralliez au vœu émis par le précédent orateur qui demande que les études faites au cours d'adultes soient constatées par un certificat ?

M. H. Bonnel. — Oui, Monsieur le Président, et je tenais sim-

plement à faire constater que cela se pratique chez nous avec succès.

M. Lesesne, délégué de l'association philotechnique de Saint-Ouen. — Nous nous sommes demandé, à l'association philotechnique, par quels moyens il serait possible de retenir les élèves.

Un des moyens employés à cet effet consiste à donner aux auditeurs la possibilité d'avoir plus tard les éléments des cours qui leur sont faits. En général, les élèves prennent mal leurs notes et, pour arriver à leur donner les connaissances nécessaires, nous avons imprimé les cours, non pas pour les cours généraux, tels que ceux de langue française, d'arithmétique, etc., pour lesquels il est facile de trouver des livres à consulter dans les bibliothèques, mais pour les cours très spéciaux, comme ceux de mécanique, de résistance des matériaux, etc.

M. le Président. — C'est une question d'application un peu spéciale ; j'ajouterai que je ne suis pas partisan des cours écrits, car si vous donnez aux jeunes gens le moyen de se passer de leurs notes, ils n'en prendront jamais. Du reste, c'est une question de méthode absolument particulière à chaque école, et elle n'a aucun caractère international.

M. Desjardins. — Je pense qu'il faut laisser à chaque cours la liberté la plus absolue à cet égard ; nous avons fait aussi des distributions de prix ; nous avons délivré des diplômes suivant la capacité des élèves, mais nous avons constaté qu'il en résultait souvent un antagonisme regrettable entre les élèves et nous avons supprimé les distributions de prix pour ne donner que des diplômes de présence.

Je termine en disant qu'à mon avis il faut laisser aux syndicats et à tous les organisateurs de cours professionnels la liberté la plus complète pour rechercher les moyens propres à attirer les élèves et à les retenir.

M. C. Stephanos, professeur à l'université, secrétaire général de la société biotechnique hellénique, à Athènes. — Mesdames, Messieurs, je vous demande la permission de vous indiquer en

quelques mots ce qui s'est fait, au point de vue qui nous occupe aujourd'hui, dans notre petite Grèce, dont les ressources sont loin d'être aussi importantes que celles des grandes nations européennes.

A cause de la difficulté que nous trouvons à recruter le personnel enseignant, nous n'avons pas encore chez nous d'écoles professionnelles du jour, à proprement parler, sauf certains orphelinats où l'on enseigne le travail du bois et du fer, la cordonnerie, les travaux du ménage, etc.

Nous avons essayé de créer des écoles du soir, et c'est la Société biotechnique, dont je suis le secrétaire général, qui les a surtout organisées.

Dans notre école d'Athènes, fondée il y a huit ans, et à laquelle s'inscrivent annuellement de 300 à 400 élèves, appartenant surtout aux industries du bois, de la pierre et des métaux, nous enseignons principalement l'arithmétique, la géométrie, des notions de physique, de chimie et d'histoire naturelle, le dessin à main libre, le dessin géométrique, le dessin appliqué à diverses industries, le modelage, la charpente, etc.

Comme l'âge de nos élèves varie entre dix et quarante ans et davantage, nous les avons divisés en deux catégories : la première allant jusqu'à 17 ans, et la seconde comprenant tous les élèves au-dessus de 17 ans. Nous avons été obligés de le faire pour deux raisons : d'abord, parce que nous avions trop d'élèves; ensuite parce que nous avons pensé que les plus âgés n'aimeraient pas voir des enfants à côté d'eux.

Nous demandons un léger droit d'inscription (une drachme, moins qu'un franc) pour les plus jeunes, et deux drachmes pour les autres, surtout pour leur faire comprendre que l'enseignement que nous leur donnons a un certain prix et pour les engager à être assidus.

Ce sont les élèves qui achètent eux-mêmes les fournitures dont ils peuvent avoir besoin.

Au début, nos professeurs n'étaient pas rétribués et, lorsqu'ils s'absentaient, tout se débandait. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés d'avoir, autant que possible, des professeurs payés et surtout des personnes qui puissent, le cas échéant,

remplacer un professeur absent : c'est ainsi que le directeur de l'école du soir remplace les professeurs des cours d'arithmétique, de géométrie ou de sciences physiques, lorsqu'ils viennent à manquer. Il en résulte que les élèves sont plus assidus.

Nous notons, chaque soir, la présence des élèves : chacun a un numéro d'inscription que nous relevons ; et, à la fin de chaque mois, nous publions les noms des élèves les plus assidus.

A la fin de l'année, nous donnons des prix en ayant égard surtout à l'assiduité. Cependant, nous prenons aussi en considération les progrès des élèves et nous décernons les prix les plus importants à ceux qui ont fait relativement le plus de progrès. Les prix sont donnés, soit par la Société, soit par des particuliers qui s'y intéressent. Ils sont accompagnés d'un diplôme, et consistent, soit en livres, soit en instruments de géométrie, montres, etc.

Je dois ajouter que le nombre de nos prix n'est pas limité et que nous primons tous les élèves méritants. Il en résulte que ceux qui viennent en seconde ligne ne se disent pas : Nous n'avons pas d'espoir d'avoir de prix : nous nous en allons.

Malgré ces mesures, il se trouve qu'au mois de janvier les classes commencent à diminuer par suite surtout du travail du soir, qui chez nous est fort en usage dans les ateliers des petites industries. C'est un problème difficile à résoudre, et nous avons pensé à diverses mesures que nous mettrons prochainement à l'essai. Ainsi, nous comptons diviser les cours de l'année en deux périodes et soumettre à un nouveau droit d'inscription les élèves qui n'ont pas été assez assidus pendant la première période finissant avec le mois de janvier.

Mais la plus grande difficulté pour mon pays, où l'enseignement professionnel n'est pas encore fort développé, c'est d'organiser l'enseignement, de savoir les cours qui devront être professés, et par quels moyens on devra donner l'enseignement ; et c'est là, je crois, un point qu'on ne doit pas perdre de vue. J'aurais aimé entendre à ce sujet l'opinion des membres présents, parce que, du choix des cours et des moyens d'enseignement, dépendent, non seulement l'utilité et l'efficacité de l'école, mais aussi l'assi-

duité des élèves et l'opinion que le public aura de l'école. En tout cas, j'estime que dans les congrès internationaux de l'Enseignement technique, il y a tout intérêt à s'enquérir largement de tout ce qui se fait en pareille matière dans les divers pays.

M. le Président. — Il faut s'appliquer à répondre aux besoins régionaux et locaux : il est certain que l'on ne peut pas faire les mêmes cours dans des régions dont les industries sont différentes et dans lesquelles les relations commerciales ne sont pas de la même nature. Il me semble donc impossible de faire un programme général pour les cours d'adultes, et je crois précisément qu'il faut laisser le soin d'établir les programmes à l'initiative intelligente des personnes qui dirigent ces cours.

Il est évident, par exemple, qu'un cours sur le traitement des huiles sera nécessaire à Marseille et qu'il pourra l'être beaucoup moins à Lille.

M. Stephanos. — Il faudrait avoir des renseignements sur ce qui se fait dans les différents pays.

M. le Président. — Nous n'avons pas à nous occuper des cours primaires ou professionnels qui sont faits aux jeunes élèves ; nous parlons des cours d'adultes, c'est-à-dire que nous nous adressons à des jeunes gens qui sont déjà dans les affaires ou qui travaillent dans les ateliers.

Dans les cours d'adultes de Saint-Étienne, où l'on fabrique des armes et des soieries, il faut faire des leçons qui se rapportent à ces industries locales et il est impossible de faire un programme général disant que, dans telle ville où il n'existe ni teinturerie ni industrie de la soie, on fera des cours de teinture et de soieries.

Il faut, je crois, que les cours d'adultes conservent, avant tout, un caractère absolument régional et j'irai même plus loin, je dirai presque « un caractère communal » parce qu'en définitive, ce sont les jeunes gens de la localité dont il faut compléter l'enseignement manuel ou industriel.

Les programmes doivent être faits par des gens au courant des besoins locaux, par les syndicats ouvriers du pays, qui connais-

sent mieux que personne les besoins auxquels doivent répondre les cours d'adultes pour former des ouvriers. Si l'on ne procède pas ainsi, on risque fort de faire des cours qui ne seront suivis par personne.

M. Stephanos. — Les cours dont je parle s'adressent à des personnes occupées toute la journée dans des ateliers, puisque chez nous, malheureusement, on y va à partir de dix ans.

A côté des difficultés que j'énumérais, il y en a une qui résulte de ce que nos cours sont encore trop généraux ; je ne demande pas que l'on me dise quels sont les cours que je devrai faire, mais je désirerais savoir, si je veux établir un cours, comment on le fait dans d'autres pays.

M. le Président. — Il n'y a pas de principe général, et c'est affaire aux professeurs d'aller se renseigner.

Il est possible d'enseigner la mécanique de deux ou trois façons différentes ; quelle est la meilleure ? celle qui correspondra à l'auditoire auquel vous vous adresserez, aux besoins auxquels elle doit répondre ; vous ne l'enseignerez donc pas à l'école professionnelle comme à l'école polytechnique ou dans les écoles d'ingénieurs.

C'est là une question d'espèces dont la solution dépend uniquement de l'initiative des hommes qui dirigent le mouvement.

M. Stephanos. — Je crois qu'un Congrès international n'est pas destiné uniquement à voter des conclusions, mais qu'il doit servir également à renseigner ses adhérents.

M. le Président. — Certainement, seulement, pour la France, par exemple, nous pourrons vous renseigner sur ce qui se fait, mais ce qui se fait dans le midi n'est pas ce qui se fait dans l'ouest, ou dans le nord, parce que l'on se trouve dans des milieux tout différents quant aux jeunes gens et aux besoins à satisfaire. (*Applaudissements.*)

M. Ovsiannikoff. — Mesdames, Messieurs, j'avais l'intention de vous lire une communication sur le développement de l'ensei-

gnement industriel en Russie, mais l'heure avancée m'oblige à vous faire un simple résumé de ce travail.

L'enseignement professionnel date de 35 ans seulement dans notre pays : en 1872, nous n'avions que 15 écoles professionnelles et industrielles, tandis qu'aujourd'hui, nous en avons 240 de divers types, dont le budget s'élève à 15 millions de francs, alors qu'en 1889 il n'était que de 3 millions.

Ces écoles sont fréquentées par 10 000 élèves auxquels l'enseignement est donné par 2 000 professeurs.

Pour former ces derniers, le gouvernement a donné de fortes bourses, afin que les jeunes gens qui ont terminé leurs études dans les écoles supérieures d'enseignement technique puissent aller dans les fabriques ou dans les écoles spéciales, à l'étranger. A leur retour, ces jeunes gens doivent présenter un rapport sur leurs travaux au conseil pédagogique technique supérieur, et ils peuvent être nommés professeurs.

Nous avons fait quelque chose également pour l'enseignement des jeunes filles : nous avons créé plus de 50 écoles d'enseignement professionnel et depuis quatre ans, nous avons commencé à créer des écoles ménagères.

M. le Président. — Je vous remercie, mon cher collègue, de l'exposé que vous avez bien voulu nous faire de votre intéressant rapport, mais ce n'est qu'un très court résumé et le rapport complet sera imprimé. (*Applaudissements.*)

M. Chapuis. — Dans un paragraphe du rapport de M. Delmas, je lis : « La deuxième méthode consiste à scinder en deux l'enseignement : la partie pratique à l'atelier, dans la journée ; la partie théorique dans les cours du soir appelés communément cours complémentaires. »

Je voudrais voir compléter les cours théoriques du soir par des cours pratiques, parce qu'il est impossible, avec la division actuelle du travail, d'apprendre tout le métier à l'atelier : c'est, du reste, ce que nous faisons dans notre école.

M. Lesesne. — C'est élémentaire et c'est ce que je disais tout à l'heure.

M. Chapuis. — C'est précisément pour appuyer ce que vous avez dit que j'ai voulu présenter cette observation.

M. le Président. — Il faut adopter le langage que s'est donné le Congrès précédent et qui a été admis par celui-ci ; il a été convenu qu'on appellerait Enseignement technique l'enseignement théorique et que l'expression d'enseignement professionnel désignerait l'enseignement manuel. Or, dans les cours professionnels dont vous parlez, on donne les deux enseignements : on remplit donc parfaitement le but que vous désirez.

M. Delmas demande que l'enseignement soit scindé ; d'autres désirent qu'il n'en soit pas ainsi ; chacun fera chez lui ce qui lui plaira : voilà mon principe. Il ne faut pas dire aux gens : vous allez agir de telle et telle façon ; laissons, au contraire, aux personnes qui veulent bien diriger les cours, l'initiative de créer ce qui est utile ou nécessaire chez eux. (*Assentiment.*)

M. Chapuis. — Je voudrais vous donner, Messieurs, les renseignements auxquels j'ai fait allusion dans une précédente séance, en ce qui concerne les cours destinés aux adultes, et qui sont faits dans notre école professionnelle de la chambre syndicale du papier.

L'école professionnelle du papier, fondée en 1868, en faveur des apprentis et jeunes employés des deux sexes appartenant au commerce et aux industries qui transforment le papier, a pour but de donner à ses élèves un enseignement logique de leur métier, en faisant précéder la pratique des connaissances théoriques sur lesquelles elle s'appuie ; de les exercer aux diverses opérations des principaux genres de fabrication ; de leur faire connaître toutes les ressources de leur métier et de les mettre à même de passer, après une courte initiation, d'une occupation à une autre.

Les cours ont lieu au siège de l'école, 10, rue de Lancry, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 heures à 10 heures du soir et les dimanches de 8 heures et demie à 11 heures et demie du matin.

Les cours de l'Enseignement technique, théorique et pratique, sont faits dans un atelier modèle pourvu des machines et outils

nécessaires ; les cours d'enseignement général sont faits dans des locaux spéciaux.

La méthode employée est celle dite « de perfectionnement ». C'est la seconde des méthodes d'enseignement technique, industriel, indiquées dans le rapport présenté au Congrès par M. Delmas, inspecteur régional de l'Enseignement technique.

Cette méthode a donné les meilleurs résultats ; elle répond, du reste, aux besoins les plus impérieux de nos industries, car l'apprentissage disparaît peu à peu des établissements parisiens où, par suite de l'extrême division du travail, le plus souvent spécialisé, l'apprenti ne peut connaître qu'une faible partie de ce qui constitue sa profession.

Depuis la création de ses cours gratuits d'enseignement technique, théorique et pratique, l'école professionnelle du papier n'a pas cessé de voir s'accroître le nombre de ses élèves ; elle peut, à juste titre, se féliciter de l'empressement et de la régularité avec lesquels ses cours sont suivis, bien qu'ils soient absolument facultatifs.

En 1899-1900, le nombre des présences s'est maintenu, pendant toute l'année scolaire, dans la proportion des six-septièmes des admissions et un grand nombre d'élèves n'ont pas manqué un seul cours. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

La discussion est close.

Je dois vous faire connaître, Messieurs, un certain nombre de vœux.

Le premier, rédigé par M. Delmas, notre distingué rapporteur, est ainsi conçu :

« *Le Congrès émet le vœu de voir établir pour les cours du soir des droits d'écolage payés par les élèves.*

Le Congrès émet également le vœu de voir établir un certificat de capacité, tout en maintenant l'usage des compositions et de la distribution des prix. »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Voici maintenant un vœu de M. Lorge.

« Les gouvernements devront obliger les parents et les patrons à ce que les apprentis fréquentent les cours professionnels jusqu'à la fin de leur apprentissage, conformément aux lois régissant chaque nation. »

Je dois déclarer que je voterai contre ce vœu, par ce que je crois qu'aucune loi ne peut obliger un patron à forcer ses apprentis à suivre des cours ; je crois que ce serait absolument contraire aux principes de liberté sous l'empire desquels nous vivons. (*Applaudissements.*)

(Le vœu, mis au voix, n'est pas adopté.)

M. Lesesne. — Je demande au Congrès d'émettre le vœu « qu'un diplôme de fin d'études soit donné par le ministre compétent de chaque gouvernement ».

M. le Président. — Si nous émettions ce vœu, il faudrait, en tout cas, changer le mot « ministre », parce qu'en Angleterre, par exemple, ce n'est pas le ministre qui agit en pareil cas.

M. Lesesne. — Mettons « l'autorité compétente » : « Un diplôme de fin d'études devra être délivré par l'autorité compétente de chaque gouvernement. »

Un membre. — Il y aurait un jury d'État, alors ?

M. le Président. — Je ne dis pas le contraire, mais je demande la permission de faire ici une remarque : c'est que, si chacun apporte sa rédaction, nous aurons trois ou quatre rédactions différentes pour exprimer une seule idée ; je vous propose donc de nous mettre d'accord sur une rédaction très générale disant « que le Congrès émet le vœu qu'un certificat d'études soit délivré, à la fin des études, aux élèves sortants des écoles, par l'autorité compétente », c'est-à-dire par l'autorité que cela concerne. Chez nous, ce sera tel ministère, s'il intervient, et, s'il ne veut pas intervenir, ce en quoi il aura raison, ce sera le conseil d'administration de l'école. (*Marques d'approbation.*)

Vous rendriez alors à cette question son caractère d'initiative privée, et ce serait une bonne chose, car il faut faire intervenir l'État le moins possible en ces matières.

M. Lesesne. — Vous changez, Monsieur le Président, le caractère de mon vœu...

M. le Président. — Vous demandez un certificat de fin d'études délivré par l'autorité compétente, afin de lui donner une valeur...

M. Lesesne. — Le diplôme existe, nous le donnons déjà !

Voix nombreuses. — Aux voix ! Aux voix !

M. le Président. — Je crains que l'idée de faire délivrer un diplôme par l'autorité gouvernementale soit fort mal accueillie dans un congrès international ; il y a certains pays, en effet, et ils sont nombreux, dans lesquels un certificat d'études, un diplôme d'ingénieur, même, délivrés par une assemblée de gens compétents, ont la même valeur qu'en France on attache à un parchemin, dès qu'il porte l'estampille administrative.

Si vous voulez faire entrer l'administration publique dans la délivrance de ces certificats, je crois que vous vous engagerez dans une voie pleine de difficultés.

M. Lesesne. — Alors, supprimons ce vœu.

Un membre. — Je demande la suppression des mots : « autorité compétente »; nous rentrerons alors dans l'esprit de l'autre vœu et je crois que nous serons tous d'accord.

M. le Président. — Cela se confondrait, en effet, avec le vœu qui dit :

« Pour attirer et retenir les élèves aux cours professionnels du soir, il y aurait lieu, etc... »

Nous pourrions dire :

« *Pour attirer et retenir les élèves aux cours professionnels du soir, il y aurait lieu de sanctionner leurs études par un certificat.* » (*Adhésion générale.*)

M. le Président. — Voici maintenant un autre vœu :

« Il serait désirable de voir les sociétés d'enseignement populaire, les corporations et syndicats de tous pays, créer de nom-

breux cours professionnels (ou de travail manuel) professés le soir ou le dimanche matin, pour les adultes obligés de gagner leur vie à la sortie de l'école primaire, et n'ayant pu se perfectionner dans une école professionnelle. »

Je crois que ce vœu est inutile, attendu qu'il est déjà mis en pratique, à mon avis. (*Mouvements divers.*) S'il ne l'était pas, Messieurs, nous n'aurions pas à nous occuper des cours d'adultes.

M. Brunsvick. — Mais ils sont techniques, en général ; ils ne sont pas manuels.

Voix nombreuses. — Ils sont à la fois l'un et l'autre.

M. le Président. — Cela existe, et vous avez pu voir combien nous avons discuté longuement sur ce qui est professionnel et sur ce qui est industriel, en affirmant bien nettement que ce que nous appelons « travail professionnel », c'est le travail manuel.

M. Brunsvick. — Cela existe peut-être, mais pas pour les cours du fer et du bois, puisqu'on n'a pas d'ateliers.

M. le Président. — Vous ne pouvez pas exiger que ces cours existent dans tous les cours d'adultes du monde ; il y en a pour lesquels on dira : nous allons faire de la soierie, de la filature, etc., il faut prendre garde d'émettre un vœu duquel on pourrait nous dire ce soir : il y a longtemps que ce vœu a reçu satisfaction, puisque nous sommes entourés de cours d'adultes !

M. Brunsvick. — Ce vœu n'était destiné qu'à servir de préparation à mon second vœu.

M. le Président. — Vous dites « qu'il est désirable de voir les sociétés d'enseignement populaire, les corporations et syndicats de tous pays créer de nombreux cours d'enseignement professionnel ». Or, nous ne cessons de les créer, de les soutenir et de les encourager partout ; je crois donc que ce que vous demandez existe déjà.

Je donne lecture d'un second vœu.

En attendant le moment où des locaux spéciaux pourront être mis à la disposition des cours professionnels du soir :

« *1° Il serait désirable de pouvoir emprunter les ateliers, salles de manipulations et laboratoires existant dans les écoles ou établissements publics ou privés ;*

« *2° Il serait désirable de voir s'établir, avec l'autorisation et l'appui des pouvoirs publics, une entente à ce sujet, entre les sociétés d'enseignement populaire, les corporations ou les syndicats organisateurs des cours d'une part ; les directeurs, administrateurs ou propriétaires de ces écoles ou de ces établissements d'autre part.* »

Ce vœu est, en somme, une sorte de constation officielle de ce qui existe, je crois, dans des cas assez rares, et il a pour but d'attirer l'attention sur cette manière de procéder.

(Le vœu mis aux voix est adopté.)

M. le Président donne connaissance du vœu suivant :

« *Pour attirer et retenir les élèves aux cours professionnels du soir, il y aurait lieu :*

« *1° De sanctionner leurs études par un certificat.* »

(Adopté à l'unanimité.)

« *2° De favoriser la création de sociétés d'élèves et d'anciens élèves qui s'occuperaient surtout du placement gratuit, et procureraient à leurs adhérents les avantages de la mutualité, ainsi que des distractions saines et intelligentes.* »

(Adopté à l'unanimité).

Il y a, en outre, un vœu présenté par le représentant de l'Association philotechnique de Saint-Ouen.

M. Lesesne. — Le point essentiel, c'est la salle de lecture pour les parents et les jeunes filles qui attendent l'ouverture des cours ; je n'insiste pas sur le reste.

M. le Président. — « Le bon recrutement des professeurs et des « maîtres ouvriers étant un facteur essentiel et primordial d'une « bonne fréquentation, le ministère compétent accordera chaque « année des lettres de félicitations, des diplômes et des médailles

« aux maîtres ouvriers, aux professeurs ainsi qu'aux personnes « qui auront aidé au développement de l'enseignement tech- « nique. »

(Le vœu, mis aux voix, n'est pas adopté.)

Un membre. — Cela se fait.

M. Lesesne. — Je suis très heureux de l'apprendre, parce que je ne l'ai pas encore vu pratiquer chez nous : je vous remercie du renseignement et j'en ferai mon profit.

M. le Président. — Voici un autre vœu :

« Pour assurer le bon recrutement des cours, un léger droit « d'inscription sera exigé des élèves. Les fonds serviront ex- « clusivement à l'établissement d'une salle de lecture et à « l'achat de livres. N'auront accès à cette salle que les parents « qui accompagnent leurs enfants, ainsi que les jeunes filles qui « attendent l'ouverture des cours. »

M. Lesesne. — Le mot « exclusivement » rend mal ma pensée ; il serait préférable de mettre « plus spécialement ».

M. le Président. — Le vœu serait ainsi rédigé :

« *Pour assurer le bon recrutement des cours un léger droit d'inscription sera exigé des élèves. Les fonds serviront plus spécialement à l'établissement d'une salle de lecture et à l'achat de livres. N'auront accès à cette salle que les parents qui accompagnent leurs enfants, ainsi que les jeunes filles qui attendent l'ouverture des cours.* »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

M. Desjardins. — Je demande que le Congrès émette un vœu tendant à accorder aux organisateurs de cours d'adultes la liberté de choisir les moyens à employer pour retenir les élèves dans les cours, c'est-à-dire que les directeurs ou fondateurs de ces cours aient seuls à se préoccuper de ces moyens.

M. le Président. — Le Congrès a longuement discuté la question de savoir comment il serait possible de retenir les élèves dans les cours d'adultes : il semble ressortir de l'examen approfondi

auquel nous nous sommes livrés qu'il y a trois moyens pratiques d'arriver à ce résultat : 1° Un droit d'écolage, destiné à prouver que l'on ne fait pas cadeau d'une chose qui n'a aucune valeur ; 2° Un certificat destiné à sanctionner les études et qui dans l'avenir aura une utilité pratique, lorsqu'il sera entré dans les mœurs et que les patrons accorderont la préférence aux élèves diplômés ; 3° Des récompenses.

Je demanderai donc à M. Desjardins si, en dehors des moyens que je viens d'indiquer, d'autres lui paraissent praticables ou bien si, au contraire, son vœu a un but opposé au nôtre. S'il n'en est pas ainsi, je suis obligé de lui faire remarquer que sa proposition est tout simplement la négation d'un vœu. Si nous demandons que les organisateurs des cours d'adultes aient seuls le soin de fixer les moyens à employer, nous n'avons plus qu'à dire que nous ne nous sommes pas occupés de la question. Il aurait été bien inutile, en effet, de discuter pendant plusieurs heures pour arriver à arrêter des moyens pratiques de retenir les élèves si nous ajoutons une dernière conclusion qui détruit l'effet des autres.

M. Desjardins. — Je demandais d'émettre ce vœu, parce que la discussion n'a peut-être pas porté sur tous les points qui concernent la question ; ainsi, nous avons déclaré que nous ne décernions plus de diplômes...

M. le Président. — Nous sommes d'accord ; les récompenses et les certificats dont nous parlons, vous les donnerez comme bon vous semblera ; nous ne vous imposons pas une manière de procéder. Il faut que vous soyez bien persuadé que le vote que le Congrès a émis est aussi large qu'il pouvait l'être, puisqu'il demande simplement le principe d'un certificat d'études, en laissant chacun libre de le donner comme il le veut. Nous sommes donc bien d'accord. (*Assentiment.*)

M. Jeannin m'a remis le vœu suivant :

1° « Dans les cours professionnels du soir, pour les adultes « âgés de 18 ans et au-dessus qui sont déjà des ouvriers, les « programmes ne doivent pas être les mêmes que pour les « apprentis. »

Cela me paraît tout à fait évident et je dirai même que je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'émettre un vœu, parce que c'est le principe même des cours d'adultes, des cours du soir et des cours d'apprentissage.

2° « Le cours doit être fait dans un langage clair et en se « servant des termes employés dans l'atelier : les ouvriers ayant « peu de goût pour les travaux théoriques, il faut aussi simpli- « fier l'étude de la géométrie descriptive. »

Ceci est juste, mais il faut le dire au conseil de l'enseignement technique, pour la France ; les pays étrangers sont libres de faire ce qu'ils veulent à cet égard.

3° « Au mois de mai, tous les ans, organiser un concours « général qui serait sanctionné par des prix ou des diplômes. »

Cette question a été agitée il y a trois jours au sujet de l'enseignement industriel pour les jeunes filles. Il est assez difficile de faire un concours général, surtout pour les cours d'adultes, dont les programmes ne peuvent pas être les mêmes partout. A tel endroit, on fera un cours de stéréotomie qui sera complètement inutile ailleurs.

M. Jeannin. — Je pensais à des cours de serrurerie et de menuiserie, pour lesquels la chose est possible.

M. le Président. — Alors, c'est tout à fait spécial. L'idée est juste, mais il faut, pour la mettre en pratique, que vous agissiez sur les syndicats professionnels ; nous avons vu beaucoup d'expositions de chambres syndicales, de bourses du travail, qui s'occupent de ces questions et c'est auprès de ces groupes qu'il faut agir, si vous désirez arriver à faire établir un concours général.

M. Lesesne. — Vous m'avez engagé, Monsieur le Président, à formuler un vœu par écrit ; permettez-moi d'en donner lecture :

« Les membres du Congrès, désireux que les ouvriers soient « encouragés à fréquenter les cours du soir par une certitude « plus grande d'utilisation fructueuse des connaissances qu'ils « acquerront, émettent le vœu :

« 1° Que les administrations publiques et privées tiennent « compte, dans la répartition de leurs emplois secondaires, des

« récompenses obtenues par les candidats dans les cours du « soir :

« 2° Que, d'une manière générale, on évite partout, autant « que possible, de réserver exclusivement ces emplois aux « élèves sortis de telle ou telle école plus ou moins officielle. »

M. le Président. — Il n'y a pas d'inconvénient à émettre ce vœu ; cependant, il me semble que nous entrons un peu dans un domaine qui n'est plus le nôtre...

M. Lesesne. — Il me semble, au contraire, qu'il est assez dans notre rôle d'émettre un vœu de ce genre...

M. le Président. — Je ne demande pas mieux que de le mettre aux voix.

(*M. le Président donne une nouvelle lecture des vœux.*)

M. le Président. — Mais, permettez, ce n'est plus du tout une question de Congrès, c'est une question d'appréciation personnelle pour chaque patron et vous ne pouvez entrer dans ces détails. Nous n'avons pas le droit de dire à notre voisin : vous allez penser comme moi, vous allez dire ceci et cela ! (*Marques d'assentiment.*)

M. Lesesne. — Alors, demandez-le seulement pour les administrations publiques.

« Que, dans les administrations publiques... » etc., nous avons le droit, je crois, d'émettre ce vœu-là.

M. le Président. — Je ne le crois pas, parce que chaque administration publique a ses concours et ses règlements ; il en existe, par exemple, pour arriver à être contremaître dans les manufactures de l'État, aux Tabacs ou dans toute autre : il faut avoir été ouvrier et avoir fait preuve de capacité.

M. Lesesne. — Si vous croyez, Monsieur le Président, que ce vœu n'est pas applicable, je le retire volontiers.

M. le Président. — Le vœu est retiré.

Nous pourrions cependant, Messieurs, en voter sans inconvé-

nient la première partie : voici comment nous pourrions la rédiger :

« *Le Congrès émet le vœu :*

« *Que les administrations publiques et privées prennent en considération les diplômes obtenus dans les cours du soir pour les nominations des ouvriers aux emplois de contremaîtres ou d'employés.* »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

L'ordre du jour des travaux de notre section est épuisé.

Avant de lever la séance, la dernière de la section industrielle, je tiens à remercier tous les membres du Congrès qui ont pris part à nos travaux, pour l'assiduité dont ils ont fait preuve, pour la courtoisie qu'ils ont apportée dans les discussions et pour la bienveillance qu'ils ont témoignée à leur Président, dont ils ont rendu ainsi la tâche plus facile et très agréable.

Je vous remercie encore, Mesdames et Messieurs, et j'adresse à chacun de vous, en nous séparant, tous mes souhaits de bonheur, et aussi de succès, pour la cause que tous vous servez avec une si louable ardeur. (*Vifs applaudissements.*)

M. Chapuis. — Je demande encore à la section industrielle de voter des félicitations à son Président pour la façon si aimable et si ferme dont il a conduit nos délibérations. (*Adhésion générale et nouveaux applaudissements.*)

(La séance est levée à midi.)

SÉANCES GÉNÉRALES

CONCLUSIONS

RÈGLEMENT DU COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

SÉANCES GÉNÉRALES

SÉANCE DU VENDREDI 10 AOUT 1900

(au Conservatoire national des Arts et Métiers.)

Présidence de M. Louis Bouquet,

Président du Congrès.

ORDRE DU JOUR : *Discussion des vœux présentés par les sections*[1].

La séance est ouverte à deux heures et quart.

M. E. Paris, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal sommaire de la séance d'ouverture du lundi 6 août.

M. le Président. — Personne ne demande la parole sur le procès-verbal de la première séance ?

Je me permettrai, en ce cas, de faire remarquer, au sujet du règlement du Comité permanent, que je ne crois pas avoir dit que le but des propositions qui devaient être soumises au Congrès était d'étendre les pouvoirs de ce comité : je demanderai donc que cette phrase soit supprimée. (*Adhésion.*)

(Le procès-verbal est adopté).

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des vœux adoptés par les sections.

Je vous propose, Messieurs, de commencer par les vœux de la section commerciale. (*Marques d'assentiment.*)

La parole est à M. Jacques Siegfried, président de la section commerciale, pour rendre compte des travaux de cette section.

1. Les vœux adoptés sont en italique.

M. Jacques Siegfried. — Messieurs, à l'un de nos précédents congrès, j'émettais l'opinion qu'en élisant des présidents de sections, vous faisiez, en réalité, des condamnés aux travaux forcés (*Sourires*); heureusement, ils ne sont condamnés qu'à temps. J'ai été obligé, en effet, de me livrer à un travail absolument forcé, puisque nous avons terminé la dernière séance de la section commerciale à midi, et qu'à deux heures je dois vous présenter un rapport complet. Or, entre temps, nous avons déjeuné, car la nature humaine a des exigences qu'il faut bien satisfaire. (*Sourires.*) Je vous prierai donc d'être très indulgents pour le rapport que je vais vous soumettre. Je crois néanmoins qu'il sera très intéressant, pour notre réunion plénière, d'avoir un compte rendu résumé aussi exact que possible des travaux de cette section.

Permettez-moi d'abord de vous exprimer le plaisir que m'a causé la manière remarquable dont se sont tenues nos discussions. Tous les orateurs se sont fait un devoir de rester strictement dans leur sujet, et nous avons pu ainsi traiter à fond chacune des questions qui nous étaient soumises.

PROFESSORAT

M. Jacques Siegfried. — La première question était relative au professorat commercial ; elle était ainsi conçue :

Quels sont les meilleurs moyens de former des professeurs pour les divers degrés de l'enseignement commercial ?

Le rapport introductif sur cette question et son exposé ont été faits par M. Félix Martel, inspecteur général de l'Instruction publique en France.

Quatre mémoires lui étaient parvenus en temps utile, ayant pour auteurs :

M. Coquentin, professeur honoraire à l'institut commercial de Paris ;

M. Kauffmann, employé de commerce, membre du comité de l'association amicale des anciens élèves de l'institut commercial de Paris ;

M. Corbelli, professeur à l'école royale technique commerciale italienne de Smyrne ;

M. Ch. Fivat, directeur de l'école supérieure de commerce de Genève.

Dans l'intéressante discussion qui a suivi l'exposé remarquable de M. Martel, M. Ferraris, professeur de statistique à Padoue et à Venise, nous a rappelé qu'en Italie l'école supérieure de commerce de Venise a une importante section magistrale destinée uniquement à former des professeurs d'enseignement commercial. En Italie, la comptabilité, le droit commercial, l'économie politique, la statistique et les langues étrangères font partie du programme de toutes les écoles secondaires publiques, et le Ministère donne un droit de préférence aux candidats munis du diplôme magistral de l'école de Venise.

M. Munteanu, directeur de l'école supérieure de commerce de Galatz (Roumanie), M. le Dr Schack, inspecteur général des écoles supérieures de commerce à Budapest, délégué du gouvernement hongrois, M. Snape, délégué du comité de l'instruction technique du comté de Lancashire, M. Strauss, président du cercle des anciens étudiants de l'institut supérieur de commerce d'Anvers, M. Heinzmann Savino, nous ont donné d'utiles renseignements sur le recrutement du corps professoral dans ces différents pays.

M. Saint-Cyr Penot, directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon, Mlle Malmanche, inspectrice des cours d'enseignement commercial de la Ville de Paris, M. Élie Mantout, conseiller du commerce extérieur, M. Alfred Renouard, membre du comité de l'union des associations amicales des anciens élèves des écoles supérieures de commerce, M. Bousquet, directeur de l'école pratique de Marseille, M. Coquentin, professeur honoraire à l'institut commercial, ont apporté à la discussion le secours de leur haute compétence.

M. Martel, après avoir résumé ces rapports, a exposé la situation en France où, pour les écoles supérieures, la plus grande liberté est laissée pour le recrutement des professeurs, tandis que pour les écoles pratiques de commerce, qui sont des établissements publics, l'État a fondé, à l'école des hautes

études commerciales de Paris, une section normale préparatoire au professorat commercial, et à l'école pratique de commerce de jeunes filles du Havre, une section normale pour les jeunes filles.

L'assemblée a pensé que la question ne comportait pas le vote de vœux, et qu'il était préférable de renvoyer au compte rendu qui sera publié les personnes désireuses d'approfondir cette étude. Il m'est permis toutefois de vous dire que l'opinion prédominante a été qu'il fallait distinguer entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Pour le premier, qui se donne toujours dans des villes importantes, il a semblé préférable de laisser aux écoles supérieures de commerce une très grande indépendance dans le recrutement de leurs professeurs ; pour l'enseignement secondaire, on admet, au contraire, l'utilité d'une préparation officielle et de diplômes nécessaires.

De même, pour l'enseignement supérieur, il paraît préférable de s'adresser à des spécialistes pour chacune des branches, tandis que, pour l'enseignement secondaire, il semble meilleur d'exiger, pour les examens d'aptitude au professorat, à la fois des connaissances encyclopédiques sur les matières relatives à cet enseignement, quitte à exiger des candidats des connaissances plus approfondies sur la spécialité qu'ils auraient choisie.

Dans l'intérêt du bon recrutement professoral, l'assemblée s'est préoccupée aussi de la question des retraites assurées aux professeurs. En France, où cette question joue un grand rôle, il n'est encore rien fait, sauf à Lyon, pour assurer les vieux jours des professeurs des écoles supérieures de commerce ; par contre, les maîtres qui enseignent dans les écoles pratiques sont fonctionnaires publics, et, comme tels, soumis à une retenue mensuelle du 1/20e de leur traitement qui leur donne droit, à la fin de leur carrière, à une pension de retraite.

Pour terminer cette revue de notre première séance, je dois soumettre à l'assemblée plénière le seul vœu émis ce jour-là. Ce vœu, proposé par M. Coquentin, est ainsi conçu :

« Le congrès exprime le vœu que, dans les écoles de com-
« merce, on fasse, de temps en temps, appel, en dehors des
« professeurs proprement dits, à d'anciens négociants ou à des

« commerçants en exercice, qui voudraient bien y faire des con-
« férences pratiques fort utiles aux élèves. »

Je vous demanderai, Monsieur le Président, si vous avez l'intention de faire voter successivement sur chacune des propositions de la section commerciale, ou bien si vous désirez que je donne lecture de l'ensemble du rapport?

M. le Président. — Je vais consulter le Congrès.

M. Groussier. — Il me semble, Monsieur le Président, qu'au lieu d'examiner séparément les résolutions prises par les deux sections, il y aurait intérêt à les examiner parallèlement, afin d'avoir des résolutions d'ensemble, car il est évident que certaines propositions votées par la section commerciale peuvent très bien s'adapter à la section industrielle. (*Adhésion.*)

M. le Président. — L'observation de M. Groussier me semble très juste; mais je crois que, pour donner satisfaction à notre collègue, il est nécessaire de modifier un peu l'ordre de nos travaux. Au lieu de passer successivement en revue tout ce qui s'est fait dans la section commerciale, je prierai M. le Président de la section industrielle, après la lecture de chacune des parties du rapport de M. Siegfried, de nous faire connaître les travaux correspondants de sa section. Si les vœux émis par l'une et l'autre section étaient en désaccord, nous pourrions alors chercher un terrain commun d'entente. (*Adhésion.*)

La parole est à M. Buquet, président de la section industrielle, sur le recrutement des professeurs.

M. Buquet, président de la section industrielle. — Mesdames, Messieurs, vous me permettrez de m'associer complètement aux paroles que M. Siegfried a prononcées tout à l'heure en ce qui concerne la tenue des séances de la section commerciale. J'ai constaté, moi-même, avec bonheur, que la cordialité la plus franche, que les relations les plus aimables se sont établies entre les représentants des différents pays étrangers et nos compatriotes. Je dois déclarer, en outre, que la bienveillance de l'assemblée a été si grande qu'elle laisse aujourd'hui à son président le regret que la session soit close. (*Applaudissements.*)

Je crois, pour résumer les travaux de la section, devoir me soumettre au principe qui a été posé dans les discussions au sujet de l'enseignement, à savoir qu'il faut aller vite et bien. J'espère que nous avons réussi à remplir cette dernière condition; et, pour aller vite, je vous demande la permission de passer légèrement sur les discussions en rappelant simplement les vœux, qui indiqueront suffisamment à une assemblée composée de personnes très au courant de ces questions la marche que les discussions ont pu suivre. Au reste, les vœux dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture ont été presque tous adoptés à l'unanimité, après épreuve et contre-épreuve; et je crois que leur adoption par l'assemblée générale ne soulèvera pas de difficultés.

M. le Président. — Je consulte le Congrès sur la proposition de M. Buquet.

(Le Congrès décide qu'il passe de suite à l'examen des vœux.)

M. Buquet. — Le rapport sur le professorat industriel a été présenté, au nom du comité d'organisation, par M. Jacquemart.

A la suite de l'exposé très brillant qui nous a été fait par l'auteur du rapport et de la discussion qui a suivi, la section industrielle vous propose, Messieurs, d'émettre le vœu suivant :

« Que, d'une façon générale, l'enseignement scientifique « théorique soit strictement limité aux matières indispensables, « et de plus en plus orienté vers les applications pratiques mo- « dernes, de manière à s'adapter facilement aux besoins locaux. »

Il est nécessaire de donner quelques mots d'explication sur l'origine de ce vœu.

Certains membres de la section industrielle avaient avancé ce fait, qui m'a semblé être reconnu assez généralement, que l'on s'éloigne un peu, dans un grand nombre de cours, du but pratique à atteindre. Aussi, l'on a demandé que, tant en France qu'à l'étranger (car le vote a été émis par les membres étrangers aussi bien que par les français), les programmes puissent être rédigés de telle façon que l'on puisse en élaguer les questions d'un caractère purement théorique, pour les remplacer par des applications un peu plus pratiques.

Le second vœu qui vous est soumis est le suivant :

« Que, dans la préparation des professeurs des écoles pra-
« tiques et similaires, une large part soit faite aux manipula-
« tions et essais divers portant sur la chimie, la physique et la
« mécanique. »

Ce vœu n'a pas besoin d'explication.

Le troisième vœu est ainsi conçu :

« Qu'il est nécessaire d'instituer, dans les divers pays, un
« diplôme spécial pour les professeurs de l'enseignement indus-
« triel général. »

Ce vœu, me semble-t-il, est analogue à celui qui vous est présenté par la section commerciale.

L'expression d'enseignement industriel « général » a été employée parce que l'on a considéré que, pour certains cours et certaines spécialités, il serait peut-être difficile, d'une façon générale et absolue, de constituer des diplômes. C'est pour cela que la section s'est bornée, pour le présent, à demander la création d'un diplôme spécial pour le professorat de l'enseignement industriel général.

Tels sont, Messieurs, les vœux émis par la section industrielle.

M. le Président. — Les vœux émis par les deux sections me semblent porter sur des points absolument différents; en conséquence, ils ne sont pas en contradiction.

J'en donne une nouvelle lecture au Congrès :

« Le Congrès émet le vœu :

« *Que, dans les écoles de commerce, on fasse, de temps en*
« *temps, appel, en dehors des professeurs proprement dits, à*
« *d'anciens négociants ou à des commerçants en exercice qui vou-*
« *draient bien y faire des conférences pratiques fort utiles aux*
« *élèves.* »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

« Le Congrès émet le vœu :

« *Que, d'une façon générale, l'enseignement scientifique théo-*
« *rique soit strictement limité aux matières indispensables et de*

« *plus en plus orienté vers les applications pratiques modernes,*
« *de manière à s'adapter facilement aux besoins locaux.* »

(Adopté à l'unanimité.)

Le Congrès émet le vœu :

« *Que, dans la préparation des professeurs des écoles pratiques*
« *et similaires, une large part soit faite aux manipulations et*
« *essais divers portant sur la physique, la chimie et la méca-*
« *nique.* »

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

Le Congrès émet le vœu :

« Qu'il est nécessaire d'instituer, dans les divers pays, un
« diplôme spécial pour les professeurs de l'enseignement indus-
« triel général. »

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce vœu ?

M. Groussier. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Groussier.

M. Groussier. — Puisque l'on demande un diplôme pour l'enseignement industriel, ne pourrait-on pas en demander un également pour l'enseignement commercial ?

M. J. Siegfried. — Nous ne le demandons pas.

M. le Président. — Est-ce que vous vous opposez à ce qu'il en soit donné un ?

M. Groussier. — Il y aurait peut-être intérêt à ce que l'on nous donnât les raisons pour lesquelles la création d'un diplôme serait justifiée en ce qui concerne l'enseignement industriel, tandis qu'elle ne le serait pas pour l'enseignement commercial.

M. Siegfried. — Si vous le désirez, je répondrai en ce qui concerne l'enseignement commercial.

M. Groussier. — Très volontiers.

M. Siegfried. — La section commerciale a pensé que, pour l'enseignement supérieur, il fallait laisser aux écoles la latitude la plus grande dans le choix de leurs professeurs. Les écoles supérieures, a-t-on fait remarquer, sont toujours établies dans les grandes villes où il est facile de trouver des spécialistes très capables de se charger des cours ; et, s'il est utile que chacun de ces spécialistes soit très fort dans sa spécialité, il n'est pas nécessaire qu'il soit au courant de tout l'enseignement commercial supérieur.

La section a pensé, au contraire, que, pour l'enseignement élémentaire ou l'enseignement secondaire (celui qui est donné dans les écoles pratiques de commerce), il était nécessaire que chaque professeur fût au courant de l'ensemble de l'enseignement, tout en étant plus fort, bien entendu, sur la partie dans laquelle il se spécialiserait. C'est pour cela que la section est d'avis qu'il est bon, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, d'avoir une école normale préparant des professeurs, et d'instituer un diplôme.

M. le Président. — Si j'ai bien compris vos explications, Monsieur Siegfried, vous seriez disposé à vous rallier au vœu émis par la section industrielle, en ce qui touche l'enseignement commercial primaire et secondaire, mais vous ne l'accepteriez pas en ce qui touche l'enseignement commercial supérieur ?

M. Siegfried. — La section commerciale n'a pas émis de vœu, parce qu'elle désire que le choix des professeurs reste complètement libre pour l'enseignement supérieur.

M. Jacquemart. — Je demande la permission de faire observer que nous sommes absolument d'accord, dans la section industrielle, avec l'honorable M. Siegfried et que notre vœu est limité à l'enseignement, pour ainsi dire primaire.

M. Buquet. — Je tiens à confirmer ce que vient de dire M. Jacquemart et à vous prouver, Messieurs, que ce point a été discuté sérieusement dans notre section.

Un de nos collègues, en effet, avait proposé la création d'un diplôme spécial pour les professeurs de l'enseignement industriel

secondaire, en général, diplôme qui aurait compris les matières générales de l'enseignement, plus la spécialité choisie par le candidat.

Cette proposition a été combattue par les raisons que M. Siegfried vient d'invoquer au point de vue de l'enseignement commercial.

On a dit qu'il valait mieux, pour l'enseignement des spécialités, s'adresser à des spécialistes connus, à des hommes capables de traiter la question dont ils s'occupent, avec toute l'autorité qui s'attache à celui qui la pratique et qui la suit tous les jours. A cela, M. Jacquemart, inspecteur général de l'enseignement technique, a répondu très justement que les sections normales qui sont organisées en France aujourd'hui ne s'appliquent absolument qu'à l'enseignement général et non pas à l'enseignement spécial.

Il est donc bien dans l'esprit du vœu sur lequel nous discutons que le diplôme s'adresserait simplement à l'enseignement général et nullement aux cours spéciaux pour lesquels les directeurs ou conseils d'administration resteraient libres de fixer leur choix sur des spécialistes, partout où ils trouveraient utile de le faire.

Un membre. — On pourrait ajouter au vœu : « sans que cela « concerne l'enseignement supérieur. » (*Mouvements divers.*)

M. Buquet. — Je crois donc que tout le monde est d'accord, au fond.

Frère Justinus. — Messieurs, sans rien contester de ce qui a été dit, m'associant, au contraire, aux observations qui ont été faites, je désirerais rappeler un point de vue qui a été signalé au moment de la discussion de ce vœu à la section commerciale. Par la forme générale qui lui est donnée, on pourrait peut-être faire entendre que l'on demande la création d'un diplôme d'État. Or, nous sommes ici sur le terrain international et nous devons nous placer au point de vue de l'organisation de l'enseignement dans les divers pays. En Angleterre, en Amérique et dans d'autres États, le système scolaire ne ressemble nullement au système

scolaire français ; il existe de nombreuses institutions libres qui ont leur organisation propre, qui délivrent des diplômes aussi bien aux élèves qu'aux professeurs. Il me paraît donc nécessaire de se placer à ce point de vue spécial et de donner au vœu une forme qui ne puisse pas le mettre en contradiction avec les législations des divers pays.

M. Siegfried. — Et avec la nôtre non plus ; je demande la parole.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Siegfried. — Je tiens à répéter, Messieurs, que notre section n'a pas jugé à propos d'émettre un vœu à ce sujet. Elle a pensé qu'il suffisait, pour le bien de l'enseignement commercial, de discuter la question, et que, le compte rendu de cette discussion devant se trouver dans le volume qui sera publié, ceux qui s'y intéressent pourraient y puiser tous les renseignements susceptibles de leur être utiles.

Je trouve qu'il est beaucoup de questions au sujet desquelles, surtout au point de vue international, il faut laisser à chacun la plus grande liberté possible.

Je n'avais donc pas, en qualité de président de la section commerciale, à donner mon approbation à ce vœu : et je dois même ajouter qu'en le relisant, je ne puis que persévérer dans l'opinion que j'ai formulée, attendu que le vœu, tel qu'il est rédigé, ne parle pas le moins du monde de l'enseignement secondaire, ni de l'enseignement élémentaire : il parle de tout l'enseignement aussi bien de l'enseignement supérieur que des autres. Or, nous ne pouvons admettre, en aucun cas (et je crois être ici l'interprète de la section que j'ai eu l'honneur de présider), que l'on exige un diplôme pour l'enseignement supérieur : nous sommes en faveur de la liberté. (*Marques d'approbation.*)

Voici, en effet, comment est rédigé le vœu présenté par la section industrielle : « ... la nécessité d'instituer, dans les divers « pays, un diplôme spécial pour le professorat de l'enseigne- « ment industriel général ». Cela ne veut pas dire : « l'ensei- « gnement secondaire », cela veut dire : « tous les degrés de « l'enseignement. »

Je répète que la section commerciale ne peut pas admettre une telle rédaction.

M. Buquet. — La section industrielle pourrait, je le crois, restreindre son vœu dans le sens que vous indiquez, en spécifiant qu'il est relatif au seul enseignement primaire.

Un membre. — Et à l'enseignement secondaire. (*Assentiment.*)

M. Saignat. — Il n'y aurait qu'à ajouter : « ... secondaire ou moyen », ce qui donnerait satisfaction à tout le monde. (*Marques d'approbation.*)

M. Jacquemart. — Nous demandons que l'on ajoute les mots : « secondaire ou moyen », ce qui limitera absolument la portée du vœu.

M. le Président. — La section industrielle propose de modifier son vœu comme suit :

« Il est nécessaire d'instituer, dans les divers pays, un di-
« plôme spécial pour l'enseignement industriel général, primaire
« et moyen. »

M. Siegfried. — Je demande que l'on substitue l'expression « il est utile » aux mots « il est nécessaire », qui me paraissent avoir une signification trop absolue.

M. le Président. — Il reste encore à examiner, je crois, un amendement de M. Groussier.

M. Siegfried. — Mais non, M. Groussier est d'accord avec nous.

M. Groussier. — Oui ; mais je crois que, sans émettre de vœu dans la section commerciale, vous êtes arrivés aux mêmes conclusions que la section industrielle. Votre opinion a été que, pour l'enseignement commercial supérieur, il ne fallait pas créer un corps de professeurs munis de diplômes, que l'on devait laisser la plus grande liberté pour le choix des professeurs, et qu'il fallait prendre des spécialistes pour chaque matière. Mais vous avez jugé, au contraire, qu'il était utile de préparer au professorat commercial primaire et moyen par un enseignement

spécial et général de tout ce que l'on enseigne dans cet ordre d'enseignement.

M. Jacquemart. — Les deux vœux concordent !

M. Siegfried. — Nos idées concordent peut-être, mais nous n'avons pas émis de vœu.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix tout d'abord le vœu émis par la section industrielle ; ensuite, conformément à l'amendement de M. Groussier.....

M. Groussier. — Je demande la parole.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Groussier. — Je m'excuse d'insister ainsi ; mais la question me semble avoir une grande importance. Les deux sections se sont réunies séparément et ont émis des vœux ; mais ici, nous sommes un Congrès pour l'ensemble de l'enseignement technique : il faut donc que nos résolutions ne soient pas spéciales à l'une ou à l'autre section, sans cela, on aurait pu faire deux congrès. (*Très bien ! très bien !*)

Il y a un intérêt considérable à procéder comme je l'indique : c'est que les résultats de ce Congrès doivent servir à réaliser, surtout dans notre pays, l'unité de l'enseignement technique. Or, si nos adversaires peuvent montrer, dès l'abord, qu'il existe des contradictions entre les diverses résolutions prises par les deux sections, il est certain que nous aurons moins de force pour réaliser le programme que nous nous sommes donné. (*Marques d'approbation.*)

C'est pourquoi je demande que l'on prenne, autant que possible, des résolutions d'ensemble. Au point de vue spécial qui nous occupe, en ce moment, je crois qu'il serait fâcheux de voter le vœu qui nous est soumis, pour la section industrielle seulement. Oui ou non, le diplôme est-il nécessaire ? Si oui, il l'est pour les deux sections ; s'il ne l'est pas, je demande que le vœu ne soit voté pour aucune.

En général, il est désirable que les résolutions qui seront prises

ici, — sauf pour les questions absolument spéciales à tel ou tel ordre d'enseignement, comme celle que nous avons votée sur la sténo-dactylographie, — soient d'ordre général, et qu'elles concernent l'ensemble de l'enseignement technique. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Président. — En réalité, la portée de votre observation est celle-ci : Puisqu'il faut toujours arriver à traduire une opinion par un texte quelconque (*Approbation*), vous demandez l'addition du mot « commercial » au texte proposé qui deviendrait alors ; ..... « le professorat d'enseignement industriel et commercial », et, si l'on ne votait pas l'addition des mots : « et commercial », vous seriez hostile à l'adoption du vœu dans son ensemble ?

M. Groussier. — C'est bien cela.

M. Siegfried. — Messieurs, je crois que le Congrès peut parfaitement voter certaines résolutions intéressant plus particulièrement l'enseignement industriel, et certaines autres résolutions intéressant plus spécialement l'enseignement commercial. Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient.

La section commerciale a jugé bon de ne pas émettre de vœu en faveur d'un diplôme de professeur de l'enseignement commercial secondaire, par la raison que nous avons trouvé que ce vœu aurait un caractère trop français et que nous nous sommes rappelé que nous étions, avant tout, un congrès international.

Or, exiger que, dans les pays qui n'éprouvent pas le besoin d'en avoir, on demande que l'État établisse des diplômes spéciaux, ne nous a pas paru possible. Je n'ai peut-être pas toute l'autorité nécessaire, puisque je n'ai pas reçu de mandat spécial de notre section ; mais il me semble que nous nous rallierions difficilement à l'idée d'imposer un diplôme : nous le recommandons, nous croyons que c'est une bonne chose, mais nous ne voulons pas l'imposer.

M. Buquet. — Je répondrai d'un seul mot à M. Siegfried. L'expression de « diplôme » ne comporte pas, dans notre esprit, l'idée d'un diplôme d'État. Nous ne demandons pas de diplôme au gouvernement français, pas plus qu'aux gouvernements des

pays voisins ; le diplôme que nous avons en vue est destiné seulement à servir de garantie : c'est une simple constatation des connaissances acquises.

M. Martel. — Messieurs, c'est comme rapporteur de cette question à la section commerciale que je me permets de demander la parole pour me rallier à la proposition de M. Groussier.

Nous ne sommes pas le moins du monde hostiles, dans la section commerciale, à cette idée que, lorsqu'il s'agit des professeurs chargés de donner un enseignement supérieur, il faut, en effet, laisser aux chefs d'établissements la possibilité, sans les lier par des règlements exigeant tels ou tels diplômes, de prendre ces professeurs là où ils le croient bon : parmi les spécialistes, parmi les autorités qu'ils peuvent trouver ; mais notre idée était que des diplômes pourraient, non pas être exigibles, mais constituer une utile garantie.

Je suis frappé de l'inconvénient signalé par M. Groussier, parce qu'au fond. c'est l'idée de la section commerciale, au moins à ce qu'il m'a paru.

Pourquoi donc n'exprimerions-nous pas cette idée sous forme de vœu, comme la section industrielle ? Demandons la garantie d'un diplôme sur le détail duquel nous n'insisterons pas, diplôme qui ne serait pas nécessairement un diplôme d'État, et qui serait relatif à l'enseignement élémentaire.

Je crois donc que la pensée exprimée par M. Groussier est juste, parce qu'elle nous permettra d'éviter que des idées qui, au fond, sont les mêmes, soient exprimées dans des termes différents — ce qui pourrait faire croire, dans la suite, à l'existence de contradictions, là où il n'y en a pas. (*Applaudissements.*)

M. Siegfried. — Je ne ferai pas de difficulté pour me rallier à cette manière de voir ; cependant, je trouve que, si l'on émettait un vœu au point de vue commercial aussi, il serait bon qu'il fût plus explicite que ne l'est celui dont il nous a été donné lecture. Je crois que l'on pourrait modifier légèrement la rédaction de ce vœu et dire : que, pour l'enseignement supérieur, le Congrès est d'avis qu'il faut laisser toute latitude aux écoles dans le choix de leurs professeurs ; mais que, pour l'enseignement primaire et

l'enseignement moyen, il serait bon d'avoir un diplôme. Sans cela, le texte pourrait prêter à l'équivoque.

M. Mesureur. — Messieurs, je crois qu'il est facile de résoudre la difficulté, si elle existe en réalité, d'une manière beaucoup plus simple ; il n'y a qu'à dire que la disposition ne s'applique pas à l'enseignement supérieur. (*Rires approbatifs.*)

M. Arsandaux. — Cette addition est même inutile, car l'énumération proposée est certainement limitative. (*Adhésion.*)

M. le Président. — Messieurs, je vais, si vous le voulez bien, donner une nouvelle lecture du vœu ; je crois d'ailleurs qu'il sera inutile de voter par division. (*Marques d'assentiment.*)

M. le Président. — « Le Congrès estime qu'il est utile d'insti-
« tuer, dans les divers pays, un diplôme spécial pour le profes-
« sorat de l'enseignement général, industriel ou commercial,
« primaire et moyen.

« Ce vœu ne s'applique pas à l'enseignement supérieur. »

Le mot « général » s'applique à la fois à l'enseignement industriel et à l'enseignement commercial. (*Marques d'assentiment.*)

Frère Justinus. — Je crois, Monsieur le Président, que l'explication donnée il y a un instant par l'honorable M. Buquet rallierait tous les suffrages. Il nous a dit que, dans sa pensée comme dans celle des membres de la section industrielle, on ne demandait pas que ce certificat ou diplôme ait un caractère de diplôme d'État.

Afin d'éviter toute cause d'erreur à ce sujet, on pourrait insérer dans le texte qui nous est soumis la phrase suivante : « ... Dé-
« livré par les administrations ou associations qui s'occupent de
« cette préparation ». (*Mouvements divers.*)

Je demanderai tout au moins qu'il soit bien constaté au procès-verbal que c'est dans cet esprit que le vœu a été adopté.

M. le Président. — Vous demandez qu'il soit constaté dans le procès-verbal que le mot « diplôme », employé dans ce vœu, n'a pas d'autre signification que « constatation de connaissances » et

que l'on ne veut pas du tout indiquer qu'il devrait être délivré par un pouvoir public quelconque ?

Frère Justinus. — C'est cela !

M. Siegfried. — Je me rallie tout à fait à cette adjonction, Monsieur le Président, car je la crois nécessaire

M. Mesureur. — Il n'est pas possible d'empêcher l'État de délivrer des diplômes, pas plus qu'on ne peut empêcher de le faire, actuellement, les intéressés ou ceux qui sont qualifiés pour cela. Le tout est de faire reconnaître la valeur de ces diplômes..... (*Rires approbatifs.*)

M. le Président. — Je demanderai au frère Justinus si les explications qui viennent d'être données et qui figureront au procès-verbal *in extenso* lui suffisent ?

Frère Justinus. — Parfaitement, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu dont il a été donné lecture.

(Le vœu est adopté à l'unanimité moins deux voix.)

Texte du vœu adopté : « *Le Congrès estime qu'il est utile* « *d'instituer, dans les divers pays, un diplôme spécial pour les* « *professeurs de l'enseignement général, industriel ou commercial,* « *primaire et moyen.*

« *Ce vœu ne s'applique pas à l'enseignement supérieur.* »

ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES FILLES

M. Siegfried, président de la section commerciale. — Notre seconde séance a été consacrée à l'enseignement commercial pour les jeunes filles. Le rapport introductif avait été confié à Mlle Vigneron, directrice de l'école pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles du Havre et des sections normales préparatoires au professorat commercial et au professorat industriel.

Dans son remarquable rapport, Mlle Vigneron rappelle d'abord que la nécessité d'un enseignement commercial pour les femmes

est maintenant hors de discussion, non seulement en France, mais dans beaucoup de pays. L'Allemagne vient encore, dans le congrès qu'elle a tenu l'an dernier à Hanovre, de se prononcer chaleureusement dans ce sens.

Mlle Vigneron examine ce que doivent être les programmes et passe en revue les résultats acquis en France, où nous avons trois ordres d'enseignements commerciaux, à savoir : les écoles d'adultes, les sections commerciales annexées aux écoles primaires supérieures ou professionnelles, enfin les écoles pratiques de commerce relevant du ministère du Commerce. Sept de ces dernières écoles si intéressantes sont actuellement en exercice à Lyon, Marseille, Nantes, Saint-Étienne, Le Havre, Rouen et Boulogne-sur-Mer. La durée des études y est de trois années et s'adresse à des jeunes filles de 13 à 16 ans en moyenne.

Mlle Vigneron termine par l'exposé des mesures à adopter pour le perfectionnement de cet enseignement et elle se résume ainsi :

Rendre les programmes des cours commerciaux aussi souples et aussi variés que possible ;

Multiplier les écoles et les cours de commerce et d'industrie ;

Encourager les initiatives privées à favoriser le développement de cours commerciaux pour les jeunes filles ;

Rendre publics, et par cela même plus connus et plus appréciés, les examens du certificat d'études pratiques commerciales ;

Contribuer au placement des élèves diplômées par la création de comités spéciaux ;

M. Barcia, directeur de l'école supérieure de commerce de la Corogne, nous a promis de faire tous ses efforts pour que l'Espagne entre à son tour dans la voie de l'enseignement commercial des jeunes filles.

M. le Dr A.-W. Munthe, directeur de l'institut commercial de Stockolm, délégué officiel du gouvernement suédois, nous a fait connaître l'organisation, en Suède, de l'enseignement commercial supérieur pour les jeunes filles. Cet enseignement s'adresse à des jeunes filles de 16 à 18 ans, et se donne dans des écoles mixtes de garçons et de filles.

Mlle Kirschbaum, directrice de l'école pratique de commerce et

d'industrie de Saint-Étienne, nous a donné quelques explications sur le fonctionnement de son école.

Mlle Lesguilliez, directrice de l'école pratique de commerce et d'industrie de Nantes, après avoir fait un exposé remarquable de son école, nous a donné la vive satisfaction d'apprendre que toutes ses élèves, pourvues du certificat d'études, trouvaient facilement des emplois rémunérateurs.

M. Rombaut, que je n'ai pas à vous présenter, Messieurs, car vous le connaissez tous de longue date, nous a entretenus de la différence qui existe, dans son pays, entre les écoles professionnelles qui distribuent les connaissances théoriques générales nécessaires à toutes les professions, et les écoles d'apprentissage où on prépare spécialement en vue d'une profession déterminée. Il est d'avis, avec M. Schurter, prorektor de l'école supérieure de jeunes filles à Zurich, qu'en France on achève trop tôt l'éducation commerciale des jeunes filles en la faisant se terminer à 16 ans ; à l'étranger, on considère qu'une jeune fille de cet âge n'est pas encore en état d'obtenir une position.

M. Schurter nous a aussi entretenus des cours de jeunes filles qui se font maintenant à Zurich le matin, de 6 heures à 7 heures, et qui sont plus fréquentés qu'ils ne l'étaient le soir.

M. Saint-Cyr Penot a développé le fonctionnement de l'école de commerce de jeunes filles de Lyon.

Mlle Malmanche a fait un exposé très lumineux et l'historique des cours commerciaux de jeunes filles qu'elle a créés à Paris et dont le premier remonte à 1871.

Ces cours comprennent deux divisions : le degré supérieur et le degré élémentaire.

Dans la division supérieure, on forme des professeurs ; dans la division élémentaire, des employées de commerce.

Après une intéressante discussion sur la dactylographie et la sténographie, la section émet les vœux suivants :

« 1° Que dans les écoles de commerce de divers degrés pour « les jeunes filles, une place importante soit réservée à l'ensei- « gnement de la sténographie et de la dactylographie ;

« 2° Que les négociants qui recherchent des jeunes filles pour « emplois commerciaux s'adressent, de plus en plus, à celles

« qui sortent des écoles de commerce ou des cours com-
« merciaux. »

M. le Président. — La parole est à M. Buquet pour donner connaissance au Congrès des travaux de sa section sur l'enseignement industriel des jeunes filles.

M. Buquet, président de la section industrielle. — Mesdames, Messieurs, la discussion a été engagée sur le rapport de Mlle Toussaint ; je n'entrerai pas plus que tout à l'heure dans le détail des observations qui ont été présentées par un grand nombre de membres français et étrangers, et j'arrive de suite aux vœux qui ont été émis sur la question :

« 1° Observer un emploi du temps qui, tout en laissant sa
« place à l'enseignement général, réserve rigoureusement le
« temps consacré à la profession ;

« Simplifier les programmes d'enseignement général et leur
« donner une orientation plus moderne ;

« Les compléter par des notions de droit civil et par l'exposé
« des lois protectrices des travailleurs. »

Ce dernier paragraphe a été introduit sur la demande de quelques membres qui ont fait remarquer que, dans un certain nombre d'industries, les ouvrières, de même que les ouvriers, courant certains dangers, il était bon de leur faire connaître les lois qui sont appliquées dans les différents pays pour protéger les travailleurs.

« 2° Réaliser l'alliance de plus en plus grande des notions posi-
« tives ou artistiques, qui forment la partie technique de la pro-
« fession, avec les exercices de travail manuel proprement dits. »

« 3° Multiplier les exercices d'invention, les concours et
« toutes les mesures propres à développer l'initiative et l'action
« personnelle de l'élève. »

« 4° Choisir exclusivement des professeurs d'art industriel et
« des maîtres d'atelier qui aient donné des preuves de leur capa-
« cité artistique ou industrielle, par un stage suffisant dans les
« ateliers. »

Il s'agit des « maîtres ou des maîtresses d'atelier », bien entendu.

« 5° Favoriser le contact des ateliers de l'école avec des éta-
« blissements de production industrielle, en vue de maintenir
« l'enseignement et les travaux en harmonie avec le goût et les
« progrès contemporains. »

Le paragraphe 6 était relatif à une question qui a été étudiée le lendemain.

Le paragraphe suivant devient donc le paragraphe 6 ; il est ainsi conçu :

« 6° La section émet le vœu que les gouvernements facilitent
« aux diverses corporations la création des écoles profession-
« nelles. »

Ce dernier vœu a été émis sur la demande d'un certain nombre de nos collègues qui représentent spécialement des corporations industrielles et qui ont beaucoup insisté (la section, du reste, a été de leur avis) pour l'adoption de cette proposition.

M. le Président. — Il me semble, Messieurs, que les vœux des deux sections ne sont point en contradiction...

M. Groussier. — Non seulement, Monsieur le Président, ils ne sont point en contradiction, mais il y a des vœux de l'une et de l'autre section qui peuvent s'appliquer au Congrès tout entier : c'est ainsi que le deuxième vœu de la section commerciale s'applique très bien à l'enseignement industriel, et le Congrès peut parfaitement demander que les diverses maisons commerciales ou industrielles prennent leurs ouvriers ou ouvrières, employés ou employées, parmi les élèves sortant des écoles. En outre, le dernier vœu de la section industrielle s'applique également à l'ensemble des deux sections.

M. Buquet. — Je dirai, pour répondre à M. Groussier, que toutes les questions que nous avons eues à étudier dans les deux sections s'enchevêtrent un peu et qu'il retrouvera dans nos notes relatives à une séance ultérieure, présenté sous une forme uu peu différente, le vœu émis par la section commerciale ; car, en somme,
« les écoles d'apprentissage et les écoles de commerce, les
moyens de retenir les élèves dans les écoles pratiques d'indus-

trie... », tout cela, au fond, n'est qu'une seule et même question, envisagée sous différents aspects.

M. Groussier. — Je suis tout à fait de votre avis, mais je crois, et j'insiste encore sur ce point, qu'il y aurait intérêt à réunir en un seul les vœux qui se rapportent à un même ordre d'idées.

M. le Président. — Nous pourrions formuler le premier vœu de la manière suivante :

« 1° *Que, dans les écoles de commerce des divers degrés, pour* « *les jeunes filles, une place importante soit réservée à l'enseigne-* « *ment de la sténographie et de la dactylographie.* »

Ceci est spécial au commerce, je crois, et par conséquent il n'y a pas lieu de voir si ce vœu est applicable à la section industrielle. (*Adhésion.*)

Je le mets aux voix. (*Le vœu est adopté.*)

M. le Président. — « 2° Que les négociants qui recherchent des « jeunes filles comme employées s'adressent de plus en plus à « celles qui sortent des écoles de commerce ou des cours com- « merciaux. »

On pourrait dire, je crois, « que les négociants et industriels « qui recherchent des jeunes filles comme employées et ouvrières « s'adressent de plus en plus à celles qui sortiront des écoles « d'industrie, des écoles de commerce ou des cours commer- « ciaux. »

Mlle Malmanche. — Verriez-vous un inconvénient à ce que l'on ajoutât : « et qui sont pourvues du certificat d'études commerciales. »

M. Mesureur. — Mais non ! Non !

Le Frère Justinus. — Le vœu aurait un caractère trop local. (*Marques d'assentiment.*)

M. le Président. — Le certificat d'études commerciales n'existe pas partout ; il y a, dans plusieurs pays, des cours organisés par des associations qui ne délivrent pas de diplômes.

D'ailleurs, qu'est-ce qui établira le caractère du certificat commercial?

M. Buquet. — Vous voyez, Monsieur le Président, combien ces questions s'enchevêtrent les unes les autres.

La question que soulève en ce moment Mlle Malmanche a justement fait l'objet d'une sérieuse discussion dans notre section. Je crains que nous n'ayons travaillé que pour émettre des vœux qui seront au fond tout à fait semblables.

Mlle Malmanche. — Ce n'est pas par égoïsme que je fais cette proposition, et je ne pense pas à nous ; quand je veux placer une jeune fille, j'exige qu'elle ait le certificat d'études commerciales, parce que c'est une garantie de sa capacité. Je suis tranquille sur son compte et sur ce que le commerçant pourra obtenir d'elle ; mais je reconnais qu'il peut y avoir d'autres garanties.

M. le Président. — Insistez-vous sur votre proposition.

Mlle Malmanche. — Non, je demande simplement à m'éclairer.

M. le Président. — Voici comment serait rédigé le vœu :

« Que les négociants et industriels qui recherchent des jeunes « filles comme employées ou ouvrières s'adressent de plus en « plus à celles qui sortent des écoles de commerce ou des écoles « d'industrie, des cours commerciaux ou des cours indus- « triels. » (*Assentiment.*)

M. E. Rombaut. — Mesdames et Messieurs, je vous demande la permission de faire observer que les mots « et sortant des écoles professionnelles » seraient bien plus en situation que les mots « des écoles d'industrie », puisqu'il s'agit d'un vœu s'appliquant à des écoles de jeunes filles. Vous savez, en effet, que les écoles d'industrie, c'est-à-dire les écoles industrielles pour les jeunes filles, sont extrêmement rares et n'existent, je crois, qu'en France. Tout au contraire, les écoles professionnelles, dans lesquelles on apprend un travail manuel, sont établies dans tous les pays et c'est généralement sous ce nom qu'on les désigne. (*Mouvements divers.*)

Il s'agit, dois-je le dire une fois de plus, d'un congrès inter-

national. Quand on parle d'écoles professionnelles, on entend parler d'écoles dans lesquelles on fait un travail manuel. Or, ce sont des jeunes filles ayant reçu une instruction manuelle que vous voulez recommander, et pas seulement celles qui ont une instruction générale... (*Dénégations.*)

M. Buquet. — On pourrait mettre les deux mots.

M. Rombaut. — Je ne m'y oppose pas. Il est entendu que les jeunes filles doivent avoir à la fois une instruction théorique générale et une instruction manuelle ; mais, du moment que vous dites « écoles d'industrie », s'il s'agit d'écoles pour des jeunes filles, cette expression ne désigne que des écoles où l'on donne seulement l'enseignement général.

M. Siegfried. — Nous pourrions mettre « les écoles professionnelles ou d'industrie ».

M. Rombaut. — En Belgique, nous ne connaissons pas ce que vous appelez « écoles d'industrie ».

M. le Président. — Je crois que nous donnerions satisfaction à tous en rédigeant ainsi la fin de la proposition «... des écoles de commerce, professionnelles ou d'industrie ». (*Assentiment général.*)

Je mets aux voix le vœu avec la rédaction suivante : « Le Congrès émet le vœu :

« *Que les négociants et industriels qui recherchent des jeunes filles* « *comme employées ou comme ouvrières s'adressent, de plus en plus,* « *à celles qui sortent des écoles de commerce, professionnelles ou* « *d'industrie, des cours commerciaux, ou des cours industriels.* »

(Adopté.)

Nous passons aux vœux présentés par la section industrielle :

« 1° *Observer un emploi du temps qui, tout en laissant sa place à* « *l'enseignement général, réserve rigoureusement le temps consacré* « *à la profession.* »

(Adopté à l'unanimité.)

« 2° *Elaguer les programmes d'enseignement général ; leur* « *donner une orientation plus moderne ; les compléter par des no-* « *tions de droit civil et par l'exposé des lois protectrices des* « *travailleurs.* »

(Adopté à l'unanimité.)

« 3° *Réaliser l'alliance de plus en plus grande des notions posi-* « *tives ou artistiques qui forment la partie technique de la profes-* « *sion, avec les exercices de travail manuel proprement dits.* »

(Adopté à l'unanimité).

« 4° Multiplier les exercices d'invention, les concours et « toutes les mesures propres à développer l'initiative et l'action « personnelle de l'élève. »

M. Mesureur. — Est-ce que le mot « invention » rend bien votre pensée et n'avez-vous pas voulu dire, plutôt, « les exercices propres à développer l'initiative. »

Mlle Toussaint. — J'avais en vue les exercices de composition décorative.

M. Mesureur. — Le mot « invention » ne me paraît pas susceptible d'être conservé.

Mlle Toussaint. — Nous l'employons très fréquemment en parlant de la décoration et nous disons « inventer la décoration d'un objet », ou « une forme ».

M. Mesureur. — Il s'agit là d'une composition décorative.

Mlle Toussaint. — On peut prendre un autre mot, si l'on veut.

M. le Président. — On pourrait peut-être dire « les exercices de composition ».

Mlle Toussaint. — C'est que ce mot s'applique beaucoup à des compositions purement littéraires.

M. le Président. — Mettons «... de composition décorative », si vous voulez.

M. Mesureur. — J'aimerais mieux que vous disiez : « exercices propres à stimuler... »

Mlle Toussaint. — C'est ce qu'on dit après.

M. Martel. — Voulez-vous permettre à un pédagogue de dire qu'il y a dans toute science (et la pédagogie est une science aussi) un langage technique. Or, c'est ainsi que Mlle Toussaint a été amenée à employer l'expression qui est critiquée en ce moment.

On peut faire faire à un élève des exercices de dessin de deux ordres différents : ou bien on l'invite à copier un modèle le plus exactement possible (c'est un exercice de reproduction), ou bien on lui fournit un thème et on lui demande de composer quelque chose qui soit le résultat de son initiative ; c'est alors un exercice d'invention. On peut ainsi arriver à découvrir éventuellement des aptitudes chez l'enfant.

Je crois nécessaire de maintenir ce terme qui a un sens précis et technique dans la science pédagogique.

Un membre. — Au point de vue industrie, il a un tout autre sens.

M. Groussier. — Il n'est pas possible, à mon avis, de conserver le mot « invention ». Je comprends très bien qu'il soit employé lorsqu'il s'agit d'enseignement général, dépendant du ministère de l'Instruction publique ; mais il s'agit ici d'enseignement technique. Nous nous adressons à des jeunes gens qui iront dans des ateliers et pour qui le mot « invention » a un sens absolument différent. C'est le sens général qui est employé dans la plupart des industries. (*Approbation.*)

C'est pour cette raison que j'aimerais mieux le mot « composition ». Ceux qui s'occupent particulièrement d'instruction publique n'aiment pas cette expression parce qu'elle se rapproche davantage, comme sens, du mot « devoir », de « composition écrite ». Les deux termes de « composition » et d' « invention » présentent donc des inconvénients ; je préfère cependant l'emploi du premier.

Un membre. — Ne pourrait-on pas mettre « création » ?

Mlle Toussaint. — Il ne s'agit pas de garçons, mais de jeunes filles. Or, les professions qui sont enseignées dans les écoles ne donnent pas lieu à des inventions de la nature de celles dont il peut être question dans les écoles de garçons. Il ne pourra donc pas y avoir d'ambiguïté à cet égard. Les industries qui donnent lieu à des inventions, dans le sens où j'ai employé ce mot, sont des industries telles que la mode, la fleur, celle des formes céramiques et autres, dont l'apprentissage s'accompagne de cours de composition décorative, qui sont précisément destinés à stimuler l'esprit d'initiative des élèves, pour les amener à produire des formes et des combinaisons nouvelles.

Je ne me suis jamais occupée d'enseignement au ministère de l'Instruction publique ; je me suis toujours occupée d'enseignement professionnel technique pour les jeunes filles. Eh bien ! je vous assure que, dans les écoles de jeunes filles, il est à propos de maintenir ce mot, parce que, souvent, on a reproché aux femmes d'être impropres à l'invention et qu'il en résulte — en province, surtout — que l'on ne pousse pas du tout les élèves dans cette voie, sous prétexte qu'elles ne pourront pas y réussir.

Je n'insiste pas ; mais je tenais à indiquer les raisons qui m'ont fait adopter le terme que j'ai employé.

M. Mesureur. — Je persiste à penser que le mot « invention » n'est pas à sa place. Je dis que l'on n'invente pas un chapeau, on n'invente pas une robe ; on crée un chapeau, on crée une robe, mais on ne l'invente pas. (*Mouvements divers.*)

M. Siegfried. — Je crois que l'on pourrait mettre « les exercices propres à stimuler leur initiative artistique ».

Mlle Toussaint. — Non pas, il faut mettre « personnelle » parce que l'initiative peut être artistique ou bien industrielle.

M. Siegfried. — Alors, mettons « leur initiative professionnelle ».

Mlle Toussaint. — Je vous demande pardon d'insister, mais il ne faut pas oublier que si, dans certaines écoles, c'est le côté artistique qui domine, nous avons aussi des écoles où l'on

enseigne des professions dans lesquelles l'art n'intervient en aucune façon.

Voix diverses. — Mettons « personnelle ».

« Professionnelle » est plus général !

M. le Président. — Messieurs, je vais relire le vœu et je vous prierai de me remettre par écrit les modifications que vous désirez proposer.

« Multiplier les exercices d'invention, les concours et toutes « les mesures propres à développer l'initiative et l'action per- « sonnelle de l'élève. »

M. Groussier propose de dire : « des exercices de composition décorative ».

M. Groussier. — Artistique ou industrielle.

Mlle Malmanche. — Il ne faut pas oublier qu'il y a la mode, la broderie, la céramique...

M. Groussier. — Mettons « création », si vous voulez. (*Assentiment.*)

M. le Président. — Accepte-t-on le mot « création ! » (*Oui ! Oui !*)

Le texte du vœu deviendrait alors : « Multiplier les exercices de création.., » (*Protestations...*) « de création artistique... » (*Nouvelles protestations.*)

M. Caillaux. — Je m'oppose absolument à l'emploi du mot « artistique » ; le mot « création » dit tout, et il n'est pas nécessaire que la création soit artistique : lorsqu'on fait des corsets, par exemple, ce n'est pas une création artistique.

Un membre. — Ça dépend ! (*Rires.*)

M. Th. Bon. — Je demande que le texte soit modifié comme suit : « Multiplier les exercices destinés à stimuler l'esprit d'invention. » (*Mouvements divers.*)

Mlle Toussaint. — C'est le mot professionnel pour la robe, la mode et la couture.

M. le Président. — On a proposé le mot « création » : est-ce que vous le maintenez, Monsieur Mesureur ?

M. Mesureur. — Je demande que l'on emploie l'expression « création artistique ».

M. le Président. — On a proposé également les mots « invention » et « composition ».

Mademoiselle Toussaint, vous avez rapporté cette question, maintenez-vous votre ancien texte ?

Mlle Toussaint. — Je préférerais même le supprimer que mettre le mot « création ». J'aimerais mieux dire « multiplier les con-« cours et tous les exercices propres à développer l'initiative « personnelle de l'élève. » (*Mouvements divers.*)

M. Mesureur. — Si le texte est plus compliqué, maintenant, cela va bien !... (*Sourires.*)

M. le Président. — Je mets aux voix le texte suivant : « *Multi-« plier les concours et tous les exercices propres à développer l'ini-« tiative et l'action personnelle de l'élève.* » (*Applaudissements.*)

(Le vœu ainsi formulé est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Nous passons au 5e vœu : « Choisir exclu-« sivement des professeurs d'art industriel et des maîtres d'ate-« lier qui aient donné des preuves de leur capacité artistique ou « industrielle, par un stage suffisant dans les ateliers. »

Mlle Toussaint. — Les mots « par un stage suffisant dans les « ateliers » ont été ajoutés avec notre consentement ; mais j'ai songé ensuite qu'il est des professions qui ne s'exercent pas en atelier : par exemple, celle d'éventailliste, dans laquelle les beaux éventails ne se font pas en atelier. Je demande donc que le texte proposé soit remplacé par celui-ci :

« Par un stage suffisant dans les ateliers ou par l'exercice libre « de leur profession pendant un certain temps. »

M. Jacquemart. — On pourrait même supprimer ce qui est re-

latif aux ateliers et mettre simplement : « par l'exercice de la profession. » (*Adhésion.*)

M. le Président. — Je mets aux voix le 5e vœu avec la modification qui vient d'être proposée :

« *Choisir exclusivement des professeurs d'art industriel et des* « *maîtres d'atelier qui aient donné des preuves de leur capacité* « *artistique ou industrielle par l'exercice de la profession.* »

(Ce vœu est adopté.)

M. le Président. — « 6° *Favoriser le contact des ateliers de* « *l'école avec des établissements de production industrielle, en vue* « *de maintenir l'enseignement et les travaux en harmonie avec le* « *goût et les travaux contemporains.* »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — La sixième conclusion du rapport de Mlle Toussaint. — Moyens pratiques de retenir les élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage — a fait l'objet d'une question spéciale.

Reste le dernier vœu :

« 7° Le Congrès émet le vœu que les gouvernements facilitent « aux diverses corporations la création des écoles profession- « nelles. »

M. Th. Bon. — Je demande que l'on ajoute : « et cours ». (*Marques d'assentiment.*)

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition ?

Le 7e vœu serait donc ainsi rédigé :

« *Le Congrès émet le vœu que les gouvernements facilitent aux* « *diverses corporations la création des écoles et cours profes-* « *sionnels.* »

(Le vœu est adopté.)

COURS D'ADULTES

M. le Président. — La parole est à M. Siegfried pour rendre compte des travaux de sa section sur la question des cours commerciaux d'adultes.

M. Siegfried. — Messieurs,

Notre troisième journée a été consacrée aux cours commerciaux d'adultes ayant cessé de fréquenter l'école, et aux moyens d'attirer et de retenir les auditeurs. Cette séance s'est tenue sous la présidence de notre éminent collègue, M. Wauters, inspecteur au ministère de l'Industrie et du Travail de Belgique.

Le rapport préparatoire sur cette question si étendue avait été confié à M. Couriot, inspecteur régional de l'Enseignement technique. Il est regrettable que nous ne puissions pas citer en entier ce rapport, qui recherche les moyens de retenir les auditeurs.

M. Graham, organisateur et inspecteur des cours commerciaux d'adultes du Yorkshire (Angleterre), explique l'organisation de ces cours et fait remarquer que, contrairement à ce qui se passe en France, c'est à peine si, à la fin des cours, on constate une diminution de 20 pour 100 dans l'effectif du début. Il attribue ce résultat, d'abord au fait qu'en Angleterre les maisons de commerce ferment leurs bureaux vers 5 heures ou, au plus tard, à 6 heures ; ensuite à l'envoi, aux parents des élèves qui se sont absentés, de cartes postales où figurent le sommaire de la leçon manquée et celui de la leçon à venir ; il ajoute que tous les auditeurs paient un droit d'écolage.

M. J. Meyer, vice-consul d'Autriche-Hongrie à Birmingham, appuie le système des cartes postales qui est aussi en usage à Birmingham. Le droit d'écolage exigé à l'entrée est remboursé en fin d'année à ceux qui ont été assidus ; ils reçoivent, en outre, des primes en argent,

M. Merckling, délégué de la société philomathique de Bordeaux, regrette d'avoir à constater chez lui, dans l'effectif de ses auditeurs en fin d'année, une perte de 50 pour 100, mal-

gré l'emploi de tous les moyens propres à retenir les auditeurs. Il demande comment font les sociétés qui réussissent à conserver 70 pour 100 de l'effectif?

M. Rotival, agent général de la société philotechnique, constate que, chez les jeunes filles, l'assiduité est plus élevée que chez les jeunes gens, dans la proportion de 75 pour 100 pour les premières et seulement de 25 pour 100 pour les seconds.

Il est partisan du « scindement » des cours annuels en deux parties distinctes, laissant un intervalle suffisant au moment des fêtes du nouvel an.

M. Ferraris, professeur à l'université de Padoue, propose de faire les cours d'adultes plutôt en été qu'en hiver. Cette idée, combattue par M. Debauge, président de la société industrielle d'Amiens, ne rencontre aucune approbation.

Mlle Malmanche, inspectrice des cours commerciaux de la ville de Paris, dit que, à Paris, l'appel nominal est fait à chaque séance ; et, après trois absences, une lettre fermée est adressée à la famille. Elle est favorable au « scindement » des cours.

M. E. Schurter, prorektor de l'école supérieure de commerce de jeunes filles, à Zurich, dit que les cours d'adultes, en Suisse, sont arrangés de manière à ne comprendre chacun qu'une douzaine d'élèves, ce qui retient beaucoup les auditeurs.

M. Wauters expose qu'en Belgique on cherche à retenir les auditeurs par les moyens suivants :

1° Le paiement d'un droit d'inscription restitué en fin d'année au prorata du nombre des présences, sous forme de livret de caisse d'épargne ou de carnet de la caisse de retraite des ouvriers. Ce partage des droits d'inscription fait que les plus assidus reçoivent beaucoup plus qu'ils n'ont versé ;

2° Des diplômes ;

3° Une carte spéciale est adressée aux parents des absents ;

4° On s'occupe du placement des auditeurs ;

5° Les cours se donnent dans les faubourgs populeux plutôt que dans le centre des villes.

M. Snape, délégué anglais, s'élève fortement contre le système des tombolas qui donne aux jeunes gens le goût des jeux de hasard.

Cette séance s'est terminée par l'adoption des vœux suivants :

« 1° Le Congrès constate avec satisfaction les avantages consi-
« dérables qui résultent, pour les cours du soir, de l'habitude
« anglaise qui consiste à fermer les bureaux vers 5 ou 6 heures du
« soir, et il émet le vœu que les patrons (ne fût-ce même que dans
« leur propre intérêt) facilitent de plus en plus à leurs jeunes em-
« ployés des deux sexes la fréquentation des cours du soir. »

« 2° Le Congrès émet le vœu de voir se généraliser de plus
« en plus le paiement d'un droit minime d'inscription à acquitter
« par les auditeurs pour pouvoir fréquenter les cours techniques
« du soir.

« Ce droit leur serait restitué, à l'issue des cours, en proportion de leur assiduité. »

M. le Président. — La parole est à M. Buquet.

M. Buquet. — Messieurs, la section industrielle a traité la question des cours d'adultes ce matin seulement. Par conséquent, nous n'avons pas de procès-verbal à vous soumettre. D'ailleurs, les raisons qui ont été invoquées par M. Delmas, rapporteur, et par les orateurs qui ont pris part à la discussion, sont à peu près identiques à celles qui viennent d'être relatées dans le rapport de M. Siegfried. Les mêmes faits se présentent toujours : les élèves sont assidus aux cours pendant l'hiver ; ils disparaissent pendant l'été ; ils sont très inexacts. Bref, après une discussion assez longue à laquelle nombre de nos collègues ont pris part, nous sommes arrivés à la solution que je vais vous résumer en quelques mots, avant de vous donner lecture des vœux.

La section s'est montrée très favorable aux droits d'écolage, quelle que soit d'ailleurs leur faible importance. Nous avons pensé (et cela est confirmé par l'expérience de plusieurs de nos collègues à l'étranger) que l'on n'attribue de valeur aux choses qu'en raison de ce qu'elles coûtent et que, par conséquent, dans l'intérêt des jeunes gens surtout, il faut que les parents soient appelés à payer un droit d'écolage minime. En effet, quand le père a payé, il tient à ce que son fils en ait « pour son argent ». Nous sommes donc partisans du droit d'écolage.

Nous demandons ensuite qu'à la fin du cours d'adultes il soit délivré un certificat d'études qui puisse témoigner, vis-à-vis des sociétés industrielles qui emploient les jeunes gens, qu'en réalité ils ont bien suivi les cours et que, par conséquent, ils ont reçu une certaine instruction.

Je répéterai à cette occasion ce que je disais tout à l'heure pour le diplôme : nous ne demandons pas le moins du monde un certificat administratif ou gouvernemental. Nous demandons que ce certificat soit simplement une preuve donnée aux jeunes gens de leur assiduité à suivre les cours d'adultes, lorsqu'il sera signé par ce que nous appelons « l'autorité compétente », c'est-à-dire le conseil d'administration ou le directeur de l'école, chaque autorité ayant à régler la manière dont les choses se passeront. Nous sommes d'avis, en effet, qu'en matière de cours d'adultes, il faut laisser aux personnes qui apportent leur dévouement, la responsabilité complète de tout ce qui se passe dans l'école.

En ce qui concerne les récompenses à donner aux élèves, certains de nos collègues trouvaient que les prix, les récompenses en argent et autres, n'étaient pas toujours suffisamment justifiés ; malgré cela, à la fin de la discussion, la section a demandé, presque à l'unanimité, que l'on continuât, sous une forme quelconque, à récompenser les élèves.

Tel est le résumé un peu succinct, peut-être, de nos travaux de ce matin, et voici les vœux que la section a décidé de proposer à votre approbation :

« 1° De voir établir, pour les cours du soir, des droits d'éco-
« lage payés par les élèves » ;

« 2° De voir établir un certificat de capacité, tout en mainte-
« nant l'usage des compositions et de la distribution des prix. »

Cette question a été également un peu controversée ; certains membres de la section ne voulaient ni compositions, ni distributions de prix, et nous savons que cela ne se pratique pas dans certains pays étrangers. Mais le vœu tel que nous l'avons adopté ne lie personne. Ceux qui ne voudront pas de distribution de prix seront libres de récompenser leurs élèves sous une autre forme, cela ne fait pas de doute. Le vœu dont je viens de donner lecture s'applique donc particulièrement au droit d'écolage.

Les autres vœux se rapportent un peu à celui que M. Groussier demandait de voter, il y a quelques instants, au point de vue commercial.

Le Congrès émet le vœu :

« Que les administrations publiques ou privées prennent en « considération les diplômes obtenus dans les cours du soir pour « les nominations des ouvriers aux emplois de contremaîtres ou « d'employés. »

Il a été dit qu'il était très désirable que, partout où il existe des cours d'adultes, et où les locaux consacrés à ces cours sont insuffisants, on pût emprunter à des établissements publics ou privés les locaux et le matériel nécessaires.

Voici le texte du vœu qui a été adopté à ce sujet :

« En attendant le moment où des locaux spéciaux pourront « être mis à la disposition des cours professionnels du soir,

« 1° Il serait désirable de pouvoir emprunter les ateliers, « salles de manipulations et laboratoires existant dans les écoles « ou établissements publics ou privés ;

« 2° Il serait désirable de voir s'établir, avec l'autorisation et « l'appui des pouvoirs publics, une entente à ce sujet entre les « sociétés d'enseignement populaire, les corporations ou les « syndicats organisateurs des cours, d'une part, les directeurs, « administrateurs ou propriétaires des écoles ou de ces établisse- « ments, d'autre part. »

« Pour attirer et retenir les élèves aux cours professionnels « du soir, il y aurait lieu de sanctionner leurs études par un « certificat... »

Ce certificat, ainsi que je le disais tout à l'heure, ne serait ni administratif, ni gouvernemental — si vous me permettez cette expression. Ce serait un certificat d'études délivré aux personnes qui ont suivi les cours.

« ... Favoriser la création de sociétés d'anciens élèves qui « s'occuperaient du placement gratuit de leurs adhérents et leur « procureraient les avantages de la mutualité, ainsi que des « distractions saines et intelligentes. »

« Pour assurer le bon recrutement des cours, dès l'ouverture « un léger droit d'inscription sera exigé des élèves ; ces fonds

« serviront spécialement... » — et c'est sur ce point que j'appelle surtout votre attention, Messieurs, « ... à l'établisse-« ment d'une salle de lecture ou à l'achat de livres. N'auront « accès à cette salle que les parents qui accompagnent leurs « enfants, ainsi que les jeunes filles qui attendent l'ouverture « des cours. »

Ce dernier vœu a été émis à la suite des explications qui nous ont été données par M. le directeur de l'association philotechnique de Saint-Ouen. Il a mis en pratique, depuis deux ans, le système qui est résumé dans ce vœu et il a obtenu les meilleurs résultats. Je crois d'ailleurs inutile d'insister sur le côté moral de cette proposition.

« Le bon recrutement des professeurs et des maîtres ouvriers « étant un facteur essentiel et primordial d'une bonne fréquenta-« tion, l'administration compétente accordera chaque année des « lettres de félicitations, des diplômes et des médailles aux « maîtres qui seront signalés comme les plus méritants. »

Je crois, d'ailleurs, que cela se pratique déjà en France.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les vœux émis par la section industrielle.

M. le Président. — Nous nous trouvons en présence d'un assez grand nombre de vœux. Je vais rapidement les reprendre si vous le voulez bien, et je vous demanderai, pour les vœux qui, dans les deux sections, s'appliquent à un même point, — comme le droit d'écolage, par exemple, — de voter simplement l'adoption d'un principe, parce qu'il me semble assez difficile d'improviser en séance une rédaction convenable. Vous pourriez alors remettre au bureau le soin de donner à ces vœux leur forme définitive. (*Adhésion générale.*)

Je devrai mettre aux voix, cependant, les vœux spéciaux.

Le premier approuve l'habitude anglaise de fermer les bureaux de bonne heure ; il est ainsi rédigé :

« *Le Congrès constate avec satisfaction les avantages considéra-* « *bles qui résultent, pour les cours du soir, de l'habitude anglaise qui* « *consiste à fermer les bureaux vers* 5 *ou* 6 *heures, et il émet le vœu*

« *que les patrons (ne fût-ce même que dans leur propre intérêt)*
« *facilitent de plus en plus à leurs jeunes employés des deux sexes*
« *la fréquentation des cours du soir.* »

Le vœu peut s'appliquer, je crois, aux deux sections.

(Le vœu est adopté.)

M. le Président. — Le second vœu est relatif aux droits d'écolage. Je vais le mettre aux voix, comme principe, quitte à fusionner la rédaction des deux sections, de manière à en faire un vœu unique, qui serait conçu dans ce sens : « Établisse-« ment d'un droit d'écolage modique pour donner de l'intérêt « aux cours du soir. »

M. Chapuis. — Je voudrais voir supprimer les mots « du soir. »

M. Caillaux. — Il faudrait dire des « cours professionnels » simplement, car nous avons des cours le dimanche.

M. le Président. — Vous avez des cours dans la journée? (*Assentiment.*)

M. Chapuis. — Dites : « aux cours d'adultes. »

M. E. Rombaut. — Il est bien entendu qu'il s'agit de tous les cours d'adultes, aussi bien des cours du soir que de tous les autres.

Je désirerais seulement, ainsi que j'en ai fait la proposition, que ce droit ne portât pas le nom « d'écolage », parce que l'enseignement est généralement gratuit dans tous les pays, qu'il s'agisse de cours d'adultes ou d'enseignement populaire. Je demande donc que l'on préconise un droit « d'inscription » et non pas un droit d'écolage. En effet, s'il s'agit d'un simple droit d'inscription versé entre les mains du directeur, celui-ci peut en disposer et le répartir comme on l'a indiqué dans la discussion. Au contraire, s'il s'agissait d'un droit d'écolage, vous ne pourriez pas en disposer au bout de l'année parce que, dans ce cas, les administrations communales — à supposer que la chose dépende d'elles — auraient encaissé les fonds et ne les rembourseraient pas. La distinction est donc importante.

M. Lesesne. — A l'association philotechnique de Saint-Ouen, nous avons appliqué ce droit sous le nom de droit d'inscription, car l'idée d'un droit d'écolage serait en opposition avec nos lois et nos mœurs démocratiques.

M. le Président. — Nous emploierons dans la rédaction l'expression de « droit d'inscription », au lieu de « droit d'écolage ». (*Approbation générale.*)

Le vœu est ainsi rédigé :

« *Établissement d'un droit d'inscription modique pour donner* « *de l'intérêt aux cours d'adultes.* »

Il y a un vœu qui vise la délivrance d'un certificat quelconque donné par l'administration des cours pour constater que telle personne a suivi ces cours pendant un temps déterminé. Un autre vœu, émis par la même section, a une portée à peu près analogue.

M. Groussier. — Ces vœux ont un certain intérêt. On demande, par exemple, que les gouvernements, les communes, prennent de préférence, en qualité d'ouvriers, les jeunes gens qui ont obtenu un diplôme. Si l'on veut inviter les pouvoirs publics à entrer dans cette voie, il faudrait indiquer ce que serait ce diplôme. L'obtiendrait-on au bout d'un an, de deux ans, de six mois...? (*Dénégations.*) Je n'en sais trop rien. Du moment que vous laissez à des sociétés le soin de donner un diplôme, je ne sais dans quelles conditions elles le délivreront. Si vous voulez qu'on lui attribue une certaine valeur, il faut indiquer, au moins dans les grandes lignes, les conditions dans lesquelles il doit être accordé.

M. le Président. — Votre observation aurait pour conséquence la suppression de ce vœu et le maintien du diplôme pour les seules écoles qui fonctionnent d'une façon normale, avec une durée déterminée. Il ne serait pas maintenu pour des cours suivis d'une façon quelquefois très intermittente, afin de ne pas porter préjudice aux diplômes qui sont la constatation d'études réellement faites.

M. Lesesne. — Au point de vue pratique, je tiens à appeler l'at-

tention du Congrès sur ce fait que les élèves recherchent beaucoup ce diplôme ; peu importe que vous l'appeliez d'un nom ou d'un autre, et qu'il soit délivré au bout de trois ou de quatre ans d'études ; l'essentiel c'est que l'on ne nous enlève pas cet excellent moyen de retenir les élèves trois et même quatre ans dans nos cours.

M. le Président. — Remarquez que ce que nous voterons ici ne vous enlèvera rien du droit que vous avez maintenant ; toute association privée a le droit de donner des certificats aux élèves qui suivent ses cours et demain, la situation, quelle que soit notre décision, restera la même. Par conséquent, si nous ne votons pas le vœu, nous ne vous enlèverons rien, de même que nous ne vous accorderons rien de particulier en le votant.

Peut-être pourrait-on donner satisfaction à tout le monde en disant que ce certificat, qui est un certificat d'assiduité, doit être donné dans des conditions suffisantes...

M. Lesesne. — Je tiens aux mots « fin d'études » qui se trouvent dans le vœu que j'ai rédigé et que j'ai déposé ce matin ; je crois qu'il pourrait rallier toutes les opinions : « certificat de fin d'études » ne peut pas vouloir dire un an et encore moins six mois.

M Buquet. — Je voudrais expliquer au Congrès dans quelles conditions le vœu a été émis ce matin par la section industrielle. Il a été voté sur le désir formel exprimé par les représentants des syndicats professionnels qui font partie de notre section. Ces messieurs nous ont dit — avec beaucoup de raison, à mon avis — qu'il arrive tous les jours que des jeunes gens qui ont suivi des cours d'adultes pendant un certain nombre d'années (deux, trois ou quatre, par exemple) viennent leur dire qu'ils ne sont pas du tout avancés d'être allés perdre leur temps chez eux, attendu que, lorsqu'ils se présentent dans les ateliers, administrations ou sociétés industrielles, on ne leur tient aucun compte de l'instruction qu'ils ont pu acquérir dans ces cours. Cela les décourage, cela décourage leurs familles ; et naturellement, comme nous nous étions occupés hier (car, je le répète encore, toutes

ces questions s'enchaînent) des moyens de retenir les jeunes gens dans les cours d'adultes, on avait déjà fait remarquer que si, pour retenir les jeunes gens dans les cours d'adultes, on délivre un certificat dont personne ne tient compte, c'était absolument comme si l'on ne donnait pas de certificat. (*Très bien! Très bien !*)

Nous avons été très touchés des discours (je puis vraiment dire « des discours ») qui ont été prononcés dans notre section par les représentants des syndicats professionnels qui nous ont excellemment dit d'excellentes choses.

C'est pourquoi j'insiste à mon tour — croyant être, en cela, l'interprète des sentiments de notre section — pour que le vœu soit modifié dans le sens indiqué par M. Groussier, en disant, par exemple, « fin d'études », en sorte que le certificat ne puisse pas être donné après trois ou quatre mois seulement. Il était bien dans notre pensée, en effet, que ces cours d'adultes devaient durer au moins trois ans ; et c'est peut-être pour cette raison, c'est peut-être parce que nous étions tous d'accord sur cette durée, que nous ne l'avons pas inscrite dans le vœu. Je crois donc — et j'espère que tous mes collègues seront d'accord avec moi — qu'il faut que ce vœu soit émis, en y apportant une légère modification pour indiquer que les cours auront dû être suivis pendant deux, trois ou quatre ans.

Voix diverses. — Dites « un diplôme de fin d'études ». N'indiquez pas la durée.

M. Buquet. — Je demande à insister sur ce point. Il ne faut pas perdre de vue que nous nous adressons ici, non pas à une administration publique, non pas même à une administration privée réglementée d'une façon générale, mais uniquement (et, dans notre section, nous avons tenu à cette idée) à l'initiative privée, d'où qu'elle vienne. Par conséquent, si nous laissons aux directeurs des écoles, quelles qu'elles soient, le soin de délivrer des certificats, et si nous voulons demander aux industriels d'employer nos jeunes gens plutôt que d'autres, il me semble naturel que nous leur donnions une garantie.

Si nous mettons « diplôme de fin d'études », qu'est-ce qui

empêchera M. X... de dire : « Chez moi, au bout de trois mois, « les élèves ont fini, les études sont terminées ! » Il faudrait fixer, au moins, un minimum.

M. Chapuis. — Au moins trois années.

M. le Président. — Nous pourrions peut-être, Messieurs, remettre à demain matin le vote de la rédaction définitive à adopter. (*Assentiment général.*)

Il n'y a pas d'opposition ?...

(Le vœu est réservé.)

Nous abordons le vœu suivant :

« Que les administrations publiques ou privées prennent en « considération les diplômes obtenus dans les cours du soir « pour le choix des ouvriers aux emplois de contremaîtres ou « d'employés. »

M. Caillaux. — Il faut supprimer les mots « du soir ».

Un membre. — Mettons « aux cours professionnels d'adultes ». (*Adhésion.*)

M. le Président. — Je mets aux voix la rédaction ainsi modifiée :

« *Que les administrations publiques et privées prennent en con-* « *sidération les diplômes obtenus dans les cours professionnels* « *d'adultes pour les nominations des ouvriers aux emplois de* « *contremaîtres ou d'employés.* »

(Adopté.)

Le vœu suivant est ainsi conçu :

« En attendant le moment où des locaux spéciaux pourront « être mis à la disposition des cours professionnels du soir : »

« 1° Il serait désirable... »

C'est le vœu relatif à l'emprunt de locaux et de matériel.

La parole est à M. Buquet.

M. Buquet. — Nous avons dû faire remarquer ce matin à l'auteur de cette proposition qu'elle ne rentrait peut-être pas dans le

cadre de nos travaux, et nous nous demandons si ce vœu est bien du ressort d'un congrès international. (*Non ! non !*)

Peut-être trouvera-t-on que c'est là une question d'administration intérieure, une question à étudier par les personnes qui établissent ces cours (*Assentiment*). Il est certain que, si elles ne trouvent pas, dans les mairies ou les écoles communales, des locaux suffisants, ce sera à elles de chercher dans le voisinage un endroit où elles puissent réunir leurs élèves.

Je vous ai cependant lu le vœu, parce qu'il était rédigé, en somme, dans un bon esprit, et qu'il pouvait être exposé à votre réunion. Mais je demanderai au Congrès s'il est d'avis que ce soit réellement une question sur laquelle un congrès international doive statuer ?

M. le Président. — Je mets aux voix la question de savoir si le vœu doit être réservé.

(*Le Congrès décide que le vœu est réservé.*)

M. le Président. — Réservé ne signifie pas que la question doive être discutée dans notre séance de demain. (*Adhésion.*)

J'arrive au vœu tendant à favoriser la création des sociétés d'anciens élèves ; je crois inutile d'en donner une nouvelle lecture.

M. Buquet. — Ce vœu a été adopté parce qu'il préconise, en définitive, l'extension aux cours d'adultes de ce qui se pratique un peu partout. Seulement, ces messieurs, beaucoup plus compétents que nous, et qui représentent les syndicats professionnels, nous ont expliqué que les difficultés qu'ils éprouvent souvent à placer les jeunes filles ou les jeunes gens qui ont suivi leurs cours, leur paraîtraient atténuées dans une large mesure si, par suite d'une entente entre les anciens élèves et ceux qui suivent encore les cours, on pouvait arriver à faire une certaine propagande dans les ateliers, dans les industries où ces jeunes gens vont travailler. Cela se pratique déjà dans d'autres écoles que dans celles d'adultes, et partout, je crois, on s'en trouve bien. Comme cette pratique n'a pas d'inconvénients, je pense que nous pouvons adopter le vœu qui nous est présenté.

M. Lesesne. — J'ai assisté au congrès d'enseignement primaire où l'on a traité également la question de la mutualité.

J'ajoute que le principe de la mutualité a été adopté, dans la section technique, avec un ensemble parfait, par tous les délégués étrangers. Je dirai même que le délégué de la Belgique a fait honneur à la France d'avoir été la première à instituer cette mutualité. Puisqu'elle existe, en effet, dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas appliquer cette œuvre de solidarité, si bonne en elle-même, à l'Enseignement technique.

M. le Président. — Je crois, Messieurs, que tout le monde est d'accord sur ce point. (*Assentiment.*) La question que l'on posait était de savoir si le vœu s'appliquait spécialement aux cours professionnels ou s'il était d'un ordre très général et s'appliquait à toute espèce d'œuvre post-scolaire. Je mets donc aux voix le vœu tel qu'il a été présenté :

« *De favoriser la création de sociétés d'anciens élèves qui s'oc-*
« *cuperaient surtout du placement gratuit de leurs adhérents et*
« *leur procureraient les avantages de la mutualité, ainsi que des*
« *distractions saines et intelligentes.* »

(Le vœu est adopté.)

M. le Président. — Voici encore un autre vœu : il est relatif à l'établissement d'un droit d'inscription qui servirait à l'achat de livres, etc. Ce vœu, tout d'abord, ne me semble pas présenter un caractère international ; de plus, il serait en contradiction avec certaines idées émises d'après lesquelles les droits d'inscription devaient servir à récompenser, à la fin des cours, les élèves qui auraient fait preuve d'une assiduité suffisante. L'auteur de la proposition insiste-t-il pour qu'elle soit mise aux voix ?

M. Lesesne. — Il me semble, Messieurs, qu'en dehors de l'appel que nous faisons à nos élèves et des moyens que nous cherchons à employer pour les retenir, il y a quelque chose qui est peut-être encore plus important : c'est d'inspirer confiance aux parents de ces élèves. Il faut, dis-je, qu'ils aient confiance en

nous et qu'ils sachent, surtout quand les cours sont mixtes, que leurs enfants ne sont pas obligés d'attendre à la porte et qu'il existe une salle d'attente où ils peuvent entrer eux-mêmes dès l'ouverture des cours. C'est une œuvre morale ; mais je reconnais qu'elle est peut-être plus française qu'étrangère.

M. le Président. — Vous pouvez parfaitement agir de la sorte chez vous, mais ne serait-il pas dangereux d'émettre un vœu qui pourrait faire croire que, partout où des personnes de bonne volonté voudraient instituer des cours, il faudrait qu'elles pussent disposer d'une salle d'attente pour espérer obtenir la confiance des parents ? (*Marques d'assentiment.*)

M. Lesesne. — Eh bien, je retire le vœu.

M. le Président. — *Le vœu est retiré.*

A raison de l'heure avancée, je vous propose, Messieurs, de renvoyer à demain matin la fin de l'examen des vœux proposés par les sections. (*Approbation générale.*)

Nous terminerons donc dans notre prochaine séance, qui sera la dernière, l'examen des vœux ; et nous aborderons ensuite la discussion du projet de règlement du bureau pemanent.

Je vous demande de venir aussi nombreux que possible à cette réunion, d'abord, parce que la question a une grande importance au point de vue des congrès futurs, et ensuite parce qu'après l'adoption de ce règlement, il y aurait lieu de pourvoir à la nomination des membres du bureau permanent. Nous nous trouverons en présence d'une organisatíon nouvelle pour le fonctionnement de laquelle nous vous demanderons, nous, les membres de l'ancien comité, de bien vouloir choisir vos représentants. Or, si le texte qui vous sera soumis est voté, il faudra que les représentants de chaque pays désignent leurs délégués au comité permanent ; c'est pour cette raison que je vous prie de venir en aussi grand nombre que possible à la séance de demain matin.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à 4 heures 5 minutes.)

SÉANCE DU SAMEDI 11 AOUT 1900

(au Conservatoire national des Arts et Métiers).

Présidence de M. Louis Bouquet,

Président du Congrès.

ORDRE DU JOUR : *Discussion des vœux présentés par les sections (suite). Règlement du comité permanent.*

La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

Lecture est donnée, par un des secrétaires, du procès-verbal sommaire de la précédente séance.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il à présenter des observations sur le procès-verbal ?

Frère Justinus. — Je crains que, par sa rédaction, le procès-verbal sommaire ne puisse laisser croire que j'étais opposé à la création d'un diplôme ; j'ai demandé simplement qu'il fût bien entendu que le Congrès ne demandait pas un diplôme d'État.

M. le Président. — Il sera tenu compte de cette observation au procès-verbal.

Personne ne demande plus la parole sur le procès-verbal ?

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président. — J'ai reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous demander la parole et la tribune pendant 7 minutes. Je désire :

« 1. — Indiquer un moyen pour développer l'estime et l'amour entre les peuples.

« II. — Exposer une idée sur le commerce international pour la prospérité des différentes populations.

« Bien dévoué,

« Ulysse Cardin,

« Professeur d'italien, membre du Congrès. »

Les considérations que notre collègue désire développer sont certainement très intéressantes. Cependant, comme cette question est d'ordre très général, je crois, — et je pense que vous serez de mon avis, — qu'il ne faut pas les intercaler dans la discussion que nous avons déjà commencée sur des points précis. Je vous propose donc, Messieurs, de renvoyer l'examen des propositions de M. Cardin à la fin de cette séance. (*Adhésion.*)

M. le directeur de l'école supérieure de commerce de Rouèn nous a informés que l'état de sa santé ne lui permettait malheureusement pas d'assister aux séances du Congrès.

M. Debiton, président du groupe stéphanois des anciens élèves des écoles supérieures de commerce reconnues par l'État, nous a aussi exprimé ses regrets de ne pouvoir prendre part à nos travaux.

Nous avons également reçu des lettres d'excuses de M. George Hooper, membre de la Chambre de commerce de Londres; de M. H. Möller, de Copenhague; de M. le Dr Zehden, inspecteur de l'enseignement commercial au Ministère de l'éducation publique, à Vienne; de M. Joaquim de Araujo, consul de Portugal à Gênes, membre du comité de patronage ; de M. Lauth, directeur de l'école de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris; de M. l'Intendant Gardieu, directeur de l'école d'administration militaire, délégué du ministère de la guerre; de M. Dugua, président de la société mutuelle de prévoyance des employés de commerce du Havre, que leur état de santé ou leurs occupations nous ont privés du plaisir de voir parmi nous.

Il a été fait au Congrès l'hommage de diverses publications dont je tiens en votre nom, Messieurs, à remercier les auteurs.

M. Pouchollé, professeur à Cluny, m'a prié de déposer sur le bureau du Congrès un travail très intéressant sur l'ensei-

gnement primaire supérieur, l'enseignement secondaire moderne, l'enseignement secondaire spécial et la comparaison de ces enseignements, au point de vue de la préparation aux carrières industrielles, commerciales et agricoles.

Un de nos collègues étrangers, M. Delacovias, d'Athènes, a bien voulu nous faire hommage d'une brochure très documentée résumant la question de l'Enseignement technique en Europe.

M. Favrais, directeur de l'école de boulangerie de Paris, nous a demandé de vous communiquer un vœu que son caractère beaucoup trop spécial ne permet pas de mettre en discussion dans un congrès international.

Au reste, M. Favrais a mis à notre disposition des exemplaires de brochures très intéressantes et nous tenons à l'en remercier.

M. Nicolas, professeur à l'école nationale professionnelle d'Armentières, nous a fait parvenir un mémoire très bien étudié sur deux questions inscrites à l'ordre du jour de la section industrielle : cours d'adultes et moyens de retenir les auditeurs.

M. Jules Jeannin nous communique un intéressant extrait d'un ouvrage technique en cours de publication intitulé : « l'école moderne de menuiserie ».

M. Barriol, ancien élève de l'école polytechnique, délégué de l'association philotechnique, nous a remis un travail très sérieux sur « les cours industriels destinés aux adultes et les moyens d'attirer et de retenir les auditeurs ».

M. F. Brunsvick, ingénieur des arts et manufactures, délégué de l'association philotechnique de Paris, a déposé sur le bureau un travail très étudié et très complet sur le développement du travail manuel et des manipulations dans les cours du soir et du dimanche matin.

M. Ant. Torrents y Monner, professeur à l'école supérieure de commerce de Barcelone, nous a remis une note intéressante sur la réorganisation des études commerciales, et nous l'en remercions.

M. Dugua, président de la société mutuelle de prévoyance des employés de commerce du Havre, nous a adressé un vœu concernant l'enseignement commercial des apprentis commis.

Je tiens à remercier une fois de plus les auteurs de ces communications de la collaboration effective qu'ils ont bien voulu apporter à nos travaux, en exprimant le regret que l'heure avancée et le temps si limité dont nous disposons ne permettent pas de les étudier avec toute l'ampleur qu'elles méritent. (*Marques d'assentiment.*)

COURS D'ADULTES (suite de la discussion.)

M. le Président. — Messieurs, nous avons réservé, dans notre séance d'hier, un vœu relatif aux certificats à délivrer aux élèves des cours d'adultes.

M. Groussier avait fait remarquer à ce sujet que le vœu émis en faveur du certificat avait besoin d'être complété ; il n'en combattait pas l'institution, mais il estimait que, dans l'intérêt même des personnes à qui ce certificat sera donné, il était nécessaire qu'il présente quelques garanties : c'est dans ce sens que M. Groussier avait demandé que le vœu fût complété.

M. Lesesne. — Je crois, Messieurs, être l'un des auteurs du vœu dont il s'agit, et je vous demande la permission de vous soumettre une nouvelle rédaction qui, je crois, sera de nature à donner satisfaction à tous :

« Le Congrès émet le vœu qu'un certificat d'études profes-
« sionnelles soit créé par les différentes organisations d'ensei-
« gnement commercial ou industriel ; le temps de scolarité sera
« inscrit sur le certificat. »

Je ne sais si cette rédaction pourra donner satisfaction à M. Groussier ; mais je considérerais comme très regrettable de fixer deux, trois ou quatre ans.

M. Groussier. — Je me rallie à l'opinion exprimée par M. Buquet et je demande que l'on fixe un temps minimum.

M. Buquet. — Il est, en effet, très difficile d'amener les négociants ou les industriels à attribuer à ce certificat une importance sérieuse, si vous ne donnez pas une garantie certaine de la

possibilité que les diplômés auront eue de recevoir une instruction suffisante.

Lorsqu'il s'agit d'un certificat ou d'un diplôme qui reçoit l'estampille administrative, il est entendu, au moins en France — car je parle pour la France en ce moment — que cette estampille doit donner à l'employeur une confiance suffisante dans les capacités du diplômé. Ici, il n'en est plus de même, car vous allez avoir une infinité de cours, de corporations, qui délivreront ce certificat ; et la seule garantie que vous puissiez donner au public est que la scolarité aura duré un temps minimum que le Congrès est appelé à fixer, en se basant sur la pratique que vous avez tous de ce genre de questions.

L'honorable M. Lesesne nous dit qu'exiger trois ou quatre ans serait compromettre les résultats de l'enseignement des adultes. Je crois que M. Groussier, pas plus que moi, n'a demandé que l'on mette trois ou quatre ans. Nous demandons simplement que l'on indique un temps minimum qui puisse donner une garantie suffisante aux employeurs dans la capacité des élèves qui se présentent chez eux. S'il n'en était pas ainsi, tel cours d'adultes irait dire : Je suis très fort ; en trois mois, je forme des jeunes gens susceptibles de rendre des services. Or, il est humain de croire que celui qui fait travailler ses élèves trois ans peut arriver à de meilleurs résultats que celui qui les fait travailler trois mois seulement. Vous arriveriez donc, si vous ne spécifiiez rien, à laisser au certificat que vous avez en vue une valeur aléatoire que chacun apprécierait suivant son impression. Or, je crois que ce n'est pas ce que nous avons à faire ici.

M. Bailly. — Nous pourrions indiquer, comme temps, le temps correspondant à l'apprentissage de la profession ; cela varierait, suivant la profession, entre deux et cinq ans. (*Mouvements divers.*)

M. Favrais. — Messieurs, je crois qu'il n'est pas possible, en matière de cours d'adultes, de fixer le temps d'études nécessaire pour obtenir le certificat. Les personnes qui organisent les cours ou les associations qui les créent, ont une responsabilité directe vis-à-vis des personnes chez lesquelles elles placent leurs élèves, de même que vis-à-vis des élèves eux-mêmes ; en sorte qu'une

organisation qui délivrerait des diplômes sans qu'il y eût lieu de le faire sombrerait bientôt.

Il faut ajouter que, dans certaines organisations, la durée des cours ne peut pas être fixée, parce qu'ils s'adressent à des ouvriers qui connaissent déjà la pratique de leur métier et qui ont besoin d'en apprendre seulement la partie théorique ; il serait donc exagéré d'exiger deux, trois ou quatre ans d'études, d'hommes qui ont parfois dix ans de pratique de la profession. (*Adhésion.*)

Je crois que le certificat devrait être délivré par les organisations qui font les cours d'adultes, sans fixer de temps minimum, mais à la condition que l'on spécifiât le genre d'études pour lequel ce certificat aura été délivré. (*Marques d'assentiment.*)

M. Buquet. — M. Groussier vient de me faire connaître une modification à la rédaction relative au certificat, qui, je crois, donnera satisfaction à tout le monde. Elle consisterait à indiquer, sur le certificat, la durée de la scolarité, et l'industriel ou le négociant apprécierait si cette scolarité est suffisante. On pourrait même indiquer, afin de donner satisfaction aux observations qui viennent d'être présentées par M. Favrais, quelle est la spécialité dans laquelle le jeune homme a été instruit. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Messieurs, je crois que cette proposition est de nature à rallier la majorité des suffrages. (*Adhésion.*)

Je mets donc aux voix le texte dont la teneur suit :

« *Le Congrès émet le vœu :*

« *Qu'un certificat d'études soit créé par les diverses organisa-*
« *tions de cours commerciaux ou industriels.*

« *Il y sera fait mention du temps de scolarité, ainsi que de la*
« *spécialité.* »

(Le vœu est adopté.)

BUREAU COMMERCIAL

M. le Président. — Il nous reste à examiner la question du bureau commercial.

La parole est à M. Siegfried, président de la section commerciale.

M. Siegfried. — Nous arrivons, Messieurs, à la quatrième journée des travaux de la section commerciale. La séance, présidée par notre dévoué collègue, M. Félix Martel, inspecteur général de l'Instruction publique, a été consacrée à une question des plus techniques, qui paraissait ne devoir intéresser que les spécialistes et qui, au contraire, a attiré l'auditoire le plus complet que nous ayons jamais eu. Il s'agissait de la question, on pourrait presque dire de la querelle, du « bureau commercial ou bureau modèle ».

On peut traduire cette question ainsi :

A leur enseignement théorique de la comptabilité et des calculs de toutes sortes auxquels donnent lieu les opérations commerciales et financières, les écoles supérieures de commerce doivent-elles joindre un cours pratique appliquant ces notions théoriques aux opérations d'une maison de commerce ou de banque, à leur enregistrement comptable dans une série de registres tenus par les élèves, comme s'ils faisaient partie, en réalité, d'une société commerciale ? En quoi ce cours doit-il consister ? Quelle importance doit-il avoir, combien d'heures doit-on y consacrer ?

J'avais l'honneur d'être rapporteur de cette question, qui avait donné lieu de ma part à un long rapport écrit, et que j'ai résumé verbalement en indiquant le pour et le contre, et en exposant ce qui se fait, non seulement en France, mais aussi dans ceux des pays étrangers dont nous connaissons l'organisation à ce sujet.

Il s'est aussitôt établi une joûte oratoire des plus animées entre les orateurs français partisans du bureau commercial et ceux qui y sont opposés.

M. Léautey, le publiciste bien connu ; M. Cantagrel, directeur de l'école supérieure de commerce de Paris ; M. Henri Cohn, inspecteur d'assurances, se sont élevés contre le bureau commercial. M. Saint-Cyr Penot, directeur de l'école supérieure de commerce de Lyon ; M. Baugue, directeur de l'école supérieure de commerce de Nancy ; M. Marchal, professeur à l'école supé-

rieure de commerce de Lyon, ont parlé en sa faveur, ainsi que M. Mantout, négociant, conseiller du commerce extérieur.

Il était bon que nous connussions aussi les idées des personnes qui s'occupent de l'enseignement plus élémentaire représenté, en France surtout, par les écoles pratiques de commerce et d'industrie. M. Bon, professeur de bureau commercial à l'école pratique Vaucanson, à Grenoble, et M. Roux, professeur à l'école pratique de commerce de Limoges nous ont exposé les avantages attachés, selon eux, au bureau commercial qui fonctionne dans toutes les écoles pratiques de commerce de la France.

Les membres étrangers qui, tous, ont parlé en faveur du bureau commercial ou bureau modèle, ont été M. Anton Schmid, de l'académie d'exportation de Vienne (Autriche) ; M. Ferraris, professeur de statistique à Padoue et à Venise ; M. Séki, professeur à l'école supérieure de commerce de Tokio (Japon) ; M. le Dr Stegemann, président de l'alliance allemande pour l'enseignement commercial.

Finalement, l'assemblée, très satisfaite des renseignements qu'elle avait entendus, a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'émettre un vœu ou un vote sur la question, et, appuyant la demande du Dr Stegemann, soutenue par le Rapporteur, elle a voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Emet le vœu que le comité permanent institue une commis-
« sion spéciale chargée de recueillir des renseignements complets
« sur la manière dont les divers pays comprennent et appliquent
« le bureau commercial ou bureau modèle, et cherche à en déga-
« ger les principes qui doivent servir de guides à l'organisation
« de ce cours. »

Le vote de ce vœu a terminé les travaux de la section commerciale ; mais je crois être l'interprète du Congrès tout entier en constatant que ces travaux ont été très pratiques, très fructueux, et que la manière dont ils se sont poursuivis est la meilleure preuve de la bonne volonté et de l'émulation internationale avec laquelle nous recherchons tous, pour le bien général, le développement de l'Enseignement technique, commercial et industriel.

M. le Président. — Voici le texte du vœu présenté par la section commerciale :

« Le Congrès émet le vœu :

« *Que le comité permanent institue une commission spéciale* « *chargée de recueillir des renseignements complets sur la manière* « *dont les divers pays comprennent et appliquent le bureau com-* « *mercial ou bureau modèle, et cherche à en dégager les principes* « *qui doivent servir de guides à l'organisation de ce cours.* »

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

ÉCOLES D'APPRENTISSAGE

M. le Président. — La parole est à M. Buquet, président de la section industrielle.

M. Buquet. — Mesdames, Messieurs, la question des écoles d'apprentissage a été discutée longuement par votre section industrielle, et je crois que cette discussion n'a pas été inutile, non pas que nous puissions vous présenter aujourd'hui des résultats positifs et absolus, mais parce qu'elle a permis à des idées intéressantes de se produire, et nous a montré ce que chacun peut faire et penser sur un sujet aussi important.

Nous nous sommes trouvés en présence de deux courants assez nettement déterminés : les uns demandent que l'apprentissage se fasse dans les écoles ; d'autres, au contraire, pensent que l'apprentissage à l'atelier, complété par des cours de perfectionnement du soir, constitue la seule solution de ce problème. C'est là un premier point.

Certains représentants des corporations qui prenaient part à nos travaux ont reproché aux écoles d'apprentissage de ne pas apprendre aux enfants à travailler assez vite. D'autres, avec une grande apparence de raison, — à mon avis, du moins, — ont dit que les écoles d'apprentissage sont créées pour apprendre aux jeunes gens à travailler bien et qu'ils auront le temps d'apprendre à travailler vite quand ils seront dans les ateliers.

M. Lebois a fait remarquer que, suivant lui, dans les écoles d'apprentissage, on consacre peut-être un temps un peu trop long à ce que nous appelons l'enseignement industriel et pas assez de temps à ce que nous appelons l'enseignement professionnel. J'emploie ici ces deux mots avec intention, car ils ont été, je crois, adoptés par le Congrès dans le but de bien faire ressortir la différence qui existe entre le travail théorique et le travail pratique, c'est-à-dire professionnel. (*Très bien ! Très bien !*)

On demande également que le personnel enseignant soit choisi parmi les ouvriers. Cette demande a été formulée par les représentants des syndicats professionnels, et il est certain que, parmi leurs arguments, il y en a qui frappent et qui frappent juste. C'est un peu contraire à l'idée qui avait été émise auparavant dans une de nos précédentes séances, que l'enseignement général donné aux adultes comme aux apprentis, pour être bon, devrait être confié à des personnes en possession de diplômes ou de certificats d'enseignement plus ou moins supérieur.

Cette manière de voir peut se défendre au point de vue de certains cours et de certaines écoles ; mais, en ce qui concerne les écoles d'apprentissage, le sentiment général de la question m'a paru être qu'il fallait s'adresser, autant que possible, pour le choix des professeurs, à des personnes qui pratiquent, dans la vie ordinaire, la matière sur laquelle ils sont appelés à professer.

En Angleterre, nous a-t-on dit, il n'existe pas d'écoles d'apprentissage, à proprement parler. Il y a des écoles primaires complémentaires qui répondent aux écoles analogues pour l'industrie, que nous avons en France. Elles sont complétées par des cours du soir qui sont des cours de perfectionnement pour les apprentis et qui ne sont pas destinés, par conséquent, à former ces apprentis. Ce ne sont donc pas des écoles d'apprentissage. Les apprentis reçoivent un premier certificat dans une école primaire complémentaire — cette école ayant un peu le caractère supérieur — et ils vont compléter leur instruction dans une école du soir ; mais, à ce moment, ils peuvent déjà être apprentis.

L'éminent délégué de la Belgique, M. Rombaut, nous a fait également une intéressante communication sur cette question.

Il n'est pas tout à fait partisan des écoles d'apprentissage et se

rallierait volontiers au système anglais, c'est-à-dire aux cours complémentaires, aux cours de perfectionnement pour les apprentis.

Je vous demande la permission de ne pas entrer davantage dans le détail de la discussion qui a été longue et au cours de laquelle les représentants des divers gouvernements étrangers ont bien voulu nous dire ce qui se passait chez eux.

Je dois cependant insister encore sur une opinion émise par les représentants des syndicats professionnels. Ils demandent que les pouvoirs publics de tous les pays encouragent et instituent des écoles professionnelles pour toutes les industries.

Il nous a été signalé que, pour certaines industries alimentaires, il y a une lacune à combler. On donne une instruction professionnelle aux jeunes gens; mais on ne leur donne pas, nous a-t-on dit, des principes d'enseignement industriel suffisants pour leur permettre d'apprécier, dans l'exercice de leur profession, les diverses conditions d'hygiène ou autres qu'ils auraient besoin de connaître pour arriver à faire des ouvriers complets.

Cette discussion, ainsi que je le disais, a été très longue, mais aucune conclusion ne m'a paru s'en dégager; toutes les opinions émises ont semblé acceptables. Ce qui se pratique, tant à l'étranger qu'en France, a paru donner, suivant les lieux, les circonstances, les aptitudes de chacun, des résultats à peu près identiques. La section n'a donc pas considéré qu'il lui fût possible d'émettre un vœu précis et elle s'est tenue à des considérations un peu générales qui laissent à chacun la liberté complète de son initiative.

Nous pensons qu'il est absolument indispensable de développer l'apprentissage par tous les moyens possibles, en laissant à chacun le soin de choisir ceux qui lui conviennent ou qui conviennent au caractère de ses apprentis, aux mœurs, aux habitudes, et même à la législation de chaque pays.

Nous n'avons donc pas de vœu à vous présenter. Nous demandons simplement ;

« Que d'une façon générale, et sans se préoccuper d'aucun « moyen, d'aucun milieu, on exprime le désir que les écoles « d'apprentissage prennent l'extension la plus considérable, en

« laissant d'ailleurs à chacun le choix des moyens d'exécution. »

Si nous avions voulu émettre un vœu, il aurait fallu témoigner le désir que tous les moyens que nous considérons comme bons continuent à être appliqués : cela n'aurait pas eu de raison d'être.

Nous pensons, encore une fois, qu'il faut laisser aux directeurs et aux conseils d'administration des écoles la plus grande latitude ; et, n'ayant pas de vœu formel à vous présenter au point de vue des détails, nous avons pensé naturellement qu'il devait en être de même au point de vue général. (*Marques d'assentiment.*)

M. le Président. — Messieurs, la section industrielle, sur cette question, n'ayant pas résumé ses travaux sous forme de vœu, je n'ai aucune proposition à mettre aux voix.

MOYENS DE RETENIR LES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRATIQUES D'INDUSTRIE

M. le Président. — La parole est à M. Buquet.

M. Buquet. — La séance dans laquelle nous avons étudié les moyens de retenir les élèves dans les écoles pratiques d'industrie a été présidée par M. Rombaut, qui, du reste, a bien voulu nous apporter, au cours de la discussion, l'appui de ses lumières et de ses excellents conseils. Je demande au Congrès la permission d'en remercier, en séance générale, le très distingué représentant de la Belgique, au nom de la section industrielle. (*Applaudissements.*)

Sur cette question, encore, nous avons eu des difficultés pour arriver à une solution définitive. Les moyens à employer sont en nombre à peu près infini. Chacun emploie un procédé différent et chacun est venu nous dire qu'il a obtenu un succès complet. Nous n'avons pas, cette fois encore, de proposition bien nette à vous apporter.

Je me bornerai, en conséquence, à résumer brièvement les opinions qui ont été émises.

Un de nos collègues a patronné le contrat d'apprentissage qui,

suivant lui, doit être imposé aux familles. Un autre membre de la section a même demandé que ce contrat fût imposé aux patrons, et il s'appuyait sur ce que ce procédé, qui est appliqué dans certaines localités, en France, tout au moins, a donné d'excellents résultats.

On nous a cité, entre autres, l'école de Boulogne-sur-Mer où, par suite d'une convention intervenue entre la municipalité et les écoles en question, le contrat d'apprentissage est rédigé, signé par le maire — puisque l'école, n'ayant pas la personnalité civile, ne peut pas intervenir dans le contrat.

On a demandé également que des primes fussent accordées aux élèves, à la fin de la troisième année; et le président du conseil d'administration d'une école de Paris nous a dit qu'il avait obtenu d'excellents résultats en donnant aux enfants des récompenses pécuniaires. De plus, il existe, à la fin de la quatrième année, une sanction qui est très appréciée, paraît-il, des industriels : je veux parler d'un certificat qui est donné aux jeunes gens.

Un autre de nos collègues nous a dit que l'un des meilleurs procédés pour conserver les enfants dans les écoles serait de leur assurer les moyens de gagner leur vie le plus vite possible. Cette question, qui touche à l'ordre social, dépasse un peu, par conséquent, le champ de nos travaux. Elle se rattache cependant, de façon indiscutable, à certain point de vue, à une autre question que vous avez examinée déjà hier : c'est qu'il faudrait que les industriels, que les patrons arrivassent à être tout à fait convaincus que les élèves sortant des écoles pratiques d'industrie valent mieux que ceux qui n'y sont pas venus, et qu'ils accordent une certaine valeur aux titres délivrés par ces établissements.

Sur ce vœu, dont la mise en pratique est très désirable, d'ailleurs, je crois qu'il est nécessaire d'attendre un peu que l'idée fasse son chemin et passe dans les mœurs. Ce n'est pas la première fois que nous voyons des diplômes ou certificats, qui ont une valeur par eux-mêmes, mettre un certain temps à se faire apprécier dans le monde des travailleurs. Il faut que chacun, dans la mesure du possible, insiste auprès des négociants ou des industriels pour leur faire comprendre cette valeur; mais il me

paraît difficile d'imposer, par un vœu quelconque, ce que doit faire tel patron ou tel industriel. (*Marques d'assentiment.*) Ce serait porter atteinte à la liberté absolue de chacun. (*Vive adhésion.*)

M. Rombaut a bien voulu nous faire l'exposé de ce qui existe en Belgique, à ce point de vue. Il préconise l'établissement d'un droit minime qu'il appelait hier « un droit d'inscription », et le paiement, par les élèves, des fournitures qui leur sont nécessaires. Il nous a conté, à ce sujet, une anecdocte qui prouve combien ce dernier point est important. Dans certaines écoles où les fournitures étaient délivrées gratuitement, on en voyait beaucoup plus par terre que sur les tables ; mais, du jour où l'on a fait payer ces fournitures, le désordre a disparu comme par enchantement : ne servirait-il qu'à donner le sentiment de l'ordre aux jeunes gens, ce procédé serait déjà très recommandable au point de vue moral.

M. Rombaut nous a dit également que, dans les écoles professionnelles belges de garçons, on accorde une légère rémunération aux apprentis, afin de les empêcher de quitter l'école pour gagner un salaire très minime : 50 pour 100 seulement de cette rémunération sont versés à l'enfant ; le reste est placé à la caisse d'épargne ; en sorte qu'au bout de trois ou quatre ans de présence à l'école, le jeune homme peut sortir avec un capital variant de cent à trois cents francs.

Il est certain que, dans les écoles où l'on ferait payer, par exemple, 5 francs de droit d'inscription que l'on rembourserait en tout ou partie aux jeunes gens en proportion de leur assiduité, ce n'est pas la somme de 2 fr. 50 qui leur reviendrait peut-être au bout de chaque année, qui les engagerait à rester à l'école. Tandis que si, en y restant, ils avaient l'espoir de recevoir environ 250 francs, ce serait pour eux un appât auquel ils résisteraient peut-être moins.

M. Boonroy, directeur de l'école industrielle d'Anvers, nous a dit qu'en Belgique il n'y a ni distribution de prix, ni concours. Les dessins et ouvrages des élèves sont simplement cotés par les professeurs, — de 0 à 20 par exemple. Le papier et les fournitures sont délivrés gratuitement aux élèves qui ont obtenu une

moyenne variant de 15 à 20, et, à la fin des études, les ressources autrefois consacrées à la distribution des prix (car il y en a eu, comme en France, et elles ont été supprimées) sont employées aujourd'hui à des voyages instructifs. Enfin, une bibliothèque bien aménagée est mise à la disposition de tous les élèves et anciens élèves.

Après avoir écouté avec le plus grand intérêt les diverses communications dont je viens de vous donner le résumé, la section industrielle a émis les vœux suivants qui renferment à peu près, — au point de vue moral, tout au moins, — tout ce qui a pu être dit jusqu'ici sur cette importante question :

« 1° L'école étant convenablement outillée, il faut que les « parents soient bien convaincus que leurs enfants y peuvent « faire un sérieux apprentissage. »

Ce vœu est la conséquence de diverses observations. Il paraît, — et les représentants des syndicats nous ont confirmé le fait, — que beaucoup de parents et de patrons, surtout, se figurent que l'apprentissage, à l'école, est incomplet. Les parents finissent par acquérir la même conviction ; et les écoles ne paraissant pas, en général, assez convenablement outillées, il y a certainement là une apparence qui peut donner faveur à cette opinion préconçue des familles.

Il faudrait donc que le matériel des écoles fût mis en état de satisfaire complètement l'œil. Toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement savent que l'enseignement par les yeux a une grande valeur ; et, si vous étendez un peu le principe, vous reconnaîtrez, avec la section industrielle, qu'il est bon de montrer aux familles, d'une façon quelconque, que l'école est parfaitement outillée.

Vous savez que c'est beaucoup à cela que l'on vise dans certains établissements d'enseignement ; et, si on le fait, c'est que l'on a remarqué que le procédé a une certaine valeur vis-à-vis des familles.

C'est pour ces raisons que la section a émis le vœu dont je vous ai donné lecture.

La section industrielle a émis également le vœu suivant :

« Il faut qu'on retienne les enfants par des primes données à

« la fin de la troisième année, ou des moyens analogues, et des « bourses d'entretien accordées sur le vu des notes de classes, « après un an ou deux d'études. »

Telles sont les conclusions de notre travail.

J'ai terminé ainsi l'exposé des délibérations d'une session qui a été un peu laborieuse pour tout le monde, mais qui laissera, je l'espère, à chacune des personnes qui y ont pris part, le plus agréable souvenir. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les vœux proposés par la section industrielle :

« 1° *Le Congrès émet le vœu que toutes les écoles profession-* « *nelles soient convenablement outillées pour que les parents soient* « *bien convaincus que leurs enfants y peuvent faire un sérieux* « *apprentissage.* »

(Le vœu est adopté.)

« 2° *Qu'on retienne les enfants par des primes données à la fin* « *de la troisième année, ou tous autres moyens analogues, et des* « *bourses d'entretien accordées sur le vu des notes de classe,* « *après un an ou deux d'études.* »

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Avant de passer à la discussion du règlement du comité permanent, je demande au Congrès la permission de lui donner lecture de deux propositions dont j'ai été saisi.

La première est de M. Cordelli, elle est ainsi conçue :

Vœu présenté par M. Cordelli.

« Le septième congrès international de l'Enseignement tech- « nique, sur la proposition de M. Cordelli, délégué de la fédéra- « tion nationale italienne des professeurs techniques, accepte de « faire les démarches nécessaires auprès des divers gouverne- « ments pour que la plus grande extension possible soit donnée « à l'enseignement des langues vivantes en France et dans tous « les pays d'Europe, particulièrement dans les écoles techniques « et commerciales ».

La section commerciale, Messieurs, n'a pas pu discuter ce vœu, pour lequel elle avait cependant une grande sympathie, parce qu'il lui a semblé qu'il ne rentrait pas dans l'ordre du jour du Congrès.

En effet, la question des langues vivantes n'a pas été inscrite à notre ordre du jour, parce qu'elle devait faire l'objet d'un congrès spécial qui s'est réuni avant le nôtre, et que les deux discussions auraient pu faire double emploi.

Je ne crois donc pas que le Congrès ait qualité pour se prononcer d'une façon formelle sur le vœu de M. Cordelli, mais je suis convaincu qu'il est tout disposé à le renvoyer au plus prochain congrès de l'Enseignement technique où il pourra être examiné avec soin.

M. Cordelli. — Je tiens à dire que j'avais cru pouvoir proposer ce vœu à la section commerciale à l'occasion de la discussion sur le bureau commercial, car je considère que la diffusion des langues vivantes est nécessaire pour le bon fonctionnement du bureau commercial.

Au reste, je m'en remets complètement à l'avis de M. le Président et je lui demande simplement de bien vouloir dire s'il approuve la proposition que j'ai eu l'honneur de soumettre au Congrès.

M. le Président. — Je crois que tous les membres du Congrès sont sympathiques à l'étude des langues vivantes. (*Vifs applaudissements.*)

Vous voyez donc, mon cher collègue, que le Congrès a, sur ce point, une opinion très nette qui vous donne satisfaction, d'autant plus que cette sympathie s'étend certainement à la langue italienne.

Cette sympathie étant nettement manifestée, vous ne verrez peut-être pas d'inconvénient à ce que le vœu soit renvoyé à un prochain congrès qui s'occupera de la question des langues vivantes?

M. Cordelli. — J'accepte le renvoi, dans ces conditions, Monsieur le Président, et je vous remercie, ainsi que le Congrès, de

l'accueil que vous avez bien voulu faire à ma proposition. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — J'ai reçu également une proposition de M. Léon Bollack, membre du Congrès. Elle est ainsi conçue :

Vœu présenté par M. Bollack.

« Le Congrès de l'Enseignement technique, commercial et industriel,

« Considérant que l'établissement d'une langue internationale respectueuse de la langue maternelle de chaque peuple faciliterait le développement des relations commerciales entre nations civilisées,

« Émet le vœu que l'étude de cette question et de ses modes de réalisation fasse l'objet d'un examen..... »

Ce premier point se rattache à la question que nous venons d'examiner et je vous propose, en conséquence, de le renvoyer à l'étude d'un prochain congrès. (*Assentiment général.*)

La suite du vœu contient cependant quelque chose de plus précis :

« ..... Et désigne à cet effet M....., comme délégué chargé de se mettre en rapport avec les délégués déjà nommés par le congrès international de philosophie, la société des mathématiciens, le congrès international d'histoire comparée, la société philomathique, le congrès international d'histoire des sciences, afin de présenter un rapport sur cette question au prochain congrès de l'enseignement commercial. »

Cette seconde partie de la proposition de M. Bollack dépasse de beaucoup, vous le voyez, le vœu présenté par M. Cordelli.

M. Léon Bollack. — Mesdames, Messieurs, il est certain qu'au premier abord vous pouvez supposer que le vote du vœu proposé ne rentre pas dans vos attributions ; mais je me permettrai de ne pas être de cet avis et je vous dirai qu'il n'y a pas de question plus intéressante pour les transactions commerciales.

Il est évident, en effet, que rien ne serait plus utile que de trouver un mode commun de communication entre les peuples pour faciliter les relations qu'ils peuvent avoir entre eux. Nous sommes absolument obligés, en ce moment, d'avoir des com-

munications avec tous les peuples de l'univers. M. le Ministre de l'Instruction publique déclarait, dernièrement, qu'un souffle de fraternité traversait le monde ; M. Millerand, dans son discours d'ouverture de l'Exposition, exprimait une pensée analogue.

Or, puisqu'il est évident, d'une part, que tout le monde commercial a besoin de communiquer avec tous les peuples indistinctement, et que, d'autre part, il est impossible d'apprendre toutes les langues étrangères, il faut donc chercher un moyen de communication « neutre ». Ainsi dans la maison de commerce où je suis employé, nous recevons journellement des lettres de tous les pays et il nous est impossible de les comprendre toutes, au grand détriment de la rapidité et de la bonne marche de nos affaires. Tout récemment encore, nous avions répondu, à une lettre qui nous venait de Hongrie, en adressant notre réponse à Messieurs....., alors que la firme inscrite en tête de la lettre désignait des demoiselles. (*Hilarité générale.*)

Messieurs, je vous remercie de vos rires, car, si vous riez, j'ai cause gagnée. (*Nouveaux rires.*)

Vous convenez alors que, d'une part, on a besoin de pouvoir communiquer, et que, d'autre part, il est impossible d'apprendre toutes les langues. Par conséquent, il y a lieu de rechercher par quel moyen mixte cette intercommunication peut être obtenue.

Or, je ne vous demande pas d'émettre un vœu de principe, je ne vous demande qu'une chose : c'est de mettre la question à l'étude. Elle a été posée dans cinq congrès qui ont nommé des délégués ; et je crois que votre congrès, qui a charge de surveiller les intérêts commerciaux, se doit à lui-même de participer à une invitation formulée par cinq congrès scientifiques : ceux de philosophie, d'histoire, de sciences, de sociologie et d'éducation sociale. (*Applaudissements.*)

Il est de la plus haute importance que, dans ce futur comité linguistique dont les résolutions peuvent avoir une influence considérable sur nos relations internationales, le commerce et l'industrie soient également représentés afin que des solutions pratiques soient seules adoptées, pour que l'idiome étranger commun, dont l'avènement est une question d'heures, réponde aux nécessités requises dans la pratique du négoce.

M. le Président. — Il me semble assez difficile de donner complètement satisfaction à notre collègue dans cette séance et de nommer, dès à présent, un délégué ; la question soulevée est certainement très intéressante et mérite d'être examinée ; aussi, je vous propose, Messieurs, de la renvoyer au comité permanent ; il choisira parmi ses membres un délégué qui se joindra à ceux des autres congrès chargés d'étudier la question.

M Bollack. — Je me rallie à la proposition de M. le Président.

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition ?
Il en est ainsi décidé.

Dépôt d'un rapport de M. Barrouin.

M. le Président. — Nous avons reçu un intéressant travail de M. Barrouin, facteur de pianos, aveugle, qui a créé une école d'expertise de pianos pour aveugles. Cette communication, quoique se rattachant à l'enseignement professionnel, s'écarterait de l'ordre du jour de notre Congrès.

Si vous le voulez bien, elle sera imprimée comme annexe, à la suite de nos travaux, de façon que vous puissiez en prendre connaissance. (*Adhésion.*)

RÈGLEMENT DU COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de règlement du comité permanent.

M. Saignat, jusqu'à ce jour président de ce comité, et qui le sera encore demain, je l'espère bien (*vifs applaudissements*), va vous donner lecture du texte qui a été préparé par le Comité actuel, dans sa dernière délibération, texte que nous soumettons à votre approbation.

La parole est à M. Saignat.

M. Léo Saignat, professeur à la faculté de droit de Bordeaux, président du Comité permanent des congrès de l'Enseignement

technique. — Mesdames, Messieurs, dans la séance d'ouverture du Congrès, j'ai eu l'honneur de vous dire comment l'idée de la création d'un comité permanent était née. Vous savez que nos congrès de l'Enseignement technique sont partis de Bordeaux. En 1886, la Société philomathique, dont j'étais alors le président, a eu la première l'idée de réunir, dans un congrès international, les personnes s'intéressant à l'enseignement commercial et à l'enseignement industriel.

Après ce congrès, dans lequel aucune indication n'avait été fournie pour l'organisation d'un deuxième congrès, on put craindre un moment que l'idée restât sans suite. Il n'en a, fort heureusement, pas été ainsi, car l'Exposition de 1889 a donné au Ministère du Commerce l'occasion d'organiser lui-même, à Paris, un deuxième congrès.

Mais ce deuxième congrès était encore isolé, et l'on se demandait quand et sur l'initiative de qui un troisième congrès serait réuni.

Ce fut également une Exposition universelle, celle de Bordeaux, en 1895, qui donna l'occasion de réunir le troisième congrès. On était donc, comme vous le voyez, resté six ans sans congrès de l'Enseignement technique. C'est précisément ce qui a fait naître cette idée qu'il ne fallait pas laisser, dans l'intervalle d'un congrès à l'autre, les congrès isolés ; qu'il fallait créer un comité permanent qui rattacherait les congrès entre eux et se préoccuperait d'empêcher l'idée de tomber dans l'oubli, en veillant à l'organisation de congrès successifs dans les autres pays.

On organisa donc un comité permanent à Bordeaux, après le Congrès de 1895. Ce comité a été renouvelé en 1897, à la fin du Congrès de Londres, et sa composition actuelle date de Londres. L'an dernier, à Venise, il fut question de la renouveler ; cela fut ajourné parce que, jusqu'à ce moment, on avait procédé à ce renouvellement sans règlement. On émit à Venise le désir qu'un règlement intervînt, et l'on renvoya au Congrès de Paris le soin de l'élaborer, en chargeant le Comité alors en fonctions et tel qu'il avait été composé à Londres, de la tâche de le préparer pour le Congrès de Paris, qui le discuterait.

Ce règlement est fait ; il a été imprimé par nos soins ; il vous est aujourd'hui soumis.

Mais, dans sa réunion de jeudi, le Comité permanent a de nouveau examiné ce règlement, et des modifications importantes y ont été proposées.

Ces amendements sont, je vous l'indique de suite, la conséquence d'une modification principale.

Le projet qui avait d'abord été élaboré comportait un comité d'ensemble, avec mission de s'occuper des questions commerciales et des questions industrielles à la fois, sans distinction. Au fond, le Comité permanent n'est pas chargé de résoudre les questions, soit commerciales, soit industrielles ; il est chargé seulement de veiller à ce que les congrès se succèdent assez vite, dans différentes périodes déterminées ; en un mot, de ne pas laisser l'œuvre tomber dans l'oubli, afin que l'on puisse poursuivre l'exécution des vœux émis. Le Comité n'étant pas chargé de résoudre les questions, ce qui ne peut appartenir qu'à un congrès, on n'avait pas, de prime abord, aperçu la nécessité de faire une distinction entre la section commerciale et la section industrielle ; on n'avait pas jugé que ce fût nécessaire, pour un comité chargé simplement de veiller à l'organisation des congrès.

L'idée contraire ayant été exprimée — comme je le disais il y a un instant — dans la dernière séance du Comité permanent, le nouveau projet de règlement que je vais avoir l'honneur de vous soumettre va proposer la division du comité en deux sections : section commerciale et section industrielle. Et c'est précisément de cette division en deux sections que vont résulter, par voie de conséquence, les modifications de détail dans la rédaction de plusieurs articles du règlement.

Voulez-vous me permettre, avant d'aborder la discussion des articles, de vous donner une lecture de l'ensemble du projet ? Cette lecture vous fera apercevoir plus facilement l'économie générale du nouveau projet et vous permettra de discuter ensuite plus aisément les questions, article par article.

Projet de règlement voté par le Comité permanent dans ses séances des 12 décembre 1899 et 26 juin 1900.

Article premier. — Les congrès internationaux de l'Enseignement technique (commercial et industriel) sont organisés soit par les gouvernements ou les autorités locales, soit par les associations.

Les congrès pourront comprendre à la fois l'enseignement commercial et l'enseignement industriel, ou l'un de ces deux enseignements seulement.

Les frais d'un congrès incombent aux organisateurs, qui ont la charge de s'assurer les ressources nécessaires.

Art. II. — Un Comité permanent international est institué pour résoudre les diverses questions intéressant les congrès, qui pourraient être soulevées dans l'intervalle entre deux congrès.

Le Comité permanent est spécialement chargé de fixer, sur les propositions qui lui sont faites, la date et le lieu de réunion de chaque congrès, d'en préparer le programme, d'accord avec les organisateurs, et de poursuivre la réalisation des vœux adoptés par le congrès.

Art. III. — Le Comité permanent est composé de délégués de tous les pays représentés au Congrès, dans le cours duquel a lieu son renouvellement. Le nombre maximum des membres que chaque pays peut nommer au Comité permanent est de six.

Le renouvellement du Comité se fait par moitié, à la fin de chaque congrès, pour chacun des pays représentés. Les membres remplaçants sont choisis par les membres restants, d'accord avec le bureau du Congrès. Un tirage au sort détermine l'ordre de sortie pour la première fois.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. IV. — Le Comité permanent élit lui-même son bureau et choisit la ville où il tiendra ses séances.

Art. V. — Le Comité permanent se réunit en séance ordinaire six mois environ avant l'ouverture de tout congrès international de l'Enseignement technique.

Le Comité se réunit en séance extraordinaire à la demande des divers délégués d'un même pays.

Les convocations sont faites par le président et indiquent l'ordre du jour.

Art. VI. — Les décisions du Comité permanent sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante. Les membres empêchés d'assister à la réunion peuvent donner leur avis par lettre, mais sans avoir le droit de vote.

Et voici maintenant une addition votée par le Comité permanent à la séance du 9 août 1900 :

. . . . . .

. . . . . .

Art. II. — Un Comité permanent international est institué pour résoudre les diverses questions intéressant les congrès, qui pourraient être soulevées dans l'intervalle entre deux congrès.

Le Comité permanent est spécialement chargé de fixer, sur les propositions qui lui sont faites, la date et le lieu de réunion de chaque congrès, d'en préparer le programme, d'accord avec les organisateurs, et de poursuivre la réalisation des vœux adoptés par le Congrès.

Le Comité permanent comprend deux sections distinctes, l'une commerciale, l'autre industrielle. Lorsqu'il s'agit d'organiser un congrès d'enseignement commercial seulement ou d'enseignement industriel seulement, la section commerciale ou la section industrielle délibère seule. Lorsqu'il s'agit d'un congrès à la fois commercial et industriel, ou d'une question intéressant l'ensemble des congrès, les deux sections délibèrent en commun.

Art. III. — Le Comité permanent est composé de délégués de tous les pays représentés au Congrès, dans le cours duquel a lieu son renouvellement. Le nombre maximum des membres que chaque pays peut nommer *dans chaque section du* Comité permanent est de *quatre. Un même membre peut représenter un pays dans les deux sec-*

tions. Un même pays peut se faire représenter seulement dans l'une des sections.

Le renouvellement du Comité se fait par moitié, à la fin de chaque congrès, pour chacun des pays *qui y sont représentés.* Les membres remplaçants sont choisis, *pour chaque pays, par les nationaux de ce pays, parmi les délégués ou anciens délégués des gouvernements, des provinces, des départements, des municipalités, des Chambres de commerce et des associations.*

Un tirage au sort détermine l'ordre de sortie pour la première fois. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. IV. — Le Comité permanent élit lui-même son bureau et choisit la ville où il tiendra ses séances. *Le président du Comité, quelle que soit la section à laquelle il appartient, peut présider l'une ou l'autre section.*

Art. V. — Le Comité permanent se réunit en séance ordinaire six mois environ avant l'ouverture de tout congrès.

Le Comité se réunit en séance extraordinaire à la demande des divers délégués d'un même pays.

Les convocations sont faites par le président *du Comité* et indiquent l'ordre du jour.

Art. VI. — Les décisions du Comité permanent *de chaque section* sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante. Les membres empêchés d'assister à la réunion peuvent donner leur avis par lettre, mais sans avoir le droit de vote.

— Telle est, Messieurs, la rédaction définitive qui est proposée à votre appréciation.

M. le Président. — Estimez-vous, Messieurs, qu'il y ait lieu à une discussion générale?...

M. Félix Martel, inspecteur général de l'Instruction publique, délégué du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Une discussion générale est absolument nécessaire.

M. Saignat a fait allusion à une réunion que les membres ac-

tuels du Comité permanent ont eue jeudi dernier et où le règlement préparé, dans les séances du 12 décembre 1899 et du 26 juin 1900 tenues par le bureau du Comité à Paris, a été discuté et modifié dans les termes que vous venez d'entendre. Une discussion assez sérieuse s'est engagée jeudi, et deux idées ont été soutenues. Il n'est pas interdit, je pense, à ceux qui, jeudi, se sont trouvés en minorité, de venir devant l'assemblée générale du Congrès défendre leur opinion.

Cette opinion est la suivante : c'est de ne pas modifier l'organisation du Comité permanent dans son essence. Nous nous sommes, jusqu'à présent, bien trouvés de l'organisation actuelle, et l'œuvre même des congrès, que vient de résumer M. Saignat, vous prouve que la tâche du Comité permanent a été féconde. Nous nous sommes, je le répète, bien trouvés de l'union, nous avons toujours marché d'accord avec les gouvernements, qui n'ont cessé de s'intéresser à la fois aux deux enseignements, dans une collaboration commune.

On nous propose aujourd'hui une scission.

On nous avait même proposé une scission plus complète : on parlait d'avoir deux comités, deux congrès toujours distincts : l'un commercial, l'autre industriel, et de ne plus rester unis comme nous le sommes maintenant.

Cette idée, par trop radicale, a été écartée ; mais dans un esprit de transaction et aussi de courtoisie internationale, on a essayé de proposer un système mixte (c'est celui qui vous est soumis) : il consiste à adopter le principe de l'union partielle, à faire quelque chose d'analogue à la situation politique de la Suède et de la Norvège, qui n'ont qu'un roi, mais qui ont chacune une constitution distincte : nous aurions, nous, un comité permanent avec un président unique et deux sections qui travailleraient chacune à part.

Nous ne pensons pas que ce système soit le meilleur, après l'expérience que nous avons du passé. Jusqu'ici notre collaboration a été à la fois fructueuse et agréable. Vous en avez la preuve dans ce qui se passe à ce Congrès même. Nous avons travaillé dans la section commerciale, d'une part, dans la section industrielle, de l'autre, et vous avez vu hier (c'est M. Groussier qui

avait soulevé la question) que nous avions été obligés, à la suite d'un vœu émis dans les deux sections, d'arriver à formuler un vœu unique, car les questions commerciales et les questions industrielles, si elles sont parfois distinctes, sont aussi souvent communes, et il y a tant à faire en commun que les limites entre ce qui est commercial et ce qui est industriel disparaissent et se confondent. (*Vifs applaudissements.*) On a dit très justement, dans le bureau permanent (c'est M. Mesureur, qui était particulièrement placé pour cela) qu'un industriel est aujourd'hui forcément un commerçant.

M. Groussier. — Sans cela, c'est une mise en faillite certaine.

M. Félix Martel. — Le Comité permanent a reçu la mission de faire en sorte que l'œuvre des congrès se continue et de s'entendre avec les organisateurs des congrès successifs pour le lieu et la date de leur réunion, ainsi que pour leur ordre du jour. Quand un congrès est à l'étude, il s'échange, entre le comité permanent et les organisateurs, une correspondance très active ; et M. Saignat, en particulier, en sait quelque chose, comme président du Comité. Le comité, alors qu'il s'agit d'organiser un congrès exclusivement commercial ou exclusivement industriel, peut arriver à persuader qu'il ne faut pas faire un congrès qui soit seulement l'un ou l'autre ; et très souvent les industriels et les commerçants donneront une indication utile dans ces études préalables.

Avec le système nouveau, nous serons divisés ; nous n'aurons pas l'opinion des commerçants s'il est question d'un congrès industriel, ni l'opinion d'industriels pour un congrès commercial.

Remarquez que le projet primitivement proposé est très libéral dans ses six articles. Il n'impose nullement l'obligation à un pays de faire un congrès mixte. Nous en avons eu en France. En Angleterre, on est également partisan du système des congrès mixtes, comme on l'a vu en 1897. A Anvers, à Venise, on a préféré faire un congrès commercial. L'organisation primitivement proposée donne donc satisfaction à tout le monde : c'est le régime de la liberté.

En Allemagne, il est question d'organiser un congrès dans quelques années, à Francfort. On nous proposera de nous réunir

seulement dans un congrès commercial : c'est parfait. Tel autre pays voudra peut-être le contraire, après entente avec le comité permanent. Rien de mieux.

Notez enfin qu'on veut donner une nouvelle tâche au comité permanent. Déjà, à Venise, la question avait été agitée. On voudrait que le comité, dans l'intervalle des congrès, fît certains travaux. Vous venez, aujourd'hui même, de lui renvoyer certaines questions, dont les unes sont industrielles, les autres commerciales, et il en est qui sont mixtes. Vous voulez faire du comité permanent un organe agissant : il ne pourra pas travailler utilement si vous lui imposez la scission. En résumé, il y a un certain nombre d'entre nous, Messieurs, qui demandent que nous continuions à vivre comme nous avons vécu jusqu'à présent, sous un régime d'union et la main dans la main. (*Applaudissements.*)

M. Saignat. — Je suis entièrement dans les idées de M. Martel, et cependant je vais les combattre. (*On rit.*) Cela paraît singulier au premier abord, mais vous allez comprendre pourquoi.

J'avais approuvé entièrement le projet imprimé de règlement, à la rédaction duquel j'avais pris une grande part. Mais, dans la dernière réunion du Comité permanent, une opinion contraire s'est manifestée ; elle a été défendue avec beaucoup d'énergie par M. le Dr Stegemann, que je regrette de ne pas voir ici ce matin. Il est sans doute convaincu que la rédaction transactionnelle sur laquelle on a fini par se mettre d'accord sera acceptée (*Mouvements divers*) ; et je ne voudrais pas (c'est une opinion personnelle que j'exprime) qu'en son absence on arrivât à supprimer ce qu'il avait obtenu... (*Nouveaux mouvements.*) Je n'entends pas imposer mon opinion, puisqu'en somme les idées de M. Martel étaient mes idées à moi ; mais il y a une question de courtoisie vis-à-vis de nos collègues étrangers. S'il doit y avoir des congrès internationaux, il faut que toutes les nations marchent la main dans la main ; il ne faut pas que l'une d'elles puisse imposer aux autres ses idées. Sans doute, il faut que chacune défende son opinion et ne soit pas tenue d'accepter des idées qui pourraient être contraires à ses intérêts propres, de même qu'il

faut pouvoir repousser des idées qui seraient en opposition avec les intérêts généraux des congrès. Mais l'idée transactionnelle adoptée dans la dernière réunion du Comité permanent n'a pas les inconvénients indiqués par M. Martel. Il peut y avoir des questions intéressant à la fois le commerce et l'industrie, qui ne pourront pas être discutées dans une seule section. Mais aussi, dans la rédaction que je vous propose, on indique qu'en ce cas les deux sections délibéreront en commun. Il en sera de même pour une question intéressant l'ensemble des congrès. Ainsi, pour toute question intéressant à la fois l'enseignement commercial et l'enseignement industriel, les deux sections seront réunies, sous la présidence du président général du comité. Donc, je ne vois pas d'inconvénients à la nouvelle rédaction. (*Protestations.*)

Si on avait accepté la première idée, celle d'avoir deux comités absolument distincts et n'ayant rien de commun, tous les inconvénients indiqués par M. Martel se manifesteraient. Aussi ai-je combattu cette idée de la scission complète en deux comités. Dans la proposition actuelle, il n'y a, au fond, qu'un seul comité, divisé en deux sections, qui, pour la plupart des questions, se réuniront pour délibérer en commun ; et il en sera comme s'il n'y avait qu'un seul comité.

Dans quels cas les sections délibéreront-elles séparément ? Comme le dit le projet, quand il s'agira d'organiser, dans un pays, un congrès purement commercial, on réunira la section commerciale pour contrôler le programme du congrès. Quand il s'agira d'un futur congrès industriel, ce sera la section industrielle qui sera appelée à exercer ce contrôle. Pour toutes les autres questions qui seront des questions d'intérêt général pour le congrès, on réunira les deux sections.

Telles sont les raisons qui me font défendre une idée qui n'était pas mon idée au début, mais qui a été adoptée à titre de transaction. Je ne voudrais pas qu'on revînt sur cette transaction, que je vous demande d'accepter.

M. le Président. — Je veux demander à M. Saignat de donner au Congrès un renseignement.

La discussion qui a eu lieu jeudi dans le Comité permanent

ne s'est pas terminée après l'adoption du texte transactionnel. Il est une autre question sur laquelle M. le Dr Stegemann n'a pas eu complète satisfaction. Il a alors déclaré que, puisqu'on ne pouvait pas s'entendre sur cette question, il valait mieux ne pas continuer, et il s'est refusé systématiquement à prendre part à la suite de la discussion.

M. le Dr Stegemann n'est pas venu à l'assemblée générale d'hier, il n'est pas présent à celle-ci. On peut donc se demander si notre collègue allemand accepterait de continuer à faire partie d'un comité s'occupant à la fois de l'enseignement commercial et de l'enseignement industriel. Il me paraît intéressant d'être fixés sur ce point qui peut avoir une influence sur le vote que nous allons émettre tout à l'heure[1].

M. Jacques Siegfried. — La question est très grave, et voici pourquoi.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en ma qualité de Français j'ai été d'abord et absolument en faveur de l'union entre les deux branches. Nous sommes unanimes, tous mes collègues et moi, à trouver qu'il fallait continuer comme nous avons commencé, puisque cela avait si bien réussi. M. Mesureur avait bien raison de dire que le commerce et l'industrie sont deux doigts de la même main. Donc, si je me rallie cependant à l'opinion de mon président, M. Saignat, c'est bien parce qu'il m'apparaît qu'il y a des raisons sérieuses de modifier ma première opinion, comme il l'a fait lui-même, d'ailleurs.

Depuis très longtemps, nous trouvions qu'il y avait une lacune dans nos congrès ; c'était l'absence de l'Allemagne et des délégués officiels de ce pays. Tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement commercial et à l'enseignement industriel savent combien il y a d'exemples à suivre et de modèles à imiter dans ce qui se fait en Allemagne...

1. A la suite de la publication des procès-verbaux sommaires des séances du Congrès, M. le Dr Stegemann nous a écrit pour nous rappeler qu'il avait assisté, le vendredi matin, à la dernière séance de la section commerciale. Notre collègue ajoute, dans sa lettre, avoir déclaré qu'il s'abstiendrait de voter sur les conclusions définitives, non pour des considérations personnelles mais pour des raisons de circonstance.

Nous sommes heureux de constater que l'absence de M. le Dr Stegemann n'était pas due à un désaccord sérieux sur la question de l'ordre du jour.

M. Paul Buquet. — Je demande la parole.

Mlle Malmanche. — Mais la France peut aussi donner des exemples, et des bons !

M. Jacques Siegfried. — Je ferai observer que, dans une réunion précédente, j'ai pu dire, aux applaudissements de toute l'assemblée, que la France était en ce moment en tête de l'enseignement commercial, mais que nous pourrions peut-être être dépassés plus tard. Or, il arrive que cette année M. Stegemann nous invite officiellement à un congrès commercial qui doit se tenir à Francfort, en 1904, et il nous dit : Nous proposons cette date pour vous montrer des choses très intéressantes et même remarquables en Allemagne ; nous dépensons en ce moment des millions et des millions pour créer un enseignement commercial de premier ordre en Allemagne. M. Stegemann, appuyé par les délégués des divers pays, tels que l'Autriche, la Hongrie, la Suède, la Norvège, est en faveur d'un congrès uniquement commercial. C'est son droit. Il n'est donc partisan que d'un congrès commercial, et il ajoute : Nous voulons bien être sous la direction et sous les ordres d'un comité permanent de l'enseignement technique, mais nous voulons que ce soit seulement la section commerciale qui vote l'organisation du futur congrès, puisqu'il ne doit être que commercial. Nous ne voulons pas que les votes de la section commerciale soient noyés par les votes de la section industrielle ; nous demandons que, sur les questions que nous proposerons, notamment pour le programme du congrès, ce ne soit que la section commerciale qui vote, pour savoir si telle question doit figurer au programme ou en être éliminée.

C'est alors que nous avons proposé cette transaction, qui maintient la prépondérance du comité permanent de l'Enseignement technique, industriel et commercial. Je regretterais beaucoup, pour ma part, de ne pas voir donner satisfaction au désir de l'Allemagne, partagé par d'autres pays étrangers, parce que la réponse pourrait être que nous n'aurions pas de congrès en Allemagne en 1904 et que je suis, moi, très désireux d'aller voir ce qui se fait en Allemagne. (*Mouvements divers.*)

M. Arthur Groussier. — Messieurs, M. Saignat disait tout à

l'heure que, par mesure de courtoisie, nous devions accepter la rédaction transactionnelle qu'il nous a lue. Je ne suis pas membre du Comité permanent; je suis simple membre du Congrès, et, comme tout membre du Congrès, je crois avoir le droit de discuter les propositions qui nous sont faites.

Et je dis tout d'abord que c'était le devoir de ceux qui ont soutenu la proposition en discussion, de venir la défendre ici contre nous. (*Bravos.*) Nous ne manquons pas de courtoisie en discutant des intérêts aussi considérables que ceux qui sont engagés.

Cette mesure transactionnelle est dangereuse, car, sous ce texte, j'aperçois une tendance très nette : c'est celle de préparer la séparation de l'enseignement commercial et de l'enseignement industriel. C'est à ce but, c'est à ce résultat qu'on veut nous entraîner : les diviser peu à peu afin que la rupture devienne entière et complète dans un prochain congrès.

Devons-nous entrer dans cette voie, ou devons-nous, au contraire, nous y refuser? N'avons-nous pas un intérêt considérable à lier l'enseignement commercial à l'enseignement industriel? (*Bravos et applaudissements.*)

Je comprends très bien le sentiment de certains délégués qui viennent représenter ici un seul enseignement; mais j'aurais voulu voir les auteurs de la proposition nous indiquer les raisons pour lesquelles l'enseignement industriel de leur pays ne se trouve pas représenté.

Elles sont probablement sérieuses, mais on ne les précise pas. Je me demande si, dans ces pays, la séparation entre le commerce et l'industrie est aussi grande qu'on veut bien le laisser entendre. Car enfin, dans la société, comme le rappelait M. Mesureur, est-ce que le commerçant et l'industriel sont séparés? Est-ce que la plupart des grands organismes ne les unissent pas? Y a-t-il un tribunal de commerce et un tribunal industriel? Les chambres de commerce ne représentent-elles pas tous les intérêts du commerce et de l'industrie? Dans le Parlement, n'est-ce pas une seule et même commission qui examine les questions commerciales et les questions industrielles? Je suis sûr que, dans d'autres pays, il n'y a aussi qu'un seul ministère, et que le commerce et l'industrie sont absolument unis. Et alors, si les

commerçants et les industriels, qui pourraient séparer leur action, ne le font pas, comment veut-on séparer l'enseignement qui, lui, a bien plus d'intérêt à être commun, car il y a des questions qui sont connexes, qui lient absolument l'enseignement commercial et l'enseignement industriel.

Pour ma part, ce que je reprocherais à la façon dont on a examiné les questions dans ce Congrès, c'est de les avoir vu étudier séparément dans les sections, alors qu'elles eussent dû être examinées par l'ensemble du Congrès.

Qu'il y ait, en dehors des questions d'ensemble, des questions spéciales, comme celle du bureau commercial, comme celle de l'apprentissage proprement dit, c'est entendu. Mais la plupart des autres sont communes et connexes. D'ailleurs, il faut dire que nous avons déjà eu assez de peine à organiser cet enseignement en France, et, je le crois, dans divers pays. Pendant longtemps, le personnel universitaire voulait conserver l'enseignement technique et professionnel (*Applaudissements*) ; il a fallu de réels efforts pour donner l'essor à cet enseignement ; et si, maintenant que nous avons tant à lutter pour le développer, nous venons à le désorganiser, j'ai peur que nous n'atteignions pas le résultat désiré.

C'est pourquoi je demande au Congrès de ne pas accepter la proposition qui nous est faite, parce qu'elle entraînerait la séparation des deux enseignements, que cette séparation qu'on veut réaliser est nuisible, et que nous ne devons pas vouloir qu'elle se fasse. Comme on le disait tout à l'heure, il faut que les jeunes gens qui sont dans l'industrie connaissent le commerce, de même qu'il n'est pas inutile non plus que les commerçants aient des notions d'industrie et sachent comment un produit est fabriqué. (*Nouveaux applaudissements.*)

Au Congrès, nous émettons des vœux et il faudra que, dans les divers pays, les législateurs examinent ces vœux et tâchent de les réaliser. Tâchons nous-mêmes d'y parvenir et de les introduire dans notre législation, et ne commençons pas par disjoindre ce que nous avons eu tant de peine à relier, tant les éléments étaient séparés.

Si, en effet, on examine ce qui s'est passé en France, on voit que l'enseignement commercial et que l'enseignement industriel

sont venus de voies différentes. L'enseignement industriel a été d'abord un enseignement d'État, tandis que l'enseignement commercial est venu de l'initiative privée. Peut-être, dans d'autres pays, y a-t-il eu des discordances et des contradictions plus grandes. Toujours est-il qu'en France, on a vu peu à peu ces deux enseignements s'unir jusqu'à se trouver sous la même tutelle légale. Je ne veux pas, quant à moi (je le dis parce qu'on pourrait craindre que je le veuille), un enseignement absolument officiel donné uniquement par l'État. Je n'ai pas cette conception et on ne doit pas l'avoir. Il faut, au contraire, laisser à l'initiative privée le soin, le moyen de développer cet enseignement suivant les milieux, suivant les contrées, suivant les besoins de l'industrie et du commerce, et comme elle l'entend; mais à une condition : c'est qu'il y ait toujours tutelle et contrôle de l'État. Et il faut que l'État, comme il l'a fait pour son enseignement général, emprunte pour son enseignement technique là où l'initiative privée a donné d'excellents résultats ; mais il faut une organisation complète et unifiée ; c'est pour cela que je demande de ne pas séparer l'enseignement industriel de l'enseignement commercial. Nous n'aurions plus la même force pour en hâter le développement, comme vous le désirez tous ; et, au point de vue législatif, il nous serait absolument impossible de les protéger efficacement si nous ne conservions une direction unique à ce double enseignement. C'est pourquoi j'insiste auprès du Congrès pour qu'il n'accepte pas la proposition qui lui est faite. (*Vive adhésion.*)

M. Saignat. — Je n'insiste pas sur le fond, car je serais évidemment mal habile à combattre une opinion qui est la mienne. (*On rit.*) J'ai souvent dit, en effet, qu'il fallait tenir le commerce et l'industrie pour une seule et même chose, et je ne viendrai pas ici dire le contraire.

Je vous ai exposé tout à l'heure les raisons qui m'avaient fait combattre l'opinion émise dans la séance du Comité permanent par M. Martel, et dont il a renouvelé l'expression devant vous. Ce sont des raisons de courtoisie, purement et simplement.

C'est à ce propos que je voudrais donner une indication.

J'ai été étonné que M. Stegemann ne vînt pas défendre ici son opinion. Je ne crois pas cependant qu'on puisse considérer qu'il s'est retiré du Congrès, et j'en vois deux raisons. La première, c'est qu'hier matin, après la discussion que nous avons eue au Comité permanent, il a pris part, dans la section commerciale, à plusieurs discussions, notamment à la discussion sur le bureau commercial. La seconde, c'est qu'après la discussion que nous avons eue sur le règlement, il a, lorsqu'il s'est agi de déterminer le lieu et l'époque de la réunion du prochain Congrès, invité les congressistes à se réunir en 1904 à Francfort. Cette invitation a été faite par M. Stegemann lui-même, après la discussion à laquelle il avait pris part et de laquelle il n'a pas retiré toute la satisfaction qu'il désirait, bien qu'il eût obtenu quelque chose. Je devais verser ce nouveau renseignement dans le débat.

M. Grillet. — Je tiens à protester, comme industriel, contre la division qui nous est proposée, parce qu'avant d'être industriel je suis commerçant, que je suis obligé d'acheter d'abord la matière première et qu'ensuite je la vends ; et qu'il est difficile de ne pas être à la fois commerçant et industriel.

Je voulais, parce que j'y avais un réel intérêt, assister à tout le Congrès. Je me suis trouvé gêné à plusieurs reprises parce que la partie commerciale m'intéressait, la partie industrielle aussi, et que je ne pouvais cependant pas assister à la fois aux séances de la section commerciale et à celles de la section industrielle.

La partie industrielle étant inséparable de la partie commerciale, il faut donc que le patron industriel soit au courant de toutes les affaires commerciales, aussi bien que des affaires industrielles.

M. Jacques Siegfried. — Messieurs, j'aurais signé des deux mains tout ce que vient de dire M. Groussier. Je suis absolument d'accord sur l'utilité qu'il y aura à joindre l'enseignement industriel et l'enseignement commercial (*Eh bien! alors ?*) : c'est ce que j'ai dit toute ma vie, et je partage l'opinion de ces messieurs. Mais la question n'est pas là.

Nous sommes deux choses : nous sommes d'abord un comité permanent technique, commercial, industriel et professionnel ;

et, d'autre part, nous sommes comité international. Nous ne devons pas l'oublier. (*Mouvement.*)

Je serais enchanté, d'une part, de voir maintenir l'union des deux enseignements (*Hilarité*) ; mais, d'autre part, je vous prie de vous rappeler une chose : il y a eu déjà un congrès à Anvers, un congrès commercial. Ce congrès est resté *privé*, parce qu'il s'est séparé de nous, ne voulant pas être sous notre égide, parce que nous étions un comité à la fois commercial et industriel.

Si vous refusez la proposition de M. Stegemann, avec la transaction à laquelle nous sommes arrivés sur la proposition de M. Saignat, que j'ai appuyée, il arrivera ceci (il faut voir les choses dans la pratique et telles qu'elles se passeront) : c'est que beaucoup de pays, la Suède, la Norvège, la Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne, se retireront de nos congrès.

Un grand nombre de membres. — Non ! non ! Pourquoi ?

M. Jacques Siegfried. — Nous ne devons pas courir le risque, pour une petite question, d'aboutir à un résultat aussi regrettable, d'autant plus que nous restons toujours comité permanent de l'Enseignement technique, commercial et industriel, que nous avons toujours un président unique. La seule difficulté porte sur une petite question de règlement, de vote, et voilà tout. (*Protestations.*)

M. Carlo Polaczek, directeur de l'école de Christiania, présente des observations en allemand.

M. le Président. — M. Wauters veut bien nous traduire ce que vient de dire M. Polaczek.

M. Paul Wauters, inspecteur au ministère de l'industrie et du travail à Bruxelles, résume de la façon suivante les observations de M. Polaczek :

— L'enseignement industriel et l'enseignement commercial dépendent, en Suède et en Norvège, de deux ministères complètement différents ; à tel point qu'il s'en est fallu de peu que son pays n'envoyât pas de délégué officiel au Congrès. En effet, on

avait pensé tout d'abord qu'il s'agissait uniquement d'enseignement industriel : cela n'intéressait pas la Suède. Ce n'est qu'à la suite d'explications complémentaires que M. Polaczek a pu se faire déléguer au Congrès, lorsqu'il eut bien spécifié qu'il y serait question d'enseignement commercial.

Il ajoute : il y a de même, dans d'autres pays et particulièrement en Allemagne, deux ministères absolument distincts qui s'occupent de l'enseignement commercial et de l'enseignement industriel.

M. Polaczek déclare, en terminant, que la Suède, la Norvège et les autres pays ne voudraient pas une scission au comité permanent, mais une division en deux sections dépendant du même président. Pour son pays et pour les autres qui pensent de même, la question a une grande importance. Il n'a pas dit que ces pays se retireraient, mais que la question ne présenterait plus pour eux le même intérêt si le comité permanent ne comprenait pas une section industrielle et une section commerciale distinctes.

M. Jules Mesureur, membre de la Chambre de commerce de Paris et du Conseil supérieur de l'Enseignement technique. — Les explications qui viennent de nous être données me paraissent absolument bien poser la question, et l'objection qui est faite et qui est tirée de ce que, dans certains pays, il y a deux ministères distincts, l'un s'occupant du commerce, l'autre des intérêts de l'industrie, ne me paraît pas devoir empêcher l'union de se faire dans le comité permanent. Je ne vois pas qu'il y ait lieu, quand on est convoqué à un congrès, de demander : est-il commercial ? est-il industriel ? S'il est commercial, je vous envoie un délégué ; s'il est industriel, je ne vous en envoie pas. L'objection n'est donc pas de nature à vous arrêter dans le vote du projet tel qu'il a été primitivement conçu, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que le comité permanent ait deux sections. Il peut se composer d'un nombre déterminé de membres qui seront appelés à discuter ensemble les questions d'enseignement technique. Quand un congrès sera proposé, qu'il soit commercial ou industriel, les États qui voudront s'y intéresser y enverront un délégué

dont les aptitudes seront en rapport avec le caractère du congrès qui aura été décidé.

Je demande au congrès, avec toute la courtoisie possible (aucun de nous, ici, n'est animé d'un autre sentiment), que le comité permanent soit constitué sans désignation de sections : que ce soient des membres d'un comité permanent que vous nommerez, et que ce soit ce comité qui ait la charge de trouver les voies et moyens d'exécution des futurs congrès. (*Très bien! très bien! — Aux voix!*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Le discussion générale est close.

Je crois qu'avant de passer au vote des articles j'ai à mettre aux voix la question de principe. Elle peut être ainsi posée :

Le Comité permanent, par l'organe de son président, vous demande de constituer un nouveau Comité permanent avec deux sections : une section commerciale et une section industrielle.

M. Mesureur et d'autres membres vous demandent, au contraire de constituer un Comité permanent qui s'occupera tout entier des questions concernant les divers congrès d'Enseignement technique, qu'ils soient commerciaux, ou industriels, ou qu'ils comprennent les deux branches. Unité absolue du Comité permanent, ou sa division en deux sections.

Comme la proposition qui vous est soumise et qui a été discutée émane du Comité permanent, je crois que c'est l'amendement qui doit être mis d'abord aux voix, c'est-à-dire le maintien de l'unité du Comité permanent, sauf rédaction ultérieure de cet amendement.

M. Brunsvick. — Puisque nous sommes un congrès international, ne faudrait-il pas poser la question de savoir si on votera par nationalité ou par individu ? Si vous votez individuellement, il est évident qu'il y a une opinion qui l'emportera sur l'autre, c'est celle des Français.

M. Jules Mesureur. — Vote-t-on séparément dans les jurys de l'Exposition ? Les Allemands, les Anglais, les Français votent-ils séparément ?

Comme je l'ai dit à Bordeaux en 1895, nous votons dans un intérêt général, dans l'intérêt de l'Enseignement technique, et non pas dans un intérêt français.

M. Jacques Siegfried. — Le règlement du Congrès est là qui va répondre à la proposition de l'orateur.

M. Brunsvick. — Je me bornais à poser la question, sans donner mon avis particulier.

M. le Président (*après avoir consulté le règlement*). — Messieurs, le règlement, qui devrait tout prévoir, est muet sur ce point ; mais il renferme un article qui permettra peut-être de trancher la question : c'est l'article 22, ainsi conçu :

« Le bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement. »

Le bureau du Congrès va donc se réunir, en suspendant la séance pendant quelques instants.

(La séance est suspendue à onze heures vingt minutes et reprise à onze heures et demie.)

M. le Président. — Messieurs, je viens de consulter le bureau pour savoir si le vote serait émis par nationalité ou par individualités.

Par 13 voix contre 6, le bureau décide que le vote sera personnel. (*Bravos.*)

Je mets aux voix l'amendement, ainsi que je le disais tout à l'heure : Que ceux qui veulent voter le principe d'un Comité permanent *unique* veuillent bien lever la main...

(Le nombre des mains levées est soigneusement compté.)

Avis contraire...

Le principe du Comité unique est adopté.

Nous en revenons maintenant au règlement imprimé primitivement.

Il n'y aurait plus, semble-t-il, qu'à mettre aux voix le projet de règlement en bloc. Il y a cependant dans les modifications proposées quelque chose qui ne tient pas au caractère même de

l'organisation du Comité permanent : c'est la manière dont sont nommés les membres du Comité.

L'ancien texte disait :

« Les membres remplaçants sont choisis par les membres « restants, d'accord avec le bureau du Congrès. »

Le texte nouveau propose :

« Les membres remplaçants sont choisis pour chaque pays « par les nationaux de ce pays, parmi les délégués ou anciens « délégués des gouvernements, des provinces, des départements, « des municipalités, des chambres de commerce, des associa- « tions... »

C'est donc une restriction dans l'éligibilité que vous propose le Comité permanent. Ce Comité a pensé qu'il était préférable de faire surtout appel au concours des personnes qui représentent un groupement ou une organisation quelconque. C'est ce point qu'il est intéressant de trancher par un vote.

Il y a donc une double question :

1° Le choix, par accord avec le bureau et les membres restants du Comité permanent, c'est-à-dire par un petit nombre de personnes ;

2° L'élection, comme je viens de la préciser.

M. Jacques Siegfried. — Si je vous ai bien compris, Monsieur le Président, pour pouvoir être élu membre du Comité permanent, il faudrait avoir une délégation...

M. le Président. — Ou une ancienne délégation...

M. Jacques Siegfried. — S'il faut être ou avoir été délégué d'associations d'enseignement commercial ou industriel, nous éliminerons beaucoup de personnes...

M le Président. — Je mets d'abord la question de l'*élection* aux voix. Nous trancherons ensuite celle de l'*éligibilité*.

Je consulte le Congrès sur la question de savoir si les membres du Comité permanent seront choisis par le vote des nationaux de chaque pays.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Président. — Sur l'éligibilité, il y a deux systèmes :

Liberté absolue dans le choix des membres du Comité permanent. Seule condition exigée : avoir adhéré au Congrès où se fait le renouvellement.

Second système : celui que propose le comité actuel et qui fixe un certain nombre de catégories.

La proposition qui dit que la liberté du choix sera absolue, à la condition qu'on soit membre du Congrès, est un amendement aux propositions du comité. C'est donc cette proposition que je mets d'abord aux voix.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — Le reste du règlement imprimé, que vous avez tous lu, ne porte que sur des questions d'organisation sans grande importance. Toutefois, quelqu'un a-t-il des observations à présenter ?

Un membre. — Je demanderai que, parmi les membres du Congrès, il soit désigné, pour faire partie du comité, quatre membres ayant une connaissance spéciale du commerce et de l'industrie, et un membre ayant la connaissance des langues vivantes...

M. le Président. — Votre proposition est en contradiction avec deux votes qui viennent d'être émis.

Elle est d'abord en contradiction avec le vote qui décide que le comité permanent sera *unique*. Je ne dis pas que vous détruisez absolument cette unité, mais vous entrez dans la voie qui était indiquée par la division en deux sections.

Votre proposition est ensuite en contradiction avec le vote par lequel on a décidé que l'élection des membres du Comité serait faite par les membres du Congrès sans distinction.

Votre proposition ne peut donc être mise aux voix.

Il reste la question du *nombre maximum* de délégués à élire par chaque pays.

Le règlement imprimé proposait 6 membres. Le texte nouveau proposait 4 personnes par section, c'est-à-dire en tout 8.

M. Eugène Rombaut déclare se rallier au chiffre de 6 délégués.

M. le Président met d'abord aux voix le chiffre le plus élevé, c'est-à-dire celui de 8 délégués pour chaque pays.

(Après une épreuve douteuse à mains levées, il est procédé à une seconde épreuve par assis et levé. — Le chiffre de 8 délégués est adopté par 82 suffrages.)

M. le Président. — Avant de mettre aux voix l'ensemble du règlement, j'en donne une nouvelle lecture, telle qu'elle résulte des divers votes qui viennent d'avoir lieu :

« Article Ier — *Les congrès internationaux de l'Enseignement technique (commercial et industriel) sont organisés soit par les gouvernements ou les autorités locales, soit par les associations.*

« *Les congrès pourront comprendre à la fois l'enseignement commercial et l'enseignement industriel, ou l'un de ces deux enseignements seulement.*

« *Les frais d'un congrès incombent aux organisateurs, qui ont la charge de s'assurer les ressources nécessaires.* »

« Art. II. — *Un Comité permanent international est institué pour résoudre les diverses questions intéressant les congrès qui pourraient être soulevées dans l'intervalle entre deux congrès.*

« *Le Comité permanent est spécialement chargé de fixer, sur les propositions qui lui sont faites, la date et le lieu de réunion de chaque congrès, d'en préparer le programme d'accord avec les organisateurs, et de poursuivre la réalisation des vœux adoptés par le Congrès.* »

« Art. III. — *Le Comité permanent est composé de délégués de tous les pays représentés au congrès dans le cours duquel a lieu son renouvellement. Le nombre maximum des membres que chaque pays peut nommer au Comité permanent est de huit.*

« *Le renouvellement du Comité se fait par moitié, à la fin de chaque congrès, pour chacun des pays qui y sont représentés. Les membres remplaçants sont choisis, par les nationaux de chaque pays, parmi les adhérents du congrès. Un tirage au sort détermine l'ordre de sortie pour la première fois.*

« *Les membres sortants sont rééligibles.* »

« Art. IV. — *Le Comité permanent élit lui-même son bureau et choisit la ville où il tiendra ses séances.* »

« Art. V. — *Le Comité permanent se réunit en séance ordinaire six mois environ avant l'ouverture de tout congrès international de l'Enseignement technique.*

« *Le Comité se réunit en séance extraordinaire à la demande des divers délégués d'un même pays.*

« *Les convocations sont faites par le président et indiquent l'ordre du jour.* »

« Art. VI. — *Les décisions du Comité permanent sont prises à la majorité des membres présents.*

« *En cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante. Les membres empêchés d'assister à la réunion peuvent donner leur avis par lettre, mais sans avoir le droit de vote.* »

Je mets aux voix l'ensemble.

(L'ensemble du règlement, mis aux voix, est adopté.)

Il reste maintenant pour les représentants de chacun des pays qui veulent être représentés au Comité permanent à se réunir à l'effet de désigner leurs délégués. Nous pouvons leur donner toute latitude, s'ils le veulent, de se réunir cet après-midi afin de faire connaître au bureau du Congrès les noms de leurs délégués.

Pour nous, nous allons demander aux membres français du Congrès de désigner immédiatement leurs 8 délégués au Comité permanent, à moins, Messieurs, que vous ne préfériez que nous nous réunissions également tantôt pour procéder à ce vote. (*Non, non !*)

Désirez-vous procéder à un vote par acclamation ? C'est peut-être assez difficile et quelque peu délicat... (*Non, non ! le scrutin !*)

Alors, je vais vous donner le temps nécessaire pour constituer une liste, après vous avoir rappelé les noms des membres sortants.

M. Favrais. — Je demande aux membres français du Congrès

de se réunir dans une salle à part, pour procéder à la nomination de leurs délégués.

M. le Président. — Nous pouvons nous réunir ici même ; nos collègues étrangers n'y verront aucun inconvénient. Ils ne prendront pas part au vote, voilà tout.

Je vous donne, Messieurs, à titre de simple indication, car nous ne faisons pas de candidature officielle sous une forme quelconque, les noms des membres sortants du Comité permanent :

M. Saignat, président,

MM. Mesureur, Jacquemart, Martel, Siegfried, Manès et Bouquet.

M. Desjardins. — Je suis ici le délégué des syndicats ouvriers et je demande que les syndicats ouvriers soient représentés au Comité permanent. Je propose la candidature de M. Favrais, directeur de l'école de la boulangerie.

M. Mesureur propose la candidature de M. Paul Buquet, qui a, dit-il, présidé d'une façon si magistrale les séances de la section industrielle de ce Congrès. (*Oui, oui ! Très bien !*)

Divers membres proposent les candidatures de Mlle Malmanche, de MM. Hussenot, Jourdan, Lebois, Paris, etc.

M. le Président. — Les noms des membres sortants et ceux qui viennent de nous être désignés sont inscrits sur le tableau, où chacun de vous peut les lire et choisir parmi eux. Nous allons à cet effet suspendre la séance pendant quelques minutes, afin de vous laisser le temps d'examiner vos candidats et de dresser votre liste de vote.

Nous reprendrons ensuite la séance, entre congressistes français, afin que nous puissions procéder au vote.

(La séance, suspendue à midi moins vingt minutes, est reprise à midi moins dix.)

M. le Président, avant de recueillir les votes, indique que, comme il n'y a pas de moyen de contrôle, on va procéder d'une façon bien simple. Chaque congressiste va demeurer à sa place :

on passera dans les rangs et ainsi l'urne ne passera qu'une fois devant la même personne. (*Adopté.*)

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin, qui donne les résultats suivants :

Nombre des votants : 103.
Majorité absolue : 52.

Ont obtenu :

MM.	L. Bouquet	102	voix.
	Paul Buquet	96	—
	Paul Jacquemart	88	—
	J. Mesureur	81	—
	Léo Saignat	76	—
	F. Martel	60	—
	E. Paris	56	—
	Manès	54	—
Mlle	Malmanche	45	—
MM.	Jacques Siegfried	39	—
	Ed. Jourdan	35	—
	Favrais	32	—
	Lebois	24	—
	Cail	18	—
	Hussenot	3	—
	Delmas, Duvignau, Groussier, René Leblanc, Saint-Cyr Penot, chacun	2	—
	Beauvais, Chausse, Frère Justinus, Séguin et Mlle Vigneron, chacun	1	—

MM. Bouquet, Paul Buquet, Jacquemart, Mesureur, Saignat, Martel, Paris et *Manès* ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés délégués français au Comité permanent des congrès internationaux de l'Enseignement technique, commercial et industriel. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, rassurez-vous : je n'ai

pas l'intention, bien que nous soyons dans la séance de clôture du Congrès, de vous adresser un discours, à une heure moins dix ! alors que personne n'a encore déjeuné ! Mon éloquence ne vaudrait rien à côté de celle des estomacs. (*Rires.*)

Tout ce que je veux vous dire, c'est que votre bureau vous remercie de l'assiduité que vous avez apportée aux travaux du Congrès, et de la cordialité qui n'a cessé de régner dans vos discussions. Ces séances se sont passées très vite, trop vite, entre personnes qui avaient le même but et qui ont acquis, au cours des discussions qui se sont poursuivies, des sentiments d'estime et de cordialité réciproques. Nous nous quittons, je l'espère, nous estimant mieux et nous aimant davantage... (*Très bien ! Très bien !*)

M. le Président... et en nous donnant rendez-vous au prochain congrès de l'Enseignement technique.

Nos collègues étrangers nous enverront les noms de leurs délégués, qui seront joints à ceux des membres français du Comité permanent.

Il ne reste plus en ce moment d'étrangers parmi nous, et je regrette de ne pas pouvoir leur adresser un adieu spécial, comme je le voudrais. Je les retrouverai heureusement ce soir, au banquet.

Je déclare clos le Congrès de l'Enseignement technique de 1900.

(La séance est levée à une heure un quart.)

Sténographes : MM. O. Arsandaux, E. Guélaud, du Sénat ; E. Potin, de la Chambre des Députés.

VISITE

DES

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

VISITE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La Commission d'organisation a pensé que la visite des principaux établissements d'enseignement commercial et industriel intéresserait les membres du Congrès. Elle s'est alors entendue avec les administrateurs de nos principales écoles parisiennes : mais elle a été dans l'obligation de limiter les visites. Ne fallait-il pas d'ailleurs laisser aux congressistes le temps nécessaire pour examiner dans ses détails notre Exposition ?

Notre première visite a commencé le mardi 7 août par le Conservatoire national des arts et métiers.

M. Paul Buquet a bien voulu présenter les congressistes au colonel Laussedat, directeur du Conservatoire, qui, dans une allocution pleine d'à-propos, leur a souhaité la bienvenue.

MM. Masson, sous-directeur, et Tresca, conservateur, qui accompagnaient le colonel Laussedat ont, avec la plus grande amabilité, montré les belles collections du Conservatoire et donné à nos collègues étrangers tous les renseignements dont ils pouvaient avoir besoin.

La visite au Conservatoire des arts et métiers terminée, les congressistes se rendirent à l'École centrale des arts et manufactures, où ils furent présentés par M. Léo Saignat, président du Comité permanent, à M. Paul Buquet, directeur de l'école. Celui-ci, après les avoir réunis dans la salle du grand amphithéâtre, leur expliqua le mécanisme, le fonctionnement de l'école, le but qu'elle poursuit et les résultats qu'elle a obtenus. Les congressistes purent ensuite voir l'établissement jusque dans ses moindres détails.

Un lunch a terminé cette intéressante visite.

Le mercredi 8 août, les congressistes s'étaient donné rendez-vous à l'École des hautes études commerciales vers 2 heures et demie de l'après-midi.

Ils furent présentés par M. Léo Saignat à MM. Mesureur, membre de la Chambre de commerce, et Anglès, sous-directeur de l'école. Après avoir visité le vaste établissement dans toutes ses parties, les congressistes, réunis dans la grande salle de la bibliothèque, eurent l'occasion, en prenant une coupe de champagne, de remercier la Chambre de commerce et l'administration de l'école du bienveillant accueil qui leur a été fait.

Les membres du Congrès se rendirent ensuite, vers 5 heures, à l'École supérieure de commerce, où ils furent présentés par M. Léo Saignat à MM. Mesureur et Ancelot, membres de la Chambre de commerce, et Cantagrel, directeur de l'école. La visite de l'école supérieure de commerce, qui s'est terminée également par un lunch, présentait un intérêt assez particulier, par cette raison que l'installation de cette école, dans ses nouveaux bâtiments, est toute récente.

Comme au Conservatoire des arts et métiers, à l'École centrale et à l'École des hautes études commerciales, les congressistes ont trouvé à l'École supérieure la meilleure hospitalité ; et nous sommes heureux, nous faisant l'interprète des sentiments de tous, d'adresser aux administrateurs et directeurs de ces établissements d'Enseignement technique nos plus sincères remerciements et l'expression de notre vive gratitude.

Le Président de la République a bien voulu mettre à la disposition des membres du Congrès un certain nombre de cartes d'invitation pour la fête donnée le 10 août, après-midi, au palais de l'Élysée.

BANQUET DU SAMEDI 11 AOUT 1900

BANQUET

DU SAMEDI 11 AOUT 1900

Pour clôturer agréablement les travaux du Congrès, pour permettre à MM. les congressistes d'échanger leurs impressions et cimenter les relations nées au sein des discussions, nous avions pensé qu'un Banquet s'imposait.

Ce banquet, qui a eu lieu le samedi 11 août, à 8 heures du soir, Hôtel des Sociétés Savantes, a réuni cent dix congressistes.

M. le Ministre du Commerce, dont on connaît le dévouement à notre œuvre, et qui devait présider le banquet, a été empêché au dernier moment.

M. Louis Bouquet a présidé, ayant à sa droite M. E. Rombaut, inspecteur général de l'Industrie et de l'Enseignement professionnel en Belgique, et à sa gauche M. le commandant Ferraris, délégué du ministère de l'Agriculture et du Commerce italien.

Ne pouvant donner les noms de tous nos collègues présents à cette réunion, citons au hasard :

MM. Hegedüs, Ovsiannikoff, Tanaka, Stéphanos, Gonzalo Reparaz, Mme et M. Laskus, MM. Guerreiro, de Zaleski, Alvarez, Tuck, Minkus, Leitner, Boonroy, Cordelli, Sir Ed. Verney et son fils, M. Moreno Barcia, Mme et M. Thomas, de New-York, Mlles Toussaint et Malmanche, MM. Lucipia, Léo Saignat, Jacques Siegfried, Jacquemart, Paul Buquet, MM. Mesureur et Michaud, membres de la Chambre de commerce, MM. Delmas, Duvignau de Lanneau, Manès, Léautey, Mme et M. Chapuis, MM. Farjon, Caillaux, Nony, Vuibert, Paul Melon, Hussenot de Senonges, Collonge, Welhoff, Lebois, Neveu, Renouard, Bau-

gue, Dany, Anglès, Merckling, Dufourcq-Lagelouse, Marchal, Jannetaz, Saint-André de Lignereux, Feuillet, Mariaud, Bousquet, Lopès-Dias, Frilley, Mme et M. Delaplace, MM. Élie Mantout, Favrais, Langlois, Arsandaux (notre distingué sténographe), Jeannin, Delanghe, de Latour, Grou, Quéroy, Bruitte, Renault, E. Paris, etc., etc.

S'étaient fait excuser : MM. Lockroy, Marty, Maruéjouls, Jules Siegfried, anciens Ministres du Commerce, M. Aynard, vice-président de la Chambre, M. Poirrier, sénateur, MM. Ribot et Paul Beauregard, députés, M. Gréard, recteur de l'Académie de Paris, Lauth, directeur de l'école de physique et de chimie.

Avant d'insérer les différents toasts, nous accomplirons un devoir particulièrement agréable en adressant nos remerciements aux dames qui ont bien voulu, par leur présence, accentuer l'intimité de cette réunion toute familiale.

Toast de M. Louis BOUQUET,

PRÉSIDENT DU CONGRÈS

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsque des réunions comme celle d'aujourd'hui ont un caractère purement national, il est un usage auquel tout Français est heureux de se conformer, — c'est de porter la santé de M. le Président de la République. (*Très bien ! Très bien !*)

Je vous demande de joindre au nom vénéré de M. Émile Loubet, Président de la République, ceux de tous les souverains et chefs d'États qui se sont fait représenter au Congrès de l'Enseignement technique. (*Vifs applaudissements.*)

En réunissant dans un même toast tous ceux qui, occupant la première magistrature dans leur pays, en sont, en quelque sorte, la représentation vivante aux yeux des nations, je n'accomplis pas seulement un devoir de courtoisie internationale ; il me semble que je continue et que j'affirme l'œuvre de concorde entre les peuples, l'œuvre de paix qui est celle de notre Congrès. (*Approbation unanime.*)

N'est-ce pas, en effet, une œuvre d'union internationale que celle qui rassemble côte à côte, pendant huit jours, unies dans un but commun, des personnes venues de tous les points du monde civilisé, et amène entre elles cet échange courtois des idées, qui les fait se connaître et s'estimer davantage ? (*Très bien ! Très bien !*) Notre Congrès n'eût-il eu que ce résultat, que nous devrions déjà nous en applaudir. Il en a d'autres, Mesdames et Messieurs : vos discussions si intéressantes, si approfondies, ont abouti à des vœux qui faciliteront certainement la solution des questions qui nous étaient soumises.

Vous n'avez pas à poursuivre la réalisation de ces vœux : par leur organisation même, par les moyens d'action très restreints dont ils disposent, les congrès ne peuvent prétendre à faire exécuter eux-mêmes les vœux qu'ils ont émis. Mais vous avez jeté la semence ; d'autres cultiveront la plante et feront mûrir les fruits. (*Applaudissements.*)

Ils seront d'autant plus aidés par les résolutions que vous avez votées qu'elles ont été prises presque toutes à l'unanimité et qu'elles sont la résultante de la collaboration assidue des délégués étrangers et des délégués ou adhérents français. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cette collaboration se termine aujourd'hui et je tiens à dire à nos collègues étrangers quel souvenir ému nous conserverons de cette semaine pendant laquelle, unissant nos efforts et nos bonnes volontés, chacun de nous a oublié momentanément sa propre nationalité pour ne penser qu'à une chose, — c'est que nous sommes tous des frères de la grande famille humaine (*Très bien ! Très bien !*) et que, tous, nous éprouvons de plus en plus le besoin de resserrer les liens qui unissent entre eux les membres de cette grande famille. (*Applaudissements.*)

Mesdames, Messieurs, en disant que notre collaboration se termine aujourd'hui, je me trompe ; elle va se continuer, d'abord par notre Comité permanent, dont nous avons réglé le fonctionnement ce matin ; ensuite, par les congrès qui se préparent déjà dans divers pays étrangers et auxquels je vous donne à tous rendez-vous.

Ce n'est donc pas « adieu » que je dis à nos amis de l'étran-

ger, au moment de les quitter, mais « au revoir ». (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

Toast de M. E. ROMBAUT,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE A BRUXELLES, DÉLÉGUÉ BELGE

Mesdames, Messieurs, mes collègues étrangers ont bien voulu me désigner pour prendre la parole en leur nom. Je les remercie de cet honneur et je vais tâcher de m'acquitter le mieux possible de l'agréable mission qu'ils m'ont confiée. (*Très bien! Très bien!*)

Toutes les fêtes de famille se terminent par des repas. Si, aujourd'hui, la table est un peu grande, c'est que notre famille s'est singulièrement augmentée depuis quelques années. (*Applaudissements.*)

Je suis particulièrement heureux de voir, ici, surtout des amis de la première heure, toujours à leur poste, toujours actifs, toujours dévoués du moment qu'il s'agit de collaborer aux progrès de l'Enseignement technique.

Messieurs, si les étrangers sont si nombreux à ce Congrès, si nous avons accepté avec tant d'empressement l'invitation que la France a bien voulu nous adresser, c'est que nous la connaissions bien, cette France, si généreuse, si prodigue même, je puis le dire, du moment qu'il s'agit de tendre la main aux autres et de secourir ceux qui en ont besoin. (*Vifs applaudissements.*)

Nos discussions sont parfois assez vives, et l'on pourrait croire, en les entendant, qu'il s'agit d'intérêts personnels. On serait tenté de croire aussi que nous travaillons dans un but de lucre individuel; et cependant, s'il y a un Congrès désintéressé, je crois pouvoir le dire au nom de tous, c'est bien le congrès de l'Enseignement technique! (*Nouveaux applaudissements.*)

Pour qui donc travaillons-nous, en réalité? N'est-ce pas pour les petits et les humbles? et, si nos discussions sont animées, c'est uniquement parce que nous voulons leur bien-être; en les instruisant, nous voulons les élever jusqu'à nous. (*Très bien! Très bien!*)

Il est certain, en effet, que, de nos discussions, de nos travaux, des résolutions que nous avons prises, et de leur réalisation, il doit en résulter une amélioration dont l'humanité tout entière doit bénéficier, et, n'aurions-nous obtenu que ce résultat, que nous aurions la satisfaction d'avoir collaboré à l'œuvre sociale qui se lève à l'aurore du XXe siècle.

Je ne veux pas abuser de vos instants, Messieurs, et faire un long discours ; mais je suis certain que tous mes collègues seront heureux de s'associer aux remerciements que j'adresse au gouvernement français pour les paroles de bienvenue que M. le Ministre du Commerce a prononcées le jour de l'ouverture de nos travaux ; aux remerciements que j'adresse aussi à notre honorable président, M. Bouquet, ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs, pour la façon dont ils ont organisé le Congrès et pour la charmante et aimable réception qu'ils ont bien voulu nous faire. Je puis dire, et je suis sûr de n'être démenti par aucun de vous, que grâce à votre courtoisie, Messieurs, nous ne sommes plus des étrangers parmi vous, mais que nous sommes devenus de véritables amis.

Je serre la main de M. le Président en votre nom à tous et je lui dis non pas adieu, mais : « au revoir » ! (*Applaudissements prolongés.*)

Toast de M. E. PARIS,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS

J'aurais mauvaise grâce, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre la parole, ce soir, ne fût-ce que pour vous remercier des témoignages de bienveillante sympathie que vous m'avez prodigués depuis l'ouverture du Congrès.

Aussi bien, avais-je une dernière communication à vous faire... je devrais presque dire une confession.

Lorsque vos secrétaires généraux ont accepté la mission d'organiser ce Congrès, ils poursuivaient un but que je puis bien avouer aujourd'hui.

Mon excellent collègue, Michel Lagrave, n'est pas seulement l'habile administrateur, si apprécié dans les délicates fonctions

que vous savez; il est aussi, il ne m'en voudra pas de le divulguer, un graphologue émérite, dont je me flatte d'être l'élève. (*Applaudissements.*)

Et nous nous étions promis d'utiliser nos fonctions pour étudier, d'après leur écriture, les caractères des futurs congressistes, et pour dégager de notre examen la définition exacte de l'état d'âme des amis de notre enseignement. L'expérience a pleinement réussi. Nous n'avons pas eu moins de 1 400 spécimens différents d'écritures à examiner à la loupe : travail long, minutieux, mais combien intéressant !

Je m'empresse de vous dire, Mesdames et Messieurs, que si nous vous avons trouvé quelques rares défauts ayant de très lointains rapports avec notre Congrès, il n'est, pour ainsi dire, pas de qualités que nous n'ayons découvertes sous les quelques lignes de vos formules individuelles d'adhésion.

Une qualité domine les autres : c'est la générosité. Elle se lit sous l'écriture de tous ceux qui, sans compter, se donnent corps et âme à notre œuvre commune. Nous l'avons surtout devinée dans la signature de M. le Ministre du Commerce qui m'en voudrait certainement d'énumérer ici les encouragements et les copieuses libéralités qu'il nous prodigue tous les jours, et dont nous lui sommes si reconnaissants. (*Applaudissements.*)

Chez tous, nous avons reconnu de solides et sérieuses qualités de travail. Dans le nombre, cependant, nous avons cru distinguer quelques travailleurs... intermittents. Mais les lettres d'excuses qu'ils nous ont adressées de toutes les plages de l'Océan ou de toutes les stations des Pyrénées et des Alpes, nous ont apporté des raisons si plausibles et si convaincantes, que nous avons dû reconnaître notre erreur. (*Rires.*)

Je vous ferai des aveux complets : nous savions, toujours par notre examen de l'écriture, que vos travaux seraient dirigés avec impartialité par des présidents et vices-présidents, dont l'autorité et la haute intelligence des questions pédagogiques sont au-dessus de tout éloge.

Nous savions que nos rapporteurs et nos orateurs auraient le don de vous plaire et de vous convaincre et que nos réunions seraient composées d'auditeurs bienveillants et attentifs.

L'écriture de nos confrères étrangers était intéressante à analyser. Nous avons dégagé de leurs adhésions un caractère commun, encore assez mal défini en graphologie, mais qui nous a fait tout de suite reconnaître en eux de vrais amis de la France. En pouvait-il être autrement, Mesdames et Messieurs, puisque ceux que nous retrouvons ici, sont les mêmes qui, dans leur pays, savent, avec une bonne grâce charmante, faire à nos délégués un accueil si plein de cordialité et de sympathie. (*Applaudissements.*)

Je m'en voudrais de prolonger l'exposé des résultats auxquels nous sommes arrivés. Il est cependant un dernier caractère commun à toutes les écritures, que je ne saurais oublier. C'est l'amabilité et la courtoisie. C'est à cela sans doute que nous avons dû de pouvoir délibérer de façon si pacifique. Cela tient aussi, — et c'est par là que je veux terminer, — à la présence de nos gracieuses collègues que l'aridité de nos discours n'a pas épouvantées et qui ont préféré nos sévères discours, dont leurs élèves bénéficieront demain, aux attractions si variées mais parfois si bruyantes de la rue de Paris...

C'est à elles que je veux lever mon verre, pour les remercier du rayon de soleil, qu'en cette semaine nuageuse, elles ont bien voulu apporter à nos travaux. (*Vifs applaudissements.*)

Mesdames, je lève mon verre en votre honneur.

Toast de M. le commandant FERRARIS

DÉLÉGUÉ OFFICIEL DE L'ITALIE

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a parmi nous un homme qui a rendu de grands services à l'enseignement commercial ; cet homme est ici présent, il a présidé la section commerciale avec les brillantes aptitudes que tous lui reconnaissent et avec cette bonté qui lui est propre.

Je vous prie donc de lever vos verres et de boire avec moi à la santé de M. Jacques Siegfried ; je crois qu'il suffit de prononcer son nom pour recueillir les applaudissements de tous les

membres du congrès qui assistent à cette fête. (*Vifs applaudissements.*)

Toast de M. FAVRAIS

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE BOULANGERIE A PARIS

Mesdames, Messieurs, je crois avoir un devoir à remplir et un regret à exprimer.

Le devoir, c'est de remercier les organisateurs de ce congrès d'avoir invité l'élément ouvrier à y prendre part. Le regret, c'est d'être obligé de reconnaître, en même temps, que cet élément ouvrier n'était pas suffisamment représenté.

Nous avons besoin, en effet, dans la vie sociale, de nous connaître les uns et les autres. Il y a deux facteurs indispensables à l'évolution dans la vie des peuples ; c'est d'abord le facteur intellectuel et c'est aussi le facteur manuel. Ces deux facteurs, on a cherché trop longtemps à les diviser. D'un côté, on a trop fait connaître, peut-être, les défauts des travailleurs, et l'on a peut-être oublié, aussi, de faire connaître leurs qualités. (*Applaudissements.*)

De l'autre côté, également, il faut le dire, on a cherché à éloigner les travailleurs de ceux qui pouvaient leur donner une bonne direction, de ceux qui pouvaient arriver à faire marcher de pair tous les éléments producteurs de la nation, véritablement unis la main dans la main, comme nous l'avons fait à ce Congrès.

Aussi, je suis heureux que la réunion de ce soir me permette de boire avec vous, si vous le permettez, au bien-être social et à l'humanité tout entière. (*Vifs applaudissements.*)

Toast de M. Ch. HEGEDÜS

DELÉGUÉ OFFICIEL DE LA HONGRIE

MESSIEURS,

Je suis trop peu familier avec la langue française pour me permettre de parler longuement... (*protestations*) aussi ne dirai-je

que quelques mots, pour vous demander la permission de porter un toast à l'excellent président de la section industrielle du Congrès, M. Buquet. (*Vifs applaudissements.*)

Toast de M. Élie MANTOUT

CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Mesdames, Messieurs, comme M. Favrais, vous me permettrez d'exprimer un regret : c'est qu'à ce Congrès il n'y ait pas eu plus de commerçants. Je demanderai qu'à la prochaine réunion, on prie les Chambres de commerce d'envoyer des délégués.

Je veux boire et je vous demanderai de boire avec moi à la santé de ces modestes professeurs auxquels nous devons tant, qui, dans les écoles commerciales, font des élèves qui sont nos meilleurs collaborateurs et qui, plus tard, deviendront nos émules, il faut l'espérer. Aux professeurs ! (*Applaudissements.*)

Toast de M. BOUSQUET

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE MARSEILLE

Mesdames, Messieurs, au nom des directeurs et des professeurs des écoles pratiques de commerce et d'industrie de France, j'ai l'honneur de porter un toast chaleureux au bureau du Congrès et à son éminent président, M. Bouquet.

En faisant, dans l'ordre du jour de nos délibérations, une part prépondérante aux questions qui intéressent nos écoles pratiques, le bureau du Congrès nous a donné une marque d'intérêt dont nous lui sommes profondément reconnaissants. Nous puiserons, dans les débats si intéressants qui viennent de prendre fin, une force nouvelle et de nouvelles et précieuses indications. Rentrés dans nos établissements, nous nous efforcerons d'introduire, dans la pratique de l'enseignement industriel et commercial, les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

C'est dans ces sentiments, Messieurs, que je vous propose de lever votre verre en l'honneur du bureau du Congrès. (*Applaudissements.*)

Toast de M. HUSSENOT DE SENONGES,

INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Mesdames, Messieurs, je me lève, puisque j'entends prononcer mon nom, mais, vraiment ! je me demande pourquoi ; car, après les toasts remarquables que vous venez d'entendre, après les illustres orateurs que vous venez d'applaudir, je ne vois pas ce qui peut me rester à dire...

Toutefois, en me reportant, par la pensée, aux 1 400 adhérents qui se sont fait inscrire à ce Congrès, en me reportant à vous tous, qui avez répondu d'une façon si cordiale à notre appel, ma pensée se fixe ; et, bien qu'elle soit très modeste, je vous demande la permission de la formuler en disant :

A nos collègues de langue teutonique : Meine Herren ! prosit !

A nos collègues de langue anglaise : Ladies, Gentlemen, your Health !

A nos collègues de langue ibérique : a la salud de ustedes !

A nos collègues de langue italienne : Vostre salute !

A nos collègues de langue scandinave : Deres Skol !

A nos collègues de langue slave : Za vaché Zdarovié !

Enfin, à vous, Monsieur le Président, à nos sympathiques voisins, les Belges, à vous tous qui parlez la langue française, mes chers compatriotes : A votre bonne santé ! (*Bravos, Très bien ! Très bien !*) et au plaisir, à l'espoir de nous retrouver tous réunis au prochain congrès ! (*Applaudissements prolongés.*)

RAPPORTS DIVERS

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
DU
BUREAU COMMERCIAL
A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LYON

RAPPORT présenté au Congrès par MM. Saint-Cyr Penot, directeur, et Marchal, professeur.

L'enseignement du commerce, de la banque, de la comptabilité et des mathématiques appliquées, dont le programme pour l'école de Lyon est identique à celui des autres écoles supérieures de commerce françaises, porte sur les deux années d'études.

Pendant la première année, les cours se font à l'amphithéâtre, à raison de douze heures par semaine ; il comprennent l'étude complète et détaillée des divers chapitres du programme.

Afin d'obtenir des élèves le travail personnel nécessaire pour acquérir de l'exactitude et de la promptitude dans les calculs, pour établir d'une façon convenable les différents documents usités dans le commerce ou la banque et pour s'assurer en même temps que les élèves se sont bien assimilé les matières traitées, on les soumet à de fréquentes interrogations et on exige d'eux, en dehors du cours, un devoir journalier qui demande environ une heure et demie de travail. Le professeur examine ces devoirs et se montre très sévère pour la régularité du travail, la bonne disposition des copies et l'exactitude des calculs.

Le chapitre du programme, qui a trait à la comptabilité, comprend la théorie de la science comptable et la monographie complète d'une importante maison de commerce. Le professeur inspecte fréquemment les différents registres dans lesquels sont relevées toutes les opérations de cette maison et ne tolère aucune irrégularité ni surcharge dans les écritures.

Un cours de calligraphie de trois heures par semaine, employées à la confection de documents commerciaux, permet au professeur d'indiquer à chaque élève les défauts de son écriture, de ses chiffres et de lui inculquer les principes d'une bonne écriture commerciale.

A la fin de leur première année d'études, les élèves ont été ainsi habitués à travailler par eux-mêmes d'une façon régulière, nette et rapide ; ils sont donc bien préparés à l'enseignement de la deuxième année qui se donne sous la forme du *Bureau commercial*. Là, plus d'enseignement collectif ; chaque élève est placé à la tête d'une maison fictive et se livre, sous le

contrôle du professeur et de son adjoint, à un travail personnel qui développe son initiative. Il remplit en même temps le rôle de chef de maison pour la conception des transactions et celle de l'employé pour leur exécution, ce qui lui permet de se rendre compte de toutes les phases des opérations.

Dix heures par semaine sont consacrées au bureau commercial, deux heures sont en outre réservées à un cours d'amphithéâtre dans lequel le professeur fait la revision des principales questions du cours de première année, en étudie quelques-unes plus à fond, interroge les élèves et leur donne des travaux à préparer.

Organisation des maisons.

Le professeur établit sur chaque place importante de commerce deux ou trois maisons, dont une banque. Chaque maison se constitue sous forme de société, soit en noms collectifs, soit en commandite, soit anonyme.

Les actes de société sont rédigés et placés en tête des registres que tient chaque maison ; ils servent à l'ouverture des écritures de début. Les comptes sont tenus dans la monnaie du pays.

Voici la nomenclature des maisons qui fonctionnaient cette année :

Gayet et Cie, Soies et Soieries.	Lyon.
Rajaud et Cie, Produits chimiques.	Lyon.
Banque de Lyon.	Lyon.
Comptoir d'Escompte..	Saint-Étienne.
Cholat et Cie, Fers, fontes et aciers.	Saint-Étienne.
Morel frères, Charbons..	Saint-Étienne.
Crédit commercial.	Paris.
Perrichon et Rochet, Importation, exportations.	Paris.
Servant, Cadet et Cie, Vins et spiritueux.	Bordeaux.
Banque de la Gironde.	Bordeaux.
Champeyrache frères, Denrées coloniales.	Marseille.
Aimez et Laurent, Commission.	Marseille.
Comptoir de Marseille..	Marseille.
Cote et Co, Métals and coals.	London.
Anglo-Egyptian Bank.	London.
Gebruder A. Philouze, Im & Export.	Hamburg.
Gebruder Huguenin, Chemikalien.	Hamburg.
Allgemeine Gesellschaft.	Hamburg.
Prénat et fils, Métaux.	Anvers.
Bourgeois et Cie, Denrées coloniales.	Anvers.
Banque de l'Escaut.	Anvers.
Breuil y Ca, Importacion, exportacion.	Barcelona.
Pivetaux y Pablo, Productos Quimicos.	Barcelona.
Banco de Cataluña.	Barcelona.
Vibert e Semadeni, Sete e Seteri..	Milano.
Dumoulin Fratelli, Importazione, exportazione.	Milano.
Credito Milanese..	Milano.
Verdy Frères, Grains et farines.	Odessa.
Vadon u Feglepz, Importation, exportation..	Odessa.
Société Franco-Russe.	Odessa.

G. Michot et Cie, Commission..	Constantinople.
Lacroix et Sestier, Importation, exportation.	Constantinople.
Société Ottomane..	Constantinople.
Buzenet et Co, Sugar and Cotton.	Alexandria.
Anglo-Egyptian Bank (succursale).	Alexandria.
Billioud and Co, Métals..	New-York.
Fuet and Dewey, Corn.	New-York.
Union-Bank.	New-York.
H. Fraissenon y Ca, Productos coloniales.	Buenos-Ayres.
Simon y Duaro, Lanas y Pieles..	Buenos-Ayres.
Banco del Rio de la Plata.	Buenos-Ayres.
De Leusse et Cie, Cafés et cacaos..	Rio-de-Janeiro.
G. Moissenet et fils, Cuirs et peaux.	Rio-de-Janeiro.
Comptoir du Brésil.	Rio-de-Janeiro.
George et Co, Wools..	Melbourne.
Colonial-Bank.	Melbourne.
Baudry et Faure, Importation, exportation.	Hong-Kong.
Chinese Bank.	Hong-Kong.
Gignoux et Foudah, Soies.	Yokohama.
Société Japonaise..	Yokohama.

Les maisons sont divisées en maisons de banque, d'importation, d'exportation et de commission ; elles se livrent à des genres de commerces différents ; celles de Lyon, Milan, Hong-Kong font le commerce des soies et des soieries ; celles du Havre s'occupent des cafés et des cotons ; celles de Marseille, d'Odessa, de New-York, des grains et des pétroles, etc. Une partie de la correspondance devant se faire en langues étrangères, les élèves sont répartis sur des places dont ils étudient la langue. On tient compte aussi, s'il y a lieu, du commerce auquel se destinent les jeunes gens à leur sortie de l'école.

Fonctionnement.

Une fois les écritures de constitution passées, les élèves se livrent aux opérations qu'entraînent leurs différents genres de commerce, en traitant autant que possible leurs affaires avec des camarades établis sur leur propre place ou dans d'autres villes. Ils entrent même quelquefois en relations avec des élèves d'autres écoles de commerce qui ont adopté le système du bureau commercial.

Les connaissances générales de comptabilité acquises pendant la première année mettent les élèves en état de se livrer sans hésitation à toutes les opérations qui se présentent.

L'école reçoit de France et de l'étranger un grand nombre de journaux commerciaux, de circulaires, de prix-courants dans lesquels les élèves trouvent les cotes des marchandises ainsi que les renseignements dont ils ont besoin sur les frêts, les importations et les exportations, le cours des changes, les taux d'escompte, la situation du marché commercial, monétaire et financier.

L'école s'adresse aussi quelquefois à d'anciens élèves fixés à l'étranger,

ainsi qu'à des commerçants et banquiers lyonnais pour avoir des renseignements spéciaux.

Les indicateurs Chaix, de grande et de petite vitesse, les tarifs de douane de tous les pays sont également mis à la disposition des élèves. Enfin, pour les renseignements supplémentaires dont ils ont besoin, ils s'adressent au professeur ou à son adjoint. De cette façon, toutes les opérations faites par les élèves, bien que fictives, sont établies sur des prix réels et aux conditions d'usage.

Revue hebdomadaire des grands marchés. — Afin de donner aux élèves une idée de la situation des principaux articles sur chaque place importante, le professeur leur fait dresser, au début de chaque semaine, un tableau général de la situation des marchés et des produits avec les inscriptions : hausse, baisse, calme, etc.

Correspondance, langues étrangères, code télégraphique, classeur, copie de lettres, machines à écrire et à calculer. — Toutes les opérations se traitent par correspondance ; les lettres, factures, comptes d'achat ou de vente, sont écrits en français ou en langues étrangères, passés au copie de lettres par celui qui les envoie et classés par celui qui les reçoit.

Pour les télégrammes, qui jouent un si grand rôle dans les transactions avec les pays lointains, on se sert du code A. B. C.

Ce travail plie les élèves aux habitudes commerciales.

Des presses à copier, des machines à écrire et à calculer sont mises à leur service.

Contrôle du travail.

Les élèves s'intéressent vivement à leur travail ; ils le font avec plaisir et cherchent à traiter beaucoup d'affaires ; aussi le professeur n'a-t-il que fort rarement besoin de les stimuler. Au point de vue des opérations, son travail est simplifié par ce fait que tous les documents envoyés sont vérifiés par celui qui les reçoit et ce dernier ne manque jamais de signaler les erreurs relevées.

Le rôle du maître et de son adjoint se borne donc à se faire rendre compte des opérations sur le point d'être engagées, qu'ils approuvent ou critiquent, à lire la correspondance, à examiner de temps en temps les livres pour s'assurer qu'ils sont tenus avec soin et à jour.

Chaque trimestre, il est fait une balance générale ; ceux qui ont fini les premiers aident à ceux qui n'ont pas encore terminé.

Un inventaire complet est dressé à la fin de l'année scolaire ; le plus grand soin est apporté à sa composition et aucun élève ne peut se dispenser de terminer ce travail d'où dépend en grande partie la note affectée à la tenue des livres.

Avantages du Bureau commercial.

Il développe l'initiative et le travail personnel des élèves. Il les habitue à raisonner, à discuter verbalement ou par écrit les affaires commerciales et leurs règlements.

Il leur apprend à résoudre par eux-mêmes les difficultés spéciales au commerce international.

Il leur permet de bien saisir le jeu des comptes, l'utilité de chacun d'eux ; de savoir y puiser les renseignements qu'ils fournissent, de rectifier les erreurs.

En un mot, il les rend sûrs d'eux-mêmes et les habitue à travailler sans hésitation.

Les renseignements que les élèves se donnent entre eux de temps à autre, les petits services de contrôle d'écritures qu'ils se rendent, leur permettent de connaître, à côté de leur propre comptabilité, celle de leurs camarades, et d'acquérir ainsi la connaissance de tous les systèmes employés dans le commerce. Aussi les jeunes gens qui ont passé par le bureau commercial, en entrant dans les affaires, ne sont-ils empruntés dans aucun service et font preuve de connaissances pratiques à côté de leur savoir théorique.

L'installation de maisons fictives sur toutes les places importantes du globe familiarise les élèves avec l'étranger et provoque chez plusieurs le désir de s'expatrier.

J. Marchal,
Professeur du Bureau commercial.

Saint-Cyr Penot,
Directeur de l'Ecole supérieure de commerce.

APERÇU DU DÉVELOPPEMENT
DE
L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL
EN RUSSIE

RAPPORT présenté par M. Ovsiannikoff, délégué officiel de la Russie.

En Russie, les années 1888 à 1898 ont joué un rôle important dans l'œuvre du développement de l'enseignement industriel, dont les premières tentatives dans ce pays remontent à environ 35 ans. Les établissements d'Enseignement technique et professionnel fondés avant 1888 n'étaient pas reliés entre eux par un système commun et fonctionnaient en vertu de règlements spéciaux, ce qui entravait considérablement leur développement. En 1883, une section spéciale pour l'Enseignement technique et professionnel fut attachée au Comité supérieur technique du Ministère de l'Instruction publique. Cette nouvelle section fut chargée d'élaborer un plan général pour l'enseignement industriel et de formuler les mesures à prendre pour la réalisation pratique de ce plan.

Les principes généraux de l'organisation des écoles industrielles, élaborée par cette section, furent sanctionnés par Sa Majesté Impériale le 7 mars 1888. Le Ministre de l'Instruction publique fut chargé d'instituer une Commission temporaire, composée des représentants des Ministères de l'Instruction publique, des Finances, de l'Intérieur et des Domaines, pour fixer les localités où devaient être fondées, aux frais du Trésor, des écoles industrielles, et pour déterminer les spécialités auxquelles ces établissements devaient être consacrés ; enfin, la commission était chargée de rédiger les statuts et de fixer le budget.

Les principes généraux de l'organisation de l'instruction industrielle établissent trois types d'écoles : les écoles techniques secondaires, les écoles techniques inférieures et les écoles de métiers.

Les établissements du premier type ont pour but de fournir les connaissances et le savoir-faire nécessaires aux techniciens appelés à être les aides des ingénieurs.

Les écoles techniques inférieures, tout en enseignant les procédés d'une industrie déterminée, ont pour but de fournir les connaissances et le savoir-faire indispensables aux personnes préposées à la surveillance et à la direction immédiate des ouvriers dans les établissements industriels. Enfin les écoles de métiers ont pour but l'enseignement pratique des procédés d'un

métier déterminé et des connaissances indispensables pour exercer ce métier avec intelligence.

Pour être admis dans une école technique secondaire, l'aspirant doit posséder un certificat constatant qu'il a passé le cours de cinq classes d'une école réale ou d'un autre établissement d'instruction secondaire dont le cours est reconnu par le Ministère de l'Instruction publique comme équivalant à celui des écoles réales ; pour être admis dans les écoles techniques inférieures, l'aspirant doit présenter un certificat constatant qu'il a achevé le cours d'une école urbaine, d'une école de district, ou d'une école rurale à deux classes ; pour être admis dans une école de métiers, l'aspirant est tenu de présenter un certificat constatant qu'il a achevé le cours d'une école primaire paroissiale, d'une école rurale à une classe, ou d'une école de paroisse urbaine.

Les écoles industrielles de chacun des types susmentionnés sont complètement indépendantes, ou bien annexées à d'autres écoles semblables de diverses catégories et spécialités. Une école préparatoire d'enseignement général peut être jointe à l'école industrielle, mais à condition que la durée d'un cours complet dans un pareil établissement scolaire de type mixte ne dépasse pas la durée normale des cours des deux écoles.

Telles sont les bases principales de l'organisation des écoles industrielles, suivant la loi du 7 mars 1888. S'appuyant sur ces bases, la commission provisoire, composée de représentants des ministères susmentionnés, se mit à l'œuvre, afin d'élaborer les règlements, et de fixer le budget des établissements scolaires susmentionnés.

En premier lieu, la commission s'occupa de fixer le nombre des spécialités pour les écoles techniques secondaires, conformément aux branches principales de l'industrie ; il en résulta cinq types d'écoles techniques secondaires, savoir : les sections de mécanique, de chimie, de construction, d'agronomie (technique) et de métallurgie. Les écoles techniques primaires comportent trois types, selon les spécialités de construction, de mécanique, et de chimie.

En ce qui concerne les écoles de métiers, on s'y borna à la mécanique et à l'art de façonner le bois et le métal.

Ensuite la même commission dressa les tableaux hebdomadaires des matières d'enseignement pour chaque type d'école industrielle et précisa également les états du personnel pour ces écoles, ainsi que pour d'autres écoles industrielles mixtes de diverses catégories et spécialités.

En dernier lieu, la commission fixa 31 localités, dans différentes contrées de l'empire, pour y fonder, aux frais de la Couronne, 40 établissements d'enseignement professionnel.

Comme conclusion, la commission émet l'avis que le succès et le progrès des écoles industrielles dépendent en grande partie de ce que l'enseignement et le choix des cours répondent strictement au but même de la création de ces écoles. Pour atteindre ce résultat, il est indispensable :

1) De composer des manuels répondant aux programmes de tous les cours d'études, dans les écoles industrielles de types différents ;

2) De concentrer toutes les affaires concernant les écoles industrielles dans une section spéciale, attachée au Ministère de l'Instruction publique ;

3) De créer, dans cette administration, des fonctions d'inspecteurs chargés de visiter les écoles industrielles pour veiller à ce que l'enseignement y marche régulièrement et de leur donner des instructions, en cas de nécessité.

Les travaux de la commission provisoire furent présentés en 1889 à l'examen du Conseil d'État, lequel, approuvant le travail scrupuleux et détaillé accompli par la commission, ainsi que le choix des localités indiquées pour la création d'écoles industrielles, trouva quand même nécessaire de ne pas le fixer définitivement et de laisser au Ministère de l'Instruction publique une certaine liberté d'action dans l'œuvre nouvelle de l'introduction de l'enseignement industriel, afin de lui donner la possibilité de faire, dans les détails du plan proposé, les changements exigés par les intérêts pratiques du pays.

En même temps, le Ministère de l'Instruction publique fut invité, par ordre supérieur, à prendre les mesures nécessaires pour que les manuels et livres d'études indispensables aux écoles industrielles soient composés et publiés au plus vite, — et ensuite à délibérer sur la question de l'organisation d'une section spéciale (attachée à l'administration centrale), du Ministère de l'Instruction publique, chargée de la gestion des établissements d'instruction industrielle.

En exécution de cette volonté de Sa Majesté Impériale, une somme de dix mille roubles fut inscrite dès l'année 1892 au budget du Ministère de l'Instruction publique *pour les primes et subventions décernées aux auteurs des meilleurs manuels et livres d'études pour les écoles industrielles*, ce qui donna au Ministère la possibilité de publier de suite quelques manuels. En vertu du même ordre de Sa Majesté Impériale, une section des écoles industrielles fut instituée en 1893, sous la direction d'un membre du conseil du Ministre de l'Instruction publique, composée de techniciens spécialistes. C'est dans cette section que se concentre maintenant toute l'administration de l'enseignement technique et professionnel. Le directeur de cette section est en même temps président de la section d'enseignement technique du comité scientifique, qui a pour mission de délibérer sur les questions d'enseignement industriel ; les représentants des ressorts des Finances, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Domaines, ainsi que de l'Académie des Beaux-Arts en font également partie.

En 1897, quatre inspecteurs des écoles industrielles furent adjoints à la section des écoles industrielles. Enfin le besoin urgent d'élaborer des plans normaux pour les bâtiments des écoles industrielles de différents types et spécialités, de composer des devis approximatifs et de passer à l'examen les projets de plans présentés par des architectes locaux, a amené le Ministère de l'Instruction publique à solliciter auprès du conseil d'État l'établissement d'une fonction spéciale d'architecte attaché au Ministère, ce qui fut autorisé par décret Impérial, le 24 novembre 1897.

La période 1893-98 est signalée par la création d'un grand nombre d'écoles industrielles, surtout après la promulgation de l'annexe de la loi du 7 mars 1888, et des lois du 20 décembre 1893 et du 24 avril 1895, concernant les écoles d'apprentis et les écoles inférieures de métiers. Ces écoles du premier type sont créées dans le but de procurer aux élèves des notions et connaissances indispensables pour pouvoir, à la sortie de l'école,

exercer quelque métier dans un atelier privé. L'élève y reçoit l'enseignement pratique des procédés d'un métier, et, en cas de nécessité, même des procédés spéciaux d'une branche quelconque. La durée des études est de 3 ans et le budget annuel de 7 465 roubles.

Les écoles primaires de métiers ont un caractère exclusivement pratique, et sont destinées à l'enseignement de divers métiers ; on avait en vue de les fonder dans les villages et les bourgs, dans le but de relever et d'encourager la petite industrie parmi les paysans ; la durée des études est de 4 ans ; le budget annuel de l'école s'élève au chiffre de 3 770 roubles. Les frais relativement très peu élevés pour les écoles de ces deux types contribuèrent à la création rapide de ces établissements scolaires dans diverses localités de la Russie, surtout dans les villages et les bourgs.

Dans la période 1893-1898, 9 écoles techniques primaires et 18 écoles de métiers furent créées ; actuellement, le ressort du Ministère de l'Instruction publique possède (y compris les écoles autorisées à être ouvertes en 1900) : 190 écoles industrielles de divers types et spécialités, dont 18 écoles techniques secondaires, 20 écoles techniques primaires, 67 écoles industrielles de diverses catégories, régies par des règlements spéciaux, 22 écoles de métiers du type normal, 15 écoles d'apprentis, 48 écoles primaires de métiers ; de ces établissements scolaires 117 ont été fondés après 1888.

Le chiffre total des élèves dans tous les établissements scolaires portant un caractère industriel s'élevait en 1897 à 10 304 personnes ; vers la fin de l'année 1898, à 11 963 personnes ; ont terminé leurs études, 1 605 personnes, ou 13,4 pour 100 de tous les élèves, et ont quitté l'école sans achever leurs études, 903 personnes, ou 7,5 pour 100.

Le nombre total de tous les fonctionnaires et employés dans les écoles industrielles de différents types et spécialités était de 1410, dont 152 personnes chargées de l'administration de ces établissements scolaires, 143 prêtres (maîtres de religion), 258 instituteurs pour l'enseignement général, 249 instituteurs pour l'enseignement spécial, 256 instructeurs pour les travaux pratiques, et 352 autres employés.

Le montant des dépenses pour l'entretien des écoles industrielles s'élevait en 1898 au chiffre de 1 964 581 roubles.

Cette somme de 1 964 581 roubles est couverte, en partie, par l'État : 685 661 roubles, ce qui fait 34,9 pour 100 ; par les ressources locales (subventions des municipalités, des zemstvos, de l'administration militaire, des cosaques) : 413 618 roubles, ou 21 pour 100. La somme annuelle des donations s'élève à 315 379 roubles, ou 16,1 pour 100 ; la rétribution scolaire donne 240 942 roubles, ou 12,3 pour 100 ; le produit de la vente des objets fabriqués par les élèves, 88 417 roubles, ou 4,5 pour 100, et enfin les autres recettes, 220 564 roubles, ou 11,2 pour 100.

En comparant le budget des écoles industrielles en 1898 avec celui de l'année 1888, nous constatons que durant cette période, relativement très courte, le budget des écoles a triplé, car en 1888, pour l'entretien des écoles industrielles il a été assigné une somme d'un peu plus de 400 000 roubles. Comme nous l'avons dit plus haut, la création des établissements techniques secondaires, surtout le type des écoles mixtes, nécessite des dépenses considérables pour l'installation ainsi que pour l'entretien annuel. Il suffit

de noter que l'État a assigné 435 000 roubles pour l'installation et les ateliers de l'école industrielle à Kazan. Prenant en considération les dépenses considérables nécessitées par l'instruction industrielle, on n'aurait pu s'attendre à un progrès rapide de cette branche de l'enseignement, s'il n'eût rencontré beaucoup de sympathie de la part de presque toutes les municipalités et communes de la Russie. Cette sympathie, qui n'est ni passagère, ni accidentelle, a donné lieu à des donations en faveur de cette œuvre, qui répond à un besoin urgent.

Ce n'est que grâce à cet intérêt témoigné de tous côtés à l'œuvre de l'enseignement professionnel, que le Ministère de l'Instruction publique fut en état de donner une extension pareille à l'enseignement industriel, pendant la période des 10, ou plutôt des 5 dernières années, 1893-98, période que nous sommes en train d'examiner. Ayant commencé par l'arrondissement scolaire de Moscou, comme rayon de la plus grande activité de l'industrie manufacturière, le Ministère créa successivement des écoles techniques à l'Ouest et au Sud de la Russie, régions les plus riches en produits minéraux. En même temps, le Ministère, tout en poursuivant des vues économiques, s'en tient pour obtenir les meilleurs résultats possibles, à un programme strictement élaboré. On se propose de fonder annuellement, après examen attentif des pétitions des intéressés, 2 ou 3 écoles techniques secondaires, un nombre égal d'écoles primaires, de 5 à 6 écoles de métiers et d'apprentis, et environ 10 écoles primaires de métiers. L'entretien de ces établissements scolaires doit être évalué à 1 500 000 roubles annuellement.

N'oublions pas de dire que le souverain de la Russie, dans le but de favoriser la prospérité de son peuple, accorde une attention bienveillante à l'œuvre de la création des écoles professionnelles et a plus d'une fois insisté sur la nécessité d'un rapide développement de l'enseignement industriel.

Les mesures du Ministère de l'Instruction publique, par rapport au développement de cet enseignement, ne se bornèrent pas à la fondation d'écoles. Dans le but de procurer des notions et des connaissances techniques dans les localités, où, grâce à certaines conditions, il est impossible de fonder des écoles de métiers indépendantes, on introduisit, dans plusieurs établissements d'enseignement général, l'enseignement des travaux manuels; actuellement on compte environ 350 écoles de ce type. Pour avoir le contingent nécessaire de maîtres de travaux manuels on créa les fonctions de professeur de travail manuel, dans les écoles d'instituteurs à Saint-Pétersbourg, Moscou, Vilna, Kazan et Tiflis, ainsi que dans les séminaires d'instituteurs à Voltchansk, Novoboug, Belsk et Blagovechtchensk ; outre cela, on créa dans les écoles d'instituteurs à Saint-Pétersbourg et à Moscou les fonctions d'adjoint du professeur de travail manuel. Ainsi les élèves de ces établissements scolaires seront des instructeurs compétents en matière de travail manuel dans divers établissements d'enseignement général.

Le Ministère ne négligea pas de porter son attention sur la nécessité d'élever le plus possible le niveau de l'instruction industrielle des ouvriers et des artisans.

Dans ce but, le Ministère recommanda en 1898 aux curateurs des arron-

dissements scolaires de contribuer dans la plus large mesure à la création de cours du soir et du dimanche pour différentes spécialités, plaçant au premier rang le dessin et le dessin linéaire, surtout dans ses applications à divers métiers et industries.

Le peu de temps écoulé depuis les premiers essais du ministère ne permet pas de donner une idée complète de l'extension et du progrès des cours susmentionnés; mais les comptes rendus des cours existants attestent des résultats parfaitement satisfaisants.

Passant ensuite à la question du développement en Russie de l'enseignement professionnel féminin, il nous paraît indispensable de citer les données statistiques suivantes.

Il existe actuellement en Russie, au total, 48 écoles professionnelles féminines, 43 écoles de métiers spéciaux, cours, ateliers scolaires et écoles d'industries locales, 3 écoles ménagères, 165 établissements d'enseignement général avec des cours de travaux à l'aiguille et enfin un cours spécial à Saint-Pétersbourg, ayant pour but de former des maîtresses de travaux à l'aiguille. Le Ministère de l'Instruction publique accorde pour l'entretien de ces établissements scolaires une subvention de 6 000 roubles annuellement. Il importe d'observer que, tandis que les établissements scolaires professionnels pour les hommes, grâce à l'assistance matérielle de l'État et des institutions publiques, ainsi qu'aux donations considérables de la part de différentes personnes privées, ont été créés suivant un programme plus ou moins fixe, les écoles professionnelles féminines doivent leur existence exclusivement à l'initiative privée, ce qui a amené une certaine diversité dans le caractère de ces écoles. Ainsi, toutes les écoles professionnelles féminines, ayant été fondées indépendamment les unes des autres, n'ont pas de base commune, ni de règlement, de programme, ou de plan d'études général.

Enfin il est indispensable de citer les mesures que prend le ministère de l'Instruction publique pour organiser d'une manière rationnelle l'enseignement dans les établissements scolaires industriels.

La plus grande difficulté dans cette œuvre provient du nombre restreint d'instituteurs d'enseignement spécial disponibles, et du manque presque absolu de manuels répondant aux programmes. Afin d'écarter cet obstacle, le ministère sollicita une allocation annuelle de 15 200 roubles, dans le but d'accorder des bourses aux personnes qui désirent se préparer à la carrière d'instituteur dans les écoles industrielles. Le programme d'études pour ces personnes a été élaboré par la section d'enseignement technique industriel du comité scientifique; après l'achèvement de leurs études, ces boursiers sont envoyés dans des établissements industriels pour l'étude spéciale de la pratique d'un certain métier, ou bien dans des fabriques, usines, ou même à l'étranger, dans des écoles spéciales. Ayant achevé leurs études, les boursiers sont tenus de présenter un compte rendu détaillé à la section d'enseignement technique industriel du comité scientifique et sont ensuite nommés aux fonctions d'instituteur.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le ministère de l'Instruction publique a à sa disposition une somme de 10 000 roubles pour les primes à décerner aux meilleurs manuels pour les écoles industrielles. Cependant, l'ouverture d'un concours pour ces primes n'aboutit à aucun résultat satis-

faisant ; le ministère demanda alors l'autorisation de charger des spécialistes expérimentés de la composition des manuels nécessaires. Cette nouvelle voie, choisie par le ministère, s'est trouvée être très rationnelle, car, malgré la durée relativement courte de cette expérience, le ministère a déjà publié plusieurs manuels.

ANALYSE D'UN RAPPORT

SUR LE

PROFESSORAT COMMERCIAL

Par M. Schmid, vice-directeur du Musée commercial royal autrichien.

(Traduction.)

[M. Anton Schmid, vice-directeur du Musée commercial royal et impérial autrichien, devait exposer aux membres du Congrès de l'Enseignement technique une étude qu'il avait publiée dans les *Annales de l'Académie d'exportation du Musée commercial royal et impérial autrichien sur les réformes dans le domaine de l'enseignement commercial en Autriche et sur le recrutement du personnel enseignant.* Une interversion dans l'ordre des travaux du Congrès n'ayant pas permis à M. A. Schmid de prendre la parole, nous réservons à son travail toute la place dont nous pouvons disposer. Nous serions heureux de pouvoir reproduire en entier les parties de cette étude auxquelles M. A. Schmid attache une plus grande importance ; mais obligés de nous renfermer dans les limites qu'une nécessite impérieuse nous impose, nous devons, à notre grand regret, retrancher tout ce qui n'offre pas un caractère d'intérêt général.]

. . . . . .

VIII. — *Le Professorat commercial.*

« Dans toutes les réformes scolaires, il ne faut jamais perdre de vue que les meilleures organisations et les meilleurs programmes seuls ne servent de rien. Les professeurs, qui sont les organes les plus importants de tout établissement d'enseignement, exercent une influence prépondérante sur l'évolution et la prospérité de toute école. Pour qu'une réforme ait un succès complet et durable, il faut que l'impulsion vienne d'en haut. De bons maîtres, capables et bien formés, ont, de tout temps, fait plus pour l'éducation de la jeunesse que les organisations et les programmes.

D'une manière générale, la condition essentielle pour obtenir et conserver des maîtres capables consiste à garantir leur situation et à leur assurer les ressources qui les mettent à l'abri des inquiétudes de la vie quotidienne. A cette condition seulement, il est permis d'espérer que des sujets capables, intelligents et actifs, se voueront à l'œuvre et qu'ils garderont l'idéal qui peut être considéré comme une qualité indispensable à tout individu dans une position élevée, et un bon maître doit posséder cet idéal.

Les situations dans l'enseignement ne sont certainement nulle part aussi différentes que dans les écoles commerciales. Dans les traitements, aussi bien que dans les situations extérieures des maîtres, on trouve les différences les plus tranchées ; il n'est pas jusqu'aux mêmes catégories d'écoles qui ne présentent, sous ce rapport, des divergences considérables. C'est ainsi que dans maintes écoles les heures supplémentaires se paient 60 couronnes ; dans d'autres, 200 et dans d'autres encore 300 couronnes par heure hebdomadaire.

Cette particularité se retrouve dans presque tous les États, l'enseignement commercial étant dû à l'initiative privée et manquant d'unité dans la direction comme dans la base matérielle. En général, on peut affirmer que les situations des professeurs commerciaux se sont considérablement améliorées en ces dernières années.

En Autriche, les traitements moyens varient entre 2 500 et 6 000 couronnes pour les professeurs titulaires dans les écoles commerciales élémentaires, et entre 3 300 et 8 000 couronnes dans les écoles commerciales supérieures ; les suppléants reçoivent le plus souvent 2 000 couronnes et les stagiaires 1 200 à 2 000 couronnes par an. Les directeurs reçoivent un traitement supérieur ou des suppléments de 1 200 à 6 000 couronnes par an, y compris le logement.

Cependant les professeurs attachés aux établissements commerciaux dans les grandes villes ont souvent des ressources accessoires importantes qui, dans des cas isolés, dépassent de beaucoup les traitements. Cela s'applique aux professeurs de branches commerciales et de langues étrangères. Dans les écoles privées, les traitements sont très différents. Dans les écoles de perfectionnement, la rétribution varie par heure hebdomadaire entre 60 et 200 couronnes, selon la localité et l'établissement.

En Hongrie, les professeurs commerciaux sont, en ce qui concerne les traitements et le classement, assimilés aux maîtres des écoles moyennes (2 400 à 8 000 couronnes). En Allemagne, nous trouvons, dans les établissements d'enseignement commercial, des traitements de 2 000 à 8 600 marcs.

Dans la plupart des autres États, les traitements des professeurs commerciaux varient entre 2 000 et 10 000 francs, d'où il résulterait un traitement moyen de 4 000 à 5 000 francs.

On ne peut donc pas du tout généraliser l'appréciation de la situation matérielle et celle-ci doit être soumise, dans les divers cas, à un examen spécial.

En ce qui concerne leur situation sociale, on ne peut, par ce qui vient d'être exposé, établir aucune règle générale ; elle dépend d'abord de la personne et en second lieu de la position qu'elle occupe.

Ces considérations relatives à la situation extérieure des professeurs étant exposées, nous devons aborder la question du recrutement des maîtres et la constatation des qualités qui leur sont nécessaires pour l'accomplissement de leur mission.

La préparation du professorat commercial pour les établissements spéciaux est certainement très importante, mais très difficile, eu égard au nombre restreint du personnel. C'est pour cette raison précisément que cette partie du recrutement a fait peu de progrès et que souvent on aime mieux faciliter,

par des bourses aux maîtres qui débutent dans l'enseignement, un séjour à l'étranger, que de créer une école normale spéciale. La première voie ne peut cependant être considérée que comme un expédient passager, le but réellement visé dépendant de trop de circonstances.

IX. — *Préparation et conditions d'admissibilité au professorat à l'étranger.*

Si nous examinons d'abord ce qui se pratique en Hongrie, en Bosnie et à l'étranger pour la préparation au professorat commercial, si nous considérons l'étendue des connaissances exigées des candidats et les conditions que ceux-ci doivent remplir, nous voyons que, sous ce rapport, il reste beaucoup à faire, qu'à l'exception de quelques pays (la Hongrie, l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Italie et le Japon) on n'a jusqu'ici accordé aucune attention à cette importante question et que, même dans les pays ci-dessus dénommés, l'organisation existante ne répond pas toujours complètement aux besoins. Dans certains États, on se contentait simplement d'élaborer un programme d'examen et l'on ne s'inquiétait pas autrement de savoir où ni comment le candidat avait acquis ses connaissances qui souvent présentaient de grandes lacunes.

D'autres États, par contre, possèdent des écoles préparant spécialement au professorat commercial, mais ont négligé d'édicter des prescriptions fermes pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles commerciales.

Comme dans les quelques pays où il a été établi des règlements d'examen d'admissibilité il n'existe pas d'établissement pouvant donner aux candidats les connaissances requises, ces candidats doivent acquérir ces connaissances par voie didactique ; la résultante de cet état de choses est que la commission d'examen se montre indulgente et que cette indulgence est très préjudiciable à la situation générale du commerce.

En général, on commet une faute en croyant qu'il suffit de faire preuve d'une certaine somme de connaissances pour être apte à l'enseignement ; ce qui importe le plus, c'est de savoir ce que le candidat a étudié, où il a étudié et si, d'une façon générale, il est apte à l'enseignement.

Une école appropriée avec entraînement constant des candidats serait plus efficace et plus rationnelle que tous les règlements d'examen.

Dans les pays pris isolément qui ont adopté des mesures relatives au recrutement du personnel enseignant dans les écoles commerciales, on a proposé divers moyens, dont les résultats doivent être utilisés dans la création d'établissements appropriés.

En Hongrie, depuis la fondation des écoles commerciales, on a prêté la plus grande attention à la formation des maîtres. Déjà, dans le premier projet d'organisation des écoles commerciales supérieures de la Hongrie, datant de 1872, on trouve diverses prescriptions relatives à la somme des connaissances exigibles des professeurs attachés à ces établissements.

Dans les écoles moyennes, on n'admettra comme professeurs que les

personnes dont la capacité est dûment constatée. C'est pourquoi, à l'avenir, il est établi que la langue et la littérature hongroises et allemandes, les mathématiques et la géométrie, l'histoire naturelle et l'histoire nationale, l'histoire universelle, la physique et la chimie ne pourront être enseignées que par les personnes munies du diplôme de professeur de gymnase.

Les candidats qui veulent enseigner le droit commercial, l'économie politique doivent établir qu'ils sont avocats, ou qu'ils ont subi avec succès l'examen d'État.

Sont dispensés de l'examen les professeurs enseignant dans les écoles supérieures.

L'examen des professeurs de droit commercial et de droit de change, d'économie politique, d'arithmétique commerciale, de tenue des livres, de correspondance commerciale, de géographie commerciale, d'histoire commerciale et aussi de description des articles de commerce est provisoirement confié à la commission d'examen des professeurs de l'école technique. L'examen comprend un travail fait à la maison, un autre fait à l'école, une épreuve orale et une leçon pratique.

Ainsi, on exigeait expressément des professeurs enseignant les matières générales le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées et les écoles réales supérieures, et des professeurs spéciaux, une épreuve spéciale, qui devait être subie devant la commission d'examen pour le professorat dans les lycées et les écoles réales. Dans les matières commerciales spéciales sont rangés :

1° Arithmétique commerciale, science commerciale, tenue de livres et correspondance ;

2° Histoire commerciale et géographie commerciale ;

3° Description des articles de commerce ;

4° Économie politique, droit commercial et droit de change.

Ces quatre groupes de matières sont, dans les pages suivantes, l'objet d'un long développement.

Il existe ainsi depuis 28 ans, en Hongrie, des règlements relatifs à l'aptitude à l'enseignement dans les écoles commerciales.

On a commis la faute d'établir des conditions pour l'aptitude à l'enseignement dans les écoles commerciales, sans donner aux candidats les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires. Il importait peu de savoir comment et où les candidats avaient acquis leurs connaissances. En Hongrie, il y a relativement plus d'écoles commerciales moyennes que dans tout autre pays (actuellement 37). Les écoles commerciales moyennes fournissent chaque année la moitié du nombre de certificats de maturité concurremment avec les lycées et les écoles réales. Malgré cela, il n'existe aucune université commerciale.

Depuis que la chaire des sciences commerciales à l'école technique supérieure de Budapest a été supprimée, les candidats à l'enseignement n'avaient plus le moyen, en assistant aux cours et exercices publics, d'acquérir les connaissances qu'exige d'eux le règlement élaboré en 1872, modifié plusieurs fois depuis, et rendu définitif en 1895.

Le Ministre de l'Instruction publique, Dr Gynla Wlassics, par le décret en date du 27 mai 1898, a chargé trois personnes, qui connaissaient à fond

l'enseignement commercial, d'élaborer des statuts en vue de la fondation d'un institut pour la formation des professeurs dans les écoles commerciales. Ces statuts ne devaient pas avoir une forme définitive et l'institut devait faire partie de l'école commerciale supérieure à créer en 1900.

Les auditeurs sont ou des étudiants, ou des élèves de l'école technique supérieure, qui sont encouragés par les conseils de l'établissement pendant leurs quatre années d'études.

En outre, il y est fait des cours sur celles des facultés pour lesquelles l'université n'a pas de chaire. En 1898-99, les candidats à l'enseignement dans les écoles commerciales pouvaient déjà chaque semaine assister à 32 cours de facultés commerciales spéciales...

« Depuis quelques années, il existe en Hongrie des cours de vacances pour les professeurs commerciaux. Le premier de ces cours fut ouvert, aux frais du gouvernement hongrois, à Neuchâtel en 1897 ; il fut suivi par onze professeurs désireux d'apprendre le français et les branches commerciales. En 1898, un cours de vacances destiné aux professeurs commerciaux fut ouvert à Késmárk et suivi par quarante et un auditeurs. Ces cours contribuent au développement du personnel enseignant des écoles commerciales et ont de très bons résultats à leur actif.

« En Bosnie, le gouvernement créa, à partir de 1882, toute une série d'écoles commerciales. Les professeurs sont des fonctionnaires du pays et sont pris dans les fonctions les plus diverses ; ce sont en partie d'anciens militaires. Les places sont mises au concours et l'on choisit parmi les candidats celui qui paraît le mieux convenir. Il n'existe pas de règlement d'examen ni d'école formant des professeurs commerciaux. Quelques candidats acquièrent leurs connaissances et le certificat d'aptitude en Autriche ou en Hongrie.

« En Allemagne, l'enseignement commercial a surtout pris un important développement dans le royaume de Saxe. En Bavière également, on a consacré une grande attention à cet enseignement. Par contre, la Prusse, jusqu'en ces derniers temps, a manifesté peu d'intérêt pour cet enseignement, et le gouvernement prussien se place au point de vue qu'avait adopté le gouvernement autrichien avant 1886 : il est bienveillant à l'égard des efforts des corporations, des collectivités et des particuliers, mais il ne fournit pas de ressources matérielles.

« Les seuls deux États nommés en premier lieu, la Bavière et la Saxe, ont cru nécessaire d'édicter des règlements d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles commerciales ».

« En Suisse, il n'existe pas d'école spéciale pour la préparation au professorat dans les écoles commerciales. Quelques candidats signalés reçoivent une bourse qui leur permet de se rendre à l'étranger soit dans une école, soit dans une maison de commerce; on y donne également des bourses de voyage, qui permettent aux candidats de visiter les écoles étrangères et d'en étudier le mécanisme.

La société des professeurs commerciaux suisses s'est occupée, dans son assemblée générale à Solothurn, de la question de la formation de professeurs commerciaux, sans cependant formuler une résolution précise.

En France, il existe des règlements formels pour l'aptitude à l'enseigne-

ment dans les écoles commerciales. Le décret rendu le 10 août 1893 par le Ministre de l'Instruction publique contient des prescriptions relatives à l'aptitude à l'enseignement de la comptabilité. Le premier examen à la suite de ce décret eut lieu en avril 1894. Cent douze candidats s'étant présentés, l'examen dura jusqu'en mai. Dix-sept candidats seulement, parmi lesquels deux dames, remplirent les conditions.

En 1895, les examens commencèrent dès le mois de février. Il ne s'était présenté que 56 candidats ; 30 furent admis aux épreuves orales et sur ces 30 admissibles, 20 ont réussi, ce qui prouve que déjà la préparation avait été plus sérieuse et plus spéciale. Cependant un résultat négatif pour plus de 60 pour 100 des candidats est un signe défavorable.

Ce qui est remarquable, c'est qu'une partie des candidats examinés n'avaient nullement l'intention de se consacrer à l'enseignement, mais n'ont utilisé leur certificat d'aptitude que pour obtenir une meilleure place. D'autres, à la vérité, furent pourvus d'un poste dans les écoles commerciales supérieures.

A côté de cet examen, fut institué, le 3 mai 1893, un examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat commercial. Ici également, la plupart des candidats se préparèrent par des études personnelles, bien qu'en France il existe des établissements spéciaux pour l'acquisition des connaissances exigées d'un professeur commercial. En première ligne, l'école des hautes études commerciales paraît tout indiquée à cet effet, puis vient l'école supérieure de commerce, bien que ni l'une ni l'autre n'ait une chaire de pédagogie. Des 1 150 élèves qui, de 1881 à 1895 passèrent par le premier de ces établissements, 8 seulement sont devenus professeurs (1).

Comme il est particulièrement difficile de recruter des professeurs pour les écoles moyennes dites écoles commerciales pratiques, la direction de l'enseignement technique a fondé à l'école des hautes études commerciales de Paris une section pour la formation de professeurs commerciaux, à laquelle on attribue chaque année un certain nombre de bourses (1 500 francs) suivant les besoins de l'enseignement. Les candidats doivent être âgés de 20 ans et posséder le brevet de capacité ou un autre titre équivalent et s'engager à exercer pendant 7 ans au moins dans une école reconnue par le ministère du Commerce.

Ils ont à subir un examen d'admission (français, arithmétique et algèbre, géographie, anglais, allemand ou espagnol) et restent deux ans à l'école, après quoi ils ont à subir un examen de sortie. Le nombre de diplômes à délivrer est déterminé par le Ministre chaque année, d'après le nombre de vacances. L'épreuve pour l'obtention du diplôme se compose d'un examen écrit, d'un examen oral et d'une leçon pratique.

Ceux des candidats qui veulent se consacrer à l'enseignement des langues vivantes reçoivent des bourses de 200 francs par mois pendant un an, qui leur permettent un séjour à l'étranger. Pendant ce temps, ils ont à envoyer tous les quinze jours un rapport en langue étrangère sur leurs impressions

(1) Depuis la création de la section normale ce nombre a beaucoup augmenté.

et leurs études. A leur retour, ils ont à subir, dans la langue étudiée, un examen élevé.

Par conséquent, en France, la formation du personnel enseignant dans les écoles commerciales moyennes est un problème résolu.

En Belgique, il n'existe pas de règlement quant aux examens pour le professorat dans les écoles commerciales. Cependant il est possible de se former spécialement à l'institut d'Anvers et à l'université de Gand et de Liège, qui possèdent des sections commerciales. Toutefois, ces deux dernières paraissent plutôt appropriées à une école préparatoire à la carrière consulaire. L'institut d'Anvers a de nombreux élèves qui se sont voués avec succès à la carrière de l'enseignement. Néanmoins, cet établissement ne peut pas passer pour être particulièrement propre à la formation des professeurs, car il n'enseigne pas la pédagogie ni les éléments de culture générale. En Belgique également, les candidats doivent acquérir ces connaissances par des études privées, ce qui naturellement a lieu de manières très diverses.

Dans les Pays-Bas, il n'existe ni des règlements d'examen, ni des établissements spéciaux pour les professeurs commerciaux, bien que dans plusieurs villes (Rotterdam, Amsterdam, etc.) il y ait d'importantes écoles commerciales. Le directeur de l'école d'Amsterdam a déjà proposé la fondation, à Rotterdam, d'une école supérieure de commerce qui doit se consacrer à cette tâche.

Dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, il n'y a ni règlements d'examens, ni établissements spéciaux pour la formation des professeurs commerciaux. C'est en ces derniers temps seulement qu'on a prêté une plus grande attention à l'enseignement commercial. Ceux qui, depuis quelques années, ont surtout favorisé l'enseignement commercial en Angleterre sont la « Society of Arts » et la « London Chamber of Commerce ». Dans le courant de l'année 1898-1899, il s'est produit en Angleterre une grande activité dans la création de cours commerciaux et d'écoles de perfectionnement, et l'enseignement commercial fut introduit dans plusieurs écoles après que l'on eut reconnu son utilité pratique. La « London school of economies and political science » a également, avec l'appui de plusieurs corporations, surtout avec celui de la « London Chamber of Commerce », dans le courant de l'année scolaire 1898-99, adopté un « Highler commercial course » dans son programme. Cependant cette création pour la formation de professeurs commerciaux ne saurait être considérée comme suffisante.

Le lieu de culture le plus important pour l'enseignement commercial en Angleterre pourrait, dans la suite, être l'université de Birmingham, à laquelle, par suite d'une fondation, sera annexée une faculté commerciale. Il reste encore à attendre que l'on consacre des cours spéciaux à la formation de candidats à l'enseignement dans les établissements commerciaux.

En Suède et Norvège, il n'existe ni un règlement d'examen, ni un établissement pour la formation des professeurs commerciaux. C'est pourquoi il arrive souvent que les candidats à l'enseignement de ces pays s'astreignent à passer l'examen d'aptitude à l'enseignement dans une école commerciale de Vienne. Les candidats se préparent par eux-mêmes ou bien ils fréquentent des écoles supérieures étrangères.

En Danemark, on retrouve les mêmes errements que dans les pays

nommés précédemment ; cependant, l'école supérieure qui doit être fondée à Copenhague s'occupera de la formation des professeurs spéciaux.

En Russie non plus il n'existe aucun règlement d'examen, ni aucune institution procurant les connaissances nécessaires à un professeur commercial. Cependant, là comme ailleurs, le temps apportera bientôt un changement, étant donné qu'on s'occupe en haut lieu de l'exécution des mesures convenables. En particulier, l'institut commercial de Moscou est appelé à mener à bonne fin la formation de professeurs commerciaux.

Des États Balkaniques, la Serbie et la Roumanie seules ont, en ces dernières années, accordé à l'enseignement commercial une plus grande attention, qui s'est manifestée dans la fondation de plusieurs établissements d'enseignement commercial. Il n'existe pas de prescriptions relatives à l'aptitude à l'enseignement.

En Italie, il existe à la Scuola superiore di commercio, à Venise, une section spéciale pour la tenue des livres, l'économie politique, le droit civil et commercial, les langues étrangères, laquelle est fréquentée par les futurs professeurs commerciaux. Venise pourvoit toute l'Italie de professeurs pour les diverses facultés, surtout pour les langues vivantes, et semble ainsi particulièrement destinée à la formation des professeurs commerciaux. En dehors de Venise, il existe à Gênes, à Bari et à Milan des écoles de commerce supérieures, qui confèrent les grades universitaires. Ces établissements sont également propres à former des professeurs commerciaux.

Mais comme les candidats doivent obtenir leur certificat devant le corps des professeurs de l' « instituti technici » ou école réale, ils préfèrent souvent une préparation personnelle à un stage à l'école supérieure.

L'Espagne et le Portugal n'ont ni prescriptions relatives aux examens, ni établissements spéciaux pour la formation de professeurs commerciaux.

Dans les Etats-Unis de l'Amérique du nord, où il existe un très grand nombre d'écoles commerciales, qui sont dues la plupart à l'initiative privée, il n'y a pas de règlement d'examen établissant les connaissances spéciales d'un professeur commercial ; par contre, il y a une série d'écoles supérieures, où le candidat au professorat peut acquérir une instruction préparatoire correspondante, bien qu'il faille remarquer que les cours institués n'ont pas en vue les seuls besoins du futur professeur commercial.

Le Japon a fait preuve d'une célérité dans la formation et le développement de son enseignement commercial qui dépasse nos idées. Il possède un assez grand nombre d'établissements commerciaux élémentaires, des écoles commerciales moyennes (Tokio, Nagasaki, Hogodate, Kioto, etc.), des écoles commerciales supérieures (Kobe, Osaka) et une université commerciale à Tokio, qui embrasse cinq facultés, dont l'une est destinée à la formation de professeurs commerciaux. Il possède donc un système complet d'écoles commerciales tel que n'en a aucun État européen. Seules, les écoles commerciales de perfectionnement paraissent, par suite des conditions particulières au pays, trouver moins de considération.

L'université commerciale de Tokio a déjà formé beaucoup de professeurs spéciaux. Les études durent trois ans ; en outre, il existe un cours préparatoire d'une durée d'un an. Afin que cette institution puisse mieux répondre à la tâche consistant à former les maîtres, le gouvernement soumit au parle-

ment japonais la proposition de joindre une école normale à l'université, ce qui fut accepté...

L'enseignement est gratuit. En outre, il existe des bourses de perfectionnement. Les boursiers s'engagent à accomplir trois ans de service au moins comme professeurs commerciaux. Cette année, le ministre de l'Instruction publique a présenté un crédit supplémentaire, permettant de fonder une seconde université commerciale à Kobe.

Déjà, depuis plusieurs années, le gouvernement japonais envoie en Europe quelques-uns des meilleurs élèves de l'université commerciale de Tokio, le plus souvent après l'obtention du doctorat, avec des bourses spéciales, pour continuer leurs études aux diverses universités (Paris, Munich, Berlin, Leipzig, etc.), étendre leurs connaissances, acquérir de l'expérience dans le commerce pratique, connaître les écoles commerciales européennes et leur organisation et appliquer ensuite leurs observations à l'extension de l'enseignement au Japon.

Même en Chine, on s'est senti dans la nécessité de favoriser la formation des professeurs commerciaux par des subventions. En 1899, le gouvernement envoya quatre Chinois à l'université de Tokio, pour les y former au professorat commercial. On a même l'intention de fonder une faculté commerciale à l'université de Pékin ».

[Comme moyens intensifs de perfectionnement des professeurs commerciaux, M. A. Schmid propose] :

1° Des cours de brève durée, autant que possible en dehors des vacances, où seront exposés les principes et les modifications à introduire dans l'enseignement ;

2° Des voyages d'études sous la direction de spécialistes, autant que possible les mêmes pendant plusieurs années consécutives, afin que l'expérience acquise serve dans les excursions ultérieures ;

3° Des conférences relatives aux questions spéciales et méthodologiques ;

4° Une bibliothèque centrale, qui contienne tous les ouvrages importants du pays et de l'étranger et des journaux, relatifs aux spécialités, pouvant être prêtés aisément ;

5° Un périodique qui publie toutes les modifications survenant dans les divers domaines et qui, pour être d'une plus grande utilité, devrait être international ;

6° Subvention aux recherches scientifiques et pratiques et aux publications d'œuvres dont la nature spéciale ne permet pas d'espérer un écoulement considérable ;

7° Envoi d'hommes spéciaux expérimentés pour étudier à l'étranger les places et les écoles commerciales ;

8° Exercices pratiques de 3 à 4 semaines, pendant les vacances, dans des entreprises que le professeur commercial n'a pu étudier au préalable.

Depuis nombre d'années, des voyages d'études d'ensemble sont entrepris par des professeurs techniques, sous la direction d'architectes distingués, d'ingénieurs mécaniciens, et le gouvernement met à leur disposition les crédits nécessaires.

Dans plusieurs écoles industrielles publiques (Pilsen, Brünn, Prague, etc.),

il existe des cours pour la formation et le perfectionnement des professeurs des écoles industrielles de perfectionnement. Ces cours durent d'ordinaire cinq à six mois.

Les professeurs des écoles commerciales élémentaires devraient prouver qu'ils ont passé au moins deux ans dans une école commerciale supérieure et avoir un ou deux ans de pratique commerciale. L'auteur du présent mémoire s'est destiné de bonne heure au professorat ; il a partant agi d'après un plan bien préparé, qui, à la vérité, ne peut être suivi que rarement. Après avoir achevé ses études à l'école moyenne et à l'Académie commerciale, il a suivi les cours à l'université et à l'école technique ; il a ensuite été employé dans une grande maison de détail de marchandises coloniales et de produits manufacturés ; puis il a servi comme volontaire dans une fabrique qui possédait plusieurs succursales et qui faisait le commerce de gros et de détail, d'exportation et d'importation. Enfin, il a été plus d'un an à la tête de la comptabilité et de la correspondance et parfois aussi d'une petite maison de fabrication et d'exportation. On ne saurait trop recommander de suivre une marche analogue, surtout une occupation pratique dans deux ou trois maisons, parce que le candidat aurait sans cela sur la pratique des idées bornées.

C'est certainement un défaut quand le professeur des branches commerciales n'apprend la pratique qu'occasionnellement, parfois même par des expériences désagréables ; et il est peu de professeurs en activité qui voudront s'astreindre, dans un but de perfectionnement, à faire de la pratique pendant un assez long temps. C'est uniquement au défaut d'expérience pratique qu'il faut attribuer ce fait que des chapitres importants du programme sont laissés à l'écart et que d'autres chapitres sont traités trop largement. Cela se remarque même dans les programmes. Pour éviter un malentendu, il convient de dire que ceux des professeurs qui ont été longtemps dans la pratique ne sont pas en général les meilleurs, et, sous ce rapport, on en a fait dans divers établissements de fâcheuses expériences. Le jeune homme doit absolument, dès avant l'âge de trente ans, entrer dans l'enseignement, car la pratique ne lui laisse ordinairement pas le temps d'étendre ni de vivifier ses connaissances acquises. Un homme qui, vingt ans durant, a tenu le livre des comptes courants ou le mémorial, ne peut être envisagé comme l'idéal d'un professeur commercial, parce que son horizon est trop borné, son instruction trop exclusive, et qu'il n'a pas le talent de donner un enseignement méthodiquement juste. L'incapacité des vieux praticiens dans l'enseignement a fait croire à beaucoup de spécialistes que la pratique ne peut pas du tout passer pour nécessaire au professeur, parce qu'il arrive souvent que des qualités plus importantes lui font défaut. L'expérience pratique n'est pas du tout la qualité la plus importante d'un bon professeur et ce n'est pas ce qu'a voulu dire l'auteur du présent mémoire ; mais elle est indispensable au professeur complet, et cela suffit à la considérer comme faisant partie des choses requises.

Le bon professeur doit généralement avoir des qualités que ni l'école, ni la pratique ne sauraient lui donner, et à cet égard, quelques mots doivent être ajoutés ici. Celui-là seulement peut devenir un excellent maître qui sent en lui la vocation d'agir par l'enseignement et qui est doué d'un talent naturel cultivé avec soin. Rien n'est plus fâcheux que de se vouer à l'ensei-

gnement par persuasion. Avant toutes choses, le professeur doit être caractérisé par cette bienveillance qui nous a, dès la première heure, attirés vers tel de nos maîtres et nous a formellement enflammés pour le travail.

Sans doute, tous les commerçants ne connaissent pas l'importance éthique et économique du commerce et la plupart se contentent de voir les affaires prospérer, mais le professeur commercial doit, sous ce rapport, en outre des connaissances commerciales, comprendre pleinement la vitalité et l'importance du commerce.

C'est dans une école normale annexée spécialement à une école commerciale supérieure que les professeurs des écoles commerciales trouveraient mieux à se former.

L'école commerciale supérieure ou académie commerciale, à laquelle viendront s'ajouter les écoles moyennes en général, comme les gymnases, les écoles réales, doit être considérée comme étant la meilleure préparation à l'école commerciale normale. Il faut considérer en outre que justement les matières qui sont les plus importantes pour le commerçant ne trouvent aucune place dans les autres établissements, mais qu'elles sont même négligées à dessein. Quelques-unes de ces matières peuvent être très difficilement acquises dans les écoles supérieures, parce que le calcul mental, les exercices d'addition, la calligraphie, etc., ne conviennent pas au haut enseignement et que d'un autre côté il ne viendra à l'esprit de personne de vouloir enseigner dans une université les déclinaisons et les conjugaisons latines et grecques. De même que le gymnase doit être l'école préparatoire à l'université, de même une école commerciale supérieure, mais avec une organisation autre que celle existant à l'heure actuelle, peut être envisagée comme la véritable école préparatoire à une académie commerciale. En aucun cas il ne paraît souhaitable qu'un étudiant, qui ne put réussir dans une autre faculté ou qui, après l'achèvement de ses études, ne put trouver une situation sortable, par suite d'incapacité personnelle, espère trouver ici son avenir et une position ultérieure, car il n'agira pas par impulsion. Naturellement il y a des exceptions.

Les professeurs des groupes technique commercial et linguistique devraient, en première ligne, trouver à l'université commerciale un enseignement complet, à quoi il faut ajouter que la plupart des cours devraient paraître nécessaires également aux autres auditeurs, qui ne veulent pas précisément se consacrer à l'enseignement. Les candidats à l'enseignement auraient, partant, à côté de la section générale, à fréquenter encore une école normale spéciale...

En Autriche, le nombre des vacances à combler chaque année dans le personnel enseignant commercial n'est pas très grand. Partant, il ne peut nullement, quant à présent, être question de la création en grand d'une école commerciale normale, mais cependant la question ne saurait être considérée comme écartée. Au contraire, cela doit précisément encourager à poursuivre, en attendant, la formation des professeurs sur une petite échelle, mais non d'une façon intensive, et l'Académie d'exportation du Musée commercial royal impérial autrichien considère que l'une de ses tâches les plus importantes consiste à la mettre à exécution,

L'établissement d'*une école commerciale normale* serait certainement la réforme la plus urgente et la plus féconde dans le domaine de l'enseignement commercial.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT

DU

TRAVAIL MANUEL ET DES MANIPULATIONS

DANS LES COURS DU SOIR ET DU DIMANCHE MATIN

Présenté par M. Brunsvick, ingénieur des Arts et Manufactures, délégué de l'Association philotechnique de Paris.

Première partie. — *Utilité du travail manuel et des manipulations pour l'instruction des adultes.*

L'utilité du travail manuel et des manipulations dans l'enseignement en général et l'enseignement professionnel en particulier est aujourd'hui universellement reconnue. La création de nombreux ateliers, salles de manipulations, laboratoires de physique, de chimie, de mécanique appliquée, d'essais des matériaux, dans les écoles de toutes catégories, en est la meilleure preuve.

Dans le groupe spécial de l'enseignement ou dans leurs expositions particulières, toutes les nations ont été fières de montrer, d'une manière plus ou moins complète, l'organisation et le fonctionnement de leurs écoles professionnelles, ainsi que les résultats obtenus depuis leur création généralement récente.

En ce qui concerne la France, M. René Leblanc, inspecteur de l'Enseignement technique, a résumé dans un ouvrage très documenté, la situation présente de l'enseignement du travail manuel dans les écoles primaires, primaires supérieures, secondaires, normales d'instituteurs, pratiques d'industrie, professionnelles, etc.

Il est aujourd'hui reconnu presque unanimement que les résultats de l'enseignement du travail manuel ne sont réellement satisfaisants qu'avec des enfants dont le développement physique est en rapport avec l'effort nécessaire au maniement des outils, et que notamment les travaux de la lime et du burin ne sont profitables qu'à partir de 12 à 13 ans.

Or, c'est à cet âge qu'après avoir obtenu le certificat d'études primaires, la majorité des fils d'ouvriers quitte l'école. Ces ouvriers peu aisés, ou égoïstes, placent leurs enfants dans un atelier quelconque, comme apprentis, pour ne pas dire comme manœuvres, afin que leur salaire, quoique minime, contribue à l'entretien général de la famille.

Après avoir été plus ou moins longtemps employé comme manœuvre, cet adulte pourra peut-être aspirer à une place d'ouvrier, s'il a su observer et tirer profit de ses observations. Mais chacun sait combien il est difficile d'apprendre sans guide, sans méthode, sans manipulation personnelle, et se rend compte que cette difficulté peut devenir insurmontable pour des ouvriers pourvus seulement du certificat d'études primaires. Aussi le plus souvent le manœuvre du début restera manœuvre toute sa vie, et gagnera un salaire minime jusqu'à ses vieux jours.

C'est pourquoi la société a le devoir de ne pas abandonner à leurs propres ressources les adultes de bonne volonté qui désirent se perfectionner dans leur profession, et acquérir les connaissances générales nécessaires pour devenir de bons ouvriers, comprenant leur travail, et par conséquent capables de le bien faire.

Les connaissances générales peuvent de moins en moins s'acquérir dans les ateliers. Depuis quelques années, en effet, l'industrie a subi une transformation profonde. Tout est sacrifié au but à atteindre. L'ouvrier ne participe plus à la confection complète d'un ouvrage ; il est astreint à répéter un nombre considérable de fois le même labeur, et devient une sorte de machine en son genre.

L'apprentissage n'existe plus qu'à l'état d'exception, alors que, plus que jamais, son utilité grandit en raison des améliorations perpétuelles et des changements fréquents de l'outillage industriel. A des machines fort simples, dont chacun pouvait se servir autrefois, ont succédé des machines délicates, compliquées, dont le maniement exige des connaissances diverses.

En dehors des ateliers où s'acquéraient l'habileté manuelle et la pratique raisonnée, résultant de travaux méthodiquement gradués, il serait nécessaire de mettre à la disposition des adultes les laboratoires existants ou à créer dans les écoles techniques de toutes catégories.

On pressent les meilleurs résultats du développement des laboratoires d'essais mécaniques, encore fort peu répandus en France et à l'étranger, mais qui vont être créés ou améliorés dans nombre d'écoles techniques, notamment à l'école centrale de Paris.

Les avantages des manipulations dans les laboratoires, avantages dont devraient profiter également les adultes des cours du soir, ont été fort bien résumés par M. Boulvin, professeur à l'Université de Gand, dans son rapport au dernier Congrès de mécanique appliquée.

« La pratique du laboratoire, dit ce professeur, a l'avantage d'initier « l'élève aux méthodes d'expérimentation. Celui qui n'a pas fait d'essais ne « soupçonne pas ce qu'on pourrait appeler l'importance des petites choses, « par exemple que le manque d'ordre et de soins ouvre la porte aux « grosses erreurs ; il ne sait pas assez qu'il faut donner à toutes les parties « d'un programme l'importance qu'elles méritent, et résoudre une à une « toutes les difficultés qui se présentent, sans en tourner aucune ; il croit « aussi trop à l'infaillibilité des instruments et ne songe pas à la nécessité « des contrôles...

« Tous les professeurs qui ont pu introduire les travaux pratiques dans « leur enseignement sont unanimes à reconnaître que leurs élèves s'y « adonnent avec un véritable enthousiasme, et qu'ils éveillent à un haut

« degré leur réflexion et leur curiosité ; ils constatent aussi que ces « recherches qui vérifient les résultats des calculs, ou en signalent les « erreurs par des mesures concrètes, contribuent à présenter les théories « sous leur vrai jour, et à leur donner plus d'importance et de prix ».

Les adultes des cours du soir, qui travaillent dans des ateliers de construction mécanique, apprécieraient autant, sinon plus que les élèves des écoles techniques, l'avantage de ces manipulations. Non seulement elles développeraient leur sens critique, mais encore elles leur feraient comprendre l'utilité des exigences relatives au fini d'une pièce qu'ils sauraient vérifier eux-mêmes avec des instruments dont ils connaîtraient par expérience le maniement.

En dehors des jeunes ouvriers, auxquels les considérations précédentes s'appliquent, et qui formeront la majorité des élèves des cours du soir, il existe d'autres catégories de travailleurs à qui ces cours pratiques seraient profitables. Il faut citer en premier lieu les ouvriers dont la profession disparaît par suite du développement d'une industrie nouvelle, comme celle de l'automobilisme, ou par suite du perfectionnement de l'outillage industriel qui conduit à remplacer la main-d'œuvre humaine par le travail mécanique d'une machine nouvelle.

Si ces ouvriers sont chargés de famille ; s'ils vivent au jour le jour avec le gain quotidien, il leur est difficile, sinon impossible, d'apprendre un nouveau métier capable de leur assurer un salaire suffisamment rémunérateur.

Parmi les cas possibles, dont la liste pourrait être plus étendue, on peut supposer les suivants :

Celui d'un homme de peine qui désire devenir ouvrier ;

Celui d'un jeune adulte, placé par ses parents, et contre son gré, dans une industrie, alors qu'il se sent une vocation pour un autre métier déterminé ;

Celui d'un ouvrier mécanicien, qui désire acquérir une dextérité manuelle suffisante dans divers métiers, pour pouvoir être envoyé dans les villages les moins importants, afin d'opérer, avec la seule aide de manœuvres quelconques, le montage et la mise en place d'appareils spéciaux ou brevetés ;

Celui enfin prévu par la Société d'enseignement professionnel du Rhône. Cette société a créé un cours de tissage pratique où l'on apprend à tisser réellement à des employés de fabrique, qui connaissent déjà la théorie de la fabrication, dont le métier n'est pas de tisser personnellement, mais qui ont besoin de connaître du tissage ce qu'il en faut pour être en état de suivre et de contrôler le travail des ouvriers, de connaître la cause et les conséquences des accidents de tissage, de savoir comment doit s'organiser le métier dans chaque cas, de juger de l'effet pratique que produira une conception théorique quelconque, de faire un prix de revient, etc.

Certaines personnes contestent l'utilité du travail manuel dans l'enseignement technique professé le soir en faveur des adultes. Ce serait sortir du cadre de cette étude que de discuter longuement cette opinion et de la réfuter.

Il n'est du reste nullement dans la pensée des partisans du travail ma-

nuel d'éliminer systématiquement tous les cours théoriques. Au contraire, la pratique et la théorie doivent marcher de front ; le tout est une question de mesure et de programme raisonné, suivant les différents cas qui se présentent en pratique.

L'enseignement manuel procéderait moitié de la méthode des « éléments pratiques » et moitié de celle des « objets utiles ». Il resterait éminemment éducatif en ce que l'étude du dessin, de la mécanique et de la technologie serait toujours menée parallèlement aux travaux de l'atelier, qui seraient ainsi mieux compris et par conséquent plus profitables.

Le plus souvent, les travaux manuels seraient une application directe de l'enseignement théorique donné dans les cours. C'est ainsi que les menuisiers feraient du modelage en bois, comme application de leur cours de dessin ; les serruriers, de l'ornement repoussé au marteau comme complément du cours de dessin de serrurerie ; les tailleurs de pierre et les briqueteurs, des voûtes et autres constructions, en plâtre et à échelle réduite, en exécution des épures faites au cours, etc.

2e PARTIE. — *Examen de quelques installations existantes pour les manipulations et les cours du soir de travail manuel.*

Au cours d'une mission à Londres organisée en 1897 par l'association philotechnique de Paris, j'ai pu vérifier par moi-même le développement considérable du travail manuel dans les cours du soir. L'enseignement pratique est, du reste, fort en honneur en Angleterre, même dans les écoles supérieures, et la préparation d'un ingénieur n'est pas considérée comme complète, s'il n'a acquis une certaine habileté dans le travail manuel et les procédés technologiques.

Je ne pourrais, sans m'exposer à de nombreuses redites, donner la description des divers *ateliers scolaires* de Londres que j'ai visités le soir, et dont les élèves étaient fort nombreux ; je me bornerai à résumer, le plus rapidement possible, l'organisation et le fonctionnement de ces cours pratiques.

En général, ces cours sont professés dans des établissements dus à l'initiative privée, et dont l'œuvre poursuivie est à la fois technique et sociale. L'enseignement s'adresse aux adultes auxquels l'apprentissage a fait défaut. Les manipulations et les travaux d'atelier sont nombreux et fort suivis, malgré la cotisation minime, il est vrai, qui est exigée des élèves.

Les cours théoriques et pratiques, qui comprennent quelquefois un cycle de deux ou trois années, sont combinés de manière à répondre aux besoins de chaque profession et de chaque quartier.

Les manipulations dans les laboratoires de physique, de chimie, de mécanique appliquée, d'électricité, sont toujours jointes aux cours théoriques sur ces matières.

Dans chaque atelier, se trouve un tableau noir pour que le professeur puisse, à chaque instant, répéter une explication oubliée ou mal comprise.

Les chaudières, les machines à vapeur ou à gaz, les dynamos, etc., qui

sont destinés à chauffer, à éclairer, à ventiler l'établissement, servent également d'appareils de démonstration, et donnent la force motrice aux ateliers.

La sortie des usines se faisant plus tôt en Angleterre qu'en France, les cours peuvent commencer à 7 heures 1/2, et même 7 heures du soir.

Certains établissements ne sont ouverts que le soir ; d'autres la journée et le soir. Dans ce dernier cas, les heures d'ouverture des ateliers scolaires sont, comme par exemple à l'école centrale des métiers et des industries d'art, de 9 heures 1/2 du matin à 1 heure de l'après-midi ; de 2 heures à 7 heures ; de 7 heures à 9 heures 1/2 du soir.

Le personnel enseignant est toujours convenablement rétribué ; il est choisi avec le plus grand soin, et comprend des professeurs, des maîtres-ouvriers, des chefs de laboratoires.

Tous les frais occasionnés par les cours sont compris dans le budget ordinaire de chaque établissement qui s'administre seul et vit de ses propres ressources : revenus fixes, donations, cotisations des élèves, souscriptions volontaires des particuliers, subventions des autorités, etc.

Les cours pratiques sont très variés. Parmi les plus suivis ou les plus répandus, on peut citer les cours pour le travail du fer, du bois, de la brique, les cours de modelage en terre glaise, de reliure, de conduite des machines à vapeur, d'électrochimie, d'économie domestique pour les femmes : modes, couture, blanchissage, lavage, coupe, etc., cours pour les appareilleurs, les briqueteurs, les ouvriers en plâtre et en ciment, les découpeurs en métaux, les fondeurs en cuivre, les fabricants d'instruments scientifiques, électriques et optiques, les horlogers, les tourneurs, les constructeurs de modèles, les mécaniciens, les fabricants de vélocipèdes et de dynamos, les forgerons, les charpentiers, les menuisiers, les ébénistes, les plombiers, les peintres décorateurs, les peintres de lettres ou de voitures, etc.

Il serait intéressant de passer en revue chaque pays étranger pour savoir ce qui a été fait en ce sens. Ces renseignements sont difficiles et longs à se procurer.

Néanmoins, je puis citer, en Suède, l'école technique d'Eskilstuna. Cette école spéciale pour la manufacture du fer et de l'acier est placée depuis plusieurs années sous le contrôle de l'État. Elle comprend cinq sections parmi lesquelles : l'*école technique du soir et du dimanche*. Dans cette section sont professés les cours pratiques de « ciselure, bosselage, gravure à l'eau-forte, galvanisation, forgeage, limure, tournage ».

A Budapest, l'*école royale hongroise des arts décoratifs* est une école professionnelle qui relève directement du ministère de l'Instruction publique. Elle est en train d'organiser des cours du soir, qui seront professés, dans l'institution même, par le personnel enseignant ordinaire.

Le règlement de ces cours du soir se trouve dans la brochure en français, qui m'a été remise gracieusement à l'exposition hongroise. Ce règlement est très intéressant à étudier en ce qu'il fournit un exemple de l'annexion de cours du soir aux cours ordinaires d'une école professionnelle appartenant à l'État.

Ces cours du soir ont pour but :

a) De fournir « aux industriels » dont la profession exige certaines aptitudes artistiques (tels que « les fabricants de meubles, les tapissiers, « les peintres en bâtiments, les peintres d'enseignes, les lithographes, les « tailleurs de pierre, les graveurs sur bois, les sculpteurs, les décorateurs, « les fondeurs, les orfèvres, les ciseleurs, les émailleurs, les serruriers, etc. ») les moyens de se perfectionner dans leurs branches respectives, « tout en gagnant leur vie », durant les heures du soir et les matinées des dimanches, par un enseignement théorique et pratique qu'ils reçoivent à l'école :

b) De préparer certains individus, plus spécialement doués, pour les cours professionnels de l'école.

Ces cours sont professés par le personnel ordinaire de l'école, le dimanche matin et trois soirs par semaine de 8 à 10 heures.

L'enseignement n'est pas gratuit, mais il est accordé de nombreuses exemptions aux élèves méritants et peu aisés.

Pour être admis, les élèves doivent être âgés de 15 ans, avoir le consentement de leurs parents ou de leurs patrons, présenter un certificat justifiant qu'ils s'occupent pratiquement, depuis deux ans, dans la branche industrielle qu'ils ont choisie.

Tout élève des cours du soir peut, dans les mêmes conditions que les élèves ordinaires, prendre part aux concours organisés pendant les vacances ; l'élève boursier ou exempté de « l'écolage » est même tenu d'y prendre part, s'il a fini la deuxième année scolaire.

Les concours portent sur les métiers suivants : peinture décorative, sculpture en miniature, orfèvrerie, gravure sur bois, gravure sur cuivre, ameublement et dessin d'arts décoratifs, dessin et peinture de figures.

En ce qui concerne la France, la situation actuelle des cours de travail manuel est généralement connue. Je ne parlerai donc que de quelques installations qui peuvent servir de types.

Il n'existe pas, à ma connaissance, de cours de travail manuel professés le soir dans une école professionnelle publique.

Ceux organisés par les chambres syndicales sont les plus nombreux. A titre d'exemple, je citerai quelques renseignements sur les cours techniques fondés en 1872 par la chambre syndicale des ouvriers en voitures à Paris. Le règlement actuellement en vigueur date du 1er octobre 1889.

Les cours ont pour objet l'enseignement technique du dessin industriel spécial à la fabrication des voitures. Le mardi a lieu le cours oral ; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 8 à 10 heures du soir sont professés les cours d'application.

Les professeurs titulaires ou adjoints reçoivent des indemnités pécuniaires ; ils ont toute autorité pour la rédaction des programmes, l'organisation des cours, d'après les avis et l'adhésion du conseil d'administration.

Sont admis indistinctement et par ordre d'inscription, tous les Français ouvriers en voitures, qu'ils soient adhérents ou non à la chambre syndicale.

Les cours sont payants mais des places gratuites sont réservées pendant deux années aux apprentis ayant accompli une année d'apprentissage dans une des diverses spécialités de la voiture.

A Paris, l'association philotechnique a organisé d'une façon parfaite le travail manuel dans la « section du livre », avec le concours du syndicat

patronal de la reliure et de la brochure, sous la direction de M. Léon Gruel, président, et le concours de M. Lemale, secrétaire de ce syndicat.

Les ateliers sont au nombre de trois ; chacun d'eux, dirigé par un professeur spécialiste, est destiné à un groupe d'enseignement différent (reliure, dorure sur cuir, dessin et dorure sur tranches, etc). Pendant chaque session, les élèves suivent successivement les cours des trois ateliers, de manière à avoir profité de l'enseignement complet, à la fin de l'année scolaire, qui dure d'octobre en avril.

Suivant la règle adoptée à Paris par les sociétés d'enseignement populaire, les cours sont gratuits et les professeurs ne reçoivent aucune rétribution.

J'ai eu l'occasion de visiter cette section un samedi soir, et j'ai pu constater par moi-même le grand succès de cette organisation qui peut servir de type d'atelier scolaire bien installé dans un local servant le jour à des ouvriers ordinaires.

D'après le règlement de cette section, les travaux exécutés pendant la 3e année des cours doivent pouvoir figurer dans des expositions. Les noms des élèves, ainsi que celui des maisons dans lesquelles ils travaillent, sont mentionnés, soit au catalogue, soit dans une notice spéciale.

Une quatrième année est réservée aux élèves qui, ayant les aptitudes nécessaires, désirent passer les examens pour l'obtention de certificats de capacité de reliure, de dorure sur tranches, de dorure sur cuir et de dessin ; ce dernier enseignement ne devant jamais être séparé de la dorure dont il est le complément indispensable.

Un certificat supérieur, faisant l'objet d'un examen spécial, est réservé aux seuls élèves ayant obtenu précédemment les trois autres certificats.

A Paris, il existe un certain nombre de cours où la dextérité manuelle de chaque élève est exercée ; les plus nombreux et les plus suivis sont les cours de dessin d'art ou industriel, d'autographie, de calligraphie, de machine à écrire, de modelage, d'aquarelle, de peinture sur faïence, porcelaine ou étoffes, de coupe, de couture, de modes, d'assemblage, etc.

Tous ces cours, du reste, sont faciles à organiser et ne demandent aucun local spécialement aménagé.

Il n'en est pas de même pour les manipulations et le travail du fer, du bois, de la pierre, etc., qui exigent des laboratoires ou des ateliers avec des appareils et un outillage spécial,

Néanmoins, il faut citer le grand essor qu'ont pris, pendant ces dernières années, les manipulations se rapportant à la photographie, grâce à l'initiative intelligente des fabricants et vendeurs d'appareils et de produits photographiques, qui ont mis gracieusement leurs laboratoires à la disposition des cours du soir.

Pour montrer ce que peut l'initiative privée, je rappellerai l'organisation d'un atelier que l'association philotechnique de Villeneuve-Saint-Georges avait pu créer, il y a quelques années, grâce à l'appui d'un industriel philanthrope dont la mort trop hâtive a interrompu une expérience en pleine prospérité. Le samedi soir ou le dimanche matin, un atelier pourvu d'une force motrice était mis à la disposition des élèves de l'association philotechnique qui suivaient un cours pratique pour le travail du fer, du

bois, pour la surveillance et la direction des chaudières, des machines, etc. Ce cours était, paraît-il, fort suivi par de nombreux élèves, qui appréciaient tous les avantages qu'ils pouvaient retirer de cet enseignement manuel, méthodiquement professé par des praticiens de bonne volonté.

3e PARTIE. — *Examen des systèmes à employer pour organiser les cours de travail manuel à l'atelier et au laboratoire pour l'instruction des adultes.*

Après avoir examiné en France et à l'étranger quelques exemples d'installations de laboratoires et d'ateliers pour les cours du soir et du dimanche matin, il reste à rechercher les moyens pratiques de donner à l'enseignement manuel des adultes tout le développement qu'il comporte.

Ces moyens diffèrent évidemment suivant les mœurs, les idées, l'état social et industriel de chaque nation. Je me bornerai à étudier ce qu'il est possible de faire dans cette voie en France, et principalement à Paris.

Le faible développement pris jusqu'à ce jour par l'instruction manuelle des adultes n'est pas dû, je crois, à une question de principe, il peut s'expliquer naturellement par l'évolution progressive et méthodique des programmes des cours du soir.

L'enseignement des adultes, organisé par les associations libres, a commencé par comprendre toutes les matières de l'instruction générale. Par la suite, il est devenu ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire, presque exclusivement professionnel. Cette évolution a été due à diverses causes connues : continuité de l'instruction primaire obligatoire, création de cours de continuation par les municipalités, et principalement, goût très prononcé des élèves pour les cours pratiques, dont ils voient l'utilisation immédiate.

Jusqu'à présent, ces cours professionnels ont été oraux, si ce n'est pour quelques matières, telles que le dessin, la peinture, la couture, les modes, etc., dont l'enseignement n'exige pas une installation compliquée.

Aujourd'hui que, d'une part, les cours professionnels oraux professés le soir ont reçu un très grand développement, et que, d'autre part, les manipulations et les travaux pratiques sont installés dans les écoles techniques de toute catégorie, il est temps de poursuivre l'évolution commencée, et de compléter les programmes des cours d'adultes en y comprenant les manipulations et les travaux d'atelier.

Des difficultés très sérieuses semblent, il est vrai, s'opposer à la réalisation de cette idée ; mais elles peuvent et doivent être surmontées par le concours combiné des pouvoirs publics et de l'initiative privée.

Les principales difficultés, d'ordre général, paraissent se réduire aux suivantes :

Difficulté de trouver des ateliers et des laboratoires ;

Difficulté d'entretien de ces ateliers et de ces laboratoires ;

Difficulté de garde et d'entretien des outils, machines et appareils :

Difficulté de donner, le soir, la force motrice aux ateliers ;

Difficulté du choix du personnel enseignant ;

Dangers d'accidents ;

Frais importants à prévoir.

Il est utile de revenir sur chacune de ces difficultés et de chercher le moyen pratique de la surmonter.

En ce qui concerne les ateliers, salles de manipulations, laboratoires, à mettre à la disposition des cours du soir, il ne faut pas songer, pour le moment, à imiter l'étranger en créant de toutes pièces des établissements comme ceux de Londres, ou en annexant des cours du soir aux cours ordinaires des écoles professionnelles publiques. Il suffit de recourir aux nombreux locaux existants, qui sont susceptibles d'une bonne utilisation, et qui ne sont occupés que le jour.

Il y a, en premier lieu, les ateliers et laboratoires scolaires installés dans presque toutes les écoles primaires, primaires supérieures, pratiques d'industrie, techniques et professionnelles de toutes catégories. Ces locaux ont le double avantage de présenter un aménagement tout préparé, conforme aux besoins de l'enseignement spécial à donner, et d'appartenir à des administrations publiques ou à des collectivités dont un des rôles est de participer aux devoirs de solidarité sociale parmi lesquels se range l'instruction gratuite des adultes.

En dehors de ces locaux scolaires, d'autres ateliers ou laboratoires pourraient être fournis par de nombreux établissements publics ou privés, tels que, usines élévatoires, stations d'électricité pour l'éclairage et le transport de force, usines pour la compression de l'air, usines à gaz, ateliers de construction des industries de transport en commun, ateliers de petites réparations ou laboratoires d'essais annexés à nombre d'usines, etc.

Pour l'utilisation des locaux scolaires ou administratifs, une autorisation de principe devra tout d'abord être accordée par les Ministres compétents, de l'Instruction publique, du Commerce, des Travaux publics, etc., au nom de l'État, par les conseils généraux ou municipaux, au nom des départements, des villes et des communes.

Une fois cette autorisation obtenue, les directeurs d'écoles ou d'établissements publics auront à rechercher, soit seuls, soit mieux, avec le concours d'une société d'enseignement populaire, les conditions dans lesquelles les locaux nécessaires seront mis, sans danger et sans risque, à la disposition des cours du soir.

La création de ces cours pratiques exigera des frais importants, une étude suivie, une expérience spéciale ; cette œuvre semble donc être du ressort des associations d'enseignement populaire. Ces associations auraient du reste à se conformer strictement au règlement spécial à chaque établissement. Ce règlement serait préparé et soumis à l'approbation des directeurs d'écoles ou d'établissements publics, par une commission de deux ou quatre membres, désignés moitié par ces directeurs et moitié par l'association organisatrice des cours.

Les travaux d'atelier et de laboratoire seraient dirigés par un professeur spécialiste en la matière enseignée, auquel serait adjoint un maître-ouvrier. Ce dernier, qui seul recevrait une rémunération, serait choisi parmi le personnel enseignant de l'école de jour ; il serait chargé non seulement de l'enseignement manuel, mais encore de la surveillance géné-

rale, de la garde et de l'entretien des outils et des machines, ainsi que de la préparation des matières premières à mettre en œuvre ; ces travaux de préparation et de rangement ne devront pas en effet être imposés aux élèves, eu égard au temps limité consacré à l'enseignement.

Il est hors de doute que le recrutement du personnel enseignant sera une des questions les plus délicates, et l'une des causes les plus importantes de la réussite des cours et de l'assiduité des élèves.

Il est permis d'espérer que les associations d'enseignement libre sauront trouver les concours gracieux qui leur seront nécessaires pour la réalisation de cet enseignement manuel du soir à créer presque de toutes pièces.

En dehors de ces concours personnels, ces associations auront encore à chercher les ressources nécessaires pour couvrir la partie des frais qui ne pourront pas être compris dans leur budget ordinaire. Des subventions nouvelles pourront être demandées, vraisemblablement avec succès, aux administrations publiques, aux grandes compagnies, aux chambres syndicales, ouvrières ou patronales, ainsi qu'aux usiniers qui ont intérêt à la formation de bons ouvriers, et à tous ceux qui s'intéressent à l'instruction des adultes.

En tous cas, le rôle des pouvoirs publics et des sociétés libres d'enseignement est de marcher de l'avant, c'est-à-dire de préparer l'organisation du travail manuel pour l'instruction des adultes, sauf à attendre le moment où les ressources seront suffisantes pour faire fonctionner cette organisation.

Il reste à examiner l'importante question relative aux accidents, qu'il est prudent de prévoir avec le maniement d'outils de toute espèce et l'emploi de machines mues mécaniquement.

Pour éviter, autant que possible, les difficultés de ce genre, les sociétés organisatrices des cours devront n'utiliser que des ateliers bien aménagés et pourvus de tous les organes de protection nécessaires ; la surveillance des professeurs et des maîtres-ouvriers devra être rendue facile par le nombre limité des élèves. Il y aura probablement lieu d'exiger des adultes âgés de moins de 21 ans, un certificat justifiant qu'ils sont autorisés par leurs parents à suivre ces cours spéciaux.

En tous cas, la nouvelle loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ne serait pas applicable dans l'espèce, car les sociétés d'enseignement populaire ne peuvent pas être logiquement assimilées à des patrons profitant, moyennant un salaire déterminé, du travail de leurs ouvriers.

En résumé, l'organisation du travail manuel pour l'instruction des adultes est possible, soit dans les conditions qui viennent d'être examinées soit dans d'autres à rechercher. Du reste, il n'y a pas de raison de prévoir un insuccès, alors que les quelques cours manuels de France et les très nombreux de Londres réussissent si bien à tous les points de vue, et semblent répondre à un besoin réel de la population ouvrière. Tous ceux donc qui s'intéressent à l'instruction des adultes doivent unir leurs efforts pour que l'adjonction des travaux manuels de l'atelier et du laboratoire aux cours professionnels oraux soit la règle et non l'exception.

4e PARTIE. — *Moyens à employer pour attirer et retenir les élèves des cours du soir et du dimanche matin.*

Pour ne pas allonger ce rapport, je ne ferai qu'indiquer quelques moyens d'attirer et de retenir les adultes aux cours spéciaux dont nous nous occupons.

Il y a lieu de supposer que l'utilité générale de ces cours, leur bonne organisation, leur adaptation aux besoins de chaque quartier, seront les meilleurs éléments de succès.

Des certificats de travail manuel, différents pour chaque corps de métier, seraient délivrés après un examen sérieux passé devant une commission spéciale. Pour donner plus de valeur à ces certificats, il serait nécessaire de s'assurer le concours, comme membres des commissions d'examens, de praticiens connus, de directeurs de grandes usines, etc.

Le rôle des sociétés d'enseignement serait encore de faire connaître la valeur de ces certificats, et d'engager les propriétaires et directeurs d'usines à en tenir le plus grand compte pour l'embauchage d'ouvriers nouveaux ou l'augmentation de salaire de leurs ouvriers anciens.

Un moyen pratique pour attirer et retenir les élèves aux cours du soir est encore la création de sociétés d'élèves et d'anciens élèves. Ces sociétés très répandues en Angleterre procurent à leurs adhérents des distractions variées pour eux et leur famille, ainsi que tous les avantages de la mutualité (secours, service de placement, etc.).

Sans l'approuver, je crois utile, avant de terminer, de rappeler un moyen qui est de règle en Angleterre, surtout pour les cours pratiques, mais qui n'a que fort peu d'adeptes en France. Parmi ces derniers, se trouve la société d'enseignement professionnel du Rhône, dont les cours ne sont pas entièrement gratuits et qui exige des élèves un droit d'inscription, très minime, il est vrai.

Une notice sur le fonctionnement des cours organisés par cette société explique ainsi qu'il suit cette manière de faire :

« L'une des causes de la réussite des cours est le paiement d'un droit « d'inscription de la part de tout élève qui désire suivre un cours. La « gratuité absolue est une cause d'insuccès pour les cours d'adultes. Aussi « les cours de la société ne sont pas purement gratuits. Il est payé un droit « d'inscription qui est généralement de trois francs pour tout le semestre, « droit dont sont dispensés seulement ceux qui ne peuvent le payer. L'expé- « rience et une observation sérieuse des résultats obtenus dans les différents « cours, où les cotisations sont plus ou moins régulièrement payées, ont « montré que cette cotisation est absolument nécessaire dans l'intérêt même « de l'élève. Les élèves qui ont payé suivent ordinairement le cours avec « assiduité et y travaillent. De plus, cette cotisation, si faible qu'elle soit, « les intéresse à l'œuvre tout entière et sauvegarde leur dignité, en éloignant « d'eux toute idée d'aumône. Ceux au contraire qui n'ont pas payé viennent « plus irrégulièrement et profitent moins du cours ; le plus souvent ils le « désertent complètement. »

5e PARTIE. — *Conclusions* (1).

Les conclusions qui résument pratiquement ce rapport et sur lesquelles le Congrès pourrait discuter, s'il le juge utile et s'il en a le loisir, sont les suivantes :

1° Il serait désirable de voir les sociétés d'instruction populaire créer de nombreux cours de travail manuel, professés le soir ou le dimanche matin, pour les adultes obligés de gagner leur vie à la sortie de l'école primaire et n'ayant pu se perfectionner dans une école professionnelle.

2° Il serait nécessaire de faire professer ces cours de travail manuel dans les ateliers, salles de manipulations et laboratoires, existant soit dans les écoles primaires, primaires supérieures, techniques ou professionnelles, soit dans les usines élévatoires, électriques ou autres appartenant à l'État, aux départements, aux communes ou à des compagnies concessionnaires de services publics, soit dans des établissements privés. Il serait donc désirable de voir s'établir, avec l'autorisation et l'appui des pouvoirs publics, une entente à ce sujet entre les sociétés d'enseignement populaire d'une part, les directeurs, administrateurs ou propriétaires de ces écoles ou de ces usines, d'autre part.

3° Pour attirer et retenir les élèves, il y aurait lieu :

a) de créer un certificat de travail manuel ;

b) d'engager les propriétaires d'usines à tenir compte de ces certificats ;

c) d'annexer aux cours, des sociétés d'élèves et d'anciens élèves, destinés à procurer à leurs adhérents les avantages de la mutualité (secours, service de placement, etc.) ainsi que des distractions pour eux et leur famille.

(1) Voir au compte rendu les nouvelles conclusions de M. Brunsvick.

RAPPORT

SUR LES

COURS INDUSTRIELS D'ADULTES

Par M. Barriol, ancien élève de l'école polytechnique, délégué de l'association philotechnique.

Le rapport très étudié de notre honoré collègue, M. Delmas, met bien en évidence toutes les questions qu'il importerait de voir résolues, ou, au moins, mises à l'étude par le Congrès de l'Enseignement technique.

Les difficultés énoncées par notre collègue se rapportent surtout aux cours de l'enseignement du soir : c'est en effet sur cet enseignement que la sollicitude du Congrès et des associations doit le plus s'étendre.

L'association philotechnique de Paris qui, une des premières, a créé les cours d'enseignement professionnel du soir, a rencontré les difficultés signalées dans le rapport de M. Delmas et ce sont les diverses considérations qui ont guidé ces professeurs dans la recherche des moyens les plus convenables pour attirer et retenir les élèves, que nous allons avoir l'honneur de vous exposer très brièvement.

Tout d'abord, ainsi que le constate M. le Rapporteur, la courbe d'assiduité des élèves présente une forme qui se reproduit tous les ans : pendant les mois d'octobre et novembre elle est figurée par une droite presque horizontale, puis en décembre et en janvier elle s'infléchit brusquement et reprend une allure horizontale, quand elle ne tombe pas à zéro, ce qui arrive malheureusement.

Les raisons données par notre honoré collègue pour expliquer le manque d'assiduité des élèves sont bien celles que les statistiques nous ont montrées ; il faut cependant y ajouter les influences perturbatrices locales, telles que les fêtes situées à proximité des cours qui nous ont paru exercer une grande attraction, bien naturelle, il est vrai ! sur nos jeunes auditeurs.

Au point de vue de l'assiduité, nous avons été amenés à diviser les élèves de nos cours suivant leurs professions : mécaniciens, chauffeurs, tourneurs sur métaux, ajusteurs, monteurs mécaniciens et électriciens, etc. ; c'est ainsi que les ouvriers électriciens sont, en général, plus assidus que les ouvriers mécaniciens. Outre la différence très réelle d'instruction primaire en faveur des électriciens, nous avons cru trouver une raison de cette assiduité dans les méthodes d'enseignement.

Les professeurs d'électricité se rendant compte de la difficulté d'exposer élémentairement les théories restent essentiellement dans le domaine de la pratique ; pour la mécanique, dont les théories usuelles sont presque

simples et font partie des programmes d'enseignement secondaire, les professeurs font de la théorie et négligent trop souvent la pratique, ce qui éloigne les élèves moyens.

Ces considérations nous ont amenés à recommander à tous nos professeurs de faire surtout des cours de pratique, c'est-à-dire en éliminant toute apparence de formule rébarbative de mathématiques, car nous sommes persuadés que les ouvriers d'élite désirant étudier les parties théoriques pouvant les intéresser trouveront toujours, dans les grands centres, au moins, des cours de théorie placés sous la tutelle des corps enseignant de l'État.

Ce que nous venons d'exposer s'adresse directement aux professeurs ; examinons maintenant les moyens touchant les élèves.

En premier lieu, nous avions pensé à demander un léger droit d'entrée pour certains cours professionnels du soir : les avis recueillis auprès des élèves les plus assidus ont montré que loin de retenir les élèves, toute taxe, quelque légère qu'elle fût, éloignerait les auditeurs.

Après bien des recherches, l'association philotechnique a fixé particulièrement son attention sur la question suivante, dont les diverses solutions lui ont paru pouvoir donner quelques moyens propres à attirer et retenir les élèves. Quelles sont les meilleures méthodes pédagogiques à adopter pour l'enseignement technique des adultes dans les cours du soir ?

Nous devons dire que nous avons aussi examiné s'il ne serait pas possible d'établir, dans certaines industries, un apprentissage rationnel analogue à celui qui fonctionne dans les chemins de fer de l'État hongrois et nous avons également cherché si la création d'une sanction reconnue par les patrons et agréée par les syndicats ne serait pas une excellente mesure. Mais nous n'insisterons pas sur ces deux études qui seront d'ailleurs traitées par des membres du Congrès dont la compétence en la matière est universellement reconnue.

La question que nous nous étions posée au sujet des méthodes pédagogiques d'enseignement a suggéré, en particulier, un procédé pour retenir les élèves, qui vient d'être mis en pratique à l'association philotechnique : les bons résultats que de simples essais ont donné nous ont engagé à l'exposer brièvement : il consiste en l'adoption des méthodes pédagogiques de nos grandes écoles techniques de France.

Le professeur fait son cours naturellement aussi intéressant que possible et commence toujours par un rapide résumé des leçons antérieures, afin de montrer aux élèves la marche générale du cours.

Puis, vient l'exposé de la leçon du jour, et, à la fin de la séance, après les expériences, répétées autant que possible par les élèves, on distribue des feuilles autographiées reproduisant succinctement la leçon.

Les auditeurs ayant pris des notes, qui peuvent être plus ou moins complètes, conservent cependant ainsi une trace réelle et utile de leur passage au cours du soir.

Les imprimés sont distribués au fur et à mesure de l'avancement des leçons, et le désir de posséder un cours complet contribue certainement à retenir les élèves. Nous ne pouvons malheureusement pas placer sous les yeux des membres du Congrès des graphiques mettant bien en évidence les résultats acquis : les cours d'expérimentation ne sont pas encore assez nom-

breux ; mais nous nous permettrons de citer un cours qui, abandonné par le professeur il y a trois ans faute d'élèves, s'est terminé successivement avec 4, 9 et 12 élèves en 1897-98-99. (Nous ne parlons pas des nombres d'auditeurs du commencement de l'année : une vingtaine environ. Ce qui ne signifie rien, ainsi que l'a justement remarqué M. Delmas).

Il y a donc un résultat réel, motivé, nous le croyons sincèrement, par la distribution d'imprimés et par l'adoption d'une méthode pédagogique qui permet aux élèves de suivre le cours avec le minimum d'efforts intellectuels.

Une grave objection que l'on ne manquera pas de faire au procédé que nous venons d'exposer est fondée sur le prix des autographies.

Il nous est facile d'y répondre.

Tout d'abord, on ne doit pas autographier les cours faisant l'objet de livres absolument classiques et faciles à se procurer dans les bibliothèques populaires, tels que les cours d'arithmétique élémentaire, s'ils existent.

A ce propos, je crois devoir faire remarquer que les cours d'adultes doivent différer des cours des écoles primaires, etc.

De plus, nous croyons que c'est à l'initiative des professeurs qu'il faut s'adresser, la société d'enseignement n'agissant que pour diriger les efforts individuels vers un même but ; la dépense laissée ainsi à la charge du professeur sera minime car, malheureusement, le nombre d'élèves de nos cours professionnels restera peu élevé ; d'ailleurs le professeur du cours pris pour exemple il y a quelques instants, estime à 100 francs au maximum la dépense annuelle par cours pour une trentaine d'élèves : c'est la dépense qu'il a faite lui-même et il est facile de se rendre compte que ce chiffre est un maximum, étant donnés les procédés simples et rapides de l'autographie.

En résumé et pour conclure, nous proposons au Congrès de donner son approbation à la méthode pédagogique que nous venons d'avoir l'honneur de lui exposer et qui consiste en l'adoption stricte d'un mode d'enseignement analogue à celui de nos grandes écoles techniques de France et, j'insiste sur ce point, avec distribution d'imprimés reproduisant les leçons.

En terminant, il nous reste à vous prier de nous excuser si nous avons dans ce rapport prononcé souvent le nom de l'association philotechnique. Elle représente pour nous une grande famille dont l'affection n'a jamais manqué à l'un de ses membres, professeurs ou élèves, et qui a des droits réels à la reconnaissance de l'humanité pour les grands efforts qu'elle a faits en essayant de répandre l'enseignement technique industriel dans la classe ouvrière.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

SUR LES

COURS INDUSTRIELS D'ADULTES

Présenté par M. E. Nicolas, professeur à l'école nationale professionnelle d'Armentières.

Nécessité d'un enseignement des adultes. — La nécessité d'un enseignement des adultes n'est contestée par personne. L'école doit avoir un lendemain si l'on veut qu'elle porte ses fruits : elle doit permettre à ceux qui ont des loisirs non pas seulement de se remémorer ce qu'ils ont appris dans leur enfance, mais surtout d'acquérir les connaissances nouvelles que la pratique journalière d'un métier ou les incidents de la vie courante font entrevoir.

L'enseignement des adultes s'est développé d'une façon vraiment prodigieuse dans ces cinq dernières années. Les cours d'adultes qui n'existaient que dans les communes où des municipalités pouvaient faire les sacrifices nécessaires se sont multipliés comme par enchantement. Des conférenciers, simples instituteurs pour la plupart, se sont distingués dans un exercice qui semblait n'être point fait pour eux et ont ajouté à l'enseignement ordinaire des adultes l'attrait d'un enseignement plus pompeux et plus relevé. Des universités populaires ont ramené sur les mêmes bancs le père et le fils, convaincus l'un et l'autre de la nécessité de l'instruction.

L'œuvre a été féconde en résultats. Bien plus, l'élan est donné et c'est à perfectionner ce qui est, autant qu'à le multiplier, que nous devons consacrer tous nos efforts.

Dans pas mal de villes industrielles, il existe des cours municipaux où l'on donne un enseignement vraiment pratique et comprenant le dessin industriel, la mécanique pratique, la comptabilité, etc.

Si ces centres, vu leur nombre, ne sont pas l'exception, il reste beaucoup à faire pour organiser partout où il serait nécessaire des cours industriels destinés aux « adultes ayant cessé de fréquenter l'école ». (Décret du 11 janvier 1895, relatif à l'établissement de cours d'adultes subventionnés.) Les adultes sont la masse dans les villes ou les gros villages : ils sortent de l'école primaire en possession du certificat d'études, très peu ont l'avantage de passer par une école pratique pour y continuer leur instruction et y apprendre un métier ; la majeure partie deviennent ouvriers d'industrie après un apprentissage plus ou moins bon qui n'a souvent d'apprentissage que le nom. Bref, ils sont légion ceux qui n'ont d'instruction sur leur métier que ce que la routine journalière leur permet d'apprendre.

Comparaison de l'ouvrier instruit et de l'ouvrier ordinaire. — Quelle infé-

riorité vis-à-vis de l'ouvrier qui a passé par une école pratique d'industrie ! Celui-ci est recherché par le patron qui le sait instruit et par suite plus habile. L'ouvrier instruit ayant des connaissances théoriques suffisantes, rompu à la pratique de l'atelier, ne tâtonne pas quand il passe d'un genre de travail à un autre, et c'est souvent le cas dans une usine ; il produit vite et mieux ; c'est l'ouvrier de la grande industrie qui vise la production rapide en même temps que satisfaisante ; c'est l'ouvrier de la petite industrie à qui l'on confie la direction d'une réparation.

L'ouvrier peu instruit est l'homme du travail uniforme et routinier, des besognes ordinaires, l'homme à qui l'on ne confie aucun travail sérieux.

L'ouvrier instruit arrive par suite à gagner beaucoup plus, et même à se faire une place dans la catégorie des contremaîtres.

L'ouvrier instruit qui conduit une machine-outil ressemble au mécanicien qui aime sa locomotive : cette machine-outil est la sienne, il en connaît le mécanisme, il la conduit doucement et l'entretient avec soin ; il sait par où elle pèche quand elle ne fonctionne pas normalement et fait le nécessaire. En tout cela il sait que plus sa machine marche bien plus il produit.

Ces quelques raisons suffisent pour montrer les bienfaits de l'instruction pratique de l'ouvrier.

Cours industriels. — En quoi consistera cette instruction pratique ou, si l'on veut, quels sont les cours industriels qui conviennent à un adulte en possession du certificat d'études ?

Ce sont : le dessin industriel, la mécanique pratique, la technologie, l'électricité industrielle. Nous y ajouterons comme annexes quelques conférences sur l'économie industrielle et l'hygiène.

Nous examinerons chacun de ces enseignements et pour chacun nous fixerons la méthode à suivre, le caractère et la limite du cours.

. . . . . .

Exécution du programme. — Il s'agit d'exécuter le programme que nous venons d'élaborer. Des maîtres et des auditeurs sont nécessaires.

La question du personnel enseignant n'est pas une des plus faciles à résoudre.

Dans les localités un peu importantes où les municipalités peuvent faire quelques sacrifices, où l'État donne une subvention conformément au décret du 11 janvier 1895, on trouvera un maître de dessin ; l'instituteur et ses adjoints, quelques contremaîtres ou ingénieurs pourront se dévouer. Mais en beaucoup d'endroits l'instituteur seul sera la personne sur laquelle on puisse compter. Malheureusement il ne peut avec sa classe du jour, à laquelle il se doit tout d'abord, se multiplier au point de faire face à un pareil programme. Il faut des heures et des heures pour préparer une conférence sur les sujets que nous avons posés. De plus, on n'a pas toujours les documents sous la main.

Nous croyons trouver une partie de la solution dans la création d'une revue hebdomadaire pour cours d'adultes industriels. Abonné à cette revue, l'instituteur trouvera toute faite, dans la publication, une bonne partie du travail de préparation.

Auditeurs. — Reste la question des auditeurs qu'il s'agit d'attirer et de retenir. Nous serons bref.

Le meilleur moyen d'attirer les auditeurs est de s'adresser à chaque père de famille par lettre individuelle ; lettre annonçant la date d'ouverture des cours, les cours qui seront faits, et qui donnera en outre quelques explications pour montrer que c'est dans le but de répondre aux besoins d'instruction spéciale du milieu que ces cours seront institués.

Des démarches personnelles pour convaincre les récalcitrants pourront devenir ensuite nécessaires.

Les cours, pour pouvoir être fréquentés, doivent avoir lieu le soir : autrement, l'adulte et l'ouvrier ne pourraient les suivre.

Ils doivent être gratuits : il n'est pas possible, par ces temps si difficiles, de faire payer un père de famllle qui, sa journée terminée, quitte ses enfants pour venir suivre la leçon de dessin. L'adulte non marié doit rendre à son père le salaire de la semaine ou de la quinzaine. On ne peut le forcer à prendre sur le peu d'argent de poche qu'il possède l'entrée des cours.

Les cours du soir gratuits une fois ouverts, il s'agit de maintenir l'assiduité.

Assiduité. — Pour retenir les auditeurs, il faut les intéresser. Ils seront intéressés s'ils peuvent facilement se rendre compte du profit qu'ils retireront du cours. Ils seront intéressés si ce qui leur est enseigné vise le travail de l'atelier : c'est pour cela que nous avons, dans chacun des cours, recommandé, ici les modèles d'atelier, ailleurs la machine à vapeur, la machine-outil que l'ouvrier connaît.

Un deuxième moyen de les intéresser est de terminer une séance un peu pénible par un voyage d'agrément au moyen de la lanterne magique, d'illustrer une conférence d'une douzaine de vues se rapportant au sujet. Assurément il ne faut demander à la lanterne magique que ce qu'elle peut donner ; mais il n'y a aucun mal à profiter des agréments qu'elle peut apporter à des cours un peu secs dans leur essence même. En d'autres termes, il faut sagement user sans abuser.

Il faut malgré cela compter sur des défections.

Il est des jeunes gens qui, par leur éducation, ne se plieront jamais à la discipline d'un cours d'adultes ; quelques-uns y sont venus espérant même y causer du désordre ; à ceux-là il suffit de souhaiter bon voyage.

D'autres désertent parce qu'ils se laissent conduire par de mauvais camarades. Une lettre de rappel aux parents ou au patron suffira en général.

Pour constater les absences un appel sur registre (à vue ou de vive voix) est nécessaire.

L'assiduité se maintient d'elle-même quand la clôture des cours coïncide avec une distribution de récompenses : livres pratiques sur le dessin, la mécanique, la technologie, l'électricité industrielle, livrets de caisses de retraite, délivrance de diplômes, apostille sur le carnet d'atelier, outils d'honneur, excursion de plaisir ou à une usine de la région.

Le premier moyen que nous avons indiqué est de beaucoup supérieur à tous les autres. Réussir à inculquer à l'adulte cette idée qu'il est là pour s'instruire, pour répondre par sa présence au dévouement de ses maîtres, c'est obtenir un résultat moral d'une très haute portée. Aux uns, l'estime des élèves apporte un encouragement bien au-dessus de toutes les récom-

penses instituées pour sanctionner l'enseignement des adultes. Aux autres, l'idée d'avoir été tenus en bonne considération par des maîtres qui semblent être d'une condition supérieure à celle de l'ouvrier en général, les relève par rapport à eux-mêmes. A tous, maîtres et élèves, il procure la satisfaction du devoir accompli.

Nous conclurons donc à l'installation partout où cela sera possible de cours de dessin industriel, de mécanique pratique, de technologie, d'électricité industrielle très élémentaire, suivis, à titre d'annexes, de conférences sur les questions les plus importantes d'économie industrielle et d'hygiène.

NOTE SUR

L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

DES APPRENTIS COMMIS

Par M. Dugua, président de la Société mutuelle de prévoyance des employés de commerce du Havre.

Le personnel des bureaux se recrute principalement parmi les élèves des écoles primaires.

Chaque année, en France, environ 5 000 jeunes gens, de 12 à 14 ans, entrent, comme débutants, dans les bureaux du commerce et de l'industrie.

Leurs connaissances ne dépassent pas, — quand elles les atteignent —, les limites de l'examen pour l'obtention du certificat d'études primaires.

Ce bagage, si léger, ne demande qu'à disparaître en raison des travaux infimes (courses ou copies) que généralement, pendant une ou deux années, les apprentis ont à effectuer.

Il résultait jadis de cette situation déplorable que la majorité des employés français parvenus à l'âge adulte ne pouvaient lutter contre l'envahissement des bureaux par les commis étrangers.

Au Havre, principalement, toute la correspondance, même française, était faite et beaucoup de livres étaient tenus par des commis allemands, anglais.

Les revers de 1870-71 ont stimulé l'initiative des commis et des négociants.

Partout des associations professionnelles se sont créées et ont inscrit dans leur programme le développement, le perfectionnement de l'enseignement commercial parmi les 25 à 30 000 commis, de 13 à 18 ans qui n'ont pu, ne peuvent et ne pourront profiter des écoles supérieures de commerce.

Les associations professionnelles ont donc créé, dans les grands centres, de véritables écoles d'apprentissage de commerce. Elles se sont imposé et s'imposent de très lourdes charges annuelles. (Celle que j'ai l'honneur de présider dépense, chaque année, 13 à 14 000 francs pour le service de ses cours commerciaux et gratuits.)

D'immenses résultats ont été obtenus et continuent à être obtenus. Au Havre, les employés français occupent presque tous les meilleurs emplois. L'élément étranger n'est plus qu'une minorité infime. Les maisons

étrangères elles-mêmes s'attachent les meilleurs élèves de nos cours du soir.

C'est pourquoi je prie le Congrès de bien vouloir adopter le vœu suivant :

Le Congrès :

Considérant la nécessité absolue de mettre ou de tenir à la disposition des apprentis commis des cours techniques commerciaux où ils puissent acquérir ou perfectionner leur instruction commerciale ;

Considérant que ces apprentis, occupés toute la journée dans les bureaux où ils sont employés, ne peuvent fréquenter que des cours du soir ;

Considérant que ces cours existent et fonctionnent admirablement sous la direction et aux frais de nombreuses associations professionnelles d'employés de commerce.

Emet le vœu :

1° Que le ministère du Commerce continue à subventionner les associations qui répandent effectivement l'instruction technique commerciale parmi les employés de bureaux ;

2° Qu'un crédit suffisant soit annuellement inscrit au budget pour permettre au ministère du Commerce d'augmenter et étendre les subventions ainsi accordées aux susdites associations.

MÉMOIRE SUR LA RÉORGANISATION

DES

ÉTUDES MERCANTILES GÉNÉRALES

Présenté par M. A. Torrents y Monner, professeur à l'École supérieure de commerce de Barcelone.

Nous proposons au Congrès qu'il veuille bien adopter la réorganisation des études mercantiles en conformité du plan que voici, divisé en trois périodes :

Période préparatoire.

Premier cours. — Grammaire de la langue nationale, arithmétique et algèbre, géographie descriptive, histoire universelle, calligraphie.

Deuxième cours. — Géométrie et trigonométrie, éléments de physique et de chimie, histoire naturelle, physiologie et hygiène, psychologie, logique et éthique.

Période élémentaire.

Premier cours. — Calcul mercantile et métrologie, géographie commerciale, langue française (premier cours).

Deuxième cours. — Tenue de livres, économie politique et notions de statistique, langue anglaise (premier cours), langue française (deuxième cours).

Troisième cours. — Langue anglaise (deuxième cours), prolégomènes de droit et de législation mercantile et industrielle, pratique de bureau.

Période supérieure.

Premier cours. — Prolégomènes de droit international et de droit international mercantile, chimie amplifiée, résumé d'histoire du commerce et de la navigation, langue espagnole (premier cours).

Deuxième cours. — Législation douanière et traités de commerce avec les principales nations, connaissances théoriques et pratiques des produits qui sont l'objet le plus usuel du commerce, institutions de finances, connais-

sance des effets commerciaux publics et privés des principales nations mercantiles, langue espagnole (deuxième cours).

L'étude du calcul mercantile, les rapports des monnaies, poids et mesures, et la connaissance des langues et des us et coutumes de chaque localité formant la manière d'être caractéristique et spéciale du trafic, de même que la bonne administration mercantile exprimée graphiquement dans les livres et documents arrangés en partie double constituent la base solide sur laquelle le commerçant doit attendre le succès de ses entreprises et qui ne tardera pas à lui assurer une renommée distinguée parmi les personnes de sa classe.

La science économique et l'étude de la législation mercantile le mettent en état d'agir avec la prévoyance nécessaire et d'ajuster tous ses actes à la légalité la plus stricte.

La connaissance des moyens de communication entre les différentes places commerciales et celle des productions et de la richesse de chacune lui permettra de négocier dans les conditions les plus favorables avec tous les pays du monde.

Et finalement, en étudiant les lois physiques et chimiques qui régissent la formation et la transformation des produits ; en apprenant l'histoire du commerce et de la navigation qui le renseigne sur les moyens employés par d'autres pays pour se convertir en véritables centres de commerce, le commerçant complètera l'instruction supérieure que nous voudrions lui assurer.

Il convient que les personnes chargées des diverses branches de cet enseignement n'oublient pas que, pour le succès des entreprises commerciales, la théorie seule ne suffit pas, mais qu'il faut la combiner avec la pratique, afin que de l'union et de l'appui mutuel des deux naisse une source féconde d'où jaillira la somme de connaissances dont l'homme d'affaires a besoin.

La seule chose qui nous reste à dire, c'est d'exprimer notre gratitude pour l'attention bienveillante avec laquelle ce respectable Congrès a bien voulu accueillir notre humble travail et de faire les vœux les plus chaleureux pour la prospérité des deux nations sœurs qui ont accompli de si hauts desseins dans le passé et doivent encore en réaliser à l'avenir.

Propositions.

1° L'Assemblée déclare qu'il est indispensable de réformer l'enseignement commercial sur de plus larges bases et surtout sur des connaissances pratiques, en rectifiant le tableau actuel des matières comprises dans cet enseignement, au moyen d'universités et d'écoles polytechniques fondées par l'Etat ;

2° L'Assemblée déclare qu'il y a lieu d'accorder des titres officiels d'ingénieurs de commerce à ceux qui, moyennant des examens rigoureux, auront fourni la preuve qu'ils possèdent bien les matières exigées par cette carrière;

3° L'Assemblée déclare obligatoire l'étude des langues française, anglaise et espagnole, pour l'obtention du dit titre ;

4° L'Assemblée déclare la nécessité d'exiger le titre d'ingénieur de commerce et de professeur commercial pour l'admission dans les corps consulaires, d'adjoints commerciaux aux missions diplomatiques, des trésoreries de l'État, provinciales et municipales ; des douanes et d'autres services d'un caractère administratif commercial, soit pour la métropole, soit pour les provinces d'outre-mer ;

5° La présidence de l'actuelle Assemblée adressera, en son temps, aux pouvoirs publics un exposé de ces conclusions, en demandant qu'elles se transforment en dispositions légales pour tous les pays.

EXTRAIT D'UNE ÉTUDE

SUR

L'INSTRUCTION PROFESSIONNELLE

EN EUROPE

Par M. Nicolas Delacovias, avocat à Athènes.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE EN GRÈCE

. . . . . .

Tandis que la Grèce prépare des légions de médecins, d'avocats et de bacheliers, en Europe a lieu une guerre pacifique, une guerre pour la prépondérance commerciale et industrielle des nations, dont la victoire sera un gage d'assurance dans la première sanglante guerre européenne. Dans cette noble concurrence tous les États européens sont précédés par l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique et la France. Ces quatre états sont suivis, avec une envie d'arriver proportionnelle toujours, bien entendu, à leur population, par la Suisse, l'Autriche, le Danemark, la Hollande et la Suède, et avec un grand désir d'imitation, par l'Italie, la Russie et la Roumanie. Dans notre pays classique de Cérès, de Mercure et de Minerve Ergane, aujourd'hui dédaignés, seulement la culture de la poésie et le culte de la philosophie ont trouvé un sol fertile, d'où l'actuelle végétation abonde chez nous en lettrés et en poètes. Et puisque nous faisons grand cas de Thucydide, de Xénophon, d'Aristote et de Démosthène, de là la conséquence d'avoir une multitude d'orateurs au doux langage et des hommes politiques.

Les nécessités de la société contemporaine exigent que l'instruction soit actuellement plus pratique, que l'étude des sciences physiques dans l'instruction moyenne ait le premier pas, car c'est par elles que nous pouvons tirer parti des ressources naturelles de notre patrie.

Pendant mon séjour en Belgique, j'ai admiré le travail gouvernemental ou privé accompli. Cette petite nation a le pas dans l'instruction professionnelle sur l'Angleterre et la France, en considération de sa population.

Une nation avec un budget de dépenses de 367 millions environ (exercice 1897) et avec une population de 6 millions et demi compte seulement 22 gymnases athénées, tandis que la Grèce, dont le budget et la population atteignent le tiers, compte 40 gymnases, desquels sortent chaque année environ 800 candidats citoyens universitaires, qui ne comprennent aucune des langues européennes, qui n'ont aucune idée des con-

naissances réelles, destinées à en faire des citoyens positifs, des citoyens pouvant s'adonner à des professions lucratives et pour eux-mêmes et pour le progrès matériel de la nation.

. . . . . .

C'est à l'initiative particulière qu'on doit la fondation de l'Académie de M. Roussopoulos, qui fonctionne parfaitement à Athènes ; celle de Mme Parren, école professionnelle ménagère de dames, à Athènes, et celle de l'école pratique athénienne (commerciale et industrielle), récemment fondée, laquelle a commencé à fonctionner depuis le mois de septembre dernier. La fondation de l'école professionnelle de la société biotechnique est entretenue par la société industrielle. Le progrès de cette école est dû à son directeur et fondateur M. Étienne Kyparissos, professeur à l'université d'Athènes. De pareilles écoles professionnelles ont commencé à fonctionner depuis l'année dernière à peine : deux au Pirée, deux à Patras, et à Volos. Dans ces villes existent également des écoles commerciales, une dans chaque ville, qui sont le fruit d'œuvres particulières.

A l'exception d'une école professionnelle à Missolonghi, qui d'ailleurs ne fonctionne plus, et celle de l'orphelinat Isadji-Costa, je ne trouve nulle part d'institutions d'écoles professionnelles par des legs, et cela parce que la mode s'est déjà établie chez tous ceux qui laissent des fortunes aux établissements de bienfaisance de se souvenir seulement des hospices de pauvres et des hospices de vieillards.

. . . . . .

[Ici, M. Delacovias expose d'après des sources officielles, c'est-à-dire d'après les annuaires et rapports de chaque nation, comment fonctionne l'instruction professionnelle en général dans toutes les nations européennes, quel est le nombre des écoles, quel est celui des maîtres, celui des étudiants, en donnant tous les détails sur les ressources et les dépenses des différentes écoles de chaque pays et plus spécialement de celles d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse, de Belgique et de France, où il a séjourné pendant quatre ans.

En laissant de côté la publication de cette partie, qui ne peut intéresser que le lecteur hellène, nous nous bornons seulement à la publication de l'instruction professionnelle en Grèce.]

. . . . . .

Tel est, très sommairement, en Europe, l'état de l'instruction professionnelle en général ; ce n'est pas à moi à faire l'éloge de ceux auxquels est dû ce progrès spécial. Les chiffres que j'ai cités pour chaque nation sont le meilleur compliment pour les fondateurs et la recommandation excellente de ces pays.

C'est en vain que j'ai recherché le nom de la Grèce dans les divers rapports internationaux, qui paraissent tous les ans, faisant connaître spécialement les progrès de l'instruction professionnelle. Son nom brille partout par son absence ; son nom n'est nulle part, car il n'existe pas chez elle d'instruction professionnelle. Et elle n'existe pas parce que, parmi ceux qui avaient gouverné la Grèce avant 1885 spécialement, peu se sont occupés de son industrie, de son agriculture et de son commerce.

Il est temps que nous nous tournions vers la réalité, en cultivant les sciences physiques, l'agriculture, l'industrie, l'élevage, le commerce et la

navigation, qui seuls peuvent augmenter la production nationale, renforcer et multiplier la production particulière.

. . . . . .

Sans être ennemi même de l'étude de l'ancienne littérature et de la langue hellénique, qui du reste, pour nous, contribue même à la connaissance de l'histoire classique, je pense que c'est une nécessité absolue, lorsque la vie des nations est une question financière, d'enseigner à la jeunesse des sciences naturelles et de l'armer de connaissances réelles qui développent l'esprit et le sens des choses pratiques et assurent le progrès de l'avenir.

Cela pourra facilement être obtenu si l'on décide le remplacement de la moitié de nos gymnases classiques par des écoles pratiques.

. . . . . .

En terminant, je recommande à nous tous de cesser désormais d'être des esprits de grande portée et des idéalistes : et au lieu de chanter les gloires de nos ancêtres et de vivre de la rosée des traditions anciennes, de travailler froidement, tranquillement et sérieusement.

VŒU présenté par M. Boudouard

Président de l'association amicale des anciens élèves de l'école de physique et de chimie industrielles de Paris.

A la question relative aux moyens de retenir les élèves jusqu'à la fin de leur apprentissage dans les écoles pratiques d'industrie et similaires, se rattache la suivante : *Des moyens pratiques d'assurer le recrutement des écoles techniques industrielles, destinées à former des ingénieurs*. Ce ne doit pas être là une des moindres préoccupations d'un Congrès tel que le nôtre ; mais je vous demanderai la permission de vous entretenir plus particulièrement de l'enseignement technique des sciences physico-chimiques.

Les établissements dans lesquels est donné cet enseignement technique sont nombreux. A la suite de l'Exposition universelle de 1878, M. Lauth, rapporteur de la classe 45 (produits chimiques), faisait ressortir l'infériorité marquée de l'industrie française des produits chimiques comparée à celle des pays voisins et de l'Allemagne, et démontrait que la cause de cette infériorité pouvait être en partie attribuée au développement incomplet de la chimie pratique en France, tandis qu'en Allemagne, et même en Suisse, la plus petite université était dotée de vastes laboratoires où se pressaient de nombreux élèves dirigés par des savants illustres.

Le conseil municipal de Paris, répondant au vœu formulé par M. Lauth, qui demandait la création d'une école nationale de chimie, fondait, en 1882, une école de physique et de chimie industrielles, et depuis cette époque, le nombre des établissements similaires a considérablement augmenté : les facultés ont institué des laboratoires de chimie appliquée ; des écoles spéciales ont été créées : l'école des industries agricoles de Douai et l'école de brasserie de Nancy en sont des exemples, ainsi qu'à Paris, dans un autre ordre d'idées, l'école supérieure d'électricité.

Il faut assurer le recrutement de toutes ces écoles, dont on peut déjà apprécier les résultats. Il suffit de comparer les annuaires des associations des anciens élèves pour se rendre compte de la place que ceux-ci occupent dans le monde industriel. Or, plus grand sera le nombre des candidats, meilleure sera la sélection. Et pour augmenter le nombre de ces candidats, que faudrait-il ? Étendre aux élèves de ces écoles, qui auraient obtenu une certaine moyenne, le bénéfice de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 relative au service militaire. Il est alors certain que beaucoup de jeunes gens hésitant dans le choix d'une carrière, n'embrassant pas celle de chimiste parce qu'ils savent ne pas jouir de l'exemption de deux ans de service militaire, viendront peupler nos écoles d'Enseignement technique des sciences physico-chimiques. Est-ce trop demander ? Non. De plus,

l'obligation pour les élèves de ces écoles de faire trois années de service militaire leur fait perdre une grande partie de leur valeur de manipulateurs et d'hommes de sciences ; elle les met de plus dans des conditions d'infériorité telle vis-à-vis de leurs concurrents issus d'autres établissements similaires (école centrale, écoles d'arts et métiers, etc.) que leur placement dans l'industrie risque de devenir difficile. D'ailleurs, cette faveur que je viens de solliciter pour l'industrie, le commerce en jouit totalement : l'école des hautes études commerciales et les écoles supérieures de commerce (Paris, Bordeaux, le Havre, Lille, Marseille, Montpellier, Nancy, Rouen, Dijon, Nantes), l'Institut commercial de Paris, bénéficient de la dispense de deux ans de service militaire. L'industrie n'a-t-elle donc pas le droit de jouir des mêmes avantages que le commerce? Et vous pouvez être assurés que si les pouvoirs publics voulaient réserver un accueil favorable et donner une sanction au vœu que je donnerai tout à l'heure comme conclusion, ils rendraient un service signalé à l'industrie française et lui permettraient de reprendre cet incomparable éclat d'autrefois, aujourd'hui quelque peu terni.

Le Congrès de l'enseignement agricole, il y a quelques semaines, a traité une question analogue. Dans le but de retenir les habitants de la campagne, pour éviter cette émigration continuelle des campagnes vers les villes, pour donner enfin un nouvel élan à l'agriculture, il a émis le vœu que les élèves de toutes les écoles régionales d'agriculture bénéficient des dispositions de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889.

Or, il est incontestable que les industries physiques et chimiques françaises ont, elles aussi, besoin d'un encouragement ; s'il est nécessaire de retenir l'homme à la terre, il faut le retenir aussi à l'usine, C'est pourquoi, comme président de l'association des anciens élèves de l'école de physique et de chimie industrielles de Paris, je demande au Congrès de l'Enseignement technique de vouloir bien adopter le vœu suivant, d'autant plus que la mesure demandée favorisera surtout des jeunes gens sortis des classes les plus laborieuses du peuple, des fils d'artisans et même d'ouvriers qui s'imposent les plus grands sacrifices pour assurer l'avenir de leurs enfants.

« Le Congrès de l'Enseignement technique émet le vœu que les élèves des établissements d'enseignement technique des sciences physiques et chimiques (école de physique et de chimie industrielles de Paris, école des industries agricoles de Douai, école de chimie industrielle de Rouen, laboratoire de chimie appliquée des Facultés, etc.) bénéficient de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, au même titre que les élèves de l'institut agronomique, de l'école des haras du Pin, des écoles nationales d'agriculture de Rennes, Grignon, Montpellier, de l'école des mines de Saint-Etienne, des écoles de maîtres ouvriers mineurs d'Alais et Douai, des écoles nationales d'arts et métiers d'Aix, Angers et Châlons, de l'école des hautes études commerciales, des écoles supérieures de Commerce reconnues par l'État (Paris, Bordeaux, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Rouen, Dijon, Nantes), de l'Institut commercial de Paris. »

RAPPORT

présenté par M. Barroux, aveugle, facteur de pianos,

FONDATEUR-DIRECTEUR DE

L'ÉCOLE D'EXPERTISE GRATUITE POUR LES AVEUGLES

(91, rue de Sèvres, Paris.)

L'étude de l'expertise des pianos, harmoniums et autres instruments de musique doit-elle faire partie du programme des études pour les aveugles?

Messieurs,

Le génie du progrès poursuit son œuvre sans cesse croissante, rendant immortelles des questions multiples qui surgissent et imposent à l'esprit de l'homme des lumières qui éclairent les intelligences, malgré la plus intense obscurité qui enveloppe fatalement l'être frappé de cécité.

J'ai lu et relu les très intéressants mémoires du congrès de 1889, tenu à l'institution nationale des jeunes aveugles, et aussi ceux des grands congrès internationaux auxquels j'ai eu l'avantage d'assister et qui depuis dix ans ont dû faciliter l'extension du progrès complémentaire au programme des études des aveugles. Après examen et analyse des rapports de ces congrès, ne trouvant aucune question se rapportant à l'étude de l'expertise des pianos, harmoniums et autres instruments de musique au point de vue commercial, selon leur genre, leur âge et leur état, déterminant leur valeur (études complémentaires de l'accordeur aveugle), je suis honoré, en ce foyer progressiste, d'exposer la forme que peut produire comme résultat l'étude de l'expertise.

Le métier d'accordeur est un des plus lucratifs, de l'avis de tous ceux qui le pratiquent; la facture ou réparation augmente le gain de l'accordeur lorsqu'il a l'habileté pour ce genre de travail qui est parfois prodigieux d'exécution pour l'aveugle même le plus adroit; mais il faut en convenir, ce métier, quoique pratiqué avec la plus grande compétence, ne constitue pas les connaissances approfondies de la valeur instrumentale de chaque partie ou organe des instruments de tous âges et de tous styles. Cette étude de l'expertise ne paraît-elle pas s'imposer comme le complément de celle de l'accordeur aveugle qui a tout particulièrement besoin d'être parfait dans sa spécialité pour lutter avec les concurrents voyants, en tous

points et en tous lieux ? Après réflexion, tout praticien ne doit-il pas déclarer que cette étude doit marcher de front avec celle qui est enseignée pour l'accord et la réparation, dite facture ? L'étude de l'expertise se présente dans son ensemble par un examen de pièces organiques ne constituant pas un travail impraticable pour les aveugles mais une augmentation d'études journalières, en les divisant par leçons méthodiques qui doivent amener à une connaissance bien déterminée de la valeur réelle et de la composition des matières constituant les instruments neufs ou usagés. Les écoles qui enseignent l'accord ont des éléments favorables pour ce but dans les instruments plus ou moins usagés composant le matériel des classes ; ce n'est donc pas une augmentation de frais dont il s'agit dans ce nouveau développement d'études, qui devient simplement une nouvelle leçon complétant les connaissances techniques de l'accordeur et dont il peut tirer un parti très lucratif, ce que ne peut faire l'accordeur incompétent en expertise ; cette capacité s'impose à l'accordeur lorsqu'il veut développer sa situation par le commerce des instruments de musique de tous genres, ou, s'il est employé dans une maison de commerce d'instruments, se garantir la stabilité, lorsqu'on lui fait faire des tournées de régions, et qu'on exige de lui des rapports écrits et complets sur la valeur des instruments qu'il accorde au loin ; il facilite ainsi, sans dérangement pour son chef de maison, non seulement l'évaluation des vieux instruments, mais leur reprise pour des échanges ou souvent pour des remises à neuf. L'accordeur aveugle, qui pour son propre compte ne peut juger de la valeur de l'instrument sur lequel il est possible de faire un bénéfice, ne peut se risquer dans des opérations commerciales qui pourraient lui faire éprouver de grandes pertes et de sérieux déboires. La lutte de l'aveugle est fort compliquée dans cette spécialité. Pour gagner d'abord et ne pas perdre ensuite la confiance d'une clientèle, pour éviter tous ces inconvénients, ne faudrait-il pas un brevet de capacité d'expert, rendant absolue la compétence qui garantirait l'accordeur aveugle contre les dures expériences dont il est souvent la victime : car il ne saurait être responsable de la lenteur qu'il apporte au cours de sa carrière laborieuse, à se mettre au courant de la spécialité de l'expertise ; celui qui sort de l'école sans brevet d'expert ne se rend compte que trop tard de l'urgence de cette capacité. Il faut considérer que lorsqu'un chef de maison prend à son service un accordeur aveugle, il est en droit d'exiger de lui qu'il soit expert et si l'aveugle perd une place de ce genre, après expérience, pour son incapacité, il lui devient pour ainsi dire impossible de reconquérir la confiance déjà si difficile à gagner.

Cette catégorie d'étude de l'expertise n'ayant encore jamais été mise en œuvre et formant l'objet d'une démonstration toute spéciale, pour lui donner un caractère bien déterminé dans ce sens, j'ai ouvert en 1885 un cours dans nos magasins et ateliers, 91 et 87, rue de Sèvres. Depuis, bon nombre d'aveugles se sont convaincus de l'importance du résultat qu'ils ont obtenu, qu'ils fassent partie d'une école ou non ; je ne me donnai à leur égard que les attributions de l'enseignement de l'expertise, à moins qu'ils ne soient élèves d'aucune école ; dans ce dernier cas, pour qu'ils se rendent bien compte du genre tout spécial de l'étude de l'expertise, je les adressai pour l'apprentissage de l'accord dans d'autres écoles comme externes, tout

en les faisant participer à mon enseignement, et en leur facilitant un stage dans mes magasins et ateliers. Il en résultait un progrès réel, dans l'étude de l'accord et de l'expertise par la variété d'un grand nombre d'instruments. Leur habileté qui exige une pratique journalière se développait, le temps de leur apprentissage se réduisait, ce qui leur permettait d'être à même de se créer plus vite une situation indépendante dans des conditions honorables à tous égards. Pour rendre notable cette étude spéciale, j'ai fait admettre aux expositions internationales, section de l'enseignement professionnel industriel, un tableau informateur, exposant ainsi au jury par un rapport explicatif la forme de caractère d'études spéciales que les aveugles trouvent dans mon école gratuite depuis 1885. Les dernières récompenses obtenues sont : une médaille d'argent à Bruxelles, en 1897, et, par décret ministériel, les palmes académiques en 1898. Je forme le vœu que cette école d'études spéciales soit considérée comme faisant l'objet d'une fondation d'utilité importante donnant lieu à une organisation d'école subventionnée, recevant principalement comme internes ou externes des élèves ayant perdu la vue trop tard pour être admis dans d'autres écoles et autres aveugles boursiers de leur département. La subvention comprenant les appointements d'un directeur, de professeurs, de frais de loyer et du matériel nécessaire pour l'enseignement, la fondation serait reconnue d'utilité publique.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Commission d'organisation. — Règlement. — Comité de patronage. — Délégués officiels. — Adhérents. — Questions proposées par la Commission d'organisation. — Rapports. 5

Commission d'organisation. 7
Circulaire (*Envoi du règlement*). 11
Règlement. 13
Comité de patronage. 17
Membres du Congrès :
Délégués officiels étrangers. 23
Délégués officiels français. 28
Membres adhérents étrangers. 29
Membres adhérents français. 55
Circulaire (*Envoi du programme*). 107
Programme. 108
Rapports :

1° *Section commerciale.*

Enseignement commercial pour les jeunes filles. 111
Professorat commercial. 122
Bureau commercial. 139
Cours commerciaux d'adultes. 148

2° *Section industrielle.*

Enseignement industriel pour les jeunes filles. . 154
Professorat industriel. 162
Écoles d'apprentissage. 167

Pages.

Cours industriels d'adultes. 170
Moyens de retenir les élèves dans les écoles pratiques d'industrie. 174

Bureau du Congrès. — Bureaux des sections. — Séance d'ouverture. 185

Bureau du Congrès. 187
Bureaux des sections. 191
Séance d'ouverture.. 192
Ordre du jour des travaux. 207

Visite de M. le Ministre du Commerce. 211

Séances des sections. 221

Section commerciale :

Mardi 7 août : Professorat commercial. 223
Mercredi 8 août : Enseignement commercial pour les jeunes filles. 252
Jeudi 9 août : Cours commerciaux d'adultes. . . . 274
Vendredi 10 août : Bureau commercial. 301

Section industrielle :

Mardi 7 août : Enseignement industriel pour les jeunes filles. 351
Mercredi 8 août : Professorat industriel. 386
Jeudi 9 août, matin : Écoles d'apprentissage. . . . 422
— soir : Moyens de retenir les élèves dans les écoles pratiques d'industrie. 462
Vendredi 10 août : Cours industriels d'adultes. . . 493

Séances générales : conclusions, règlement du Comité permanent des congrès internationaux de l'Enseignement technique. . . 537

Séance du vendredi 10 août. 539

Pages.

Conclusions [1] :

1° Professorat. 540
2° Enseignement pour les jeunes filles. 555
3° Cours d'adultes. 569
Séance du samedi 11 août. 583
Cours d'adultes (*suite*). 586
4° Bureau commercial. 588
5° Ecoles d'apprentissage. 591
6° Moyens de retenir les élèves dans les écoles pratiques d'industrie. 594

Règlement du Comité permanent. 602

Texte du règlement adopté par le Congrès. . . . 624
Délégués français du Comité permanent. 627

Visite des établissements d'Enseignement technique. 629

Banquet du samedi 11 août 1900. 633

Rapports divers. 645

Bureau commercial, rapport de MM. Saint-Cyr Penot et Marchal. 647
L'Enseignement industriel en Russie, rapport de M. Ovsiannikoff. 653
Professorat commercial, analyse d'un rapport de M. Schmid. 661
Travail manuel et manipulations, rapport de M. Brunswick. 673
Cours industriels d'adultes, rapport de M. Barriol. . 685
Cours industriels d'adultes, rapport de M. Nicolas. . 689
L'Enseignement commercial des apprentis commis, rapport de M. Dugua. 693

1. Les vœux adoptés ont été imprimés en italiques.

Pages.

Réorganisation des études mercantiles générales, rapport de M. A. Torrents y Monner. 695
L'instruction professionnelle en Europe. Extraits d'une étude de M. Delacovias. 699
Vœu présenté par M. Boudouard. 703
L'école d'expertise gratuite pour les aveugles, rapport de M. Barrouin. 705
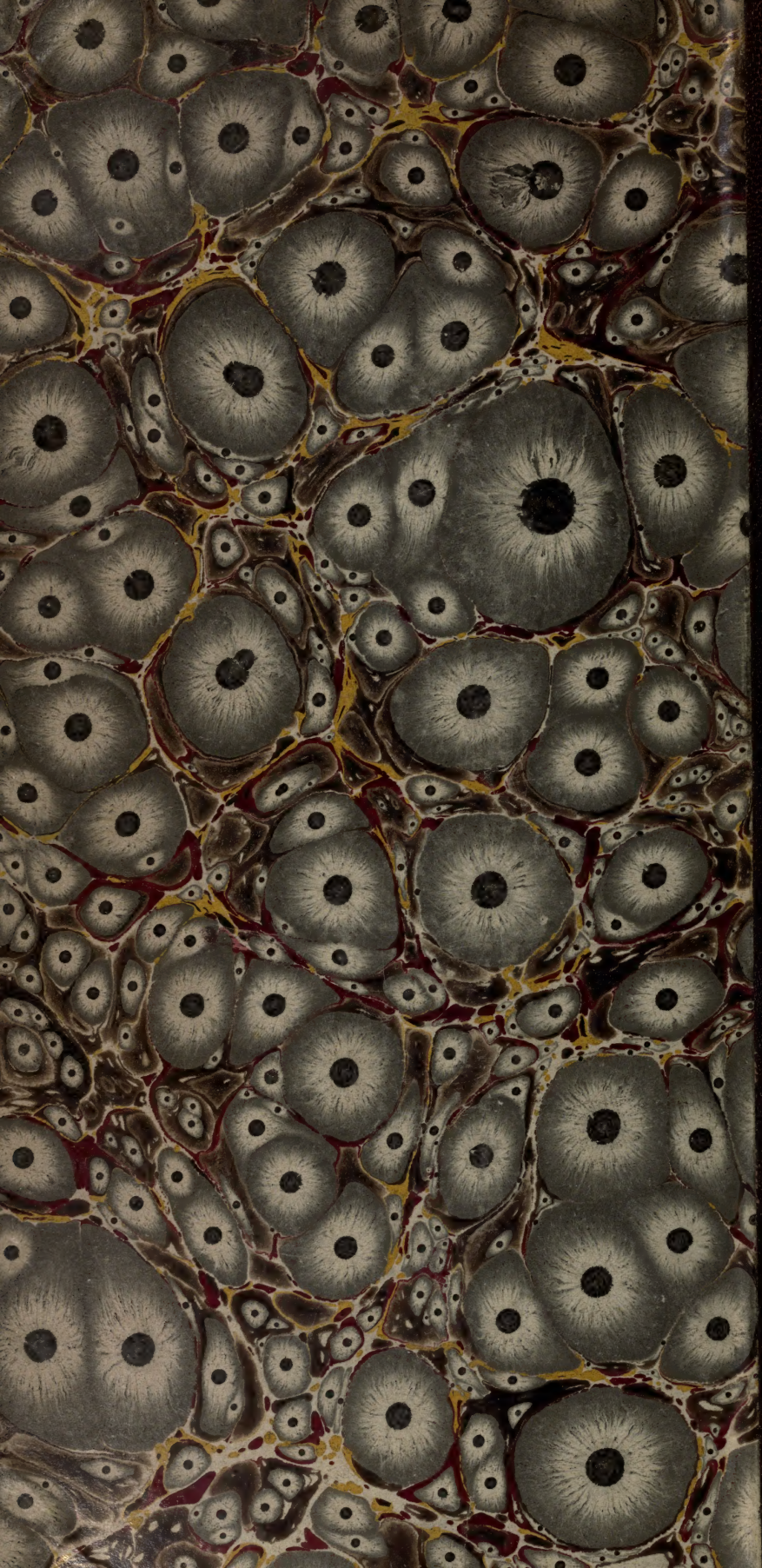
CHARTRES. — IMP. DURAND, RUE FULBERT.